

# HISTOIRE

## RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

ou



Le Crime des Reins de France



PARIS, 1844

LES CRIMES  
DES REINES DE FRANCE

EXPLICATION DES ÉCRITURES

LES CRIMES  
DES  
REINES DE FRANCE.



*Handwritten signature or scribble*

Prix des *Crimes des Reines*, 5 liv. broché, et 6 liv. 10 f. franc de port.

Pour éviter que le public ne soit trompé par des éditions contrefaites et tronquées, je préviens que les exemplaires de la bonne édition porteront, outre mon chiffre au frontispice, ma signature au verso de la première page.

#### EXPLICATION DES GRAVURES.

Le frontispice représente la vérité sévère, qui, ayant brisé ses chaînes, lève le rideau d'un pavillon royal, et en découvre l'intérieur, qu'elle éclaire de son redoutable flambeau.

Sur le devant de ce pavillon, décoré des attributs de toutes les vertus, s'élève un trône, d'où un monarque, accablé de pavots, tombe assassiné; à ses pieds expire un jeune prince sur son chien égorgé; et sur les marches du trône un coq se débat sous un paon qui l'écrase.

Sur un plan un peu plus enfoncé, une sirène s'élançant du lit royal, d'une main ravit le sceptre au roi mourant, et de l'autre distribue à ses favoris du poison, des poignards et des ciseaux; près d'elle on voit un bouc, symbole de la lubricité.

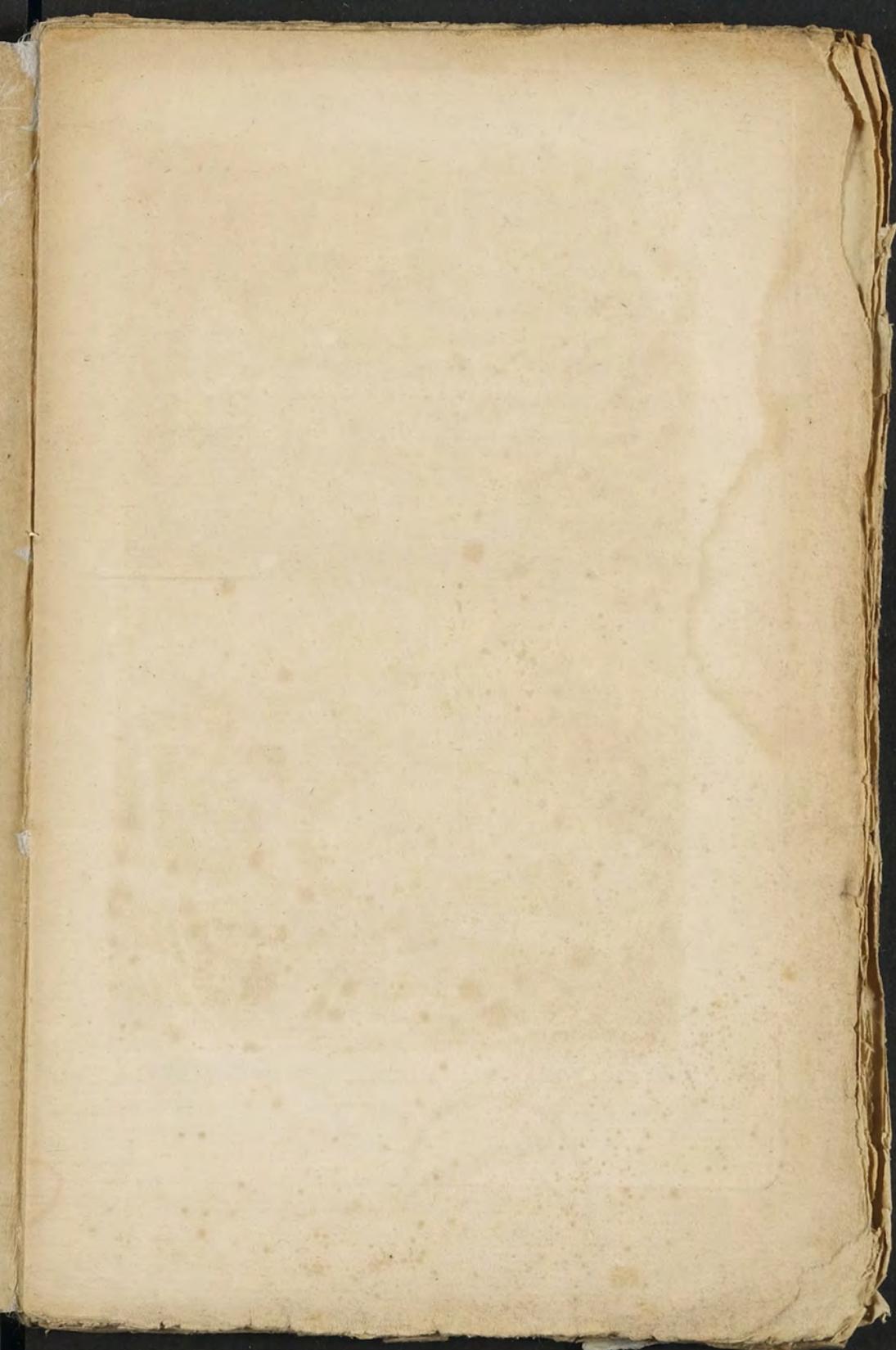
Le lit est porté par des coffres pleins d'or et par des débris d'instrumens d'agriculture; derrière ce lit on aperçoit la statue du dieu des jardins, qui remplace celle de l'hymen, foulée aux pieds. La sirène a pour conseil la politique, représentée par une femme à deux visages et masquée, tenant des balances, sur les plateaux desquelles on lit ces mots: *Intérêts des princes*, et des branches d'olivier sans fruit, emblème des traités trompeurs. Cette femme cache soigneusement une torche et une épée sous son manteau, formé d'une peau de tigre retournée.

Un général, un magistrat et la foule des courtisans viennent humblement recevoir les ordres de la sirène.

A gauche, sur le premier plan, le génie de l'histoire, frappé d'horreur, s'efforce cependant de reprendre la plume, et de retracer cet odieux spectacle pour l'instruction des siècles futurs.

Les quatre autres gravures représentent les principaux forfaits des reines de France, et sont placées, la première, page 20; la deuxième, page 26; la troisième, page 174; la quatrième, page 313.

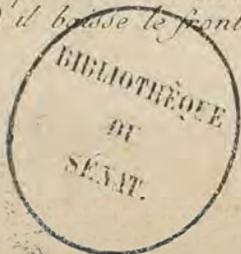
A large, elegant handwritten signature in black ink, reading "L. Méthouze". The signature is written in a cursive style with long, sweeping flourishes, particularly at the end of the name.





Un peuple est sans honneur, et mérito ses chaînes,  
Quand il brasse le front sous le sceptre des Reines.

*Gravé par Ponce*



LES CRIMES  
DES  
REINES DE FRANCE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DE LA MONARCHIE  
JUSQU'A LA MORT DE MARIE-ANTOINETTE;

*AVEC LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE SON PROCÈS.*

PUBLIÉS PAR L. PRUDHOMME.

Avec cinq gravures.

NOUVELLE ÉDITION CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.



A PARIS,

AU BUREAU DES RÉVOLUTIONS DE PARIS,

RUE DES MARAIS, F. S. G.

AN II DE LA RÉPUBLIQUE, UNE ET INDIVISIBLE.

THE

OF

AND

OF

A V A N T - P R O P O S .

---

**L**ES rois de France n'ont pas tous été des animaux féroces démuselés ; tous n'ont pas eu l'énergie convenable pour être des brigands consommés : car il faut peut-être plus d'énergie encore pour atteindre au comble de la scélératesse , que pour parvenir au sommet de la vertu. Tous n'ont point commis eux-mêmes et à eux seuls les crimes qui rendent la lecture de nos annales si pénible et si dégoûtante : plusieurs de nos princes ont été puissamment secondés dans la carrière des forfaits par leurs mères ou leurs épouses ; en sorte que l'histoire , qui jusqu'à présent n'est en effet que le récit des crimes des rois , ne seroit pas complète , si on n'y joignoit les crimes des reines.

Les peuples qui ne sont pas encore las d'avoir des rois , devroient du moins exiger d'eux qu'ils fussent athées , bâtards et eunuques : athées , les prêtres n'auroient aucun ascendant sur leur esprit ; bâtards , ils n'immoleroient pas les intérêts de la chose publique à des considérations de famille ; eunuques , la couche royale ne deviendroit pas le théâtre honteux où de dangereuses sirènes prostituent les trésors de

l'état à leur luxe effronté , les mœurs publiques au scandale de leur vie privée , la gloire nationale et la prospérité de l'empire à leurs passions , qui ne seroient peut-être que des vices chez de simples citoyennes , mais qui deviennent des crimes dans ce rang élevé.

*Les lis ne filent point* , disoient nos bons aïeux ; et parce qu'ils ne voyoient pas le nom d'une femme en tête des ordonnances , ils étoient satisfaits , et se vantoient d'être le seul peuple parmi les modernes qui n'obéissoit point au sexe , né lui-même pour obéir ; et ils fermoient les yeux sur les infamies qui souillèrent en tout temps l'intérieur du palais de leur maîtres : quelquefois ils avoient le courage de s'en prendre aux valets de la cour , agens et complices des turpitudes qui s'y passoient ; mais la personne royale étoit sacrée ; et comme ils traitoient indistinctement de majesté le monarque et sa compagne , celle-ci , à l'ombre du trône de son mari , prenoit ses ébats en toute sécurité , et s'abandonnoit à tout ce dont est capable une femme qui se voit au-dessus des loix de la société , comme au-dessus des devoirs de son sexe , et dont l'impunité reconnue consacre d'avance les écarts personnels et les attentats publics.

L'ivresse du vin produit chez les femmes

plus de vices que chez les hommes ; l'ivresse du pouvoir , l'engoûment de la domination donne des effets plus hideux et plus funestes encore de la part des premières que de la part des seconds. Une femme qui peut tout est capable de tout ; une femme , devenue reine , change de sexe , se croit tout permis , et ne doute de rien : semblable à l'une des maîtresses de Jupiter , une reine est jalouse de lancer elle-même la foudre , au risque d'en être consumée la première.

Les reines qui ont tenu le sceptre en leur nom ne sont pas celles qui ont fait le plus de mal ; elles étoient responsables , sinon à la loi , du moins à l'opinion , qui conduit quelquefois au châtement plus vîte que la loi : ce sont les épouses des rois qui toutes s'obstinèrent à se faire appeler reine , qui ont influé d'une manière toujours fâcheuse sur la destinée des empires et le bonheur des peuples ; elles commirent presque toutes les iniquités de la politique , et ce sont leurs maris qui en portent la peine au tribunal de l'histoire , comme on l'écrivoit autrefois. Telle reine n'échappa au ressentiment public que parce qu'elle sut cacher le ressort de ses intrigues sous la pourpre maritale. Pour

une Egerie qui ne donna que de sages conseils au bon Numa , que d'Agrippines ! Les deux Faustines souillèrent les deux plus beaux regnes des annales de Rome. Antonin et Marc-Aurele eussent été les deux souverains les plus accomplis de toute l'histoire , sans leur foiblesse pour leurs femmes. Xantippe sur le trône eût peut-être fait de Socrate un despote. L'un des inconvéniens graves attachés à la monarchie , est l'ascendant des reines : jusqu'à ce qu'on ait trouvé un Epictète qui veuille se charger la tête d'une couronne , les peuples auront toujours à se mettre en garde contre leurs rois qui ne seront pas orphelins , célibataires ou veufs. Si les rois , plus foibles encore que les autres hommes , se laissent mener par leurs flatteurs , quel empire ne doit pas avoir sur eux une princesse adroite et ambitieuse , qui , pour obtenir , saisit ou fait naître les occasions où elle sait bien qu'on ne peut la refuser ? la mytologie des Hébreux nous en a laissé un emblème fort juste dans l'histoire de Samson et Dalila.

Le royaume de France ne tombe point en quenouille , mais nos souverains n'ont imité Hercule que dans ses foiblesses pour Omphale.

La quenouille a frappé sur nos têtes un bien plus grand nombre de coups d'autorité que le sceptre.

Les vieux habitués des cours se récrient toutes les fois qu'un peuple, sorti de sa léthargie, retire à son roi les antiques prérogatives dont lui et ses prédécesseurs avoient tant de fois abusé. Laissons ces hommes faits au joug pleurer sur les débris de leurs chaînes qu'on a brisées malgré eux, et sur ce qu'ils appellent l'avilissement du pouvoir suprême. Jamais les nations qui gardent un roi à leur tête ne se montreront trop avarés quand il s'agira des droits du trône. Les loix ne seront jamais trop sévères, trop précises, quand elles auront pour objet les limites de l'autorité souveraine; et le prince lui-même, s'il est marié et honnête homme, loin de s'en plaindre, applaudira à ces mesures de rigueur qui le sauvent de lui-même dans ces momens consacrés par la nature, où le sage n'est qu'un homme. Si de simples citoyens doivent la ruine de leur état, de leur fortune et de leur réputation aux foiblesses qu'ils ont eues pour leurs compagnes, les rois, bien pénétrés des devoirs attachés à ce titre, ne sauroient trop se mettre en garde contre un sexe toujours à craindre quand il est déplacé.

Ce n'étoit pas sans de bonnes raisons que la nature l'avoit assujetti à des conditions propres à tempérer ses mouvemens d'orgueil et son attrait pour la domination.

- C'étoit avertir les femmes de la sorte d'empire à laquelle elles pouvoient aspirer et devoient borner leurs prétentions ; c'étoit dire à chacune d'elles : aime ton mari , tu as reçu en don tout ce qu'il te faut pour lui plaire. Honore le père de tes enfans , ton organisation te fait une loi de la douceur et du calme. Tu n'as de moyens que pour faire régner l'ordre autour de toi. Une administration plus vaste , plus compliquée que celle de ton ménage est hors de ta portée ; il te faudroit recourir à la ruse pour suppléer au défaut de forces. Règne sur ta famille par l'amour et la reconnoissance. Amuse tes enfans au bruit du hochet ; mais le timon de l'état ne convient pas à ta main débile et mal-assurée.

Les femmes , sur-tout en France , ne tinrent compte de ces sages intentions de la nature. Celles nées sur les marches du trône voulurent y monter et s'y asseoir : une vieille tradition sembloit les y autoriser. Du temps des Druïdes , plusieurs Gauloises prenoient place au sénat , y votoient et déli-

béeroient à l'instar des hommes ; et on se trouvoit bien de les consulter : et on effetoit quel mal pouvoit-il résulter de ce droit exercé publiquement par des femmes sous l'œil de leurs maris ? mais alors les Francs étoient encore dignes de leur nom ; ils n'avoient pas de rois : ils étoient superstitieux , mais point esclaves : et ils surent se délivrer de leurs prêtres quand ceux-ci devinrent trop incommodés et trop exigeans : malheureusement les Druides ne tardèrent pas à être remplacés ; et nous avons plus de peine à nous défaire de leurs successeurs. Bientôt aussi les assemblées du peuple devinrent des conseils d'état du prince , auxquels les femmes n'assistèrent point comme autrefois ; mais du moment qu'il y eut une cour , elle donna naissance à la galanterie , et les femmes de nos rois n'en vengèrent que trop les filles , humiliées d'une certaine loi salique sur laquelle on n'est pas bien d'accord.

Le climat et la civilisation amollirent peu-à-peu le Gaulois , plusieurs fois vaincu , mais jamais dompté ; il ne pouvoit l'être que par les femmes : devenu Français , les femmes de la cour obtinrent par leurs intrigues la même déférence que nos premiers ancêtres accordoient à la sagesse et au patriotisme des femmes des

Druïdes , en sorte que bientôt il y eut un rang plus despotique , plus absolu , plus désastreux encore pour la chose publique que celui de roi de France , ce fut le rang de reine de France : et l'on verra dans le cours de cette histoire comment nos princesses couronnées en soutinrent le fatal éclat. On y verra comment la nature s'est jouée de nos institutions sociales , qui heurtent tous ses principes , comment elle a rendu le plus tranquille , le plus doux , le plus compatissant des deux sexes , susceptible des appétits les plus violents , des passions les plus malfaisantes , des caprices les plus sanguinaires : et si la révolution de 1789 n'est pas venue plus vite , si la nation française ne s'est pas trouvée réduite aux abois plutôt , la faute n'en doit pas être imputée à nos reines ; c'est que nos ressources furent encore plus inépuisables que leur mauvais génie n'eut de fécondité ; c'est que le mal , comme le bien , quand il est fait sans suite , n'opère qu'à la longue. Si nos souveraines avoient été douées de la perversité réfléchie de Tibère , il y a long-temps qu'on ne parleroit plus des Français en Europe. Mais malgré la fertilité d'imagination des femmes ambitieuses , vindicatives et toutes-puissantes , la nature , en voulant

bien leur accorder l'aptitude de commettre tous les forfaits , pour avertir les hommes de les faire rentrer à leur place , ne leur a pas fait heureusement le don de la prudence. Qu'on suppose tout le génie de Machiavel à une Marie-Thérèse d'Autriche , à une Catherine II , et que l'on calcule les résultats politiques de ce mélange adultère.

Mais pour nous renfermer dans le cadre de notre tableau , si parmi nos lecteurs il en est qui s'attachent à l'étude du cœur humain, ils apprendront, non sans quelque étonnement, que les crimes des rois de France , mis dans l'un des plateaux d'une balance , les crimes des reines de France dans l'autre plateau , les reines auroient tout l'honneur de la comparaison. Nous laisserons à l'observateur le soin de tirer lui-même la conséquence de ce calcul , que ce livre le mettra à même de vérifier. Mais nous lui rappellerons, en terminant cette esquisse , un ancien trait d'histoire qui ne sauroit être trop connu , et dont il sera aisé et profitable de faire l'application aux événemens postérieurs.

Quand Samuel , pour détourner ses compatriotes , encore heureux , encore libres , du projet qu'ils avoient conçu de se mettre en monarchie , leur traça le portrait d'un

roi, tout hideux et ressemblant qu'il le leur fit, Samuel ne put les dissuader de se donner un roi. Les Hébreux n'étoient pas doués d'un intellect subtil, *gens durâ cervice*, dit S. Paul; mais le grand-prêtre n'avoit jamais été à la cour: libérateur de sa patrie, il l'auroit préservé d'un fléau plus grand que le joug des Philistins, s'il eût terminé sa philippique contre les rois par ces dernières considérations.

Israélites, je ne vous ai pas tout dit; le roi que vous me demandez, et dont je viens d'offrir à vos yeux l'image trop fidèle, ce roi ne pourra pas vivre seul; il éprouvera les mêmes besoins que vous. Il lui faudra une compagne. La femme de votre roi voudra être reine aussi. Vous n'imaginez pas l'effet que doit produire ce titre sur l'esprit et le cœur d'une femme. Peuple! savez-vous ce que c'est qu'une reine? Souveraine du roi au lit conjugal, elle voudra l'être encore par-tout ailleurs. Tout ce que les femmes ont d'astuce, elle le mettra en œuvre pour prendre sur son mari le même empire que vous aurez accordé à son mari sur vous. Malheur à vous si elle plaît au roi! malheur encore à vous si elle n'en obtient que de froids hommages! Dans le premier cas, rien

ne se fera dans l'empire que par elle et pour elle. Elle voudra commander aux ministres , aux généraux , aux magistrats , comme elle commande à ses femmes et à ses valets. Vous la verrez d'une main fermer les yeux à son auguste époux , ivre d'amour et de vin , et de l'autre , distribuer en son nom les trésors de l'état , les graces réservées au trône les dignités et les châtimens. Du fond de son boudoir , elle réglera la marche des armées , le sort des coloniés. L'esclave qui aura imaginé une mode nouvelle , le courtisan qui se sera fait remarquer par les complaisances les plus basses , voilà ceux qui deviendront vos véritables souverains. Pour obtenir du roi l'iniquité la plus révoltante , la famine d'une province , la proscription de plusieurs milliers de citoyens honnêtes , mais trop clairvoyans pour la reine , il ne lui en coûtera qu'une fausse carresse , un baiser traître. Heureuse encore la nation , si cette femme ne mêle point un sang ennemi au sang de vos rois , et ne vous charge de l'entretien de ses plaisirs. Si , honteux et las de porter le joug d'une femme , vous en appelez enfin aux droits de l'homme et du citoyen libre , la sirène couronnée deviendra semblable à la louve qu'on a forcé dans son repaire. Vous

la verrez soulever contre vous tous vos voisins, et appeler les armes étrangères sur le sein de sa patrie. Vous la verrez, profitant de ses avantages d'épouse et de mère, promener en tous lieux ses enfans, et regagner par la pitié ce qu'elle aura perdu par ses crimes. Vous la verrez caresser le soldat, applaudir aux lévites rebelles, alimenter les mécontents de toutes les classes, et, sous un air calme, attendre avec impatience le signal d'une guerre civile et religieuse.

Peuple ! redoutez vos rois ; craignez sur-tout la femme de vos rois. Je lis déjà dans l'avenir les noms de Jézabel, d'Athalie.....

Lecteurs, ajoutez à ces noms la liste de ceux dont ce livre donne l'histoire : le grand Samuel ne fut prophète que pour son pays.

---

# LES CRIMES

DES

## REINES DE FRANCE.

---

SI la puissance suprême a eu de tout temps l'inévitable privilège d'aliéner l'esprit des hommes qu'on en a revêtus, de corrompre leurs ames, d'éteindre en eux tout sentiment de justice, de foi, de générosité, de respect humain ; si l'histoire ne nous offre pas un seul exemple d'un homme qui, étant roi, ait été juste et bon, ( et quel est l'homme juste et bon qui eût voulu être *roi* ? ) portons nos regards plus loin, et lisons aussi dans les annales du monde à combien d'excès la royauté a emporté les femmes ; lisons combien elles ont commis de crimes pour satisfaire leurs passions, pour servir leurs intérêts privés et leur ambition personnelle ; combien elles en ont fait commettre à leurs maris, à leurs fils, à leurs frères ; combien elles les ont aidés à cimenter par le sang leur puissance usurpée ;

*Crim. des rein. de Fr.*

A

combien elles leur en ont fait verser pour dérober à leurs regards les suites infâmes des débordemens dont ils auroient dû les punir. Leur foiblesse naturelle s'unit facilement à la barbarie ; elles deviennent hardies et cruelles dès qu'elles sont coupables, et alors, tout ce que la nature mit en elles d'attraits et d'armes innocentes, sert à couvrir ou autoriser leurs vices. Alors l'art dangereux de séduire et de tromper, les caresses perfides et enivrantes, les feintes larmes, le désespoir affecté, les prières insinuanes, tout en elles rend peut-être plus dangereux dans leurs mains le d pôt d'une puissance quelconque. Lorsqu'elles en sont revêtues, elles deviennent obstinées dans leurs volontés, constantes dans les moyens de parvenir à leurs fins, et vivement irritées par les obstacles. L'habitude de dominer par les charmes extérieurs les rend plus vindicatives que les hommes, quand elles en rencontrent quelques-uns qui osent résister à cette beauté dangereuse, que Platon appelle *une courte tyrannie* ; lorsqu'elles ont une fois passé les bornes en quelque point que ce soit, et la puissance royale les invite promptement à les franchir, alors elles ne voient dans la nature qu'elles, leurs intérêts, leurs passions, leurs projets ; il faut que tout cède à leur em-

portement ; leur esprit en délire ne connoît plus de frein , et l'excès de la fièvre ardente , dont le transport les dévore , les précipite de crime en crime , jusqu'à transformer enfin ces êtres doux et timides en animaux plus féroces et plus indomptables que les hommes les plus barbares et les plus ignorans.

Le rapprochement des faits consacrés dans nos monumens historiques va prouver si le tableau est exagéré. La première femme qui s'offre à nos regards est Basine , reine de Thuringe. Elle vécut vers l'an 460 de l'ère chrétienne ; lorsqu'elle connut Childéric , quatrième roi de France , elle n'étoit point dans un âge où quelquefois l'amour peut sans crime étouffer la voix de la raison , elle étoit épouse et mère ; Childéric , connu par ses débauches , chassé de sa patrie par les seigneurs dont il avoit déshonoré les femmes et les filles , va chercher un asile à la cour du roi de Thuringe. Basine son épouse se charge du soin officieux de consoler ce coupable fugitif ; et lorsqu'il est rappelé en France , cette nouvelle Hélène abandonne , pour le suivre , son mari et ses enfans. Childéric l'épouse , et cette femme adultère donne paisiblement le jour à Clovis premier. Il paroît que le roi de Thuringe considéra ce crime avec mépris , et ne chercha point à

renouer les liens que la criminelle avoit rompus ; mais l'audace de Childéric n'en alluma pas moins entre les deux peuples une haine qui dans la suite fit couler du sang : les nations étoient alors assez simples pour regarder les intérêts de leurs rois comme *indivisibles des leurs*.

Clotilde , à qui les moines ont décerné les honneurs de l'apothéose , dont nos fades historiens antiques et modernes ont à l'envi exalté les vertus chrétiennes , paroît avoir été d'abord une fille ambitieuse , intrigante et dissimulée ; fort jeune encore , elle sut échapper à la vigilance du tyran de Bourgogne, Gondebaud son oncle , qui , pour s'assurer le trône , avoit fait périr son frère et ses neveux , et n'avoit conservé Clotilde et sa sœur que parce qu'il imaginoit n'en avoir rien à craindre : seul elle trompa les yeux de toute la cour ; la différence de religion étoit un premier obstacle à ses vœux ; elle exigea de Clovis une promesse de se convertir à la foi chrétienne , et se contenta d'un serment royal qu'il fit légèrement et qui ne le lia pas. Le consentement de son oncle étoit nécessaire , elle sut s'en passer. Ce ne seroit cependant pas un crime , tout est permis à quiconque peut briser les fers d'un barbare ; mais Clotilde , la pieuse Clotilde , quit-

tant sa patrie en 492 pour suivre l'ambassadeur de Clovis , fit mettre le feu à quelques villages , innocens des crimes de Gondebaud , et s'écria , en voyant les flammes s'élever vers le ciel : « Grace à Dieu , mes parens sont déjà vengés » ! Clovis s'embarrassoit peu d'une religion quelconque , encore moins de la foi des sermens ; il ne tint pas ce qu'il avoit promis , et l'ambitieuse reine ne s'y étoit peut-être pas attendue : cependant elle sut obtenir sur son esprit dur et farouche assez d'empire pour faire baptiser son premier enfant ; la mort de celui-ci , que le père n'attribua qu'à l'influence du dieu dont il ne reconnoissoit pas l'empire , ne l'empêcha point de laisser encore baptiser le second ; et enfin à la bataille de Tolbiac , succombant presque aux efforts des Suèves et des Bavares , il s'avisa d'invoquer le dieu de Clotilde , et demeura victorieux ; il embrassa aussitôt la foi chrétienne , sans y croire et sans la comprendre. La constance de Clotilde ayant obtenu ce premier sacrifice , et sa piété ne modérant point son amour pour la vengeance , elle eut moins de peine à lui persuader d'entrer à main armée sur les terres de son oncle , et d'y faire périr une multitude d'hommes qui n'avoient pas trempé dans les fureurs de Gondebaud. Ce n'étoit ni à calmer les passions , de

son mari, ni à lui inspirer des sentimens doux et paisible, que s'occupoit la sainte reine, c'étoit au contraire à seconder ses penchans criminels, à lui indiquer les moyens de verser le sang humain. Elle avoit été assez puissante pour le rendre chrétien, et elle ne l'empêcha point de faire égorger presque à ses yeux neuf de ses proches parens ; lorsque la mort de ce prince cruel mit fin à ses crimes, elle se servit de son empire sur le cœur de ses enfans pour leur faire massacrer les fils et les petits fils de Gondebaud ; et cependant, lorsqu'elle les exhortoit ainsi au meurtre, elle s'étoit retirée à Tours, sur le tombeau de Saint-Martin, où elle vivoit dans les exercices de la piété *la plus exemplaire* en apparence, enrichissant une église des dons arrachés aux peuples par son mari, et en partie du pillage des autres églises, dans lesquelles Clovis, premier roi chrétien, avoit souvent trouvé de quoi suppléer au besoin de son insatiable avarice. Après sa mort, arrivée en 548, Clotilde fut canonisée par les moines, honorée par les historiens de son siècle ; sa mémoire a été en vénération, elle auroit dû périr sur un échafaud : c'est ainsi que l'erreur a défié les scélérats couronnés, tandis que les ministres de la loi ne connoissoient pas d'innocens dans les conditions obscures.

Sigebert , roi d'Austrasie , venoit d'épouser Brunehaut , fille d'Athanagilde , roi des Visigoths , et Frédégonde commençoit à régner sur le cœur de Chilpéric , roi de France. Le même siècle vit naître ces deux femmes excécrables , dont une seule auroit suffi pour embrâser toute l'Europe ; et comme si le hasard se fût joué des malheureux esclaves qui ne savoient pas s'en délivrer , elles furent continuellement en guerre. La plus odieuse étoit celle qui termina paisiblement une vie toute souillée de forfaits ; l'indomptable férocité de son caractère , joint à la lubricité de son tempérament , rapproche Frédégonde , malgré la différence des siècles , de ces deux autres monstres couronnés , Isabeau de Bavière et Catherine de Médicis.

Frédégonde , née à-peu-près en 550 , étoit femme - de - chambre d'Audouère , première femme de Chilpéric , et maîtresse de ce prince. Audouère étoit belle , dit-on , mais sans esprit : elle étoit mère de trois enfans , et enceinte du quatrième , lorsque Chilpéric la quitta pour aller assassiner les Saxons. Frédégonde profita de son absence , et se servant de la superstition pour enchaîner le cœur féroce de son amant , elle imagina de conseiller à la crédule Audouère d'être elle - même la marraine de l'enfant dont elle accoucha. Dans ces temps où

toutes les erreurs réunies enveloppoient l'esprit grossier des aveugles Français , toute alliance spirituelle interdisoit sévèrement les liens de la chair ; violer ses sermens , rompre les saints nœuds de l'union la plus respectable , massacrer de sang-froid des captifs , assassiner militairement des millions d'hommes , être même parricide dès que les intérêts prétendus politiques l'exigeoient , se rassasier enfin d'or et de sang , tout étoit permis aux rois ; au moins , tout étoit rachetable aux yeux de Dieu , par une offrande aux églises , et les évêques vendoient les absolutions suivant le tarif de tous les crimes ; mais c'étoit un péché irrémissible que de passer une nuit avec sa commère ou avec sa parente à tel ou tel degré , lorsqu'on l'avoit épousée , car on auroit pu commettre l'inceste le plus abominable , et ce crime avoit son taux comme les autres. Chilpéric , soupçonné d'avoir été d'accord avec sa maîtresse pour entraîner Audouère dans le piège , ne manqua pas de rompre son mariage à son retour , sous prétexte du degré défendu d'affinité spirituelle. Audouère et sa fille furent envoyées dans un cloître , et toutes deux périrent ensuite par l'ordre de Frédégonde. Les auteurs ne se disputent à cet égard que sur le genre de leur mort ; et Mézeray , le plus vé-

ridique de tous , assure qu'avant de leur ôter la vie , la détestable Frédégonde les fit déshonorer toutes deux par ses satellites.

Qui n'auroit cru que Frédégonde alloit monter sur le trône ? Mais Chilpéric avoit juré de n'épouser jamais qu'une princesse. Frédégonde , constante dans ses projets , sentit qu'il falloit céder un moment à un préjugé qu'elle se flattoit de détruire , et souffrir encore une fois des nœuds qui ne l'intimidoient pas. Brunehaut avoit une sœur nommée Galsuinte. Chilpéric employa les bons offices de Sigebert son frère pour l'obtenir ; et la malheureuse Galsuinte , malgré les pleurs de sa mère et ses funestes pressentimens , fut amenée à Chilpéric , ou plutôt à Frédégonde.

Athanagilde avoit cru assurer le bonheur de sa fille , en la chargeant de trésors ; il s'étoit flatté qu'un prince avare , voyant en elle une source de richesses , respecteroit son repos , ou du moins ses jours. Chilpéric , sans doute , ébloui par de si riches présens , fit serment sur les reliques de ne point *renvoyer la princesse*. En effet , il ne la *renvoya* pas ; Frédégonde sut le dispenser d'être parjure , et lorsqu'en 568 , elle eut obtenu la promesse de monter sur le trône , Chilpéric envoya un de ses plus intimes favoris au lit de la reine , avec ordre de l'étran-

gler. Mais ces deux monstres étoient faits pour se disputer l'activité dans le crime, Frédégonde l'avoit prévenue ; Galsuinte étoit morte. Les historiens , implacables ennemis des peuples et de la vérité , ont osé blâmer Sigebert et Brunehaut d'avoir voulu venger cet assassinat. Sans doute , s'il y avoit eu des loix , si les nations éclairées avoient fait tomber sous le glaive des bourreaux, la tête des rois criminels , la sœur de Galsuinte et son beau-frère n'auroient eu que la justice et la loi civile à invoquer ; mais dans un siècle malheureux où les peuples égarés croyoient voir des présens de Dieu dans la personne de ces dévastateurs impies , souvent on les avoit vus s'armer pour de moindres raisons. Brunehaut et Sigebert entrèrent dans les états de Chilpéric , et le réduisirent bientôt à la dernière extrémité : ce prince étoit détesté de ses peuples , qu'il accabloit chaque jour de taxes nouvelles ; il fut abandonné de Gontran , son frère , lié au parti de Sigebert ; il n'avoit plus d'autre asile que la ville de Tournay , où il courut s'enfermer avec Frédégonde , qui , voulant prouver que *rien dans la nature ne pouvoit l'empêcher de suivre son mari* , le suivoit en effet dans les camps avec une sorte d'audace qu'on ne sauroit honorer du nom de courage , et qui tenoit plu-

tôt de la férocité. D'ailleurs, elle étoit nécessaire à son infâme époux : jamais Frédégonde ne fut abattu par aucun revers, dès qu'elle pouvoit le réparer par un crime ; et l'invention dans cette espèce de ressource lui étoit plus familière qu'à Chilpéric. Dans ce désastre, elle sut armer le bras de deux jeunes hommes sur lesquels elle employa tous les prestiges de la religion, ceux des présens, l'espoir brillant d'une fortune immense, les charmes plus puissans encore des caresses, dont une courtisane sait accompagner ses discours flatteurs : elle réussit ; Sigebert fut assassiné.

La révolution fut aussi-tôt consommée ; l'armée du roi d'Austrasie leva le siège de Tournai, toutes les villes du royaume de Chilpéric furent soumises, et il s'en fallut peu que l'assassin ne montât sur le trône de son malheureux frère. Le comble de la bassesse et de l'ignominie fut de voir Brunehaut, la sœur de Galsuinte, la veuve de Sigebert, offrir sa main et ses états au bourreau de sa sœur et de son mari. On conviendra sans doute que les rois seuls ont donné de pareils exemples. On n'a point d'idée parmi les citoyens de semblables violations de toutes les loix des peuples civilisés ;

on n'a point vu la veuve impie joindre sa main perfide à la main sanglante du meurtrier de son mari ; on n'a point vu la sœur épouser le bourreau d'une sœur ; on ne lit de ces récits atroces que dans les fastes des tyrans couronnés , ou de ceux qui , vivant dans les forêts , y subsistent , comme les premiers , du fruit des vols et des assassinats. Il y a cette différence , que les *rois* des grands chemins ont , de tout temps , expiré sur des gibets , et que ceux des villes étoient considérés comme des dieux.

Frédégonde eut cependant assez d'empire sur Chilpéric pour empêcher l'adroite manœuvre de sa rivale. Le fils de Sigebert étoit demeuré prisonnier entre les mains de ses ennemis , et sa vie , qui servoit de barrière entre Chilpéric et le trône d'Austrasie , ne pouvoit être en sûreté dans les mains de Frédégonde. On trouva moyen de l'enlever et de le porter à Metz , où il fut proclamé roi. Chilpéric se vengea de ce malheur , en pillant les trésors de son frère , en reléguant Brunehaut à Rouen , en lui enlevant ses deux filles. Il envoya en même-temps des troupes dans le Maine , à dessein de s'en emparer , et fit passer Mérovée , son fils aîné , dans le Poitou. Mérovée étoit fils d'Audouère ; il ne pouvoit , selon les loix

de la nature, avoir pour Frédégonde, ni pour son père, beaucoup de respect et d'attachement : il fut en secret flatté de pouvoir les punir ; au lieu d'aller à Poitiers, il se rendit à Rouen, où Brunehaut, secondant ses chagrins, lui fit accepter sa main. Prétextat, évêque de cette ville, les maria, malgré le degré si proche de parenté. Cette imprudence coûta cher et à Mérovée, et à l'évêque de Rouen ; l'un et l'autre la payèrent de leur vie, le jeune homme, par un assassinat : il n'étoit pas difficile de faire égorgé un enfant sans expérience, il l'étoit davantage de perdre un évêque ; on imagina de lui faire un procès en forme, et Chilpéric ne rougit pas d'être, à l'instigation de sa femme, le vil dénonciateur de son sujet. Il falloit que Chilpéric et Frédégonde eussent passé toutes les bornes des crimes permis aux rois ; il falloit que les peuples mêmes les considérassent avec horreur, puisque les évêques n'osèrent sacrifier Prétextat à leur haine. Frédégonde ne trouva de remède à cette haine que l'assassinat, son recours ordinaire, et l'évêque fut immolé. Presque aussi-tôt périt par le poison un seigneur français, qui avoit osé reprocher à cette femme le long amas de cruautés dont elle marquoit chaque jour de sa vie.

Il n'étoit pas temps encore de lui faire de si amers reproches ; sa carrière n'étoit pas remplie. Il restoit à Chilpéric un fils d'Audouère, un jeune homme nommé Clovis. Si les crimes du père lui avoit justement enlevé le cœur de Mérovée, son fils aîné, on peut croire que le meurtre de celui-ci ne lui attacha pas Clovis. Irrité contre ces deux monstres, impatient des souffrances amères du peuple, dont il avoit pitié, parce qu'il étoit lui-même opprimé, il laissoit souvent échapper des paroles menaçantes. Frédégonde jura sa perte. Il semble cependant que malgré son empire illimité sur son mari, elle eut besoin de quelque artifice pour commettre ce nouveau crime. Il fallut accuser Clovis même d'en avoir commis, et on le feignit coupable d'aimer la fille d'une magicienne. C'étoit dans un moment où les fléaux du ciel avoit frappé le royaume de nouveaux malheurs. Les débordemens de plusieurs fleuves, le dérangement des saisons, une espèce de tremblement de terre, et les maladies épidémiques, suites ordinaires de ces fléaux, avoient ravagé les provinces *appartenantes* à Chilpéric. Le roi fut en danger, et les enfans de Frédégonde périrent. On n'imagine-  
roit pas que cette furie, qui méditoit alors

le meurtre de Clovis , s'avisa de penser que le ciel la punissoit des impôts excessifs qu'elle avoit mis sur le peuple : elle dit au roi « qu'il falloit les retirer , afin d'apaiser la » colère de Dieu , et ne plus exciter contre » eux *les cris de la veuve et de l'orphelin* , » puisque la main de la divinité leur ôtoit » les enfans auxquels il destinoient l'amas » de ces richesses , qu'ils arrachioient au pau- » vre , dont ils négligeoient d'écouter les » soupirs ». Quelle fut la cause de cette vé- ritable comédie ? Ceux qui savent juger ne pourront croire qu'aucune idée religieuse pût entrer dans le cœur de Frédégonde. Si la crainte du jugement de Dieu avoit pu frapper tout-à-coup une ame souillée de tant de crime , elle seroit tombée dans les plus horribles accès du désespoir. La mort lui ayant enlevé ses enfans , se trouvant sans appui , elle voulut peut-être s'en faire un du peuple , et le ramener à elle ; peut-être aussi ne voulut-elle que préparer le meurtre de Clovis ; elle l'accusa d'avoir attiré sur son père et ses frères les maladies dont ils venoient d'éprouver la violence , et d'avoir employé la science infernale de la magicienne. Dans un temps d'ignorance , l'accusation parut d'autant plus vraisemblable , que ce jeune homme n'avoit

ressenti aucun effet de l'influence pestilentielle de l'air , et l'on persuada sans peine que sa maîtresse l'en avoit préservé. Cette misérable fille fut arrêtée et battue de verges par l'ordre de Frédégonde , jusqu'à ce qu'un traitement aussi barbare lui eût arraché l'aveu de son prétendu crime ; et munie d'une preuve juridique , Frédégonde alla trouver son mari , duquel elle obtint l'ordre de faire saisir Clovis et de le faire amener devant elle. Juge et partie , elle joua le rôle de magistrat , et interrogea elle-même le malheureux prince , à qui elle n'arracha aucune parole qui pût dégrader l'homme , et l'homme innocent. Son dessein , sans doute , avoit été , par cette audace , d'irriter le caractère impétueux qu'elle lui connoissoit , de le porter contre elle à quelque outrage , et d'arracher à son père un arrêt de mort. Déçue dans cet espoir , le meurtre vint à son secours , et Clovis fut trouvé mort dans sa prison. Elle fit croire à son père qu'il s'étoit tué lui-même , et se fit adjuger , à titre de confiscation , les biens propres du prince et de sa mère. Les principaux officiers de Clovis furent enveloppés dans la proscription , ils périrent tous ; la prétendue magicienne fut condamnée au feu ,  
et

et cependant Frédégonde n'étoit point encore lasse de crimes.

A la vérité la mort de ce prince la mettoit à l'abri de dépendre un jour d'un maître irrité ; mais ses fils , son neveu n'étoient plus , et à la mort de Chilpéric , le fils de Brunehaut devenoit l'héritier des états de son oncle et de la haine de sa mère ; leur antipathie venoit moins de la mort de Sigebert et de Galsuinte , que d'une rivalité personnelle de talens et de beauté ; elle en étoit bien plus invétérée. Frédégonde , née pour tenter les choses les plus difficiles , entreprit de s'allier avec le fils de cette rivale , et de lui faire assurer , par Chilpéric , son héritage , à défaut d'enfans mâles. Elle ne réussit cependant pas dans ce projet , qui ne valut aux peuples déjà ruinés qu'une nouvelle guerre où le sang coula encore pour les intérêts de deux criminelles prostituées. Pendant ce temps elle chercha à marier Rigonte sa fille au roi des Goths , et insultant à la misère publique , elle destina des richesses immenses pour la dot de cette princesse , prétendant qu'elle ne lui donnoit rien qui ne fût à elle , qui ne lui fût acquis par les dons de son mari , ou ceux des grands de sa cour ; cinquante chariots furent chargés de ces tré-

sors, escortés par quatre mille hommes ; mais cette garde n'ayant point empêché qu'ils ne fussent pillés par Didier, comte de Toulouse, Rigonte fut obligée de retourner à la cour de Chilpéric, où elle se dédommagea du malheur de n'être point mariée, par une vie fort licencieuse, que sa coupable mère s'avisa souvent de blâmer avec aigreur. Les historiens ont prétendu que Rigonte étoit coupable de montrer à une pareille mère peu de respect et de ménagemens. Il paroît que cette fille n'eut à se reprocher qu'un excès d'incontinence, qu'on auroit pu trouver étrange dans toute autre que l'enfant de Frédégonde ; mais à quel respect cette femme criminelle, ce bourreau du genre humain, avoit-elle droit de prétendre ? Tout l'espoir qui lui étoit permis n'étoit-il pas de mettre au jour des monstres moins abominables qu'elle, et incapables, seulement, de verser son propre sang ? Cependant Rigonte fut encore heureuse de lui échapper. Un jour qu'elles étoient ensemble, elle lui reprochoit, avec une artificieuse douceur, de la traiter rigoureusement ; et feignant de croire qu'elle désiroit encore quelques-uns des riches ornemens dont elle étoit si abondamment pourvue, elle ouvrit un grand coffre qui renfermoit les plus précieux,

et l'invita gracieusement à choisir les étoffes et les bijoux qui flatteroient le plus ses desirs; l'imprudente fille s'étant courbée jusque dans le coffre, la marâtre le referma sur sa tête, et si ses cris mal articulés n'avoient pas été entendus, elle l'étrangloit de ses mains: et des historiens ont eu l'impudeur de la plaindre des *chagrins domestiques* que lui causoient la conduite et le manque de respect de cette malheureuse fille! Détestables flatteurs, si Rigonte eût porté la couronne, et qu'elle eût assassiné sa mère, vous l'auriez canonisée.

Il étoit temps que l'odieux Chilpéric fût lui-même victime de ce monstre, dont il avoit autorisé tous les excès, dont il avoit suivi les conseils barbares; la guerre duroit encore entre lui, Childebart et Gontran, lorsqu'elle mit au monde un fils nommé Clotaire. Cet événement ayant fait évanouir l'espoir de Brunehaut, son fils entreprit une autre guerre contre les Lombards, et Chilpéric voulant chercher le repos qui fuit toujours les tyrans, fit sa résidence la plus ordinaire en automne, à Chelles, près de Paris, où il avoit un château. Là, vers la fin du mois de septembre 584, prêt à partir pour la chasse, il lui prit fantaisie de rentrer et de dire un mot à la reine; il la trouva seule dans son cabinet de

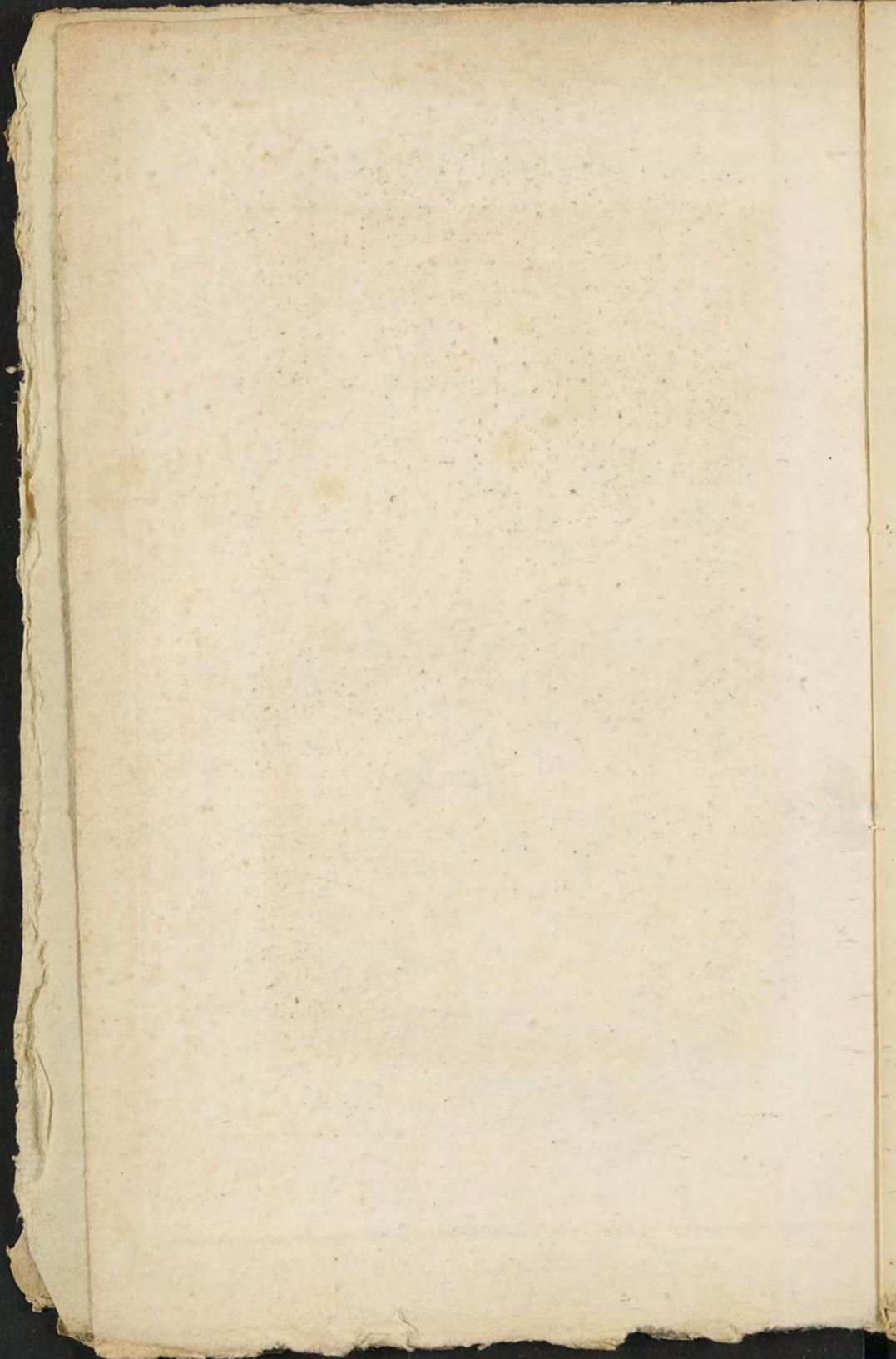
toilette, les cheveux épars, et la frappa légèrement sur la tête d'une baguette qu'il tenoit à la main. Frédégonde, qui le croyoit en route, le prit pour Landri de la Tour, son amant, et connu pour tel de toute la cour, hors du roi. *Landri*, lui dit-elle sans se détourner, *un bon chevalier ne doit jamais frapper les dames par derrière.* Chilpéric, immobile d'étonnement, ne répliqua rien, et après un moment de silence, sortit sans s'expliquer. Frédégonde se retourna, le reconnut, envoya chercher Landri, lui raconta son imprudence, et lui ordonna de choisir entre la mort du roi ou la leur. Landri lui obéit, et au retour de la chasse, des assassins gagés par ces deux adultères, ayant environné Chilpéric, lui arrachèrent par le crime une vie odieuse à tous les gens de bien.

Comme il est assez difficile aux flatteurs les plus décidés d'excuser une femme débauchée qui attende aux jours de son mari, ceux de Frédégonde n'ont trouvé d'autre moyen en sa faveur que de l'en disculper tout-à-fait. Mais ils ont mal réussi, lorsqu'ils n'ont pu alléguer comme preuve de l'impossibilité du crime, que l'intérêt qu'avoit Frédégonde à ne le pas commettre. Ils auroient eu raison, si la foule d'intérêts politiques qui devoient lui rendre la vie de son mari précieuse, avoit



Frédérande, de concert avec Landri son amant, fait assassiner Chipéric son épouse au retour de la chasse.

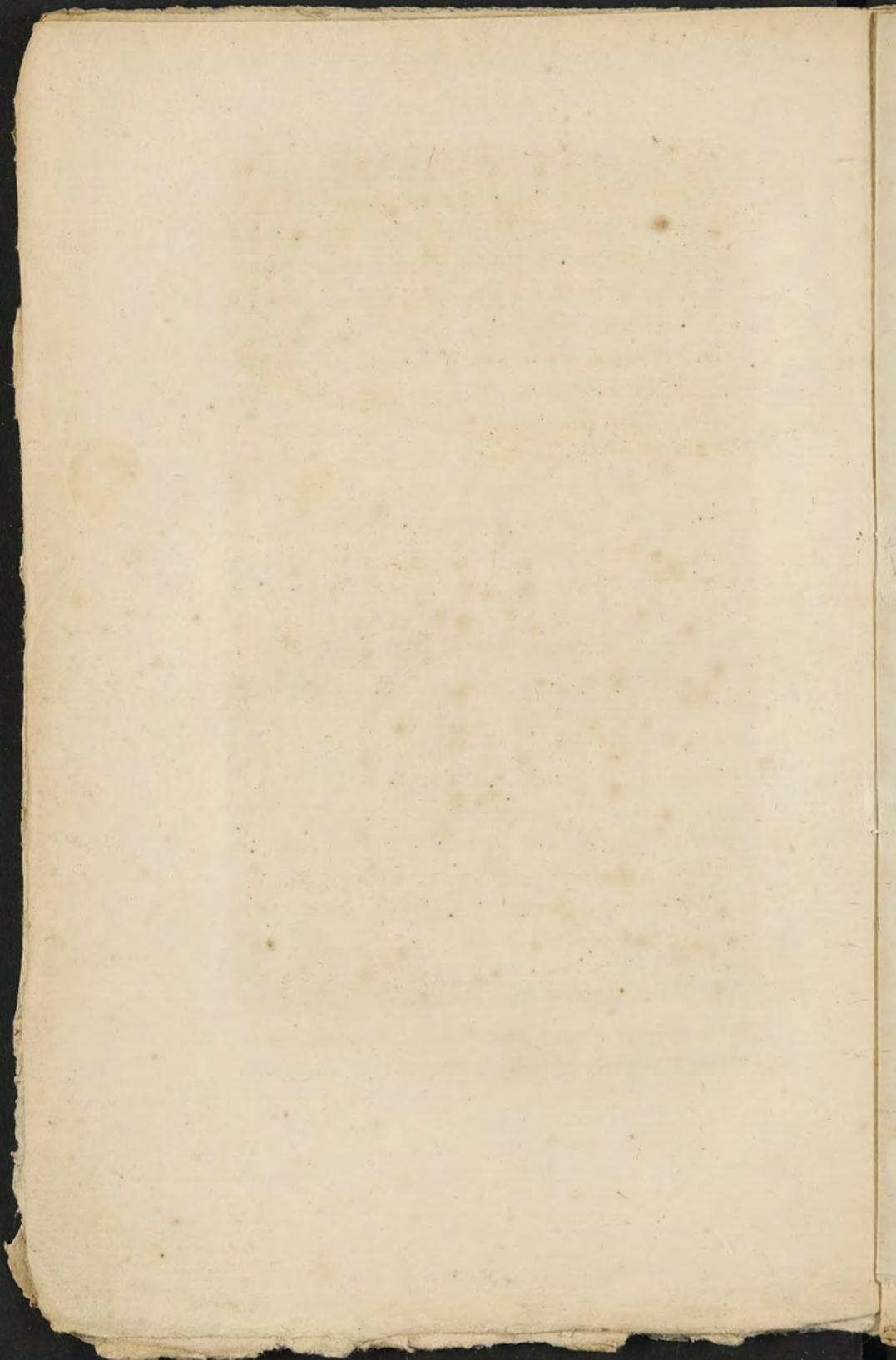
BIBLIOTHÈQUE  
DE  
SEAN





*Frédegonde, de concert avec Landri son amant, fait  
assassiner Chilperic son époux au retour de la chasse.*

*Créme des Rides*



pu être mise en balance avec l'intérêt présent de sa propre vie. Mais elle avoit trop bien appris à Chilpéric à se délivrer de ses ennemis, pour croire que la route du crime lui fût inconnue, ni qu'elle pût l'effrayer : il étoit offensé, la vengeance étoit certaine, il falloit donc se délivrer d'un danger actuel, imminent, et se donner le loisir de parer aux événemens plus éloignés. Ce seroit d'ailleurs perdre du temps que de prouver qu'elle fût coupable ; tous les auteurs véridiques l'ont publié, le peuple n'en douta pas, et la frayeur s'étant même élevée dans son ame au premier cri d'indignation qu'excita contre elle la mort du roi, elle s'enferma dans la cathédrale de Paris où l'évêque *Reginalde* la reçut.

Il a été prouvé de tout temps que les scélérats rencontrent quelquefois une combinaison d'événemens qui semble n'offrir qu'à eux seuls des ressources dans les grands désastres. Les deux prétendans à la succession de Chilpéric (puisqu'alors les nations se considéroient elles-mêmes comme des immeubles) étoient Childebert, fils de Brunehaut, et Gontran, frère de Chilpéric, Si le premier se fût emparé des états de son oncle, c'en étoit fait de la méchante Frédégonde ; mais Gontran prévient son neveu, arrive dans Paris avec une nom-

breuse escorte, et prend possession du royaume au nom du jeune Clotaire. Childebert, qui s'étoit avancé dans le même dessein, se retire à Meaux, députe vers son oncle, lui demande le partage de la succession, et le supplie de lui livrer à l'instant Frédégonde, pour être punie du meurtre de son mari, de ceux de Galsuinte, de Sigebert et des deux fils d'Audouère. Il n'étoit plus temps, Gontran étoit déjà séduit par les artifices de Frédégonde, par l'espoir de la régence, et par la flexibilité naturelle de son caractère : persuadé, ou feignant de l'être, que le jeune Clotaire, âgé seulement de quatre mois, étoit le sang de Chilpéric, il repoussa fièrement la demande de Childebert, prit Frédégonde et Clotaire sous sa protection, et consentit à être le parrain de cet enfant, et, ce qu'il y a de fort rare parmi les têtes couronnées, il tint parole. De son côté, Frédégonde n'oublioit pas le soin de sa vengeance; on surprit plusieurs assassins envoyés par elle pour tuer Childebert et Brunehaut, avec des armes empoisonnées; mais on auroit cru, dans les siècles de superstition, qu'un génie infernal veilloit à la conservation de ces deux monstres, et détournoit d'elles seules leurs mains sanguinaires. Elle ne put réussir; et se trouva

exposée à de nouveaux dangers, lorsque Gontran mourut, laissant Clotaire âgé seulement de neuf années. Mézeray assure que Frédégonde avoit plus d'une fois attenté sur sa vie. Il falloit que le crime fût en elle un besoin, car elle devoit plus à Gontran qu'à Chilpéric même.

Quoi qu'il en soit, son courage et son génie suppléèrent à ce qui lui manquoit d'appui et de secours; seule elle sut rallier autour de son fils les grands et les soldats, et même le peuple crédule qui regardoit comme sacrée la personne d'un roi. Seule à la tête de l'armée, inférieure en nombre à celle du roi d'Austrasie, et portant dans ses bras l'enfant qui lui servoit d'égide, elle vainquit Brunehaut et son fils, et assura l'empire de Neustrie à Clotaire. Childebart mourut; elle fut accusée, et c'est de ce seul crime qu'elle n'a pas été convaincue. Brunehaut, ressaisie du gouvernement sous le nom du fils de Childebart, déclara de nouveau la guerre à sa rivale, et n'emporta d'autre fruit de son entreprise que la honte d'une défaite et le pillage de ses trésors; mais vingt mille hommes, dit-on, périrent dans une seule bataille. En supposant même ce nombre exagéré, comment ne frémiroit-on pas de douleur et de rage en voyant couler le sang par les querelles de deux monstres à

qui leurs soldats auroient fait justice, s'ils les avoient égorgées pour le repos de la France, et l'expiation de leurs forfaits? Hélas! en vain la nation libre et généreuse a juré de ne plus prétendre à aucune conquête; les rois qui nous environnent, et dont nos voisins sont encore la proie, ne respirent que le sang, et nous forceront peut-être à en répandre. Malheur à eux, s'ils nous contraignent à faire briller le fer, ce ne sera plus une guerre d'esclaves contre esclaves, combattant pour le choix des tyrans! nous combattons pour la liberté des peuples, nous le publierons, tous leurs *sujets* voudront être nos frères, et leurs camps demeureront déserts.

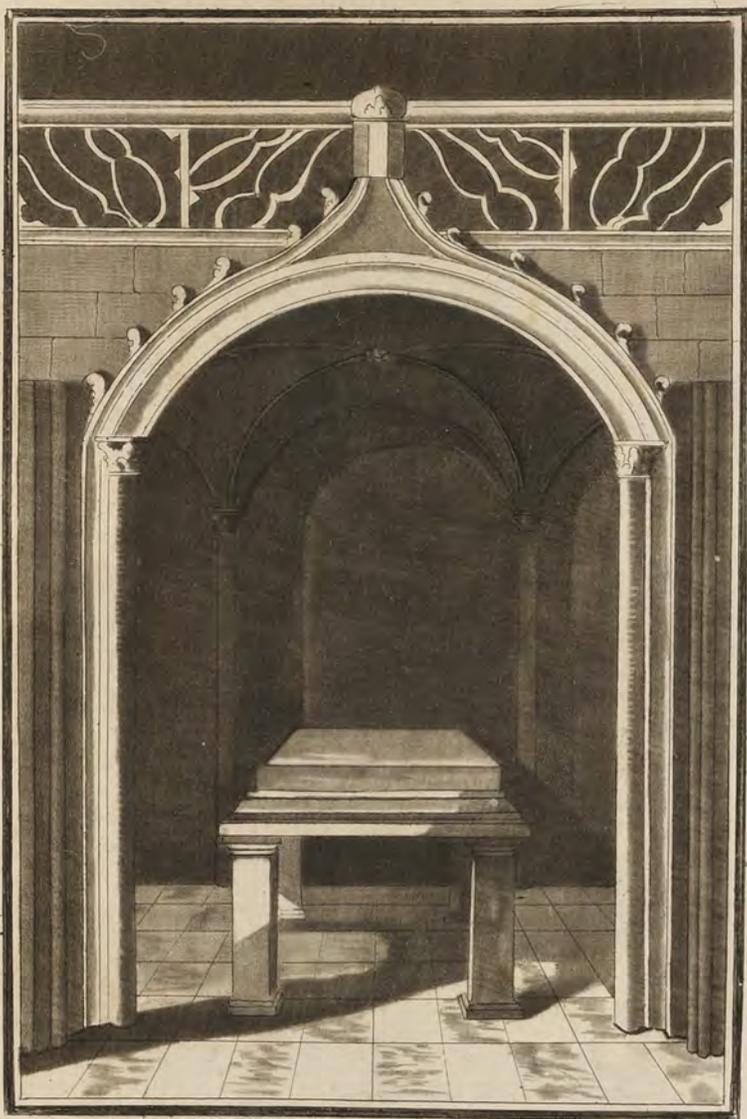
Ce succès, si déplorable pour la France, fut le dernier dont l'impudique reine de Neustrie devoit jouir; elle mourut enfin en 596, âgée de cinquante ans, laissant une mémoire en exécration à tous les peuples chez lesquels son nom étoit parvenu. Elle fut louée par les flatteurs que l'or attache toujours à la suite des monstres couronnés. Ce qu'il y a de plus honteux et de plus déplorable, c'est que les hommes les plus savans de chaque siècle ont toujours sacrifié l'intérêt des nations à leur intérêt personnel;

trop long-temps ils ont employé à tromper les hommes ces talens dont la raison leur enseignoit à faire un meilleur usage.

Clotaire monta sur un trône dont sa coupable mère venoit d'accroître la puissance par des conquêtes sur le royaume d'Austrasie. Brunehaut, délivrée d'une rivale d'autant plus atroce, qu'elle étoit éclairée, demeura seule sur la sanglante arène où long-tems elles s'étoient disputé le prix du crime. Comme les rois de Neustrie ont réuni à eux seuls toutes les portions de l'empire françois, eux seuls forment principalement dans notre histoire la succession de nos rois, et Brunehaut, qui ne fut jamais maîtresse de Paris ni de Soissons, tient moins essentiellement à notre sujet que Frédégonde. Cependant son impudicité, la violence de ses passions, et ses assassinats, nous offrent un si terrible exemple de la puissance des femmes dans le rang suprême, qu'elle doit ajouter sans doute une terreur utile à celle qu'impriment les forfaits des rois. Brunehaut ayant à conduire des princes jeunes, présomptueux, emportés, se chargea du soin infâme de pourvoir aux plaisirs de ses petits-fils, et même à ceux de leurs enfans. Elle composoit avec soin leur sérail, et quelquefois, disent les

chroniques du temps, elle étoit témoin de leurs orgies dont la sale image rappeloit à son ame le souvenir de ses propres débauches. L'empire qu'elle prenoit sur ces foibles esprits par de si lâches complaisances, lui servoit et à les plonger dans une honteuse mollesse, afin de conserver le timon des affaires, et à écarter d'eux les hommes sages, par des assassinats dont ils signoient l'ordre dans ces momens d'ivresse. Quoique avancée en âge et flétrie par de honteux excès, elle se livra encore à une passion ridicule pour le jeune Protade, dont elle fit le complice de ses crimes, en lui faisant partager son autorité, sous le titre de maire du Palais. Protade fut assassiné par les grands, jaloux de son crédit et irrités de son insolence. Brunehaut, avide d'autorité, trouva de nouvelles ressources dans la division de ses deux petits-fils; elle vint à bout de les désunir; Thierry, par ses conseils, fait massacrer Théodebert, son frère, sous prétexte que c'étoit un bâtard de Faileube, sa mère, et d'un jardinier; il meurt, et Brunehaut, qui sans doute avoit conçu contre ce malheureux prince une haine implacable, fait périr avec lui ses deux fils, dont elle écrase elle-même le plus jeune contre une muraille.

Recueil de lettres, tom. 2. p. 73.

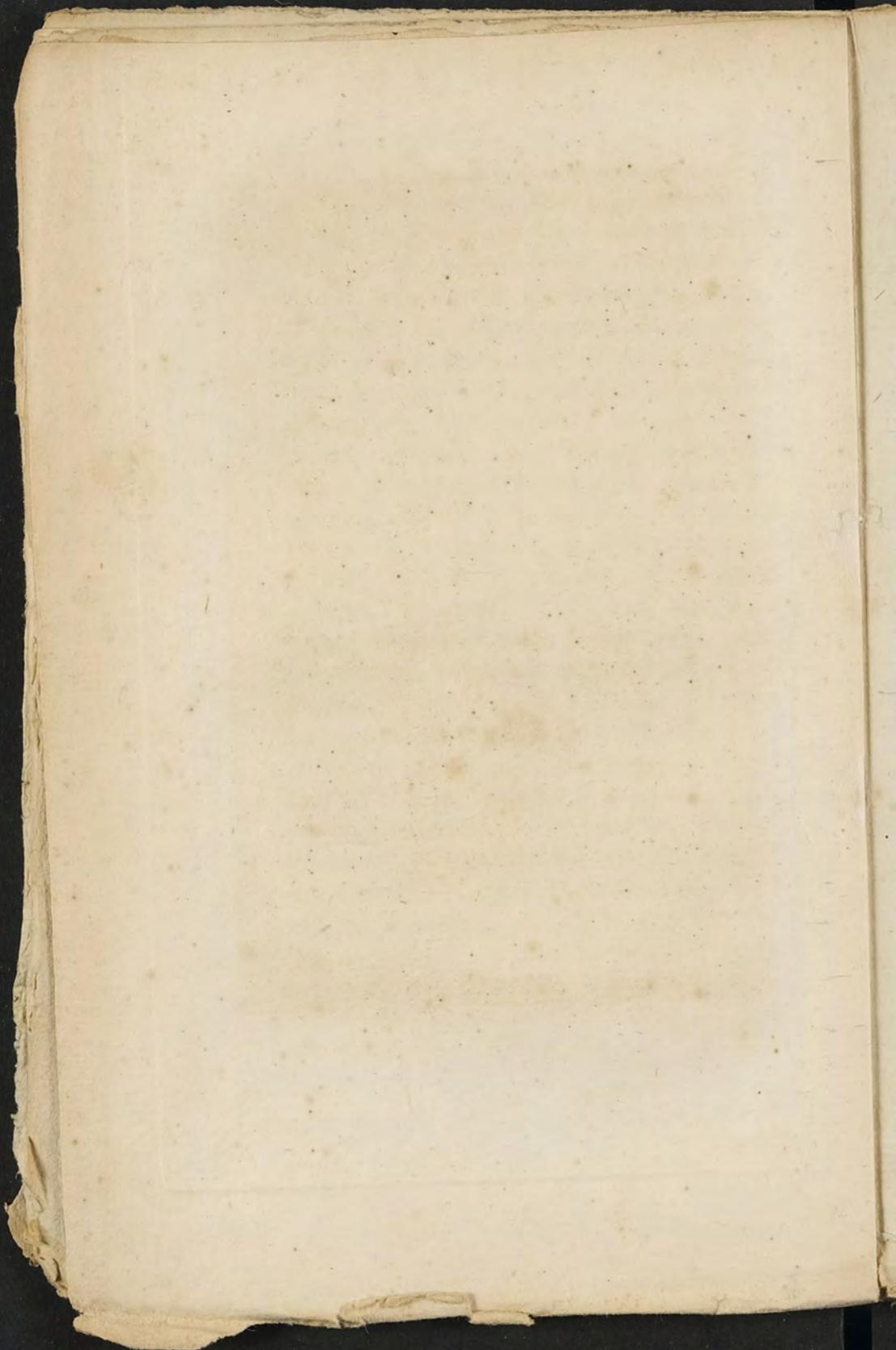


TOMBEAU DE LA REINE BRUNÉHAUT.



— couchant caraco elle meme le plus jeune des fils  
Mandehert.

*[Small, illegible text]*



Bientôt après, Thierry devenu amoureux de la fille de ce même Théodebert, et voulant l'épouser, Brunehaut est forcée de convenir qu'elle est sa nièce; Thierry veut passer outre, elle l'empoisonne, et règne encore sous le nom de ses arrières-petits-fils. Mais enfin, les grands de la cour d'Austrasie se lassoient des crimes de ce monstre: si Frédégonde s'étoit fait endurer trop long-temps par les Neustriens, c'est qu'elle avoit plus de caractère et de combinaison; c'est qu'elle se faisoit haïr et craindre, au lieu que Brunehaut se faisoit haïr et mépriser. Clotaire, héritier de Frédégonde, et non moins ambitieux et cruel que sa mère, profita des dispositions dans lesquelles se trouvoient les Austrasiens, déclara la guerre à Brunehaut, et d'avance ayant acheté les chefs de l'armée et ceux de la nation, remporta une victoire facile sur des hommes qui d'eux-mêmes abandonnèrent la misérable reine à son ennemi. Conduite dans le camp du vainqueur, elle y fut traitée avec une extrême sévérité. Personne n'osa ou ne daigna prendre sa défense; « Elle fut » jugée, dit un de nos lâches historiens modernes, par ses propres *sujets*, ou par ceux » d'un prince qui n'avoit aucun droit sur » sa vie ». Certainement, ceux qu'on appelle

ses *sujets* avoient un droit imprescriptible à la juger et à la punir des maux qu'elle leur avoit faits, et s'ils n'usèrent pas de ce droit, c'est qu'ils n'avoient ni le sentiment de leur force, ni celui de leur dignité d'hommes. Si Clotaire avoit été juste, c'étoit à eux qu'il devoit remettre cette criminelle, en les exhortant à suivre à son égard les lois de son pays; mais il n'y avoit ni lumières dans la nation, ni justice dans l'ame de Clotaire. Brunehaut fut punie, les loix ne furent point satisfaites, et sa mort, quoique terrible, ne servit pas d'exemple à celles qui depuis ont osé autant et plus qu'elle. On sait qu'elle fut exposée dans le camp aux outrages des soldats, ensuite attachée à la queue d'un cheval indompté, et traînée par l'animal féroce au travers des rochers et des bois; ses restes épars furent jetés au feu, et ses cendres renfermées dans une urne, furent déposées à Autun, dans l'abbaye de St. Martin.

Ainsi périrent ces deux monstres. Frédegonde, avec beaucoup de talens et de génie, eut dans le caractère cette fermeté qui fait les grands scélérats. Sa conduite fut toujours combinée d'après ses intérêts; ses crimes eurent toujours un but relatif à sa position, à ses craintes ou à ses projets. Son penchant

à la débauche même fut contenu selon les occasions , et ne la gouverna jamais que d'accord avec ses besoins politiques. Brunehaut , plus méprisable , commit des crimes sans nécessité , se livra sans réserve à ses passions , et ne donna dans le cours de sa vie aucune marque de cette sorte d'énergie qui n'est pas inconnue aux plus grands coupables. Frédégonde fit plus de mal , fut plus atroce , plus dangereuse , et sut éviter le châ-timent ; Brunehaut , criminelle sans caractère , et sans élévation , tomba au pouvoir d'un brigand plus fort qu'elle , qui n'exerça qu'un acte de vengeance arbitraire , tel qu'elle l'eût exercé sur lui.

Une chose incroyable est la manière dont le moderne historien de France , l'abbé Vély , a parlé du supplice de cette abominable femme. « Une princesse , dit-il , fille , femme , mère , aïeule et bis-aïeule de tant de rois , exposée aux insultes d'une soldatesque effrénée , traînée par un cheval furieux , déchirée en pièces . . . . . ! La plume se refuse à de pareilles horreurs » Oui , sans doute , vil flatteurs des rois , elle tombe des mains , mais c'est au récit des horreurs commises par tes doles ; elle se refuse à ce long amas de meurtres , de rapines , d'exactions , au moyen des-

ses *sujets* avoient un droit imprescriptible à la juger et à la punir des maux qu'elle leur avoit faits, et s'ils n'usèrent pas de ce droit, c'est qu'ils n'avoient ni le sentiment de leur force, ni celui de leur dignité d'hommes. Si Clotaire avoit été juste, c'étoit à eux qu'il devoit remettre cette criminelle, en les exhortant à suivre à son égard les lois de son pays; mais il n'y avoit ni lumières dans la nation, ni justice dans l'ame de Clotaire. Brunehaut fut punie, les loix ne furent point satisfaites, et sa mort, quoique terrible, ne servit pas d'exemple à celles qui depuis ont osé autant et plus qu'elle. On sait qu'elle fut exposée dans le camp aux outrages des soldats, ensuite attachée à la queue d'un cheval indompté, et traînée par l'animal féroce au travers des rochers et des bois; ses restes épars furent jetés au feu, et ses cendres renfermées dans une urne, furent déposées à Autun, dans l'abbaye de St. Martin.

Ainsi périrent ces deux monstres. Frédégonde, avec beaucoup de talens et de génie, eut dans le caractère cette fermeté qui fait les grands scélérats. Sa conduite fut toujours combinée d'après ses intérêts; ses crimes eurent toujours un but relatif à sa position, à ses craintes ou à ses projets. Son penchan

à la débauche même fut contenu selon les occasions, et ne la gouverna jamais que d'accord avec ses besoins politiques. Brunehaut, plus méprisable, commit des crimes sans nécessité, se livra sans réserve à ses passions, et ne donna dans le cours de sa vie aucune marque de cette sorte d'énergie qui n'est pas inconnue aux plus grands coupables. Frédégonde fit plus de mal, fut plus atroce, plus dangereuse, et sut éviter le châ-timent; Brunehaut, criminelle sans caractère, et sans élévation, tomba au pouvoir d'un brigand plus fort qu'elle, qui n'exerça qu'un acte de vengeance arbitraire, tel qu'elle l'eût exercé sur lui.

Une chose incroyable est la manière dont le moderne historien de France, l'abbé Vély, a parlé du supplice de cette abominable femme. « Une princesse, dit-il, fille, femme, » mère, aïeule et bisaïeule de tant de rois, » exposée aux insultes d'une soldatesque ef- » frénée, traînée par un cheval furieux, dé- » chirée en pièces.....! La plume se refuse » à de pareilles horreurs» Oui, sans doute, vil flatteurs des rois, elle tombe des mains, mais c'est au récit des horreurs commises par tes idoles; elle se refuse à ce long amas de meurtres, de rapines, d'exactions, au moyen des-

quels tes princes retenoient les peuples dans la crainte et l'abattement, dans la misère et l'abjection, et non pas au tableau d'un châtiment trop tardif et trop bien mérité. Eh ! que t'avoit donc fait ta patrie pour chercher à épaissir autour d'elle les ténèbres de l'ignorance, et à prolonger son délire ? Tandis que l'austère Mably, prêtre comme toi, mais prêtre du vrai Dieu, avoit le courage de déchirer le voile, et d'apprendre aux hommes à connoître leurs droits, leurs devoirs, leur dignité, à mépriser et haïr la puissance usurpée des tyrans, toi, prêtre des faux dieux, tu ne rougissois pas de ramper devant les bourreaux du genre humain. Mais Mably savoit être pauvre, solitaire et indépendant : et toi, tu ne savois qu'être académicien, valet des femmes et des grands, et pensionnaire d'une cour.

La première race de nos rois ne nous présente plus dans leurs femmes que des êtres nuls, indolens, bigots, sachant prier Dieu, doter des monastères, enrichir des églises, combler de bienfaits des moines fainéans, des religieuses inutiles avec les biens que leurs maris arrachotent aux hommes pauvres et laborieux. L'historien *Vély* nous dit que dans les abbayes les filles de condition trouvoient un asile pour leur vertu, les veuves, un lieu

de refuge dans leur malheur, les reines. une paisible retraite contre les embarras tumultueux de la grandeur. Mais il ne nous dit pas que ces riches établissemens, fondés sur les usurpations dont nous venons enfin de tarir la source et déraciner l'abus, n'étoient en effet que des asiles ouverts à l'intrigue et aux complots : que souvent les crimes les plus odieux furent tramés dans l'ombre de ces murs : que souvent il en sortit des meurtriers et des empoisonneurs ; que le libertinage y eut autant d'accès que la vertu, et que telles des princesses ou reines, qui après sa mort y reçut les saints honneurs de la canonisation, y avoit joui pendant sa vie de tous les plaisirs du monde, et n'y avoit pas abjuré un seul de ses vices, ni de ses plus ardentés passions. Il dit encore que le gouvernement retira de grands avantages de ces pieux établissemens. Si, avec tous les adorateurs de nos anciens documens il entend par le mot gouvernement ; les rois et leurs ministres ; il a raison, car le peuple n'apprit jamais des moines et des Prêtres qu'à périr docilement par le fer et la flamme, et à se prosterner devant la tyrannie.

Bathilde, femme de Clovis II, fut une de ces fondatrices de couvens, aussi figure-t-elle

dans le calendrier. Il paroît que ce fut une princesse sans vices, sans défauts essentiels, mais aussi sans aucune vertu d'éclat. Tandis que son époux, plongé dans la mollesse, ne se montrait qu'une fois l'année, traîné par quatre bœufs, et couché sur un lit de fleurs et de feuillages, tandis qu'il vivoit dans la plus honteuse débauche, il paroît que Bathilde étoit, comme lui, soumise à l'autorité des maires du palais, et que pendant sa régence, elle fut moins occupée des affaires que des litanies et des offices. Retirée enfin dans l'abbaye de Chelles, qu'elle avoit fondée, elle y termina sans éclat une carrière inutile. Tel est le sort de ces grands personnages; ou leurs crimes épouvantent l'univers, ou leur nullité fait pitié: simples citoyens, au sein de l'égalité, les scélérats seroient punis, et les êtres sans talens trouveroient dans le travail des moyens de se rendre utiles à la société.

Les maires du palais, qui, dans leur origine, n'étoient que les chefs de la domesticité du prince, étoient parvenus à se rendre maîtres de la puissance royale. L'hérédité des bénéfices (1) avoit rendu la noblesse maîtresse du

---

(1) On appeloit ainsi les concessions faites par nos premiers rois aux *leudes*, ou grands de la cour; d'abord royaume

royaume. Le clergé balançoit toujours l'autorité des grands , quoiqu'il eût perdu beaucoup de richesses. Les peuples seuls n'étoient rien que de malheureux esclaves sans propriétés , sans facultés , et même sans désirs. Les assemblées du champ de Mars étoient oubliées ; celles des grands mêmes étoient fort rares , et ressembloient , sans doute , comme le dit Mably , à la réunion d'une bande de brigands qui se rassemblent pour le partage du butin. Cette *antique noblesse* , sans loix , sans police , sans magistrats , sans freins , comme sans principes et sans morale , ne pouvoit être régie ni collectivement , ni individuellement. Chaque seigneur vouloit jouir de toutes les prérogatives de son ordre. Le clergé s'étoit attribué des pouvoirs indéfinis sur le spirituel , afin de conserver son empire sur le temporel. L'autorité royale étoit anéantie , et ç'eût été un grand bien , si la nation avoit su la détruire pour établir la sienne propre , c'est-à-dire la seule raisonnable et légitime ; mais une autre tyrannie s'étoit élevée à la place de la première , celle des maires du palais , qui pour l'affermir

---

sans aucune redevance de leur part , ensuite à titre de fiefs.

*Crim. des rein. de Fr.*

C

avoient besoin que toutes les loix connues fussent violées, et que, sous le nom de coutumes, toutes les passions et tous les caprices de la noblesse, des prêtres et des moines, fussent respectés. La noblesse fut la dupe de cette extrême tolérance; elle ne sentoit pas qu'en fatiguant le peuple du poids de son insolence et de sa tyrannie, elle faisoit beaucoup de mécontents, et qu'il étoit naturel que les malheureux esclaves, accablés de leurs fers, se ralliassent autour d'une puissance unique, seule capable de réprimer les tyrans particuliers. Les maires du palais n'auroient pas eu besoin de se parer du titre de rois, ni de s'environner de la pompe du trône, si leur charge avoit été héréditaire; mais la mairie n'étoit qu'élective. Quand même ils auroient cru faire le bien, ce n'est que dans les pays libres, dans les républiques, que le citoyen habile travaille pour le bonheur général, et ne considère ses propres enfans que comme les enfans de la patrie. Dans un état monarchique, au contraire, tous les intérêts sont individuels, et l'amour même de la gloire est personnel à soi et à sa famille: ainsi les maires du palais marchèrent toujours vers le trône, afin d'assurer leur pouvoir à leur postérité. Pepin eut cette charge sous Childéric;

fils de Clovis II ; et comme il avoit remarqué que les grands, impatiens du joug, pensoient déjà, comme une portion de leurs vassaux, à rétablir l'autorité du prince, il conçut que la modération étoit nécessaire, et qu'il étoit temps de les flatter. Un tyran qui peut affecter des vertus, est un être plus dangereux encore que les tyrans sanguinaires ; l'homme qui a vraiment de grandes vues, détestera toujours plus ce qu'on appelle les *bons rois*, que ceux-là même dont le nom fait frémir l'univers. Ceux-ci appellent sur eux la haine et la vengeance, qui réveillent enfin les peuples. Les autres invitent à l'indolence et au sommeil, mortels ennemis de la réflexion et de la liberté. Ce fut ce qui arriva sous Pepin ; des apparences de justice et de vertu lui concilièrent ces grands toujours inquiets ; il les trompa, les plongea dans l'insouciance, et son habileté sut réunir sur sa tête les mairies de Bourgogne et d'Austrasie, dont les titulaires moins adroits s'étoient fait chasser. S'il avoit voulu, il auroit pu opérer dans le gouvernement des réformes utiles, améliorer les loix, adoucir la férocité des mœurs, distinguer des pouvoirs, arracher le foible à l'oppression du plus fort, apprendre enfin à tous les ordres qu'on ne cesse d'être esclave de ses passions,

que lorsqu'on est soumis au joug des loix ; mais il auroit fallu restreindre lui-même sa puissance , avant de porter atteinte à celle des autres classes ; et jamais un *roi* ne cédera rien de ses prétentions , que lorsqu'il lui sera commandé par une nation entière de céder le trône au véritable souverain. Pepin souffrit donc assez le désordre pour être toujours nécessaire à ceux qui en étoient victimes , et ne mit un frein qu'au mal dont l'excès pouvoit lui être nuisible. S'il ne laissa point à ses fils le titre de roi , c'est qu'apparemment il crut en avoir assez fait pour qu'ils n'eussent plus qu'à le prendre ; c'est que , mécontent de Charles Martel , son fils , il ne voulut pas lui faire le don d'une couronne ; c'est que , par un singulier caprice , il légua le trône à Dagobert III , qui , selon l'idiôme d'alors , en étoit *l'héritier légitime* , et sa charge de maire à Théobalde , son petit-fils , sous la tutelle de Plectrude , sa femme.

Cette Plectrude étoit fière , ambitieuse , et d'un caractère impéieux ; mais , par bonheur , elle avoit peu de génie. Charles Martel étoit fils d'Alpaïde , autre femme de Pepin , et en cette qualité , haï d'une marâtre à laquelle il faisoit ombrage. Il étoit en âge de gouverner lui-même ; et Théobalde , à qui

Pepin laissoit la mairie , n'étoit qu'un enfant. Il étoit donc fort différent pour Plectrude , accoutumée au rang , à l'autorité et aux richesses de femme du maire , ou de céder ces avantages à un jeune homme qui n'auroit eu ni égards , ni respect pour elle , ou de la conserver , à titre de régente , sous le nom d'un roi et d'un maire , tous deux enfans. Elle avoit toujours eu soin d'aigrir les chagrins de son mari contre ce fils aîné , dont l'humeur et le caractère lui déplaisoient. Devenue maîtresse de son sort , elle eut l'adresse de le faire arrêter et enfermer ; son plan de gouvernement étoit de conserver sous son obéissance les états d'Austrasie , de Bourgogne et de Neustrie ; mais les grands , qui jamais en France n'ont souffert qu'à regret la domination des femmes , se ligèrent contre elle , et les Neustriens élurent un autre maire , nommé Rainfroy. Cependant , maîtresse des trésors de Pepin , et environnée de ses créatures , Plectrude conservoit d'assez grands avantages , si elle avoit su en profiter. Elle eut assez de crédit pour mettre une armée sur pied , et les Français assez de lâcheté pour consentir à égorger leurs concitoyens. Rainfroy mit le jeune Dagobert à la tête de ses troupes , et les aveugles soldats , peu accou-

tumés depuis quelque temps à voir un roi , éblouis de sa présence , comme si c'eût été celle d'un Dieu , redoublèrent leur zèle. La téméraire Plectrude fut repoussée vigoureusement dans la forêt de Compiègne ; son autorité s'affoiblit beaucoup par sa défaite , et Rainfroy auroit tout-à-coup rétabli l'autorité royale , si Dagobert n'étoit mort après sa victoire. Ce qu'il y eut de malheureux pour Plectrude , c'est qu'au même moment Charles Martel rompit ses fers , et parut dans l'Austrasie. Rainfroy venoit de placer sur le trône Chilpéric , surnommé *Daniel* , fils de Chilpéric II , et renfermé chez les moines de Chelles ; mais ce fut en vain qu'il opposa ce roitelet aux grandes vues de Charles Martel. La journée de Vinciac assura l'empire au fils de Pepin , et la victoire même sur l'opiniâtre Plectrude , qui , se voyant déçue dans toutes ses espérances , abandonnée de son parti , s'enferma dans un monastère qu'elle avoit fondé à Cologne ; elle y fut si complètement oubliée , qu'elle y termina ses jours , sans qu'on sache même l'année de sa mort. Il ne lui manqua que de l'esprit , pour être vraiment criminelle sur le trône , ou dans une place à-peu-près égale. Si elle fût née dans une république , une éducation différente ,

des mœurs simples, la nécessité d'être estimable pour être estimée, en auroit peut-être fait une citoyenne.

Parmi les différentes femmes de Charlemagne, on distingue Fastrade, fille de Raoul, comte de Franconie, dont le caractère pensa devenir fatal à son mari. Malheureuse Germanie ! tu n'as jamais envoyé à la France que des monstres ivres d'orgueil et avides de sang ! L'insolence de cette fille des Césars irrita les grands d'Austrasie, que Charlemagne avoit accoutumés à des mœurs plus douces ; son humeur chagrine aigrit le caractère de Pepin, dit le Bossu, fils naturel de l'empereur ; et l'empereur même devenoit, par ses conseils, plus sombre, plus hautain, plus despote. Il étoit à Ratisbonne ; peu accompagné, lorsqu'un prêtre Lombard, s'étant endormi dans l'église de Saint-Pierre, s'éveilla au milieu de la nuit, au bruit de plusieurs hommes rassemblés, qui sembloient tenir une espèce de conseil. Surpris, il écoute sans se montrer, et la conversation de ces hommes lui découvre le secret d'une conjuration contre l'empereur et sa femme. Dès qu'il put, sans crainte, sortir de sa retraite, il courut au palais en instruire Charlemagne, et lui nomma les conjurés, au nombre desquels étoit son fils. Fas-

trade , enflammée de colère , loin de reconnoître ses torts et de les réparer par un acte de clémence , fit les plus grands efforts pour endurcir le cœur de son mari , déjà porté à la vengeance. Elle ne l'engagea que trop à punir d'une manière atroce des hommes coupables seulement d'avoir senti qu'ils n'étoient pas faits pour ramper sous une femme. Elle vouloit exiger de lui qu'il lui sacrifiât son fils ; mais Charles , qui n'avoit l'ame féroce que parce qu'il étoit roi , ne put étouffer la voix de la nature , et se contenta de faire enfermer Pepin dans un monastère. L'impitoyable Fastrade mourut peu de temps après , pour le bonheur de son mari et celui des Français.

Le gouvernement avoit changé de face depuis la destruction de la race Mérovingienne. Pepin , fils de Charles Martel , avoit dénaturé l'inauguration des chefs appelés rois ; cette grandeur qui jusqu'à lui tenoit encore à une sorte d'élection , ce bouclier sur lequel on élevoit le prince , sur lequel il recevoit un hommage que l'on pouvoit peut-être lui refuser , puisqu'il sembloit le demander , cette ombre enfin de la liberté des anciens Francs avoit disparu. L'usurpateur du trône , jusqu'alors héréditaire , crut devoir imposer au

peuple et aux grands un nouveau joug plus difficile à briser, celui de la superstition. La force des armes avoit fait les rois, la force venoit de détruire la première famille, usurpatrice de la souveraineté nationale. Pepin imagina de s'entourer d'une force divine; et se faisant sacrer pompeusement, d'abord par Boniface, évêque de Mayence, ensuite par le pape Etienne III, qui avoit besoin de lui contre les Lombards ses ennemis, il se fit appeler *l'oingt du Seigneur*, fit également sacrer ses fils en cette qualité, prétendant par la voix du pontife, que sa dignité, semblable à celle de David, étoit une espèce de sacerdoce à laquelle les peuples ne pouvoient attenter sans commettre un sacrilège; qu'enfin il tenoit la couronne de Dieu seul, par l'intercession de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et que l'église rejeteroit de son sein tous ceux qui oseroient se départir de la fidélité et de l'obéissance qu'ils devoient à Pepin et à sa postérité. Ainsi donc, c'est à dater de cette époque que les rois de France tinrent leur couronne de *Dieu*; ainsi les peuples ont, dans leur aveuglement, profané le nom de la divinité, lorsqu'ils ont cru qu'elle les avoit assujettis à un fléau de quatorze siècles, sans autre soulagement que le plus ou le moins de féro-

cité de chacun de ces individus , dont les noms , la plûpart abhorrés , souillent toutes les pages de notre histoire.

A considérer Charlemagne dans ses guerres avec les Saxons, il nous présente l'image d'un farouche habitant des forêts, avide de sang et de chair humaine, cherchant sur des bords inhabités la trace des malheureux, victimes de quelques naufrages, et les massacrant sans égard pour le sexe ni l'âge : que dis-je ? on voit bien pis encore ; non, ce n'est point l'homme sauvage, ce n'est point l'enfant brute de la nature, c'est celui du fanatisme et de la superstition, c'est l'homme civilisé, c'est l'homme policé, dont la rage ambitieuse parcourt l'Europe entière un glaive à la main, pour servir la fureur des vils pontifes de Rome esclave, et mériter la couronne sanglante que leur grossière imposture a donné à son père au nom de Dieu.

Mais si l'on examine ce même homme dans le sein de la France, régénérant les loix, les mœurs, instruisant un peuple abruti, s'efforçant à lui donner une idée de sa force et de sa dignité, concevant lui seul le plan d'une division de l'empire, telle à-peu-près que l'assemblée nationale vient de l'exécuter, rétablissant l'antique usage des assemblées du

Champ de Mars et du Champ de Mai , ne promulgant la loi que comme l'ouvrage de la nation , ne se servant de ces mots : *nous voulons , nous ordonnons , nous commandons* , qu'en vertu de ce que la nation avoit *voulu , ordonné , commandé* (1) ; lorsqu'enfin il paroît à nos yeux sous l'aspect d'un législateur , on est tenté de croire que des historiens infidèles ont donné le même nom à deux personnages différens , et l'on ne sauroit reconnoître le bourreau de l'Italie et de la Saxe épouvantées , dans le premier et le dernier des rois français , qui ait jamais songé qu'il n'étoit qu'un homme , et qu'il appartenoit à une nation.

Que faut-il conclure de cette opposition dans les actes émanés d'un seul homme ? Rien que de fort simple ; que si Charlemagne n'avoit pas été roi , il n'auroit pas été une partie de sa vie un brigand tout souillé de crimes ; que s'il n'avoit pas été roi , il auroit été un philosophe , et qu'il auroit appris peut-être à la nation à opérer elle-même de si grands changemens ; et que ses fils n'auroient pas

---

(1) Les capitulaires disent positivement que la loi n'est autre chose que le vœu de la nation , publié sous le nom du prince.

anéanti tant de sages institutions qui , sous eux , passèrent comme un songe. L'espoir le plus insensé qui puisse naître dans le cœur des hommes, c'est de croire qu'un seul homme puisse les rendre heureux. Dans le cours passager de la vie, quelle est l'œuvre exécutée par un seul qui puisse résister à la volonté de l'être qui lui succède ? Les feuilles qui couvrent un même arbre portent entre elles une différence visible. De tous les hommes qui couvrent la surface de la terre , il n'en est pas un qui ait une entière similitude de caractères avec les autres. Mais , comme dans la nature , toutes les grandes masses conservent seules leur ensemble , lorsque tout varie dans les détails , de même il n'y a que les grandes masses d'hommes dont les ouvrages puissent acquérir cette consistance imposante , et résister aux efforts du temps. Ainsi les loix faites par un homme , quelque grand qu'il puisse être , n'auront, comme lui, qu'une durée passagère. Les loix des nations seules sont impérissables comme elles. (1)

---

(1) Je ne dis pas que les nations ne s'anéantissent point elles-mêmes. Tout ce qui est composé d'atomes perissables doit se miner peu-à-peu et changer de forme par les efforts du temps. Mais je dis que ce même change-

En 814, à la place de Charlemagne, on vit reparoître un homme stupide, sans caractère, plutôt moine que roi, soupçonneux et cruel, traînant tous les malheurs à sa suite, et toujours malheureux lui-même. Tous les établissemens de son père disparurent, le peuple rentra dans le néant; une vapeur empoisonnée se répandit du trône sur toute la France, et pour combler tous les désordres dont il fut la source, il eut une femme impudique, et par conséquent artificieuse et cruelle. Il avoit trois fils de la première; et à l'âge de quarantedeux ans, ayant déjà plus d'une fois manifesté le désir de s'enfermer dans un cloître, on fut surpris de lui voir choisir dans sa cour la plus belle et la plus jeune des filles qui la composoient. Judith étoit son nom, elle avoit

---

ment de forme, qui compose le système reproductif de la nature, dans son organisation physique, est exactement le même dans le système moral; la loi de la nature est la même pour tous les genres qui la composent. Les nations sujettes à cette loi disparaissent de la surface du globe; mais la loi même est éternelle, et lorsqu'elle a perdu momentanément son empire sur un peuple dégénéré ou détruit, elle l'exerce chez un autre, jusqu'à ce qu'insensiblement elle l'étende autour d'elle, et revienne couvrir de ses rayons bienfaisans la portion de terre qu'elle avoit abandonnée.

dix-huit ans ; il l'épousa en 819 à Aix-la-Chapelle. Un homme sombre, inquiet, désagréablement occupé de l'avenir, toujours déplorant le passé, toujours adorant les reliques, se prosternant aux pieds des papes, menaçant, punissant et suppliant tout à la fois, en un mot, un véritable imbécille ne pouvoit lui plaire. Mais elle devoit au moins se respecter elle-même ; rien ne dispense une femme de ce devoir. Au contraire, presque aussi-tôt après son mariage, son intrigue publique avec Bernard, comte de Barcelonne, ne laissa ignorer le déshonneur du roi qu'à lui seul. Les grands, humiliés par Charlemagne, avoient déjà repris tout leur empire et toute leur insolence ; ils ne pardonnoient point à Judith de leur donner un maître ; ils furent moins indulgens encore lorsque, après quatre ans de mariage, en 823, elle mit au monde un prince de la légitimité duquel on n'avoit que trop raison de douter ; on en douta bien plus encore, lorsque, après la naissance de ce fils, elle se hâta de donner à Bernard la place de premier ministre. Elle avoit conçu le projet de faire passer l'empire sur la tête de cet enfant illégitime, au préjudice des trois fils aînés de son mari, et de renverser ainsi les règles établies. L'hérédité d'une couronne est un monstre en

politique ; mais enfin , puisque la nation le souffroit , ce n'étoit pas à Judith à changer l'ordre que la nation seule pouvoit intervertir. Le foible Louis , esclave de sa femme et de l'amant de sa femme , consentit enfin , en 829 , à donner une portion de ses états à ce prince nommé Charles , et âgé seulement de six ans ; et ce fut en présence de deux de ses fils aînés , Lothaire et Louis , qui leur fit un affront aussi sanglant : Pepin , leur frère , étoit alors éloigné. Si Louis le Débonnaire avoit eu un caractère absolu , que Judith eût été plus adroite , et Bernard plus éclairé , cet acte de violence auroit pu réussir ; mais s'il étoit mal combiné , il fut encore plus mal soutenu. Les intérêts des frères du jeune Charles , et ceux des grands que Judith avoit toujours maltraités , se réunirent ; ils attirèrent dans leur parti tous ceux que le prétexte du bien public sut éblouir , et Pepin , le second des princes , se mit à la tête d'une conjuration dont le but étoit de détrôner Louis et sa femme. En publiant les désordres de Judith , on ajoutoit que , si le roi avoit la foiblesse de les souffrir , les princes , les ministres et les *fidèles* sujets ne doivent pas avoir la même condescendance. Le voile de la religion fut bientôt réuni à ces allégations spécieuses ;

les évêques s'écrièrent que l'église étoit offensée par la conduite de la reine , et par son adultère avec Bernard.

En même temps Pepin s'avançoit à la tête d'une armée ; Judith n'étoit pas de ces femmes telles que Frédégonde , qui , ayant combiné tous les événemens , ont aussi calculé toutes les ressources ; elle s'enferma dans un monastère ; Louis courut se cacher à Compiègne , et le lâche Bernard , abandonnant ceux qu'il avoit précipités dans un semblable danger , s'enfuit bassement au lieu de les défendre. Judith , arrachée de son asile par l'ordre de Pepin , fut conduite à Compiègne ; mais , avant de la rendre à son mari , on lui fit jurer , sous les menaces les plus effrayantes , qu'elle engageroit ce stupide époux à abandonner le trône à ses fils , à se retirer dans un monastère , et qu'elle-même prendroit le voile. Elle promit tout , et les fils de Louis , aussi imbécilles que leur père , eurent la foiblesse de retenir cette femme avec lui dans le même château , en prenant l'unique précaution de mettre auprès d'eux des hommes qui devoient , disoit-on , en répondre *sur leur tête* , et les empêcher de se communiquer autrement qu'en leur présence. Certes ! c'étoit vouloir qu'ils tramassent de nouveaux complots , et c'étoit  
leur

leur donner tous les moyens de les exécuter , que de placer auprès d'eux toujours les mêmes hommes, exposé à la double séduction d'une femme impudente et d'un prince qui avoit de l'or à joindre aux artifices de sa coupable moitié ! Mais qu'importoit alors que Louis fût séparé de la société, que Judith fût punie ? la nation ne devoit pas profiter de leur châtement. Il est quelquefois des circonstances bien différentes, et où il paroît bien étrange qu'on prenne des mesures aussi insuffisantes que dans un siècle barbare.

On juge bien que Louis et sa femme se revirent en secret ; on juge bien que Judith usa de tous les moyens possibles pour régner encore sur le cœur de son mari ; que, pour assurer son triomphe, elle employa ces élans d'amour maternel qui, dans l'âme d'une femme sans pudeur, ne sont rien qu'hypocrisie et artifice ; qu'elle rappela l'amour qu'elle avoit inspiré au roi, tant de fois indignement trahi par elle ; qu'elle le flatta de lui former un parti dans le nombre de ses *fidèles sujets* : tant de détours eurent un plein succès sur l'esprit d'un imbécille. Louis n'osant ni trahir son serment, ni le remplir, demanda du temps pour se résoudre ; cette démarche parut suspecte, et ses fils, voyant

qu'ils étoient trompés, le firent enfermer dans le monastère de St. Médard, à Soissons, et Judith, dans celui de Sainte-Radégonde, à Poitiers. Le peuple accabla cette femme d'injures au moment de son départ, et lui reprocha tous ses crimes ; le peuple n'étoit pas libre alors, il l'auroit accablé d'un silence plus fier et plus insultant. Les deux frères de Judith et son cousin-germain furent rasés et dégradés, comme complices de l'adultère de Bernard avec elle, et de ce moment les deux époux furent observés de si près, que toute communication leur fût interdite, et que Louis, trompé par de faux rapports, crut même que sa chère Judith n'étoit plus, et s'abandonna aux regrets et au désespoir, que n'auroit peut-être pas excités dans son cœur une femme vertueuse, s'il en pouvoit être sur le trône. Dans un autre siècle, la situation de deux êtres méchans, méprisables, nuisibles à l'intérêt public, avilis par le crime et le parjure, n'auroit excité aucune pitié ; personne n'auroit voulu leur prêter d'appui ; on auroit cru se dégrader soi-même : mais alors les préjugés, la superstition, l'idée que l'ambition seule des princes étoit cause de la détention d'un père, engagèrent les moines de

l'abbaye de Soissons à faire des efforts en sa faveur. Peut-être qu'il y eût aussi quelques vues ambitieuses dans leur conduite. Les trois princes étoient désunis : Gombaud, moine de Soissons, sut en profiter, et Louis fut remis sur le trône aux états de Nimègue, en 828. Il auroit pu se faire craindre de ses fils, mais non pas comme le disent les historiens esclaves de la puissance des rois, en punissant des hommes justement irrités des crimes de sa femme, indignés de sa foiblesse, et victimes de son imbécillité. Il en auroit véritablement imposé à l'ambition des trois rivaux, s'il eût répudié l'infâme Judith, révoqué les dons faits au fils de Bernard, s'il se fût entouré de la puissance nationale, en restituant, comme son père, au peuple opprimé, la portion de ses droits dont il pouvoit faire usage, en lui montrant qu'il en existoit encore d'autres à la jouissance desquels l'appeloient la nature et la loi, et que les lumières et l'instruction lui apprendroient à ressaisir. Au contraire, l'imprudent monarque ne pensa qu'à reprendre sa femme, et non content de la croire innocente, ou de le feindre, il voulut encore, chose étrange ! que les peuples la crussent telle. Avant de la faire rentrer au pa-

lais, il fit publier que celui qui voudroit se présenter pour soutenir, en champ clos, l'accusation d'adultère intentée contre l'impératrice, étoit libre de le faire; c'étoit l'usage alors, c'étoit une des formes de ce qu'on appeloit *le jugement de Dieu*. Sous le règne de Louis-le-Débonnaire, un assassinat auroit été le prix de la fermeté qu'auroit montrée l'accusateur de Judith; et personne n'osa s'y exposer. Ce silence bien constaté dans le terme prescrit, la reine et ses parens jugèrent solennellement qu'il n'y avoit jamais eu de commerce criminel entre elle et Bernard. Louis se contenta de ce serment; mais il ne paroît pas que le peuple, quelque grossier qu'il fût, regardât comme acquise la preuve de l'innocence de *sa souveraine*, car les murmures continuèrent, et le mécontentement éclata dans presque toutes les actions.

Ce qui l'augmenta encore, c'est que les deux fils cadets de Louis ayant contribué à lui rendre la liberté, par jalousie pour Lothaire leur aîné, celui-ci, à son tour, consentit au partage de ses états avec Charles, fils de Judith, afin de ruiner les projets de ses frères; de sorte que les vastes pays soumis à nos rois, se trouvoient partagés en différentes portions, qui se voyoient toutes exposées à des guerres san-

glantes pour les intérêts d'un enfant illégitime. L'impudente Judith , non contente de braver les loix de l'hymen par des farces aussi indécentes que sa conduite , de violer celles de la nature , en opposant le fruit du crime à ceux d'un chaste amour , celle des nations , en déchirant des provinces , se jouoit encore des craintes que devoit lui inspirer la position critique où elle se trouvoit. Elle vouloit faire revenir Bernard en France ; il revint en effet , en 831 , afin de se purger , par la voie du combat , de l'accusation formée contre lui à l'égard de l'impératrice , et personne ne s'étant encore présenté , il donna la seconde scène du serment , scène tant répétée , et aussi utilement , même sous nos yeux , et l'an troisième de la liberté françoise.

Les enfans de Louis ne pouvoient demeurer tranquilles spectateurs des désordres de la cou ; Judith fomentoit avec soin leurs querelles avec son mari ; en 832 , elle réussit à faire dépouiller Pepin de la couronne d'Aquitaine , et à la faire donner à Charles son fils , et fit assassiner un évêque qui pressoit fortement son mari de la répudier. Lothaire et le jeune Louis , roi de Bavière , irrités du traitement fait à leur frère , et auquel ils devoient s'attendre eux-mêmes , se réunirent avec le pape Grégoire , qui passa en France , moins à dessein

de servir ces princes, que dans l'espoir d'accroître sa puissance temporelle sur cet empire. Ils levèrent en hâte une assez grande armée pour attaquer avec succès l'imbécille monarque, tandis que Grégoire tentoit la voie de l'excommunication. Heureusement pour lui, la suprématie de l'église romaine sur les rois n'étoit pas encore reconnue par le clergé de France; les évêques firent savoir au pape que s'il étoit venu pour excommunnier, il le seroit lui-même, comme ayant transgressé les saints canons et la liberté de l'église. Mais pendant cet interval, et tandis que les deux armées étoient campées entre Basle et Strasbourg, les fils de Louis trouvèrent le moyen de lui enlever ses troupes, qui passèrent de leur côté: l'empereur se trouvant abandonné fut obligé de se soumettre, et d'aller trouver ses fils en qualité de suppliant, ayant obtenu du moins la promesse que Judith et son fils ne perdroient ni la vie, ni aucun de ses membres, ce qui donne une idée de la barbarie du siècle; car ils craignoit que les princes ne leur fissent crever les yeux avec du plomb fondu, comme il l'avoit fait lui-même à son neveu. Charles fut envoyé au monastère de Prum, diocèse de Trèves, par ordre de Lothaire; et Judith, livrée au roi d'Aquitaine, qu'elle avoit fait dépouiller de

sa couronne , fut reléguée à Tortone en Italie. Lothaire fit conduire l'empereur à St. Médard de Soissons , et assigna une assemblée générale à Compiègne au mois d'octobre 833 , afin de la juger. Mais les évêques qui avoient à venger la mort de leur collègue , qui n'avoient repoussé l'excommunication du pape Grégoire que pour avoir seuls le droit de *lier et de délier* , qui avoient tous tramé la première conspiration contre Louis , et tous aussi eu part à la seconde , craignant que le peuple ne se lassât de tous les malheurs dont il supportoit le poids , que les princes ne se brouillassent de nouveau , et que l'un d'eux venant au secours de son père , ne les exposât à la vengeance de Judith , imaginèrent de dégrader provisoirement l'empereur avant l'assemblée du Champ de Mars. Après avoir rempli l'ame de ce prince superstitieux de toutes les terreurs de l'enfer , ils lui persuadèrent de faire venir son fils aîné , et de se réconcilier avec lui , ensuite ils le conduisirent à la paroisse , où , prosterné devant l'autel , il confessa publiquement *« qu'il avoit commis sacrilège , parricide et homicide , en violant le serment solennel qu'il avoit fait à son père , en faisant tonsurer ses frères par force , et en consentant à la mort de son neveu : qu'il avoit faussé son serment*

et violé la foi des états, *en ôtant les partages donnés à ses trois fils aînés*; troublé le repos de la nation par des guerres injustes, *et causé les désordres de l'église et de la noblesse par sa mollesse et sa négligence*». On remarque dans cette confession générale deux expressions singulières pour le temps; le reproche d'avoir *violé la foi des états*, et celui d'avoir troublé *le repos de la nation par des guerres injustes*. Ils prouvent au moins que les évêques étoient plus éclairés qu'on ne le croit communément, et que dès-lors les traîtres savoient voiler à propos leurs intérêts personnels du mot de bien public et de droits nationaux. Mais si en 834 on nommoit criminel celui qui avoit *troublé le repos de la nation par des guerres injustes*, si c'étoit un prétexte à sa déposition, si on croyoit en avoir acquis le droit de le condamner à une prison éternelle, que ferons-nous aujourd'hui à un traître, qui, ayant reconnu les droits d'une nation, s'y étant soumis, ayant fait serment de les défendre et de les maintenir, ne cherche pas seulement à troubler LE REPOS DE CETTE NATION dans l'intérieur, mais, abusant encore de la confiance et de la sécurité publique, s'enfuit dans l'ombre, et va chercher les hordes de Germanie, comme un chef de brigands court averti

sa bande qu'elle peut s'assurer d'une riche capture? En 834, une poignée d'hommes corrompus cherchant personnellement à se venger, se servoient d'une idée informe et insuffisante des droits des nations. En 1791, lorsque ces droits sont reconnus dans toute leur majesté, le premier sénat de la république française veut faire grâce au violeur public de ces mêmes droits; que dis-je? lui faire grâce! ce seroit donner des bornes trop étroites à sa clémence, il ne veut pas même qu'il soit coupable, et si la crainte ne l'arrêtoit, si l'opinion ne le faisoit trembler, déjà Louis et Antoinette auroient eu ou la liberté de repartir, ou celle de mettre des conditions au bienfait de leur présence!

Après la confession de Louis I, on le dépouilla de ses habits militaires et impériaux; on le revêtit d'un cilice, et on l'enferma parmi les religieux. Mais l'armée qui vouloit sa déposition lorsqu'elle n'étoit pas encore faite, s'en offensa lorsqu'elle fut consommée, et les deux frères du nouvel empereur le sollicitèrent vivement de délivrer leur père. Sur son refus, ils marchèrent contre lui, secondés par le zèle des troupes; et Lothaire se voyant presque enveloppé, prit la fuite, et laissa Louis à Saint-Denis.

Le voilà donc replacé sur le trône pour la seconde fois , en 834 ; sa femme lui est rendue , et avec elle son enfant bien-aimé. Lothaire est contraint de s'humilier à son tour , et de venir demander pardon à son père. Judith , que les disgrâces ne pouvoient dompter , se voit plus puissante que jamais sur le cœur de l'imbécille époux , qui fut moins sensible à la joie de reprendre la couronne qu'à celle de revoir cette furie. Elle n'en sacrifia pas moins comme auparavant son repos et celui de l'état à ses vues ambitieuses pour le fils de Bernard. Il semble que ces enfans nés dans l'opprobre soient plus chers à leurs impudiques mères , que les fruits de l'union légitime ; ils leur coûtent plus de crimes lorsqu'elles sont placées par le sort de manière à en commettre impunément ; ils leur coûtent plus de bassesses dans les conditions ordinaires. Judith changea de plan. L'âge et les chagrins altéroient la santé de Louis , elle craignoit de le perdre et ce fut dans le sein de son plus puissant ennemi qu'elle s'avisa d'aller chercher un appui. Pépin et Louis , roi de Bavière , avoient chassé Lothaire dont ils étoient jaloux ; Lothaire demuroit seul contre eux ; Judith imagina de se réconcilier avec lui , et de mettre son fils sous sa protection. Cette négociation

dura plusieurs années , pendant lesquelles sa constance ne s'affoiblit point ; enfin , en 838 , elle termina son projet. Lothaire vint trouver Louis , se réconcilia sincèrement avec lui , et consentit à faire un nouveau partage de l'empire , et à laisser au jeune Charles tous les états qui s'étendoient depuis la Loire jusqu'au Rhin. Charles fut couronné par son père , et cette cérémonie reçut l'approbation de toute la noblesse. Lothaire promit de respecter ce nouvel accord , et de protéger Judith. Charles jura d'honorer son frère comme son tuteur et son ami. Judith , au comble de ses vœux , célébra cette fête avec une magnificence scandaleuse , et dont le peuple fit les frais. Bientôt le roi d'Aquitaine étant mort , elle entreprit de faire passer encore cette province au pouvoir de Charles , au préjudice des quatre héritiers. Louis , obéissant en esclave aux caprices de cette insensée , donna cette couronne à son fils ; et Louis de Bavière , ne pouvant contenir son indignation , s'opposa , les armes à la main , à la spoliation de ses neveux. Le vieil empereur fut obligé de marcher lui-même à la tête de ses troupes. Judith l'exigeoit , et il n'étoit pas au pouvoir de ce lâche époux de montrer une volonté contraire : elle le suivit dans son voyage. Les habitans cédèrent à la

présence de l'empereur , et reconnurent le fils de Judith ; mais pendant ce temps , le roi de Bavière s'étoit emparé des états que lui avoit cédés Lothaire , et il fallut encore que l'empereur , obéissant à la voix de sa femme , marchât de ce côté. Il n'alla pas loin : c'étoit au plus fort d'un hiver rigoureux. Louis de Bavière , trop foible pour résister , s'étoit à peine retiré au bruit de l'arrivée de son père , que ce vieillard , épuisé de fatigue , tomba malade , languit long - temps , et mourut à Ingelheim , le 20 juin 840.

Charles avoit dix-sept ans , et nourri de toute l'ambition de sa mère , il n'avoit pas plus qu'elle le génie propre à la soutenir habilement. Il se détacha de Lothaire , et l'horrible bataille de Fontenay , près d'Auxerre , fut le dernier et le plus affreux des crimes de l'odieuse princesse. Il y périt plus de Français , dit-on , que depuis le commencement de la *monarchie*. Judith en fut presque le témoin , et se baigna dans le sang de ses concitoyens , à la lueur de leurs maisons embrasées. La désolation qui suivit cette horrible journée , força les deux princes à faire un nouveau partage en 843. Ce fut après ce nouveau traité , disent quelques auteurs , que la mort délivra les Français de l'infâme Judith. D'au-

tres prétendent qu'elle vécut jusqu'en 874 ; mais on est plus tenté de croire qu'elle mourut en 843, puisqu'à dater de cette époque, aucun de ses crimes n'a pu constater son existence, et qu'il semble impossible que le génie infernal qui la dominoit n'eût marqué sa trace dans quelque lieu qu'elle se fût retirée.

Nous ne saurions passer absolument sous silence le règne de Richilde, seconde femme de Charles-le-Chauve. Elle étoit fille de Boves, comte d'Ardenne, sœur de Boson premier, qui fut depuis roi de Provence, et de Richard, duc de Bourgogne. Charles en devint amoureux, lorsqu'il étoit déjà lié à Ermentrude, sa première femme ; il avoit tous les vices de sa mère, et entre autres celui de céder sans scrupule à tous ses caprices et à toutes ses passions. S'il ne répudia point Ermentrude en faveur de la belle Richilde, c'est que n'étant aimé ni de ses sujets, ni de ses voisins, craignant toujours ses oncles, et voyant la puissance des papes s'augmenter rapidement en France, il craignit que le divorce avec une femme qui ne lui donnoit aucun sujet de plainte, ne mit sa couronne en danger. Richilde se contenta donc, pendant quelques années, du titre de *concubine*, et quoique sous la première race, et partie de la seconde, ce

titre ne fût point aussi avilissant qu'il l'est devenu à mesure que les mœurs se sont épurées, il est surprenant que la fille d'un prince se soit abaissée à le porter. La mort de la reine, arrivée en 869, la plaça sur le trône, et son mariage fut célébré à Aix-la-Chapelle, le 22 janvier 870; sa dot lui fut assurée à sa prière par Louis-le-Begue, fils aîné de Charles et d'Ermentrude. Lorsque Charles passa en Lombardie, dans le dessein de s'emparer des états de Louis, son frère, mort en 875, Richilde, pendant son absence, demeura régente du royaume, sans en avoir le titre. Il paroît qu'elle s'en acquitta mal, et qu'elle donna lieu à des troubles nouveaux dans le royaume, déjà exposé aux ravages des Normands, aux entreprises des papes, et aux attaques de tous les princes voisins. Il paroît que, jalouse de son autorité, elle méprisa les conseils des hommes sages qui pouvoient la guider, et qu'ayant donné aux favoris du roi des dégoûts et des sujets de plainte, elle fut cause de l'entrée de l'héritier de Lombardie en France. Charles ne recueillit donc qu'un mauvais succès de son entreprise. Il accorda au pape, sur le royaume de France et sur l'empire, des droits avilissans dont on connoît la suite fatale, et cela pour acheter de lui les

vains honneurs du couronnement, qui flattoient sa puérile vanité et celle de sa femme. Obligé d'opposer ses forces à celles de Louis, son neveu, il fut battu, et son camp pillé. Richilde se consola de ce revers, lorsqu'au concile de Ponthion, Charles presque aussi imbécille que Louis, son père, la fit paroître avec lui, et donna l'exemple ridicule d'une femme assise sur un trône à côté de son mari, présidant une assemblée d'hommes, dont la mission étoit de délibérer sur les intérêts spirituels et temporels de plusieurs nations. Les évêques, étonnés et humiliés de l'audace de Richilde, ne se levèrent point pour la recevoir; et il ne faut pas s'étonner, après une pareille marque de foiblesse, si Charles avoit abandonné au pape des prérogatives si considérables, et dont il voulut confirmer la cession dans ce même concile. Il avoit couronné sa femme; la vanité de sa femme étoit satisfaite. Que leur importoit à tous deux que la nation et les siècles futurs fussent sacrifiés à un instant de pompe et d'éclat? Cette épouse chérie ne lui étoit cependant pas plus fidèle que Judith ne l'avoit été à son père. On ne sait même si elle ne trempa point dans la conspiration de Boson, son frère, par laquelle Charles périt empoi-

sonné en 877. Quelques lâches historiens , accoutumés à nier les crimes des rois , lorsqu'ils ne peuvent les colorer de quelques prétextes , ont demandé quel intérêt Richilde auroit pu avoir de trancher les jours d'un mari dont elle étoit adorée , comme si l'excès des passions étoit soumis à l'empire de la raison , comme si les femmes sur-tout connoissoient un frein à leurs volontés , lorsqu'une fois elles en ont formé d'illégitimes ; comme si on ne leur voyoit pas constamment , et sans réflexion , sacrifier leurs plus grands intérêts futurs à une légère satisfaction du moment ; et comme si enfin un mari n'étoit pas toujours un observateur incommode pour une femme sans mœurs ! Richilde avoit eu cinq enfans , et n'en avoit conservé aucun ; elle aimoit son frère Boson , en qui Charles n'avoit eu que trop de confiance ; elle croyoit pouvoir démembrer une portion des états de son mari , pour en faire le partage de ce frère chéri , sur lequel même on avoit conçu plus d'une fois des soupçons peu honorables pour elle. Charles est empoisonné ; on en accuse Boson ; on le regarde comme l'auteur du crime , et Richilde continue à vivre dans une familiarité suspecte avec l'assassin presque reconnu. Bientôt elle se livre à de tels débordemens

borderemens que Foulques , archevêque de Rheims , lui écrivoit peu de temps après la mort de son mari , qu'au lieu de *tenir la conduite d'une veuve chrétienne* , le démon alloit par-tout avec elle ; qu'on ne voyoit à sa suite que *dissentions , emportemens , incendies , pillages , meurtres , libertinages , excès de toute espèce*. Elle employa toutes sortes de moyens pour fermer l'accès du trône à Louis , dit le Bègue , fils aîné de Charles , et elle ne lui céda enfin qu'à des conditions si favorables à Boson , que peu après il devint le fondateur du royaume d'Arles : alors elle voulut bien restituer au fils de Charles les ornemens de sa dignité , dont elle s'étoit emparée avec le testament de son père. On ignore l'année de sa mort , et les lieux où elle vécut depuis celle de son mari.

La seconde race des rois de France disparoît à nos regards sans nous offrir aucune femme dont on puisse citer le nom ; heureuses d'avoir été nulles , de n'avoir pas laissé une mémoire en horreur à la postérité : plus heureuses encore si , éloignées de ces trônes souillés par le sang des peuples , elles n'avoient point partagé avec de coupables époux et la substance et la dépouille des nations ; et si l'horreur qu'inspire aux hommes libres le

seul nom des rois , n'enveloppoit dans la prescription de ce titre odieux tout ce qui a pu jamais approcher de ces êtres féroces , dont

    Semblables aux animaux farouches et stupides ,  
    Les loix de leur instinct sont les uniques guides (1).

Hugues Capet s'empara de la couronne de France. Peu importoit à qui elle pouvoit écheoir en partage ; rois héréditaires , rois électifs , usurpateurs , tout ce qui présente le nom de roi ne porte désormais dans l'esprit des hommes libres que l'épouvante et l'horreur. Lorsqu'on se fait une idée des mœurs des tigres , on se les représente la gueule toujours fumante des entrailles de ceux qu'ils ont déchiré , les griffes dégoûtantes de sang , et dévorés du besoin d'en répandre encore ; mais un tigre n'est pas environné de baïonnettes , mais il n'a point à sa solde des esclaves qui fassent la chasse pour lui ; mais il n'a point de cachots où il fasse une provision de victimes ; mais il n'impose pas des tributs aux animaux , et ne peut pas les forcer à le nourrir ; mais il ne détruit point ses semblables ; mais il vit seul dans les bois , et l'homme adroit et courageux peut l'atteindre d'un

---

(1) Rousseau , Odes sacrées.

plomb meurtrier. Ainsi , les tigres sont moins à craindre que les rois ; et pour l'homme condamné à vivre sous un roi , il importe aussi peu qu'il soit ce qu'on appelle *usurpateur* ou *héritier légitime* , qu'il soit imbécile ou spirituel , lâche ou brave , qu'il importe à l'homme dévoré par le tigre , si cette majesté est rachetée de telle ou telle façon.

Le premier des Capets monta donc sur le trône en 987 ; les historiens lui ont prodigué les plus grands éloges , parce qu'il fut heureux et puissant. Son usurpation leur a paru légitime , parce qu'elle eut un succès favorable pour lui et sa race. D'après ce que nous avons déjà dit , ce n'est pas comme usurpateur que nous le jugerons , mais nous l'appellerons criminel et sanguinaire , pour n'être parvenu à l'empire que par la voie des assassinats , pour avoir traîné dans les prisons son rival Charles de Lorraine , sa femme , ses enfans , pour les avoir fait mourir mille fois chaque jour qu'il daigna les y laisser vivre , pour s'être enfin maintenu sur ce trône si chèrement acheté , en ruinant pour deux siècles le bonheur , la fortune et le repos des Français , par le pouvoir qu'il accorda aux grands et au clergé. Passons sur tous ses hauts faits tant vantés par de vils écrivains

à gages et cherchons à retrouver quelque digne compagne de nos tigres couronnés.

Robert, dit le pieux, fils de Hugues Capet, lui succéda en 997 ; il avoit épousé en premières noces, Berthe, veuve d'Eudes, comte de Provence, et arrière-petite-fille de Louis IV, roi de France ; elle étoit donc sa parente, et même au degré défendu. Outre cet inconvénient, il avoit tenu avec elle sur les fonds de baptême un des enfans qu'elle avoit eus de son premier mari. Grégoire V, qui occupoit alors la chaire pontificale, donna le premier exemple d'une excommunication lancée contre le royaume entier ; Robert ayant refusé d'obéir à ses premières menaces, et de se séparer de sa femme, le service divin fut interdit dans toute la France, les sacremens aux vivans, et la sépulture aux morts. Robert, abandonné de ses domestiques, n'en put retenir que deux qui, regardant comme profane tout ce que touchoit leur maître, refusoient encore de manger des mets qui lui avoient été servis, et brisoient tous les meubles à son usage. Le chagrin fit faire une fausse couche à la reine. Les satellites de l'évêque de Rome publièrent aussi-tôt qu'elle étoit accouchée d'un monstre qui avoit le cou et la tête d'un oiseau. Les crimes des

rois n'auroient pas été aux yeux des peuples un motif suffisant pour les détrôner, et à la voix d'un pape ils auroient arraché la couronne à Robert, parce qu'il avoit épousé sa parente. Il fut contraint à céder; mais son obéissance coûta cher à lui et au peuple. Ayant répudié Berthe, il fit choix de Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles, et l'épousa en 998: c'étoit une autre Judith, fière, absolue, sans règle et sans frein; livrée à toutes les passions qu'entretient l'autorité quand elle ne les fait pas naître, elle gouverna despotiquement son mari, sa maison, ses enfans, tout ce qui eut le malheur de l'approcher, et enfin la nation même. La cour de Robert étoit auparavant grave et austère; dès quelle y parut on y vit régner les plaisirs les plus bruyans, un luxe effrené, des festins, des danses, des jeux de toute espèce; on y voit changer chaque jour de ton, d'usage et de ridicule. Les habits, les armes, les bottes, et jusqu'aux harnois des chevaux devinrent affaire de mode, et lorsque la reine avoit décidé sur une forme ou une couleur, il n'étoit permis à personne de paroître d'une manière opposée à son caprice. Ce fut elle qui, la première, amena en France des poètes provençaux, c'est-à-dire, ces premiers troubadours qui, donnant

à la fois des leçons de poésie et d'amour , rendirent les mœurs plus douces , mais non plus chastes. Plusieurs auteurs prétendent que Constance étoit sage ; en tout cas, elle n'eut aucune des vertus qui annoncent la sagesse , aucune de celle qui la rendent aimable ; et l'on a bien de la peine à croire à une exacte vertu dénuée de douceur et de modestie. Quoi qu'il en soit , Robert exerça auprès d'elle une patience qui alla jusqu'à la foiblesse , ou plutôt jusqu'à une véritable lâcheté. Hugues de Beauvais étoit le premier ministre et l'ami de ce prince , qui souvent se consoloit avec lui des chagrins que lui causoit cette femme altière. Elle le regardoit comme un censeur incommode , elle le soupçonnoit d'engager son mari à modérer pour elle ses complaisances imbécilles. Quelquefois en effet il obtenoit du roi de jouer le rôle d'un homme , et non celui d'un enfant docile et soumis. La haine de Constance s'en acrut à tel point que , ne connoissant plus de bornes , elle s'adressa secrètement à Foulques , comte d'Anjou , son oncle , dont le caractère farouche lui promettoit une vengeance assurée. L'exécution du projet étoit difficile : le ministre étoit presque toujours au palais , auprès du roi , et environné de

domestiques et de courtisans. Mais il est des caractères que rien n'intimide , et lorsque les femmes ont une fois passé les bornes imposées à leur sexe , elle donnent facilement des exemples de la plus extrême hardiesse. Voyant que la réussite du projet étoit lente et pouvoit devenir incertaine , elle poussa l'audace jusqu'à faire assassiner Hugues dans une chambre du palais , aux yeux même du roi , et si proche de lui , que le sang de son ami rejaillit sur ses habits. Il faut avouer qu'un mari qui souffre et pardonne un pareil outrage est bien digne de tous ceux qu'une femme peut lui faire éprouver ! aussi ne s'arrêta-t-elle point à ce coup d'essai , lorsqu'elle put mesurer toute l'étendue de l'indulgence à laquelle elle devoit s'attendre. De quatre fils , dont elle étoit mère , elle n'avoit de tendresse que pour Robert , le troisième , et sa plus forte haine tomboit sur Henri , l'aîné de tous. Lorsque son père le fit couronner en 1017 , comme son successeur , et à l'exemple de Hugues Capet , Constance ne put voir cette cérémonie sans chagrin et sans indignation. Henri étoit d'âge à jouir de quelques revenus et des agrémens de la jeunesse ; sa mère aussi avare qu'impérieuse , lui refusa les choses les plus né-

cessaires à la vie et aux vêtemens , de sorte que , las de tant de persécutions , il s'exila de la cour , et sans argent , ni moyens de s'en procurer , il erra dans les états de son père comme un aventurier , et comme tel fut mis dans les prisons du château de Belesme , où Guillaume , comte du Perche , le fit enfermer , dit Mézeray , pour quelque action indigne , à quoi la nécessité l'avoit forcé. Ce jeune homme étant mort en 1026 , Robert , qui ne pouvoit intervertir l'ordre établi dans la succession , fit couronner Henri à sa place. Nouveau désespoir de Constance , nouvelles réclamations en faveur du jeune Robert ; mais lorsqu'elle vit que ses cris et ses emportemens ne pouvoient forcer le consentement du roi , elle chercha , par ses intrigues , à faire un parti à son fils bien - aimé ; bouleverser le royaume , y allumer le feu des guerres civiles , faire périr des milliers d'hommes , démembler l'état , donner des villes entières , n'étoit rien pour cette insensée si elle pouvoit réussir dans ses projets. Elle voulut d'abord supposer une erreur de date dans la naissance de Henri ; ce moyen ridicule de substituer un cadet à son aîné , n'ayant pu réussir , elle voulut réformer le droit d'aînesse , et l'on n'entendoit plus dans sa bouche

que ces mots : *Ce n'est pas l'âge , c'est le mérite qui doit régler la préférence.* Le droit d'aînesse est sans doute un monstre né du vasselage et de la féodalité ; sans doute cette coutume barbare , qui fait outrage à la nature , a causé toutes sortes de maux politiques. Mais c'étoit à la raison et à la philosophie qu'il appartenoit de réformer cet abus , et non à la folie passagère d'une femme. Constance ne put réussir ; son mari et son fils n'en furent pas moins persécutés. Son fils Robert , assez bien né pour désapprouver les emportemens de sa mère , en fut aussi maltraité que son frère , et tous deux ne pouvant vivre auprès d'elle , ni s'éloigner de la cour , faite de secours pécuniaires , Henri s'empara de Dreux , et Robert , d'Avalon et de Beaune : mais ils n'étoient pas des criminels , ni des rebelles , et dès qu'ils surent que leur père marchoit contre eux , ils se rendirent , et lui demandèrent pardon d'une faute dont il connoissoit les motifs.

Il auroit manqué à une femme hardie d'affecter la dévotion ; aussi s'empressa-t-elle de persécuter les hérétiques. Un chanoine d'Orléans , nommé Etienne , et qui étoit son confesseur , tomba dans l'hérésie des manichéens : Robert qui n'étoit pas plus homme qu'un au-

tre roi , quoiqu'il ait été plus malheureux que beaucoup d'autres , fit juger Etienne et ses sectaires , en 1019 , avec la plus grande rigueur. Constance fut présente lorsqu'on les condamna au supplice ; et en sortant de l'église , cette femme barbare , insultant aux derniers momens d'un malheureux , s'avança vers Etienne , avec un mouvement de fureur , et en l'accablant d'injures , lui creva les yeux d'une baguette qu'elle tenoit à la main. Non-contente de cet acte de violence , bien plus digne d'un jugement rigoureux , que l'erreur de ces infortunés , elle poussa la cruauté jusqu'à soutenir la vue de leur supplice. Et quel supplice ? grand Dieu ! Ils furent tous enfermés dans une chaumière , autour de laquelle on mit le feu. Ainsi cette femme , dont la véritable impiété troubloit sans cesse le repos de l'état , celui de son mari et de ses enfans , croyoit se rendre agréable à Dieu par ces excès de barbarie , et réparer ses attentats par des présens aux églises et des fondations de monastères ! Son mari mourut en 1031 ; à ses derniers momens , il déclara que Henri étoit son successeur ; les états le reconnurent , tous les grands se soumirent , mais non l'inflexible Constance. Elle arma encore en faveur du jeune Robert , s'empara

des meilleures places de l'état ; Henri se vit presque abandonné ; le duc de Normandie fut le seul souverain qui osa venir à son secours ; et si le fils chéri de Constance avoit eu autant d'audace et d'ambition que sa mère , il est certain que jamais Henri n'auroit régné. Mais l'ame de ce jeune prince étoit celle d'un homme , il étoit digne de n'être pas roi. Le duc de Normandie reprit les places que Constance avoit en sa possession ; et Foulques , comte d'Anjou , qui s'étoit repenti de l'assassinat de Hugues de Beauvais , engagea enfin sa turbulente nièce à faire un traité avec ses fils , par lequel elle promit de ne plus se mêler d'aucune affaire. La rage de n'avoir pu réussir à brouiller les deux frères , et le chagrin de mener une vie oisive , la firent tomber malade à Melun , où elle mourut en 1032 , un an après son mari.

Il ne faut point passer sous silence la fameuse comtesse de Montfort , qu'on accusa de sortilège , pour expliquer l'empire qu'elle savoit acquérir et conserver sur le cœur des hommes. L'abbé Suger en fait un portrait d'autant plus séduisant , qu'il y avoit alors en France peu de femmes aimables : s'il n'a flatté en elle ni les charmes de l'esprit ni ceux de la figure , il n'est pas étonnant

que Philippe premier , petit-fils de Robert , en soit devenu éperdument amoureux. Sans doute Bertrade avoit reçu quelques leçons des troubadours , et l'imagination échauffée par des idées poétiques , elle devoit trouver peu de satisfaction dans la réalité d'un mariage très-disproportionné. La politique des cours l'avoit donné à Foulques *le rechigné* , comte d'Anjou , prince très-laid et très-vieux. La belle Bertrade , peu flattée d'une telle alliance , entendoit chaque jour vanter les plaisirs de la cour de France sous un roi voluptueux. Philippe premier avoit déjà fait plus d'une infidélité à son épouse Berthe ; mais aucun des objets qu'il lui avoit préférés n'avoit pu le fixer. Bertrade mariée au comte d'Anjou , déjà mère d'un fils , qui peut-être ne devoit pas l'attacher davantage à son mari , mais qui devoit au moins lui inspirer du zèle pour ses intérêts , Bertrade conçut le projet de devenir reine de France ; sa jeunesse , sa beauté , sa naissance lui donnoient le droit d'y prétendre : c'étoit alors un titre que d'appartenir aux maisons régnantes de France et d'Angleterre. Elle donna toutes les apparences d'une intrigue romanesque à son projet ambitieux. De secrètes avances faites à Philippe , sous un nom d'abord inconnu , en-

suite dévoilé par degrés , enflammèrent la curiosité d'un jeune homme enclin à l'amour. Enfin , on se donna un rendez-vous la veille de la pentecôte en 1092 , dans la ville de Tours ; on eut un entretien : sans doute il fut décisif ; car la comtesse , profitant du moment des cérémonies religieuses , sortit de Tours sous la conduite d'un gentilhomme français , nommé Guillaume , se rendit à Melun sur Loire , et de-là gagna Orléans avec une escorte que Philippe lui avoit envoyée à Meun. Ils s'apperçurent alors des difficultés qu'alloit éprouver leur mariage. Liés l'un et l'autre , il ne s'agissoit pas moins que d'un double divorce , et sur-tout de l'approbation du clergé de France et du Pape. Bertrade obtint facilement sa séparation dans les tribunaux : qu'a-t-on pu jamais refuser à une belle solliciteuse ? mais si elle avoit pu alléguer l'âge du comte d'Anjou , l'espèce de violence qu'on lui avoit fait pour lui donner la main , la vie actuelle des deux femmes qu'il avoit illégalement répudiées avant de l'épouser , Philippe n'étoit pas dans le même cas. Cependant au milieu des intrigues de ce prince pour faire briser ses liens , Berthe mourut en 1093 , et Philippe crut être libre : il n'avoit pas réfléchi que Bertrade étoit sa parente

au cinquième ou sixième degré, Foulques au quatrième, et que c'étoit aux yeux de l'église deux obstacles invincibles. D'ailleurs, la rupture du mariage de Bertrade ne pouvoit passer que pour une des scènes scandaleuses qu'offroient sans cesse aux peuples les caprices et l'impudeur des princes, de sorte que l'église ne fut pas désapprouvée du public lorsqu'elle s'opposa au mariage, qui cependant fut célébré en 1094, par l'évêque de Bayeux, à qui Philippe fit don de quelques bénéfices. L'évêque de Chartres fut moins docile; il alluma les feux sacrés de la guerre religieuse contre le roi et sa femme. Philippe le déclara déchu de la qualité de fidèle, abandonna ses terres au pillage, et le fit citer au concile de Rheims. Ainsi voilà des terres dévastées, des chaumières et des maisons en proie aux flammes, de paisibles agriculteurs ruinés, la pudeur des filles et des femmes violée pour satisfaire la passion d'une femme ambitieuse et galante! Peuples, conservez précieusement vos rois et vos reines, et vous consacrez au milieu de vous le germe d'un fléau plus terrible que ceux dont la nature ne vous frappe qu'à de longs intervalles, et auxquels un art salutaire apporte des secours!

Une circonstance avoit changé la face d'une

cause aussi puérile. Le comte d'Anjou avoit consenti juridiquement à la cassation de son mariage , et les évêques à qui Bertrade avoit vendu les terres de l'empire , et donné des places et des titres , se révoltoient contre l'autorité du Pape. Les seigneurs s'étoient joints à eux , liés par le même intérêt , et frappés du pouvoir que s'arrogeoit la cour de Rome. Guillaume , comte de Poitiers , et duc d'Aquitaine , s'éleva contre les légats avec tant de véhémence dans l'assemblée de Poitiers , qu'il entraîna beaucoup de riches personnages , et que le peuple même en vint jusqu'à la violence contre les Romains. Une pierre jetée contre eux alla frapper un prêtre assis à leur côté. Ils prirent la fuite , mais la sentence d'excommunication n'en fut pas moins lancée contre Philippe. Elle produisit cependant moins d'effet que celle dont Robert avoit été victime , c'est-à-dire , que le peuple ne la vit pas avec la même superstition , mais elle eut des suites plus funestes pour le repos de la France : elle engagea plusieurs des grands vassaux de la couronne à se révolter. Philippe étoit obligé de marcher contre eux ; et Bertrade , tranquille au sein de la mollesse et des plaisirs , voyoit d'un œil serein la moitié de la France armée pour sa querelle contre l'autre moitié.

En 1103, le roi ne pouvant suffire à tant de combats, assiégé jusqu'aux portes de Paris, crut devoir associer à l'empire son fils aîné Louis, âgé de 20 ans. On ne peut lui refuser beaucoup de courage et d'adresse : il repoussa les ennemis de son père, se fit aimer des soldats dont il sut être le compagnon plutôt que le chef, et se fit également considérer de la petite noblesse et des citadins, dont il fit respecter les chétives possessions, en réprimant le brigandage des grands vassaux ; mais cette grande réputation, qu'il devoit flétrir dès qu'il seroit monté sur le trône, ne le rendit pas plus agréable aux yeux de la galante Bertrade. La mollesse d'une vie sensuelle n'adoucit pas le cœur des femmes, elles deviennent féroces à mesure qu'elles s'enfoncent dans le vice : celle-ci avoit des enfans de Philippe, et la gloire dont se couvroit l'héritier du trône chagrinoit son ame ambitieuse. Louis désira voir la cour d'Angleterre. C'étoit un spectacle curieux ; le fils de Guillaume le Conquérant régnoit sur les Bretons, jadis si fiers, et qu'un seul homme venoit de plonger dans l'esclavage ; Louis, avec la permission de son père, passa dans ce pays. A peine y fut-il arrivé que Henri reçut une lettre scellée des armes de Philippe, portant la prière de faire mourir

le jeune prince ou de le retenir prisonnier. Henri n'étoit pas fort scrupuleux ni d'un caractère humain ; il étoit au contraire violent et barbare , il étoit roi. Ce ne fut pas le respect des loix de l'hospitalité qui le retint ; si l'ordre avoit été de Philippe , Louis étoit perdu. Mais l'Anglais auroit risqué beaucoup de se rendre ministre des vengeances de Bertrade : c'étoit elle qui avoit tracé cette lettre hardie. Henri la montre au jeune Louis, qui , sans perdre un moment, passe la mer, arrive à Paris, sans y être ni attendu . ni annoncé , se jette aux pieds de son père, et vient, dit-il, lui apporter la tête d'un criminel qu'il a condamné. Philippe étonné relève son fils, l'embrasse, lui demande l'explication de ce mystère , et lui jure qu'il n'a aucun sujet de se plaindre , et n'a donné aucun ordre sinistre. Louis, qui ne demandoit que cet aveu, se relève alors, demande hautement justice de sa belle-mère , et proteste qu'il s'en fera raison lui-même , si elle lui est refusée. La foiblesse de Philippe pour sa coupable maîtresse , car elle mérite plutôt ce nom que celui d'épouse , le força d'implorer lâchement le silence de son fils ; et dès le même jour, ce prince sentit dans ses entrailles l'atteinte d'un feu dévorant, dont on attribua d'abord la cause à

la précipitation du voyage, et au trouble dont il avoit été saisi. Un seul domestique pénétra l'inferral secret ; on crut qu'il avoit guéri son maître par un miracle, et ce fut tout simplement par un contre-poison aussi actif que le breuvage mortel que Bertrade lui avoit donné. La fureur du prince s'accrut, il vouloit punir sa marâtre de ce second attentat ; mais Philippe assez lâche, assez imprévoyant pour endurer auprès de lui une criminelle hardie, se contenta d'éloigner son fils, en lui faisant un apanage de tout le Vexin français.

Tout ce que la nature produit de bon dans le cœur de l'homme, s'efface et disaroît sous le poids immense d'une grandeur hors de la nature. Dans toutes les classes humaines, verroit-on un seul père, qui, après avoir convaincu sa femme d'avoir voulu faire assassiner son fils, et de l'avoir ensuite empoisonné, pût résister non seulement à l'indignation dont il seroit saisi, mais à la crainte d'habiter un moment avec une criminelle ? Eh ! qui pourroit, en pareil cas, lui être garant de sa propre vie ? Qui pourroit être égal au supplice de la communication perpétuelle avec un être, dont les mains sembleroient toujours dégouttantes de sang ? Les rois seuls dans la

nature , et les voleurs dans les bois , peuvent respirer en paix au milieu de leurs complices. On ne peut dire que la complaisance de Philippe fût une affaire de politique. Bertrade étoit méprisée , haïe , redoutée du peuple et des grands ; l'église l'avoit en horreur : il pouvoit l'abandonner sans exciter de murmures , tandis que ses efforts pour la garder avoient fait couler le sang des peuples. Cependant , au lieu de s'en éloigner , en 1103 , après le meurtre projeté de Louis , on le vit profiter de l'arrivée du Pape en France , pour solliciter avec ardeur la confirmation de son mariage ; et à force d'intrigues , d'or et de bassesses , il obtint , en 1103 , l'absolution de toutes les censures lancées contre lui , et la réhabilitation de ce mariage honteux. On accusa encore Bertrade de la mort de Geofroy Martel , et d'Ermentrude sa première femme. Quelques historiens rapportent qu'elle vouloit faire passer le comté d'Anjou au fils qu'elle avoit eu elle-même dans le temps de son premier mariage. D'autres détruisent ce fait ; mais ce qu'il y a de certain , c'est qu'elle sollicita Philippe en faveur de ce fils , et qu'elle obtint pour lui le comté d'Anjou , au préjudice de ceux qui avoient plus de droits à cet héritage qu'un enfant dont l'état

étoit extrêmement incertain , et par les galanteries de sa mère , jointes à l'âge et aux infirmités du père , et par la situation où étoit le comte , mari de deux femmes vivantes , dont le divorce n'étoit pas reconnu , et par le divorce de Bertrade elle-même , avant qu'il y eût un jugement prononcé. Ce qui est encore certain , c'est que le fils aîné de Foulques fut assassiné , que Bertrade en profita , et que celui-là a fait le crime , auquel le crime sert.

Quelques historiens prétendent encore qu'elle se consacra au service de Dieu , à Haute-Bruyères , au diocèse de Chartres , après la mort de Philippe , arrivée en 1108 ; d'autres disent qu'elle retourna auprès de Foulques , et y vécut jusqu'à sa mort en 1109 , sept ou huit mois après celle de Philippe ; il paroît vraisemblable qu'en effet elle prit le voile en 1115 à Haute-Bruyères , parce que le nécrologe de cette abbaye en fait foi , et parce qu'on y voit encore son tombeau. Il paroît qu'elle y mourut en 1117 ; mais dans l'intervalle de 1108 à 1115 , il est possible qu'elle ait été rejoindre son premier mari , qui ayant été assez fou pour la voir , pour respecter ses volontés , et lui obéir même pendant la vie de Philippe , pouvoit bien l'être assez pour a ll recevoir après sa mort.

Ce fut dans ce siècle malheureux que l'église romaine eut la fatale puissance de mettre toute l'Europe en feu. L'Allemagne, la Pologne, l'Espagne, la France, l'Italie, s'ébranloient jusques dans leurs fondemens à la voix des papes. Grégoire VII fit périr des millions d'hommes pour la fameuse querelle des investitures, déposa des rois, des empereurs, excommunia des royaumes; et la cause de tant de maux étoit simplement la prétention des rois et des pontifes de donner également l'investiture des bénéfices par la crosse et l'anneau. Les papes vouloient que les rois ne donnassent que l'anneau et une baguette. Les rois et les empereurs prétendoient être égaux aux papes, et les peuples s'égorgeoient pour de semblables misères. Le seul roi qui osa résister à Grégoire VII fut celui d'Angleterre, et ne fut pas excommunié. Cette querelle imbécille des investitures ne pouvant occuper éternellement les peuples et les rois, Urbain II, successeur de Grégoire, n'imagina d'autre moyen de l'emporter sur ces brigands aussi fameux, que d'inventer quelque nouveau genre d'attentat à la paix publique, et il prêcha la folie des croisades. Qu'un pape ambitieux ait accueilli cette idée offerte par un prêtre fanatique; que des moines aient

cherché à l'accréditer ; que des rois l'aient propagée, cela est naturel ; les papes y voyoient une augmentation de puissance : c'étoit , disoient-ils , Dieu qui les avoit inspirés ; c'étoit au nom de Dieu qu'ils commandoient ces pieux voyages aux têtes couronnées. Ils étoient les chefs de ces entreprises , ils recevoient sous leur protection les personnes et les biens des croisés ; ils distribuoiient les indulgences avec profusion , et recevoient en échange les aumônes et legs que l'on faisoit d'avance pour conserver les conquêtes qu'on alloit faire ; ils faisoient lever des décimes sur le clergé même , afin d'aider de la moindre portion de tant de richesses les pauvres fidèles qui se croyoient appelés par la voie de Dieu. Les rois, de leur côté , se virent débarrassés tout-à-coup des grands vassaux les plus mutins et les plus puissans ; une grande partie leur vendit même des biens considérables pour s'armer et armer leurs gens de guerre : quelques-uns laissèrent leurs terres en garde à des dépositaires infidèles , qui s'en accommodèrent avec les rois ; d'autres les engagèrent , périrent , ou se ruinèrent , et ne purent les retirer. Les femmes et les enfans mineurs qui demeuroient dans d'autres châteaux , se laissoient tromper et séduire facilement ; enfin leur départ enlevoit

Le seul obstacle que pût encore trouver l'autorité royale ; et la multitude d'hommes qu'ils traînoient avec eux , ôtoit à la nation sa principale force , en lui enlevant sa plus brillante jeunesse. On conçoit donc comment les pontifes et les rois furent saisis de cette manie : mais que toutes les nations de l'Europe se soient précipitées au devant du piège ; qu'elles aient traversé des mers pour aller périr de misère , de faim , de maladies , ou bien par le fer , sur des bords inconnus , c'est un délire qu'on a peine à croire , lors même que les monumens les plus révéérés nous l'attestent. Ainsi jusqu'à ce moment , une demi-douzaine de brigands couronnés a disposé du sort de l'Europe entière. Ils ont dit constamment les uns des autres , que leur absurde puissance étoit *de droit divin*. A-peu-près un million d'esclaves titrés , enharnachés d'étoiles et de rubans de toutes couleurs , comme les gardes du sérail de Constantinople le sont de perles et de plumets , ont répété que leurs maîtres étoient aussi les *maîtres de la terre* ; et cent millions d'hommes , n'osant comparer la force de deux cents millions de bras à la foiblesse de ces frêles individus , ont cru que Dieu les avoit créés pour être le jouet

d'une demi-douzaine d'hommes cruels , et de femmes dissolues.

Tel étoit hier encore le sort de la France ; et quoiqu'elle ait changé de face , quoiqu'elle donne à l'Europe , à toute la terre , l'exemple d'un premier pas vers de plus hautes destinées ; un grand nombre de ces êtres dégradés que nous venons de peindre , existent encore dans son sein , et se rallient autour d'un *maître* que la nature a dégradé comme eux. Songeons qu'il faut parcourir des siècles plus reculés , et montrer aux Français qui sont hommes ce qu'il en coûte à ceux qui oublient leur force et leur dignité.

La femme de Louis VI , ce fils aîné de Philippe I , n'offre rien à la curiosité : sans doute elle n'eut pas de grands vices , car les historiens ecclésiastiques de son temps ne l'ont pas louée. Il n'en est pas de même d'Eléonor de Guyenne , femme de Louis VII , couronné du vivant de Louis VI , en 1132 , et devenu roi en 1137. Eléonor étoit fille unique de Guillaume X , duc de Guyenne et comte de Poitou : Guillaume au lit de la mort , en 1136 , institua le jeune Louis son héritier , aux conditions qu'il épouserait sa fille ; et jamais alliance plus brillante ne fut proposée à un fils des rois

de France. Louis VI, qui lui-même touchoit à sa fin, accepta le don de Guillaume avec joie, fit préparer de superbes équipages à son fils, et l'envoya recevoir lui-même, avec sa femme, le serment de ses nouveaux *sujets*. Eléonor avoit seize ans; elle étoit fort belle, et d'une humeur extrêmement enjouée. Louis pouvoit inspirer de l'amour, elle lui en témoigna, mais il dura peu : vive et légère, fière et ambitieuse, elle crut ne s'être mariée que pour gouverner et jouir en liberté de tous les plaisirs. Son mari la ramena en France après la mort de son père le premier août 1137. Elle y trouva l'abbé Suger, premier ministre, favori de Louis VI, et maître de la confiance de Louis VII. Le crédit de cet homme sensé fit ombrage à une jeune tête, qui vouloit à la fois et s'amuser de tout, et commander à tout. La dévotion du roi, celle de son ministre, l'incommode surveillance d'un homme âgé, lui donnoient souvent des chagrins, parce que Louis, gouverné par les conseils de Suger, ne laissoit pas le champ libre à toutes ses volontés. Cependant on ne remarque pas entre eux une extrême mésintelligence, jusqu'au moment où la folie du jour l'entraîna en personne à la terre sainte. On avoit reçu de tristes nouvelles de l'armée des croisés. Les états généraux

s'assemblèrent à Vezelay en Bourgogne ; et ce n'étoit pas , comme on seroit tenté de le croire , pour y traiter des affaires du royaume et des intérêts du peuple , mais c'étoit pour entendre le fanatique abbé de Clairvaux exhorter le roi et les grands , et le peuple même , à s'aller de nouveau faire égorger au bout du monde , et assassiner eux-mêmes des hommes qui ne songeoient pas à la France , et vivoient dans leur propre esclavage , et sous l'empire de leurs prêtres , sans imaginer de venir nous forcer à penser comme eux. Louis VII , qui se repentoit du massacre du Vitry en Champagne , où trois ans auparavant il avoit fait périr treize cents personnes , imagina de l'expié en passant la mer pour en aller massacrer d'autres , et faire périr ses sujets ; il se hâta de prendre la croix , et résolut d'emmener Eléonor avec lui : l'abbé Suger employa les plus vives instances pour le retenir ; mais le calme de la raison est inutile auprès des fanatiques. Louis n'écouta point son ministre , et Suger ne fut point fâché du moins de lui voir emmener la reine. Il auroit fallu la nommer régente ; et l'on sent combien un pareil caractère eût augmenté les désordres. D'ailleurs , la jalousie du roi ne lui auroit pas permis de la laisser si loin de lui , et il espéroit beaucoup de son crédit sur son oncle Rai-

mond, prince d'Antioche, ville par où l'armée devoit passer. On prétendit attirer les bénédictions du ciel par des prières publiques, et en même temps on attiroit les malédictions du peuple par les impôts excessifs qu'on leva pour cette expédition. Eh ! combien ne falloit-il pas d'argent pour traîner à sa suite une femme, qui en engagea une foule d'autres à l'accompagner, à qui il en falloit en outre pour la servir, et qui furent imitées même par les concubines des croisés, et suivies par une foule de poètes et d'histrions ? Ainsi le luxe, la débauche et l'oisiveté présidoient à cette *guerre sainte* ; ainsi l'on s'embarqua pour aller tuer des hommes, comme on monte sur un batelet pour aller à une foire ou à quelque mascarade.

Ce fut avec beaucoup de peine que Louis VII, battu dans les déserts de Syrie, arriva jusqu'à Antioche, où l'oncle d'Eléonor, loin de lui donner des secours, lui en demanda pour lui-même. Eléonor fut piquée des justes refus de son mari ; sa conduite irrégulière devint presque publique. Raimond sut lui plaire, et leur commerce incestueux ne fut pas ignoré de Louis. On l'avertit de plus qu'un jeune Turc, nommé Saladin, ne lui étoit pas indifférent, qu'elle en avoit reçu des présens, qu'enfin,

elle se comportoit en véritable prostituée. Quand Louis n'auroit eu à l'égard de Raimond que des soupçons, le refus qu'elle fit de quitter Antioche en seroit devenu la preuve. Louis fut obligé de la faire enlever, et de l'aller attendre à quelques lieues de la ville. On juge bien qu'ils ne se revirent pas sans se témoigner l'un à l'autre un vif ressentiment; le désordre passa dans l'armée : les femmes des croisés n'étoient pas plus sages que *leur maîtresse*. A l'exemple du roi, les maris devinrent jaloux. Ils se soupçonnèrent les uns les autres, s'aigrirent, et les projets les mieux concertés manquèrent faute d'union. Raimond d'autant plus irrité contre Louis, qu'il ne s'étoit pas attendu à l'enlèvement de sa nièce, lui tendit plusieurs pièges de concert avec elle, et il auroit infailliblement succombé, sans le secours de Roger, roi de Sicile, qui l'arracha des mains des Grecs, le conduisit dans ses états, d'où il se rendit à Rome, et revint en France en 1150.

La ruine de l'armée répandit la désolation dans tout le royaume; les temples et les places publiques retentissoient des cris plaintifs d'une multitude de mères éplorées, de veuves et d'orphelins réduits au désespoir. On maudissoit le fougueux abbé de Clairvaux; on se disoit que s'il avoit été vraiment inspiré

de Dieu, il auroit prévu la dérouté des croisés, et n'auroit pas mis en deuil la moitié de la France. Comment cette réflexion si simple ne conduisoit-elle pas à se refuser au moins à toute autre extravagance du même genre ?

Louis rapportoit avec le chagrin d'une défaite le ressentiment le plus vif contre Eléonor : leur mésintelligence devint de part et d'autre une antipathie insurmontable, et la conviction de ses fautes ne la rendoit que plus altière. Elle se plaignoit *de n'avoir épousé qu'un moins, et non un roi* ; cela pourroit être vrai, mais étoit-ce une raison pour se déshonorer elle-même ? étoit-ce une excuse pour avoir conspiré contre lui avec son oncle, pour avoir voulu le livrer à ses ennemis, à des barbares chez qui sa mort étoit certaine ? Ses dédains, ses plaintes, sa hauteur, jointes à une conduite infâme, le fatiguèrent tellement, que moins imbécille qu'elle ne le croyoit, il résolut de s'en séparer. Il sut se respecter en prenant ce parti. Ce fut sous le prétexte de parenté, au degré défendu, qu'il se fit demander à lui-même le divorce, par quelques-uns des alliés de la couronne. Il répondit qu'il ne prétendoit pas la retenir contre la volonté de Dieu et

94      BLANCHE DE CASTILLE ;  
la loi de l'église. On assembla un concile à  
Beaugency ; la sentence de divorce fut pron-  
oncée , Eléonor renvoyée , et la Guyenne  
rendue. Elle épousa peu après le duc de  
Normandie , qui fut depuis roi d'Angleterre.  
Lorsque les Iles Britanniques parviendront  
comme nous à la liberté , lorsqu'elles recon-  
noîtront , comme nous , qu'il n'exista jamais  
de rois dans les pays libres , lorsqu'ils vou-  
dront connoître les crimes de leurs têtes  
couronnées , Eléonor de Guyenne figurera  
dans le tableau , et seule , entre toutes les  
princesses de France , elle aura rempli la  
fatale destinée de porter chez deux nations le  
flambeau de la discorde , le germe des guerres  
intestines , et de fomentier avec soin un long  
et opiniâtre combat entre le pays qu'elle quit-  
toit , et celui où elle venoit de s'introduire.

Dans l'intervalle du règne de Louis-le-Gros  
à celui de Louis VIII , et la régence de Blan-  
che de Castille , nièce de S. Louis , la nation  
française avoit fait un pas vers un meilleur  
sort. Il paroît que ce fut un effet du hasard ,  
et qu'il ne fut dicté que par l'excès du mal-  
heur , sans être le fruit d'une combinaison  
réfléchie des droits du peuple. Jusqu'alors ,  
il n'y avoit en France d'hommes libres que  
les ecclésiastiques et les gens de guerre. Tous

les habitans des villes , bourgs et villages , étoient esclaves. Les uns appelés *serfs* , semblables aux troupeaux de bétail , étoient vendus avec les terres ; les marchés stipuloient tant de feux , comme tant de bœufs et tant de moutons : tristes victimes de la barbarie des rois et des grands vassaux , en faveur desquels ils avoient foulé aux pieds toutes les loix de la nature , les *serfs* ne pouvoient jouir d'aucune de leurs facultés ; celle de se marier , de tester , de changer de demeure ou de profession , d'envoyer leurs enfans dans une autre terre , d'acquérir à leur profit , de cultiver pour eux , de disposer d'un meuble ou d'un ustensile à leur usage , leur étoit interdite sans l'agrément du maître ; et ils ne l'obtenoient jamais qu'en lui payant une redevance arbitraire. Eh ! comment des malheureux attachés à la *glèbe* , et plus malheureux que les bœufs courbés sous leur joug , obligés de travailler pour le maître qui daignoit à peine les nourrir , pouvoient-ils amasser un peu d'argent pour payer à leur seigneur la libre faculté d'agir ? La barbarie de ces maîtres avarés réduisit enfin leurs sujets à une si extrême misère , que ne pouvant plus rien tirer d'eux , ces brigands ne voyoient plus d'autres ressources que d'entrer à main ar-

96      BLANCHE DE CASTILLE,  
mée sur les terres de leurs voisins , de les piller , ou bien d'attendre les passans sur les grands chemins , et de les dépouiller de leurs biens. Une semblable piraterie , qui faisoit de toute la France un champ de bataille perpétuel , qui la faisoit ressembler à un repaire de voleurs , dont le roi n'étoit pas même le chef , tendoit au renversement total de la monarchie. Vers l'année 1137 , Louis-le-Gros ne sachant comment réprimer de pareils excès , qui ne lui étoient devenus à charge , que parce qu'il en sentoit lui-même le poids , chercha enfin dans le peuple un appui nécessaire ; mais il fut assez adroit pour avoir l'air de faire grace , lorsqu'il vendit comme un privilège le droit que la nature a donné à tous les hommes , celui de *communes* et de port d'armes. Les bourgeois acquirent le droit de disposer de leurs biens , et de changer de domicile. Les coutumes les plus barbares et les plus ignominieuses dont on avoit surchargé la vassalité , disparurent. Les vassaux assemblés taxèrent dans quelques villes les redevances et les traites que chaque habitant devoit payer à son seigneur. Dans quelques autres endroits , on convint qu'elles n'excéderaient jamais telle ou telle somme. On fixa les cas particuliers dans lesquels  
il

il seroit permis de demander aux nouvelles communautés des aides ou des subsides extraordinaires. Il y eut des vassaux qui ne voulurent plus suivre leur seigneur à la guerre ; d'autres y consentirent, aux conditions de ne marcher que lorsqu'il commanderoit en personne, et presque toutes les communes se réunirent à ne jamais le suivre assez loin pour ne pouvoir revenir le jour même dans leurs maisons.

Les villes devinrent de petites républiques, où les bourgeois pour la plupart choisissoient leur maire, leurs échevins, leurs consuls; dans d'autres, le prévôt ou le juge du seigneur nommoit ces officiers ; ailleurs il ne faisoit que les désigner. Les compagnies de milice se formèrent, choisirent leurs chefs, se rendirent maîtres des fortifications, et gardèrent elles-mêmes les villes. Les bourgeois sortirent de leur état de stupidité ; à peine eurent-ils ressaisi quelques droits, qu'ils parurent dignes d'en faire usage. Dans le pays de Briançon, alors dépendant de l'Empire, mais assujéti aux coutumes de France, les bourgeois assemblés en communes forcèrent leur seigneur à reconnoître l'injustice des tributs qu'il avoit exigés ; ce ne fut qu'à ce prix qu'il obtint d'être exempt de la restitution. Le peu-

ple (car malheureusement les bourgeois formèrent une classe à part) éprouva un soulagement qui lui permit de lever la tête et de sentir son existence. Il aida les bourgeois de tout son pouvoir, se révolta même dans quelques endroits, et lorsque les seigneurs demandoient aux villes et aux communes quelles étoient leurs chartes et leurs conventions, le peuple leur demandoit fièrement à eux-mêmes de produire leurs titres d'usurpation et de tyrannie. Mais si quelques-uns de ces grands, assez mal-adroits pour laisser pressentir le dessein où ils étoient de rompre leurs engagemens, se nuisirent à eux-mêmes, ils portèrent à l'autorité du peuple une bien plus terrible atteinte : les communes s'adressèrent au roi pour avoir une garantie des promesses de ses grands vassaux, et cette espèce de crédit qu'ils accordèrent à l'ennemi commun, lui donnant le droit d'intervenir dans les affaires des seigneurs, contribua dans la suite à augmenter ses prérogatives d'abord sur eux, et insensiblement sur tous. Les communes ne sentoient pas que le lion n'étoit qu'endormi, et qu'il falloit le museler. Philippe, dit *Auguste*, profita de la trop grande méfiance du peuple pour les vassaux immédiats de la couronne et de sa

confiance insensée en lui : à la faveur de la protection momentanée qu'il accordoit aux communes, il en obtint des secours contre ses ennemis intérieurs, il abaissa les grands, et laissa malheureusement à ses successeurs le droit de réopprimer le peuple qui ne s'étoit reconnu qu'à demi.

C'étoit dans cet état général des choses que Louis VIII monta sur le trône ; c'étoit sur un peuple moins stupide que Blanche de Castille sa femme eut à régner, sous le titre de régente, pendant la minorité de son fils, Louis IX, appelé *Saint-Louis* ; mariée en 1200, à Louis VIII, sous le règne de Philippe-Auguste, père de son mari, elle paroît ne s'être mêlée d'aucune affaire publique pendant la vie de ce prince, ni même pendant les trois années du règne de son mari, qui monta sur le trône en 1223, et mourut en 1226 ; elle étoit petite-fille de cette Éléonor dont nous venons de tracer l'histoire, et fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, et d'Éléonor d'Angleterre. Louis VIII la laissa veuve à trente-neuf ans, chargée de l'éducation de cinq enfans, dont l'aîné, Louis IX, avoit seulement douze ans. Il la nomma régente en présence de l'archevêque de Sens et des évêques de Beauvais et de Chartres.

Dès le premier pas dans son administration, elle prévint le trouble que les grands vassaux de la couronne apporteroient à ses opérations. Vexés par Philippe-Auguste, qui avoit protégé les droits du peuple et des communes, ils se flattoient de reconquérir sur une femme ce qu'ils appeloient leurs droits usurpés; car toute jouissance est appelée droit par l'homme avide et injuste. Blanche les ayant invités au sacre de son fils, les uns répondirent que la douleur de la mort récente du père ne leur permettoit pas d'assister à une cérémonie d'un tout autre genre; d'autres lui dirent qu'il falloit délivrer préalablement de prison plusieurs des grands vassaux, entre autres les comtes de Flandre et de Boulogne; quelques-uns demandèrent la restitution des terres que les deux derniers rois leur avoient enlevées, alléguant que, par les loix du royaume, on n'avoit pu les en dépouiller que par le jugement des pairs: comme si les rois avoient pu légalement donner des terres qui ne leur appartenoient pas; comme si les terres données par un usurpateur pouvoient appartenir légitimement à ceux en faveur desquels il en dispoit; comme s'il y avoit eu des loix en France, et non pas seulement des coutumes et des usages, comme

si enfin l'antique jugement des pairs devoit subsister uniquement pour eux. Blanche n'avoit pas plus qu'un autre prince l'idée du droit des nations; mais les grands éprouvèrent que le désir de dominer étoit en elle aussi puissant que chez les hommes les plus absolus. La cérémonie se fit malgré tant de refus et sans avoir égard à leurs demandes. Le comte de Champagne étoit en route pour s'y rendre; mais il avoit eu des démêlés avec Louis VIII, au siège d'Avignon, et le bruit s'étoit répandu même qu'il l'avoit empoisonné: le peuple ne l'auroit pas vu avec satisfaction; on lui fit dire de se retirer, et il conserva de cet affront un vif ressentiment. Depuis long-temps on le soupçonnoit d'être épris des charmes de la régente; on ne sait si elle avoit jadis répondu à une préférence que les femmes voient rarement avec chagrin; mais dans cette occasion, il se permit de se plaindre qu'elle ne le traitoit si mal que parce qu'elle favorisoit quelque autre d'un regard plus doux. Quelle que fût cependant sa manière de voir et de sentir, il est certain qu'elle ne pouvoit avec prudence souffrir qu'il approchât d'elle, avant de s'être disculpé des soupçons qu'on avoit conçus contre lui. Aimer Thibault, comte de Cham-

pagne, n'étoit pas un crime ; mais le recevoir à la cour, accusé de l'assassinat de son mari, en auroit été un, et Blanche n'étoit pas capable de le commettre. Ce n'est pas qu'elle ne fût soupçonnée d'avoir beaucoup d'indulgence pour un des deux personnages qu'elle avoit mis à la tête de son conseil. L'un étoit le chancelier Guérin, vieillard austère et rude, qui ne pouvoit inspirer que la confiance et non l'amour, ni même l'amitié ; l'autre étoit un Italien, nommé Romain ; c'étoit un prélat souple, insinuant, dont l'enjouement et la politesse faisoient l'agrément du cercle familial de la reine ; elle lui témoignoit beaucoup d'égards en public, c'en étoit assez pour faire croire qu'en particulier les égards pouvoient aller plus loin. Le comte de Champagne n'en douta pas ; il se ligua contre le roi de France avec les comtes de Bretagne et de la Marche, et nous verrons encore la galanterie réelle ou prétendue d'une femme allumer la guerre et faire couler du sang. Les partisans d'un gouvernement absurde nous diront que ce n'étoit point un crime à Blanche d'inspirer une passion malheureuse à un homme cruel et violent : non sans doute ; mais lorsqu'une citoyenne ne répond point à l'amour qu'elle inspire, il s'élève à

cet égard quelque injuste discussion entre deux amans ; elle ne passe pas les limites de deux familles , et tout un peuple , toute une ville n'est ni agitée ni massacrée pour l'intérêt frivole d'une intrigue ou d'un mariage. Peuples ! n'ayez point de rois , puisque leurs actions même les plus indifférentes peuvent attirer sur vous , à chaque pas , l'horrible fléau de la guerre.

Le roi d'Angleterre , qui ne désiroit qu'une occasion de reprendre la Normandie , fournit aux trois princes ligués des troupes et de l'argent ; ils demandèrent alors à la reine la restitution des domaines que les deux derniers rois leur avoient enlevés. Dans un autre temps peut-être l'autorité royale auroit pu les reprendre ; mais alors il n'étoit pas facile de les ôter de force à des communes bien armées. Blanche refuse cette demande inconsidérée ; la guerre se déclare ; elle se met en état de défense avec une si grande diligence , que ses ennemis voient fondre sur eux des troupes aguerries au milieu d'un hiver excessivement rude. Leur armée n'étoit pas en état de marcher ; le comte de Champagne prit le parti d'une feinte soumission , et vint se jeter dans les bras de Louis. La régente lui pardonna , et fit avec les deux autres factieux

des traités qui devoient préserver la France de la guerre pendant toute l'année 1127. Cependant une nouvelle trahison du duc de Bretagne et du comte d'Évreux, son frère, devoit rompre les mesures de la régente. Le jeune roi étant à Orléans avec peu de suite, ces deux princes projetèrent de l'enlever; le comte de Champagne, qui n'avoit pas été informé de l'entreprise, ou que peut-être les négociations de Blanche avoient ramené, l'avertit de ce complot, et il étoit d'autant plus difficile à déjouer, que les conjurés étoient postés entre Orléans et Paris, et que le retour du roi ne pouvoit être assuré. La reine ne prit point cette voie incertaine pour le garantir; elle se fit conduire à Montlhéry, et fit avertir les Parisiens du danger qui le menaçoit. Ceux-ci coururent aussi-tôt chercher l'enfant; et les ligueurs, épouvantés de cette marche nombreuse, se retirèrent. Les applaudissemens d'un peuple assez ignorant pour chérir cette source empoisonnée de tous ses maux, ramenèrent un roi dans leurs murs comme s'ils y avoient ramené un dieu bienfaisant.

Les historiens, fidèles à leur pacte de servilité avec leurs *maîtres*, ont exalté à l'envi les vertus de Blanche et de son fils; ils nous peignent la régente sous les traits de Vénus.

Il se peut que ce fut une très-belle fille lorsqu'elle vint en France dans la fleur de la plus brillante jeunesse ; mais il semble à ces flatteurs que les reines ne vieillissent point, et quand Belleforêt s'extasie à louer sa *mignardise* et sa *gentillesse*, lorsque son fils monta sur le trône ; lorsqu'il parle de son *tant doux regard* et *gracieuse contenance*, il semble parler d'une femme de vingt ans, et il croit sans doute faire oublier qu'elle en avoit quarante. Une femme à cet âge peut-être encore ce qu'on appelle *bien conservée* ; mais elle a perdu la fraîcheur qui fait le charme de la jeunesse, et le terme fatal est arrivé où elle doit être satisfaite quand on dit encore : *elle a été belle*. Qu'on juge par de semblables adulations, sur un point dont les yeux seuls font juger combien elles ont été plus fortes sur le génie et les talens. Ces complimenteurs gagés des rois admirent l'éducation que Blanche donnoit à Saint-Louis. Un esprit philosophe et droit sait distinguer la vérité même dans leurs propres récits, et dans les faits qu'ils n'ont pu dénaturer. La vérité est qu'elle ne fit et ne voulut faire de son fils qu'un enfant docile et soumis, un dévot plus occupé des saints et des offices que des peuples et des affaires, un homme digne d'être canonisé.

plutôt qu'un homme estimable. Il entendoit le latin de l'église, et c'étoit là que se bor-  
noient ses profondes connoissances. On pré-  
tend qu'elle lui faisoit étudier l'histoire. Eh !  
quels étoient les auteurs qui pouvoient la lui  
apprendre ? Les chroniques mensongères des  
couvens, les vies des saints, la légende dorée  
et autres écrits, uniques productions du génie  
français, et propres à augmenter l'ignorance  
des rois et celle des peuples ?

Quant au génie administrateur de cette  
femme si célèbre, les hommes avoient si peu  
de talens qu'il n'est pas si merveilleux qu'une  
femme en ait montré autant. Commander im-  
périeusement à des hommes qui n'osoient  
résister ; imposer à son gré des taxes sur  
lesquelles on murmuroit quelquefois, mais  
qu'on payoit sans résistance ; faire battre,  
sans plan et sans art, des hommes qui ne  
connoissoient d'autre devoir et d'autre emploi  
que celui de tuer pour piller ; faire juger arbi-  
trairement des hommes ignorans par des juges  
ignorans et prévaricateurs ; brûler impitoya-  
blement des hérétiques, sans connoître ce que  
c'étoit qu'hérésie ; remplir ses coffres de la  
substance du peuple, et le regarder comme  
fort heureux d'exister dans la misère, tandis  
qu'on nageoit dans une abondance et dans un

luxes relatifs au temps ; c'étoit à-peu-près ce qu'on appelloit *régner*. Quoique les choses aient changé insensiblement de face , les rois sont toujours les mêmes autour de nous ; ils n'ont acquis que l'art de raffiner le crime , et l'on demande en quoi ce poste a été , de tout temps , si difficile à remplir. Certes , il n'est point d'esprit si matériel , si lourd et si grossier qui n'en fût capable , et nous en voyons la preuve. Hélas ! il faut , et malheureusement l'expérience nous le prouve , il faut bien plus de lumières , de force et de caractère pour apprendre à des millions d'hommes à secouer le joug d'un seul , qu'il n'en faut à une seule brute pour asservir des millions d'hommes. Blanche ne fut pas plus habile que ses prédécesseurs ; elle commit moins de crimes particuliers que d'autres femmes avant et après elle ; mais les temps n'étoient pas les mêmes , et elle n'en eut pas besoin , car elle n'étoit ni moins altière , ni moins despote que ses pareilles , et aucuns des crimes nationaux que les autres avoient commis ne lui échappa. Le premier de tous , sans doute , est d'avoir fait un imbécille de son fils : puisqu'on avoit le malheur d'avoir et d'endurer des rois , au moins auroit-il fallu les rapprocher de l'homme autant qu'il auroit été possible.

En détachant le seul comte de Champagne de la ligue formée contre Louis IX, sans chercher à ramener les deux autres factieux, elle exposa sa province et une partie de la France à une guerre cruelle. Tout désertoit à l'approche des troupes ennemies; on ne voyoit de tous côtés que des châteaux, des maisons de campagne, des villages et des villes en flammes; les hommes et les bestiaux fuyoient de contrée en contrée; les femmes devenoient la proie du soldat effréné; les enfans étoient massacrés sur le sein de leurs mères expirantes; les vieillards immolés ou au fer ou à la faim; et Thibault lui-même fut obligé, ou se crut forcé à incendier plusieurs places pour arrêter la marche de cette horde de barbares. Il demande des secours à la régente, on ne lui en accorde que parce que les rebelles, dit-on, ne veulent le ruiner que pour détrôner leur souverain. Le massacre général est compté pour rien, l'humanité oubliée, l'intérêt commande, et c'est à lui seul qu'on obéit. Le comte de Champagne étoit toujours soupçonné d'avoir hâté la fin de Louis VIII au siège d'Avignon; Blanche n'avoit pas été épargnée dans les bruits qui s'en étoient répandus, et l'on trouvoit extraordinaire qu'elle favorisât cet homme avec tant de publicité. On n'a jamais pénétré ce

mystère ; mais si la mort de Louis VIII fut violente , il n'en soupçonna pas la reine , puisqu'il la nomma régente ; et Louis IX ne paroît pas avoir douté un moment à cet égard de l'innocence de sa mère : nulle preuve ne peut venir à l'appui de ces étranges inculpations ; n'imputons point de crimes aux rois , on croiroit que nous en avons besoin pour les rendre odieux.

De l'année 1127 à l'année 1130 , ces guerres intestines et l'horrible guerre contre les Albigeois inondèrent la France de plus de sang que n'en avoit coûté trente années des règnes des plus barbares. Néron faisant brûler Rome , Caligula faisant ruiner invisiblement le pont de Putéole , et tous deux se repaissant de la vue des malheureuses victimes de la flamme ou des eaux , ne font pas plus d'horreur qu'une femme et un enfant se baignant à loisir dans le sang des infortunés habitans du Languedoc , dévastant leurs habitations , démolissant leurs maisons , arrachant leurs arbres et leurs moissons , commettant ou souffrant que leurs troupes commissent , au nom de Dieu , les plus abominables des crimes , même sur les corps morts et déjà souillés des femmes et des filles. Et lorsqu'au dix-huitième siècle le prêtre Vély raconte de pareilles horreurs : « Ainsi fut

» terminée, dit-il froidement, *l'affaire des*  
 » Albigeois ». Il daigne cependant tracer les  
 mots d'ambition et de fanatisme ; mais au  
 bout de deux lignes, entraîné par l'infâme  
 besoin de louer « ce qui avoit, ajoute-t-il,  
 » passé le pouvoir de Philippe-Auguste, *le*  
 » *plus grand politique de son siècle*, ce  
 » que n'avoient pu les larmes victorieuses de  
 » Louis VIII, fut l'ouvrage d'une femme et  
 » le coup d'essai d'un roi encore enfant ». On ne sait, en lisant l'histoire des monarchies, sur-tout des états modernes, lequel cause le plus d'horreur, ou les crimes de ces races détestables, hommes, femmes, enfans, tous voués à l'exécration des siècles, ou l'impudence de ces écrivains empoisonneurs, qui ont si long-temps emmuselé les peuples et déifié des monstres. *L'ouvrage d'une femme et le coup d'essai d'un roi encore enfant !* Détestable flatteur ! que les peuples n'ont-ils étouffé au berceau cette femme et cet enfant, capables d'un pareil coup d'essai, et toi-même, avec eux et avec toi leur race entière, et celle de tous vos semblables !

Blanche et son fils ne s'en tinrent point à ces actes de rigueur contre les malheureux sectateurs d'un autre culte que le leur ; ils publièrent une sévère ordonnance contre les

juifs, dont la condition étoit déjà peut-être assez affreuse. Depuis plusieurs siècles tout juif établi dans le royaume étoit serf ou main-mortable de corps et de chastel des seigneurs dont il étoit couchant et levant ; c'est-à-dire, sa personne et tous ses biens, meubles et immeubles appartenoient au baron des lieux où il habitoit ; il ne pouvoit changer de domicile sans la permission du maître, qui pouvoit l'aller reprendre comme un esclave fugitif, même dans les domaines du roi : non-seulement ils étoient vendus avec les terres, mais ils l'étoient individuellement, plus ou moins cher, selon leur nombre, leurs talens et leur industrie. Une chose plus singulière encore, c'est que la raison de ce cruel traitement étoit la différence de religion ; et s'il arrivoit qu'un juif se convertît, il tomboit *en forfaiture* : le roi ou le seigneur confisquoit tous ses biens, et il tomboit infailliblement dans la plus profonde misère ; ainsi l'infamie, l'esclavage, le mépris public lui étoient infligés pour ce que l'on appelloit son irréligion ; et la pauvreté devenoit son partage, s'il cessoit d'être infâme. Ils étoient encore obligés de porter sur eux une marque à laquelle on pût les reconnoître, sous peine de fortes amendes ; on défendoit aux chré-

tiens tout commerce avec eux ; il n'étoit pas permis de les gager en qualité de domestiques ; on ne pouvoit passer de baux avec eux ; on ne pouvoit s'en servir à titre de médecins ni de chirurgiens, ni prendre leurs enfans en nourrice, ni leur donner les siens. Un chrétien, convaincu d'un commerce criminel avec une juive, étoit brûlé vif, et la loi portoit que *se souiller avec une juive étoit un crime égal à celui de la bestialité* ; ils étoient enfin traités comme la tribu des *Paria* dans l'Indostan : on n'auroit pas voulu appaiser ni la faim, ni la soif la plus cruelle avec des alimens offerts par la main d'un juif. S'ils étoient appelés en témoignage contre un chrétien, on exigeoit d'eux des sermens horribles contre eux-mêmes. Cependant ni les rois, ni les grands vassaux ne rougissoient pas de partager les gains immenses de leurs usures. Lorsque les trésors du fisc étoient épuisés, on les menaçoit de les chasser, et alors ils offroient des sommes exorbitantes pour éviter le bannissement ; d'autres fois on exécutoit la menace de l'exil, on déclaroit les débiteurs quittes envers eux, on les dépouilloit de toutes leurs richesses, et on les rappeloit ensuite pour les pressurer de nouveau. C'est ainsi que pendant long-temps nos contrôleurs des finances ont

ont à différentes fois menacé les fermiers généraux de les supprimer , afin d'en tirer des subsides. En 1230 , dans une assemblée des barons tenue à Melun , Blanche fit défendre *généralement aux juifs , toute sorte de prêt , donna trois ans de terme à leurs débiteurs , et déclara nulles les obligations que ces usuriers n'auroient pas fait voir dans l'année à leurs seigneurs* : elle y ajouta des réglemens très-sévères contre l'usure (1). La dis-

---

(1) L'usure est un grand mal sans doute, mais il faut être aussi ignorant qu'on l'étoient alors en législation , ou bien être possédé de la manie réglemентаire des despotes , pour faire des loix prohibitives contre l'usure. Il en est de ce vice commercial comme du vice social des jeux de hasard. Ce sont les mœurs qui doivent ruiner , et l'usure et la passion du jeu. C'est attenter à la liberté individuelle que d'ordonner à un homme de ne point risquer son bien sur une carte ou sur un dez , et à son adversaire de ne pas prendre ce que l'autre a perdu ; que de lui défendre d'acheter cher l'argent dont il a besoin , et à celui qui en a de le vendre au plus haut prix qu'il le peut. Dans ce cas , la loi porte avec elle deux vices également dangereux et inséparables l'un de l'autre. Elle est injuste et insuffisante : injuste , parce qu'elle gêne la liberté ; insuffisante , parce qu'elle est facile à éluder. Mais si les mœurs attachent de l'infâmie à la passion du jeu , si le joueur , le locataire qui prête son logis au joueur , le propriétaire qui loue ce logis sont

*Crim. des rein. de Fr.*

H

114 BLANCHE DE CASTILLE,  
position de cette loi étoit , de la part de la  
reine une souveraine injustice. Le prêt de  
l'usure étoit toléré, puisqu'on toléroit la per-  
sonne des prêteurs. L'argent étoit regardé

---

tous bannis de la société par l'opinion ; si toutes les  
maisons honnêtes leur sont fermées , si un homme de  
bien se détourne d'eux dans les places publiques ; si  
dans les sociétés patriotiques , dans les assemblées de  
citoyens , l'opinion fixe sur eux un regard universel  
de dédain et d'improbation ; s'ils sentent que la confiance  
ne les portera jamais aux charges de l'état ; si les citoyens  
écrivent sur la porte des maisons de jeu ces mots ter-  
ribles , *ici l'on joue , ici se rendent tels et tels* , voilà  
une loi prohibitive ; voilà une loi qui porte au fond du  
cœur d'un coupable une sentence vraiment exécutoire ,  
et qui ne peut s'é luder. Graves sénateurs , officiers  
municipaux , épargnez-vous les décrets et les significa-  
tions , dormez en paix , la honte et les remords veillent  
et leurs traits aigus sont plus inévitables que les vôtres.  
Si les mœurs condamnent également et l'usurier qui  
abuse indignement du besoin de son semblable , et  
l'usuré que des désordres réduisent à la bassesse de  
mendier le secours d'un être qu'il méprise : si l'un et  
l'autre sont également fuis et redoutés de l'honnête ci-  
toyen , l'un détestera bientôt le luxe et les plaisirs ,  
qui le forcent à se dégrader ; l'autre sera réduit ou à  
renfermer son or devenu stérile , ou à le verser dans le  
commerce de la vie par des voies honorables et utiles.  
Législateurs ! songez donc que vous ruinez les mœurs  
tant que vous ne leur laissez aucun empire.

comme une marchandise , puisqu'on en souffroit des boutiques ouvertes. La convention étoit publiquement autorisée entre le marchand d'or et l'acheteur , cômme entre le marchand de soieries et le citoyen qui avoit besoin d'un habit ; l'un demandoit le prix , l'autre le disoit : le premier pouvoit se retirer , et du moment qu'il consentoit à la convention proposée , il ne pouvoit se plaindre d'avoir été trompé , seul cas où la loi doit sévir contre le trompéur ; et cependant une loi arbitraire donnoit trois ans de terme aux débiteurs , et déclaroit nulles des obligations réelles , par la frivole raison qu'elles n'avoient pas été mises en vigueur dans l'espace d'une année ; c'est-à-dire , que sans examen de la situation du prêteur et de l'emprunteur , sans examen des conditions plus ou moins onéreuses du prêt , des circonstances , des facultés de l'un et de l'autre , un roi pouvoit ou accorder un terme souvent déraisonnable , ou annuler une dette. Annuler une chose existante , c'est être plus que Dieu. Louis XV s'attribuoit aussi le droit d'*annuler tout délit*. Défendre le prêt , étoit également une atteinte portée à la liberté. D'ailleurs , quand on songe que les rois et les grands partageoient le fruit des usures les plus exorbitantes , ce

n'est pas sans frémir qu'on leur voit ruiner ; à leur gré , les êtres qui les avoient payés d'avance , et favoriser ceux qui devoient au moins légitimement un capital quelconque , afin de leur faciliter les coupables moyens de remplir encore des coffres où puisoient à leur tour les grands déprédateurs , ministres , courtisans , mignons et femmes perdues : voilà les rois , autorisant le crime sans pudeur , et sacrifiant sans pitié les auteurs des crimes dont seuls ils recueilloient le fruit.

Et Blanche étoit dévote , et Blanche avoit fait de son fils un bigot , un homme qui tous les jours lisoit dans son palais et à ses domestiques les cantiques , les litanies et l'office du jour , dont les plaisirs étoient de cultiver le jardin des moines de Cîteaux , ou de porter des pierres pour leur bâtiment dont il faisoit les frais aux dépens du peuple , d'aller y servir fastueusement les pauvres que ses édits dépouilloient , de fléchir orgueilleusement les genoux aux pieds des autels arrosés du sang des hommes , et d'y demander à Dieu la récompense des guerres continuelles que l'orgueil et l'emportement lui faisoient entreprendre.

Ce roi canonisé , l'un des plus mauvais qu'ait eus la nation , avoit déjà dix-neuf ans ,

lorsqu'il plut à sa mère de le marier. Jalouse de son empire , elle ne s'étoit pas empressée de le mettre au hasard ; mais enfin les peuples , qui trembloient toujours qu'il ne manquât de louveteaux élevés à les devorer , manifestèrent leur vœu , et Blanche fut assez généreuse pour s'y rendre. En 1234 , Saint-Louis épousa donc Marguerite , fille aînée du comte de Provence. L'ombrageuse régente craignant qu'une femme aimable et jeune ne prît sur son fils l'ascendant qu'elle vouloit toujours conserver , et ne partageât avec elle l'administration des affaires de l'état , gouverna les jeunes époux avec un despotisme extrême , ne leur permettant de se voir qu'à des heures marquées , le plus souvent en sa présence , et ne souffrant pas que Marguerite eût la plus légère part , non - seulement aux affaires publiques , mais encore à celles de la maison royale. Cette jeune femme renfermée dans son appartement , obligée de se cacher pour voir son mari , ne trouvant jamais dans sa belle - mère qu'un visage austère et glacé , n'ayant d'autres plaisirs que les pratiques de dévotion auxquelles Blanche avoit pris soin de l'assujettir , passa des jours fort malheureux sur le trône , et dut regretter quelque-

fois d'être née dans un rang où il falloit être ou esclave ou criminelle.

Saint-Louis ayant atteint l'âge de la majorité des rois , fixée alors à vingt ans , prit les rênes du gouvernement en 1236 , un an après son mariage ; mais Blanche n'en fut pas moins régente de fait. L'esprit de domination ne pouvoit abandonner cette femme qu'avec la vie , et Saint-Louis étoit trop bigot et trop soumis pour résister à sa volonté ; il auroit cru faire un acte d'irréligion , s'il avoit pu résister une seule fois. Quatre années de paix s'étoient écoulées , et l'on ne voit pas que ces deux personnages tant vantés aient profité de cet intervalle pour étudier les vices du gouvernement et pour y remédier : ils firent des ordonnances , des édits insignifiants ou tyranniques , mais ils n'adoucirent pas le poids des taxes , ne cherchèrent point à ouvrir des voies au commerce , à rendre au peuple la vie plus commode , en multipliant les moyens de travail ; enfin ils songèrent à régner pour eux et leur cour insolente et avide ; ils dotèrent des églises , fondèrent des couvens , les peuplèrent de moines fainéans et de religieux inutiles , tous êtres perdus pour la société : mais bientôt la guerre recom-

mença pour un sujet qui assurément ne méritoit pas de répandre le sang des hommes. L'ambition et le despotisme des rois exerçoient sur les grands vassaux de la couronne un empire semblable à celui que les vassaux avoient autrefois exercé sur les *serfs* de leurs terres. Ils ne pouvoient se marier ou marier leurs enfans sans le consentement du roi : c'étoit pour empêcher la coalition des grandes et puissantes familles , ou pour mettre obstacle aux alliances entre elles et les couronnes ou principautés étrangères. Le comte de Champagne , devenu roi de Navarre par héritage , maria sa fille unique au fils du comte de Bretagne , éternel ennemi du roi de France. C'en fut assez pour enflammer la colère de Louis IX et de Blanche , qui vit avec dépit son esclave Thibault rompre sa chaîne. Grégoire IX occupoit le siège de Rome ; il écrivit à Saint-Louis qu'il lui défendoit d'attaquer un fidèle croisé pour le soutien de la religion. Louis n'écouta point cet ordre impérieux , et se hâta de lever une armée. Thibault effrayé vint se jeter à ses pieds et lui demander la paix , se soumettant aux humiliantes et injustes conditions de renoncer aux fiefs qu'il avoit achetés du monarque , de donner des places de sûreté , et de

ne paroître en France de sept années. Dans un temps où les peuples sacrifiés aux rois étoient regardés comme des machines de guerre , il est étonnant qu'un roi ait accepté de semblables propositions. Si les historiens ne se trompent point , en attribuant la conduite de Thibault à son éternelle passion pour la reine Blanche ; s'il est vrai que ce prince passoit son temps à faire des vers pour célébrer ses malheurs et ses chagrins amoureux : s'il avoit la tête aliénée par cette frivole tendresse , il n'y a rien d'étonnant dans sa conduite. Robert , frère de Saint-Louis , pensa cependant troubler la réunion des esprits. Jamais on n'avoit cessé de soupçonner le comte de l'assassinat de Louis VIII , et Robert sur-tout ne pouvoit effacer de son esprit cette funeste impression. Le jour même où Thibault alloit au palais prendre congé du roi , les domestiques de Robert lui firent essuyer quelques outrages. Louis irrité condamna ces malheureux à être pendus. Robert , plus généreux que ne devoit l'être un prince , sentit qu'il devoit les sauver , en avouant à son frère qu'ils n'avoient rien fait que par son ordre. Cette folie auroit suffi pour rompre les traités ; mais Blanche apaisa le roi de Navarre , et ce fut avec tant

de douceur et d'adresse qu'elle sut le captiver en cette occasion , que l'insensé crut avoir trouvé un instant favorable , et qu'il parla de son amour en termes plus clairs qu'il n'avoit encore fait. La dévote Blanche s'en offensa , et Thibault reçut ordre de sortir de la cour.

Il paroît singulier que l'excessive dévotion de Blanche et de son fils ne les ait jamais engagés à obéir servilement aux papes , comme l'avoient fait leurs prédécesseurs. On chercha inutilement dans leur caractère assez de lumières et de fermeté pour s'être délivrés de cet esclavage , et il paroît que ce fut plutôt l'établissement du commerce et les progrès d'une sorte d'esprit public , qui brisèrent le joug de l'évêque de Rome plutôt en France que dans les autres royaumes de l'Europe. Après l'affreuse guerre contre les Albigeois , Rome avoit établi dans le comté de Toulouse un tribunal d'inquisition ; le peuple ne le souffroit qu'avec peine , et les consuls vouloient assujettir les juges à quelques formalités que Raimond , souverain de ce pays , exigea lui-même : les fanatiques se déchaînèrent aussitôt contre le prince. Ce n'eût été rien si le despote avoit ordonné des châtimens arbitraires contre des innocens ; mais attenter aux

droits d'un tribunal féroce , c'étoit un crime irrémissible. Raimond se vit frappé de tous les anathèmes de l'église. Il fit publier aussi-tôt une défense à tous ses sujets de comparoître par-devant les inquisiteurs. Ce fut le signal d'une espèce de guerre civile ; on chassa les Jacobins , principaux chefs de l'inquisition ; l'évêque s'enfuit avec tout son clergé. Des prêtres furent massacrés par le peuple , et beaucoup de particuliers ne cachèrent plus la manière de penser qu'on nommoit hérésie. Le tribunal de l'inquisition s'étant réfugié à Narbonne , et l'archevêque ayant voulu sévir contre des hérétiques , la ville basse se révolta contre la ville haute , força la maison des frères prêcheurs qui l'avoit reçu , se saisit des registres du tribunal , et les mit en pièces. Ces actes de justice nationale auroient pu avoir des suites funestes , si Louis IX , tenant une balance raisonnable entre deux partis excessivement échauffés , ne les eût engagés à porter leur cause pardevant ses propres officiers de justice à Carcassonne. Le pape s'avisait de donner ordre à Raimond de forcer les consuls de Toulouse de se soumettre à l'inquisition , de sortir de ses états et de passer en Palestine pour cinq années. Le même pontife écrivit en même temps à Saint Louis ,

pour le prier d'armer son bras contre l'hérésie, et d'obliger Raimond à faire le voyage de la Terre-Sainte. Louis, au lieu de lui obéir, le contraignit au contraire, en lui refusant un appui sur lequel il avoit compté, de révoquer cet arrêt de bannissement, et dans la même année d'ôter les pouvoirs aux inquisiteurs.

Il est difficile d'accorder cette conduite prudente avec un esprit de crédulité, de bigoterie et de superstition que le roi montrait dans toutes les occasions où le fanatisme lui présentoit cet appât, quelque grossier qu'il fût. On lui fit croire que la couronne d'épine de Jésus-Christ étoit engagée aux Vénitiens, pour des sommes considérables, par l'empereur Baudouin. Jusque-là les moines de Saint-Denis avoient prétendu l'avoir en leur possession, et rapportoient même que les épines en étoient toujours vertes. Saint Louis crut, de bonne foi, que les Vénitiens possédoient cette relique; et Baudouin la lui ayant cédée, il la racheta du sénateur vénitien, et la sainte couronne fut rapportée en France, scellée des sceaux de l'empire et de ceux de la république. Saint Louis, Blanche et Marguerite allèrent la recevoir à Sens; et le roi la rapporta lui-même, pieds nus, depuis Vincennes jusqu'à Notre-Dame, et

de-là au Palais , où elle fut déposée dans la Sainte-Chappelle. Il retira encore des mains des Vénitiens un morceau de bois de la vraie croix , le fer de la lance qui perça le côté du Christ , l'éponge qui servit à l'abreuver de fiel et de vinaigre , et d'autres reliques. Les Vénitiens , avides et adroits , auroient eu toutes celles du monde ; tant qu'on auroit voulu les leur payer ; et c'étoit ainsi que par une imbécille crédulité , le peuple se laissoit dépouiller des biens de la vie , pour acheter des choses que des imposteurs falsifioient au gré de leur intérêt. Si l'on avoit rassemblé tous les fragmens des reliques éparses dans les pays catholiques , on en auroit fait , et plusieurs croix , et plusieurs couronnes , et plusieurs corps des mêmes saints. L'expérience et la raison ont ouvert les yeux à cet égard , et fait disparaître leurs erreurs attachées jusqu'à présent au culte simple et pur d'une divinité dont la grandeur nous impose le devoir de l'adorer seule , et non pas les attributs de quelques hommes dont nous ne connoissons la vie que par des relations si éloignées , qu'elles peuvent être ou exagérées , ou mensongères.

Nous passerons sur les guerres ou civiles , ou étrangères , que l'infailibilité et l'inviola-

bilité des rois firent éprouver aux Français (1), sous le règne de Saint Louis. Si Blanche agissoit alors , c'étoit comme la mère de Néron , *derrière un voile , invisible et présente*. Nous traçons les crimes des reines , et souvent emportés par l'indignation , ceux de leurs maris et de leurs fils viennent s'unir sous la plume aux récits qui nous glacent d'effroi. En 1244 Louis tombe malade à Pontoise ; il y est regardé comme mort , revient à la vie , et fait vœu de passer en Terre Sainte. Il falloit assassiner des hommes , pour remercier Dieu de lui avoir conservé le jour.

Avant son départ , il laissa la régence entre les mains de la reine Blanche , avec l'autorité la plus étendue. Marguerite , sa femme , re-

---

(1) Il est peut-être étonnant que le comité de constitution de l'assemblée nationale n'ait pas décrété *l'infailibilité* du roi des Français ; ce mot n'étoit pas plus inintelligible que celui d'inviolabilité , et il auroit mis le comité plus à son aise , par exemple , dans le cas présent ; un roi infailible ne peut commettre aucun délit , il ne peut y avoir lieu à accusation contre l'infailibilité. Il est encore temps , messieurs , et comme l'absurdité des idées ne vous effraye pas , vous pouvez substituer un mot à l'autre , lorsque vous présenterez votre constitution à signer à votre roi. Ce moyen vous conserve à jamais l'inviolabilité de la précieuse liste civile.

doutant plus que la mort de demeurer sous la tutelle de sa belle-mère , résolut de suivre son mari , et ne voulut écouter à cet égard ni conseils ni remontrances. Blanche en effet avoit toujours été le tyran de cette princesse. Louis avoit plus de vingt-cinq ans qu'il n'avoit pas la liberté de voir sa femme lorsqu'il le désiroit ; il craignoit encore d'être surpris par sa mère , et faisoit faire sentinelle par ses gardes. Un jour que Marguerite étoit dans les douleurs d'une couche , Saint Louis se rendit à ses côtés ; Blanche , qui l'apprit , courut à l'appartement de la jeune reine , et prenant son fils par la main « retirez-vous , lui dit-elle , que faites-vous ici « ? Le foible mari obéit en silence ; mais » la reine s'écria , en s'adressant à sa mère : « Hélas ! madame , ne me laisserez-vous donc » voir mon seigneur ni à la vie , ni à la mort » ? et tombant aussi-tôt dans un évanouissement si profond , qu'on craignit pour sa vie. Louis l'apprit , et rentrant aussi-tôt chez sa femme , eut bien le courage de ne la point quitter qu'elle ne fût accouchée. Ces mauvais traitemens de la part de sa belle-mère , avoient rendu Marguerite si craintive , qu'il n'est pas étonnant qu'elle ait préféré un voyage pénible , dangereux , au sort de rester sous sa dépendance.

On sait les malheureuses suites de cette guerre en Palestine ; Saint-Louis y fut fait prisonnier , avec lui la plus grande partie des grands. L'imagination des Français leur peignoit sous les plus belles couleurs le succès de l'entreprise ; on préparoit déjà le triomphe d'un roi protégé du ciel lorsqu'on apprit sa disgrâce et celle de l'armée. L'impérieuse régente , qui ne souffroit pas même d'être dominée par les événemens , fit pendre , comme perturbateurs du repos public , deux hommes qui les premiers publièrent la relation du malheur des croisés , acte de férocité dont on a peu d'exemples. Bientôt la nouvelle se confirma ; et alors la régente plus humiliée que si elle avoit cru qu'on pouvoit être roi , sans être tout-puissant , tomba dans un désespoir qui tenoit du délire ; et dans sa crédulité fanatique , elle fut cause d'un désordre extraordinaire. Il se présenta devant elle une espèce de visionnaire prêcheur , qui avoit eu des conférences avec la Vierge , et entretenoit une correspondance suivie avec les anges ; il avoit reçu ordre d'eux de prêcher une croisade pour la délivrance du roi , mais seulement aux bergers et aux agriculteurs : la conquête de la Terre-Sainte étant réservée au peuple par la volonté de Dieu , qui dédaignoit l'or-

gueil de la noblesse. Blanche , dupe de ces fa-  
bles grossières , permit à cet insensé de prê-  
cher sa croisade , sans examiner d'abord le ri-  
dicule de ces promesses , et ensuite l'efficacité  
des moyens. Sans calculer le temps néces-  
saire au rassemblement d'hommes , à l'équi-  
pement des vaisseaux , à leur approvisionne-  
ment , à leur voyage , et sans calculer que  
l'or qu'il en devoit coûter , seroit mieux  
employé à payer promptement une rançon à  
des barbares qui avoient à leur discrétion la vie  
de son fils et celle de l'armée chrétienne ; le  
frère prêcheur entraîna dans ses pièges tout  
ce qu'il rencontra de gens simples , crédules ,  
religieux , et ensuite de vagabonds , de ban-  
nis , de gens de tout âge et de tout sexe per-  
dus de débauche , et n'ayant de ressource  
que le crime. Son armée de prétendus croisés,  
monta bientôt à près de cent mille hommes.  
Au commencement , chacun s'étoit empressé  
de leur fournir les besoins de la vie ; mais leur  
nombre s'étant accru d'une manière si pro-  
digieuse , ils ne vécurent plus que de pillages  
et de vols publics. Le chef de ces brigands s'at-  
tribua ensuite une autorité spirituelle et tem-  
porelle. Il attaquoit les villes , brûloit les villages ,  
enlevoit les femmes et les filles , et les prostituoit  
à ses soldats ; il cassoit les mariages et les  
testamens

tëstamens prêchoit une religion nouvelle ,  
 er se faisoit écouter du peuple par une déclama-  
 tion contre les vice du clergé , les pro-  
 fanations de la cour de Rome , et les vexations  
 des fanatiques inquisiteurs de la foi. Il parta-  
 geoit le butin entre ses sectateurs et lui : tous  
 les crimes lui étoient familiers , il agissoit vrai-  
 ment en roi ; mais personne n'ayant dit qu'il  
 tenoit sa puissance de Dieu , on agit avec  
 ee roi et *son peuple* ( 1 ) comme avec un  
 voleur de grands chemins et sa bande ; on  
 s'arma contre eux , on leur fit la guerre ,  
 on les fit presque tous périr , on en délivra la  
 France. Heureux si le peuple françois eût ap-  
 pris par cette expérience qu'on pouvoit se

---

( 1 ) Sous un certain point de vue , les rois ont raison  
 de dire *mon peuple*. Ils ont en effet *un peuple* à eux :

Et moi , vous le savez , je tiens sous ma puissance  
 Cette foule de chefs , d'esclaves , de muets ;  
*Peuple* que dans ces murs renferme ce palais ,  
 Et dont à ma faveur les ames asservies  
 M'ont vendu dès long-temps leur silence et leurs vies.

RACINE , *Bajazet* ; act. II. scène I.

Voilà l'image de la cour des rois ; voilà *leur peuple* ,  
*leurs fidèles sujets* , *leurs défenseurs* , et voilà ce que  
 les sénateurs d'un peuple libre craignent aujourd'hui de  
 combattre.

*Crim. des Rein. de Fran.* I

défaire également d'un roi comme d'un autre, et que Dieu n'avoit pas créé de brigands inviolables ! Blanche, un peu étonnée d'avoir eu tort, sans pouvoir le dissimuler, crut se laver de cette imprudence en avouant qu'elle s'étoit trompée ; comme si cet aveu avoit réparé les crimes que venoient de commettre ces prétendus envoyés de la vierge et des anges. Les fautes des rois ne sont pas de celles qui peuvent être pardonnées ; leurs suites sont trop funestes, elles sont trop cruelles, trop longues, et leur enchaînement nous enseigne qu'il faut les rejeter pour jamais, si nous voulons jouir en paix de la dignité de notre être et des bienfaits de la nature.

La guerre sainte n'étoit pas terminée : Louis IX libre, après avoir payé une rançon qui équivaloit à la valeur de cinq millions de la monnoie actuelle, persistoit encore dans la coupable obstination de ruiner le peuple et de répandre le sang, lorsque Blanche, couverte de crimes nationaux, et de louanges payées et mendiées par des bienfaits encore mal combinés, tomba malade à Melun, et se fit porter à Paris ; là, elle donna la dernière scène théâtrale de sa vie ; elle manda l'abbesse de Maubuisson, ordre de Citeaux, monastère fondé par elle près de Pontoise,

fit profession entre ses mains , prit le voile , se fit mettre sur un lit de paille , couvert d'une serge , et mourut le 26 novembre 1252 , en habit de religieuse , et cependant la couronne d'or sur la tête ; car la vanité n'abandonna pas cette ame fastueusement humble et modeste. Quelque idée qu'on se fasse de la superstition de ces temps d'ignorance , il est impossible de ne pas voir de l'affectation dans ces pratiques minutieuses ; il est impossible de croire que des êtres méchants , cruels , ambitieux , possédés du désir de tout envahir et de conserver toutes leurs rapines , pussent imaginer de bonne foi qu'ils aimoient Dieu , et qu'ils l'honoroient par l'exercice perpétuel de leurs vices et de leurs penchans déréglés. On est forcé de croire qu'ils y ajoutoient le coupable désir de mentir aux hommes , à Dieu même , et peut-être d'étourdir leur propre conscience. Cette habitude d'hypocrisie et d'affectation est d'ailleurs naturelle aux femmes vicieuses. Le désir d'en imposer leur est propre , et les plus bigotes sont toujours celles qui ont quelque chose à cacher , ou à faire oublier au public. Les vieilles Laïs de la cour , et suivant la cour , terminoient toujours leur galante carrière par leur directeur ; les reines

et les princesses les plus avilies ont toujours fini par souiller les temples d'offrandes impies. On attendoit le moment où Antoinette finiroit sa lubrique existence par outrager la divinité même , en levant vers le ciel des regards imposteurs. Femme détestable ! la voix du peuple qui est la voix de Dieu t'épargnera ce dernier crime , et la justice nationale , trop tardive , mais inévitable , te fera baisser vers la terre tes yeux autrefois si hardis , et enfin remplis des larmes du désespoir , si ce n'est du repentir !

Nous passons dans notre marche pénible à cette *Isabeau de Bavière* , à cette criminelle reine , née comme toi dans ce climat barbare qui nous a donné tant de monstres , dont tu as seule rassemblé tous les vices avec ceux de l'Italie ! Née dans cette terre germanique qui ne nous inspirera moins d'horreur que lorsqu'elle sera régénérée par le sang des tyrans de ta race , *Isabeau de Bavière* nous rappelle à toi ; que dis-je ! est-elle la seule ? sera-t-il question , dans les siècles les plus reculés , d'un monstre féminin , la honte de son sexe et l'horreur de l'autre , sans que le nom d'*Antoinette* s'offre à la mémoire des Français ?

Isabeau étoit fille d'Etienne II , duc de

Bavière : elle vint en France à l'âge de quatorze ans; on ne sait pas si elle apporta , comme Antoinette à la cour de Louis XV , un cœur déjà corrompu , et un corps déjà souillé , mais elle y parut en 1385 , fut mariée le 17 juillet de cette année à un roi jeune , ignorant , gâté par l'éducation ordinaire des rois , et n'ayant encore donné que des signes de foiblesse et d'imbécillité. Jusqu'alors , Charles VI n'avoit point aimé les femmes , il parut voir Isabeau avec plaisir; on les maria , mais on ne sait pas si l'extrême fécondité de cette femme peut faire juger ni des facultés de Charles , ni de son assiduité auprès d'elle. Charles V son père , dit *le Sage* , Charles V , bourreau des peuples par une longue suite de guerres cruelles qu'il pouvoit éviter; Charles V , assez hypocrite pour leur faire croire qu'il étoit économe , lorsqu'il étoit avide , exacteur et usurier; assez fin pour les éblouir par l'éclat des victoires qui jusqu'à ce moment avoient flatté la vanité d'une nation esclave : assez adroit pour faire penser qu'il étoit homme de guerre , parce qu'il avoit d'habiles généraux ; pour accorder des privilèges , des soulagemens , des largesses même dont il avoit soin de détruire l'effet par des ordonnances , des édits , des loix dont la mul-

titude ne pouvoit comprendre le sens ; assez politique enfin pour se faire aimer en foulant la nation , en portant l'autorité royale au degré le plus arbitraire , en détruisant tout ce que les états-généraux précédens avoient pu faire naître d'institutions sages , en déguisant son pouvoir immense , afin de l'établir plus sûrement ; Charles V enfin , trop connu par le massacre de Montpellier , fut effrayé lui-même de l'empire qu'il laissoit à son fils , âgé de six ans ; et ne sachant plus , à ses derniers momens , comment il soutiendrait un poids de cette nature , il avança , par un dernier trait de folie , la majorité du roi à quatorze ans , et cita dans son ordonnance , et la bible , et l'art d'aimer d'Ovide , pour prouver que les rois enfans peuvent , par un privilège particulier , être de très-grands hommes. Il ajouta une autre imprudence à celle-ci ; appliquant mal à propos la maxime des tyrans , *diviser pour régner* , il partagea l'autorité entre un régent et des tuteurs , pendant la minorité de son fils. Mais puisqu'il avoit le sens de regarder les peuples comme ennemis de l'autorité royale , c'étoit leur force qu'il falloit diviser et non celle du prince. Charles d'Anjou fut nommé régent , les ducs de Bourgogne et de

Bourbon, tuteurs de Charles VI. Le roi voulut en vain les lier par des sermens : insensé ! les siens l'avoient-ils enchaîné à ses devoirs ? l'homme généreux a-t-il besoin de sermens ? et le traître craint-il d'en faire ?

A mesure que le terrible moment de la dissolution de son être approchoit, de nouvelles terreurs assiégeoient cette ame coupable ; la veille de sa mort, il rendit une ordonnance portant suppression des impôts qu'il avoit mis sur le peuple, sans le consentement des états-généraux. A peine eut-il fermé les yeux, le 13 septembre 1380, que l'avidé et prodigue régent pillâ en un seul jour les trésors que l'avare monarque avoit amassés pendant tout son règne. Il étoit instruit que Philippe de Savoisy, l'un des conseillers du roi, savoit dans quel endroit étoit renfermée une partie des richesses de ce prince, il le menaça en présence du bourreau, de le faire pendre, s'il n'en faisoit l'aveu. Les grands ne s'en irritèrent point, mais le peuple s'ébranla, et demanda, par des clameurs, que la dernière ordonnance du roi sur les impôts eût son exécution.

Les séditions passagères, mais cruelles, d'un peuple qui ne fait que se débattre sous le poids de ses fers, n'ont pas la majesté

sublime des actions d'un peuple qui les brise , et se lève tout-à-coup libre et sans entraves. Les Parisiens n'ayant point vu sans courroux rétablir tout ce que Charles V avoit dû abolir , se révoltèrent ; plusieurs villes imitèrent leur exemple. Charles d'Anjou avoit entraîné son pupille en Flandre ; il le ramena triomphant à Paris , pour répondre aux demandes du peuple et à ses justes réclamations. Charles VI y fit une véritable entrée de tyran ; ce monstre encore dans l'enfance , environné de ses oncles et de toute sa cour , assis sur un trône élevé sur les degrés du palais , assista au supplice de trois cents personnes condamnées pour crime de révolte et de désobéissance : la barbarie royale faisoit arriver la mort à pas lents , au-devant de ces malheureuses victimes ; les procédures étoient longues , surchargées de formes effrayantes , dont l'appareil sinistre augmentoit la consternation ; on désarma tout le peuple ; on défendit les assemblées , on anéantit le droit de commune , chacun renfermé dans l'intérieur de sa maison , trembloit à chaque minute de s'en voir arracher , ou de voir entraîner son mari , son père ou son frère , ou ses fils. Chaque jour on saisissoit de nouveaux accusés , et comme les exécutions auroient été si mul-

tipliées qu'on auroit pu manquer de bourreaux , chaque nuit on lioit des victimes dans des sacs , et on les traînoit dans la Seine. Une farce insultante succédant à ces horreurs , on assembla le peuple dans la grande cour du palais , et là , toujours en présence du roi , l'infâme chancelier d'Orgemont eut l'audace et la bassesse de reprocher à la nation ses crimes et son ingratitude envers *son maître* , et de prononcer que les Parisiens méritoient mille morts , pour avoir osé croire que les impôts étoient des dons libres et volontaires faits au prince , et qu'il ne lui étoit pas permis de les exiger sans le consentement des états ; d'avoir osé imaginer que les princes étoient liés par leurs paroles , leurs traités et leurs ordonnances ; qu'enfin et en dernière analyse , la société n'étoit pas un assemblage de furieux et d'imbécilles , dont les premiers eussent éternellement le droit d'opprimer les autres. On attendoit en frémissant la fin de cette horrible scène , lorsque les oncles du roi , feignant d'être attendris du spectacle qu'eux-mêmes avoient préparé , se jetèrent aux pieds du marmot déjà endurci dans le crime , et demandèrent à cette méprisable et fragile idole la *grace* de tout un peuple. Sa réponse lui étoit dictée , il daigna

commuer la peine de mort en amendes pécuniaires. La ville de Paris fut ruinée ; elle n'étoit pas alors dans cet état d'opulence où nous la voyons aujourd'hui ; elle n'étoit pas le centre où les richesses du royaume venoient s'engloutir. Ce qui acheva de la dévaster , fut l'infamie avec laquelle on ne distribua aux soldats qu'une petite partie des amendes , et la permission qu'en leur donna de se dédommager par le pillage des campagnes. Rouen , et quelques autres villes éprouvèrent le même sort , et l'on ne tarda point à établir de nouvelles taxes sur un peuple anéanti par la crainte et livré au désespoir.

A tant d'horreurs , à celles de la guerre générale qui enveloppoit tous les pays de l'Europe , il manquoit en France la main d'une femme pour augmenter la dissention , et répandre un poison plus subtil dans toutes les ames, Isabeau élevée par les furies pour consommer la ruine de l'état , et le vendre aux ennemis ; Isabeau de Bavière parut , et son mariage célébré à Amiens , le 17 juillet 1385 , seroit regardé comme l'époque la plus effrayante de nos annales , si le 16 mai 1770 , nous n'avions vu former des liens plus funestes encore , sous des auspices plus sinistres , présage trop vrai de tous les maux que

traînoit avec elle une nouvelle fille d'Achab et de Jézabel.

Jamais dans les pays esclaves les femmes n'abandonnent les objets de luxe et de vanité ; la mort présentée à leurs yeux ne les empêcheroit pas de jeter un dernier coup-d'œil sur leur parure ou leurs bijoux. Comme elles ne sont rien par elles-mêmes, elles s'identifient avec ces objets extérieurs, et en font la majeure partie de leur propre existence ; s'il en est ainsi des femmes ordinaires, celles que le malheur des états élève sur les trônes doivent encore être bien plus soumises à ce honteux esclavage : une éducation vicieuse, le libre développement de toutes les passions, des volontés toujours satisfaites, et par conséquent variées à l'infini, les accoutument à ne considérer qu'elles dans la nature, et à couvrir d'ornemens et de pierres l'idole qu'elles se font d'elles-mêmes. Aussi les princesses les plus odieuses ont été les plus emportées par la fureur du luxe et des ornemens de toute espèce. Au milieu des suites de tant de guerres, dans l'extrême misère où languissoit la France, il fallut trouver en 1389 des sommes immenses pour le couronnement d'Isabeau de Bavière ; la ville, naguère en deuil, fut obligée de représenter

une scène riante, et l'image de la joie déroba pour un moment à tous les regards la sombre tristesse à laquelle un peuple malheureux étoit en proie. Les présens de l'hôtel de ville furent portés à la somme de *soixante mille couronnes d'or*. On vit des tournois, des festins, des combats simulés, des danses et bals masqués, au milieu desquels la pudeur ne fut pas plus ménagée que l'or de la nation. La licence régnoit dans le palais; et il faut dater de cette époque les fatales liaisons de la reine avec son beau-frère, et de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, avec ce même prince. Et dans quelles circonstances, grand Dieu! dans un temps où la soldatesque effrénée des tyrans ravageoit les moissons, ne laissoit que la paille aux misérables agriculteurs, et les massacroit quand ils osoient se plaindre! dans un temps où ceux qui réclamoient les premiers besoins de la vie étoient traités de *séditieux*! Si l'indigne reine avoit eu quelque sentiment d'humanité, n'auroit-elle pas demandé que cette vaine cérémonie du couronnement fût remise à des temps plus heureux? n'auroit-elle pas sacrifié le frivole plaisir de se montrer, l'avare désir de s'enrichir par les dons d'un peuple épuisé, au bonheur de soulager les

impôts de . . . . . Mais quel délire nous égare ? osons-nous supposer l'humanité dans l'âme des femmes couronnées ? est-ce dans le cœur des lionnes et des panthères qu'elle établit son empire ? Le fatal couronnement d'Isabeau fut suivi d'une augmentation dans la gabelle , et cette ressource paroissant encore insuffisante , on eut recours au moyen désastreux de l'altération des monnoies ; les vols publics n'effrayent pas les tyrans : on soumit à la refonte les pièces de la plus petite valeur , et le décri universel , suite inévitable de ce brigandage , tomba plus pesamment sur la classe du peuple. Si c'étoient les suites de la guerre qui avoient tellement appauvri la nation , à en croire les ministres , c'étoit dans un instant de calme qu'il falloit essayer de la relever , au lieu de lui porter un coup mortel. Mais les flatteurs disoient que la reine étoit jeune , qu'elle vouloit des plaisirs ; et comment auroit-on pu faire vivre dans la retraite la *souveraine d'un grand empire* ! il lui falloit des fêtes , des danses , des repas somptueux , dût , à côté du palais illuminé , mourir d'inanition dans l'ombre de la nuit , le malheureux qui avoit contribué à l'embellir ; dût la province du Languedoc être le théâtre du despotisme insolent du duc de Berry et de ses officiers. La le-

vée des mêmes impositions y avoit été renouvelée jusqu'à cinq ou six fois dans une année. Les exécutions des biens, les saisies, les contraintes avoient dévasté les campagnes; et une grande partie du peuple, fuyant la misère et la mort, passoit dans les provinces d'Espagne. Charles VI ayant appris les concussions étonnantes des administrateurs de son oncle, eut l'intention d'empêcher le désordre, mais ce fut avec de tels ménagemens pour le duc de Berry, que son agent principal fut brûlé, pour la pitoyable cause de l'hérésie, et non comme exacteur et concussionnaire, que le duc ne fut arrêté, ni jugé, ni mis en cause, et que la mort de son favori fut la première source des divisions que la perfide Isabeau sut fomenter et entretenir dans la famille de son époux. Elle donna l'exemple scandaleux d'une intrigue publique avec le duc d'Orléans, dont l'audace ne craignit pas de souiller le lit de son frère; ce prince étoit hardi, prodigue et débauché comme d'Artois; la reine étoit, comme Antoinette, violente, avare, incapable de modération dans ses désirs, tourmentée du désir de régner; mais Antoinette n'a pas eu besoin, comme Isabeau, d'embrasser tour-à-tour plusieurs partis différens, et de tenir la balance entre divers chefs, tou-

jours prêts à s'entrégorger. Les temps ont seuls été la cause des différences qui se trouvent dans la vie de ces deux femmes ; mais dans l'atrocité de leur conduite elles font également frémir d'horreur.

Charles VI, dont la tête avoit toujours été foible et mal organisée, Charles VI, autour duquel s'étoit répandu tant de sang, Charles VI, toujours environné, dès son enfance, de cadavres expirans, ou sur un champ de bataille, ou dans une ville en flammes, ou dans les murs de Paris, devoit être intérieurement tourmenté par le souvenir des maux qu'il avoit faits. Il faudroit douter de la justice éternelle, si l'on osoit croire que le crime repose aussi paisiblement que la vertu ! Agité sans cesse par des mouvemens violens, assiégé d'idées noires, de sombres vapeurs, accablé d'une sinistre mélancolie, il tomba enfin en démence, à la suite d'une fièvre chaude. On ne sait, d'après le rapport des historiens, si l'on doit ajouter foi à la vision de la forêt du Mans ; si l'être qui lui apparut étoit effectivement un homme payé par la reine pour achever de lui troubler l'esprit, ou si ce fut simplement un fantôme de cette même imagination déjà en délire. Quoi qu'il en soit, il lui prit un accès de fureur, au mi-

lieu duquel il tua plusieurs personnes. Nous ne devons pas trouver surprenant si le peuple ne jugea pas à propos de déposer un imbécille, s'il ne crut pas qu'un homme que les loix auroient déclaré incapable de gérer sa propre fortune, ne pouvoit être l'arbitre de la fortune publique. En 1392, la lumière de la raison n'avoit pas brillé aux yeux du peuple français ; en 1392, il n'existoit peut-être pas dans tout l'empire un seul homme qui, instruit, osât douter qu'un roi *frénétique* fût toujours inviolable et sacré ; en 1791, le peuple est assez éclairé pour croire qu'il ne l'est pas ; mais ceux qui le conduisent, ceux qu'il a choisis pour manifester ses volontés, et pour les faire exécuter, veulent lui faire embrasser, au moyen du canon et des baïonnettes, la doctrine reçue en 1392.

Charles VI n'étoit pas encore rétabli de cette première attaque de folie, que le temps du carnaval lui inspira l'idée d'une mascarade où il pensa périr dans les flammes, par l'imprudence du duc d'Orléans ; au moins les historiens ne qualifient que d'imprudence un fait sur lequel on a peine à ne pas fixer des soupçons plus sinistres. Le roi échappa au feu ; mais ce danger troubla de nouveau sa raison, et la reine, contente au moins de régner

gner seule , se consola de ce que Charles n'avoit point péri. Bientôt les ordonnances les plus insensées émanèrent du conseil présidé par une femme et un jeune libertin ; la rivalité de charmes et de puissance s'établit entre la reine , la duchesse d'Orléans et celle de Bourgogne , et cette rivalité forma des intrigues et des partis. D'un autre côté , les plaisirs de la cour devinrent plus désordonnés. La fureur de la chasse s'empara de toutes les têtes ; les femmes même oubliant toute discrétion , s'y livrèrent avec un emportement digne de la cour de Messaline , et c'étoit au milieu des orgies que se prenoient les résolutions les plus atroces , et que se préparoient les projets les plus sanguinaires : comme il n'y avoit point alors de spectacles , le passe-temps le plus paisible de la reine et de toutes ces femmes perdues étoit d'assister le dimanche à l'exécution des criminels.

Les accès de la maladie du roi devenoient plus fréquens ; et l'indigne reine ne voulant pas s'exposer à l'habitation avec lui , lui donna pour tenir sa place , une jeune fille , nommée *Odette de Champdivers* , fille d'un marchand de chevaux , et ne rougit pas de lui donner des maisons et des pensions , pour vivre avec son mari dans un commerce aussi dégoûtant

*Crim. des Rein. de Fran.* K

que dangereux. Isabeau avoit aussi trouvé moyen d'éloigner de la cour la duchesse d'Orléans, dont l'empire sur l'esprit de Charles lui faisoit ombrage. Dans ses accès les plus furieux, la duchesse étoit la seule qui pût en calmer les transports, et la reine craignoit que, dans les momens de calme, elle n'employât contre elle ce même ascendant. Elle la fit accuser de contribuer, par des sortilèges, à la maladie du roi, et la fit exiler. Rappelée bientôt après, on se servit d'elle pour écarter le duc de Bourgogne, et transporter toute l'autorité dans les mains du duc d'Orléans. Il n'en fut pas plutôt dépositaire, que tout ce qui pouvoit rester d'apparence d'ordre et de raison dans l'administration, fut renversé. Il nomma, sous les ordres de la reine, de nouveaux receveurs des aides, qui dévoient souverainement de tout ce qui avoit rapport à l'administration des revenus publics : juges, fermiers, impositions, dépenses, recettes générales et particulières, tout leur étoit subordonné, sans qu'il fût possible de jamais réparer l'abus d'un pouvoir aussi insensé, puisqu'il étoit défendu de se pourvoir même au conseil du roi contre leurs décisions, qu'ils avoient seuls le droit de réformer : ainsi la répartition des impôts devint soumise au

caprice de la reine ; la levée en étoit arbitraire, la recette infidèle, et la dépense devint aussi impénétrable et aussi effrayante qu'en 1789. Si les désordres de la reine Isabeau n'eurent pas les mêmes suites que ceux d'Antoinette, s'ils ne conduisirent pas le peuple à faire usage de sa force et à mettre en pratique la *loi suprême de son salut*, c'est que cette loi si sainte étoit alors entièrement méconnue. Cependant lorsqu'on vit ordonner par le conseil une imposition nouvelle et générale dans tout le royaume, de laquelle même les ecclésiastiques n'étoient pas exempts, et cela dans un temps de paix, où le peuple devoit plutôt exiger des soulagemens, le mécontentement éclata de toutes parts, le clergé refusa de payer, et la reine et son amant furent obligés de retirer leur édit. Le duc de Bourgogne, depuis longtemps ulcéré contre son neveu et contre la reine, profita de ces mouvemens d'indignation populaire, fomenta secrètement la haine du peuple, et l'excita à la rébellion contre un pouvoir odieux et méprisable.

Ce fut alors qu'Isabeau monta véritablement sur le trône ; ce fut alors que les furies gouvernèrent la nation française : haïe de toute la cour, haïssant tous ceux qui l'appro-

choient ; ceux mêmes à qui elle prodiguoit ses impudiques faveurs , en étoient rassasiés avant de pouvoir imaginer que le plus léger sentiment d'amour les leur avoit accordées. Elle auroit fait périr , ou par le fer de la loi , ou par celui de l'assassin , un homme sortant de ses bras , elle ne l'y auroit reçu que pour le mieux tromper. La garde de la personne du roi lui fut donnée ; le maniement des affaires fut confié au duc de Bourgogne , oncle de Charles VI. Le duc d'Orléans réclama contre cette faveur ; il prétendit qu'elle appartenoit au plus proche héritier du sang , et il ne voyoit entre le trône et lui que le dauphin , encore enfant. Isabeau se fit un parti en faveur de son amant , et l'oncle du roi fut obligé de céder à l'empire de cette femme altière. Peut-être auroit-il eu assez de raison pour souffrir cet affront sans en tirer vengeance ; mais l'imprudent favori d'Isabeau , aussi incapable qu'elle de modération dans leurs sales plaisirs , se faisoit un trophée de ses victoires sur toutes les femmes de la cour. Il avoit leurs portraits dans une galerie , et il eut l'insolence de faire voir un jour au duc de Bourgogne celui de sa propre femme. Ce fut là le sujet de l'implacable haine qu'il voua au parti d'Isabeau , dont les mœurs avoient en-

poisonné celles de toute la cour, et au duc d'Orléans, pour qui le déshonneur des familles n'étoit qu'un jeu cruel.

Un peuple ignorant est toujours victime de ces grands coupables qui ne le flattent que pour l'asservir. Hélas ! un peuple éclairé n'est pas toujours à l'abri des suggestions perfides ! Le duc de Bourgogne alla même jusqu'à dévoiler au roi l'infâme conduite de la reine. Ce misérable prince savoit bien lui-même jusqu'où alloit pour lui le mépris et la négligence de cette femme impie : elle s'acquittoit si cruellement de la garde qui lui étoit confiée, que Charles manquoit non-seulement des soins nécessaires à son état, mais encore des besoins de la vie ; sa détresse alloit jusqu'à l'indécence, même dans l'état d'un simple citoyen, dont la fortune auroit été resserrée. Les enfans de cette barbare marâtre n'étoient pas mieux entretenus ; et tandis que la maison du duc d'Orléans respiroit le faste et le luxe des rois d'Asie, son frère malade déroboit les vases précieux de la couronne, pour les faire fondre et se procurer les choses de première nécessité. En 1402, le parti du duc de Bourgogne se trouvoit cependant assez fort pour opposer une digue aux fureurs de la reine. On leva des troupes de part et d'autre ; les

deux partis alloient en venir aux mains , et la France alloit être inondée de sang pour le seul intérêt de trois princes , qui ne se disputoient que le seul avantage de l'asservir. La perfide Isabeau , tremblant de voir échapper de ses mains l'autorité qu'elle partageoit avec son cher d'Orléans , déposa la fierté dont elle en avoit toujours agi avec le duc de Bourgogne ; elle parvint à le séduire en cédant un moment à ses prétentions , et par son entremise les rivaux réconciliés s'embrassèrent et congédièrent leurs troupes. Mais il en est de ces réconciliations simulées , comme de la réunion momentanée de quelques brigands que nous voyons quelquefois se tendre la main , pour faire réussir un grand complot et se partager une brillante proie , quoique le ressentiment de leurs querelles particulières vive encore au fond de leurs ames viles , et qu'ils n'attendent que la fin de l'expédition , pour le faire éclater de nouveau. Les chagrins des deux princes se concentrèrent pour un moment , et ne furent que plus violens. La reine gagna du temps , et en profita pour étayer son autorité comme celle de son amant. Les circonstances lui étoient favorables ; elle venoit de donner le jour à un prince , qui fut depuis Charles VII ; et la nation aveugle

et irréfléchie, regardoit comme un bonheur cet accroissement d'une famille déjà nombreuse, et née de l'inceste et de l'adultère. Charles VI étoit moins satisfait dans ses intervalles de raison; il déplorait ses malheurs. L'homme philosophe ne peut que jeter un regard de pitié sur ce misérable jouet de ses infirmités et des passions de ceux qui l'environnoient. Souvent entraîné par la justice, il vouloit punir la reine et son frère, et tous les auteurs des troubles du royaume; mais que pouvoit un foible esclave contre l'empire de l'altière Isabeau! Quelque résolution qu'il pût prendre en son absence, quelque indignation qu'il eût pu concevoir contre elle, elle paroissoit, et Charles étoit soumis: elle parvint enfin à se faire accorder par lui un pouvoir supérieur, même à celui de la régence: on n'imagineroit pas de quel moyen elle se servit; il faut être femme pour imaginer de pareilles ruses: elle obtint du roi de déclarer, que s'il venoit à mourir, son fils aîné seroit aussi-tôt reconnu souverain, et que de ce moment même il abolissoit la régence, et se remettoit absolument sous la garde de la reine, son épouse; lui donnant un pouvoir absolu sur ses enfans: il lui attribua aussi le pouvoir de révoquer et d'annuler

toutes les ordonnances qu'il avoit faites ou qu'il pouvoit faire dans la suite. A moins d'ôter la couronne de dessus sa tête, et de la poser sur celle d'Isabeau, en lui donnant toute l'étendue du pouvoir qui en émanoit alors, Charles ne pouvoit se livrer avec plus d'inconsidération à sa plus cruelle ennemie; aussi ne tarda-t-il pas à s'appercevoir d'un mépris total de sa part: s'il avoit été mal servi jusqu'alors, il fut totalement abandonné. Isabeau, foulant aux pieds l'amour conjugal, le souvenir des bienfaits, la pitié que devoit inspirer un mari dans l'état déplorable où étoit tombé Charles, étouffant dans son cœur la tendresse maternelle, laissa le malheureux roi sans secours, et ses enfans sans éducation, et souvent sans vêtemens, tandis qu'elle se gorgeoit impudemment de l'or de la nation.

Mais ce n'étoit pas assez de ce pouvoir absolu de désoler la France par des exactions dignes de tous les supplices, il falloit y amener le fléau de la guerre, afin de grossir la liste des impositions. Les Anglais avoient vu plus d'une fois violer les traités faits sous ce règne, et leurs préparatifs annonçoient en eux le dessein d'en tirer vengeance. Il fallut donc se préparer à la défense, et pour cela le duc d'Orléans,

sous le nom de la reine, proposa l'établissement d'une taille générale. Le duc de Bourgogne alléguait en vain la misère publique, l'édit passa : il falloit de nouveaux trésors à l'insatiable Isabeau. Le tribut montoit à dix-huit cent mille francs, sans compter les frais de perception ; ce trésor fut déposé dans un pavillon du Louvre. Le duc d'Orléans en fit enfoncer les portes et s'empara de tout ; car pourvu qu'elle fût obéie dans ses caprices, elle souffroit volontiers qu'il s'attribuât les apparences de la souveraineté.

En 1404, le pouvoir de ces deux personnages parut monter encore à un plus haut degré ; la mort du duc de Bourgogne sembloit les délivrer d'un contradicteur au moins incommode, et quelquefois dangereux. Mais Isabeau ne s'attendoit pas à trouver dans son fils un de ces génies violens et indomptables, avec lesquels il est difficile de lutter dans la carrière du crime. Ce prince, nommé *Jean-sans-peur*, mais non pas *sans reproche*, avoit dans l'ame tous les caractères de la souveraineté individuelle : il étoit hautain, hardi, cruel, vindicatif ; entraîné par des passions fougueuses, incapable de scrupules ni de remords. Il étoit peut-être le seul homme qui pût faire trembler la superbe Isabeau.

Cependant elle ne sentit pas tout-à-coup ce qu'elle en avoit à craindre. Elle continuoit à déployer une autorité formidable. Les mécontentemens du peuple, ses murmures contre le duc d'Orléans lui firent redouter l'usage nouveau qui s'introduisoit de porter des épées, des dagues et des couteaux de chasse. Depuis que les communes avoient consenti à la dégradation du désarmement, la soldatesque seule avoit le droit de porter le fer; elle avoit seule le privilége d'attaquer, et celui de se défendre étoit interdit au citoyen. Que dis-je? au citoyen... Y avoit-il des citoyens? Les planteurs laissent-ils des armes aux mains de leurs malheureux esclaves ( 1 )? La reine dé-

---

( 1 ) Nos vils historiens ne manquent pas de blâmer le port d'armes. « C'est à la licence de nos guerres civiles, dit le *sieur Villaret*, que nous sommes redevables de cette coutume barbare qui transforme un commis, un clerc, un artiste, un bourgeois paisible, un homme de lettres en guerriers redoutables, sans que la valeur nationale y ait gagné. Nous ne sommes certainement pas plus braves que les Grecs et les Romains, et nos ancêtres, sous les Clovis, les Martel et Charlemagne. Les hommes destinés pour combattre avoient seuls le droit de porter l'instrument nécessaire à la défense de l'état: le reste de la nation ne cherchoit point à se décorer d'un appareil militaire aussi embarrass-

fendit donc sévèrement le port d'armes : on obéit , mais ce ne fut pas sans murmures : tout

---

» sant qu'inutile , et qui , devenu commun à tous les  
» états , ne distingue personne ».

Méprisable esclave ! on te passe d'avoir été encore , en 1770 , soumis en aveugle à la chimère des distinctions : on voit bien que ton génie n'étoit pas de ceux qui devancent les temps ; mais en 1770 , étoit-il permis à un homme qui savoit lire et écrire , de consacrer la maxime des tyrans , que nul ne peut être armé , qu'eux et leurs satellites ; que les gardes prétoriennes ont seules la funeste puissance d'égorger au nom de l'empereur ; que le fer sera comme l'or , la ration des brigands. Tu nous cites l'exemple des Grecs et des Romains ; tu dis que nous ne sommes pas plus braves qu'eux. Non , car ils avoient le courage d'être libres , et toi la lâcheté d'être esclave de nature : c'est ainsi qu'Aristote appelle les esclaves volontaires. Le port d'armes est un droit que la nature donne à tout individu , puisqu'il est un attribut du droit de se défendre contre la force : si une loi quelconque le donne à une portion de la société et le refuse à l'autre , elle consacre le droit d'oppression , elle cesse d'être *loi* ; car elle est elle-même une infraction à la loi naturelle. Les Grecs et les Romains ne portoient point d'armes en temps de paix , mais il ne leur étoit pas défendu d'en porter ; mais ils n'avoient point à craindre les soldats d'un tyran. Chaque citoyen étoit soldat en temps de guerre , et après le combat renroit dans sa ville et dans sa maison en citoyen paisible. En 1770 , on savoit qu'une armée permanente étoit le fléau le plus redoutable à la liberté ; que c'étoit un

le peuple se réunissoit à charger de malédictions la misérable princesse , auteur de la misère commune : on l'appeloit publiquement la *grande gaure* , terme immodeste , qui exprimoit l'affreuse dissolution de ses mœurs. Le nouveau duc de Bourgogne profita de ces dispositions générales pour demander une place dans le conseil , et l'on n'osa la lui refuser ; il se hâta de conclure le mariage de Marguerite sa fille aînée avec le dauphin , et celui du comte de Charolois, son fils, avec Michelle de France, quatrième fille d'Isabeau ; car l'histoire doit nommer les choses par leur nom , et l'on ne forcera pas une plume véridique à nommer du nom du mari les enfans d'un infâme adultère. Ces alliances préparoient au duc un crédit capable de balancer celui de d'Orléans , et Isabeau commençoit à considérer ce jeune homme avec l'inquiétude qui précède la crainte, et qui semble annoncer à un fameux

---

instrument de tyrannie ; que c'étoit un glaive dans la main d'un furieux : et un lâche historien vouloit nous faire croire que le port d'armes attribué aux citoyens étoit un fardeau embarrassant et inutile. Embarrassant pour lui sans doute ; qu'auroit fait de la liberté un être sans courage et sans énergie ? Il faut un maître à celui qui ne sait que ramper.

brigand qu'il pourroit être vaincu dans sa profession.

Elle ne se trompoit pas ; la première taille imposée l'année précédente n'ayant servi qu'à alimenter son avarice , et nullement aux préparatifs de guerre , elle proposa d'en lever une seconde en 1405. Le duc de Bourgogne s'opposa vivement à cette nouvelle mesure ; il représenta avec véhémence la misère générale , les vices de l'administration , la ruine de l'état , les malheurs des peuples , son juste mécontentement ; il offrit sa personne , ses biens , ses troupes , pour défendre l'état , s'il étoit attaqué : il ajouta au reste que si l'édit passoit malgré ses réclamations , ses états en seroient exempts , et qu'il garantiroit ses sujets d'une taxe injuste. L'édit passa , et Jean-sans-peur ne s'étoit pas flatté de l'emporter cette première fois sur le crédit de la reine ; mais il sut adroitement se prévaloir aux yeux du peuple de cet acte de dévouement à ses intérêts. Les peuples esclaves sont si facilement éblouis par les services qu'on paroît vouloir leur rendre ! Le duc devint l'idole de la nation : il eut l'adresse de s'éloigner de Paris immédiatement après cette affaire : il vouloit faire désirer ses secours , il vouloit faire haïr de plus en plus ceux qui les avoient

rendus inutiles ; il vouloit garantir sa province du fardeau de l'imposition nouvelle, pour offrir à la nation un objet de comparaison avantageux à un souverain qui avoit l'art de paroître juste.

Isabeau fut abusée par son départ ; elle crut qu'il laissoit un champ libre à sa puissance , et témoigna indiscrètement sa joie par une familiarité plus scandaleuse que jamais avec le duc d'Orléans. Les fêtes recommencèrent à la cour ; le luxe y devint excessif, les parures des femmes annoncèrent par leur éclat et leur superfluité, qu'elles avoient perdu tout respect d'elles-mêmes ( 1 ). Les hommes efféminés

---

( 1 ) Mon intention n'est pas d'interdire aux femmes vertueuses le soin de leur personne : rien ne s'accorde moins avec l'idée qu'on se fait de leur sexe qu'un extérieur sale et dégoûtant. La propreté, l'élégance, la grace dans les formes et la nature des vêtemens sont liées au contraire à l'image de ces êtres sensitifs et délicats, dont les organes flexibles sont aisément choqués et dégoûtés des objets désagréables. J'attache même une de leurs vertus domestiques à ce soin habituel de leur personne, nécessaire pour rendre leur vue agréable à leurs maris, à leurs enfans, à la société de leurs maris. Mais je dis que la simplicité des atours est une image de la simplicité de leurs mœurs. Je dis que les ornemens de luxe prodigués sur les vêtemens et la toilette d'une femme,

sembloient lutter avec elles en richesses extérieures ; chaque jour la reine inventoit des modes nouvelles , et chaque jour , brûlant d'une nouvelle ardeur pour son coupable beau-frère , elle faisoit aussi pour lui de nouvelles acquisitions , et multiplioit les impôts pour assouvir les désirs de l'insatiable favori. Le roi éprouvoit en 1405 un des retours de son affreuse maladie , et ce misérable prince ressentoit toujours les atteintes de la pauvreté au milieu d'une cour fastueuse et dissolue. Isabeau , profitant de son attaque de folie , donna le gouvernement de Normandie à d'Orléans. Il est des momens où le peuple le plus esclave se fatigue de ses fers : s'il ne brise pas ses chaînes , il les secoue du moins , et ce bruit effraye les tyrans. Les Normands refusèrent de reconnaître le nouveau gouverneur ; notre in-

---

indiquent en elle une passion étrangère à ses devoirs , une idolâtrie d'elle-même , qui décele le désir d'inspirer au dehors cette même idolâtrie. Je lui vois enfin les goûts d'une courtisane ; pourquoi lui ferois-je la grace de croire qu'elle n'en a pas les mœurs ? L'athénienne étaloit de riches bijoux , des bracelets , des ceintures de prix : voilà mes ornemens , lui dit la modeste Spartiate , en lui montrant son mari et ses enfans. De laquelle des deux un homme libre auroit-il voulu être l'époux ou le fils ?

considéré despote fut envoyé à Rouen pour faire exécuter les volontés de la reine ; il menaça les habitans de les désarmer. Ils répondirent sans détour qu'ils ne reconnoissoient d'ordre que ceux du roi, et le duc ne remporta pour tout fruit de son voyage que la honte et le désespoir d'avoir échoué. C'étoit sans doute le duc de Bourgogne qui avoit préparé cet orage. Le téméraire favori éprouva au conseil même que le crédit de sa maîtresse avoit reçu quelque atteinte, lorsqu'elle demanda au roi de confirmer la nomination au gouvernement de Normandie. Charles VI, qui étoit alors dans un instant de santé, la refusa : chose singulière, il alléguait l'opposition générale de la province comme une raison à laquelle un *prince du sang* devoit se soumettre. Cet intervalle de raison dura peu ; il sembloit qu'ayant besoin de sa démente perpétuelle pour opérer elle seule le mal qu'il auroit fait lui-même, Isabeau avoit l'art fatal d'en augmenter ou d'en diminuer les accès.

On apprend tout-à-coup au milieu des bruyantes orgies de la cour, que le duc de Bourgogne approche de Paris avec des troupes nombreuses : l'effroi s'empare de cette femme et de ses partisans ; d'Orléans le premier prend le parti de la fuite, et Isabeau joint à l'im-  
pudeur

deur de le suivre , l'audace de donner ordre qu'on lui amène le dauphin à Corbeil où elle va trouver son complice. Le duc de Bourgogne apprit , en entrant dans Paris , que ce jeune prince et sa femme étoient partis le matin ; il court sur leurs traces , et les ramène , du consentement même du dauphin, qui ne suivoit sa mère qu'à regret. Isabeau ne se crut pas en sûreté à Corbeil ; elle se rendit à Melun , d'où elle donna des ordres pour lever des troupes. Ces ordres achevèrent de la perdre ; on sut qu'elle vouloit emmener le dauphin en Allemagne ; on apprit qu'elle y avoit fait passer de très-grandes sommes d'argent , et qu'on venoit d'arrêter à Metz des mulets chargés d'or ; enfin, l'on ne doutoit pas que la France ne fût trahie , et l'indignation publique nommoit Isabeau et d'Orléans.

Le duc de Bourgogne fit rendre aux Parisiens les armes dont on les avoit privés arbitrairement ; il eu soin d'empêcher que les citadins fussent gênés par le séjour des gens de guerre ; il ne put sauver les campagnes des désordres que commettent toujours les soldats armés par le despotisme , mais il en diminua le poids ; enfin , il eut l'adresse de paroître un tyran supportable , et dans ce siècle

de préjugés, même à ce titre, il se fit aimer. Il avoit eu horreur de l'état où il avoit trouvé Charles VI; le plus misérable des habitans du royaume auroit trouvé dans un hôpital les secours que lui refusoit sa femme : on ne l'y auroit pas abandonné cinq mois sans le changer de linge; la gangrène n'auroit pas menacé ses chairs corrompues par les lambeaux de ses habits et par l'humidité de ses excréments. Cette situation effrayante attesta au duc de Bourgogne jusqu'où la reine portoit l'oubli, non pas du devoir conjugal, mais de la simple humanité. Dans la plus malheureuse condition de la vie, est-il une femme qui ne se dépouillât même du dernier vêtement nécessaire à la pudeur pour en couvrir un époux affligé de tant de maux ? Si la tendresse passée, le souvenir de ces liens si puissans et si chers n'agissoient pas sur l'ame d'une épouse, la pitié suffiroit pour exiger d'elle des soins consolans ; si enfin elle avoit le cœur froid à tous ces sentimens, le respect d'elle-même, l'amour de sa réputation, la crainte d'exciter le mépris et l'horreur, lui prescriroient au moins d'observer les loix de la décence extérieure. Répétons-le, il n'y a que sur le trône, il n'y a que dans les cœurs endurcis des femmes

couronnées qu'on trouve des exemples atroces de la barbarie, d'impudeur, d'abnégation totale de tout sentiment, de tout respect humain.

Malgré tant d'horreurs, dont le glaive seul auroit dû punir l'infâme reine, les oncles du roi négocièrent une paix simulée; Isabeau reparut dans Paris, elle osa s'y remontrer, y paraître encore avec elle le duc d'Orléans, qui enfin, en 1407, fut assassiné presque sous ses yeux par le duc de Bourgogne, aussi scélérat, mais plus adroit que lui. Le bruit général accusa ce prince du meurtre; il s'en défendit d'abord, croyant que ses complices se déroberoient à la vigilance des loix; mais l'un d'entre eux ayant été arrêté, la terreur s'empara de l'ame du coupable, il fit, sans qu'on le lui demandât, l'aveu de son crime, et s'enfuit précipitamment de la cour. Mais bientôt rappelant son audace, il leva des troupes, revint dans Paris, y entra en vainqueur, et contraignit encore une fois le coupable Isabeau de fuir son approche. Ce n'étoit là qu'une ressource ordinaire à un criminel assez puissant pour se défendre: mais que le duc de Bourgogne ait poussé l'impudence jusqu'à justifier publiquement, par le ministère d'un prêtre avocat, l'assassinat dont il avoit fait l'aveu, qu'il ait coloré cette perfidie du

de préjugés, même à ce titre, il se fit aimer. Il avoit eu horreur de l'état où il avoit trouvé Charles VI; le plus misérable des habitans du royaume auroit trouvé dans un hôpital les secours que lui refusoit sa femme : on ne l'y auroit pas abandonné cinq mois sans le changer de linge; la gangrène n'auroit pas menacé ses chairs corrompues par les lambeaux de ses habits et par l'humidité de ses excréments. Cette situation effrayante attesta au duc de Bourgogne jusqu'où la reine portoit l'oubli non pas du devoir conjugal, mais de la simple humanité. Dans la plus malheureuse condition de la vie, est-il une femme qui ne se dépouillât même du dernier vêtement nécessaire à la pudeur pour en couvrir un époux affligé de tant de maux? Si la tendresse passée, le souvenir de ces liens si puissans et si chers n'agissoient pas sur l'ame d'une épouse, la pitié suffiroit pour exiger d'elle des soins consolans; si enfin elle avoit le cœur froid à tous ces sentimens, le respect d'elle-même, l'amour de sa réputation, la crainte d'exciter le mépris et l'horreur, lui prescriroient au moins d'observer les loix de la décence extérieure. Répétons-le, il n'y a que sur le trône, il n'y a que dans les cœurs endurcis des femmes

couronnées qu'on trouve des exemples atroces de barbarie, d'impudeur, d'abnégation totale de tout sentiment, de tout respect humain.

Malgré tant d'horreurs, dont le glaive seul auroit dû punir l'infâme reine, les oncles du roi négocièrent une paix simulée; Isabeau reparut dans Paris, elle osa s'y remonter, y traîner encore avec elle le duc d'Orléans, qui enfin, en 1407, fut assassiné presque sous ses yeux par le duc de Bourgogne, aussi scélérat, mais plus adroit que lui. Le bruit général accusa ce prince du meurtre; il s'en défendit d'abord, croyant que ses complices se déroberoient à la vigilance des loix; mais l'un d'entre eux ayant été arrêté, la terreur s'empara de l'ame du coupable, il fit, sans qu'on le lui demandât, l'aveu de son crime, et s'enfuit précipitamment de la cour. Mais bientôt rappelant son audace, il leva des troupes, revint dans Paris, y entra en vainqueur, et contraignit encore une fois la coupable Isabeau de fuir son approche. Ce n'étoit là qu'une ressource ordinaire à un criminel assez puissant pour se défendre: mais que le duc de Bourgogne ait poussé l'impudence jusqu'à justifier publiquement, par le ministère d'un prêtre avocat, l'assassinat dont il avoit fait l'aveu, qu'il ait coloré cette perfidie du

nom de politique et de raison d'état , qu'il ait fait approuver le meurtre d'un frère au misérable insensé de la personne duquel il s'étoit emparé, c'est ce qu'on auroit peine à croire si la raison humaine n'avoit désormais classé la race des rois et des princes parmi les différens genres d'animaux carnarriers. Le duc ne tint pas cependant aux préparatifs d'Isabeau et de la duchesse d'Orléans. Le peuple commençoit à se détromper ; il voyoit bien que ce tyran-ci n'étoit ni plus modéré , ni moins ambitieux que l'autre, et il ne tarda pas à devenir indifférent sur le choix du joug qui l'attendoit. Isabeau à son tour obligea le duc à quitter Paris , y rentra elle-même , et reprit sa première autorité ; on pouvoit s'en reposer sur elle du soin de la rendre odieuse : loin d'adoucir les charges du peuple , loin d'obéir à l'opinion générale , elle exigea de la ville de Paris des secours nouveaux , alléguant de prétendus besoins que son luxe démentoit. Le crime de Jean de Bourgogne, quoique présent à l'esprit du peuple , ne pouvoit l'emporter sur l'horreur qu'inspiroient tous les crimes d'Isabeau ; et quoique la nation, mécontente de tous deux, n'eût voulu dépendre ni de l'un ni de l'autre, elle en revint encore à préférer le duc de Bourgogne.

Alors occupé à secourir l'évêque de Liège, contre ses sujets rebelles, il ne laissoit pas d'intriguer encore à la cour de France; et lorsqu'il eut concouru à remettre les fiers Liégeois sous le joug du monstre dont ils furent les tristes victimes (1), il revint à Paris accompagné de ses troupes victorieuses, et la reine fut obligée de fuir une troisième fois; mais elle emmena avec elle le misérable roi qui lui servoit d'otage, et dont le sort, digne de pitié, ne contribua pas médiocrement à la réconciliation qu'on cherchoit à ménager

---

(1) « L'évêque, plutôt tigre que pasteur, dit Mézeray, ne pouvoit se saouler de carnage; leur soumission n'appaisa point sa rage sanguinaire. Quand il fut rétabli, il s'acharna non-seulement sur les coupables et sur les chefs, mais sur les femmes et sur les enfans, sur les prêtres et les religieux. On ne voyoit tout autour de Liège et des villes qui en dépendent, que des forêts de roues et de gibets, et la Meuse regorgeoit de la foule de ces malheureux, qu'on y jetoit deux à deux liés ensemble ». Peuples, n'espérez jamais composer avec vos despotes; si vous avez une fois un avantage sur eux, hâtez-vous de les anéantir; autrement, attendez-vous à toutes les horreurs des vengeances les plus atroces. Dussé-je être accusé de provoquer au meurtre, je dirai, avec *Billaud de Varennes* : « La tyrannie qui s'abreuve de sang, ne peut être étouffée que dans le sang ».

entre le duc et la reine. Le peuple avoit reçu Jean-sans-peur comme un dieu tutélaire ; mais ce prince sentoit bien que l'absence du roi donneroit à sa conduite les apparences d'une rébellion , s'il ne cherchoit pas à ramener Charles dans les murs de Paris ; ainsi, son audace se vit maîtrisée par l'adresse d'Isabeau. Il consentit à faire lui-même les premières démarches vis-à-vis de cette femme, afin de ménager la bienveillance des Parisiens ; mais si dans la vue de leur plaire , il contenoit autour de lui ses troupes dans les règles de la discipline , il n'en étoit pas de même depuis les rives de la Loire jusqu'aux frontières de Flandre, où les campagnes , inondées de brigands armés , présentoient de tous côtés l'image des horreurs qui accompagnent les discordes civiles. Il se fit donc à Chartres , en 1409 , une sorte de paix simulée entre les enfans du duc d'Orléans et le duc de Bourgogne ; le roi donna des lettres d'absolution , revint à Paris avec sa femme et son fils , et tout parut calme durant quelques instans. Mais quel calme , grand Dieu ! il présageoit les plus horribles tempêtes. Isabeau de Bavière n'avoit pas encore de parti à opposer au duc de Bourgogne , il lui falloit le

temps d'en former un , et elle eut bien la patience de ménager pendant neuf ans les événemens favorables à ses projets de vengeance. Elle s'étoit retirée à Melun , d'où elle venoit rarement à la cour ; et sa politique adroite laissant aux factions le temps de se former , elle paroissoit se maintenir dans une neutralité parfaite entre les d'Orléans et le duc de Bourgogne : ce n'étoit pas qu'elle n'encourageât tacitement les premiers ; et bientôt par ses soins se formèrent au sein de Paris ces deux partis trop fameux des *Armagnac* ou *Orléanois* , et des *Bourguignons* , distingués par les bandes rouges et blanches, et la croix de St.-André. Le duc de Bourgogne étoit alors le plus fort ; il avoit à sa disposition le roi , le dauphin et la ville de Paris. La reine et le duc d'Orléans , avec leurs partisans , ne désiroient ardemment que le pillage de cette grande ville , et nourrissoient en attendant leur ardeur sanguinaire , par le ravage perpétuel des provinces et des campagnes. Jean-sans-peur , à son tour , n'opposoit à leurs brigandages que de semblables dévastations aussi désastreuses pour le peuple ; lié avec les Anglais , nos ennemis , dans ces temps d'ignorance et de barbarie , il se servit d'eux , en

1412, pour venir repousser les Armagnac des environs de Paris ; aussi-tôt, la reine et ses partisans cherchèrent plus que jamais à se liguier avec ces mêmes Anglais. Isabeau avoit des moyens plus assurés de parvenir à une association avec eux ; il est vrai que ce moyen étoit le démembrement de la France ; mais il ne répugnoit point au cœur de cette femme impie. Elle ne se proposoit pas moins que de céder la province de Guyenne aux Anglais, aux conditions qu'ils l'aideroient à ruiner la faction de Bourgogne, et peut-être ce complot alloit réussir, si l'université de Paris n'en avoit averti secrètement Charles VI, alors dans un état de raison. La seule idée de vendre ses provinces aux ennemis l'électrîsa si fortement, qu'il prit les armes et marcha en personne contre les Orléanais : l'étonnement qu'inspira cette démarche fit plus que la force d'une puissante armée ; elle suspendit l'ardeur des conjurés. Le duc d'Orléans, qui avoit fait venir le duc de Lancastre avec les Anglais, fut obligé de les congédier à ses frais ; et Charles ayant fait la paix, rentra, en 1413, à la satisfaction des Français.

Mais ce traité dura peu ; et bientôt un troisième ennemi naturel de la France parut

dans l'arène : c'étoit le dauphin , âgé de seize ans , et déjà empoisonné de tous les vices de sa mère ; déjà digne du trône , il s'occupoit des moyens d'y monter , et se livroit d'avance à tous les excès de la puissance absolue , sans consulter la reine , avec laquelle il ne prétendoit nullement partager l'autorité. Le duc de Bourgogne fut cependant assez habile pour réprimer sa témérité ; mais il n'y eut pas moins enfin quatre partis animés à la perte les uns des autres , et dont le peuple étoit tour à tour le jouet et la victime. Isabeau , d'Orléans et les Anglais formoient trois partis , dont les motifs de réunion momentanés étoient cependant des intérêts tout opposés ; ils travailloient tous à démembrer la France , mais chacun pour soi seul : le dauphin vouloit régner , et piller l'état à son tour ; le duc de Bourgogne vouloit conserver l'autorité dans ses propres mains pendant la vie du roi ; et les gens les moins insensés se rallioient autour du malheureux Charles VI , qui , par la misère de son état , faisoit cause commune avec le peuple , et devenoit , comme lui , le jouet des tyrans.

Comme femme , Isabeau devoit être la plus

adroite dans le crime : elle imagina d'entretenir des négociations de mariage entre le jeune fils du roi d'Angleterre et Catherine sa fille , elle fit accorder entre la France et les Anglais une trêve d'un an , à commencer du mois de février 1414 , et se flatta de profiter habilement de cet intervalle. Elle avoit offert d'abord pour la dot de la princesse une somme de huit cent mille florins d'or , et quinze villes dans la Guyenne et le Limosin. Le roi d'Angleterre avoit écouté ces propositions , ensuite il avoit demandé davantage ; et ses prétentions s'accroissant à mesure que la reine y prêtoit l'oreille , il sembloit attendre l'expiration de la trêve pour nous attaquer. En effet , au commencement de 1415 , les Anglais descendirent en France par le Havre , et renouvelèrent ces horribles scènes , dont le brave Duguesclin nous avoit délivrés sous le règne précédent ; enfin l'affreuse bataille d'Azincourt vint mettre le comble aux désastres de la France , et ce monument de deuil offre aux siècles futurs un exemple fatal des crimes d'une reine (1).

---

(1) Et vous , coupables représentans de la nation fran-

Heureusement pour la France que le flambeau de la guerre porte également la destruc-

---

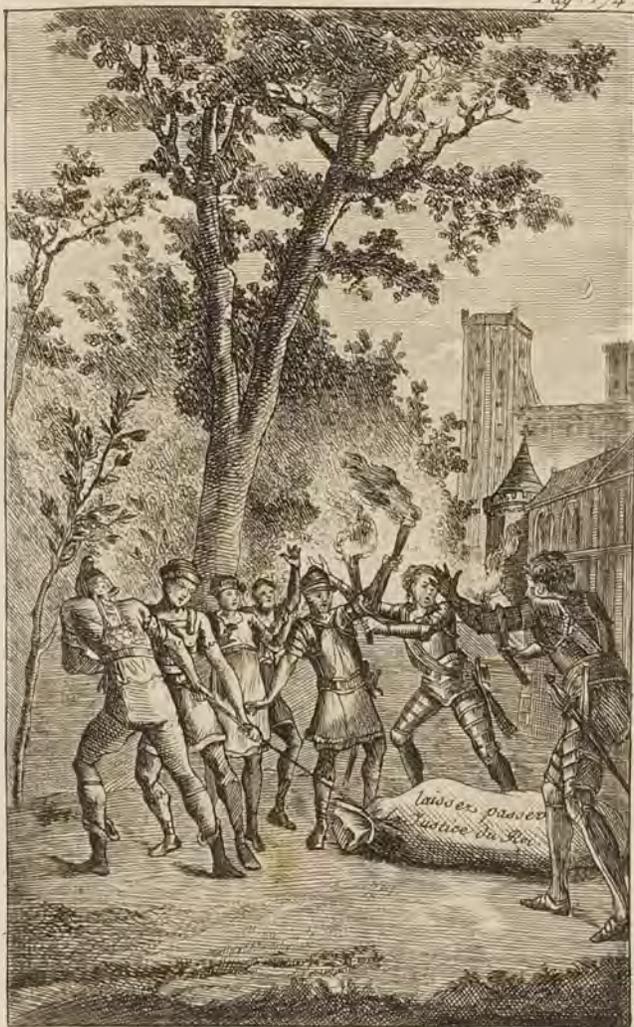
caise aux premiers momens de sa gloire , vous qui avez donné à des rois , dont la conservation est déjà un de vos crimes publics , l'initiative dans le droit de paix et de guerre ; vous aussi , vous avez votre part à l'horreur qu'inspire aux citoyens le souvenir des journées de Crecy , de Poitiers et d'Azincourt ! Oui , malgré vos précautions semblables aux préambules des édits royaux , lorsqu'un jour ( et ce sera peut-être demain ) un roi ou une reine trouveront le secret de nous faire attaquer , et sauront nous provoquer une guerre *défensive* , lorsque l'ennemi , pénétrant dans nos foyers , les inondera de sang , marchera sur nos corps palpitans ; lorsqu'une soldatesque esclave ira vous arracher à vous-mêmes et la vie et l'or que vous avez reçu pour armer des tyrans d'un pouvoir formidable , parlez , criminels agioteurs de la paix des nations , que répondrez-vous à la voix gémissante de vos concitoyens , de leurs épouses , de leurs fils massacrés ? Quand vous serez entourés des vapeurs empoisonnées qui s'élèveront des champs imbibés par vous seuls du sang français , que répondrez-vous à ceux qui resteront , et qui vous diront : hommes avides , c'est par vos mains que nos frères viennent de périr ? Je vois déjà la postérité indignée , foulant aux pieds vos fragiles statues d'un jour , écrire en traits de sang , sur les fastes de l'histoire , vos noms détestables à côté des noms de ces perfides sénateurs qui alloient aux temples rendre grace des forfaits de Néron.

tion chez les vainqueurs et les vaincus ; sans cela , Henri V étoit maître de notre sort ; mais son armée sortit des champs d'Azincourt presque aussi épuisée que la nôtre : à peine les restes languissans de ces fameux vainqueurs purent-ils se traîner jusques à Calais , et il en périt encore une grande partie avant d'entrer dans les ports d'Angleterre. Le dauphin qui n'avoit pu s'opposer aux armes des Anglais , faute d'expérience ou peut-être de volonté , mourut à la fin de cette même année ; il mourut empoisonné : les différentes factions s'accusèrent réciproquement de ce crime ; mais s'il en faut croire la probabilité , on n'en peut soupçonner que cette furie à qui la perte d'un fils ne dut pas coûter davantage que celle de tant de Français aux champs d'Azincourt. Jean , son second fils , ayant succédé au titre de dauphin , n'en jouit que très-peu de temps, et mourut, le 5 avril 1416 , avec les mêmes symptômes que son frère ; il semble que l'implacable Isabeau poursuivit tous ses enfans mâles avec une égale fureur , et qu'elle voulût , dans ses projets contre la France , ne se réserver que des filles dont elle pût se servir habilement pour vendre le royaume à des étrangers. Mais sa haine pour

Charles, le dernier de ses fils, ne put jamais s'assouvir dans le sang de ce prince, assez prudent pour ne pas s'exposer à sa rage, assez méchant pour lutter avec elle dans la carrière des empoisonnemens et des assassinats.

A peine fut-il, pour ainsi dire, maître des affaires, qu'il témoigna tous les mécontentemens que lui causoit depuis long-temps la conduite de sa mère, une haine irréconciliable pour le duc de Bourgogne et son parti; il daigna montrer aussi la plus profonde terreur des maux auxquels la France étoit en proie. Mais qu'on ne s'y trompe point; il n'en fut effrayé que parce qu'il ne les avoit pas faits. Le conétable d'Armagnac avoit été défait par les Anglais devant Harfleur; le duc de Bourgogne exerçoit sans cesse toutes sortes de brigandages sur les terres de France hors de son apanage. Le roi d'Angleterre avoit fait une seconde descente, et s'étoit emparé de plusieurs places en Normandie. Ce prince étoit toujours en traité ouvert avec Isabeau et Jean-sans-peur, et se servoit alternativement de l'un et de l'autre pour piller l'état. La reine, ausein des désastres publics, n'en vivoit pas avec moins de faste et de licence: de-

puis la mort de son cher d'Orléans, un gentilhomme, nommé Bois-Bourdon, étoit devenu son favori, et peut-être elle gardoit moins de bienséances avec lui qu'avec le duc. Si Charles VI avoit joui de sa raison, il auroit été d'un tempérament jaloux, de sorte que dans ces intervalles, il n'étoit pas difficile de le disposer à cette passion. Le connétable d'Armagnac et le dauphin résolurent d'éloigner cette femme dangereuse, et de lui ôter les moyens de vendre l'état. Ils inspirèrent au roi le désir d'éclaircir les soupçons qu'ils lui firent concevoir, et un soir il alla surprendre sa femme à Vincennes où elle s'étoit formé un lieu de retraite et de débauche qu'elle auroit pu appeler son île de Caprée. Charles y vit l'amant qu'on lui avoit indiqué, et cette fois, dans la plénitude de sa raison, il agit vraiment en *monarque*. Bois-Bourdon fut arrêté dans l'instant, mis à la question le soir même, et dans la nuit précipité dans la Seine, lié dans un sac de cuir, sur lequel on avoit écrit ce mots horribles : *laissez passer la justice du roi*. Isabeau fut reléguée à Tours, sous une sévère garde ; et d'Armagnac et le dauphin se saisirent des trésors qu'elle avoit amassés et déposés dans la tour de Vincennes.



Charles VI. surprend à Vincennes Bois-Bourdon amant de sa femme, il le fait traîner à la rivière enfermé dans un sac sur lequel étoit écrit, laissez-passer la Justice du Roi.  
*Crans des Romains*



Personne n'auroit plaint le sort de cette furie, si le connétable et son fils avoient gouverné avec sagesse ; mais ces deux hommes étoient aussi des monstres altérés de rapines et de sang. Les proscriptions, les détentions, les confiscations, les supplices, le ravage des campagnes et des villes, tous les crimes enfin marchoient à leur suite comme à celle d'Isabeau. Le poids des charges devenu tel que le peuple ne pouvoit plus payer, et s'exiloit volontairement pour échapper à la mort ; les victoires du roi d'Angleterre, qui se multiplioient chaque jour, enfin l'état violent où se trouvoient toutes les classes de l'état au milieu de semblables convulsions, engagèrent une grande partie du peuple et des villes de province, à se rendre au duc de Bourgogne. Isabeau, animée d'une nouvelle fureur contre son fils, son mari, irritée de voir tant de désordres dont elle ne profitoit pas, et d'échouer dans ses projets avec l'Angleterre, oublia l'inimitié qu'elle avoit jurée à l'assassin de d'Orléans, et fit faire des propositions à Jean de Bourgogne. Celui-ci l'enleva de Tours, et la conduisit à Troyes, où elle créa un parlement, prit le titre de *reine, par la grace de Dieu*, et donna des édits en son propre nom.

Là, elle combina ses projets de vengeance ; conçus depuis si long-temps, et jamais abandonnés ; et en 1418, on vit, dans les murs de Paris, un massacre si horrible, que la Saint-Barthelemy seule a pu le faire oublier. Les portes furent livrées au duc de Bourgogne et à toute sa faction. A peine Tannegny-du-Chastel, prévôt de Paris, eut-il le temps de sauver le dauphin, que sa mère n'avoit pas commandé qu'on épargnât. Le peuple remplissoit toutes les rues et couvroit les places publiques : la plus grande partie avoit arboré la croix de S. André, signe de la faction bourguignone. Les cachots ne purent contenir tous ceux qu'on y précipitoit, et dont les maisons étoient livrées au pillage. Le connétable fut pris ; et tandis que le dauphin avoit été conduit secrètement à Melun par son libérateur, une journée plus affreuse encore se préparoit. Le 12 Juin, tout étoit prêt, la fureur du peuple étoit excitée par les moyens ordinaires, les promesses, l'argent et le vin. Les émissaires d'Isabeau étoient les membres de cette *antique noblesse*, si fière des services qu'elle a rendus à *ses rois* : c'étoient les Luxembourg, Harcourt, Chevreuse, Chatelux, etc. C'étoient ces *appuis*  
*du*

*du trône* qui se noyèrent dans le sang de leurs pareils et dans celui du peuple , pour obéir à une reine , à une panthère couronnée. Le peuple conduit par elle , quoiqu'elle en fût haïe et méprisée , courut en foule aux prisons qu'il avoit remplies les jours précédens. Tous les prisonniers sont massacrés sans distinction de sexe ni d'âge. Le connétable , le chancelier , des évêques , des magistrats deviennent les premières victimes ; tous les prisonniers tombent sous le fer , sans qu'on daigne s'informer quel est leur crime ou leur faute. Ceux du grand châtelet soutiennent un siège et donnent l'exemple unique d'hommes détenus , défendant le cachot qui les renferme ; ils sont vaincus , on les précipite vivans du haut des toits sur les piques des assiégeans : dans les cours du palais , on marchoit dans le sang et sur les cadavres. De-là , les conjurés se répandent dans les différens quartiers de la ville : tout ce qui pouvoit être soupçonné de quelque liaison avec le connétable , de quelque rang qu'il soit , est massacré , lui et toute sa famille ; et au milieu de tant d'horreurs , il est facile de penser que les vengeances particulières eurent occasion de s'exercer dans le trouble et la confusion d'une pareille suite

d'attentats. Les tigres égorgèrent des femmes grosses, et l'excès de la cruauté alla jusqu'à leur ouvrir les flancs, et à considérer les enfans palpiter dans ces entrailles privées de sentiment; les nobles, les preux chevaliers, assistant à ces tragiques exécutions à la tête des soldats, criaient à ces forcenés: *Courage, mes enfans, vous servez votre reine.* Le pillage étoit joint à ces horreurs; plus de quatre mille hommes périrent, et toutes leurs fortunes passèrent aux mains des brigands qui les avoient immolés. A peine l'infâme reine eut-elle appris la réussite de son projet, qu'elle et son nouveau favori, le duc de Bourgogne, prirent la route de Paris: tranquille et satisfaite, elle parut dans les rues de cette malheureuse ville, sur un char dont l'éclat et la magnificence formoient un contraste effrayant avec le sang qu'on avoit vu ruisseler la veille; elle-même, parée avec faste et immodestie, escortée de douze cents hommes d'armes, faisoit joncher son passage de fleurs. Elle descendit à l'hôtel S. Paul, où l'imbécille Charles VI la reçut comme une femme chérie, et le duc de Bourgogne comme le frère le plus tendre.

Il s'agissoit d'achever les crimes commen-

cés avec tant de succès ; on arrêta successivement toutes les personnes suspectes ; l'ombre de la nuit favorisoit les enlèvemens arbitraires : le ministère de la loi s'exerce en plein jour ; le despote qui abuse de son nom sacré , ne marche que dans les ténèbres. Les troupes qui cernoient Paris , et qui épuisoient ses environs de vivres et d'argent , réveillèrent encore la fureur du peuple : le massacre des prisonniers recommença ; il falloit bien faire périr ainsi des innocens à qui les juges les plus iniques n'auroient pu trouver de crimes : tout ce qui restoit encore de la faction des Armagnac fut anéanti , comme étant la cause de la famine qu'on avoit habilement préparée. Comme ce n'est jamais le peuple qui commet des excès de cette nature et de cette durée , comme il ne se porte même que rarement à un acte de vengeance passagère , comme elle est presque toujours excitée alors par des causes intermédiaires , les attentats longs et réfléchis sont toujours l'ouvrage des brigands salariés par les brigands en fonction ; mais ces brigands salariés , accoutumés au crime , et à l'indépendance qui le produit , finissent par embarrasser les brigands qui les ont payés. Isabeau s'étoit servie d'eux ; elle ne tarda pas

à les craindre, et à sentir que six mille bandits à sa solde au milieu de Paris pourroient tourner contre elle les armes qu'elle leur avoit fournies; elle fit alors marcher contre eux les soldats qui n'avoient pas été employés à favoriser leur ministère: les chefs qu'ils s'étoient donnés furent pendus. On éloigna le reste, sous prétexte de leur faire faire le siège de deux places dont les garnisons étoient secrètement autorisées à venir faire des courses jusqu'aux portes de la ville; ils furent repoussés: c'étoit encore une convention; et quand ils voulurent rentrer dans Paris, on leur ferma les portes. Manière admirable sans doute de se délivrer d'une troupe d'assassins, que de les bannir de la capitale, et de les envoyer dans les provinces et dans les campagnes exercer l'art affreux qu'ils venoient d'étudier sur les marches du trône: politique bien digne d'une femme et de quelques tyrans!

Aux calamités de cet affreux événement, succéda une épidémie causée par les chaleurs excessives, et par la foule des morts entassés dans les cimetières, au sein de la ville alors mal saine et mal bâtie. La corruption de l'air, enflammé par la saison, rendit la contagion si funeste, qu'entre les deux fêtes de la Vierge, près de cent mille habitans avoient péri. Les

prêtres ne pouvoient suffire à rendre les de-  
voirs funèbres; et dans la crainte d'augmen-  
ter la consternation publique, on n'annonçoit  
plus les convois par le son des cloches, et  
l'on célébroit un seul service pour dix à douze  
morts. O mes concitoyens! vous qui vouliez  
être libres, vous qui peut-être croyez encore  
que vous êtes libres, calculez ce qu'ont coûté  
à vos ancêtres les crimes d'une seule reine!  
Ouvrez les annales de Rome libre, de Sparte,  
d'Athènes, de tous les peuples qui ont connu  
la liberté; cherchez-y une seule des calami-  
tés que vous présente en foule l'histoire  
sanglant des états monarchiques: cherchez  
si vingt batailles, aussi désastreuses même  
que celles de Chéronée, ont coûté aux vain-  
cus autant d'hommes qu'un jour des atroces  
vengeances de vos reines; examinez s'il existe  
dans ces heureux états un seul exemple d'un  
pouvoir absolu accordé à des femmes, pou-  
voir encore plus monstrueux, s'il est possible,  
lorsqu'il se trouve abandonné à des êtres foi-  
bles, dont la nature a limité les facultés phy-  
siques et morales: non, vous ne voyez s'ou-  
vrir ces théâtres d'infamie et d'impiété que  
lorsque ces états, avilis, dégradés, corrom-  
pus, eurent admis dans leur sein le poison de  
la monarchie, coalisée avec un vil sénat, ja-

loux de partager le honteux salaire des délateurs, et le produit ensanglanté des confiscations. Alors, avec les Néron, les Caligula, les Domitien, les Caracalla, vous voyez régner les Agrippine, les Poppée, les Domitia; les Faustine et tout ce ramas de prostituées qui environnent les trônes, et les occupent; ah! ces vils insectes, nés dans le sang et nourris de la substance infecte des cadavres de leurs victimes, n'ont jamais souillé la lumière égale et pure qu'éclaira le sol des peuples libres. C'est là qu'on a vu des hommes, de grands hommes; c'est là qu'on a vu des femmes chastes, modestes, courageuses, dévouées à leur patrie, à leurs époux, à leurs enfans; c'est là qu'ont existé Véturie, Cornélie, Porcia, et tant d'autres qui, en honorant leur sexe, ont fait le bonheur de l'autre. Heureux peuples! les écrivains, fatigués de leur marche dans la carrière fangeuse des états monarchiques, tournent vers vous des regards qui les consolent; le cœur navré, les mains presque teintes de ces torrens de sang qu'ils voient répandre sous leurs yeux, ils se disent: hélas! puisque la paix et les loix ont régné dans quelques endroits de la terre, ils peuvent y renaître encore.

Passons rapidement sur les intrigues qui

Moururent les 12 juin et 21 août de cette fatale année ; rappelons seulement le siège de Rouen entrepris par les Anglais, toujours en traité ouvert avec Isabeau et le duc de Bourgogne, pour observer que le Dauphin, ce même Charles VII, que d'imbécilles ou de lâches historiens ont presque défié, pour avoir conquis *son royaume*, entama lui-même des négociations avec le roi d'Angleterre, et que s'il avoit été assez puissant dans l'état pour offrir avec la possibilité de donner, lui-même auroit conclu le traité honteux qu'Isabeau consumma en 1420 ; mais ses promesses ne pouvant être d'aucun effet, et Henri ne voulant traiter du royaume de France qu'avec une force suffisante pour se rendre maître des conditions, poursuivoit ses conquêtes en Guyenne et en Normandie. Le dauphin, qui ne voyoit plus d'espoir de lutter contre sa mère, chercha du moins à se venger ; le moyen eût été difficile pour un citoyen. Ceux qui sont obligés de se respecter, savent réprimer même un juste ressentiment : quant aux êtres placés au-dessus des loix, quant aux malfaiteurs inviolables, les assassinats s'offrent d'eux-mêmes à leur pensée. Le père du duc de Bourgogne avoit fait massacrer d'Orléans, l'amant chéri d'Isabeau. Le duc

de Bourgogne, héritiers des dégoûtantes fa-  
veurs de cette femme, les avoit achetées par  
le massacre de la faction d'Orléans; le dau-  
phin, à son tour, feint de conclure un traité  
avec le duc de Bourgogne, et le fait assas-  
siner sous ses yeux, à Montereau, en 1419.  
Quel enchaînement de crimes! Est-ce donc  
l'histoire des antropophages que nous lisons?  
Non, c'est celle des Français; ils ont enduré  
tous ces maux : on veut les faire renaître, et  
ils se croient libres.

On pense bien que la fureur d'Isabeau s'ac-  
crut encore au récit de l'attentat que venoit  
de commettre le dauphin : elle appela au-  
près d'elle Philippe de Charolois, fils aîné du  
duc de Bourgogne, et pressa l'exécution des  
traités projetés avec le roi d'Angleterre. Le  
sacrifice du royaume entier lui paroissoit à  
peine suffisant pour se venger. Quoi! tous  
les objets de son ambition et de sa lubri-  
cité lui échappoient! elle avoit commis tant  
de forfaits, versé tant de sang, envahi tant  
d'or, pour attirer dans ses bras tant de com-  
plices que sa laideur auroit fait fuir, et  
tout cela pour n'en recueillir aucun fruit! Pou-  
voit-elle supporter cette idée? Non, il fal-  
loit déshériter cet indigne fils qui osoit être  
aussi criminel que sa mère; il falloit vendre

aux ennemis les restes de ce royaume épuisé d'hommes et d'argent ; il falloit lui livrer ces campagnes, ces vergers, ces guérêts stériles , sur lesquels la faux du despotisme avoit passé ; pour appaiser les mânes de trente mille hommes que la faim venoit de faire périr pendant le siège de Rouen , il falloit charger de nouvelles chaînes leurs misérables enfans , et trafiquer d'eux , comme d'un vil troupeau qu'on ne daignoit plus nourrir. On offrit la couronne à Henri V ; il l'accepta , et le traité de Troyes , du 21 mai 1420 , livra le royaume de France à l'étranger. Henri , en épousant la princesse Catherine , fut reconnu héritier de la couronne , pour en jouir , lui et ses hoirs , à toute perpétuité , indivisément avec celle d'Angleterre. Isabeau et le duc de Bourgogne , comme représentans de l'imbécille monarque , remettoient dès-lors en son nom à l'anglais la régence de l'état , vu son incapacité : c'étoit à ce titre que tous les ordres de l'état devoient lui prêter serment de fidélité : il devoit à son tout s'engager à respecter les lois du royaume , à conserver les privilèges , franchises et immunités de l'état , enfin tout le vain appareil des sermens usés par les princes , et dont ils se sont fait un usage journalier. Henri eut à

peine épousé la fille d'Isabeau, qu'impatient d'entrer en possession du superbe domaine que lui assuroient l'imbécillité du peuple et l'infamie de la reine, il s'approcha de Paris, en s'emparant des villes importantes qui résistoient encore à ce nouveau genre d'oppression. Il traînoit après lui le malheureux Charles, que sa femme avoit eu la bassesse de rendre témoin de ce honteux traité. Isabeau et le duc de Bourgogne l'accompagnoient à leur tour, et sentoient déjà qu'en donnant un nouveau maître à l'état, ils s'en étoient donné un à eux-mêmes. Le despotisme anglais s'exerça sans ménagement sur les malheureux Français; le régent convoquant à Paris une espèce d'assemblée d'états-généraux, y dicta des ordres absolus, et par la refonte des monnoies, il s'empara du huitième de l'argent monnoyé du royaume. Afin de prouver combien les sermens sont utiles, et combien ils sont sacrés, sur-tout aux rois, il se hâta de rétablir en Normandie les aides et gabelles, quoiqu'il eût promis solennellement de les abolir. Enfin, il employa tous les moyens iniques au pouvoir d'un *chef suprême de la nation*, pour affermir ses droits insensés. Comment n'y au-

roit-il pas réussi en 1420? Trois siècles sont écoulés, et les temps sont peu changés!

Que les parlemens ont toujours été vils! que tous ces grands corps revêtus d'une autorité quelconque, ou consentie ou non consentie; ou achetée ou déléguée, sont dangereux, lorsque cette autorité se prolonge au-delà d'un terme court et invariable, lorsque le germe de la corruption peut s'y introduire, lorsque le délire de la souveraineté s'empare de leurs foibles cerveaux! l'hérédité de la couronne étoit alors un objet de vénération (et c'est encore en vain que la philosophie en a démontré l'extravagance); cependant le parlement de Paris, ce *sénat auguste*, ce prétendu représentant de la nation, docile et soumis aux volontés criminelles d'une femme, reconnut la vente publique qu'elle venoit de faire du royaume de France, délivra les *lettres de ratification de cette folle enchère*, et consentit non-seulement au dépouillement de *l'héritier légitime*, et de sa postérité, mais fit encore, dans toutes les formes judiciaires, le procès à ce même héritier, au nom et *de par* la volonté de l'usurpateur, pour l'assassinat du duc de Bourgogne, et cela en présence de Charles VI, qui passoit pour le père de l'accusé, et qui étoit certainement

le véritable roi de la France , qui enfin ne pouvoit être dépossédé , même à titre d'imbécille , ni par sa femme , ni par le sénat , ni par des étrangers , mais seulement par la voix du peuple. Qui croiroit qu'une plume libre et indépendante dût tracer la justification d'un roi ou d'un *prince royal* ! cependant on est forcé d'avouer que le sénat parisien fût plus lâche et plus vil encore que le dauphin n'avoit été traître et méchant ; et que malgré tous les crimes que ce prince avoit déjà commis , le parlement en commettoit un plus grand encore en couronnant celui d'Isabeau , et en violant pour elle toutes les loix observées dans le royaume , et que le peuple ne lui avoit pas ordonné de changer.

Isabeau s'étoit trompée deux fois de la même manière ! pour anéantir la faction des Armagnac , elle avoit appelé dans Paris des brigands qui l'embarrassèrent ensuite ; pour se venger de son fils , elle se vendit elle-même à un brigand étranger dont elle devint la victime : elle avoit cru régner sous le nom de sa fille et de son gendre ; elle s'étoit réservé de grands honneurs , de grandes richesses , une maison fastueuse , des trésors d'une valeur considérable ; elle croyoit jouir du luxe et de la mollesse qui convenoient à ses

goûts impurs, de l'autorité dont elle étoit toujours avide, du produit des impôts dont elle n'étoit jamais satisfaite; du plaisir de répandre le sang dont elle étoit insatiable. Elle fut trompée dans son attente. Henri V quitta la France, après avoir recueilli seul tout ce qu'il put en arracher de subsides; après avoir donné une garde anglaise à Charles VI, avoir réglé sans avis toutes les affaires de l'état, et emmena sa femme avec lui, laissant Isabeau sous la tutelle du comte d'Excester, sans aucun pouvoir et aucun maniement dans les affaires, confinée dans l'hôtel de St. Paul, avec son mari, elle y considéroit déjà dans l'abaissement et dans l'oubli la suite funeste des horreurs qui avoient souillé sa vie. En 1422, la mort vint frapper à la fois et Charles VI et Henri V; celui-ci périt le 31 août, laissant un fils âgé d'un an, et Charles termina sa misérable carrière le 21 octobre. Isabeau espéra goûter encore quelques douceurs du pouvoir absolu, sous la minorité du prince son petit-fils, et devint plus acharnée que jamais à la ruine de Charles VII. Mais à la honte de ses perfides projets, le duc de Bedford fut nommé régent du royaume, et dès ce moment les Anglais, qui avoient gardé quelques mesures

avec la reine, du vivant de Charles VI, ne dissimulèrent plus l'horreur qu'elle leur inspiroit. Ils lui payèrent mal ses pensions, l'accablèrent d'outrages, se complurent à répéter devant elle que Charles étoit un bâtard, et lui firent au moins connoître l'aiguillon du remord : « Si bien, dit Mézeray, qu'elle déchut » jusqu'à ce point de mépris, qu'elle n'osoit » sortir par les rues qu'elle ne fût montrée » au doigt. Dans cette misère extrême, et » ses sanglans outrages, ses larmes, son uni- » que recours, ne servoient que de risée, » et son affliction, que de jouet; car quel- » que indignité qu'elle souffrît; elle excitoit » bien plus la colère des gens, de bien que » leur pitié ». Elle vécut dix ans dans cet état de privation et d'abaissement, supplice lent et douloureux, digne de celle qui avoit passé quarante années de sa vie à faire le malheur de l'humanité: châtement juste et sévère qui venge la postérité du silence des loix méconnues alors par l'universalité du genre humain. Cette femme, ou plutôt ce monstre formé de tous les vices des deux sexes, mourut en 1435, dévorée par le chagrin que lui causoient tous les jours les conquêtes de son fils sur le prince anglais. Toujours occupée des moyens de lui nuire et de le perdre,

ses derniers succès lui causèrent un saisissement qui l'emporta. Son corps, dont à peine on daigna prendre soin, fut conduit à Saint-Denis, dans un petit batelet, accompagnée seulement de deux ou trois domestiques et d'un seul prêtre.

Le règne de Charles VII n'est pas pour nous fertile en événemens ; ce prince, dont les inclinations ressembloient si fortement à celles de sa mère, ne se porta durant son règne à moins d'actes de despotisme et de cruauté qu'Isabeau, que parce qu'il fut long-temps malheureux, long-temps opprimé par la force irrésistible des événemens. Long-temps il eut besoin des hommes, et les rois, même courbés sous le poids de ce besoin impérieux, savent flatter ceux qui daignent les servir ; mais Charles VII vainqueur abandonna Jeanne d'Arc à la vengeance des Anglais, et par ce trait d'ingratitude, se montra indigne du nom d'homme, et même de cette réputation de guerrier, la seule que nos prétendus héros paroissent ambitionner. Il avoit enlevé aux princes d'Angleterre le fatal honneur d'exercer sur les Français le coupable empire de la royauté. Les historiens l'ont appelé le *sauveur de la France*. Eh ! misérable ! avant de déifier l'assassin du

duc de Bourgogne et de tant d'autres, jetez les yeux sur le règne de Louis XI, sur le fils de ce prétendu *sauveur de votre pays*, et dites-nous, si vous l'osez, quel est parmi les *souverains* anglais, celui que vous n'auriez peut-être préféré à ce tyran ! Dites-nous ensuite ce qu'il nous importoit d'appartenir à un maître ou à un autre, et ne craignez pas alors de ravalier votre Charles VII à la classe des rois, la dernière de l'humanité.

Sa femme, Marie-d'Anjou est à peine connue dans l'histoire ; censeurs sévères, mais non pas injustes, nous ne lui ferons pas un crime d'avoir donné le jour à Louis XI ; ce crime fut involontaire. Il semble que les maîtresses et les favoris régnèrent seuls sur le cœur et l'esprit de Charles VII. Quoique douze enfans nés de cette princesse semblent attester qu'elle eut toujours quelque part à l'attachement de son mari, on doute si le comte de Dunois ne doit pas avoir l'honneur de cette nombreuse filiation. Des auteurs malins, quoiqu'à demi discrets, nous ont transmis la passion du galant chevalier pour la belle reine, et quoiqu'ils aient, comme de raison, représenté Marie comme ayant toujours marché sur le bord du précipice sans y tomber jamais, l'expérience nous apprend que

sur

sur le trône l'exercice d'une vertu si constante est presque impossible. Mais qu'elle ait été chaste ou foible, elle ne fut coupable d'aucun crime public, et ne mérita point de figurer avec Frédégonde, Isabeau et leurs pareilles. Agnès Sorel, plutôt reine que Marie d'Anjou, traînant à sa suite tous ces plaisirs, enfans du luxe, de la mollesse et de l'oïveté; Agnès Sorel célébrée par les poètes du temps, par les romanciers, les historiens, par toutes ces pestes publiques, vrai fléau des peuples, Agnès réussit à endormir son royal amant dans le sein de la volupté, à l'éloigner des affaires publiques, à livrer aux favoris l'or de l'état qu'elle partageoit avec eux. En vain a-t-on répandu cette fable, que lorsqu'il étoit à Loches ou à Chinon, traînant son inutile existence au bal, dans les concerts, à la chasse, gravement occupé des plans et du dessin de ses parterres et de ses parcs, tandis que le duc de Bedford marchoit de conquêtes en conquêtes, Agnès, irritée de son indolence, lui dit qu'un astrologue l'ayant instruite que sa destinée l'appeloit à faire le bonheur du plus grand roi du monde, elle alloit se rendre à la cour de Henri VI, auquel il abandonnoit honteusement la plus belle couronne de l'univers; en vain ajoutez-

t-on que Charles VII, réveillé par ce noble discours, se mit à la tête de ses troupes, reprit le dessus sur ses ennemis, et vint à bout de les chasser de ses états. Ces contes absurdes font rire de pitié : quels motifs les écrivains vont-ils chercher pour faire de l'histoire un insipide roman ! dénaturant tous les faits, avilissant d'un côté ce qu'ils exaltent de l'autre, ils ont loué Charles d'avoir reconquis son royaume, ils ont vanté sa bravoure, son habileté, sa constance; et d'un autre côté ces vertus prétendues n'ont été que l'ouvrage d'une femme, et la seule crainte de la perdre fit tout le succès des armes de leur prince; et les nations sont ainsi trompées! et quelques êtres méprisables, intéressés à les faire languir sous le poids des chaînes et des erreurs, calculent froidement les moyens de leur dérober les crimes des rois, et de leur rendre supportable l'existence de la royauté, qui est le plus grand de tous les crimes, et dont il est impossible de saisir toutes les ramifications.

Les rois ne sauroient être aimables; le crime les environne, tout porte autour d'eux son empreinte funeste; le glaive est toujours suspendu même sur leurs complices; celui qui les a le mieux servis leur paroît le plus à

craindre, souvent il doit sa chute à sa trop grande habileté. Qui pourroit donc les aimer? Sont-ils faits pour sentir ou inspirer l'amour? La maîtresse d'un roi ne peut être qu'une femme avide, l'or seul peut la dominer; Agnès Sorel appartient à Charles VII: elle fut donc ambitieuse et intéressée, comme une autre. Peut-être elle ne commit pas d'autres forfaits que celui de pressurer la nation, d'épuiser le trésor public, d'accroître la molle inertie du caractère de Charles VII: mais dès-lors, elle mériteroit d'être comptée parmi nos reines. Haïe du Dauphin Louis XI, elle fut quelquefois en butte à la colère de ce monstre naissant; quelques auteurs prétendent qu'elle en reçut même un soufflet, et que cette *impolitesse* fut cause de la seconde retraite de ce prince en 1445. D'autres ont nié ce fait; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle fut peut-être heureuse de ne pas survivre à Charles VII, après lui avoir dévoilé une conspiration de son abominable fils, dont il ne méritoit pas, comme père, d'être outragé. Quand on dit, qu'elle fut heureuse, c'est en supposant qu'elle ne fut pas empoisonnée par Louis XI, ce qu'on a eu lieu de soupçonner violemment. Elle mourut à Jumièges,

le 9 janvier 1449, âgée environ de quarante ans.

Charles VII marqua de vifs regrets à sa mort, et conserva long-temps son souvenir ; mais la mollesse dans laquelle elle l'avoit fait vivre, et dont il ne pouvoit sortir, lui fit chercher de nouveaux sujets de distraction. Ses amours avec la baronne de Villequier, nièce d'Agnès, n'ont rien de remarquable, sinon les biens immenses dont il la combla. Il commença par retirer des mains du duc de Bourbon qui l'avoit achetée, la terre de Meignelais, dont madame de Villequier portoit le nom, et qu'il falloit bien, à quelque prix que ce fût, remettre dans la famille d'une maîtresse du roi. Ensuite, il lui fit présent des îles d'Oleron, de Mayenne et d'Arver, avec une pension exorbitante pour le temps, et dont elle jouit même après sa mort. Elle eut autant de crédit qu'Agnès, et moins de prudence ; elle pillà le trésor, disposa des emplois et des bénéfices avec plus d'impolitique ; et après la mort de Charles VII, fuyant les soupçons de Louis XI, elle se retira en Bretagne, où elle devint, comme à la cour de France, souveraine du *souverain*.

Ni femme, ni maîtresse, ni aucunes facultés

humaines, si monstrueuses qu'elles fussent, ne pouvoient lutter contre le caractère profondément atroce de Louis XI. Frédégonde même auroit échoué; il n'est donc pas étonnant que les femmes aient été nulles sous l'empire de ce despote, le plus effrayant qui ait régné sur la France : mais le règne de son fils ramène sur la scène une régente que nous ne devons pas oublier. C'étoit la dame de Beaujeu, fille aînée de Louis, à laquelle, en 1483, il laissa la puissance royale pendant la minorité de son fils. Charlotte de Savoye, sa femme, malheureuse et méprisée tout le temps de sa vie, auroit pu réclamer les droits que l'usage et la servilité des corps administratifs avoient, pour ainsi dire, consacrés en faveur des mères de nos rois. Mais cette femme que l'éclat du trône n'avoit point corrompue, parce qu'elle n'en avoit jamais joui, qui n'avoit trouvé que des privations dans ces postes où ses pareilles s'étoient rassasiées d'or et de jouissances, au sein du luxe et des vices, n'étoit susceptible d'aucune ambition. Le malheur l'avoit atteinte; il l'avoit instruite, et le repos de la vie privée lui étoit plus cher que cette puissance criminelle que n'ambitionnent d'acquérir et de conserver que des méchants ou des imbécilles. Elle ne voulut point la disputer

à sa fille, et sa retraite volontaire suivit la retraite forcée où Louis XI l'avoit tenue dans la pauvreté depuis son avènement à la couronne.

Anne de Beaujeu étoit d'un caractère différent. Si Louis XI avoit pu aimer, sans doute il lui auroit accordé quelque sentiment. Elle avoit presque toujours vécu à sa cour ; elle y avoit puisé l'ivresse du rang suprême , c'en fut assez pour ne pas rejeter l'occasion de l'exercer, au moins pour quelque temps. Imprégnée de tous les vices monarchiques, artificieuse, dissimulée, vindicative, plus instruite et plus éclairée que son père, elle promettoit d'être digne de régner. Cependant les ducs d'Orléans et de Bourbon, le premier, frère, et l'autre, oncle de Charles VIII, entreprirent de l'emporter sur elle ; elle dissimula profondément avec eux, avec la foible portion de l'état qui prenoit part aux affaires, et même avec le peuple, réduit aux derniers excès de la misère et de l'avilissement. Au lieu de repousser avec hauteur les prétentions de ses deux adversaires, elle les combla de bienfaits, et leur donna les premières charges de l'état. Si elle ne vint point à bout par là de satisfaire leur ambition, elle s'entoura au moins de cette opinion si méprisée par les

despotes de tout genre , lorsqu'ils se croient les plus forts , et caressée par eux jusqu'à la bassesse , quand ils éprouvent des revers. Les deux princes, ne pouvant vaincre leurs ennemis à force ouverte , imaginèrent de demander à grands cris l'assemblée des états généraux. Anne de Beaujeu frémit à cette proposition : « On n'envisageoit dès lors ces grandes assemblées ( dit l'historien *Garnier* , » aussi vil que ses prédécesseurs *Villaret* et » *Vély* ) que comme le contre-poids de l'autorité royale, et l'on croyoit qu'il étoit dangereux d'accoutumer le peuple à disputer avec son maître ». L'exacte vérité est que la seule apparence d'une assemblée d'hommes élus par le peuple et pour le peuple , a toujours fait trembler les despotes ; mais qu'alors ces assemblées sans principes , sans lumières , sans force , et , pour tout dire en un mot , sans intention , ne mettoient aucun frein à la tyrannie , n'empêchoient point les mœurs de se corrompre , la justice de se vendre , la raison de s'égarer , et la vertu de s'anéantir. Je dirai plus : tant que l'esprit humain n'aura pas fait un pas de plus vers la sublimité de la raison naturelle , c'est en vain qu'on attend de grands biens d'aucune assemblée pareille. Elle sera du moins plus utile que dans les

siècles passés, me dira-t-on; d'accord: mais tandis qu'elle sera influencée par tout autre que le souverain; tant que l'or pourra couler d'une main vénale, dans la main d'une portion vénale de ses individus, les loix qu'elle vous présentera ne sont que des illusions morales, des fantômes politiques, substitués à la réalité des loix naturelles. Ces loix factices ne seront pas celles que demanderoit un peuple parfaitement instruit, une nation libre et majeure; elle voudroit avoir un corps d'institutions de moral et de politique universelles, réfléchies et méditées par un grand nombre d'hommes, et non par cinq ou six *enfants* (1); elle verroit qu'on l'a trompée par

---

(1) De jeunes Lycurgues de 1789, 90 et 91, de petits législateurs, Barnave, Duport, Charles et Alexandre Lameth, Démecuniers, Chapelier, qui, réunis dans leurs *petits* comités, croyoient rassembler en eux seuls les lumières de toute la nation, croyoient aussi que les hommes *font* des loix, et qu'ils étoient, eux, appelés à *faire* des loix. *Faire* des loix! quelle absurdité! esprits ignorans et bornés! apprenez donc à remonter aux causes premières, avant de juger des effets, et sur-tout avant d'en diriger la marche. Le cultivateur quiensemence le champ qui vous nourrit, a-t-il *fait* le grain de bled? Le vigneron plante le cep; *fera-t-il* le fruit qui doit fournir la boisson qu'il vous prépare? Ils reçoivent de la

de fausses apparences, qu'on a violé ses droits, qu'on a désordonné ses idées , et que dès-lors

---

nature ces matières premières que ne façonne point la main insuffisante des mortels; ils ont par degrés appris à leur donner la culture; d'abord leur intelligence bornée ne put tirer qu'un parti grossier des doux fruits de la terre; elle ne se perfectionna que par degrés; eh! qui sait si l'on ne peut atteindre à un plus haut degré? N'en est-il pas ainsi des facultés métaphysiques de l'homme? Les loix des sociétés ne sont-elles pas fondées sur ces mêmes principes éternels qui régissent l'univers matériel, et dont l'immutabilité empêche la dissolution de tous les élémens qui composent cet univers? Ceux qui ont dévoilé ce que nous connoissons du système du monde, ont-ils *fait* le monde? Ceux qui ont dévoilé ce que nous connoissons des loix naturelles qui régissent l'homme, ont-ils *fait* l'homme? Toutes les loix, dans l'acception la plus indéfinie du mot, ne sont-elles pas, pour nous, préexistantes dans la nature de toutes les choses animées, ou inanimées, comme l'étoient dans le sein de la terre les métaux que le hazard nous a fait découvrir? Les hommes peuvent-ils jamais faire autre chose que l'application des loix éternelles dont leurs besoins sociaux leur ont fait sentir la nécessité? Si l'on avoit dit aux législateurs de Rome, de Sparte et d'Athènes, qu'ils faisoient des loix, ils auroient demandé si l'on croyoit qu'ils eussent *fait* la nature, pour avoir découvert et appliqué les principes de la nature. Ce n'est pas ici le lieu de développer ces idées; mais dans le grand nombre d'absurdités qu'a

des législateurs perfides se sont flattés d'avoir acquis un droit de propriété sur les personnes et les opinions. Elle le verroit, elle ne le souffriroit pas; elle sauroit couper le mal dans sa racine, et détruire, jusque dans leur source fangeuse, ces institutions d'une politique arbitraire, inventées par l'égoïsme d'un législateur despote, et respectées par l'égoïsme de plusieurs tyrans coalisés, et vendus au premier.

De semblables raisonnemens étoient fort au-dessus du peuple français en 1483; mais

---

fait naître l'idée absurde de *faire* les loix, une des plus fortes sans doute est celle de nos sublimes écoliers. *Les assemblées à venir*, disent-ils, *ne peuvent être constituantes; elles ne peuvent ni changer, ni ajouter à la constitution.* C'est-à-dire, de par la puissance sur-naturelle de l'assemblée nationale des Français, en 1791, il est défendu à l'esprit humain de passer les bornes posées par elle: et se trouvât-il dans la législation prochaine des Solon, des Lycurgue, des Platon, des Locke, des Rousseau, ils ne pourront, dans la recherche de la vérité, aller au-delà du point où se sont arrêtés le gentil Barnave et le gentil Duport. Tel est cependant à la lettre le sens ridicule du raisonnement de ces perroquets qui ont un peu lu, et jamais réfléchi; qui *font* des loix, et sont encore à savoir que les loix existent avant les hommes, et, que sans leur existence éternelle, les hommes n'existeroient pas.

peut-être Anne de Beaujeu pouvoit-elle comprendre de quelle conséquence étoient les états généraux ; et si ce fut un crime en elle d'en empêcher d'abord le rassemblement , c'en fut un de plus de contribuer à les rendre inutiles. Ce qui peut faire croire qu'elle en sentoit parfaitement le danger pour une autorité qu'elle ne regardoit pas comme légitime , ce fut les moyens qu'elle employa pour se soustraire à leur influence ? Elle fit , d'elle-même , en faveur du peuple , tout ce que le peuple auroit pu exiger d'eux ; elle le soulagea de la foule d'impôts désastreux dont Louis XI l'avoit écrasé ; elle rendit la liberté à tous les accusés qui languissoient dans les fers , victimes des soupçons du tyran. Un mot , un geste , un regard , la communication d'une pensée , avoient été punis par les arrestations arbitraires. Si l'art de l'imprimerie avoit été découvert alors , ah ! comme Louis XI se seroit complu à en étouffer les progrès ! heureux s'il avoit pu même en écraser le perfide inventeur ! Qu'il auroit épargné de soins à tous les despotes qui devoient lui succéder ! Anne de Beaujeu ne se contenta pas d'ouvrir les portes des cachots ; elle mit à la place des innocens qu'elle rendit à la lumière , les vils suppôts de la tyrannie de son père , et les

livrant à la rigueur des juges, elle prévint habilement les demandes que les états n'auroient pas manqué de lui faire; elle alla même jusqu'à restituer les biens confisqués aux factieux (de tous temps les ennemis du despotisme ont été des factieux); elle s'environna donc de l'opinion dont elle avoit besoin, pour faire présumer qu'aucune autorité politique ne feroit plus de bien que la sienne; et lorsque les états généraux s'assemblèrent en 1484, le peuple ne les croyoit déjà plus nécessaires. La puissance des parlemens, s'élevant par degrés au-dessus des assemblées d'états parce que celles-ci ne s'étoient jamais rendues permanentes, ne devoit jamais qu'à favoriser la puissance royale contre celle de la nation, afin de se rendre nécessaire aux rois, et ensuite à lutter contre l'autorité royale, pour éblouir le peuple, se faire regarder comme un boulevard entre lui et le trône, et se rendre plus cher à la cour. Ainsi Anne de Beaujeu, assez instruite pour juger parfaitement de la situation du royaume, commit un véritable crime national, que l'insouciance des députés aux états généraux ne seconda que trop bien. Les orateurs firent de longs discours; citèrent emphatiquement les Grecs et les Romains, qu'ils ne connoissoient que de nom; comparèrent à

Salomon le jeune Charles, âgé de quatorze ans, et presque réduit à l'imbécillité par la tyrannie de son père ; annoncèrent les plus grands biens, les plus grandes prospérités ; firent quelques réglemens qu'on n'observa pas ; accordèrent des subsides , c'étoit là l'important ; stipulèrent que le roi n'auroit pas le droit de les accroître sans le consentement des peuples ; ( on le promit et on ne le tint pas ) déclamèrent beaucoup contre les désordres passés, et ne prirent aucune mesure pour empêcher qu'il n'en fût commis à l'avenir ; indiquèrent à tous les ordres de l'état des réformes auxquelles la régente ne fit d'attention qu'autant qu'elles ne pouvoient nuire à ses intérêts ; disputèrent fortement sur leur propre salaire, et se séparèrent le 14 mars, laissant toute l'autorité entre les mains d'Anne de Beaujeu, et comblant publiquement le roi de louanges et de bénédictions, parce que le royal marmot avoit *étendu la main*, et répondu à l'orateur des états *qu'il avouoit ce qu'ils venoient de faire.*

« Ainsi se termina, dit l'historien Garnier, » cette *célèbre* assemblée qui avoit paru si » *formidable* à l'autorité royale ». Imbécille écrivain, en quoi donc as-tu vu qu'elle songeât seulement à mettre un frein aux usurpa-

tions des tyrans ? Où étoient alors les principes d'après lesquels on pouvoit briser cette monstrueuse idole ? Où étoient les idées du juste et de l'injuste, les notions des droits de l'homme, celles de ses devoirs, le sentiment de sa force ? Cette assemblée de 1484 fut, comme toutes celles qui l'ont précédée *et suivie*, un vain simulacre, une représentation théâtrale, où les députés ignorans d'une nation sans force et sans vigueur vinrent au sein de la capitale jouer, devant des hommes nuls, un rôle d'histriens salariés pour le divertissement d'un carnaval, et où *le roi* et la *famille royale*, placés *gratis* dans les loges d'honneur, daignèrent applaudir, par fois, à la farce indécente du sacrifice de vingt millions d'hommes. Nation insouciant et irréfléchie, c'est ainsi qu'on vous a toujours trompée ! c'est ainsi qu'avec du pain et des *spectacles* on vous a toujours enchaînée, avilie, dégradée ! c'est ainsi qu'avec des pantomimes, des couleurs variées, des aigrettes, des cordons, des sourirs flatteurs, on vous a courbée devant un homme ! c'est alors que les satellites de cet homme ont marché insolemment sur votre tête ! Ah ! lorsque le sénat, vengeant la dignité romaine humiliée par un instant d'erreur, délivra sa patrie des violateurs im-

pies de toutes les loix , il ne composa point avec eux ; il les bannit de ses murs , il les envoya porter au loin la vapeur empoisonnée de leurs présens et de leurs caresses ; assez grand pour s'en garantir lui-même, loin d'user les forces de Rome par une lutte pénible de trois années , il la rendit libre tout-à-coup , et ne lui enseigna qu'ensuite les loix par lesquelles elle devoit demeurer libre. Mais le sénat romain étoit composé d'hommes ; Rome étoit peuplée par des hommes , et nous ne fûmes jamais que de foibles enfans.

Anne de Beaujeu ne l'ignoroit pas ; elle savoit qu'en laissant passer le premier feu , et cédant à l'impétuosité naturelle aux hommes de peu de sens , on ne tarde pas à les voir , fatigués d'eux-mêmes , s'endormir dans le sein d'un calme apparent. Sans cette connoissance du caractère français, elle qui n'avoit aucun titre à la régence que le caprice d'un père haï et méprisé , se seroit-elle flattée de le conserver ? se seroit-elle flatée que des hommes réfléchis crussent la main d'une femme capable de soutenir l'empire menacé d'une dissolution prochaine ? auroit-elle cru l'emporter sur les princes proches parens du jeune roi ? auroit-elle enfin cru pouvoir demeurer maîtresse du gouvernement , lorsque Char-

les VIII, majeur par les loix établies et reçues, n'avoit besoin que d'un conseil de régence dans lequel une femme n'auroit point été admise ? Ce fut donc en elle un crime politique de profiter de la connoissance qu'elle avoit acquise du caractère français ; elle auroit dû au contraire le diriger vers un meilleur état de choses ; mais caresser un peuple pour l'asservir ! améliorer son sort pour acquérir seul le droit de le rendre pire ! s'en faire applaudir, aduler, pour augmenter ensuite le poids de ses chaînes, c'est une œuvre de ténèbres qui n'appartient qu'à des tyrans, et qui voue à l'exécration des siècles présents et futurs tout individu ou toute collection d'individus qui s'en rend coupable !

On ne tarda pas à s'appercevoir qu'Anne de Beaujeu n'avoit contenu son ressentiment contre les princes, et sur-tout contre le duc d'Orléans, que pour se procurer les moyens de lui donner un libre essor. On dit que plus d'une cause avoit allumé en elle contre ce prince un courroux qui, dans les femmes, se calme rarement. On dit que, sensible à sa jeunesse et à sa bonne mine, elle lui avoit montré des dispositions très-favorables, et que le duc d'Orléans avoit dédaigné l'offre de ses faveurs vénales. Madame de Beaujeu, à  
qui

qui les passe-temps des courtisannes n'étoient pas étrangers , avoit eu , pour le poëte Martial d'Auvergne , des bontés fort particulières. Il passoit pour l'auteur d'un *Manifeste* ou *Proclamation*, qu'elle avoit fait publier avant les états, et où elle avoit, ainsi que de coutume, développé les plus sublimes comme les plus fausses intentions , relativement au bonheur du peuple. Ce pauvre homme avoit à peine consommé ce chef-d'œuvre de la politique usée des tyrans , que le changement de sa patronne frappa ses regards surpris ; et non content de s'être fié à un goût passager , il fut assez fou pour se désespérer d'en avoir été dupe, et pour se jeter par la fenêtre : sans doute le duc d'Orléans ne voulut point courir les mêmes risques , et ce fut un crime irrémissible. La vindicative fille de Louis XI fit bientôt succéder à sa faveur première les dédains et les affronts personnels. Le duc ne lui épargna pas les marques de mépris, et un jour qu'il jouoit à la paume avec le roi , la princesse ayant pris le parti de Charles VIII , le duc d'Orléans , piqué d'une préférence injuste , se servit d'une expression grossière et dont le sens n'étoit nullement équivoque. Après une semblable violence , il sentit qu'il n'avoit qu'un seul parti à prendre , quitta la

*Crimes des reines de France.* O

cour et se retira auprès du duc d'Alençon. La guerre s'alluma , et l'on vit encore périr des hommes , parce que madame de Beaujeu étoit galante , et le duc d'Orléans indifférent.

Mais ce prince éprouva qu'elle étoit , dans ces premiers momens , plus puissante et plus habile que lui. D'abord elle lui fit faire des propositions. Le duc savoit trop bien qu'il ne devoit pas se fier à sa parole ; il refusa , prit les armes , et se vit enfin obligé de se rendre et de demander lui-même , comme une grace , son pardon et son rappel à la cour. Anne lui dicta impérieusement des conditions auxquelles il fallut se soumettre ; elle agissoit , comme son père , en maître absolu , et nul n'osoit lui résister , parce qu'elle s'étoit rendue toute puissante sur l'esprit du jeune roi , dont elle ne partageoit encore l'amitié avec personne. Le duc , obligé de se conformer aux circonstances , ne tarda pas à se rendre redoutable à cette femme hardie. Les intrigues qui régnoient dans le duché de Bretagne , soumis au joug d'un prince imbécille , et d'un ministre prévaricateur , réveillèrent l'ambition du duc d'Orléans ; il sollicita Landais de venir à son secours ; il imagina que cet audacieux favori payeroit , de la main de l'héritière de Bretagne , l'appui qu'il lui pré-

téroit ; et quoique marié à la sœur d'Anne de Beaujeu, cette femme étoit si disgraciée de la nature, qu'il espéroit faire dissoudre facilement un mariage mal assorti. Ce n'étoient pas là les vues de la régente. Procurer un établissement semblable à un des princes, n'étoit pas une politique digne de la fille de Louis XI ; d'ailleurs elle vouloit ménager cette alliance à son frère, et l'on peut dire qu'elle entendit parfaitement le secret abominable de la science diplomatique ; qu'elle sut mieux que personne sur le trône mettre en feu deux ou trois empires, pour faire réussir une intrigue de cabinet. Les prétendants à la succession du duc de Bretagne, Anglais, Allemands, Français, furent tous concertés dans leurs projets ; elle trouva le secret de régner jusques à la cour du vieux duc ; et quoique Charles VIII même, parvenu à l'âge de dix-sept ans, se lassât de son joug et parût souvent importuné de son despotisme, elle sut conserver, malgré lui-même, cette autorité qu'il ne pouvoit ni supporter, ni réprimer. Elle se vengea cruellement de Philippe de Commines, qui s'étoit opposé à ses volontés. Cet historien de Louis XI, le seul homme de sa cour qui eût osé être, à ses yeux, honnête et vrai, le seul qui eût

échappé aux atroces persécutions des plus odieux tyrans de la France, fut enfermé, par ordre de sa fille, au château de Loches; et resta huit mois dans une des cages de fer, que le cardinal de la Balue y avoit inventées pour le *bon plaisir* de Louis XI, son maître. Le duc d'Orléans fut long-temps aussi son prisonnier; et pendant qu'elle exerçoit à son gré cette ardente passion pour la vengeance, qu'elle attisoit le feu de la guerre étrangère, elle imposoit les peuples, et n'épargnoit pas le trésor public; enfin elle réussit à tous ses projets, par tous les moyens criminels connus aux tyrans. Elle vint à bout de marier son frère avec Anne de Bretagne, et de rompre indignement ses engagements avec Marguerite d'Autriche: ce mariage ne fut pas même tout à fait l'époque de sa chute. Malgré la hauteur et la fierté de cette princesse, lorsque Charles VIII s'engagea dans les guerres d'Italie, elle trouva quelque temps encore le moyen de lutter avec elle, et d'être de nouveau régente sous le nom de son mari, à qui le roi avoit confié l'administration. Elle mourut en 1522, ayant amassé de très-riches trésors, fait beaucoup de mal public et particulier, recueillit beaucoup d'éloges de la part des sangsues publiques qui l'aidoient à dévorer

l'état, des poètes à qui elle payoit bien d'assez méchans vers, et des plats historiens de son temps qui ne vivoient, comme du nôtre, que du produit de leurs bassesses.

La célèbre Anne de Bretagne, tant vantée par les mêmes écrivains, porta sur le trône de France une humeur hautaine, un caractère impérieux et vindicatif. Elevée en princesse, en fille de *souverain*, elle en eût tous les vices, hors un seul; elle ne fut point débauchée: elle n'avoit eu que le temps d'annoncer ce qu'elle devoit être avant la mort de Charles VIII. Dominée, en quelque sorte, par le génie de madame de Beaujeu, elle lui avoit fait sentir seulement qu'elle ne plioit qu'avec difficulté; mais l'âge de la sœur du roi, et l'habitude de se faire obéir, avoient intimidé la jeune personne, qui n'avoit point encore de créature à la cour, et qui fut presque toujours éloignée de son mari, emporté par la folle ambition de conquérir des pays qu'il ne pouvoit garder, de commander à des hommes dont il ne connoissoit pas le génie, et par cette gloire exécrationnable si longtemps attachée à l'effusion du sang humain. Anne de Bretagne ne put développer entièrement son caractère, qu'après la mort de ce prince. Le seul acte de despotisme

qu'elle se permit, fut d'éloigner de la cour ce même duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, son second mari. Elle avoit eu un fils de Charles VIII, ce fils mourut âgé de trois ans, et sa mère en conçut un excessif chagrin. Charles, au contraire, dont l'esprit étoit foible et petit, avoit déjà conçu de la jalousie contre cet enfant; il le vit mourir avec joie; et sous prétexte de distraire la reine, non content de se livrer sans réserve à tous les plaisirs de la cour, il en fit naître de nouveaux, au milieu desquels le duc d'Orléans montra tant de gaieté qu'Anne en fut choquée : ce sentiment n'auroit pas été blâmable dans une mère; elle étoit en droit de soupçonner le duc d'Orléans de sentir trop vivement que cette mort l'approchoit du trône d'un degré; mais ce qui devint vraiment coupable dans une reine, fut la volonté impérative de l'éloigner de la cour dans un temps où les mécontentemens des princes devenoient toujours l'origine des guerres civiles, de le calomnier aux yeux du roi, et de lui faire croire que le duc agissoit contre ses intérêts dans le gouvernement de Normandie. Le duc fut obligé de se retirer à Blois, subjugué pour la seconde fois par le caractère d'une femme. Mais alors il avoit

acquis de l'âge et de l'expérience : il se voyoit en effet héritier présomptif de la couronne. Charles étoit valéudinaire ; il eut la prudence de demeurer paisible et de ne rien entreprendre de contraire à ses intérêts. La mort de Charles le mit en sa place en 1497, et le sort d'Anne de Bretagne changea en même temps que le sien. Les clauses du contrat de réunion l'obligeoient à épouser le successeur de Charles ; mais ce successeur étoit marié ; ce successeur étoit offensé ; et si Louis XII eût été assez raisonnable pour croire que sans l'addition de la Bretagne il avoit assez d'hommes et de pays à gouverner , ou bien si , d'après la noble coutume des rois , il avoit cru par la force des armes pouvoir annuler un contrat et violer ses sermens , de reine de France , Anne devenoit simplement duchesse de Bretagne , ou bien peut-être elle devenoit souveraine fugitive et déchue de ses titres et de ses possessions ; mais Louis XII , frappé de la manie des conquêtes du Milanès , ne pouvoit concevoir le dessein d'aller chercher des états au delà des monts , et celui d'abandonner une portion de terres annexées à la France. Il fit rompre son mariage avec Jeanne de France , qui ne lui avoit donné jamais aucun sujet de mécontentement , qui même avoit

empêché de tout son pouvoir les suites cruelles de la vengeance d'Anne de Beaujeu, non sans être elle-même exposée à des disgrâces personnelles : il alléguait le frivole prétexte de la non consommation du mariage ; il en fit prononcer la nullité par le pape Alexandre Borgia, le plus infâme de ceux qui ont porté la thiarre, et offrit sa main à la duchesse Anne, qui avoit été fort tranquille spectatrice de l'outrage préparé à Jeanne, sa belle-sœur, après vingt-quatre ans de mariage ; qui profita de sa dépouille, sans honte et sans scrupule, et donna sa main au roi le 8 janvier 1499, à Nantes, où elle s'étoit retirée depuis la mort de Charles VII. Pour un prince qui a prétendu donner l'exemple d'une fidélité sans tache à sa parole et à ses sermens, c'étoit mal débiter. Passons sur les extravagances qui remplissent les pages de l'histoire de ce roi si sage, sur les crimes ordinaires aux meilleurs d'entre ces ennemis nés de notre existence ; ne parlons que de sa femme. Aride autant qu'ambitieuse, elle n'oublia jamais ses intérêts. On a exalté ses vertus conjugales, on a loué les soins qu'elle prit de Louis XII dans sa maladie de Blois en 1505. Quelle pitié ! ces soins étoient-ils personnels ? ne se bornoient-ils pas à considérer dans une

molle inactivité les peines que se donnoient les autres , à passer quelques heures du jour auprès du malade , et à questionner sur son état des médecins attentifs à cacher les vérités qui peuvent déplaire à ces demi-dieux , auxquels à peine on ose faire entrevoir qu'ils sont assujétis à la loi commune (1)? Ce n'est pas dans ces conditions hors de la nature , qu'on trouve ces soins assidus et touchans , ces peines continues et personnelles , dont la constance atteste l'inquiétude et l'anxiété d'un cœur vraiment pénétré. Aussi lorsqu'Anne de Bretagne s'attiroit les louanges des courtisans , peut-être parce que dans cette circonstance il n'y avoit ni bal , ni jeu chez elle , elle faisoit charger sur la Loire quatre grand bateaux de tout ce que le trésor de la couronne avoit de plus précieux , de tous les meubles et les bijoux du plus grand prix , tous effets qui ne lui appartenoient à aucun titre. Que cette femme étoit attachée a son époux ! combien elle étoit absorbée par de

---

(1) Henri VIII , roi d'Angleterre , avoit fait un statut par lequel il étoit défendu , sous peine de la vie , de prévoir la mort du roi. Lorsqu'il fut proche de sa fin , personne n'osoit lui annoncer qu'il étoit temps de s'y préparer ; et ce fut un acte de courage de la part d'Anthoni , son médecin , de lui dire cette vérité.

tendres inquiétoles sur sa maladie! Le maréchal de Gié, qui déjà n'avoit pas eu le don de lui plaire, à titre d'ancien serviteur de Charles VIII et de Louis XII, crut devoir empêcher cette spoliation; il fit arrêter les bateaux entre Saumur et Nantes, et certainement si le roi étoit mort, il auroit rendu à l'état un grand service, en conservant des richesses nationales, qui ont été regardées comme telles, même par les plus despotes et les plus prodigues de nos rois: mais ce fut un crime irrémissible aux yeux de celle qui avoit commis le vol. Sa haine et sa vengeance ne connurent point de bornes: elle persécuta Louis XII avec opiniâtreté, jusqu'à ce qu'elle en eût obtenu d'abord l'exil de son favori, jusqu'à le menacer de retourner en Bretagne, s'il ne la délieroit de lui. Louis XII, *le père du peuple*, étoit l'enfant soumis de sa femme; il y consentit, et Gié se crut encore heureux de n'éprouver qu'un exil. Il se retira dans une terre près d'Angers; mais en l'éloignant du roi, Anne avoit cru se mieux ménager les moyens de le perdre; elle qui étoit coupable de vol, et dans un moment qui en agravoit encore la bassesse, osa bien accuser le maréchal du crime de péculat et de lèse-majesté: il fut arrêté,

conduit en criminel d'état, d'Orléans à Chartres, de Chartres à Dreux, de Dreux à Paris, où le procureur-général du parlement conclut à la mort, sur une procédure dictée par la reine, et bâtie sur d'absurdes dépositions. Louis XII gémissoit de la dureté de sa femme, et *n'osoit* lui résister; car nos rois, *despotes* envers leurs *sujets*, ont toujours été les plus imbécilles des maris. La reine voyant que le parlement de Paris *n'osoit* suivre les odieuses conclusions du procureur-général, fit renvoyer l'accusé par-devant celui de Toulouse, qu'elle regardoit comme plus sévère; cependant elle ne put obtenir, même à cette cour adulatrice et fanatique, un arrêt de mort contre le malheureux Gié; mais il y fut dépouillé de tous ses emplois, suspendu du grade de maréchal de France pour cinq ans, et banni de la cour pendant ces cinq années. Elle avoit été chercher des consultations contre lui jusqu'en Italie; elle avoit porté la haine jusqu'à faire tous les frais de la procédure, montant, en 1506, à la somme de trente-un mille livres. Non contente de cet arrêt arbitraire, un autre ordre aussi arbitraire condamna l'accusé à la prison. Il fut transféré encore à Dreux, où, par un raffinement de vengeance digne du caractère particulier des

femmes méchantes, elle le fit garder par les témoins vendus qui avoient déposé contre lui, et qui l'accabloient d'outrages. On rapporte que cet infortuné, dont la barbe blanche avoit eu dans les ca hois, s'en couvroit le visage, lorsque ces monstres pousoient à l'extrémité leurs insultantes railleries (1).

---

(1) Le vil d'Argentré, panégyriste impie de cette femme cruelle, prétend que le peuple applaudissoit à cet acte barbare; un autre chroniqueur, son écho, ajoute cette plate réflexion. « *Que ne dit point le peuple contre les malheureux, pour peu qu'il soit applaudi?* » Non, messieurs les valets de cour, non; ce n'est point ce que vous appelez *le peuple* qui se réjouit du malheur, qui insulte aux malheureux. *Le peuple* est bon, sensible, humain, généreux: si quelquefois il souffre son propre malheur et celui des autres, c'est parce qu'il ne connoît pas toujours les moyens qu'il a d'en punir les auteurs. Il a toujours le sens droit assez pour juger vos *maîtres* et vous; s'il se trompe un moment dans quelques circonstances, c'est lorsqu'il est égaré par *vous*; mais alors ne prenez pas son silence ni pour adhésion ni pour approbation: il est plus prudent que vous ne le croyez; il attend de vous avoir démasqués pour prononcer votre arrêt en pleine connoissance de cause.

Quant à ceux que vous prétendez qui outragent au malheur, c'est vous-mêmes, vous qui en justifiez les auteurs, vous qui encensez leur puissance, vous tous

« Ce n'étoit là, disent les auteurs, qu'un » particulier sacrifié à la vengeance d'une » grand reine ». Comme si ce n'en étoit pas assez ! Un seul crime de cette nature, commis par une citoyenne, la rendroit l'objet de l'horreur de sa famille et de tous ceux qui la connoitroient. Mais les historiens veulent que les têtes couronnées nagent au milieu des forfaits, et immolent des milliers de victimes ! Il ne faut pas s'étonner s'ils ont écrit l'histoire avec tant de satisfaction, et s'ils ne sont embarrassés que de l'abondance des crimes qu'ils ont eu à recueillir. Anne en a fourni d'autres à ses flatteurs. Après la bataille de Ravennes, Louis étoit, en 1512, maître de Rome et du pape Jules II. Anne, la dévote Anne trahissant à la fois et la France et

---

qui cherchez à l'affermir lorsqu'elle chancelle, à la relever lorsque sa chute est presque consommée; vous qui méritez d'en devenir la victime, et de trouver des plumes plus vraies que la vôtre, qui fasse aussi placarder les murailles de papier bleu; et annoncer, non pas comme vous et vos pareils, des calomnies contre le peuple et contre ses défenseurs, mais les dures vérités qui caractérisent, par exemple, un Dandré, et consorts. C'étoit ainsi que la fameuse colonne d'Athènes apprenoit aux peuples le nom des traîtres, et les vouoit au mépris public.

son mari, arracha à ce foible prince un traité scandaleux avec le pontif romain ; et lui fit honteusement abandonner et ses alliés d'Italie qui l'avoient secouru d'hommes et d'argent, et l'objet pour lequel on avoit sacrifié la vie et les biens d'une foule de Français, et levé sur tous des taxes onéreuses. Elle étoit tellement d'intelligence avec le pape, que la Bretagne avoit été exceptée seule de l'interdit lancé en 1510 contre le royaume.

La couronne de France n'étoit pas assez brillante pour elle; elle regrettoit depuis longtemps son premier mariage projeté avec Maximilien, archiduc d'Autriche, et depuis empereur; aussi fit-elle les plus grands efforts pour empêcher le mariage de Claude, sa fille aînée, avec François, comte d'Angoulême, depuis François I. Elle avoit juré en elle-même de la donner à Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien, afin de lui donner aussi la Bretagne qu'elle regrettoit d'avoir alliée à la France; si Louis XII l'emporta sur ce seul point, elle fut au moins inexorable sur la célébration de mariage, qui ne se fit point tant qu'elle vécut; et dans le contrat elle fit insérer la clause ridicule que, si elle avoit un

filz, elle pourroit lui donner le duché de Bretagne, *si bon lui sembloit.*

Le désir du faste sur sa personne et dans sa maison fut porté en elle jusqu'à la folie. On auroit dit à la cour qu'il y avoit deux souverains. Elle fut la première de nos reines qui s'entoura de gardes attachés à elle seule ; elle établit en outre, pour elle seule, une bande de cent gentilshommes bretons, qui la suivoient par-tout plus s'rvillement que des valets. C'étoit, vraiment, pour l'*antique noblesse bretonne*, une fonction bien auguste que de garder l'anti-chambre d'une femme ; et en général nos *chevaliers* français ont joué jusqu'ici un rôle bien flatteur lorsque, confondus avec les valets-de-pied et les courreurs de nos augustes monarques, ils ont, comme ceux-ci, exercé auprès d'eux les fonctions les plus serviles et les plus dégoûtantes.

Anne, avare, ambitieuse, vindicative, cruelle, avoit encore le défaut social d'être pédante. Aussi mal élevée que le sont ordinairement les princesses, elle se piquoit d'aimer les lettres et de savoir les langues. Comme elle donnoit des audiences, car elle auroit été bien fâchée de ne pas jouer le rôle de roi, elle avoit la manie de mêler dans ses entretiens avec les étrangers, quelques mots de leurs lan-

gues , afin de leur faire soupçonner qu'elle en étoit instruite. Un jour , Grignaux , un homme de la cour auquel elle s'adressoit souvent lorsqu'elle avoit une pareille scène de pédanterie à donner au public , lui apprit quelques mots espagnols d'une signification obscène. Elle devoit gravement les débiter le lendemain à un ambassadeur d'Espagne. Grignaux cependant en avertit le roi qui , après en avoir ri , en prévint sa femme , et peu s'en fallut que cette plaisanterie ne valût à Grignaux un châtement semblable à celui du malheureux Gié.

Elle mourut âgée de trente-sept ans , à Blois , le 2 janvier 1514. Louis XII la regretta beaucoup : et certes , on ne peut attribuer ces regrets qu'à l'imbécillité martiale dont j'ai parlé plus haut : car je ne vois pas de plus détestable caractère de *femme mariée* que celui d'Anne de Bretagne. Je ne parle pas des crimes publics et particuliers que sa fatale puissance lui fit commettre ; je m'occupe seulement du sort d'un homme de quelque sens , attaché à un être doué de tous les défauts capables de rendre à charge la vie sociale , j'en conclus que , s'il est impossible de réformer l'éducation de cette classe royale dont on souffre encore l'existence , et qui sera toujours

jour hors de la nature , il faut au moins se hâter de réformer l'éducation nationale , et de former , s'il est possible , des citoyennes qui , à leur tour , pourront nous donner des citoyens.

Marie d'Angleterre , sœur de Henri VIII , monta sur le trône de France dans la même année : exemple frappant de la différence qu'établit dans le cœur des hommes une éducation plus ou moins mauvaise. Marie , quoique fille de roi , dans un état où les femmes ne sont pas exclues du trône , n'avoit pas été adulée , parce qu'elle avoit des frères destinés à porter la couronne. Henri VII , son père , prince avare et même parcimonieux , avoit dédaigné le sexe de sa fille , et ne l'avoit point entourée de la pompe de la cour. La jeune personne s'étoit formée presque seule , et les dédommagemens qu'elle avoit cherchés dans la solitude , lui avoient appris à penser , ce que ne peuvent savoir les rois. Elle avoit de bonne heure fait choix d'un jeune instituteur , ami de son frère , et qui devint son favori , du moment qu'il monta sur le trône. Charles de Suffolck avoit plus fait que d'apprendre à penser à la princesse , il étoit devenu l'objet des premiers sentimens de son cœur , et Marie , vraiment éclairée , vraiment

*Crimes des reines de France.* P

tendre , se vit sacrifiée à l'ambition de son frère avec de véritables regrets. Elle obéit cependant , et vint régner en France , mais elle n'y oublia point son amant ; elle n'eut le temps de faire ni bien ni mal à la cour de Louis XII , qui mourut en janvier 1515 , et la laissa jouir de sa liberté. En cédant le trône à la femme de François I , elle ne voulut point courir le risque de remonter sur quelque autre , et ne quitta point la France que le nouveau roi n'eût obtenu , pour elle , de Henri VIII , son frère , la permission d'épouser Suffolk. Elle partit avec ce nom qu'elle préféroit à une couronne , vécut en citoyenne , maîtresse de faire du bien , et sur-tout de ne point faire de mal. Sa postérité fut malheureuse , pour s'être approchée de ce trône qu'elle avoit su dédaigner.

François I , qui n'eut d'autre qualité que la bravoure , mais qui eut tous les vices des rois les plus détestables , nous ramène à une régente non moins détestable que lui , Louise de Savoie , sa mère , duchesse d'Angoulême , misérable prostituée , avare , ambitieuse , vindicative , fausse , cruelle , emportée ; elle fut la mère de ce prince , qu'on appela *le restaurateur des lettres*. ( Ce titre de restaurateur a toujours été donné fort à propos. ) Anne de

Bretagne avoit détesté cette femme trop semblable à elle à de certains égards ; et sur la fin de la vie de la reine , cette haine avoit augmenté en proportion des espérances de Louise de Savoie , dont le fils devoit être l'héritier de la couronne , lorsqu'Anne avoit perdu tous ses enfans mâles. La résistance que cette dernière apporta au mariage de sa fille avec François I , avoit pour cause sa haine pour Louise , autant que le désir de placer sa fille sur le trône impérial. Elle avoit même inspiré à Louis XII une sorte d'éloignement pour François I , dont l'humeur galante et prodigue l'alarmoit. Ce fut même ce mécontentement qu'elle avoit fomenté avec soin , qui déterminâ Louis à se remarier , dans l'espoir d'avoir un fils. François I , encore plus étourdi qu'ambitieux , auroit risqué de se donner à lui-même un roi dont il auroit été père , si Marie n'avoit pas eu dans le cœur une passion qui la préservoit des empressemens de ce prince ; et la duchesse d'Angoulême , qui ne connoissoit ni la situation du cœur de la princesse , ni la puissance d'un amour innocent , observa son fils avec un soin extrême. Enfin le jeune et imprudent François devint roi , et partant pour l'Italie dès la même année , laissa la régence dans les mains de sa mère. Cette qualité sans

doute auroit dû regarder Claude sa femme; mais ce qu'avoit prédit Anne de Bretagne sur le sort de sa fille, ne se confirmoit que trop, et Claude, toujours asservie aux caprices et à la hauteur de sa belle-mère, ne fut pas même heureuse avec son mari, aussi soumis à Louise de Savoie, que l'avoit autrefois été le pieux Louis IX à l'impériuse Blanche. Au reste, cette nullité à laquelle ont été réduites quelques-unes de nos reines, et que des citoyennes auroient droit de trouver injuste et insupportable, a sauvé aux premières la funeste puissance de faire du mal, et les a dérobées à la haine de leur siècle et du nôtre. Claude fut asservie, elle auroit voulu dominer. Elle est morte regrettée au moins de ceux qui la servoient; Louise de Savoie est encore haïe et méprisée.

Les premiers choix qu'elle fit faire à l'imprudent François I, furent désastreux pour l'état. Le duc de Bourbon, qui depuis longtemps lui avoit inspiré une passion fort vive, à laquelle cependant il ne répondoit pas, obtint la charge de connétable, et l'infame Duprat, premier président du parlement de Paris, l'office de chancelier ou *ministre de la justice*, poste dangereux, dans lequel on n'a point encore vu d'hommes intègres.

Duprat ne ba'ança point entre la gloire de remplir son devoir, et l'infamie de violer ce qu'il y avoit dans le royaume de loix établies, pour remplir les coffres d'un jeune étourdi, et d'une vieille avare. L'un en vouloit pour le dépenser sans mesure, tantôt à faire la guerre, tantôt à faire l'amour. L'autre vouloit thésauriser pour elle, et accroître ses possessions particulières. Duprat, qui voyoit bien qu'elle régneroit au moins conjointement avec son fils, songea, pour se maintenir, à les satisfaire tous deux. C'est à lui et aux deux tyrans ses maîtres qu'on a dû la sublime invention de la vénalité des charges de judicature; idée qui nous a valu, pendant deux cent soixante-quinze années, l'avantage de remettre nos vies, notre honneur, notre liberté, nos biens, à la merci d'une troupe de juges ignorans, bornés, avides, joueurs, debauchés, en un mot, à des hommes qui, ayant acheté leur existence, étoient toujours occupés des moyens de la vendre. O sublime institution royale ! comment ont ils consenti à te détruire, ou comment, revenus de leur *délir de raison*, ne t'ont-ils pas recréeé (1) ?

---

(1) Ce n'est pas qu'avant cette époque, les parlemens ne se fussent montrés souvent les esclaves des rois

Il n'y avoit pas , dans la nouvelle création des charges que proposa le chancelier Duprat , et qui cependant augmenta considérablement le corps parlementaire , de quoi suffire aux besoins ou plutôt aux desirs de François I et de sa mère. Louise de Savoie exigea une augmentation de tailles , François n'y vit rien d'impossible ; le peuple étoit fait pour payer , et lui pour recevoir : le complaisant Duprat leur dit qu'on pouvoit se passer de l'octroi des états généraux ; et en effet on imposa la nation , et la nation paya. Le parlement fit des remontrances ; on crut qu'il vouloit remplir sa mission de défenseur du peu-

---

ce n'est pas que la non-vénalité des charges eût donné jusqu'alors des juges parfaitement intègres et justes , ils étoient au choix du roi , leurs places étoient à vie , deux points capitaux qui ne pouvoient que servir perpétuellement d'entraves à la probité et à la vertu. Mais lorsqu'on y eut joint encore la vénalité d'une charge dont il falloit remplacer le capital et grossir les intérêts , ce fut alors qu'on vit régner toute la perversité humaine dans cette classe de fonctionnaires publics , la plus importante de l'organisation civile. L'or seul dicta tous les jugemens particuliers ; l'or devint la balance du bonheur public ; et le salut de l'état eut son taux fixé comme les actions à la bourse , selon la hausse ou la baisse des desirs d'un roi ou d'une femme.

ple ; il se fit applaudir : et quel étoit l'unique sentiment dont il étoit animé ? Le regret de voir introduire dans son sein une foule d'hommes qui alloient diviser en plus petites portions les trésors, dont la vénalité des charges ouvroit une source intarissable. François I rejeta les remontrances sur cet objet , sur celui de l'accroissement de la taille , et sur l'immense autorité qu'il abandonnoit à sa mère, en lui confiant la régence.

Ce n'étoit point encore assez pour une seule année ; Louise de Savoie et son fidèle Duprat engagèrent François à l'abolition de la pragmatique et à l'établissement du concordat. Que de richesses la cour de Rome n'a-t elle pas acquises par l'imbécillité de ce honteux traité ! Apparemment que Louise fut magnifiquement récompensée de l'avoir fait conclure : et que lui importoient en ce cas les dilapidations qui devoient s'ensuivre !

Après ces opérations , dont la moins onéreuse auroit dû coûter la tête à Duprat , et valoir la déposition à un roi , si les Français avoient été des hommes , François I quitta ses états, et courut en Italie , jaloux d'acquérir , comme ses deux augustes prédécesseurs , le titre de *héros* , en faisant massacrer des hommes. Au moins Louis XII , en faisant des

conquêtes inutiles, fastueuses, en les faisant au prix du sang précieux des peuples, avoit bien traité les vaincus; soit justice ou politique, il avoit été fidèle à ses engagements: les places fortes, remplies de garnisons françaises, étoient bien entretenues, les troupes bien payées, la discipline y étoit conservée, les Italiens n'avoient point à se plaindre. Mais tandis que François combattoit à Marignan, tandis qu'on y admiroit en lui le courage d'un brigand, une autre sorte de brigandage s'exerçoit par les mains de sa mère. Cette misérable femme s'entendoit avec les trésoriers, ceux-ci avec les officiers-généraux. Non seulement il n'y eut plus d'exactitude dans les paiemens, mais on retrancha souvent même sur les sommes qui devoient être payées sans retard. Les troupes se mutinèrent, commirent de grands désordres; les Italiens, opprimés par cette forte armée, s'en vengèrent d'abord par des assassinats, ensuite se révoltèrent. Le général Lautrec devoit recevoir trois cent mille écus pour le paiement et l'entretien des places et des troupes: quoique Samblançay, sur-intendant des finances, se fût engagé à les fournir, ce fut en vain que Lautrec les demanda; ce fut en vain qu'il peignit d'une manière énergique et touchante non seulement les besoins

pressans où se trouvoit son armée , mais encore l'affreuse détresse où elle se trouva réduite. La désertion , la misère , les assassinats lui en firent perdre l'élite : avec elle , il perdit le Milanès. Ce n'est pas cette conquête que regrettent les philosophes amis de la paix et de l'humanité ; ce n'est pas de voir passer sous la domination d'un homme plutôt que d'un autre des peuples destinés à languir sous le joug despotique de l'un ou de l'autre , mais le sang qui coula , les crimes qui se commirent , deux vastes et riches portions du monde qui furent ravagées , et toujours pour satisfaire l'ambition , la vanité , la rapace avarice d'un seul individu. Et des peuples éclairés veulent encore conserver dans leur sein le germe de tant d'iniquités ! ils veulent classer dans la société des êtres raisonnables et civilisés , les brutes ou les anthropophages ! au lieu de purger leur sol des brigands qui l'infestent , ils veulent composer avec eux ; et leur faire leur part. Insensés ! la part du voleur est la dépouille entière des voyageurs , et sa sûreté consiste à leur ôter la vie ; voilà l'unique traité entre eux.

Depuis 1515 jusqu'en 1522 , l'administration des finances les conduisoit à un épuisement total : non contente de l'augmentation

des tailles, la duchesse d'Angoulême, qui sembloit s'être établie régente perpétuelle, avoit cédé, vendu ou aliéné une partie des domaines; la quotité des impôts étoit portée à trois millions six cent mille livres, le double de ce qui s'étoit perçu sous Louis XII et Charles VIII; et cependant les places fortes françaises n'avoient point été réparées, les garnisons manquant de tout s'étoient dissipées, il étoit dû même aux troupes des sommes considérables; tous les revenus de l'état se dissipent dans des traités ruineux, et dans les dons énormes accordés aux favoris, aux courtisannes, à leurs valets, et au faste d'une cour voluptueuse. Anne de Bretagne avoit la première imaginé d'attirer auprès d'elle ce que jusqu'à la mort de Louis XIV on avoit fort improprement nommé les *filles d'honneur* de la reine et des princesses. C'étoient dans l'origine de jeunes demoiselles pauvres, qui, sous le prétexte d'embellir la cour et de chercher des établissemens, ne cherchoient, le plus souvent, que des amans et des intrigues. François I, n'étant pas encore satisfait de ce coup-d'œil dont sa mère avoit soin d'étaler les charmes pour distraire davantage son esprit léger et inattentif, attira les femmes de la ville et même de la province, dont la jeu-

nesse et la beauté pouvoient lui fournir d'agréables divertissemens. De ce moment , les femmes les moins riches voulurent toutes paroître à la cour ; les maris prudens voulurent en vain les retenir ou dans leurs terres ou dans leurs maisons ; lorsqu'elles ne pouvoient obtenir d'y être conduites , elles faisoient parvenir au roi même des plaintes ou de la jalousie ou de la parcimonie de leurs époux. Le galant monarque manifestoit ses desirs : c'étoient des ordres , et le père de famille étoit obligé de sacrifier sa fortune pour vendre ensuite son repos et son bonheur , car l'épouse adroite savoit bien trouver des moyens de soutenir sa dépense et de briller dans le faste et l'éclat. Le trésor public avoit trois maisons à soutenir , celle de la reine , la moins brillante , et celle où François I daignoit le moins se faire voir ; celle de Louise de Savoie , qui étoit véritablement la cour , et celle de Marguerite , duchesse d'Alençon , sœur de François I. Samblançay , sur-intendant des finances , et le moins corrompu des ministres , avoit souvent fait à la mère du roi des représentations inutiles sur le faste , les dépenses superflues , les voyages perpétuels , les dons insensés , les pensions énormes , les graces irréfléchies , les emprunts à la ville , la créa-

tion des rentes perpétuelles ; tout cela ne faisoit qu'alimenter un moment l'avidité des pillards , sans apporter aucun remède aux maux réels. La classe stérile des rentiers s'accroissoit ; l'entretien des armées , quoique mal payées , épuisoit toutes les ressources ; Duprat s'avisâ d'ordonner à toutes les classes de l'état de porter leur argenterie à la monnoie : chacun fut taxé à tant de marcs , et cet acte despotique dont on voyoit le premier exemple , ce *vol public* de la bourse de chaque particulier , n'éprouva aucune contradiction. On recourut encore à la vénalité des offices de judicature , et l'on augmenta le parlement de Paris d'une quatrième chambre , afin d'avoir de l'argent , sans que *le ministre de la justice* s'avisât de réfléchir que c'étoit augmenter la foule des juges oisifs et ignorans , que d'attacher à l'exercice des mêmes fonctions une trop grande quantité de fonctionnaires. Le parlement fit des remontrances ; elle furent repoussées avec hauteur : Duprat prétendit que le parlement devoit à la nation l'exemple de l'obéissance. Le parlement savoit bien le contraire ; cependant , après de grands efforts , le parlement obéit. On ne sait pas , au milieu de ces désordres , quel est le sentiment qui domine ceux qui se chargent du soin de

les retracer, ou la pitié ou l'indignation pour un peuple sorti des bornes de son ancienne stupidité, et qui se livre lâchement au joug que lui impose et trois individus. On ne sait si l'on doit blâmer bien sévèrement les corps parlementaires, de n'avoir pas porté la résistance jusqu'au point de s'immoler seuls pour une nation endormie dans les fers, et, pour ainsi dire, orgueilleuse de sa nullité. Mais, comme le mal n'en est pas moins un mal, parce que celui qui l'endure veut bien le souffrir, Louise de Savoie, François I, Duprat n'en ont pas moins mérité la rigueur de la loi, comme perturbateurs et violateurs de la foi et du repos public, comme assassins de plusieurs nations, et destructeurs de celle qui les avoit vus naître.

Le misérable Samblançay paya cher l'imprudence d'avoir conservé un poste où il ne pouvoit faire aucun bien; Lautrec revint d'Italie, après la ruine de notre armée et la perte du Milanès. L'imbécille monarque ignoroit la cause des maux que nous avions soufferts, il demanda fièrement au général compte de sa conduite : Lautrec ne lui dissimula pas la vérité. François premier accusa Samblançay de négligence dans l'expédition des sommes nécessaires: le surintendant les avoit re-

mises à la duchesse d'Angoulême : François premier fit des reproches à sa mère ; Louise de Savoie avoua d'abord qu'en effet il lui avoit été compté quatre cent mille écus , mais qu'ils provenoient de ses biens propres , et n'avoient rien de commun avec les affaires de l'état : le surintendant assura le contraire. On nomma des commissaires pour examiner les faits ; Samblancay produit une quittance motivée de la duchesse : on l'accuse de faux et de péculat. Duprat fait d'abord suspendre la procédure, pour avoir le temps de nommer une commission à son choix , et Samblancay est condamné au gibet à la place de la duchesse d'Angoulême.

Le véritable crime de ce ministre fut d'avoir livré une somme aussi considérable à la duchesse, qu'il devoit bien connoître ; d'avoir caché au roi la remise de cette somme ; d'avoir sacrifié l'armée d'Italie à la crainte d'offenser une femme et de perdre sa place : mais ce ne fut point là le motif de sa condamnation. Louise fut un monstre d'avarice et de cruauté ; François premier en fut un autre de souffrir la mort infâme d'un vieillard qui, dans un poste exercé sous trois rois, n'avoit pas fait plus de mal qu'un autre, et qu'il avoit depuis son enfance appelé son père. Accordez

à vos rois le droit monstreux de faire grace , c'est-à-dire , de se placer au-dessus des loix , ils n'en useront jamais qu'en faveur des plus grands scélérats ; ce sont leurs pairs.

Il étoit dit que ce seroit en Italie que Louise causeroit toujours la ruine de l'état. Le connétable de Bourbon venoit de perdre sa femme en 1621 : elle étoit héritière de biens immenses. A quarante-cinq ans , madame d'Angoulême , qui depuis long - temps voyoit le connétable avec des yeux très-favorables , et à laquelle en outre sa fortune n'étoit pas indifférente , lui proposa sa main. Bourbon n'avoit pas trente ans. Qu'on juge si une femme usée par les plaisirs de toute espèce, pouvoit être un objet fort intéressant ! Il la refusa : quel affront pour une femme dévorée de toutes les passions de son sexe ! Elle jura de s'en venger. Si ce n'avoit pas été la mère d'un roi , cette vengeance auroit été obscure : elle se seroit bornée , sans doute , à un courroux de société. Si elle avoit été jusqu'au crime , la loi en auroit fait justice ; mais il fallut sacrifier la France entière , parce qu'un jeune homme avoit refusé la main d'une vieille et dégoûtante coquette.

Duprat et Poyet , qui fut depuis chancelier , ne manquèrent pas de se réunir pour

sacrifier encore le connétable au ressentiment de leur maîtresse. D'abord elle essaya si les affronts pourroient lui ramener un homme dont la fierté se blessoit facilement. Au camp de Mézière et à Valenciennes, elle le fit priver arbitrairement des honneurs dus à la place de connétable, et les fit accorder au duc d'Alençon, en qualité de premier prince du sang. Ce n'étoit pas une chose d'usage. Ce grand titre de *prince* disparoissoit dans les camps devant la première des dignités militaires. Quelqu'un que la duchesse avoit mis dans le secret, remarquant combien Bourbon étoit sensible à cette innovation, lui indiqua le moyen de recouvrer ses prérogatives et de plus grandes encore. Le connétable répondit que le roi, suivant en cela l'impulsion d'une femme qui n'avoit pas plus *d'équité que de pudeur*, il ne pouvoit lui en savoir mauvais gré. Ce propos, que les historiens traitent *d'insolent*, et qui est simplement celui d'un homme d'honneur, tenu devant témoins par un homme d'un caractère froid et réservé, fit comprendre à Louise de Savoie qu'elle n'avoit plus qu'à se venger; c'étoit un trait digne d'elle, que d'enlever au connétable les grands biens dont il étoit possesseur, et que son avidité lui ren-

doit

doit aussi chers que la personne de Bourbon. Elle se prétendit héritière de Suzanne de Bourbon, et sa demande, mal fondée, portoit cependant avec elle un caractère de probabilité suffisant pour un avocat tel que Poyet, un ministre tel que Duprat, et pour des juges qui venoient d'acheter leurs charges. Comme le hazard pouvoit cependant la faire succomber, et qu'il falloit au moins que sa jalouerie fût satisfaite, Duprat imagina de faire en ore réclamer la succession de Suzanne, par le domaine du roi, et deux avocats célèbres par leurs talens et leur improbité, parurent dans l'arène; Poyet, avocat de la duchesse, et Lizet, avocat du roi; Montholon, avocat du connétable, avoit également du mérite pour le temps, et il y joignit dans cette occasion un grand courage, en luttant à la fois sur une cause juste, contre un roi et contre Louise de Savoie. Malgré les efforts de Poyet, l'autorité de Duprat, les ordres impératifs de madame d'Angoulême, l'inertie apparente de François premier, malgré le bon droit du connétable, le parlement de Paris n'osa publiquement adjuger les biens en litige à la mère du roi, mais il en ordonna le séquestre, par provision, au profit du domaine. Louise fut contente. Le connétable,

obligé à la restitution, demeura réduit à la plus simple fortune, privation insupportable sans doute à un homme élevé dans toutes les chimères du rang et des richesses. S'il avoit eu assez de lumières, assez de philosophie et de probité pour se guérir du délire de la grandeur, abandonner la cour, aller vivre paisiblement dans une campagne avec des hommes, il auroit réellement pu la duchesse d'Angoulême et François premier; mais la manière dont il se vengea prouve qu'il tenoit de près à la race réprouvée dont il étoit en ce moment la victime. Sa désertion fut un crime, non pas tel que l'ont jugé des esprits vulgaires, parce qu'il trahit *son maître*, mais parce qu'il trahit sa nation, parce qu'il conduisit contre elle des troupes ennemies, parce qu'il versa de sa main le sang de ses concitoyens, parce qu'enfin il se montra l'ennemi des Français autant que s'il eût été leur roi.

La reine Claude n'existoit plus en 1524; elle avoit terminé son ennuyeuse carrière, victime de l'indifférence de son mari, des hauteurs de sa belle-mère, et du mépris des frivoles courtisans, dont l'imbécille servage suit toujours l'impulsion du *maître*, et ne caresse ou ne dédaigne que d'après lui. Fran-

çois premier laissa la régence à sa coupable mère, en 1525, et passa dans le Milanès, où la bataille de Pavie fut l'ouvrage du connétable de Bourbon, du sort de l'armée, de l'imprudence du roi, et de l'avantage qu'auront toujours des peuples qui combattent chez eux. Louise de Savoie ne se trouva pas médiocrement embarrassée, lorsqu'elle apprit que son fils étoit prisonnier de Charles-Quint. La consternation répandue dans Paris ajouta encore à la sienne; la douleur y étoit peinte sur tous les visages. Les vils historiens prétendent que la captivité d'un *roi chéri, admiré de toute l'Europe*, étoit la cause de cette *tristesse accablante*. Accoutumés à considérer toute la nation dans le seul être qui la dévaste, ils ne voient pas que chaque famille qui avoit à déplorer la mort d'un père, d'un frère, d'un fils, d'un ami, ne pouvoit qu'offrir l'image du désespoir; et si la captivité du soi-disant héros pouvoit y ajouter un degré, c'est qu'on devoit présumer quels trésors on alloit demander pour sa délivrance. On accusoit la duchesse d'Angoulême de ce nouveau désastre; on se rappeloit la violence de ses passions, son avarice, son amour de la vengeance; mais on n'avoit ni le sens, ni la fermeté d'abandonner dans les fers un insensé

qui, en s'y précipitant lui-même, avoit en outre fait périr des milliers de citoyens plus utiles que lui. Que les Français auroient pu grands, s'ils avoient dit à l'empereur : Vous avez ambitionné la fausse gloire de tenir un roi dans vos chaînes, eh bien ! gardez-le ; la nation n'a nul besoin de lui, sa mère peut le délivrer en qualité de citoyen ; mais il n'a pas mérité de nous que nos veuves et nos orphelins augmentent leur misère pour ramener dans leur sein la cause de tant de maux. Mais comment se seroit-on élevé alors à ce degré de moral ? nous sommes encore si fort au-dessous !

Aussi le délire de la délivrance du roi s'empara de tous les esprits ; et quoique la duchesse d'Angoulême fût en horreur, on respecta ce roi jusque dans la personne et dans l'autorité de sa mère : on convoqua à Lyon une assemblée, non pas d'états généraux, mais une sorte d'assemblée de notables des trois ordres. On ne peut nier que le duc de Vendôme ne se comportât alors avec beaucoup d'habileté. Puisque l'objet unique étoit la délivrance du roi, il falloit de l'union pour l'opérer, et ce n'étoit pas le moment d'ôter la régence à madame d'Angoulême ; aussi se garda-t-il bien de la prendre, quoiqu'elle

lui eût été offerte, et quoiqu'il eût personnellement à se plaindre d'elle. Ce fut donc elle qui commença les négociations; et comme elle n'avoit ni réflexion, ni générosité, elle ne consulta le duc de Vendôme que pour la forme, agit comme à l'ordinaire selon son caprice, maltraita le parlement, qui ne se croyoit pas obligé de souscrire en aveugle à toutes ses volontés, et dépensa beaucoup en frais et en démarches, dont on auroit évité la plus grande partie si on avoit su les combiner. Enfin le roi fut racheté, et ce fut plutôt parce que les puissances de l'Europe craignoient l'agrandissement de la maison d'Autriche, que par les égards prétendus que la duchesse d'Angoulême n'étoit pas capable de s'attirer. Mais un spectacle vraiment révoltant dans la situation terrible où étoient les affaires de France, ce fut la pompe ridicule qu'elle mit au voyage de Bayonne, lorsqu'elle alla au-devant du captif: elle conduisoit avec elle les deux enfans qu'on donnoit en otage de leur père: un sentiment de crainte et de douleur auroit empoisonné dans l'ame d'une citoyenne le plaisir de revoir son fils; mais Louise de Savoie, craignant que le malheur n'eût engagé ce prince à réfléchir sur ses causes et ses effets, voulut, dès son arrivée,

le distraire par la jouissance des plaisirs auxquels il étoit enclin, et dont il avoit été privé quelque temps. Elle conduisit à sa suite les plus belles femmes de la cour, entre autres, cette mademoiselle d'Heilly, depuis duchesse d'Emapes, qui s'empara de son cœur, et sut fixer son humeur légère.

Par ce moyen odieux, Louise de Savoie conserva l'autorité, quoique le terme de la régence fût expiré; elle employa tout ce que la nature lui avoit donné de talens en intrigues, pour retirer les jeunes princes des mains de l'empereur. François premier n'étoit-il pas bien méprisable d'abandonner de pareils intérêts à la conduite d'une femme? Le sort des provinces du royaume et celui de ses fils le touchoit-il si peu qu'il ne pût abandonner un moment son sérail et sa chasse? Ne devoit-il pas au moins confier de si importantes négociations à des hommes habiles dans les secrets de la diplomatie? Cette science infernale, véritable science des despotes, qu'on ose encore citer et reconnoître dans un pays prétendu libre, gouvernoit alors toutes les nations de l'Europe. Appartenoit-il à des femmes de s'en mêler? Aussi le traité de Cambray, qu'on appela la paix des dames, fut-il très-onéreux à la France et deshonorant pour le

roi : on le vit lâchement abandonner ses alliés d'Italie, les sacrifier à la haine de l'empereur ; on le vit dissimuler avec bassesse des projets sur lesquels les envoyés de ces mêmes princes lui demandoient des éclaircissemens ; enfin , fuir leur abord , lorsqu'il fut rendu public , et laisser à Charles-Quint le triomphe d'avoir rendu son alliance si méprisable , qu'aucun prince de l'Europe n'auroit plus daigné la demander ni l'accepter. On le vit plus lâchement encore protester contre ce même traité dans toutes les cours du royaume où il fut enregistré , comme si ces actes furtifs avoient pu annuller la honte de violer publiquement ses promesses. Eléonor d'Autriche , sœur de Charles-Quint , fut le lien de cette paix : elle passa en France , et y donna la main à François premier. Les deux fils furent rendus à leur père ; mais combien en coûta-t-il ! et à quelle misère le peuple fut il réduit (1) ! Les sommes que nous cou-

---

(1) On sait bien qu'il en coûta deux millions d'écus d'or pour la rançon des princes ; mais sait-on ce que Louise de Savoie et son cher Duprat en partagèrent pendant le cours des négociations ? et sait-on la part qu'ils eurent même à la somme capitale, lorsque le traité est tout à l'avantage de l'empereur ?

tent les folies et les crimes des rois sont le secret des cabinets, et ce secret est la honte des nations.

Le traité de Cambray fut conclu le 25 août 1529, et la duchesse mourut en 1532, âgée de cinquante-quatre ans. Cette classe d'êtres dégénérés qui occupent les trônes, sont plongés dans un tel délire, qu'ils croient que la nature entière s'occupe à régler ou à prédire leurs destins. Pendant sa maladie, elle vit une nuit sa chambre extrêmement éclairée; croyant d'abord que les femmes qui la servoient faisoient un trop grand feu, elle les en reprit; mais ayant appris que c'étoit une comète, et l'ayant aperçue elle-même, « ce » signe, dit-elle, ne paroît pas ordinairement » pour des personnes ordinaires, il m'an- » nonce la mort, il faut s'y préparer ». Quelle extravagance! et doit-on s'étonner, après cela, qu'ils se croient tout permis? Elle avoit fait quelque bien aux poètes et aux gens de lettres, pour en être louée avant et après sa mort; aussi le fut-elle, malgré tous les vices dont elle étoit douée, malgré tous les crimes publics dont elle étoit coupable. Concussions, péculat, injustices, vengeances criminelles, attentats à la liberté et à la propriété des citoyens, intolérance, fausseté, liberti-

nage, avarice sordide, ambition démesurée, tel est le tableau de son caractère et de sa vie, et elle gouverna la France pendant dix-sept ans.

A mesure que la cour de France devenoit plus galante, les maîtresses commençoient à y jouer le rôle de reines et de régentes; les mœurs se corrompoient davantage, le luxe prenoit un accroissement prodigieux. Tout n'est qu'apparence et frivolité par-tout où les femmes donnent ce qu'on appelle le ton. On observe que la duchesse d'Etampes fut la première qui entreprit de gouverner l'état. Les autres s'étoient bornées à leur rôle de courtisannes; et en cela on peut dire qu'elles donnoient aux reines un exemple dont celles-ci auroient dû profiter. Avant madame d'Etampes, François premier avoit eu successivement plusieurs femmes, entre autres, la célèbre comtesse de Château-Briant, qui paya cher l'erreur fatale où l'avoit entraînée l'hommage du prince adultère. Elle fut cruellement assassinée par son mari, et ce crime ne fut point puni par l'indigne roi, dont elle fut oubliée aussi-tôt qu'il ne la vit plus. Une autre femme, nommée la *belle Feronière*, enlevée par force à son époux qui l'aimoit, et dont il étoit aimé, fut encore la victime de

l'emportement d'un homme jaloux et offensé. Ne pouvant lutter contre la force, il parut souffrir son malheur avec patience ; mais il alla chercher dans des lieux horribles un mal qu'il communiqua à sa femme, qui, à son tour, en fit sentir les atteintes au ravisseur, et si fortement que jamais il ne put en guérir. Le poëte *Dollet* passoit pour fils de François premier, et d'une fille appelée *Curcare* : François le regardoit comme tel quoiqu'il ne l'avouât pas. Dollet eut le malheur d'adopter quelqu'une des hérésies qui occupoient en ce moment toute l'Europe, et François premier le laissa brûler en 1547. Nous laissons à penser quel étoit en effet cet homme qu'on a loué, et qui peut-être a été un de nos rois les plus cruels et les plus absolus.

Mademoiselle d'Heilly, *fille d'honneur* de Louise de Savoie, s'étant livrée à lui, fut bientôt mariée, et gratifiée du titre de duchesse d'Etampes : elle parvint au plus haut degré de faveur et de crédit ; elle devint le canal de toutes les graces, et, comme on peut le croire, elle n'oublia pas sa famille dans la distribution qu'elle en fit. Cette famille étoit nombreuse ; son père avoit eu trente enfans de trois différentes femmes ; il y en avoit à peu près la moitié de vivans, qu'il fallut pla-

cer et doter aux dépens de l'état : il fallut lui bâtir des hôtels, lui acheter des terres, lui meubler des châteaux, lui entretenir une maison brillante, enrichir en outre ses créatures et ses favoris ; car la maîtresse d'un homme usé comme François premier se dédommage en secret des sacrifices honteux et pénibles qu'elle fait à son avarice. Bientôt ce ne fut point assez ; il fallut qu'à son tour elle bouleversât le royaume, comme auroit pu faire une reine ou une régente : sa jalousie éclata contre Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, maîtresse du dauphin ; et pour éviter que son parti ne l'emportât à la cour, elle se hâta de s'en former un autre, et se tourna du côté du duc d'Orléans, frère du dauphin. Elle fit donner à son favori les plus brillans emplois ; elle s'opposa de tout son pouvoir au progrès des armes françaises contre l'empereur. Son avidité la rangea même du parti de Charles-Quint ; d'abord elle conseilla au roi de le faire arrêter à Paris, de lui faire annuler le traité de Madrid, et de le contraindre à consommer l'investiture du duché de Milan. François premier, qui n'avoit qu'une générosité de parade, l'employa en cette occasion où elle n'étoit nullement nécessaire. Quel mal moral y avoit-il à se rendre maître

d'un brigand accoutumé lui-même à violer la foi des sermens , à user de représailles envers lui , à en exiger l'accomplissement d'un traité solennel et l'hannihilation d'un acte que François avoit accepté dans les fers , et que la nation n'avoit pas consenti ? Si ce prince avoit eu véritablement de la vertu , il auroit distingué ce qui blessait la vertu ou ce qui s'accordoit avec elle ; mais lorsqu'on se fait un exercice de convention , ou plutôt de décoration , d'une pratique vertueuse , il est bien rare qu'on ne l'applique pas mal à propos ; car l'esprit ne conduit pas le cœur. Il se piqua donc d'une fausse générosité , sacrifia l'intérêt national à son fantôme de gloire personnelle , et se fit un mérite d'avertir l'empereur des conseils que lui donnoit la duchesse d'Etampes. Eh ! qui sait si François , en faisant cette confiance à Charles-Quint , n'avoit pas le dessein d'attirer sur sa maîtresse ou les égards ou les bienfaits de son rival ? Ce manège n'est que trop digne de la bassesse du *rang suprême* ; mais ne prononçons point sur un sentiment intérieur que nous ne pouvons garantir. Les rois nous dispensent de scruter leurs cœurs ; la corruption nous en est assez démontrée par leurs actions.

Quoi qu'il en soit , Charles , bien averti , sut

ménager la duchesse , lui faire des présens si considérables , et avec tant de délicatesse apparente , que cette femme ne balança pas à former avec lui des liaisons contre la France. N'étoit-ce pas faire un crime de diviser les deux princes , lorsque de l'ensemble de leurs opérations devoit résulter le sort de la France, le salut des troupes et la fortune des peuples ? Elle qui avoit conseillé l'arrestation de l'empereur , ne permit plus qu'on profitât des occasions favorables d'humilier ce prince. Les propositions des Gantois , en 1539 , ne furent point acceptées ; l'occasion du voyage d'Afrique , si favorable à des desseins vraiment politiques , fut négligée ; enfin la guerre fut déclarée le 4 juillet 1541. Il paroît prouvé , par les mémoires du temps , que la duchesse , fidèle à ses engagemens avec l'empereur , trahissoit tous les projets de la cour de France , que même elle avoit communiqué à ce prince les chiffres des généraux et des ministres , et qu'en un mot elle fut une des principales causes des désastres de la guerre. Elle avoit un agent qui la servoit à la cour de Charles-Quint , c'étoit le comte de Bossie ; et il est prouvé que cet homme , qu'on croit avoir même obtenu d'elle des faveurs très-particulières , vendit plus d'une fois la France à sa

*majesté impériale*, entre autres, lors de la prise d'Epernay. Il est certain que Charles fut parfaitement instruit du moment où il falloit attaquer cette ville remplie de provisions pour les subsistances de l'armée. Cette perte, funeste pour l'état, fut suivie de la perte de Château-Thierry, également pourvue de farines et de bleds, et livrée par la même trahison. Les troupes impériales vinrent faire des courses jusqu'à Meaux. Paris en fut si épouventé, que les habitans ne pensèrent qu'à se sauver, comme s'ils n'eussent eu *ni emplois, ni dignités, ni biens, ni maisons, ni roi, ni patrie.* (1).

On admira beaucoup la générosité du souverain, qui, *tout malade qu'il étoit*, se fit transporter à Paris pour y *remettre la paix*. Cet acte de vertu étoit vraiment héroïque, mais il auroit fallu commencer par ne pas

---

(1) On reconnoit à ce langage les lâches adorateurs du gouvernement despôtique ou monarchique, ce qui est la même chose. Les *emplois* et les *dignités*, qu'étoient-ils au prix de la vie que ces malheureuses victimes vouloient conserver? Les maisons ne devoient-elles pas, dans cet excès de danger, être abandonnées au pillage. Le *roi* n'étoit-il pas le premier ennemi de la chose publique? Et quant à la *patrie*, que signifie ce mot dans les états despôtiques?

laisser continuellement à des femmes le maniment des affaires ; ne pas donner sa confiance à d'indignes ministres vendus à ces mêmes femmes , et en admettant même l'absurde supposition que Dieu , dans sa sagesse , avoit fait une classe d'hommes appelés *princes* et *rois* , ne pas se persuader qu'il les eût faits pour manger impunément les autres hommes. Cette philosophie , bien qu'excessivement bornée , eût cependant mieux valu que le prétendu héroïsme de venir se montrer lorsque tout étoit perdu , et de croire que la présence d'un seul être alloit réparer le mal qu'il avoit fait. Les hasards qui sauvèrent la France sont connus. De nouveaux traités onéreux , et même déshonorans dans le régime d'alors , éloignèrent Charles-Quint. La mort du duc d'Orléans , empoisonné , dit-on , par Diane de Poitiers , annulla quelques-unes des clauses qui avoient lié l'empereur ; et le roi , qui approchoit de sa fin , qui avoit à regretter son fils qu'il avoit beaucoup aimé , et à réfléchir sur tous les crimes de sa vie , s'amusoit follement à faire soutenir en champ clos l'honneur de sa maîtresse , qu'on accusoit de ne lui être pas fidelle. Cet insensé *chevalier français* mourut enfin , et avec lui cessa le règne de la duchesse d'Etampes , non moins débordée ,

non moins criminelle que toutes les reines et courtisannes que nous avons vues passer sous nos yeux.

Français ! vous avez pu frémir plus d'une fois , en voyant retracer les horreurs dont vos reines se sont souillées ! vous avez dû verser des pleurs sur le sort de vos pères ; leur sang répandu par ces furies a dû crier vengeance au fond de vos cœurs : eh bien ! vous n'avez pas encore vu les plus détestables. Catherine de Médicis va paroître , et après elle... Lisez et jugez. Mais qui croyez-vous avoir à juger ? ces femmes perfides , corrompues , abruties ? Non ; vous-mêmes. Lisez encore une fois ; et en fermant le livre , dites si vous êtes libres , si vous êtes dignes de l'être.

N'oublions pas de rappeler que la fin du règne désastreux que nous venons de parcourir , fut souillée par l'horrible massacre des Vaudois ; que du lit des courtisannes , François premier signa l'ordre de faire passer au fil de l'épée , pour *cause de religion* , des hommes , des femmes , des enfans ; que les parlementaires de Toulouse , les prêtres et les soldats se disputèrent l'affreux honneur d'exécuter cet ordre sanguinaire avec une barbarie atroce , et de tremper leurs mains dans le sang de ces hommes simples , de ces paisibles

bles cultivateurs qui adoroient Dieu en ne faisant point de mal , en chérissant leurs semblables , en observant les loix de l'humanité et celles de la nature. Le crime fut si grand, il fut accompagné de circonstances si épouvantables , que François premier , tout roi qu'il étoit , en eut des remords , et qu'en mourant , il ordonna à son fils d'en poursuivre et d'en punir les exécrables auteurs. Eh bien ! c'étoit par lui qu'il falloit commencer ; au lieu d'une pompe funèbre, monument de flatterie et d'esclavage , il falloit porter ses restes dans les déserts autrefois si fertiles des malheureux Vaudois , et sur un rocher aride , graver ces mots terribles : *François premier , assassin de plusieurs milliers d'hommes.*

Henri II , son fils , capable d'imiter en tout point un aussi odieux modèle , monta sur le trône en 1547 ; avec lui , l'on vit régner à la cour tous les vices et tous les crimes. Une femme sans pudeur en fut bannie , la duchesse d'Etampes disparut : elle fut remplacée par deux autres , la reine et Diane de Poitiers , duchesse de Valentinois. Cette reine étoit Catherine de Médicis ; elle est nommée , elle est dépeinte. Diane cependant maîtrisoit son génie , et ne lui laissoit à exercer que son penchant à la débauche. Diane , à quarante

ans, flétrie et usée par ce même penchant ; s'y livroit encore avec fureur. L'empire avec lequel elle gouvernoit le féroce Henri II, âgé de vingt-neuf ans, paroît encore incompréhensible. Elle étoit maîtresse des affaires du royaume : et le prince idolâtre craignoit si fort qu'on ignorât l'excès de sa stupidité, que dans les tournois, dans les ameublemens, sur les frontispices des bâtimens, il faisoit placer le croissant, l'arc et les flèches que cette *chaste déesse* avoit choisis pour attributs. « L'âge, dit Méseray, qui avoit les » brillans de la jeunesse dans ses yeux, allu- » moit plus fort les flammes de la lubricité » dans son cœur ; elle étoit injuste, violente » et altièrre envers ceux qui lui déplaisoient. » Le roi l'aimoit parce qu'elle étoit ardente » en amour, et ce tempérament la portoit à » chercher, avec beaucoup d'autres, le comble » du plaisir ».

Elle avoit débuté, dans la carrière du crime, par empoisonner le duc d'Orléans. Dès que son amant fut roi, elle s'empara de tout, nomma les ministres, les ambassadeurs, vendit les grâces, les charges, disposa des finances et de la justice ; elle régna enfin. Le chancelier Olivier fut disgracié ; il n'étoit point assez esclave : ne pouvant le déposéder,

elle donna les sceaux à Bertrandi, duquel elle avoit acheté la complaisance ; elle obtint dans l'administration des finances des droits particuliers, chose que n'ont encore osé faire nos reines les plus hardies. Henri lui fit bâtir le château d'Anet (1). Ses richesses devinrent

---

(1) Que des poètes à gages aient, du vivant de Diane et de Henri II, flatté, adulé jusqu'à la plus excessive lâcheté cette femme impure, ou est accoutumé à cet avilissement de la part des gens de lettres ; mais que Voltaire, dont le génie brillant et hardi a fait luire le flambeau de la vérité au milieu des erreurs du fanatisme, et terrassé ce monstre jusqu'alors invincible ; que ce même homme qui, en ce sens, a préparé la révolution française, qui, manquée chez nous, n'en servira pas moins d'exemple aux autres nations, que cet homme supérieur aux préjugés, que des prêtres menteurs avoit mis à la place des plus sublimes vérités, n'ait pu s'élever au-dessus des rois, et ait avili à leurs pieds ce génie que nous admirons, c'est une chose qu'on a peine à croire, et qui fait honte à l'humanité ! Rappelons ici ces vers du neuvième chant de la Henriade. (Il parle de l'amour).

Il voit les murs d'Anet bâtis au bord de l'Eure ;  
Lui-même en ordonna la superbe structure :  
Par ses adroites mains avec art enlacés,  
Les chiffres de Diane y sont encore tracés ;  
Sur sa tombe, en passant, les plaisirs et les graces  
Répandirent les fleurs qui naissoient sur ses traces.

immenses , et son crédit s'en accrut avec la facilité de prodiguer les biens de l'état et de s'environner de créatures.

Une grande vérité que j'ai déjà rappelée plus haut se prouve dans toutes les circonstances où l'on voit les femmes en action ,

---

C'est ainsi que le poison de la louange enivre ceux ou celles qui succèdent à des monstres ainsi déifiés. Une femme vicieuse , et placée de manière à faire de grands maux à l'humanité , jette les yeux sur la Henriade ; l'auteur de Mahomet s'est prostitué sur le tombeau de Diane de Poitiers , d'Elisabeth , de Henri IV. Celui qui a dévoilé combien d'hommes ont péri pour la religion des fanatiques , a célébré des conquêtes , et voulu qu'on versât des flots de sang pour un roi. Celle qui fit d'aussi pernicieux ouvrages doit se flatter qu'on la louera aussi quoi qu'elle fasse. Ah ! si Voltaire n'avoit pas fait Brutus. . . . . et comment a-t-il fait Brutus , et s'est-il montré toujours esclave des rois et dans ses actions et dans ses ouvrages ? Il leur a donné des leçons , vont me dire ses sectateurs. Je demande si c'étoit aux rois ou aux nations qu'il falloit apprendre leur métier. Quand il a voulu détruire le fanatisme , a-t-il donné aux prêtres de stériles maximes ? Non , il a su montrer aux hommes à briser le sceptre de la superstition ; il devoit leur enseigner à détruire celui de la royauté. Voltaire étoit courtisan , riche , ambitieux de gloire et d'honneurs , il a été l'ami des grands. Rousseau fut pauvre , désintéressé , malheureux ; il fut philosophe et ami de l'humanité.

c'est que l'exercice de toute espèce de pouvoir, joint à la vie sensuelle, et souvent luxurieuse à laquelle elles se livrent, les rend cruelles et féroces, et une observation non moins importante, c'est que l'habitude du vice les rend presque toujours superstitieuses. Dans un siècle où le fanatisme régnoit avec un empire absolu, toutes les courtisanes se montrèrent barbares et intolérantes. Diane ne contribua pas peu à nourrir dans l'ame de Henri la férocité qui lui étoit naturelle. La confiscation des biens des infortunés qui périssoient tous les jours dans les bûchers, ne seroit pas d'un léger aliment au zèle des persécuteurs, et Diane n'étoit pas la dernière à partager ces horribles dépouilles. Elle persécuta *Marot* avec acharnement; elle voulut voir l'interrogatoire du *tailleur du roi*; elle fut témoin de son supplice, et ce ne fut pas le seul bûcher dans lequel elle vit jeter des victimes.

*Allemand*, président de la chambre des comptes, étoit à la tête des plus grandes affaires de finance; et pendant vingt-cinq ans, la protection de Diane le mit en droit d'exercer les brigandages les plus odieux, sur-tout dans la partie des gabelles: à la fin, on se lassa de ce fléau, et le parlement de paris

crut devoir y mettre ordre. Duménil , procureur du roi , conclut contre lui à la corde , et à de fortes restitutions. Les pièces du procès ayant compromis la duchesse de Valentinis , il conclut incidemment contre elle à une pareille restitution des sommes qu'elle avoit reçues à titre de dons et de gratifications, entre autres , d'une somme de quinze cents écus, et d'une autre de soixante-seize mille liv. On juge bien que les loix ne furent point écoutées , et que les conclusions ne furent pas suivies. Allamand paya une amende ; il poursuivit le cours de ses concussions ; Diane continua ses brigandages jusqu'à ce qu'enfin la mort de Henri II lui fît céder la place à Catherine de Médicis ; et ce fut au château d'Anet qu'elle termina une vie souillée de crimes, de vices et de vols monstrueux.

Médicis avoit été amenée en France en 1533 : c'étoit le 28 octobre qu'elle avoit épousé Henri II. Les fêtes de ce fatal mariage durèrent trente-quatre jours. Sa profonde dissimulation fut mise à l'épreuve dès l'instant de son arrivée. Elle comprit qu'elle ne pouvoit vaincre deux femmes puissantes, et qu'elle perdrait à jamais tout crédit à la cour, si elle osoit lutter ouvertement avec elles, elle sut être à la fois l'amie de la du-

chesse d'Etampes et de la duchesse de Valentinois. Comment une femme si jeune peut-elle concilier des intérêts aussi opposés, et n'être pas un monstre de perfidie et de duplicité ? Les satyriques du temps nous apprennent qu'elle se dédommageoit des froideurs de Henri II dans cette cour de jeunes femmes qu'elle s'étoit formée lorsqu'elle n'étoit encore que dauphine, et qu'on avoit nommée *la petite bande* ; c'étoit en effet une bande fort joyeuse que celle de ces *petites dames* ; et leurs amusemens variés, la chasse, les courses à cheval, les danses, les festins, les parties secrètes dans les maisons de Chambord, de Fontainebleau, de Madrid, contrastoient d'une manière vraiment remarquable avec les bûchers, les roues et les gibets, où chaque jour on voyoit expirer de malheureux protestans. On ne sait pas comment il se fit que, pendant dix ans, Médicis fût stérile. Ou elle étoit fort prudente dans le vice, ou ceux qui l'entouroient étoient malheureux. On attribuoit à Henri II le défaut d'héritiers ; on prétendoit qu'il y avoit en lui un vice de conformation ; sans doute on parvint ou à détruire ce vice, ou à lui persuader qu'il n'existoit plus, ou bien enfin à le convaincre que l'intérêt de la nation exigeoit qu'il eût des suc-

cesseurs. L'adroite dauphine eut la liberté de devenir enceinte , et en 1543 , elle mit au monde François II , qui régna un an après la mort de Henri II. Diane de Poitiers avoit démêlé le caractère de Médicis. Henri disoit , en parlant d'elle : *On ne connoît pas le caractère de ma femme, c'est une brouillonne ; qu'on lui donne entrée au gouvernement , elle gâtera tout.* Elle obtint cependant les honneurs du couronnement en 1549 ; elle fit une entrée magnifique , et procura aux Parisiens , pour leur argent , le plaisir de voir une farce très-coûteuse , et le début d'une comédienne qui devoit , dans la suite , leur faire verser des pleurs et du sang. Cette scène n'avoit été sollicitée par elle que pour obtenir la régence. Mère de trois enfans , car elle s'étoit hâtée d'en avoir , elle avoit cru , en se montrant au public , forcer son mari à la commettre au soin du gouvernement , pendant son expédition d'Allemagne. Elle réussit , fut nommée régente en 1552 , et ne négligea rien pour lever des taxes suffisantes à l'entretien de l'armée ; elle fit continuer les persécutions contre les hérétiques , tandis qu'au dehors le fer des ennemis moissonnoit autant d'hommes que les bourreaux en faisoient périr au sein de la France.

- Henri II eut lieu d'être satisfait d'elle à son retour ; elle lui avoit fourni de l'or , elle avoit fait couler le sang. Que d'attraits pour le cœur d'un roi ! Ce monstre fut cependant averti que le parlement , fatigué de punir , avoit suspendu les châtimens qui , révoltant les esprits ; donnoient de nouvelles forces à ce qu'on appeloient erreur ; il frémit de rage , vint tenir une *séance royale* , permit qu'on délibérât devant lui , et voulut connoître , pour les perdre , ceux qui défendoient la liberté des opinions. Au sortir de cette séance , il s'écria « qu'il vouloit voir brûler Anne Dubourg à ses yeux ». Non , tu ne le verras pas , la mort t'attend , elle t'appelle , elle va délivrer la France de tes forfaits : mais , hélas ! elle n'est point un châtiment de tes crimes : ce n'est point la loi qui frappe ta tête coupable , et les hommes ne sont point vengés.

- Devenue parfaitement libre de développer son caractère odieux , Médicis se montra telle qu'elle étoit lorsque Henri ne fut plus. L'année 1559 n'étoit pas écoulée , que la discorde régnoit à la cour ; les princes étoient outragés et humiliés ; le connétable de Montmorency forcé à la retraite ; les Guises élevés jusqu'aux marches du trône ; et la redoutable Catherine , secondée par l'inferral génie de cette mai-

son , achevant de corrompre les mœurs , d'anéantir la justice , et de saper les fondemens des loix , régnoit immédiatement au - dessus des Guises , dont les mains allumoient les flambeaux avec lesquels elle embrâsoit l'état.

Elle érigea, presque aussi-tôt après son avènement, une nouvelle chambre du parlement, semblable au tribunal de l'inquisition ; on la nomma *chambre ardente*, parce qu'elle faisoit brûler sans rémission, ni commutation, tous les malheureux accusés d'hérésie. Des juges qui, sur des actions et des délits réels, ont peine à distinguer l'innocent du coupable, osèrent, sur la foi des délateurs, juger de la conscience des hommes. Le président Minard et l'inquisiteur Démocharès alloient chercher les coupables dans le sein des maisons, jusqu'au fond des caves ; afin d'irriter l'esprit crédule du peuple, ils supposèrent que les protestans avoient mêlé à leurs cérémonies religieuses des outrages à la pureté des mœurs ? le chancelier Olivier voulut interroger lui-même les délateurs, et ne put les convaincre d'imposture dans leurs dépositions contre l'avocat *Trouillac* et sa famille. Un de ces hommes, vendus au despotisme, avoit dit qu'une des filles de cet honnête bourgeois lui étoit tombée en partage dans

une orgie nocturne. Les filles d'honneur de la reine , irritées de l'outrage qu'on faisoit à leur sexe , s'emparèrent de l'espion , et lui faisant des questions d'autant plus singulières qu'elles n'étoient pas dictées par les formes juridiques , il se déconcerta devant elles. Olivier voulut en vain profiter de cet étrange hasard , l'erreur étoit accréditée , elle ne fut point détruite ; bientôt le supplice d'Anne Dubourg : les désordres commis dans cette maison du faubourg St. Antoine , qu'on appelloit *la petite Genève* , par le conseiller Bragelonne et ses satellites , le pillage de toutes les maisons de Paris marquées sur la liste des inquisiteurs , la fuite des habitans , les outrages qu'essuyoient les femmes , les cris des enfans abandonnés , qui , du seuil de leurs habitations , à peine couverts des vêtemens qu'on leur avoit laissé , demandoient aux passans leurs parens et du pain , sans qu'aucun voisin osât les retirer dans la peur d'attirer sur soi le même fléau : tels furent les exploits qui signalèrent l'érection de la chambre ardente , les premiers momens du règne de Médicis , et le ministère du cardinal de Lorraine.

L'excès du malheur contraint à la résistance ; les protestans irrités formèrent un parti considérable par leur nombre et par la

valeur de leurs chefs : malheureusement ils n'étoient pas secondés par la nation. Il n'y avoit point de nation , il n'y avoit qu'un peuple esclave et snpertitieux. Si la conspiration d'Amboise fut dirigée contre les Guises , ou contre Médicis et ses fils , c'est un point qu'on n'a pu éclaircir. Quoi qu'il en soit , les conjurés furent découverts , livrés au supplice ; et après l'exécution des coupables , la ville d'Amboise vit massacrer , en un seul jour , tous ceux qui étoient ou accusés ou soupçonnés d'avoir eu part à la conspiration. L'horreur de cette affreuse journée fut accrue le lendemain par le spectacle qu'offrit , aux premiers rayons du soleil , la Loire ensanglantée roulant avec ses flots les corps des malheureuses victimes immolées la veille. L'infâme Médicis , accompagnée du roi , des princes ses frères , et des femmes de la cour , jouissoit de ce spectacle du haut d'une galerie , élevée devant le château d'Amboise. La seule Anne d'Est , duchesse de Guise , versant des larmes à la vue des potences , des bûchers et des bourreaux , demanda la permission de se retirer ; elle étoit cependant catholique , mais humaine : c'étoit la seule femme de la cour qui eût l'ame de son sexe. Le chancelier Olivier , las de parler d'humanité sans être

entendu , couvert du sang des malheureux qu'on le forçoit de condamner , accablé de leurs reproches , et du remords de n'avoir pas défendu les loix du royaume contre les premières entreprises du cardinal de Lorraine, ne put survivre à tant de crimes , et mourut de douleur. (1)

La conjuration étoit dissipée ; mais il restoit aux Guises et à Médicis un impression

---

(1) Olivier fut vraiment à plaindre , quoique ministre d'un roi : il ne fut que foible , et maîtrisé par le pouvoir tyrannique. Castelnaü , l'un des plus vertueux des protestans , interrogé par lui sur divers points de la religion , lui rappela qu'auparavant à sa terre de Leuville , il l'avoit vu penser comme lui. « Comment se peut-il faire , ajouta-t-il , que l'un de nous ait tellement changé d'opinion que nous ne puissions plus nous entendre ? Alors vous étiez dans la disgrâce , et vous parliez vrai. Malheureux esclave de la faveur , pourquoi faut-il que , pour complaire à des hommes qui vous méprisent , vous trahissiez Dieu et votre conscience » ? Le même Castelnaü , écoutant lire la sentence qui le condamnoit comme criminel de lèze-majesté , s'écria que « si c'en étoit un d'avoir pris les armes contre les Guises , il n'y avoit qu'à les déclarer rois. Les bons Français qui demeureront après moi , dit-il , prendront garde qu'ils ne prennent cette qualité ; quant à moi , la mort me délivre de cette crainte ». C'étoit , en 1560 , un crime de lèze-majesté , de prendre les armes contre les Guises.

de terreur dont ils crurent se délivrer par des menaces , et des troupes prêtes à marcher. Catherine ne pouvoit penser à des guerres étrangères , ni à de nouvelles conquêtes ; ses crimes avoient épuisé la France d'hommes et d'argent. Le cardinal de Lorraine cherchoit à faire un accommodement avec Elisabeth , reine d'Angleterre ; et en traitant avec elle , il sentit plus d'une fois qu'il avoit affaire à un tyran plus habile que lui. Les affaires de France occupoient son attention ; elle avoit à la fois le désir de secourir les protestans , d'entretenir le feu des guerres intestines qui ravageoient le royaume , de s'introduire dans les provinces maritimes , de rentrer dans Calais , ou de s'emparer enfin de quelque place qui lui donnât un libre accès en France. Elisabeth et Médicis avoient toutes deux la même maxime , *diviser pour régner*. Elisabeth ne la mit jamais en usage qu'au dehors ; Catherine , divisant tout autour d'elle , fut encore plus atroce que la reine d'Angleterre.

Charles IX régnoit depuis 1551. Médicis avoit été accusée de la mort de François II , son fils aîné , on ne l'en a jamais justifiée que par des conjectures et des présomptions : on ne l'a pas non plus convaincue. François étoit foible , valétudinaire , à la vérité , sa vie en-

tière promettoit une longue enfance , pendant laquelle elle devoit se flatter de gouverner toujours. Mais sa femme étoit belle , d'un caractère doux et humain , c'étoit Marie Stuart ; elle avoit en horreur le sang et les persécutions ; elle pouvoit faire ombrage à la furieuse Catherine : et pourquoi un crime lui eût-il coûté , s'il fut un seul moment où elle le crût nécessaire à ses intérêts ? Le roi d'Espagne avoit envoyé des secours à la maison de Lorraine ; Médicis avoit été déclarée régente , pendant la minorité de ce prince , âgé de dix ans. En 1562 , il y avoit , en France , quatorze armées , toutes opposées les unes aux autres , dans lesquelles on voyoit combattre les fils contre leurs pères , les frères contre les frères , les amis contre les amis ; vieillards , femmes , enfans , renfermés dans l'intérieur des villes , n'osoient lever les mains au ciel pour demander la victoire ; tel parti qu'elle favorisât , elle devoit coûter des pleurs , et souiller leur nom. Ici un père attendoit qu'un fils audacieux vint , la tête de son frère à la main , recueillir un sanglant héritage ; là une femme au désespoir s'imaginait déjà recevoir , attendoit l'affreuse nouvelle que son mari lui avoit été enlevé par un fils parricide , qui alloit

porter la flamme et la mort au milieu des foyers paternels ; une autre trembloit que le fanatisme , armant son époux et ses fils mêmes contre elle , ne la forçât à fuir devant ceux dont l'amour et la nature auroient dû faire ses défenseurs. L'enfant , massacré sur le sein de sa mère , imploroit en vain la pitié de ses parens. Les vainqueurs mêmes , dans ces horribles combats , les vainqueurs , souillés du sang de leurs proches et de leurs concitoyens , trouvoient , au sein de leurs familles , la mort qu'ils venoient de donner. Plus de parens , plus d'amis , la nature étoit muette , l'amitié détruite , tous les liens brisés , l'humanité inconnue , et son nom même oublié ! On voyoit accourir de tous côtés des hommes de toutes les nations , conduits par l'esprit de rapine , qui , indifférens pour les deux partis , venoient servir l'un ou l'autre , et seconder la fureur des malheureux Français. Le pillage , la désolation , les villes ravagées , brûlées , le sang coulant de toutes parts , telles étoient les œuvres de la régente.

Le prince de Condé ne luttoit que foiblement contre elle ; il avoit besoin de secours , il la connoissoit implacable ; il ne vouloit pas tomber entre ses mains , il se détermine à de  
mander

mander du service à Elisabeth , il offre de lui remettre le Hâvre , comme place de sûreté ; elle promet des garnisons pour Dieppe et Rouen , des secours pécuniaires : il y consent , et les historiens osent le blâmer. Le duc de Guise avoit , disent - ils , défendu la France après la bataille de Saint-Quentin , chassé les Espagnols et le duc de Savoie , empêché le débarquement des troupes. Mais quel dommage auroient pu causer les succès passagers de ces troupes ennemies , en comparaison des massacres d'Amboise , de Vassy , de Gaillac , et toutes les horreurs qui les suivirent et les précédèrent ? La déroute générale la plus sanglante , la plus complète , auroit-elle jamais eu de suites plus funestes que ne le fut l'horrible scène du 24 août 1572 ? En vain l'on prétend que le prince de Condé , Coligny , Châtillon , réduits au désespoir par la tyrannie , appeloient à leur secours les ennemis de l'état. La philosophie n'admet plus ces outrageantes distinctions : ce n'est plus d'après ces démarcations barbares qu'on doit juger les actions présentes et passées. Les ennemis de l'état , étoient-ce les Anglois ; non , c'étoient la régente , ses ministres , ses favoris , ses esclaves , les prêtres fanatiques , les magis-

trats et la nation elle-même, que son aveuglement et sa lâcheté rendoient sa propre ennemie : les chefs protestans se sentoient assez généreux pour traiter les Anglais en alliés, tant qu'eux-mêmes auroient agi comme tels, et assez forts pour les repousser, s'ils avoient voulu devenir usurpateurs. Eh ! quelle usurpation encore ! Tyran pour tyran, ne valoit-il pas mieux subir dans ce moment le joug d'Elisabeth que celui de Médicis ? Elisabeth étoit reine ; à ce titre, aujourd'hui, son nom me paroît exécration ; à ce titre, elle a mérité l'animadversion des hommes libres ; à ce titre, Brutus en auroit délivré le monde entier : mais dans les genres d'animaux féroces, il est des espèces plus carnacières les unes que les autres ; et il en est qui se jettent sur la proie sans que la faim les presse : telle étoit Médicis.

Si, dans un siècle d'abrutissement, la mémoire de Condé a reçu quelque tache, ce ne sont point les clameurs des Guises qui la lui ont imprimée, c'est le peu de succès qu'il obtint, ce dont la parcimonie d'Elisabeth fut la principale cause. Si la bataille de Dreux lui avoit été favorable, s'il étoit rentré dans Paris triomphant, et armé pour le salut de

l'état d'une juste vengeance contre la tyrannie et le fanatisme ; si les loix des nations avoient jugé Médicis et son fils , Condé auroit passé pour un grand homme , et , se fût-il placé sur le trône , les peuples auroient béni son usurpation.

Le succès de l'armée royale ne fut pas complet ; Coligny reprit les places de Normandie ; la reine d'Angleterre envoya de nouveaux secours en argent , et procura des levées en Allemagne. Chaque jour voyoit naître de nouvelles scènes , où chaque parti ayant tantôt des avantages , et tantôt le dessous , la rage éclatoit également de part et d'autre ; mais si les protestans étoient cruels , à qui en étoit la faute ? Que demandoient-ils ? La paix et le libre exercice de leur religion. Que répondoit-on à de justes demandes ? Médicis publioit des édits , par lesquels il étoit libre à chacun de leur courir sus par-tout où on les rencontreroit , et de les massacrer sans distinction et sans pitié. Eh ! quel est l'homme assez patient pour supporter de pareilles horreurs , et ne pas devenir cruel , quand il est aux mains avec de barbares ennemis ? Guise enfin fut assassiné ; on accusa l'amiral Coligny : s'il avoit ordonné ce meurtre , il auroit em-

ployé la seule voie qui existât alors de détruire les méchans ; mais ce qui persuade qu'en effet cet assassinat ne fut point son ouvrage , c'est qu'il le nia , en ajoutant avec une noble véracité qu'il le désiroit depuis long-temps , et qu'il croyoit dans sa conscience que c'étoit un bien pour l'état. Médicis perdoit un appui ; mais elle en étoit déjà fatiguée : son génie altier craignoit d'en être dominé. Jalouse des crimes qu'elle lui voyoit commettre , elle auroit voulu les ordonner tous ; elle ne souffroit qu'impatiemment d'en partager et l'invention et l'exécution. Aussitôt après sa mort , elle conçut un nouveau moyen de vaincre les protestans. Ils devenoient peu à peu les plus forts ; elle leur proposa la paix , et les insensés l'acceptèrent sans autres conditions qu'un traité signé par leur ennemie , et enregistré par des parlemens , ou vendus , ou impuissans. Les conditions en étoient même trop avantageuses pour devoir les tromper ; et cependant ils le furent. Le traité fut conclu à Amboise le 19 mars 1563 ; et son effet le plus prompt fut d'ôter au prince de Condé tous les alliés qu'il s'étoit faits , et entre autres , Elisabeth qui , trompée dans toutes ses espérances , ne put savoir que très-mau-

vais gré au prince de Condé de ce qu'elle devoit appeler foiblesse de sa part, et de ce qui vraiment en méritoit le nom. La prudence humaine ne doit jamais permettre d'accommodement entre des ennemis forcenés, comme l'étoient les fanatiques et les protestans, comme le font les rois et les nations, comme le seront toujours les esclaves des rois et les hommes libres. Quel est le traité capable de lier le crime et la vertu, la grandeur et la bassesse ?

Tous les règnes de nos reines se ressemblent par des caractères généraux ; ou régentes, ou femmes des rois, elles ont toujours multiplié autour d'eux l'attrait des plaisirs corrupteurs ; elles ont plongé dans la mollesse les ames qu'elles vouloient asservir, et les ont abruties pour les rendre violentes et cruelles. Médicis, qui tenoit de son pays des idées plus variées de débauche, et un tempérament plus emporté que les Français, passa aussi en inventions de cette nature toutes celles qui avoient employé cet odieux moyen, et donna l'exemple à celles qui l'ont suivie. Ses fils furent donc toujours, et toujours par ses soins, entourés d'objets lascifs ; elle les transforma tout à fait en brutes ; ils

n'eurent plus rien de la nature de l'homme : et à cette époque les êtres chastes sont involontairement forcés de jeter un voile sur les mœurs effrayantes d'une cour plus dissolue peut-être que celle de Rome esclave , peut-être plus encore que celle de Louis XVI.

Charles IX , en 1566 , arrivé à l'âge de majorité , se proposa , par le conseil de sa mère , de faire un voyage dans les provinces de France ; Médicis avoit réussi à diviser les protestans de leurs alliés : déjà les traités étoient violés en plusieurs points , déjà les protestans murmuroient ; mais leur imprudence les avoit affoiblis , et la reine formoit le détestable projets de leur ruine entière. Les préparatifs du voyage annoncent un enchaînement de fêtes et de plaisirs ; la paix semble en être l'unique but ; tous les divertissemens auxquels on paroît se livrer , persuadent au peuple imbécille que ses *maîtres* ne veulent lui inspirer que joie et sécurité : mais Médicis a d'autres vues , et sans pouvoir les démêler , elles alarment les protestans. Le prince de Condé ne suivit point la cour , il demeura dans son gouvernement de Picardie ; et , pendant l'absence du roi , les chefs des deux partis ne cessèrent de s'offenser mutuellement

par des affronts et des querelles ; dans les différentes villes où ce prince s'arrêtoit , il arrivoit chaque jour des courriers d'Espagne , de Savoie , de Rome et d'Allemagne ; leurs missions étoient secrètes , le royaume étoit en pleine paix : quel étoit le but de ces fréquentes ambassades dans un voyage de plaisir ? On publioit qu'il n'y en avoit d'autre que l'entrevue de Bayonne avec la reine d'Espagne ; mais on venoit de découvrir une conspiration formée contre Jeanne d'Albret , reine de Navarre , et son fils Henri : on devoit les enlever , et les remettre aux mains de Philippe , roi d'Espagne. Les protestans qui accompagnoient la cour , et qui étoient environnés d'objets propres à exciter des soupçons violens , ne purent pénétrer la profondeur du mystère que Médicis employa dans le séjour de Bayonne. Les fêtes , les tournois , les danses , le délire d'une joie apparente , une troupe de jeunes princesses et de ménades ivres de vin et de débauche , déroboient à la vue des plus inquiets observateurs les desseins ténébreux de Médicis. Toute sa conduite a prouvé que ce fut là qu'on forma le projet d'assassiner tout le parti calviniste , et que pendant sept ans elle travailla sans relâche

à faire éclore la nuit de la S. Barthélemi. Au départ de la reine d'Espagne , Charles IX vint à Nérac , où résidoit Jeanne d'Albret ; cette princesse y avoit détruit l'exercice de la religion catholique : il le rétablit avec violence , et engagea la reine à l'accompagner dans la capitale. Jeanne y consentit par l'impuissance d'y résister. Il l'accabloit de caresses ; mais pendant la route , il lui monroit , d'un œil farouche , les traces du sang des citoyens morts dans la dernière guerre civile , les monastères et les églises renversés , les croix et les statues des saints mutilées , enfin tous les désordres commis par son parti. Jeanne d'Albret , prisonnière au milieu de cette cour qu'elle détestoit , tournoit de tristes regards vers son fils , dont l'intérêt la forçoit au silence , mais les caresses et les protestations du roi ne lui inspiroient ni confiance ni sécurité.

Quel que fût le plan qu'on avoit adopté à Bayonne , on avoit besoin d'un génie aussi profond dans le mal que Médicis l'avoit reçu de la nature , pour opérer la réussite des moyens nécessaires. Cette réussite dépendoit , non pas de la combinaison des événemens passés , non de celle des événemens présents ,

mais de ceux qu'on feroit naître. Que de dissimulation et d'intrigues il falloit mettre en usage ! que de ressorts il falloit faire jouer ! que d'êtres à séduire ou à tromper ! que de têtes à sacrifier ! de crimes à commettre ! d'argent à répandre , et par conséquent à lever ! de correspondances à établir ! d'espions à soudoyer ! Quarante êtres , doués de l'esprit le plus malfaisant , auroient dû suffire à peine pour diriger tant d'attentats ; une seule femme crut pouvoir s'en charger , et elle réussit.

L'artifice étoit nécessaire dans l'état où étoient les provinces de France , agitées par les soupçons , troublées par les craintes , par le souvenir des maux passés , et par la défiance ordinaire aux malheureux. Médicis avoit tant de fois trompé les calvinistes , et tant de fois même déjoué les espérances des catholiques , que rien ne pouvoit lui rendre la confiance des premiers , et qu'il falloit de grands attentats pour en inspirer aux autres. Charles IX , quoique élevé par elle , quoique docile et soumis , la gênoit quelquefois par ses emportemens. Le fanatisme et la tyrannie luttoient dans son ame féroce contre toute espèce de dissimulation ; la résistance enflammoit ses passions , et souvent il laissoit échap-

per des secrets importans. Les protestans avoient engagé les princes d'Allemagne à lui faire demander l'exécution des traités, la liberté de conscience, sans acception de temps, de lieux et de personnes. Le roi, frémissant de colère, fut à peine capable d'en réprimer le transport : il repoussa durement de si justes propositions ; et Médicis sentant bien quel tort l'imprudence de son fils pouvoit lui faire, chercha du moins à calmer l'esprit des ambassadeurs, par des honneurs et des présens. Cependant elle avoit tout lieu de craindre que ses projets ne fussent pénétrés : on faisoit imprimer des livres contre elle ; on publioit des maximes tendantes à autoriser le *régicide* (1).

---

(1) On a eu raison de classer le meurtre des rois dans un autre rang que l'assassinat ; le mot *homicide* ne pouvoit les regarder. Je voudrois, tant qu'il existera des rois, qu'on eût soin de conserver ce mot, *régicide*. Au premier examen, lorsque nous voyons qu'on a inventé un mot, comme s'ils étoient d'une espèce différente de la nôtre, nous croyons qu'on a voulu les placer dans une région supérieure. En effet, nos pères ignorans et superstitieux ont pu avoir cette pensée ; mais nous, à qui une longue expérience n'a pas enseigné à détruire la royauté, quoiqu'elle nous ait appris à juger les rois, conservons avec eux le mot *régicide* ; c'est comme si on disoit *lionicide*, *tigricide*, etc.

Un jour, en allant à la messe, elle trouva sous ses pas une lettre, par laquelle on l'avertissoit que si elle ne permettoit pas l'exercice de la religion réformée, elle éprouveroit le sort du président Minard et du duc de Guise (1). On l'exhortoit à craindre la colère de Dieu, et le *désespoir des hommes*. Le prince de Condé, remarquant son extrême assiduité au service de la religion catholique, son exactitude affectée à en observer toutes les pratiques, sa vigilance à les faire également observer aux femmes de la cour, aux officiers de sa maison, et à couvrir ainsi de ce voile sacré leurs débauches et les siennes; voyant que le crédit du cardinal de Lorraine s'accroissoit de jour en jour; qu'en différentes occasions les catholiques insultoient impunément les protestans, il jugea, ainsi que l'amiral, qu'il étoit prudent de prendre des précautions pour l'avenir. Théodore de Bèze avoit remplacé Calvin à la tête des églises protestantes de Genève; il donnoit aux François des avis de tout ce qui se préparoit contre eux; des armemens du duc d'Albe, monstre dévoué dans les Pays-Bas à toutes

---

(1) Le président Minard fut tué d'un coup de fusil.

les fureurs du roi d'Espagne ; il demandoit des secours au prince de Condé , dans le cas où le duc viendrait assiéger Genève. Le prince lui envoya un corps de protestans de la Bourgogne , du Lyonnais et du Dauphiné ; et de son côté , songeant à se mettre en état de défense , il s'adressa aux princes allemands et à la reine d'Angleterre.

C'étoit là ce que vouloit Médicis. Ce n'étoit plus elle qui avoit rompu les traités ; les protestans avoient conçu des défiances qu'elle n'avoit pu prévoir ; ils se préparoient à prendre les armes contre *leur roi* , sans avoir été attaqués : ils étoient donc dans leur tort , et cette situation à laquelle elle les avoit amenés peu à peu , étoit capable d'intimider les princes qu'ils sollicitoient en leur faveur. Le titre de *rebelle* avoit un pouvoir surprenant dans ces temps d'ignorance des loix naturelles : on secouroit quelquefois les *opprimés* ; mais le mot *rebellion* repoussoit des hommes incapables de sentir que la *rebellion* envers des rois , n'est que la *juste défense de soi-même*.

On ne peut pas dire cependant que les prétendus rebelles n'aient pss usé d'une grande prudence dans cette nouvelle rupture entre eux et la cour. Les grands armemens du roi

d'Espagne leur fournirent un prétexte de représenter à Charles IX qu'il étoit alarmant, même pour l'intérêt de la France, qu'un voisin puissant et artificieux faisant des préparatifs considérables, il étoit de la prévoyance d'un souverain de se tenir sur la défensive. Feignant d'ignorer qu'une partie des troupes espagnoles devoit passer en France, ils présentèrent au roi et à sa mère un moyen de revenir à eux-mêmes; et leur offrant pour le salut de l'état leurs services, leurs biens, et les bras de tous ceux de leur religion, ils leur fournissoient de suffisantes cautions de leur foi. Ces offres ayant été mal reçues, la charge de connétable refusée avec hauteur au prince de Condé, il résolut enfin de ne plus garder de ménagement avec la reine. Médicis, craignant qu'il ne se hâtât de prendre un parti auquel elle n'étoit pas encore préparée, feignit un moment d'avoir réfléchi sur ses avis et ses propositions: elle assembla un conseil, y appela les principaux du parti protestant, proposa un *plan de défense pour les frontières*, mit en délibération si l'on déclareroit la guerre à l'Espagne, et poussa l'artifice jusqu'à envoyer un ambassadeur à Philippe, pour le détourner du dessein de passer

en Flandre , et lui demander raison de ses préparatifs de guerre. Cet envoyé , dont les instructions avoient été publiques dans le conseil , fut précédé par un moine , chargé d'instruire en secret le roi d'Espagne du motif de cette comédie. L'ambassadeur n'étoit point dans la confiance ; il arrive , explique le sujet de sa mission ; Philippe le reçoit avec beaucoup de hauteur , lui parle des mécontentemens qu'il a reçus de la France , refuse de lui dévoiler ses motifs , et remplit son rôle avec tant d'intelligence à la fois et de bassesse , que le pape Pie V , ne pénétrant pas un pareil mystère , se hâta d'envoyer un nonce à la cour de France , pour empêcher la rupture qui lui paroissoit près d'éclater entre les deux couronnes , et dont les suites lui sembloient opposées au grand projet de ruiner dans toute l'Europe le parti des protestans (1).

---

(1) Le plan de défense des frontières , préparé dans le cabinet de Médicis , ressembloit assez aux superbes projets de notre fameux comité militaire , composé pour la plupart de *Césars* imberbes , apprentis dans l'art de la guerre , et qui n'ont encore vu que des feux d'artifice et des bombes de carton. Il y avoit même ce rapport de plus , que si notre comité vouloit que la France fût mise en état de défense du côté par où elle peut être atta-

Le prince de Condé fut au moment de croire à cette farce insultante ; l'amiral , plus éclairé par l'expérience , lui dévoila l'intrigue à-peu-près telle qu'elle avoit été conçue , et tous deux se préparèrent à l'attaque. La révolte éclata le 28 septembre 1567. Les ordres donnés secrètement à Genève et dans les villes protestantes de France , furent si bien exécutés , qu'il y eut tout à coup cinquante villes prise , et qu'à la tête d'un corps de cavalerie considérable , le prince , l'amiral et leurs amis s'avancèrent jusqu'à Rozay , petite ville proche de Meaux. Castelnau en ayant donné avis à la reine , empêcha malheureusement Condé de

---

quée , il *voudroit* aussi , en sa qualité de souverain , que son plan fût inviolable et suivi. Comme Médicis , il a proposé ce qu'il ne veut point exécuter ; comme elle , il se croiroit infallible , s'il lui prenoit envie de fortifier nos places frontières. Mais la ridicule ambassade auprès de Philippe est vraiment le modèle du manifeste envoyé , au mois de mai dernier , par le sieur Montmorin à toutes les cours étrangères. Ce fut un trait digne de Médicis , et plus d'un des alliés de Louis XVI auroit pu en être la dupe , et trembler qu'enfin *égaré par des idées populaires* , ce prince fût rentré dans la route de la raison. Sans doute des courriers expédiés en secret leur ont épargné cet excès d'erreur , et nous seuls avons un moment donné dans ce piège.

se rendre maître de Charles IX , alors à Moutceaux , gardé par très-peu de monde. Médicis avoit dédaigné les conseils du farouche Montluc , d'autant plus lâche d'être l'esclave des rois et des prêtres , et l'ennemi des hommes , qu'il avoit des lumières , des talens , et qu'il n'étoit rien moins que dévot. Elle se trouva surprise , et c'étoit dans ces occasions seules où elle étoit sujette à la frayeur. Elle demanda des avis à tous ceux qui l'environnoient ; le premier fut d'apeler les Suisses au secours du roi ; le chancelier de l'Hôpital offrit seul un conseil généreux. « Renvoyons , » dit il , ces troupes étrangères , et rassurons » les calvinistes , qui , gagnés par cette con- » descendance , poseront les armes. M. le » chancelier , répliqua la reine , voulez-vous » promettre qu'ils n'aurent d'autre but que » de servir le roi ? Oui , madame , répon- » dit l'Hôpital , si l'on m'assure qu'on ne les » veuille pas tromper ». C'étoit exiger de Catherine ce que la nature avoit mis hors de son pouvoir. L'avis d'environner le roi de lances et d'épées prévalut. C'est au milieu des armes que les tyrans se croient en sûreté ; il faut des gardes et des forteresses à ceux qui veulent faire le mal , qui le font , et qui craignent

gnent le châtimeut. Tandis que le roi revenoit à Paris, le prince de Condé parut vers Meaux avec ses troupes ; il vit ou crut voir qu'il n'étoit point assez fort, et se retira. Charles IX profita de ce moment pour tirer de fort loin quelques coups de carabines, et l'on publia que ce *prince courageux* avoit voulu engager l'action. Dès ce moment, les opérations des protestans perdirent tout leur effet ; la bataille de Saint-Denis fut désastreuse, et le dernier parti qui leur resta fut de se replier sur les frontières, et d'y attendre le secours que leur amenoit le prince Casimir. Une armée sans habits, sans paie, sans bagage, obligée de chercher un abri dans les lieux écartés, d'arracher du pain et des vivres au paysan surpris, accablée de fatigue et de toutes les intempéries d'une saison rigoureuse, étoit soutenue par la confiance qu'elle avoit dans une cause qu'elle croyoit juste. L'armée royale bien payée, bien nourrie, logée dans les grandes villes, marchoit sans ordre et sans vigueur, méprisant l'autorité d'un enfant, du duc d'Anjou qui la commandoit, qui étoit fils de Médicis, et qui conduisoit ses soldats contre leurs frères et leurs amis. Cette armée, quoique florissante en apparence, n'auroit pas donné le spectacle

attendrissant qu'offrit la jonction de l'armée protestante et de celle du prince Casimir. Après une longue attente, cette armée paroît; la joie se répand parmi les soldats; les chefs seuls paroissent consternés; les troupes étrangères croyoient toucher cent mille écus en joignant leurs alliés; il n'y en avoit pas deux mille dans la caisse. Le prince de Condé et les autres capitaines représentent aux officiers leurs besoins et leurs embarras: ceux-ci haranguent leurs soldats; chacun, à l'envi, livre ce qu'il a conservé de plus précieux: cette armée sans paie en sudoie un autre; on forme une somme de quatre-vingt-dix mille livres; les étrangers se montrent aussi généreux que les Français; ils se contentent de ce prêt modique, et le prince de Condé revenant sur ses pas, rentre en France en janvier 1568. C'est dans les momens où favorisé par les circonstances, le crime règne et répand au loin la terreur et la désolation; c'est lorsque les êtres foibles, rampant à ses pieds, semblent vouloir se dérober à son action, lorsque les instrumens de sa fatale puissance lèvent seuls une tête hardie, qu'on voit éclater aussi les plus grands traits de courage. Il semble que la nature outragée réunisse toutes ses forces au sein de quel-

ques/êtres privilégiés , et qu'elle veuille consoler l'humanité par le tableau imposant de la vertu combattant seule pour elle-même.

Condé ne put jouir long-temps de l'avantage qu'il s'étoit procuré en conservant les troupes de Casimir. Médicis avoit profité de son absence ; elle avoit préparé des moyens infaillibles de séduction. Aucune des soldatesques européennes n'est moins à l'épreuve de l'or que les Allemands ; aucune ne paroît plus éloignée de toute énergie et de tout sentiment de dignité. Les dons de la reine opérèrent une désertion nombreuse : elle fit circuler en même-temps une fausse copie des propositions faites au prince de Condé , et prétendument refusée par lui : on y promettoit aux calvinistes la liberté de conscience. Les Allemands trouvèrent injuste de se battre pour des hommes qui avoient eux-mêmes refusé les conditions qu'ils désiroient ; ils se retirèrent , les places conquises furent rendues , et les chefs obligés de signer , le 26 mars , un nouveau traité qu'ils savoient bien qu'on alloit violer comme les autres. Les parlemens eux-mêmes , ces prétendus pacificateurs , ces barrières entre le *trône et les sujets* , contribuoient à ébranler ces traités douteux , et leurs enregistremens étoient en quelque sorte

des déclarations de guerre ; ils y désapprouvoient la doctrine protestante , et déclaroient que l'arrangement pris par l'édit ne pouvoit durer que jusqu'au moment où le royaume seroit réuni sous une même croyance. Personne n'ignore que le parlement de Paris n'enregistra l'édit de 1560 , que sous la réserve d'un arrêt secret , par lequel on pouvoit l'interpréter , lorsque l'exécution en seroit réclamée ; personne n'ignore combien les registres de ces grands corps contiennent de monumens de bassesse , d'ignorance et de mauvaise foi ; et c'est ce dédale d'erreurs et d'horreurs qu'on voudroit ramasser dans les traces fangeuses du despotisme.

Avant la fin de l'année , le triomphe de Médicis sembloit assuré : on ne ménageoit plus les calvinistes ; les chaires retentissoient contre eux des plus grossières injures ; dans les temples où l'on osoit encore adorer Dieu avec des mains teintes de sang , on publioit que la foi n'étoit pas due aux hérétiques ; que la paix leur laissoit la facilité de reprendre des forces ; qu'il falloit la rompre et ne leur faire aucun quartier , que le massacre étoit une action pieuse , juste et utile. L'effet de ces discours étoit , à coup sûr , des émeutes publiques , après lesquelles les malheureux

protestans offensés étoient encore punis comme séditieux , ou des assassinats dont ils ne pouvoient obtenir justice. Malheur , dans Paris on dans les provinces , à ceux qu'on savoit conserver ou seulement avoir eu des liaisons avec les chefs des protestans ; le poignard , le poison , le supplice lent du cachot les détruisoient , et avec eux les inquiétudes qu'ils pouvoient causer. En trois mois , il périt plus de dix mille personnes par ces moyens détestables. Implacable fanatisme ! monstre qui , même en expirant , viens encore de faire couler du sang à Nîmes , à Montauban et ailleurs ! quand donc seras-tu effacé de dessus la terre , avec tout ce que tu as érigé et tout ce qui te prête encore un appui (1) ?

---

(1) Il n'est pas sûr que le fanatisme n'ait pas quelque part à l'espèce de contre-révolution que l'on vient d'éprouver à Paris , la ville de France le moins digne de la liberté , la plus courbée sous le joug de l'intérêt personnel , la plus ensevelie dans le luxe et la mollesse , la plus corrompue par l'influence maligne de la cour. Le fanatisme n'ose se montrer à découvert , il est vrai ; mais soyons sûrs qu'il habitera toujours auprès de ce trône que viennent de relever des hommes coupables éblouis par un indigne salaire. Soyons sûrs que lorsque d'énormes prérogatives , soutenues par d'énormes

Les armes reprises de part et d'autre , les défaites de Jarnac et de Montcontour , l'assassinat du prince de Condé , la perte de plusieurs autres chefs protestans , le découragement des troupes , les intrigues perpétuelles de Médicis , tout la conduisoit à la

---

richesses , auront mis un roi en état de lever contre la nation l'étendard de la rébellion , ce sera au nom de Dieu qu'il s'écriera : Peuple , rentrez sous le joug que vous avoient imposé *mes ancêtres*. Ce sera au nom de Dieu que des prêtres fanatiques prêcheront une obéissance servile au peuple étonné , surpris et vaincu. Ce sera au nom de Dieu que les hommes libres tomberont sous le glaive ; que tous les amis de l'humanité périront sans défense , et qu'il ne restera que le souvenir de cette révolution si bien commencée , si mal soutenue , et anéantie au moment où elle alloit s'achever. Funeste présage ! me dira-t-on ? Il n'est malheureusement que trop fondé. Calculons la guerre déclarée aux amis de la vérité , aux patriotes , aux hommes libres , leur incarcération ; l'erreur dans laquelle on a jeté quelque portion des provinces , pour avoir le temps de consommer la trahison méditée par l'assemblée nationale ; d'exercer impunément la perversité des tribunaux ; d'ériger au nom de la loi profanée un pouvoir supérieur à toutes les loix , et de former une législature , corrompue d'avance , et incapable de remédier à nos maux. Calculons tout ce qui s'est éconlé depuis le 17 juillet dernier , et osons croire que la liberté peut renaître , sans un miracle nouveau de cette providence qui nous avoit si bien dirigés.

consommation de son grand projet. Le mauvais succès du siège de Saint-Jean-d'Angély seul pouvoit sauver encore les calvinistes ; ils se défendoient avec courage ; ils devoient recevoir des secours puissans des Pays-Bas et de l'Allemagne : la reine fit publier et dans les Pays-Bas , et en Allemagne , que la paix étoit faite et ratifiée entre eux et la cour. Les princes et les chefs suspendoient les levées d'hommes ; le moment du secours fut manqué , et lorsqu'on fut éclairci de cette infernale ruse , il n'étoit plus temps. Pressés de toutes parts , malheureux par-tout , jamais secondés par le peuple , et toujours surpris par les artifices de la reine , ils consentirent enfin à la paix du 15 août 1569. Le roi , la reine mère , les princes , le conseil , les grands du royaume , Jeanne d'Albret , Coligny , ou en personne , ou par leurs fondés de pouvoirs , la jurèrent solennellement à Saint-Germain-en-Laye. On en fit passer la nouvelle à la Rochelle , et le jeune Téligny la porta vers l'armée protestante , où elle fut également reçue et jurée. Les conditions en étoient avantageuses ; le sceau le plus réel sembloit être le mariage projeté du jeune Henri , roi de Navarre , avec Marguerite sœur du roi. Le duc de Guise avoit prétendu à la main de cette

princesse ; mais Charles IX , trop orgueilleux pour y consentir , et trop épris de ses projets de vengeance pour y renoncer , ordonna un jour au bâtard d'Angoulême , son frère , de tuer le duc de Guise. La reine , informée de cet ordre , en fit avertir le duc , qui se hâta d'épouser Catherine de Clèves , veuve du prince de Croy.

Tout paroissoit rentré dans l'ordre ; la profonde dissimulation de Catherine , parfaitement secondée par son fils , rassuroit de plus en plus les crédules protestans. Comment pouvoient-ils imaginer cependant que des ennemis acharnés à leur perte , des hommes assez lâches pour que tous les moyens leur eussent paru bons et faciles , pussent , au moment où ils avoient sur eux les plus grands avantages , leur donner tout ce qu'ils avoient inutilement demandé les armes à la main , le libre exercice de leur religion , excepté à la cour , le droit à toutes les places et charges de l'état , la restitution de tous les biens confisqués , et enfin quatre villes de sûreté à leur choix , et dans lesquelles ils eurent le droit de placer des gouverneurs et des garnisons à leurs ordres ? Il est vrai , et c'est un fait à remarquer , qu'elles ne leur furent accordées qu'aux conditions que les princes de Béarn et

de Condé firent serment de les remettre dans deux ans. Pourquoi ce temps de *deux ans*, qui fut précisément l'époque de la Saint-Barthélemy ? C'est que Médicis savoit bien qu'il lui falloit ce temps encore pour ménager les circonstances favorables, et accomplir les odieux sermens qui s'étoient faits à Bayonne, entre elle et son odieuse fille, que les historiens et les fades romanciers ont cherché à nous rendre si intéressante, et que peut-être on n'a jamais considéré sous le point de vue révoltant de négociatrice d'un traité sanguinaire.

Les calvinistes auroient-ils dû s'en rapporter à la foi de tant d'êtres perfides ? Ils auroient succombé sous le poids de la guerre, dira-t-on ; eh bien ! ils seroient morts en défendant leur foi, leur liberté ; ils auroient péri volontairement ; ils n'auroient pas été massacrés sous le fer des bourreaux. Ces courageux ennemis des Romains, qui brûlèrent leur ville et s'ensevelirent sous ses ruines, plutôt que de se rendre, ont laissé à leur postérité un glorieux exemple de ce que peut sur l'homme une juste idée de sa dignité.

Médicis eût à peine vu régner autour d'elle cette sécurité qu'elle n'aimoit pas, mais qui lui étoit nécessaire, qu'elle en profita pour

marié son fils : elle lui fit épouser Elisabeth d'Autriche , fille de l'empereur ; le mariage fut célébré à Spire , le 22 octobre 1570 , et consommée le 26 novembre de la même année. La pompe la plus insultante régna dans la fête : les étoffes de prix , les broderies les plus riches , les tissus d'or et d'argent disputoient d'éclat avec les diamans et les pierres précieuses ; les vases et les meubles brilloient , ainsi que les habits , par la rareté de la matière et des ornemens précieux. Les Allemands , éblouis d'une magnificence à laquelle ils ne s'attendoient pas après de si longues années de désastres , s'écrioient que le royaume étoit *inépuisable*. Ils n'observoient pas le contraste de cette richesse apparente avec la pauvreté des campagnes ; ils ne comparoient pas l'éclat de ces richesses factices avec la nullité des richesses réelles de l'agriculture et du commerce. La gaîté , ou plutôt la joie ivre et insensée de ces imbéciles habitans des cours , cachoit à leurs yeux la douleur concentrée des villes , les visages flétris de ceux à qui tant de maux et de pertes récentes n'avoient laissé que des pleurs à répandre. Ils n'entendoient pas les cris douloureux des veuves redemander à Médicis le père de leurs tristes enfans ; les vieillards , courbés sous le

pois de l'âge et de la misère , lui dire d'une voix éteinte : « Barbare ! tes ordres sanguinaires ont moissonné ceux dont la main devoit nous fermer les yeux ». Les infortunés se déroboient aux regards , ou gardoient un morne silence : c'est ainsi qu'un éclat trompeur cache souvent des plaies profondes et envenimées ; c'est ainsi qu'on est abusé par le calme des monarchies , et qu'on y croit heureux celui que la peur rend immobile , et qui porte au fond de l'ame le poison lent de la douleur.

Quel étoit , on le répète encore , l'aveuglement des protestans , lorsqu'ils n'osoient soupçonner la foi de Médicis , et qu'à cette fête ils voyoient des tableaux représentans Charles sous la figure de Jupiter , et sa mère , avec les attributs de Junon , foudroyant les huguenots sous l'image des Titans ; lorsque ces peintures étoient couronnées de distiques , dont l'idée étoit parfaitement liée aux projets qu'on méditoit ; lorsque enfin cette mal-adresse inconcevable sembloit être un effet de cet esprit de vertige et d'aveuglement dont les tyrans sont quelquefois frappés ? Les ambassadeurs des princes ligués à Ausbourg parurent moins persuadés de la probité du roi ; ils l'exhortèrent dans leurs complimens de

félicitation , à entretenir la paix avec les religionnaires , et à les traiter *avec bonté*. Avec bonté ! Des hommes , des milliers d'hommes implorer *la bonté* d'un pygmée qu'un souffle auroit anéanti ! quelle honte ! et qui pourroit dire que tant de lâcheté ne mérite pas le salaire qu'elle obtient des rois , les fers et la mort ?

Quelle que soit la dissimulation des femmes, leur organisation physique les portant à une fréquente irritabilité , les rend presque toujours impatientes d'arriver au but qu'elles se proposent ; de cette impatience naît le défaut naturel de profondeur dans les idées et de calcul dans les moyens. Médisis même laissoit quelquefois échapper à sa politique adroite des imprudences qui auroient dû éclairer ses ennemis. Telle fut l'exposition de ces tableaux, monumens de haine et de vengeance ; telle fut encore l'imprudence d'augmenter les garnisons des villes voisines de celles où les protestans en avoient placé eux-mêmes d'après le traité : c'étoit un acte capable de les éclairer ; aussi furent-ils sur le point de l'être. Les principaux chefs se retirèrent à la Rochelle , et ne se séparèrent point , comme ils l'avoient annoncé : ils augmentèrent à leur tour leurs garnisons ; et lorsqu'on les interrogea sur cet

acte de méfiance , ils répondirent qu'ils avoient pris les mêmes précautions que le roi ; qu'ils étoient obligés de se rassembler pour faire sur leur biens la répartition de leurs dettes ; que d'ailleurs ils ne pouvoient habiter la cour , où les Guises obsédoient sans cesse la personne du roi. Médicis sentit son imprudence , et se hâta de la réparer. Il n'est pas sûr que le projet de mariage de Henri de Navarre et de Marguerite , sœur de Charles , fût sincère. Charles avoit pu la refuser au duc de Guise , sans avoir le dessein de la marier au roi de Navarre ; mais alors on sentit qu'il falloit presser la conclusion de cet hymen , où qu'on alloit effrayer les protestans. Jeanne d'Albret en reçut les propositions positives avec peu de joie , et ne s'engagea encore à rien. Les deux partis dominans sembloient n'être occupés que de mariage. L'amiral de Coligny venoit d'épouser mademoiselle d'Entremont , malgré les persécutions du duc de Savoie , dont elle étoit sujette , et qui , ne pouvant arrêter sa personne , s'empara de ses biens. Coligny venoit en même temps de marier sa fille au jeune Téligny , gentilhomme sans fortune , mais homme de bien. Le prince de Condé alloit donner la main à Marie de Clèves , sœur du

duc de Guise , et Médicis faisoit à la reine d'Angleterre des propositions en faveur du duc d'Anjou son fils bien aimé.

Coligny, trompé par Charles IX et Médicis, craignoit la pétulance de ses calvinistes , dont quelques-uns avoient une foi moins aveugle que lui. Il auroit voulu d'ailleurs punir le roi d'Espagne des horreurs qu'il commettoit dans les Pays - Bas ; et secondant le courage des héroïques Bataves , cueillir à la fin de sa carrière quelques-uns des lauriers que promet la liberté. Ces provinces épuisées cherchoient , dans ce moment , à se jeter sous la protection d'une puissance assez forte pour les secourir. L'Angleterre étoit vivement sollicitée par le prince d'Orange , et l'on prévoyoit bien que la politique Elisabeth ne laisseroit pas échapper cette occasion d'agrandir son influence sur les états d'Europe. Coligny crut que la France devoit disputer cet avantage à cette princesse , et se venger des troubles que Philippe avoit excités dans son sein. Louis de Nassau , frère du prince d'Orange , passa en France chargé de faire des propositions au conseil. Médicis et son fils le reçurent avec toute la dissimulation dont ils étoient capables , et comme le but principal étoit d'amener l'amiral à la cour , Charles

feignit de ne vouloir répondre à Nassau , qu'après avoir conféré d'un objet aussi important avec un vieillard dont l'expérience pouvoit seule guider sa jeunesse.

L'amour-propre , le véhicule de toutes nos actions , devient souvent un de nos plus grands ennemis : l'amiral ne tint pas à l'artificieuse marque de confiance d'un roi ; malgré les pleurs de sa fille , les prières de son gendre , les inquiétudes de sa femme , les terreurs de ses amis , il voulut impérativement venir trouver ce *jeune prince* , dont un souris perfide l'avoit plongé dans un fatal délire. Il n'écouta , ni avis , ni conseil ; et lorsque Charles alla vers la fin de l'été à Blois pour y chercher Jeanne d'Albret et son fils , il trouva le crédule vieillard avec eux. « *Je vous tiens* , enfin , lui dit-il , avec une joie » perfide , *je vous tiens et vous ne me » quitterez pas quand vous le voudrez* ». On lui entendit répéter plus d'une fois sans pouvoir se déguiser : « *Oui , ce jour est le » beau de ma vie* ». Arrivé à Paris , Médicis courut se jeter , pour ainsi dire , dans les bras du vieillard , l'accabla de caresses , de marques de distinction , d'estime , de faveur particulière , enfin de ces témoignages menteurs dont les rois sont prodigues lorsqu'ils

veulent séduire et tromper , et par lesquels se sont laissés enivrer des hommes qui auroient dû être assez grands pour les fuir ou les anéantir. La reine de Navarre avoit à opposer au mariage de son fils avec Marguerite , des obstacles qui devoient lui paroître insurmontables ; la différence de religion , et toutes les formalités d'une célébration que cette différence rendoit presque impraticable. Les caresses de Médicis , et la complaisance de son fils qui sembloit tout applanir , la surprenoient et ne l'éblouissoient pas. Jeanne d'Albret avoit beaucoup de vices du rang suprême ; eh ! qui peut échapper à la contagion de cet état contre nature ? Mais elle avoit tant souffert par les circonstances , et par une lutte pénible et continuelle avec des tyrans supérieurs en force , qu'elle avoit moins perdu qu'un autre de l'essence de l'humanité. Elle avoit de l'esprit , de la pénétration , et si elle avoit été citoyenne d'un pays libre , elle auroit pu avoir des vertus. Médicis se sentoit intimidée en sa présence ; son silence observateur , qui alloit glacer jusques dans ses replis cette âme criminelle , ne lui inspiroit cependant que plus de fureur ; et ce fut sans doute la contrainte qu'elle lui imposoit qui décida sa perte.

L'Amiral se flattoit que la guerre avec l'Espagne

pagne étoit résolue ; Charles, étudiant avec soin la marche que lui dictoit sa mère, avoit si adroitement coloré ses desseins, que tous deux étoient parvenus à tromper même les catholiques, qui murmuroient presque tout haut de ce changement de scène. Ils désapprouvoient le mariage du prince de Béarn ; ils croyoient voir déjà les calvinistes triomphans ; et l'erreur dans laquelle on les jetoit, passa jusque chez l'étranger. Le roi d'Espagne s'en inquiéta ; le pape envoya une ambassade, et menaça de ne point accorder de dispense. « *Oh que ne m'est-il permis de* » *m'expliquer*, dit un jour Charles au légat » qui le pressoit vivement ? *Encore un peu de temps*, ajouta-t-il, *et le saint père saura* » *combien cette alliance est utile à la reli-* » *gion, et combien j'y suis fidèle* ». Médicis enfin vainquit tous les obstacles, et le mariage se conclut. *Si les noces se font à Paris*, disoit le père du duc de Sully, *les livrées en seront vermeilles*. Jeanne d'Albret avoit été faire un voyage dans ses états ; on sembloit n'attendre qu'elle pour la célébration ; elle arrive à Paris à la fin de mai 1572. Médicis étoit lasse d'endurer le tourment de sa présence ; de craindre sa pénétration, le 9 juin, l'infortunée n'étoit plus, un poison subtil

*Crim. des Rein. de Fran.* V

avoit délivré d'elle et la mère et le fils. Que penser de Henri son fils déjà en âge de se marier, déjà guerrier, déjà roi, et déjà capable de fouler aux pieds la cendre de sa mère? C'étoit pourtant cet Henri IV, ce roi, l'idole des aveugles Français, ce dont il est si étonnant qu'ils se soient détrompés sans faire un pas, un seul pas de plus.

Rien ne fut capable d'éclairer l'amiral, ni la mort de Jeanne d'Albret, ni les armemens subits qu'on faisoit vers la Rochelle, ni les emprunts, enfin aucune des apparences de trahison qui se multiplioient autour de lui. Tous les avis qu'on lui donna furent superflus, il ne les recevoit plus qu'avec colère, et enfin il revint de son château de Chatillon, dans lequel il avoit passé quelques jours, pour assister aux noces brillantes du roi de Navarre. Quelques historiens prétendent que Charles IX, vaincu par la bonne foi de Coligny et des religionnaires dont il étoit environné, avoit de bonne-foi lui-même accepté les plans de guerre contre l'Espagne, et qu'il cherchoit à secouer l'autorité de sa mère. Il est très-vrai que Médicis, touchant presque au terme de ses travaux, feignit de se défier de l'amitié que son fils témoignoit à l'amiral; il est vrai que les Guises et leurs adhérens mur-

muroient fort haut, et publioient que le roi, séduit, alloit abandonner les intérêts de la religion catholique, et immoler ses *fidèles serviteurs* au ressentiment invétéré des calvinistes. Ils se plaignoient des hauteurs, des menaces, des insultes qu'ils recevoient, disoient-ils, journellement de ces hommes dangereux. Médicis, versant des larmes amères, faisoit courir le bruit qu'elle alloit quitter la cour. Elle la quitta en effet; et Charles remplissant à son tour le rôle qu'on lui avoit donné, va la trouver, se plaint de sa fuite, et la conjure de lui en expliquer la cause. On la dissimule d'abord, on feint de ne l'instruire qu'à regret, et on lui dévoile enfin un prétendu complot des religionnaires et de l'amiral pour s'emparer de sa personne, et immoler tous les catholiques. Cette feinte découverte sert de prétexte suffisant pour faire promptement rappeler les catholiques épars, les Guises, Nemours, Nevers, d'Elbœuf, Montpensier, avec toute leur suite de nobles scélérats, mendiant des crimes et du pain, sur les traces de ces antiques *soutiens du trône*. Les historiens prétendent justifier Charles IX, et nous faire croire à la réalité de cette scène : et quelles sont les sources où ils puisent leurs imbecilles assertions ? Les

mémoires de ces assassins qui entrèrent au conseil ; où le jour du massacre fut désigné , et n'en sortirent que pour commettre cet exécutable attentat (1), Tavannes, Retz, Villeroi,

---

(1) Il n'y a plus de jugement fixe à porter aujourd'hui sur les ouvrages qu'on a lus autrefois et qu'on regardoit comme estimables. *Anquetil* a passé pour un écrivain intègre et libre ; on a cru voir de sa part un grand courage à dévoiler , dans *l'esprit de la ligue*, les trames odieuses de ces temps déplorables. Et cependant on y trouve un tel respect pour la royauté, une attention si minutieuse à écarter de la personne de Charles IX le soupçon de barbarie et de duplicité, à rejeter toute la haine sur sa mère et ses conseillers, qu'on est forcé de dire qu'un tel auteur est plus méprisable d'avoir caché la vérité, parce qu'il étoit capable de la voir, et qu'il mentiroit s'il disoit qu'il ne l'a point vue ; plus méprisable encore, en ce que rien ne l'empêchoit de la dire. Il étoit prêtre, et il a bien osé combattre le fanatisme ! Il étoit homme, et il n'a osé accuser un roi ! S'il n'avoit pu le faire sans compromettre sa vie ou sa liberté, on lui pardonneroit ; mais lorsqu'il a écrit, le domaine de l'histoire appartenoit à tous, et la mémoire de Charles IX étoit aussi odieuse que celle de Néron et de Caligula. Quel est donc le motif qui l'a fait souiller ainsi sa plume et sa conscience ? Seroit-on forcé de le placer au rang des auteurs mercénaires qu'un intérêt secret a guidés ? Oui, *Anquetil* a montré du courage en blâmant rigoureusement les catholiques. Mais en 1783, le fanatisme ne persécutoit plus ceux qui

Gondy, Birugues, monstres dignes d'être les soldats d'un roi ; que dis-je ! ce n'est point assez, ils étoient dignes d'être rois eux-mêmes. Et c'est donc sur leur foi qu'on ose nous présenter Charles IX. comme séduit, entraîné, trompé, tandis que toutes ses actions, ses démarches, ses discours nous prouvent qu'il étoit le digne élève de l'atroce Médicis. Ah ! peut-être en effet qu'élevé par un autre femme, il n'auroit été sur le trône qu'un criminel ordinaire ! Peut-être que les leçons de Médicis gravèrent plus profondément dans son ame le penchant au vice, la soif du sang, l'amour du mal ; mais à l'époque où l'on prétend le justifier, son éducation étoit consommée, son cœur gangréné contenoit, comme celui de sa mère, tous les poisons de l'enfer.

Il falloit bien un prétexte pour assassiner les protestans, il falloit bien tenter de colorer,

---

ne faisoient que raconter les faits connus et constatés ; il ne poursuivoit plus que la liberté des opinions ; mais en 1783 la royauté avoit des bénéfices et des pensions à distribuer. Un auteur a dit : que *si la peste avoit de l'or et des cordons à donner, elle trouveroit des hommes assez lâches pour dire qu'elle est de droit divin.*

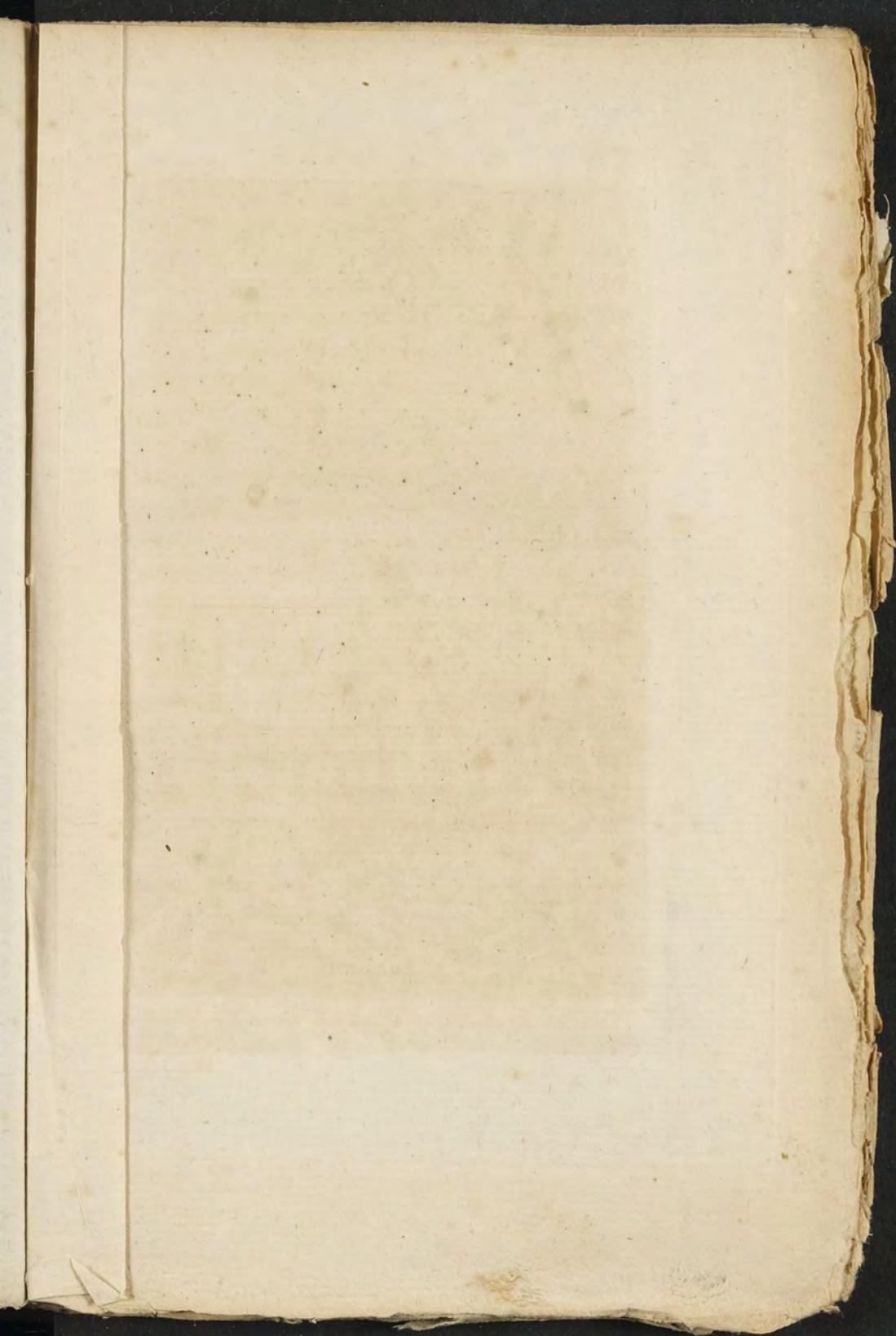
aux yeux de la France et de l'Europe , le changement subit des caresses & des bienfaits en un massacre général ; il falloit bien rassembler des brigands faits pour exécuter un pareil complot , et l'on ne pouvoit déplacer toute la *noblesse* du royaume , sans une raison apparente de la faire mouvoir. On tente d'abord d'assassiner Coligny ; un *gentilhomme*, nommé Maurevel , appelé publiquement *le tueur du roi*, déjà coupable de plusieurs assassinats, se charge de cette expédition et la manque. Quel embarras ! Médicis éperdue , ne sait comment prévenir les suites d'un coup aussi peu prévu. Les protestans s'alarment , on demande justice ; les tribunaux vendus informement sur toute autre chose que le délit commis. On arrête des calvinistes innocens , on les précipite dans les cachots , & l'assassin demeure en sûreté. La reine et son fils vont voir le blessé. Charles lui promet un éclatante vengeance aussi-tôt qu'on aura trouvé le coupable ; l'amiral l'indique , il feint de ne le point entendre , se retire en l'appellant *son père* , en lui promettant de déclarer enfin la guerre à l'Espagne , et court au conseil signer l'arrêt de la proscription générale.

Le jour en est enfin fixé , l'ordre se donne , la joie féroce de Charles peut à peine se con-

tenir. Médicis, tremblant qu'il ne se décèle lui-même, l'exhorte à dissimuler ; on agite si l'on exceptera quelques-uns des calvinistes : « Non, s'écrie le jeune tigre, non, je ne » *veux pas qu'il en reste un seul qui puisse* » *me le reprocher* ». La nuit du jour fatal arrive, Médicis attend avec impatience le son de la cloche ; & la présence de Marguerite, femme de Henri, l'importune. Elle lui ordonne de se retirer ; sa sœur veut en vain l'arrêter, Médicis lui reproche durement qu'elle veut donc perdre l'état ; hélas ! reprend madame de Lorraine, s'ils soupçonnent quelque chose, ils la tueront : « n'im- » porte, replique la barbare Médicis, il faut » qu'elle sorte ».

La fatale cloche se fait entendre, elle porte une joie féroce dans l'ame de ces animaux avides de carnage. Les cris, les hurlemens, le cliquetis des armes les assurent que leurs ordres sont remplis. Les protestans à demi-nus veulent courir chez l'amiral ; massacrés à sa porte, ils tombent sur le corps de celui qu'ils venoient défendre. Ceux qui approchent du Louvre, repoussés à coup de piques, reçoivent encore dans les flancs le plomb meurtrier que leur lance, du haut d'un balcon qui existe encore, la *main royale* du monstre

dont ils reclament la foi : ceux qui fuient, rencontrent les *gentilshommes* du duc de Guise et la milice bourgeoise. Malheureux soldats, jadis armés pour la défense de vos concitoyens, et c'est vous qui les massacrez pour l'intérêt d'un roi ! On enfonce les portes des maisons, les jeunes hommes traînent dans les rues les vieillards, les femmes et les filles, les massacrent et les précipitent dans la Seine; des femmes plongent leurs mains dans le sang : des enfans de dix ans écrasent des enfans au maillot. Les haines personnelles se joignent à la rage du fanatisme. Au milieu du massacre générale ; des catholiques expirent sous le fer des catholiques ; des héritiers abrègent les jours de leurs parens ; des gens de lettres tuent leurs émules, des amans leurs rivaux : des fils et des filles, recevant la mort des mains qui les ont nourris, cherchent en vain la pitié dans le cœur de leurs parens. La plupart, consternés d'une rage soudaine, se laissent égorger sans résistance ; d'autres en mourant, implorent le Dieu de clémence, au nom duquel on les moissonne impitoyablement. O justice éternelle ! ton nom est dans la bouche de ces monstres ! De six à sept mille maisons inondées de sang, une seule osa se défendre. Le comte de Montgomery et une





*Catherine de Medicis, a la cruauté de conduire Charles IX.  
à Montfaucon, contempler le corps sanglant de Coligni.*

*Gravé des Bâtes*

centaine de ces amis, logés un peu loin du Louvre, furent avertis assez à propos, pour s'enfuir à moitié nus jusqu'en Normandie. Le marquis de Biron, ayant fait pointer le canon de l'arsenal sur les catholiques, donna le loisir à quelques malheureux de se retirer dans cet asile. Le massacre dura trois jours, et, tandis que les meurtriers couverts de sang et de poussière, cherchoient encore des victimes dans les lieux les plus secrets, Médicis, Charles et la cour se promenoient dans la ville, dans de lestes et galans équipages, suivis d'un brillant cortège d'hommes richement vêtus, et de femmes couronnées de fleurs et de pierreries, à qui cet horrible spectacle de cadavres et de blessés presque nus, et luttant encore contre les horreurs de la mort, ne fournissoient que des observations obscènes, accompagnés de gestes lascifs, d'éclats de rire, et de termes capables de faire rougir même dans les derniers degrés de la bassesse et de la corruption. Ce n'étoit pas encore assez; Médicis voulut voir de ses yeux le cadavre défiguré de l'amiral de Coligny; elle fit le voyage de Montfaucon, où on l'avoit traîné, pour jouir de ce spectacle, et repaître les regards de Charles IX de la vue de cet homme que, huit jours aupara-

vant, il avoit nommé son père. Charles IX étoit-il trompé ? étoit-il l'esclave des volontés de sa mère ?

Cette horrible boucherie parcourut toute la France, et dura près de deux mois. Il périt quarante mille protestans (1). Les cadavres y demeurèrent sans sépulture, les rivières furent tellement infectées, que durant longtemps leurs eaux et leurs poissons furent un objet d'horreur pour les habitans de leurs rivages. On sait qu'au milieu de ce carnage, il exista des hommes dont la vertu ne fut ébranlée ; ni par la crainte, ni par les promesses des tyrans. Les gouverneurs de plusieurs villes et de plusieurs provinces, exposèrent leurs vies pour sauver celles de leurs frères ; et c'étoient cependant des catholiques et des gentilshommes. Plaçons à côté d'eux le bourreau de Lyon, qui répondit aux magistrats, que ses fonctions étoient de délivrer la société des malfaitens qui en troubloient le

---

(1) Elle fut moins violente en Bretagne et en Bourgogne, dit Mézerai, là où il y avoit moins de protestans : moins en Languedoc et en Gascogne, où ils étoient assez forts pour se défendre ; mais cette tempête fut plus cruelle à Meaux, à Troyes, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, à Rouen, et à Angers.

repos ; mais qu'il ne savoit obéir qu'à la vigilance des loix. N'oublions pas l'évêque de Lizieux, Jean Hannuyer, dont le zèle vraiment saint, ouvrit aux protestans son palais et son église, et leur fit trouver un asile aux pieds des autels, qu'il refusa de profaner. Rappelons avec respect ces traits d'humanité ; ceux en qui nous les admirons n'étoient pas faits pour vivre dans une monarchie ; leur ame, élevée à la hauteur des vertus républicaines, auroit été dans son véritable élément (1). Le

---

(1) Fénélon étoit ambassadeur en Angleterre lorsque la nouvelle de cet attentat parvint à la cour d'Elisabeth. Anéanti par la douleur et la honte, il fallut l'aller notifier à la reine. Quel fut son effroi, lorsqu'en arrivant au palais, il vit sur tous les visages des traces d'horreur ; un profond silence régnoit dans les salles : il passe au milieu d'une foule de courtisans vêtus de noir, de femmes vêtues de noir, couvertes de longs voiles noirs ; la salle d'audience étoit tendue de noir. La reine l'y attendoit vêtue de deuil, les cheveux épars, et sans aucune espèce d'ornemens. L'ambassadeur, troublé de cet appareil lugubre, n'obtint pas un salut, ni même un regard de tous ceux qu'il rencontra ; à peine lui fut-il possible de proférer un seul mot. Elisabeth lui épargna la nécessité des explications, et ce fut au sortir de cette audience qu'il osa bien écrire à Charles IX qu'il rougissoit de porter le nom de français. La leçon étoit forte, sans doute ! mais combien elle au-

vicomte d'Orthès et le comte de Teudes, gouverneurs de la Provence et du Roussillon; payèrent de leur vie leur zèle pour leurs concitoyens. Ils moururent empoisonnés.

Qui qu'on ne puisse admettre l'imbecille supposition que Charles fût plus excusable que sa mère, on ne niera pas que l'un et l'autre n'aient été frappés de terreur après l'exécution de Paris. L'incertitude des démarches de Médicis en est une preuve; d'abord elle écrit le premier jour dans les provinces, que cet événement est le fruit de l'animosité des catholiques et des protestans, des Guise, des Condé, des Coligny, que son fils n'y a aucune part, et qu'il ne songe point à rompre les traités de paix. Dès le lendemain, elle envoie des catholiques connus porter l'ordre verbal d'exercer les mêmes horreurs. Le troisième jour, elle conduit son fils au parlement; et là, le monstre ose faire la dénonciation du complot imaginaire de l'ami-

---

roit été plus accablante encore si c'eût été dans le sénat d'un pays libre, que l'ambassadeur du tyran eût reçu un semblable accueil, si le deuil de l'humanité avoit été pris par des citoyens, et non par des courtisans qui n'agissoient encore ici que sous les ordres d'un maître!

ral et de son parti, ajoutant que ce coupable sujet vouloit exterminer la famille royale, placer sur le trône le prince de Condé, et s'en défaire ensuite pour y monter lui-même. Le président de Thou sentant l'impéritie d'une semblable démarche, ne se prêta qu'à regret à la nécessité d'en ordonner la transcription sur des registres dont l'existence devoit attester à la postérité les crimes d'une régente et d'un roi. Dans tout le cours des années précédentes, les parlemens n'avoient cédé en fureur ni aux prêtres, ni aux courtisans; ils avoient persécuté les calvinistes avec acharnement; leurs arrêtés enchérissoient encore sur les ordres qui leur étoient donnés; et quand on voit un corps de magistrats, à qui l'étude des loix devoit faire haïr la tyrannie, se porter aux plus horribles excès pour le service des tyrans; lorsqu'on lui voit instituer une procession annuelle pour célébrer l'anniversaire de la Saint-Barthélemy, lorsqu'on le voit écrire à Médicis pour l'engager à réformer de sa maison, non-seulement les valets gentilshommes, mais jusqu'aux valets gagés pour les plus basses fonctions, s'ils n'étoient pas catholiques, quelle idée doit-on se faire de l'importance que ces grands corps attachoient à leur existence, sous le titre pompeux de

*soutiens de la nation?* Les parlemens de province, pour la plûpart, avoient signalé leur zèle frénétique d'une manière aussi effrayante. La Saint-Barthélemy fut applaudie par eux avec autant d'impudeur, et il n'y a pas longtemps que par leur ordre, on en célébroit encore l'anniversaire dans plusieurs villes.

Le président de Thou, plus éclairé, plus humain que le reste de son infâme et vé-nale compagnie, devoit se retirer d'une cour vendue à Médicis; il ne le fit pas, et en cela il se rendit coupable. Il faut se persuader qu'un homme en place ne peut jamais faire le bien, s'il n'est entouré d'hommes de bien, et qu'il doit la quitter, s'il se trouve au milieu des brigands. C'est un sophisme en pareil cas, que d'attribuer la résidence au désir d'opérer le bien. Je demande si un honnête homme s'obstinoit à rester dans une caverne de voleurs, sous le prétexte qu'il veut essayer de les convertir; si, sous ce prétexte, il s'en faisoit salarier et nourrir, s'il les accompagnoit dans leurs courses, et se chargeoit du manîment de leurs trésors, et qu'ensuite il vînt à être pris par la maréchaussée, je demande si les loix ne le jugeroient pas comme complice des voleurs chez lesquels il prétendrait avoir voulu faire le

bien ? De Thou et le parlement de Paris s'apprêtèrent donc à faire le supplément du 24 août en commençant l'horrible procès à la mémoire de ces malheureux dont la mort tragique ne satisfaisoit point assez la rage de Médicis. Elle-même toute souillée de leur sang, indiqua encore d'autres victimes. Les délations recommencèrent leur cours ; des témoins sans nom, sans domicile, vinrent déposer vaguement sur des faits controuvés, et contre les hommes de bien qu'on leur avoit indiqués d'avance. Ils firent, pour la plûpart, des rapports absurdes, que des juges intègres auroient rejetés comme conçus dans un état d'ivresse. Ce fut sur une procédure aussi ridicule qu'odieuse, que Briqueneaut et Cavagnes furent pendus, que la mémoire de Coligny fut flétrie par un arrêt infamant, et que d'autres amis ou parens des chefs du parti périrent, ou par les derniers supplices, ou dans les cachots, pour expier, non pas le complot qu'ils avoient formé contre la cour, mais celui que la cour avoit trop bien consommé contre eux.

Tout avoit réussi à l'impie Médicis ; mais les calvinistes, revenus de leur première stupeur, s'étoient fortifiés à la Rochelle, à Nîmes et à Montauban ; il fallut en faire le siège,

et ce fut à cette époque où l'on put juger que Charles IX étoit moins qu'elle familiarisé avec le crime. Son imagination sembloit lui retracer, d'une manière sinistre, les objets d'horreur dont il avoit été environné. Il s'éveilloit la nuit en sursaut ; il croyoit voir des spectres , du sang , entendre des armes , des cris , des gémissemens ; il parcourroit ses appartemens avec effroi , et sembloit ne contraindre qu'avec peine l'horreur que sa mère lui inspiroit. Ses reproches fréquens , sur-tout sur le siège de la Rochelle , purent bien déterminer Médicis à se délivrer de ce fils sous lequel elle comprit que sa régence alloit expirer. Aussi après avoir péniblement conduit l'intrigue qui donna au duc d'Anjou la couronne de Pologne , on la vit faire , tous ses efforts pour le retenir à la cour ; et lorsqu'enfin elle fut obligée de consentir à son éloignement ,  
» *partez , mon fils* , lui dit-elle , *vous n'y serez*  
» *pas long-temps* ». Déjà Charles se sentoit atteint de cette étrange maladie qui termina ses jours ; maladie cruelle , sans doute , mais non pas assez en comparaison des châtimens qu'auroient mérités ses crimes. La paix s'étoit faite , pour la quatrième fois , entre lui et les calvinistes : mais qui pourroit calculer toutes les intrigues dont Médicis étoit sans cesse occupée

occupée à la cour pour y conserver son autorité, ne pas succomber aux mécontentemens de son fils, aux ressentimens des princes, à la haine des protestans, et se préparer une nouvelle régence sous le nom d'un prince foible, dont l'éternelle enfance lui promettoit un pouvoir absolu ! Il falloit toujours des victimes à cette ame altérée de sang, et fréquemment les supplices préparèrent ou consommèrent ses projets. Tels furent ceux de la Mole et Coconas, dont le plus grand tort étoit d'avoir été les favoris de Marguerite de Navarre et de la duchesse de Nemours, avantages qu'ils partageoient avec beaucoup d'autres, et qui les avoit malheureusement engagés à entrer dans le complot d'enlever de la cour les princes qu'on y tenoit, pour ainsi dire, prisonniers. Marguerite, dont l'esprit léger et insouciant n'a jamais montré de constance que dans la débauche, ne savoit rien dissimuler à sa mère. Son indiscret amant lui ayant confié le projet des protestans, elle courut le découvrir à Médicis, et vit périr sans regret celui qu'elle avoit cru honorer des plus hautes faveurs, bien sûre qu'elle trouveroit d'autres hommes assez lâches pour les briguer après lui.

Charles IX mourut enfin le 30 mai 1574,  
*Crim. des rein. de Fr.* X

fatigué de la vie, abhorrant sa mère, craignant pour sa femme et sa fille, qu'il laissoit entre ses mains, et tourmenté par le poids et l'atrocité de ses crimes; il laissa cependant la régence dans les mains de cette furie, en attendant le retour de son frère. A peine fut-elle en possession de ce pouvoir, qu'elle se signala par la mort d'une grande victime; elle fit trancher la tête à Montgommery, celui qui, dans le tournois de 1559 avoit tué Henri II, et qui depuis avoit porté les armes contre les catholiques. Charles IX lui avoit fait grace après la Saint-Barthélemy; et depuis la paix de la Rochelle, il sembloit être à l'abri. Mais la farouche Médicis, qui n'avoit jamais pardonné, lui fit faire son procès comme complice de la conjuration de l'amiral. Le parlement trouva qu'il étoit trop coupable, puisque la reine l'avoit condamné; et il expira sur un échafaud. Cette cruelle exécution, à laquelle on étoit fort éloigné de s'attendre, irrita les protestans; et lorsque Henri III arriva, le feu de la guerre civile étoit déjà prêt à éclater; et ce prince plus sensible à l'éclat des fêtes qu'on lui donnoit sur sa route, paroissoit fort peu inquiet du sort de la France et du sang des hommes. Le poison défaisoit Médicis de ceux à qui elle ne pouvoit faire

de procès. Damville venoit d'en sentir les atteintes; et malgré la douceur de son caractère, il avoit pris le parti de se joindre aux confédérés, et d'attendre avec eux le moment de se venger. Médicis savoit bien qu'elle n'avoit rien à craindre de son fils; aussi le reçut-elle avec joie. Ce prince regardoit les *cruautés utiles* comme justes et permises; il étoit vain, léger, inappliqué, esclave de la mollesse et des plaisirs, encore plus esclave de ses maîtresses et de ses mignons, prodigue des biens du peuple, brave au moment d'une action; lâche au fond de son palais, aimant sur-tout l'indolence et le repos, enfin propre à laisser Médicis maîtresse de renverser le royaume, si *tel étoit son plaisir*.

La fierté du cardinal de Lorraine commençoit à fatiguer cette femme, il fut empoisonné; personne ne pouvoit être auprès d'elle à l'abri de ses coups; nul n'étoit assez son ami, pour ne pas avoir à redouter le fer ou le poison. Les protestans, rassemblés d'abord à Milan, ensuite à Nîmes, paroisoient être en force et disposés à tout tenter pour leur vengeance et leur liberté. La reine d'Angleterre les encourageoit par ses conseils et ses secours; les princes d'Allemagne et le prince

d'Orange ne les abandonnoient pas. Médicis travailloit à réunir contre eux l'Espagne et l'Italie ; et pendant ce temps, Henri III s'occupoit à des processions, ou bien passoit des journées entières à ranger, dans mille sens différens, des pierreries sur la toilette de sa nouvelle épouse, ou bien à examiner les préparatifs de son sacre, et à nourrir ses petits chiens, dont il étoit presque idolâtre comme de ses mignons, jusqu'à les aller demander dans les maisons, ou les voler au coin des rues, ensuite à mortifier, à insulter même les femmes de la cour, et sur-tout Marguerite, sa sœur, qu'il haïssoit, et le duc d'Alençon, son frère, avec lequel il se querelloit sans relâche : enfin le duc, las de la vie qu'il menoit, entra dans une conspiration contre lui. Henri, muni de quelques preuves, vouloit qu'on lui fît son procès ; Médicis eut beaucoup de peine à l'en empêcher. Ce n'étoit pas qu'elle aimât le duc d'Alençon, mais il entroit dans ses plans de ne jamais abandonner un parti qui l'assuroit de régner sur l'autre, et elle se servit toujours de tous ses enfans pour faire contrepoids à l'autorité des uns des autres, et se la rendre nécessaire au milieu de leurs différends. Henri III, eut à peine exhalé son premier transport, qu'il s'en-

dormit dans son insouciance ordinaire , et le duc d'Alençon en fut quitte pour essayer de sa part des mortifications plus fréquentes , et pour être plus en butte à l'insolence de ses favoris. Jamais on ne s'est trouvé dans une position plus cruelle que le duc : né ombrageux et méfiant , il ne pouvoit se reposer sur une mère qui avoit déjà sacrifié deux de ses fils ; il n'éprouvoit pas la plus légère incommodité qu'il ne se crut empoisonné. Ses amis étoient sans cesse aux prises avec ceux de son frère , et à tout moment il croyoit être assassiné ; enfin il se détermina à la fuite , lorsque Médicis eut donné l'ordre d'étrangler à la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé. Ils furent sauvés par les pressantes prières de Sauvré , gouverneur de cet affreux séjour , qui demanda du temps , et eut le bonheur d'en obtenir. Cette résolution sangui-naire n'en ayant pas moins porté la terreur dans l'ame des princes , le duc et les Montmorenci se dérobèrent promptement , et joignirent l'armée des confédérés. Casimir étoit prêt à entrer en France , à la tête d'un corps considérable de troupes allemandes ; le frère du maréchal de Montmorency crut l'instant favorable pour se dévouer au salut du prisonnier ; il s'avança lui-même , formant , pour

ainsi dire, l'avant-garde de Casimir. Médicis lui fit dire que s'il ne s'arrêtoit pas, elle lui enverroit les têtes des prisonniers. « Qu'elle  
« le fasse, répondit le général, et elle ne  
« possède rien en France où je ne laisse des  
« marques éternelles de ma vengeance ». L'homme de courage est presque sûr d'intimider le méchant. Catherine interdite, prit un parti contraire ; elle délivra Montmorency et Cossé, leur frère entra en France, et fut battu près de Langres, par le duc de Guise, surnommé le balafré, après cette journée dans laquelle il reçut une blessure au visage. Ce succès auroit été plus complet, si Henri III ne s'étoit, malgré Médicis même, obstiné à lui refuser des secours, ce qui fit prévoir dès-lors que le duc lui étoit suspect. Bientôt la reine, moins puissante qu'elle ne l'avoit espéré, ne vit d'autre moyen de veiller à son salut, et d'éviter les hasards d'une guerre qu'elle avoit allumée, que de faire avec les religionnaires une trêve de sept mois, par laquelle elle accorda les conditions les plus avantageuses possibles : elle s'obligea de payer l'armée de Casimir, et de donner en otage les villes de Niort, Angoulême, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières, de payer les garnisons qu'on placeroit dans ces villes

aux ordres du duc d'Alençon et du prince de Condé, et d'entretenir à ce dernier une garde desuisses, d'arquebusiers et de gendarmes. Ainsi la situation de Médicis étoit changée; elle commençoit à porter le poids de ses crimes : haïe et méprisée des deux partis, personne n'osoit se reposer sur des promesses tant de fois violées; personne ne pouvoit se croire auprès d'elle à l'abri du fer ou du poison : mais elle n'étoit lasse pour cela ni de crimes, ni de sang; et plus elle se sentoit humiliée, et plus elle se débattoit, pour ainsi dire, dans la fange où elle s'étoit plongée.

La cour de Henri III étoit devenue un cloaque impur où séjournoient tous les vices, où fermentoit le levain corrompu de toutes les passions. Les femmes n'y rougissoient plus des choix les plus vils (1); par le plus com-

---

(1) Je n'appelle pas des choix vils, ceux que les préjugés ont long-temps placés dans la classe ridicule des rangs et des distinctions. La bassesse ne réside pas dans l'état qu'un homme peut exercer; mais il existe des différences dans l'éducation, les habitudes, les mœurs, les sentimens, et ces différences en mettront toujours une dans l'attachement d'un sexe pour l'autre; il est impossible que nul sentiment délicat ait accès entre une femme éclairée, instruite, accoutumée au raffinement de la vie, exercée à la pratique des vertus sociales.

plet renversement de principes et d'usages, elles alloient elles-mêmes mendier l'accepta-

---

et un homme droit, honnête, juste, mais dont l'esprit sans culture ne pourra ni recevoir, ni lui communiquer les douces impressions auxquelles elle est habituée. S'il joint encore à la rusticité des habitudes grossières, elle en sera encore plus rebutée; de sorte qu'un tel attachement ne peut être qu'un choix de pure brutalité, et c'est en cela que l'on peut dire encore que ce sont des *choix vils*. Mais il en est d'une autre espèce; si à la meilleure éducation, au langage le plus agréable et le plus séduisant, à l'écorce la plus polie, un homme joint une ame flétrie par le vice, des goûts crapuleux, des habitudes dégoûtantes, c'est là principalement ce que j'appelle dans une femme un *choix vil*, car l'ame seule peut être avilie.

Dans les états monarchiques, presque tous les attachemens sont de cette nature; ils entrent tous dans la première classe, le cœur n'y a jamais aucune part; une passion absolument brutale en est l'objet, le but et le motif. La plupart même des mariages, quoique sanctionnés par la loi, ne sont qu'une profanation de la loi. Mais il y a souvent cette différence que la vilité des choix est l'ouvrage de la tyrannie des parens, qui sacrifient à l'or le bonheur de leurs enfans, et leur traquent eux-mêmes le chemin du crime, en les unissant à des êtres vils, dont les défauts ou les vices les forcent trop souvent de part et d'autre à souiller la pureté des nœuds qui doivent faire la sûreté de tous les contrats qui nous lient les uns aux autres dans la vie sociale.

tion des faveurs qui n'avoient plus assez de prix pour qu'on s'empressât de les chercher. Des vices jusqu'alors inconnus en France, avoient été apportés par l'Italienne, et n'avoient que trop bien germé autour d'elle. Il n'y avoient plus à cette cour ni politesse, ni galanterie; on n'y connoissoit que la plus crapuleuse débauche; et la grossièreté des manières et du langage y répondoit à la brutalité des passions. Les juremens y étoient communs aux deux sexes; les conversations y rouloient toujours sur des tableaux ou des scènes dégoûtantes; les lectures y étoient obscènes comme les idées; et dans la fureur qui animoit sans cesse ces satyres et ses ménades, ils savoient souvent former et accomplir dans leurs orgies les crimes favorables à leurs intérêts ou à leur licence. Ce fut au milieu de cet amas d'infamie où se plongoit avec délices Marguerite, femme de Henri, et digne fille de Médicis, qu'elle medita le meurtre de Duguast, favori de Henri III. Duguast avoit encouru sa haine, parce qu'il avoit souvent parlé d'elle à son frère en termes aussi peu mesurés que bien dus à son infâme conduite. Il est vrai que celle de Henri ne lui permettoit guère de censurer sa sœur, et qu'il appartenoit moins encore à Médicis de

donner à son fils et à sa fille des leçons de pudeur ; mais Duguast pouvoit dire la vérité , puisqu'il le vouloit ; elle est le domaine de tous. Marguerite ne pouvant parvenir à écarter le favori , trouva des assassins , et il fut poignardé dans son lit , presque sous les yeux du roi , qui ne daigna pas le venger.

Médicis cependant continuoit toujours à diviser ; la trêve n'empêcha point les hostilités de recommencer de part et d'autre ; les armées étrangères vinrent encore ravager la France , déjà déchirée par les mains de ses enfans. Le roi de Navarre s'évada de la cour , et forma un parti d'autant plus redoutable qu'au moins le chef en étoit estimé. Mais bientôt les Guises , fatigués des incertitudes perpétuelles où les plongeoit le caractère ambigu de Médicis , et alarmés du danger auquel les exposoit son ame cruelle dans les vengeance , formèrent le projet de faire leur sort eux-mêmes , et de se rendre assez redoutables pour faire la loi à la cour , et assez puissans pour en devenir quelque jour les arbitres. Ce n'est pas ici le lieu de développer les commencemens de cette ligue désastreuse qui fut la suite des forfaits de Médicis , et qui a produit un longue suite de crimes au milieu desquels la France ne s'est point anéantie , parce

que sans doute la providence la réservoir , dans un siècle ou deux , à de plus hautes destinées (1).

La suite des années de l'odieuse Médicis nous présente toujours le même enchaînement de crimes généraux et particuliers ; des traités perpétuels faits et rompus sans autre nécessité que celle de régner toujours et de ne donner jamais l'avantage à aucun parti ; des assassinats, des brouilleries, des débauches honteuses, des concussions, des vols publics, des guerres continuelles, la dévastation de tout l'empire, la misère publique, tel est le tableau de sa vie entière. Enfin la ligue s'étant accrue en puissance au point de devenir formidable ; Guise étant entré dans Paris,

---

(1) Oui, dans un siècle ou deux : on a cru, on a dû croire qu'elle y devoit arriver plutôt. On doit être dé-trompé. Il faut qu'il n'y ait plus en France que des hommes et du fer pour qu'elle arrive au degré de liberté qu'elle sembloit avoir atteint. Où est l'esprit de liberté ? Il est dans la classe appelée encore le peuple, parce qu'il est pauvre, actif et vigoureux. Où est l'esprit d'esclavage ? Dans les classes instruites, parce qu'elles sont riches et efféminées. Or, elles ont mis le peuple sous l'empire de l'or et du fer. Il faut du temps avant qu'il se soit ressaisi du dernier. Il y parviendra ; mais quand ?

plus en roi qu'en sujet, la journée des barricades, la fuite du roi, le sang qui coula dans ces circonstances, réveillèrent Henri III. Il se voyoit au moment d'être précipité de son trône. Sa mère temporoit encore afin de régner, ou avec son fils ou avec les Guise. Il sortit de son inertie, mais en véritable roi, ce fut par un crime. Il assemble les états à Blois, pour la seconde fois depuis son règne; et là, au lieu de se mettre sous la sauvegarde de la nation, de lui demander justice, et de faire juger la maison de Lorraine comme perturbatrice du repos de l'état, il se venge par un lâche assassinat; les Guise sont poignardés, et Médicis troublée de ce qu'elle appelloit un *acte de vigueur*, se voyant parvenue au terme de son pouvoir, puisqu'il avoit commis un attentat sans la consulter, tomba malade, et finit sa criminelle vie sans témoigner ni remords, ni repentir, sans être épouvantée du passé, sans inquiétude sur l'avenir, elle qui prétendoit s'être rassasiée de sang pour la gloire de Dieu, et le maintien de la religion catholique!

Louise de Lorraine, femme de Henri III, ne prit pas plus de part aux affaires publiques, que la femme de Charles IX. Ces deux femmes étoient des bigotes, sans esprit et

sans caractère. Encore Elisabeth d'Autriche montra-t-elle plus de sens dans ses opinions. Quoique zélée catholique, quoique Autrichienne, elle détesta le forfait de la S. Barthélemy, et l'imbecille Louise, toujours occupée à faire dans le palais de petites chapelles, de petits oratoires, ne voyoit pas sans des transports de joie les succès des Guise contre les religionnaires. Elle fut aimée d'abord avec passion, ensuite dédaignée par son mari, Elle reçut avec la même impassibilité les témoignages d'amour et ceux de mépris. Elle se consola toujours avec ses livres de dévotion, ses pèlerinages et ses processions, des sales attachemens du roi, et pria Dieu toute sa vie, sans savoir et sans comprendre ce que c'étoit que Dieu, ni ses œuvres.

Mademoiselle de Château-Neuf, maîtresse de Henri, étoit d'un autre caractère; si la naissance ne l'avoit pas appelée au trône, elle étoit au moins digne d'en approcher. Antoine Duprat, petit-fils du chancelier, s'étant malheureusement avisé de parler d'elle dans les termes convenables à une courtisanne, elle le rencontra un jour sur le quai de l'école; elle étoit à cheval et lui à pied: elle marche droit à lui, le renverse, et de sang froid le foule aux pieds de l'animal dont elle excitoit la furie

en le pressant fortement de l'éperon : elle n'étoit cependant alors que maîtresse du duc d'Anjou , car Charles IX vivoit encore. Lorsque Henri III épousa Louise de Lorraine , ce ne fut pas sans éprouver de vifs reproches de la part de mademoiselle de Château-Neuf ; et dans le commencement de son mariage , elle donna à la reine autant de chagrins que celle-ci étoit capable d'en prendre. Le comte de Brienne , cadet de la famille de Luxembourg , avoit aimé Louise de Lorraine ; Henri III le savoit , il proposa au comte de lui donner Château-Neuf en échange. Brienne ne trouva pas de proportion dans l'offre galante du roi ; et ce prince ayant manifesté à cet égard une volonté très-déterminée , le jeune homme préféra la fuite au déshonneur de s'allier à une fille publique. Château-Neuf prétendit lutter quelque temps contre la reine ; et Médicis , à qui sa belle-fille s'en plaignoit quelquefois , ayant fait de vains efforts pour réduire cette fille ambitieuse à un respect au moins extérieur pour l'épouse légitime , perdit patience un jour qu'elle s'avisa de paroître au bal , sous les mêmes habits et la même décoration que Louise. Henri III lui-même trouva mauvais qu'elle vînt faire parade aux yeux de sa femme des

prodigalités insensées dont il usoit avec elle. Elle eut ordre de ne plus paroître à la cour. Le dépit lui fit épouser un Italien ; il eut le malheur de ne lui être pas fidèle , elle le poignarda de sa main. Elle épousa ensuite Philippe d'Altovitis , baron castillan , qui fut tué par ordre du grand-prieur de France , peu avant la S. Barthélemy ; elle fut mère d'une fille , nommée Marseille d'Altovitis , parce que la ville de Marseille la tint sur les fonts de baptême.

La plus véritable passion de Henri III avoit été pour la princesse de Condé ; elle en fut la victime : tant il est vrai qu'on ne peut approcher des rois , sans être ou criminel ou malheureux. D'abord , livrée malgré elle à ce prince par son propre frère et par l'impudique reine de Navarre , elle ne parut sacrifier qu'à regret ses devoirs et son penchant à la vertu. Lorsqu'elle se fut ainsi donnée par force , elle demeura fidelle à cet amant qu'elle n'avoit pas recherché , et supporta , sans se plaindre , les justes mécontentemens de son mari. A peine Henri III fut-il monté sur le trône , qu'il forma le projet de faire rompre son mariage avec le prince , et de l'épouser : il le lui écrivit ; mais la jalouse Médicis , redoutant le génie de la princesse et celui de son père , le

duc de Nevers s'occupa des moyens de parer ce coup , comme fatal à sa puissance. La princesse mourut ; on ne douta pas que ce ne fût par un crime , mais on n'a jamais su de quelle main partit le poison , si ce fut Medicis , la maison de Lorraine , ou le prince de Condé lui-même , qui se hâtèrent d'immoler cette infortunée à leur sùtété ou à leur vengeance.

Il faut que Marguerite de Valois , première femme de Henri IV , ait passé mille fois toutes les bornes dans l'exces de ses débordemens , puisqu'enfin les historiens du temps , et les plus modernes n'ont osé ni la justifier , ni même l'excuser. Formée du sang italien , ses penchans furent précoces ; dès l'âge de douze ans , elle eut des liaisons avec le jeune d'Entragues , et un nommé Charry , capitaine de la garde du roi. Sa tendresse pour le duc d'Anjou même ne fut pas innocente ; et lorsque devenu roi , il se plaisoit à la mortifier , il ne se servoit que du droit que toute femme qui s'oublie accorde à l'homme auquel elle se livre. Lorsque'elle épousa Henri IV , elle en témoigna beaucoup de joie ; et lorsque Medicis demanda aux femmes qui l'entouroient ce que pensoit sa fille de son alliance , une d'elle lui dit qu'elle avoit sujet d'en être satisfaite , puisqu'elle l'approchoit du trône , si son mari devenoit

venoit roi. Médicis conçut de l'ombrage d cette espèce de prophétie , et répondit qu'elle aimeroit mieux la voir morte mille fois , que de la voir reine de France par son mariage avec le roi de Navarre. Il paroît qu'elle n'étoit pas informée des projets sanguinaires de la S. Barthélemi ; il n'étoit pas d'ailleurs de son intérêt d'y tremper contre son mari. D'après cela , on peut écrire qu'elle en fut innocente. Menacée elle-même par de farouches assassins , qui à peine conservèrent assez d'empire sur eux-mêmes pour la respecter , elle fut en proie à des frayeurs personnelles , que sans doute on lui auroit épargnées. Ce n'est pas que Henri IV ne l'ait soupçonnée ; mais il paroît que sa méfiance étoit sans fondement , et il y en avoit assez des mœurs de cette femme pour la lui rendre odieuse. Après la Mole pendue pour le projet d'enlever le duc d'Alençon , et plus encore parce qu'il étoit l'amant de Marguerite , et que le roi en étoit jaloux , elle eût successivement des intrigues avec un nommé *Bidé* et Bussy d'Amboise ; Henri III ne pouvoit souffrir cette conduite non qu'il eût le droit d'être sévère , mais les hommes ont un secret penchant à la jalousie qui les porte à ne pouvoir souffrir que d'autres jouissent après eux d'un bien

même qu'ils méprisent. Aussi Marguerite eut-elle dans son frère le plus impitoyable persécuteur de ses intrigues. La Torigny, sa confidente, lui fut arrachée avec violence; Bussy fut banni de la cour, et assassiné ensuite en 1579, on ne sait par quel ordre. Accusée ensuite par son frère d'avoir donné les mains à l'évasion de son mari, elle fut retenue dans son appartement à la sollicitation de sa mère; et Henri III n'osant se venger sur elle, et imaginant que la Torigny avoit pu favoriser cette intrigue, fit courir à la maison où elle demouroit des gens chargés de la noyer dans une petite rivière voisine. Déjà cette malheureuse étoit liée sur un cheval, lorsque deux officiers, qui alloient joindre le duc d'Alençon, la délivrèrent. On peut juger que Marguerite ne garda pas le silence sur un pareil éclat, et que le duc d'Alençon s'en plaignit hautement, ainsi que le roi de Navarre. Mais ce n'étoit rien pour Marguerite que de recevoir des satisfactions, la mort de Dugast seule put la satisfaire; et après ce crime, elle demanda la liberté d'aller rejoindre son mari. Long-temps elle lui fut refusée; mais comme on crut avoir besoin d'elle, on l'envoya en Flandre négocier en faveur du duc d'Alençon. Médicis et Henri III prétendoient bien

profiter des avantages qu'on voudroit faire à ce prince , s'il étoit vrai que les Pays-Bas penchassent vers la France , pour se délivrer du joug espagnol. Marguerite partit donc avec l'agrément de son frère ; elle montra beaucoup d'esprit dans ces négociations sans fruit , et pitoyables en elles-mêmes , lorsque l'on considère la grandeur des projets confiés à des femmes , et à quelles femmes encore ! à des courtisannes , à des prostituées , sans caractère , sans lumières , sans étude , incapables de régler seulement l'administration d'une fortune particulière. Marguerite n'y apporta que de l'esprit , de la sagacité sans jugement , et revint sans avoir rien conclu. Elle alla ensuite joindre Henri en Gascogne ; elle y mena des filles dont le roi devint amoureux , et de son côté elle forma des liaisons avec Turenne et Clermont d'Amboise. Cette complaisance qu'ils avoient l'un pour l'autre dans leurs amours , n'empêcha point qu'ils ne se brotillassent pour des choses plus sérieuses. La religion en fut le sujet. Qui croiroit que Marguerite fût capable d'en soutenir les intérêts ? Malgré cela , elle le quitta en assez bonne intelligence pour revenir à Paris , où elle acheva de se brouiller avec Henri III. Un courrier que ce prince envoyoit à Joyeuse , l'an

de ses mignons , alors à Rome , fut arrêté ; on lui enleva une lettre de quatre pages , toute entière de la main du roi. Celui-ci en accusa sa sœur , et en présence de Médicis , il la traita comme la dernière des femmes abandonnées , et lui ordonna de quitter sa cour. A peine étoit-elle en chemin qu'il fit courir après elle , fit arrêter les femmes qui la suivoient , les fit outrager et frapper par ses gardes , et ramener à l'abbaye de Ferrières , où elles subirent devant lui-même un interrogatoire scandaleux sur la conduite de la reine. Le roi de Navarre regardant cet affront comme personnel , quels que fussent les torts de sa femme , se crut obligé d'en demander l'explication au roi ; il ne se crut pas obligé de répondre , et Henri de Navarre ne crut pas que cette femme méritât qu'il allumât pour elle une autre guerre civile. Les reproches de Henri III lui avoient appris que ; depuis son mariage , elle avoit eu de Jacques de Harlay de Chauvallon un fils dont la naissance avoit été tenue secrète ; et ce n'étoit pas un titre à l'estime de son mari , qui d'ailleurs ne lui pardonnoit pas d'avoir mérité une scène qui la rendoit la fable de toute l'Europe.

Elle ne laissa pas d'avoir de nouvelles in-

trigues à Nérac , et bientôt elle quitta son mari pour se sauver à Agen , qui lui avoit été donné en dot , en alléguant un peu tard que sa conscience ne lui permettoit pas de vivre avec un hérétique. Cette pieuse femme s'y plongea de nouveau dans le plus scandaleux libertinage , et cette infamie et les extorsions de la dame Duras , son intendante , la rendirent odieuse aux habitans. Lorsque la ville fut prise par le maréchal de Matignon , elle eut à peine le temps de se sauver en croupe derrière Lignerac , un de ses favoris , et courut s'enfermer à Carlat , dans les montagnes d'Auvergne. Les habitans de cette forteresse , peu disposés en faveur de sa réputation , qui la suivoit par-tout , voulurent la livrer à Henri III : elle s'évada ; mais elle ne put éviter le marquis de Canillac qui la suivoit par ordre de ce prince , et la conduisit au château d'Usson. Là , elle eut recours à l'empire de ses charmes ; elle réussit : Canillac devint l'esclave de sa prisonnière , lui livra le fort , où elle demeura , quoique libre , dans un esclavage forcé ; mais elle sut l'adoucir par ses amusemens ordinaires. Dans sa retraite à Agen , elle avoit eu encore un fils d'un nommé *Aubiac* ; celui-ci l'ayant été trouver à Usson , fut sacrifié à la jalousie de Canillac.

Le galant Dursé eut son tour , et ce sont les rêveries de cette brillante passion qu'il nous a rendues dans son roman d'Astrée. Son aventure s'y trouve enveloppée dans l'histoire de Lindamor et de Galathée. On doit convenir que les poètes sont d'étranges menteurs ; car si jamais femme a offert un contraste plus parfait avec les chastes bergères du Lignon , c'est assurément l'impudente Marguerite. Malgré cet enchaînement d'intrigues , elle eut beaucoup à souffrir dans ce château ; elle y sentit l'indigence ; et n'étant plainte ni secourue de personne , elle éprouva que s'il en coûte un peu pour combattre ses passions , il en coûte souvent plus cher pour s'y être livrée.

Enfin Henri IV étant monté sur le trône de France , Marguerite fut sollicitée de consentir de bonne grace à un divorce nécessaire. Elle ne le voulut jamais , tant qu'il le lui demanda en faveur de Gabrielle d'Estrée ; elle ne vouloit pas , disoit-elle , céder la place à une protistuée. Certes , Gabrielle auroit pu dire , et même avec plus de raison , qu'elle occuperoit le trône aussi bien qu'une femme publique : elle consentit à ce qu'on lui demandoit , lorsqu'il fut question du mariage du roi avec Marie de Médicis ; et en 1605 ,

elle vint à Paris , et eut la bassesse de rendre hommage à la nouvelle reine et de grossir sa cour : elle assista même à la cérémonie du sacre , et tout cela pour avoir la liberté de vivre à Paris , où son humeur libertine avoit plus de ressources pour se satisfaire. Elle acheta deux maisons , l'une dans la capitale , dans le quartier qui forme aujourd'hui la rue de l'université , et une autre à Issy , près Paris. Elle étoit dans cette dernière , lorsqu'elle apprit l'assassinat de Henri IV : elle ne songea uniquement qu'à elle , et à la crainte que la régence ne tombât dans les mains de quelques-uns des princes avec lesquels elle n'eût pas de liaisons. Lorsqu'elle sut que Marie avoit été nommée , elle demeura tranquille , continua sa vie accoutumée , vécut avec tous les hommes qui composoient sa cour , et en particulier avec un nommé *Comine* , musicien de sa petite cour , que les autres valets appelèrent *le roi margot*. Loin de lui déplaire , c'étoit la flatter que de chanter et de publier ses plaisirs. Maynard , célèbre poète du temps , n'avoit chez elle que ce vil emploi. Je ne sais quel est le plus méprisable , ou celui qui fait le mal , ou celui qui a la bassesse de l'encenser.

Les désordres continuels d'une vie licen-

cieuse, commencée à douze ans, terminée à soixante-deux, l'avoient tellement épuisée, que sur les deux dernières années elle devint presque imbécile, ombrageuse, craintive, hypocondriaque, sujette à de violentes attaques de nerfs. Elle mourut en 1615, dans un état fort triste, mais sans avoir fait la plus légère réflexion sur ses vices, et sans regretter une vie perdue au sein de la débauche et de l'oisiveté. Malgré le dégoût qu'elle inspira, le profond mépris dont elle s'est couverte, quoiqu'on se dise que la malheureuse victime de la misère, qui se traîne dans l'opprobre au milieu des places publiques, pour un morceau de pain, arrosé souvent des larmes du désespoir, est moins odieuse, moins vile qu'une femme éleyée par le hasard au plus haut des dignités humaines, et qui se conduit comme la plupart de nos reines, cependant il faut avouer qu'entre elles, Marguerite de Navarre se distingua par une modération peu ordinaire; elle ne commit qu'un seul crime; un seul assassinat fut ordonné par elle : quel excès de vertu?

Avant de montrer sur la scène tragique de nos royales ennemies une seconde Italienne et de nouvelles scènes odieuses, nous jetons un coup-d'œil sur la vie des maîtresses

régnantes de notre antique idole Henri IV. Il fut despote comme un autre , sa conquête fut un acte de despotisme , il régna despotiquement , et les maux qu'il a faits sont peut-être plus grands que ceux qu'ont faits ses pareils , parce que les peuples eurent le malheur de l'aimer.

Madame de Sauves fut la première de ses maîtresses dont les intrigues eurent quelque part aux affaires politiques. Elle étoit petite-fille du malheureux Samblançay , condamné à être pendu , à la place de Louise de Savoie , mère de François I , dame d'atour , c'est-à-dire , en langue française , l'une des femmes-de-chambre de la reine mère ; elle jouissoit en cette qualité de toute la considération que les cours attachoient au titre de valets des rois. Henri se déclara en faveur de cette femme presque aussi-tôt après son mariage avec Marguerite ; le duc d'Alençon la courtoisoit aussi ; et après la mort de Charles IX , Médicis se servit d'elle pour brouiller ensemble ces deux princes , dont on craignoit la réunion. Elle employa donc ses talens pour l'intrigue , et sur-tout celui de la plus habile coquetterie , à tenir sans cesse les deux rivaux entre la crainte et l'espérance. Ils passèrent insensiblement de l'ombrage à une ja-

lousie déclarée , et de cette jalousie à une haine qui ne leur permît plus de considérer aucun objet de politique ou d'ambition. Ainsi , ce n'est point assez que les nations soient victimes de l'avarice et du despotisme des rois et des princes , ce n'est pas assez que l'avidité des courtisannes les dépouille de leur subsistance , il faut encore qu'elles soient balottées par les petites intrigues des boudoirs, et que souvent le destin d'un état ou d'un parti dépende d'un regard ou d'un geste imposteur ! Si le roi de Navarre et le duc d'Alençon s'étoient unis étroitement d'intérêt , le dernier , qui toute sa vie pencha pour le calvinisme , auroit embrassé la cause des protestans, et l'alliance de ces deux hommes auroit apporté un coup décisif en faveur de ces braves et premiers défenseurs de la liberté d'opinions. Le duc d'Alençon contraint à partir , parce qu'enfin l'intérêt de sa vie l'emporta sur l'amour du libertinage , Henri demeura seul possesseur des charmes peu intacts de la belle de Sauves ; il s'applaudit du triomphe , comme si la place n'avoit pas eu plus d'un occupant , et ne quitta qu'à regret cette conquête banale , lorsqu'il y fut obligé , comme le duc , par une aussi pressante nécessité. Dans sa première jeunesse , Henri

n'étoit pas constant ; l'éloignement mit fin à sa passion pour madame de Sauves : le duc d'Alençon , revenu à la cour , succéda au roi de Navarre , ou plutôt à tous ceux qui avoient rempli l'intervalle. Elle s'attacha dans la suite le duc de Guise , quoiqu'elle eût trente-six ans ; et ce fut dans ses bras qu'il passa la nuit du 22 décembre 1588 , époque de son assassinat. Elle mourut elle-même le 30 septembre 1617.

Nous ne parlerons de la belle Fosseuse , fille d'honneur de la reine Marguerite , que pour rappeler la part qu'elle eût , par ses intrigues , à la septième guerre des calvinistes et des catholiques : le feu s'alluma uniquement parce que Henri III avoit averti Henri de Navarre que sa femme vivoit avec le vicomte de Turenne ; et pour venger l'honneur passé de Marguerite , il fallut que toutes les femmes et filles qui l'entouroient engageassent leur amans à prendre les armes. Fosseuse étoit aimée du roi , elle n'étoit point haïe de la reine ; elle enflamma la colère de ce prince ; et , comme il n'étoit pas le seul qui eût part à ses faveurs , il se trouva environné de jeunes insensés qui excitèrent en lui cette ardeur belliqueuse , le fléau des empires , et allumèrent le flambeau de cette

guerre , appelée la *guerre des amoureux*.

Si l'on vouloit parler de toutes les maîtresses de Henri IV , on feroit un volume , et la répétition des mêmes aventures ne seroit pas fort intéressante. Passons à Gabrielle d'Estrée , presque reine , et digne de l'être par beaucoup de vices et de défauts inhérens à la royauté. Née en 1575 , âgée de quatorze ans , d'une rare beauté , jointe aux graces les plus séduisantes , elle avoit déjà plu lorsque Henri IV la vit. Bellegarde connoissoit ses charmes , et il étoit de caractère à y mettre un prix. Il eut l'indiscrétion de vanter un bonheur qu'on pouvoit lui envier. Henri devint curieux , il voulut voir les perfections qu'on lui avoit dépeintes en un langage passionné : il se satisfit , et Bellegarde vit bien qu'il seroit victime d'une lutte inégale entre le maître et l'esclave. Bientôt le premier ordonna de renoncer à une passion à laquelle ni lui , ni Bellegarde ne pouvoient commander. Le despotisme le plus violent s'exerça dans un des objets qui devoient être les plus étrangers au despotisme ; et Gabrielle , d'abord fidelle en apparence à son premier amant , ne se piqua probablement de délicatesse , qu'autant qu'elle pouvoit donner un nouveau prix aux sacrifices que Henri exi-

geoit d'elle. Elle porta même fort loin l'artifice pour une jeune fille de quinze ans ; elle sut , aussi bien qu'une femme consommée dans le métier de la coquetterie , désespérer son royal amant , et s'assurer de sa conquête avant de lui rien accorder. Personne n'ignore les dangers que courut Henri dans le voyage de Mantes à Cœuvres , dans une circonstance où le sort de l'armée dépendoit de sa présence. C'étoit sans doute une folie à de braves gens de verser leur sang pour les intérêts d'un homme ; la guerre civile excitée pour ce fantôme absurde de l'hérédité , étoit une extravagance nationale : mais , n'importe , cette démence étoit générale ; et ce n'étoit pas moins un crime à Henri IV d'exposer ses troupes pendant son absence à être massacrées par le parti ennemi , ou de s'exposer à être tué lui-même , et à ruiner tout l'espoir qu'elle avoient la bonté de placer en lui. Ne pouvant rien gagner dans sa retraite sur une fille ambitieuse , dont le projet n'étoit pas de n'être qu'une maîtresse de passage comme les autres , il prit le parti de faire venir M. d'Estrée à Mantes , sous le prétexte du service qu'il pouvoit lui rendre dans son conseil. Mais le père ne faisoit pas les mêmes calculs de sa fille ; son intention n'étoit pas

de trafiquer de son honneur. Bellegarde auroit pu être écouté , parce qu'on pouvoit lui donner Gabrielle en mariage ; mais M. d'Estrée ne savoit pas qu'outre Bellegarde , le duc de Longueville avoit parlé d'amour , et n'avoit pas été rebuté. Il avoit même , dit-on , des lettres qu'on voulut ravoir : il demanda les siennes , et moins loyal que prévoyant dans sa restitution , à tout événement , il garda celles qui parloient le plus clairement ; il vouloit avoir des armes contre le crédit auquel pouvoit parvenir la nouvelle favorite. Mais en a-t-on jamais contre les assassinats ? Gabrielle s'aperçut du larcin , et en conserva un tel ressentiment , qu'en 1595 , elle le fit tuer d'un coup de mousquet à Dourlens , dans une salve d'honneur que lui faisoit la garnison.

M. d'Estrées , s'apercevant que le roi et sa fille avoient enfin une intelligence ensemble , se hâta du moins de la marier , et agréa la recherche de M. de Liancourt , dont le bien étoit convenable , mais dont le corps et l'esprit n'étoient pas propres à faire oublier à une jeune et belle fille les offres galantes d'un roi. Aussi ne se prêta-t-elle aux volontés de son père qu'avec une extrême répugnance. Le mariage se fit cependant , et Gabrielle ou ré-

sista courageusement à son époux , ou du moins le fit croire à son amant. Dès qu'une fois elle lui eut persuadé que Bellegarde et Longueville n'avoient rien obtenu , un vieux et laid mari ne paroissoit pas fait pour être plus favorisé. Henri ne tarda pas à se déclarer ouvertement ; il manda M. de Liancourt auprès de lui , avec ordre de conduire aussi sa femme ; et l'ayant une fois en son pouvoir , il l'emmena seule au siège de Chartres , avec la marquise de Villars , sa sœur ; et la marquise de Sourdie , sa tante , vint la joindre , afin de lui donner les leçons de monde et d'usage convenables à la première personne de la cour. Le chancelier Chiverny devint amoureux de madame de Sourdié , et par conséquent très-favorable à la passion du roi pour sa nièce. Ainsi , dans le tumulte des armes ; au sein des malheurs inséparables d'une guerre civile , on voit un roi et un chancelier , méprisiblement occupés d'une intrigue d'amour et des courtisannes , habiter scandaleusement ou des villes assiégées ou des camps , et donner à de jeunes soldats l'exemple de la mollesse et des voluptés. Enfin , la fortune ayant favorisé leur parti , Henri IV entra dans Paris le 22 mars 1594 , et Gabrielle accoucha de son premier enfant , César , duc de Vendôme , au

mois de juin suivant. A peine fut-elle parvenue à ce but secret de tous ses désirs, qu'elle forma le projet de devenir reine de France, projet d'autant plus insensé qu'il heurtoit de front tous les préjugés reçus, et qu'elle ne pouvoit s'attendre à l'emporter ni sur les usages établis, ni sur la reine Marguerite, ni sur le crédit des amis du roi. Henri IV adopta bien ses idées, et le prouva par la légitimation subséquente du fils, qui lui étoit né: mais cela ne suffisoit pas; et Henri IV lui-même sentoît qu'un roi ne pouvoit franchir absolument les bornes des préjugés qui gouvernent son siècle, quoique la raison puisse les désavouer. Il importoit peu à la nation que son roi épousât une femme née dans sa caste, ou dans telle autre; entre Gabrielle ou Marie de Médicis, le choix devoit être fort indifférent à un philosophe (1). Mais les nations ne l'étoient

---

(1) On prétend que si les rois ( tant que les peuples en souffriront ) se marioient au moins à des femmes de leur pays, ces femmes, toujours dangereuses, auroient au moins l'avantages d'être citoyennes du pays, et de ne pas apporter les haines héréditaires et invétérées qui séparent les différentes nations. Qu'on se détrompe et qu'on cesse de composer toujours avec les principes majeurs. Prenez quelque citoyenne que vous voudrez choisir, prenez-la même vertueuse dans le sein de sa  
pas

pas et ne le sont point encore assez pour ne pas s'éblouir par les mots pompeux *d'alliances brillantes*, de *traités avantageux*, et surtout par le spectacle des fêtes, des noces et des galas. Le couronnement de l'empereur vient encore d'attirer une foule d'étrangers, avides d'aller, d'un bout de l'Europe à l'autre, admirer à Francfort des bottes garnies d'or et de pierreries.

Jusqu'à la naissance de son fils, Gabrielle encore incertaine de son crédit avoit négligé de se faire des créatures : de ce moment, elle n'épargna rien pour se former un parti nombreux ; elle fit nommer Sully, que le roi balançoit à placer à la tête des finances à cause de sa religion ; elle espéroit beaucoup de sa reconnoissance ; elle rompit avec le duc de Bellegarde, et résolut de ne plus donner à son amant aucun sujet d'inquiétude. Elle n'ac-

---

famille, placez-la sur un trône, environnez-la de la pompe des cours, de flatteurs, de courtisans, de valets gagés pour la trouver belle, spirituelle, juste, humaine, bienfaisante, pour exalter ses moindres actions, et vous en ferez, avant six mois, une reine aussi ennemie de l'humanité que l'Italienne la plus perfide, ou l'Autrichienne la plus hardie. C'est dans le trône qu'est le principe du mal.

*Crim. des Rein. de Fran.*

Z

quit pas un tel ascendant sur l'esprit de Henri sans commettre de ces crimes politiques, inséparables de l'avidité des femmes couronnées. Sully la regarde comme le principal moteur de la guerre d'Espagne déclarée en 1595, dans un temps où il eût mieux valu laisser dans le repos la France épuisée par cinq règnes désastreux. Mais Gabrielle, du haut de sa grandeur imaginaire, regardoit les hommes comme des troupeaux, et l'or de la nation comme un instrument utile à l'élévation de son fils; elle vouloit avoir la Franche-Comté pour César de Vendôme, et il falloit faire périr des Français pour former un apanage à cet embryon. A mesure que Sully apportoit du remède aux finances de l'état, à mesure qu'il remplissoit le trésor du prince, car c'étoit là le seul but du ministre et du roi, Gabrielle arrachoit tout ce qui lui étoit possible de riches établissemens et de dons précieux; sans l'économie du ministre, elle auroit été une des maîtresses de roi les plus emportées par l'amour du luxe et des richesses: mais Sully, malgré ses querelles fréquentes avec le roi et avec elle, fut aussi inflexible qu'il le put, et ne lui laissa dissiper que des sommes beaucoup moins considérables qu'elle ne l'eût voulu. La naissance de deux autres enfans acheva d'établir

son crédit sur l'esprit de Henri, au point que ce prince étoit presque résolu à la placer sur le trône. Le mariage du petit César avec la fille du duc de Mercœur, qui avoit si long-temps joué le rôle de souverain en Bretagne, sembloit être le présage de l'élévation de sa mère, et cet avantage accordé à un bâtard, cette fortune immense assurée à ses héritiers excitèrent les plus grands murmures parmi la noblesse ; les noces qui se célébrèrent à Angers avec autant de pompe et d'éclat que si c'eût été ce qu'on appelloit autrefois un *fils de France*, et à présent un *prince royal*, accrurent encore les mécontentemens. Gabrielle y étala un faste de reine, les fêtes coûtèrent des sommes considérables, et ce fut malgré Sully qui n'ignoroit pas les conséquences de tant de pompe inutile et dispendieuse : mais il falloit bien cependant que le ministre cédât quelque chose pour conserver le pouvoir de refuser plus souvent.

Marguerite cependant ne consentoit point à son divorce, et le pape ne prononçoit point. Presque tous les courtisans que le roi avoit chargés des négociations à la cour de Rome, s'étoient ligués avec Sully pour trahir la passion de Henri, et veiller à ses intérêts politiques. L'empire des rangs étoit tellement in-

vétére dans l'esprit des Français, l'autorité du monarque tenoit encore à tant de différentes circonstances, les murmures de religion étoient encore si peu appaisés, on avoit tant de soupçons sous celle de Henri, qu'un mariage si étrangement disproportionné dans les idées reçues ne pouvoit qu'entraîner des malheurs dont toute la France auroit été victime ; On croyoit d'ailleurs fermement que Gabrielle étoit calviniste en secret, et le peuple murmuroit hautement du scandale de sa vie. Elle étoit regardée comme une sangsue publique. Son faste déplaisoit, sa hauteur lui faisoit des ennemis, et son caractère dominateur la faisoit redouter. Enfin, le jeudi saint 1599, elle vint à Paris pour y faire ses pâques ; elle étoit enceinte de quatre mois ; elle descendit chez le fameux Partisan Zamet, italien de naissance, et riche de tous les biens qu'amassent les financiers, lorsque la misère publique sert d'alimens à leurs infâmes trafics. Là, Gabrielle ayant accepté une superbe collation préparée pour elle, et mangé des fruits magnifiques, se sentit atteinte d'un mal dévorant à la violence duquel elle succomba la veille de pâques. Toute la France crut qu'elle avoit été empoisonnée, et personne ne douta que Zamet ne fût coupable de

ce crime ; mais par qui fut-il ordonné ? C'est ce qu'on n'a pu encore découvrir ; Henri en témoigna la plus amère douleur , et Sully seul parvint dans les premiers momens à calmer son désespoir. Il ne paroît pas cependant qu'il ait fait de recherches pour pénétrer les causes de la perte qu'il venoit de faire , et après quelque temps , les charmes de mademoiselle d'Entragnes le captivèrent dans de nouveaux liens.

Celle-ci étoit plus spirituelle que Gabrielle , et aussi plus méchante ; elle mit , comme la première , ses faveurs au prix de cent mille écus d'or , qui vaudroient aujourd'hui cinq cent mille francs , et d'une promesse de mariage. D'autres les avoient eues à moins. C'étoit dans le moment où il falloit faire un fonds extraordinaire de quatre millions pour le renouvellement de l'affaire des Suisses ; et l'on juge bien que Sully n'étoit pas d'avis de payer d'une somme si exorbitante l'ambition d'une coquette et celle de sa famille , encore moins de lui laisser concevoir des espérances aussi folles. Henri IV n'en donna pas moins tout ce qu'on lui demanda ; presque aussitôt il la conduisit à Lyon , lorsqu'il partit en 1600 pour marcher en Savoie , et poussa la folie jusqu'à lui envoyer les drapeaux pris sur l'ennemi à la

journée de Charbonnières. Sully le voyoit à regret retomber dans un excès d'aveuglement que rien ne pouvoit justifier, mademoiselle d'Entragues ayant tous les défauts de Gabrielle, et aucun des charmes qui pouvoient excuser une aussi violente passion, n'étant sur-tout rien moins que fidèle : il se hâta d'obtenir le consentement de Marguerite à son divorce, de le faire prononcer par le pape, et de conclure son mariage avec Marie de Médicis. Ce fut avec un violent chagrin que Henri souscrivit à cette alliance, et avec un vif dépit que mademoiselle d'Entragues la vit consommer. Elle s'emporta d'autant plus, qu'elle étoit enceinte, et qu'elle avoit bâti sur sa grossesse les mêmes projets que Gabrielle d'Estrées ; mais ses larmes, ses menaces, ses fureurs demeurèrent inutiles ; le mariage étoit résolu : Henri la décora du titre de marquise de Verneuil. Elle eut le malheur de faire une fausse-couche, et sentit qu'il falloit prendre son parti ; elle se soumit en apparence à la nécessité, afin de conserver son empire sur le cœur de Henri ; elle n'y réussit que trop bien, et dans la suite, elle fut cause de tous ses chagrins et de beaucoup de désordres publics.

Marie de Médicis arriva en France le 3 de

novembre 1600; elle étoit fille de François de Médicis, grand duc de Toscane, et de Jeanne d'Autriche; ce sang mêlé d'italien et d'allemand nous apporta les maux que nous ont toujours faits ces deux nations. Malgré es louanges excessives que lui donnent les historiens, et qu'ils répètent presque dans les mêmes termes à chaque règne, pour chaque femme de souverain, il paroît que cette femme n'étoit pas fort belle. Son image, dans la galerie de Rubens, au Luxembourg, nous donne l'idée d'une femme assez ordinaire; elle étoit encore moins aimable, entêtée, intrigante, jalouse, fière, défiante, orgueilleuse, amie du faste et de la dépense, vindicative et absolue; si elle eut à se plaindre du procédé de Henri IV, il faut avouer qu'elle ne fit rien pour le ramener; qu'elle n'employa ni douceur, ni complaisance, ni égards; convenons aussi que, pour une femme de ce caractère, il étoit difficile de soutenir la dépravation des mœurs de Henri IV, et que si le moyen de faire faire des réflexions à un mari qui s'oublie n'est pas de se rendre insupportable par des plaintes et des éclats indiscrets; le moyen de faire prendre patience à une femme n'est pas non plus de la rassasier d'outrages. Malgré l'économie de Sully, on dé-

pensa beaucoup pour les noces de Marie, et l'or qu'on employa auroit été mieux placé, si on avoit délivré le peuple de quelques taxes onéreuses; cependant on remarqua qu'il y eût moins d'extravagance que sous le règne précédent. Marie ne tarda point à donner des preuves de fécondité; elle accoucha le 7 septembre 1601 du dauphin, qui fut depuis Louis XIII; ce fut une joie très-vive pour Henri, et en cela on ne peut rien voir que de fort naturel: mais ce qui est déplorable pour l'esprit sage qui étudie les mœurs des nations, c'est l'ivresse des peuples, lorsqu'il naît un enfant à leurs tyrans. On diroit que ce sont des enfants incapables de se conduire, et qui craignent de manquer d'un maître qui les guide.

Marie avoit reçu très-froidement la marquise de Verneuil, lorsqu'elle lui fut présentée au nombre des femmes de sa cour. La fameuse Galigai, favorite de la reine, parvint à gagner sur l'esprit de sa maîtresse de se composer à l'égard de la marquise, si elle vouloit plaire au roi; Galigai avoit ses raisons; elle vouloit être dame d'atour; Henri ne le vonloit pas: elle imagina qu'en intéressant la marquise, elle parviendroit à son but; elle lui promit en échange la bienveillance de la

reine, et en effet elle auroit joui de quelque considération auprès de Marie, si elle eût été plus réservée. Mais son esprit malin et railleur ne ménageoit personne, et sa haine particulière contre Marie ne connoissoit point de frein, sa gaité la rendoit pour ainsi dire nécessaire à ce prince, que le sérieux et l'humeur chagrine de la reine rebutoient. S'il n'avoit eu que la foiblesse d'aimer madame de Verneuil, et qu'elle l'eût mieux mérité, il auroit été pardonnable; mais son amour pour les femmes le faisoit passer toutes les bornes de la décence; il avoit à la fois plusieurs femmes et filles de la cour, et non content de ces passe-temps un peu trop variés, il exposoit souvent sa santé chez des femmes publiques. Marie ne pouvoit supporter des désordres qui l'exposaient elle-même, et leurs querelles fréquentes avoient presque toujours pour objet quelque nouveau mécontentement de ce genre. Marie le menaçoit souvent de faire en public des affronts à celle qu'il aimoit; d'autres fois elle lui faisoit craindre pour leur vie. Lorsqu'elle vouloit obtenir quelque grâce pour Léonor caligai, pour son amant Concini, pour la foule d'Italiens dont elle avoit inondé la cour, elle éprouvoit souvent des refus du roi, qui n'aimoit pas les,

Italiens, et alors recommençoient les reproches sur les infidélités, les bouderies, et des querelles si vives, que souvent la nuit Henri étoit obligé de se lever et de passer dans un autre appartement, c'étoit un moyen d'obtenir à la fin ce que l'on demandoit.

Ce fut ainsi qu'elle parvint à marier et à doter richement cette chère Caligai avec son Concini, et que malgré toute sa mauvaise humeur contre la marquise de Verneuil, elle acheta cette complaisance du roi, par toutes les complaisances possibles pour la favorite, qui venoit d'accoucher presque au même instant qu'elle; et dans le même temps où elle célébroit les noces de Caligai, et où elle se servoit pour en embellir les fêtes, des talens et des charmes de madame de Verneuil, elle méditoit avec la marquise de Villars la trame la mieux ourdie pour la perdre. La marquise s'étoit flattée un moment d'être aimée du roi, c'en étoit assez pour être l'implacable ennemie de la Verneuil. Elle avoit eu l'adresse de se procurer des lettres de celle-ci, adressées au prince de Joinville depuis qu'elle étoit attachée à Henri. La reine y étoit maltraitée, le roi n'étoit pas ménagé. Le prince, plus jeune et peut-être plus aimable, y paroissoit être favorisé par le cœur,

et cela n'étoit pas flatteur pour un roi aussi despote dans ses plaisirs que dans ses conseils : aussi cette nouvelle ne manqua-t-elle pas d'exciter une vive fermentation dans l'ame du roi , et de produire entre lui et madame de Verneuil des scènes fort vives ; mais elle avoit trop d'esprit pour être vaincue par de semblables ennemis , elle se défendit assez habilement pour donner à la colère de son amant le temps de s'apaiser : puis elle lui représenta la haine dont on étoit animé contre elle à la cour , et en vint à lui persuader , contre toute vraisemblance , que ces lettres avoient été falsifiées par un secrétaire du duc de Guise , qui avoit l'art d'imiter toutes sortes d'écritures. La reine fût querellée , la marquise de Villars bannie de la cour , le prince de Joinville obligé de passer en Hongrie ; le secrétaire fut mis en prison , lui qui n'avoit peut-être pas connoissance du fait ; et la Verneuil triomphante , et contrefaisant à son tour l'amante outragée , se laissa prudemment appaiser par un don de six mille livres.

Tandis que cette femme et la reine jouoient , comme on dit trivialement , à *quille ou double* , et qu'elles étoient l'une et l'autre continuellement bien ou mal avec le roi , la marquise

préparoit de grands chagrins à Henri. La conspiration du comte de Soissons, dans laquelle entrèrent M. d'Entragues son père, le comte d'Auvergne son frère, le duc de Biron, et cette femme perfide elle-même, n'est ignorée de personne. Son but étoit de se faire déclarer la femme légitime de Henri IV, ses enfans, les héritiers du trône, et de faire chasser Marie de Médicis, et déclarer le dauphin bâtard. Le but de Philippe, roi d'Espagne, avec lequel tous les conspirateurs avoient signé un traité, étoit de causer en France une révolte générale, d'y rallumer le feu de la guerre civile, et de profiter de ce mouvement pour faire une invasion (1). On

---

(1) La cause de cette perfidie de la part de la marquise et de sa famille venoit d'un refus qu'avoit fait le duc de Sully. Le comte de Soissons avoit demandé au roi une concussion de 15 sous par ballot de toîle qui entreroit ou sortiroit du royaume; il avoit associé la marquise à ce traité pour la valeur d'un cinquième, et l'on avoit présenté ce don comme un revenu de dix mille écus de rente; Sully démontra qu'il étoit au moins de trois cent mille écus, et qu'en outre c'étoit une entrave onéreuse au commerce: la concussion fut retirée. Elle rappelle l'affaire des *alluvions* accordées aux Polignac en 1787, et révoquées sur les représentations des Parlemens de Toulouse et de Bordeaux. Nous en parlerons dans la suite.

sait que le parlement de Paris condamna tous ces coupables à différentes peines, et qu'en cela il agit selon les loix du royaume. On sait que le roi ne fit grâce, suivant le droit absurde qu'il en avoit, et dont il usoit suivant son *bon plaisir*, qu'à la famille de madame de Verneuil; et lorsqu'on divinise encore ce prince, en général aussi peu estimable qu'un autre, aussi haïssable à beaucoup d'égards, l'on ne se rappelle peut-être pas assez qu'un horrible complot contre la nation, une trahison qui pouvoit faire périr des millions d'hommes, dans laquelle on avoit rallumé les idées fanatiques de religion, ne put le détacher de cette femme odieuse; qu'il respecta assez peu les intérêts de son peuple, qu'il fut assez insensible à l'outrage fait à sa femme et à son fils, pour vivre encore avec la Verneuil, et qu'il ne l'abandonna que lorsqu'une autre passion eût effacé dans son cœur le souvenir de cette passion effrénée qui avoit duré dix ans.

La reine l'avoit toujours haïe avec tant de fureur, qu'elle prit le parti de la patience avec toutes les autres femmes qu'il eut ensuite. Galigai et Concini lui avoient d'ailleurs inspiré des idées plus étendues. Henri IV, qui, sous le prétexte d'un projet vaste et profond, n'étoit

occupé que de conquérir la princesse de Condé, alloit partir pour une guerre dont le succès étoit incertain, dont la durée pouvoit être longue. Il falloit que la reine fût régente ; son sacre paroissoit être un préliminaire indispensable ; il s'agissoit d'obtenir cette dépense au moment où les préparatifs de la campagne alloient diminuer les fonds amassés par l'économie de Sully ; il falloit donc user envers le roi de ces complaisances adroites qui préparent l'homme le plus ferme à n'oser se servir d'un refus formel, même pour une chose qui lui déplaît. Marie, d'Italienne furieuse et jalouse, devint donc tout-à-coup une Italienne souple, caressante et soumise. Les femmes de ce pays jouent sans effort toutes sortes de rôles. Marie obtint ce qu'elle désiroit, non sans opposition de la part de Sully, non sans répugnance de celle de Henri. Ce prince sembloit avoir des pressentimens de son malheur, et l'on sait par des autorités non douteuses que son assassinat fut annoncé en Espagne avant d'avoir été commis en France, ou du moins avant qu'on eût pu physiquement en avoir reçu la nouvelle. L'entrée devoit se faire le dimanche 16 mai 1610, lorsque l'attentat de Ravallac, arrivé le 10, termina la vie de Henri IV.

Ainsi finit ce prince tant loué pendant sa vie et après sa mort ; ce prince malheureux sans doute d'avoir vécu dans un rang dont la folie humaine est le principe, et qui avoit corrompu en lui quelques vertus, qu'au sein de l'égalité le désir et le besoin d'être estimé auroient mûries et développées. Henri, selon toute apparence, auroit été un très-bon citoyen ; il fut mauvais roi : l'ambition lui fit verser à grands flots le sang des Français ; il détruisit la nation sur laquelle il vouloit régner, et se crut quitte envers elle pour quelques actes d'humanité passagère qui ne la dédommageoient pas de tous les fléaux que traîne après soi l'horrible fléau de la guerre. Devenu roi, il dut à son ministre le peu de bien qu'il fit au peuple ; sans lui, sa prodigalité, son amour pour le jeu et pour les femmes auroient épuisé les trésors de la nation : ou lui doit seulement la justice de dire qu'il sut être contrarié par Sully, et apprécier les services que lui rendoit cet homme intègre. Mais étoit-ce pour le bien du peuple ou pour le sien qu'il regardoit Sully comme un homme précieux ? Je réponds en rappelant le code des chasses, code effrayant, sanguinaire, odieux, digne de Louis XI et de Charles IX, et je place ce

code barbare, dont le poids tomboit sur l'agriculteur, à côté du propos dérisoire et tant répété de *la poule au pot*. Oui, tu voulois, disois-tu, que chaque paysan la mangeât, cette poule, et pour le meurtre d'une bête fauve, tu voulois le faire battre de verges jusqu'à effusion de sang. J'en ai dit assez; ce monument de ton histoire fait ton oraison funèbre.

Quant à Sully même, ministre estimable, dans la foule des ministres qui devoient, qui doivent encore périr sous le glaive de la loi, pensa-t-il seulement à établir une loi *constitutionnelle*? Lorsqu'il considéroit de sang-froid les plaies de la malheureuse France, lorsqu'il vit les maux qu'avoit produits une femme sans foi comme sans pudeur, traînant à sa suite des prêtres sans frein, des ministres absolus, des juges corrompus, des supplices et des bourreaux, songea-t-il à prévenir le retour de ces désordres? Pensa-t-il qu'il falloit profiter de ces momens de calmes pour assembler les états-généraux, pour donner à la nation un gouvernement stable, fondé sur des loix dictées par la nature? Un de ses moyens en finances fut de rendre héréditaires les charges de judicature; ce n'étoit pas assez du premier genre d'hérédité qui venoit de couvrir la France de cadavres! il réprima l'avidité  
des

des partisans, mais avec beaucoup de ménagement, parce qu'il crut toujours avoir besoin des compagnies financières, qui pouvoient d'un instant à l'autre fournir de l'argent. Il ménagea beaucoup aussi les prétentions des parlemens, et ne mit aucun frein à leurs concussions, parce qu'ils enregistroient les édits; enfin ses mémoires ne nous montrent pas la plus légère idée des droits de l'homme, ni de ceux des nations; pas une notion des loix qui pouvoient manquer à un royaume aussi vaste; aucun doute sur l'étendue de l'autorité royale, aucun désir d'asseoir sur des bases solides le bien qu'il pouvoit et devoit faire (1).

---

(1) Ce sont cependant ces deux hommes qui longtemps ont été en France l'objet d'un véritable culte. Les Français rassasiés des maux qu'ils avoient soufferts sans interruption pendant deux siècles, élevèrent des autels à un roi et à un ministre qui leur laissèrent enfin la jouissance de l'air qu'ils respiroient; qui ne leur demandèrent peut-être que la moitié de leur subsistance, de leurs vêtemens, et les traitoient ce qu'on appelle en *bons maîtres*. On sait bien que dans les colonies les malheureux noirs adorent presque ce très-petit nombre de planteurs qui ne les font pas expirer sous les coups et l'excès du travail; et cependant nos domestiques ici ne souffriroient pas le despotisme même

*Crim. des rein. de Fr.*      A a

Les causes de l'assassinat de Henri IV furent considérées sous différens points de vue ; on n'a pu savoir positivement qui arma le bras de l'assassin Ravillac. Ce qu'il y a de sûr , c'est que le fanatisme fut son motif particulier ; on soupçonna Marie de Médicis , et il n'y a que trop d'apparence contre elle. L'ambition dont elle avoit été saisie tout-à-coup au

---

de ces *bons maîtres*. On n'est pas étonné de l'espèce d'idolâtrie d'une nation assez idolâtre pour endurer les Isabeau de Bavière, les Médicis, et leurs lâches et barbares époux et pupilles ; mais on doit l'être de ce que des historiens, des poètes, des philosophes se sont abandonnés à ces accès de déraison. Voltaire, par sa *Henriade*, a retardé le progrès de lumières de plus d'un siècle, par rapport à la forme du gouvernement. Mably même n'a pu se défendre d'une sorte de respect pour la mémoire de Henri IV. Les Anglais, qui nous ont tracé de sublimes vérités en tout genre, ont encensé ce prince ; et cependant, depuis le siècle de Louis XIV, la philosophie avoit fait assez de progrès pour que d'excellens esprits appréciaient parfaitement la conduite et le peu de vertus réelles de cette *idole de circonstance*. S'ils redoutoient de faire luire tout à coup la vérité aux yeux des hommes encore trop foibles pour la soutenir, il falloit au moins ne pas contribuer à entretenir leur erreur, il falloit présenter les faits, supprimer leurs propres réflexions, et conduire ainsi le peuple à les faire lui-même.

moment du départ projeté du roi ; son désir immodéré de se faire couronner ; le mécontentement qu'elle témoigna lorsqu'en lui réservant la régence Henri lui nomma un conseil ; celui de ses chers confidens Concini et la Galigai, lorsqu'ils apprirent que le connétable de Montmorency et le chancelier Silbery étoient nommés en cette qualité ; les intrigues de ces deux personnages et celles de don Juan de Médicis, frère de la reine, dont les perfides conseils n'avoient pas peu contribué à diviser la cour ; plus encore peut-être l'indifférence de cette princesse à la nouvelle d'un si grand événement ; celle que l'on mit à se saisir de l'assassin, et ensuite à l'interroger ; la négligence avec laquelle il fut gardé ; les précautions que prit le duc d'Épernon dès le premier instant, ce qui prouve qu'elles avoient été prévues ; enfin la correspondance que Marie n'avoit cessé d'avoir avec l'Espagne et la cour de Rome par le moyen de son frère et de Concini, déposent contre elle et l'accusent du plus grand crime dont une femme puisse se rendre coupable. Ajoutons que sa conduite, après l'événement, ne justifia que trop les impressions qu'elle avoit déjà données au moment de l'assassinat.

Henri IV avoit été frappé à quatre heures

de l'après-midi ; à six heures Marie avoit pris toutes les mesures nécessaires pour se faire déclarer régente. Le conseil étoit assemblé ; le duc d'Épernon , avec un ton d'insolence qu'une autorité supérieure pouvoit seule justifier , y avoit paru , la main sur la garde de son épée : « Elle est encore dans le fourreau , » avoit-il dit , mais elle en sortira si la reine » n'est pas déclarée régente ; quelques-uns » d'entre vous demandent du temps pour » délibérer , leur prudence n'est pas de saison : » ce qui peut se faire aujourd'hui sans péril , » se fera demain au milieu du carnage ». Les membres du conseil les plus sensés comprirent que la reine ne parloit point avec tant d'audace par la bouche d'un de ses esclaves , sans être assurée d'un parti puissant. Tout servoit à prouver que ce parti étoit formé d'avance , et l'on ne pouvoit mesurer , dans un seul instant , toute l'étendue de ses forces et de ses différentes branches. Ils crurent plus prudent de céder que de s'exposer à cimenter de leur sang le pouvoir dont Marie paroissoit si avide. Dès le lendemain le parlement lui confirma le don de la régence , avec celui de la tutèle , au nom du jeune roi Louis XIII , âgé de dix ans. Si ce grand corps avoit bien voulu

remplir ses devoirs, c'étoit là le cas d'assembler les états-généraux; mais le parlement, qui seul avoit élevé Henri IV sur le trône, s'étoit convaincu de ce moment qu'il représentoit la nation; il avoit même déclaré que les états-généraux n'étoient pas constitutionnels, parce que les états de Paris, assemblés par le duc de Mayenne, l'avoient été par une autorité illégitime. Dans la vue de rester seul en possession de l'honorable titre de représentans de la nation, il étoit nécessaire en effet de consacrer l'absurde maxime, que la nation ne pouvoit pas s'assembler de son propre mouvement et sans l'ordre du roi; ce qui ne fut jamais établi par aucune loi, par aucun acte quelconque; ce qui pouvoit être simplement d'usage quand les rois étoient *tout*, et les peuples rien. Le parlement ayant une fois prétendu que lui, petit corps d'individus, sans mission du peuple, agréé par le roi, ayant acquis de la main du roi des charges vénales soumises à un droit annuel payé au roi, représentoit les assemblées libres et générales des *champs de Mars et de May*, ou les *états-généraux du royaume*; que cependant les *états-généraux* n'étoient pas constitutionnels, n'avoit plus qu'à déclarer

que la nation elle-même n'étoit pas *constitutionnelle*.

Enfin, Marie de Médicis est déjà déclarée régente avant même que les environs de Paris soient instruits de la mort du roi. Sully n'est pas même consulté; sa douleur le rend importun, son économie le rend à charge. Il y avoit quarante millions d'argent en réserve, outre le revenu du courant, il fallut les remettre entre les mains des courtisans et des favoris; ce trésor disparut en moins de quatre ans: Sully s'écarta de lui-même, et débarrassa les piliards de sa présence et de ses reproches. Lorsqu'enfin le luxe et les dissipations eurent réduit aux dernières extrémités et la régente et son foible ministre Luyau, et Concini, et la Galigai, et tous les Italiens et les Espagnols qui régnoient avec une femme sans génie, on fut tout-à-coup étonné d'entendre, en 1614, demander les états-généraux. Mais, quoiqu'en lisant l'histoire de ce règne on soit surpris d'entendre rappeler leur nom, on l'est peut-être davantage de voir qu'ils produisirent un enthousiasme général, et rien de plus. Les disputes de rang, d'ordres, de vérifications de pouvoirs occupèrent les premières séances. Les trois ordres de l'état, et en gé-

néral toutes les classes de la société, se considéroient comme des armées en présence, qui ne font encore que s'observer, en attendant le signal du combat. Le clergé, fier de ses richesses, de ses immunités, de ses dons gratuits, ne sentoit pas qu'il les perdoit si l'état tomboit en décadence; il ne demandoit que la ruine du protestantisme à quelque prix que ce fût. La noblesse espéroit s'enrichir des dépouilles du peuple; tel a toujours été son rôle. Elle demandoit la suppression de la vénalité et de l'hérédité des charges de judicature; les parlemens auroient agi avec justice, prudence et raison, s'ils avoient à leur tour, demandé qu'on détruisît le fléau de la noblesse héréditaire. Le tiers-état auroit voulu qu'on remédiât à la mauvaise administration des officiers de justice et des finances: mais ses députés étoient pris dans ses deux corps qui vouloient sa ruine: aussi fut-il oublié dans les débats; c'étoit l'usage. Rien n'étoit concerté, il n'y avoit aucun plan d'assis, peut-être point de but; la régente seule en avoit un, celui de régner et de voler arbitrairement. Les états ne purent, ou ne voulurent pas commencer leurs opérations, et on les sépara lorsqu'à peine les pouvoirs étoient vérifiés: on nomma des *commissaires du roi*

pour conférer avec ceux des députés aux états ; ceux-là traînèrent en longueur , dégoûtèrent les députés , et ces états de 1614 offrirent , au dix-septième siècle , un spectacle bien plus étrange que ceux de Philippe-le-Bel au quatorzième ; ils finirent sans même qu'on s'en apperçût. De nouvelles taxes vinrent au secours du trésor royal ; et Marie , voulant , à sa manière petite et bornée , diviser aussi pour régner , s'avisait d'un autre plan qui ne put lui réussir qu'à brouiller , sans porter aucun coup décisif.

La noblesse et le clergé venoient de demander la publication du concile de Trente , et le rétablissement de la religion catholique dans le Béarn ; presque toutes leurs doléances tendoient à faire réformer partiellement les clauses de l'édit de Nantes les plus favorables aux réformés. Marie de Médicis essaya de les faire avertir secrètement de se défier des dispositions hostiles des catholiques ; mais quoique les calvinistes ne fussent que trop disposés à s'inquiéter , il ne se trouva pas un homme capable de commander avec succès des forces armées , quand même il y en auroit eu : d'ailleurs le grand mal du règne de Henri IV étoit d'avoir accoutumé au repos , à l'insouciance et à la mortelle

quiétude de l'esclavage la seule portion d'hommes que la liberté des opinions pût conduire à la liberté politique et civile. Les réformés s'étoient endormis dans une douce confiance pour un roi qui les avoit toujours favorisés. Le réveil paroît si dur ! on a si peu de force lorsqu'on les a usées au sein de la mollesse ! Le gouvernement étoit sans force, les religionnaires sans courage, la nation anéantie. Le parlement n'avoit que des prétentions, et point de patriotisme ; il s'avisa, pour se rendre respectable aux yeux du peuple, de rendre le 8 mars 1615, un arrêt qui ordonnoit que les princes, les pairs et les grands officiers de la couronne, qui ont séance et voix délibérative au parlement, et qui se trouvoient à Paris, seroient invités à venir délibérer avec le chancelier sur les propositions qui seroient faites pour le service du roi, le soulagement de ses sujets, et le bien de son état. La régente, étonnée de ce coup d'autorité imprévu, consulta promptement les bons et fidèles *sujets du roi* : ceux-ci craignirent que le parlement, réuni aux grands, ne prétendît tout-à-coup rendre l'administration plus régulière et moins dépendante de l'incapacité et des passions du prince ; ils se rappeloient ce que les états-

généraux avoient voulu sous le règne du roi Jean ; et ce qui n'avoit pas eu son effet dans un temps d'ignorance, pouvoit s'opérer facilement en 1615. Marie se hâta d'ordonner aux magistrats de ne plus se mêler des affaires du gouvernement. De quoi s'inquiétoit l'inhabile régente ? les grands divisés entre eux se bernoient à intriguer sans savoir ni ce qu'ils vouloient, ni ce qu'ils pouvoient. Les magistrats n'avoient point préparé le coup qu'ils vouloient porter ; ils furent obligés à se taire, et peut-être trouva-t-on même le véritable secret d'appaiser leurs efforts : d'ailleurs, nous n'en aurions pas été plus heureux. Si les grands avoient accru leur prépondérance, soutenus seulement par l'autorité parlementaire, le fruit de cette coalition contre l'autorité royale auroit été le rétablissement des fiefs. Combien la nation auroit été de temps encore à secouer le joug, si le régime féodal avoit pu renaître dans toute son étendue, puisque les restes de cet infernal système nous donnent encore tant de peine à détruire ! Non, en 1614 il ne pouvoit s'opérer une heureuse révolution ; il falloit près de deux siècles pour en concevoir l'idée ; il en faut peut-être encore un pour l'exécuter.

Marie de Médicis ne connoissoit aucun remède aux maux que lui causoit tous les jours sa mauvaise administration; elle savoit faire toutes les sottises du monde, et sa foible tête se perdoit lorsqu'il s'agissoit de les réparer. Dès l'année de la mort de Henri IV, Concini et sa femme avoient acheté le marquisat d'Ancre pour une somme de cent trente mille livres. Ses égards pour le mari devinrent suspects; on l'accusa d'avoir eu pour lui des bontés très-particulières; et les faveurs qu'elle accumula sur sa tête ne prouvèrent que trop qu'on ne se trompoit pas: elle en fit un maréchal de France, lui qui n'avoit jamais tiré l'épée. L'insolent favori s'érigea bientôt en despote; rien ne fut respecté: les libertés de l'église gallicane furent violées; les jésuites devinrent tout-puissans; ils poussèrent la démençe jusqu'à demander qu'il leur fût permis d'écrire, et qu'il fût défendu de leur répondre. Le mariage du roi avec Anne d'Autriche, infante d'Espagne, et celui de Philippe, infant, avec Elisabeth de France, furent conclus, contre tous les intérêts de la France. Ces alliances funestes ne pouvoient qu'effrayer les protestans, dont tous les intérêts se trouvoient blessés par l'inimitié avec leurs plus redou-

tables ennemis. Henri IV avoit formellement interdit à la régente de former jamais aucune alliance avec l'Espagne, ou du moins de consentir que ce fût avec l'héritier de la couronne, ou avec le roi, si elle venoit à le perdre avant la majorité de son fils; il lui avoit conseillé aussi de ne point accorder de faveur marquée aux jésuites, toujours prêts à embrasser le parti de la cour de Rome contre les intérêts de la France: il lui avoit appris que c'étoit le moyen de ne pas indisposer les religionnaires, et de ne pas commencer une guerre qu'il ne seroit plus en son pouvoir de terminer; mais comme elle étoit incapable de réflexion, elle l'étoit aussi d'adopter un conseil sage, et la mort du roi lui fit bientôt perdre le souvenir des instructions qu'elle en avoit reçues. Louis XIII n'étoit pas encore majeur, que les princes, irrités de l'insolence des favoris, s'étoient déclarés et se formoient un parti; les protestans armoient secrètement, et la reine avoit aussi ses créatures prêtes à se montrer pour elle et pour les Concini. Le roi, long-temps gouverné par eux, ne tarda pas à sentir le poids de cette autorité excessive et mal dirigée. En perdant le titre de régente Marie avoit conservé celui de mère, et c'étoit pour en abu-

ser qu'elle en réclamoit les droits. Louis, aussi foible & aussi bas que Henri III, se délivra du maréchal d'Ancre, comme son *auguste ancêtre* s'étoit délivré des Guise par un assassinat. Concini fut tué par Vitry, capitaine des gardes, le 24 avril 1617. On trouva sur lui des valeurs en papier pour 1,985,000 livres, et il en avoit en outre pour 420,000 livres sur les banques d'Italie. Peu de jours avant sa mort, il avoit dit à quelques amis qui le blâmoient de son audace, *qu'il vouloit voir jusqu'où la fortune d'un particulier pouvoit aller.*

Quelle idée ne doit-on pas prendre de ce règne désastreux, lorsqu'on voit une intrigante étrangère, un homme sans considération et un ministre sans talens, gouverner l'état? Ce ministre étoit le cardinal de Luyne, dont tout le mérite personnel se réduisoit à dresser des oiseaux au vol, & qui avoit obtenu à ce titre une place dans la vénerie du roi. Il ne savoit qu'amuser puérilement son maître, et c'en étoit assez pour disposer des destins de la France. Sous le gouvernement monarchique, quelles que soient les précautions que puisse prendre le peuple, ou par lui-même, ou par des représentans, le sort de l'empire dépendra toujours des agens immé-

diats d'un homme inviolable, et assez riche pour n'avoir à son service que des traîtres à la nation. Une vaine responsabilité ne les rendra point incorruptibles ; ils savent trop bien que les loix n'atteignent point l'esclave de l'homme supérieur aux loix. On verra donc toujours les rois choisir des hommes sans mérite et sans vertu ; et malgré toute la vigilance du peuple ou de ses mandataires, la machine politique se trouvera entravée, tantôt par une exécution lente, tantôt par des délais perfides, tantôt par l'ineptie et le défaut d'ensemble, tantôt par des changemens arbitraires dans la nature des loix et dans leur application. Quand on leur feroit rendre compte à chaque jour, à chaque heure, le progrès du mal ne seroit que suspendu, le mal ne seroit point extirpé ; il ne peut l'être qu'en remontant à sa source.

L'assassinat de Concini prépara la ruine de Marie de Médicis ; elle sentit que son crédit étoit perdu : toute occupée de sa situation, elle parut inhumaine envers sa veuve, qu'elle avoit tant aimée, et laissa briser sans pitié cet instrument fragile qui ne pouvoit plus lui servir « Si on ne peut lui dire que son » mari est mort, dit-elle, qu'on le lui » chante ». Expression qui fait horreur, et

qui caractérise parfaitement l'ingratitude des rois. Elle refusa de s'intéresser pour elle, et de demander sa grace, qu'elle pouvoit encore obtenir. Léonor fut mise en prison; et telle est la foiblesse & la lâcheté des gouvernemens despotiques, qu'on ne lui fit point son procès, pour avoir abusé de la faveur et de la confiance de la reine: on l'accusa de judaïsme, de magie et de sortilège: elle fut condamnée au feu sur ces imbécilles chefs d'accusation, par des magistrats dont on ne sait si l'on doit accuser le plus ou la démençe ou la bassesse. Cette malheureuse, moins coupable que la reine, montra de la constance en marchant à un supplice si peu prévu, et mourut avec une fermeté qui ne fit qu'accroître la fureur de ses ennemis.

Louis XIII, dont l'ame foible et féroce auroit été capable des mêmes crimes que Charles IX, s'étoit écrié, en apprenant la mort de Concini: *Enfin, me voilà roi!* Il avoit raison, il venoit de consumer un crime; c'étoit son premier acte royal. De ce moment, il ôta la garde à sa mère; qui, troublée de cet ordre tyrannique, lui demanda la permission de se rendre à Moulins; il lui en laissa la liberté; mais à peine étoit-elle arrivée à

Blois , qu'il la fit arrêter et renfermer dans le château : elle se sauva de cette forteresse , et se rendit à Angoulême ; et de-là au pont de Cé , où elle fut prête à prendre les armes contre son fils.

Le cardinal de Luynes et ses frères profitèrent seuls de la mort de Concini ; ils n'avoient pas renversé le maréchal d'Ancre et banni la reine mère pour le bien de l'état , mais pour le leur propre : ils se partagèrent toutes les charges de Concini , et la fortune publique ne fit que changer de main , comme à toutes les mutations de ministère. Marie n'avoit été éloignée que pour n'avoir point à partager avec elle les trésors que l'on prétendoit amassés : mais il s'élevoit dans le conseil un homme d'un génie plus étendu , dont les vastes projets demandoient une autre marche. Il entreprit de reconcilier Marie avec son fils : ce n'étoit pas qu'il fût susceptible des sentimens de la nature , ni qu'il voulût toucher le cœur de son *maître* , mais il craignoit que les intrigues de cette femme ne soulevassent en sa faveur une partie du royaume ; et pour exécuter ses desseins , il lui falloit la paix et la tranquillité qui disposent à l'esclavage. La mort du cardinal de Luynes,

Luynes , arrivé après le siège de Montauban , le 15 décembre 1621 , fut un moment de triomphe pour la reine ; Richelieu se servit habilement d'elle pour obtenir sur l'esprit du roi un crédit dont ensuite elle fut la victime. En 1623 , il l'avoit rendue aussi puissante que dans le temps de sa régence ; il obtint de sa reconnoissance le chapeau de cardinal , qu'il ambitionnoit depuis long-temps , et qui lui étoit nécessaire pour ajouter à sa considération personnelle : elle seule pouvoit le lui procurer aussi promptement , par ses relations avec la cour de Rome. Dès ce moment , il ne se crut plus obligé à aucun égard envers elle ; et comme il avoit besoin d'un empire absolu sur l'esprit de Louis XIII , qui ne l'aimoit pas , mais auquel il s'étoit rendu nécessaire , il n'oublia rien pour l'aigrir de nouveau contre Marie. Comme elle ne savoit rien calculer , elle lui laissa le temps de s'emparer absolument de ce prince , et se vit abandonnée de lui et de la cour , au moment où elle s'y attendoit le moins. Elle ajouta une autre imprudence à la première , elle refusa tout accommodement entre elle et Richelieu , et mit Louis dans l'alternative de chasser ou elle , ou son ministre. Il ne balança point ; et Marie , plongée dans un

délire plus grand encore , par les suites de son caractère opiniâtre et irréfléchi , s'enfuit de Compiègne le 30 juillet 1631 , et se rendit à Bruxelles , où elle fut reçue avec de grands honneurs. Mais lorsqu'elle fut sortie de France , les apologies de sa conduite , ses manifestes et ses lettres , furent inutiles. Richelieu triomphoit et savoit ménager la durée de cet avantage ; il faisoit valoir contre elle ses liaisons avec l'Espagne , la combinaison de ses projets avec ceux de *Monsieur* , son second fils , le dessein bien constaté qu'elle avoit eu de marier ce prince avec Anne d'Autriche , en faisant déclarer Louis XIII impuisant , ou bien en terminant ses jours : enfin il insinuoit qu'elle avoit trempé dans la conspiration de Chalais , en 1626. On ignore si ce dernier crime auroit été capable d'effrayer Marie. Si elle avoit pu le commettre , et qu'elle l'eût cru nécessaire à son ambition , il y a peu d'apparence qu'elle s'y fût refusée ; mais soit que de pareils soupçons fussent bien ou mal fondés , ils devoient faire une vive impression sur un prince fanatique et d'un caractère soucieux et méfiant. Son humeur chagrine et son esprit borné demandoient à être gouvernés ; mais il préféroit l'empire du cardinal , qui le débarrassoit du

fardeau des affaires, à celui de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche et de son frère, dont il étoit jaloux. Si le cardinal se trouvoit chargé du gouvernement, ce ne pouvoit être qu'en son nom ; au lieu que les deux reines et le duc d'Orléans auroient eut tout l'honneur de l'administration, et l'auroient réduit à une nullité absolue. Marie fut donc sacrifiée à la haine du ministre ; son douaire et ses biens furent saisis ; ses finances épuisées, elle se vit en proie à l'horrible nécessité d'avoir recours à la stérile pitié de ses égaux. Les *souverains*, si prodigues pour eux et leurs favoris, de la subsistance de leurs *subjects*, ne sont jamais généreux. L'Angleterre donna à Marie quelques secours modiques, que les intrigues de Richelieu réduisirent au point qu'elle fut obligée de repasser en Hollande après un voyage à la cour de Londres. Les Hollandois craignirent de se brouiller avec le cardinal ; et enfin la reine fugitive ne trouva d'asile qu'à Cologne, où les jésuites daignèrent lui payer une si chétive pension, qu'en 1642 elle manqua de bois au milieu de l'hiver, et périt presque de misère, vers la fin de juin de l'année suivante. Tant que les rois ne seront pas de simples citoyens, investis seulement, comme tous les fonctionnaires

publics d'un pouvoir temporaire , délégué par les peuples ; tant qu'ils ne seront pas comptables au peuple et soumis à la loi ; enfin tant que l'impunité leur assurera le droit d'être criminels , un châtement semblable à celui qu'éprouva Marie de Médicis , sera une sorte de justice accidentelle , dont le vulgaire rendra grace aux circonstances ; mais le philosophe n'y verra qu'un effet du hasard , dont l'influence passagère ne satisfait point les loix , ne venge point les hommes des maux qu'ils ont soufferts , et n'a jamais servi d'exemple aux têtes couronnées.

Après avoir persécuté sa mère par l'exil , par un procès en règle , dont il avoit chargé des commissaires , Louis XIII la voyant humiliée , pauvre et mourante , ne la traita pas moins avec une dureté excessive : mais que pouvoit attendre d'un fils sur le trône , une mère telle que Marie de Médicis ? L'éducation qu'il en avoit reçue ; la persuasion où il étoit qu'elle avoit voulu le faire assassiner , les doutes qui s'étoient élevés contre elle à la mort de Henri IV , la dureté du cœur , l'inhumanité innée dans l'ame des rois , leur indifférence sur l'opinion publique , tout devoit préparer Marie à l'abandon total de son fils. Agrippine avoit commis toutes sortes de

crimes pour élever Néron à l'empire ; Agrippine périt par l'ordre de ce monstre.

Richelieu et Louis XIII régnoient enfin sans obstacle ; le sort qui n'avoit fait qu'un ministre de Richelieu , ne lui avoit pas assigné sa place ; il devoit lui donner une couronne. Audacieux , entreprenant , dissimulé , vindicatif , barbare , que lui manquoit-il pour être digne du trône ? Le sang dont il en arrosa les degrés , n'effraya jamais le caractère farouche de Louis XIII ; ces deux êtres étoient nés l'un pour l'autre. « Ce que Machiavel con- » seille au tyran qu'il instruit , dit Mably , Ri- » chelieu l'exécuta » (1). Mably auroit dû écrire que Richelieu et Louis XIII l'exécutèrent. Loin de nous ces ménagemens qui rejettent en entier sur des ministres les crimes qui souillent l'histoire des monarchies !

---

(1) J'aurois dit plutôt que Richelieu fut tout ce que Machiavel nous montre dans *le prince* qu'il n'a pas prétendu instruire , mais faire connoître aux hommes. Comment de très-grands génies n'ont-ils pas vu que l'auteur du discours sur Tite-Live , et de l'histoire de Florence , avoit voulu donner des leçons au peuple , et non des préceptes aux rois ? comment ne l'ont-ils pas entendu crier aux nations : Tant que vous aurez des *princes* , voilà ce qu'ils peuvent être , et toujours ce qu'ils sont , plus ou moins ?

Sans doute , les ministres des rois ne peuvent être que des tyrans subalternes ; lorsque par hasard ils ont , comme Richelieu , un génie supérieur , ou simplement quelques talents de plus qu'un *monarque* ignorant , ils sont les auteurs des plans de tyrannie ; mais en cela même , ils ne sont jamais que les organes ou les interprètes de la *volonté royale*. Supposez qu'on place tout-à-coup sur le trône un honnête citoyen , et qu'on lui donne pour ministre un Richelieu , son premier soin sera de le faire livrer au supplice. Louis XIII , au contraire , loin de contrarier le despotisme de son ministre , l'applaudissoit et l'encourageoit dans toutes ses opérations. Tous deux , parfaitement d'accord pour tout asservir à l'autorité royale , intervertirent l'ordre des tribunaux , et tous les magistrats cédèrent à l'impulsion d'un nouveau Louis XI , après cette fameuse audience où ils furent contraints d'écouter , à *genoux* , les réprimandes de ces deux insolens despotes , lors de la fuite du duc d'Orléans. S'il y eut dans les parlements quelques hommes de bien , on les vit aussi suspendus de leurs fonctions , destitués de leurs offices , exilés ou traînés dans les prisons d'état. Les calvinistes furent anéantis par la prise de la Rochelle ; les grands , humiliés.

liés par la crainte des coups d'autorité arbitraire , divisés , affoiblis par les châtimens , redoutant sans cesse les délateurs que Louis XIII accueilloit avec joie , tous suspects les uns aux autres , tombèrent dans l'abattement ; les assemblées leur furent interdites ; le despote ne leur permit que les armes à leur usage personnel , mais leur défendit expressément d'en conserver dans leurs châteaux ; il leur défendit aussi toute communication avec les étrangers ; même avec les ambassadeurs des puissances , et finit par leur interdire sévèrement la sortie du royaume ; il rendit cette fameuse ordonnance , par laquelle il étoit enjoint d'obéir , sans délai , à tous les ordres du roi ; il étoit permis seulement d'exposer les raisons qu'on pouvoit avoir de s'y soustraire ; et s'ils étoient réitérés , il falloit les exécuter sans réplique , sous peine de perdre charges ou emplois , sans préjudice d'autres punitions dues à la désobéissance ; de sorte que si le *monarque* avoit eu la fantaisie d'ordonner à un homme de tuer son père ou son enfant , il auroit fallu obéir ou périr. Toutes les autorités , toutes les loix , tous les usages , toutes les coutumes qui avoient passé en loix , tous les corps existans , toutes les classes de l'état souffrirent un bouleversement général. La di-

vision des protestans , détruisit le seul germe de liberté qui existât depuis Charles VIII ; les lumières sembloient ne s'être répandues en France que pour le profit des tyrans. Ces deux hommes perfides les firent servir à façonner la nation au joug monarchique ; ils avilirent les esprits propres à éclairer leurs concitoyens ; les pensions , les bienfaits asservirent la plume de ces lâches adulateurs. Les autres classes furent amollies par l'usage de ce que les arts , les sciences et les lettres ont d'utile et d'attrayant ; le luxe le plus effréné retint à la cour ces grands , accoutumés à mendier bassement les faveurs des rois , pour étaler à leur suite un faste insolent. Louis XIII et Richelieu dispensoient d'une main l'or avec la servitude , et de l'autre les châtimens à tout être qui osoit penser.

Que d'horreurs présente le tableau de ce règne déplorable ! que de proscriptions ! que de sang répandu ! que de veuves éplorées ! que d'orphelins gémissans ! que de crimes particuliers et publics ! et les François les ont soufferts ; et les nations voisines en ont été témoin ? Que dis-je ? elles ont éprouvé le même sort , et l'Europe a encore des rois !

Si Henri IV eût vécu , jamais une Espagnole n'auroit été la femme de son fils. Anne d'Au-

triche , digne du sang dont elle étoit née , apporta en France tous les vices de l'Espagne et ceux de la maison d'Autriche. Marie de Médicis attachée à la cour de Rome , nourrie dans le fanatisme et la superstition , avoit cru ne pouvoir mieux servir la religion catholique , qu'en s'alliant avec de fidèles sujets des pontifes et de l'église. Les Concini , gagnés par l'or de l'Espagne , avoient hâté cette fatale alliance , et le 24 novembre 1615 , Anna d'Autriche épousa Louis XIII : elle étoit âgée de quinze ans , et Louis étoit plus jeune qu'elle de cinq jours. Nés tous deux avec un cœur dur et altier , ils n'étoient pas plus capables l'un que l'autre de ressentir et d'inspirer de l'attachement ; aussi n'éprouvèrent-ils jamais qu'une indifférence réciproque , qui dégénéra dans la suite en une haine fortement prononcée. Anne étoit fière et absolue : elle ne vit pas sans chagrin qu'elle étoit soumise , avec toute la cour , à l'autorité de sa belle-mère , et même obligée de lui céder le pas ou de disputer avec elle sur les honneurs de la préséance. Elle montra , dans les commencemens de son règne , peu d'empressement à se mêler des affaires. A peine connoissoit-on quel étoit son caractère , lorsque la mort de Concini lui donna l'occasion

de le développer par un trait de froideur et d'insensibilité révoltante. Les deux favoris de Marie laissoient un fils âgé de dix ans , d'une figure intéressante et d'un caractère aimable. Ce malheureux enfant , errant dans le palais du Louvre , ne savoit où trouver un asile. « C'est moi , disoit-il , qui porterai long-temps » la peine de l'orgueil de mes parens ». On lui avoit ôté son chapeau et son manteau , comme des marques distinctives d'un état dont il étoit déchu. Depuis deux jours , sa douleur l'avoit empêché de boire et de manger. Le comte de Fresque en eut pitié ; il voulut intéresser la reine en sa faveur ; il obtint d'elle qu'on le lui amèneroit , après l'avoir engagé à prendre des rafraîchissemens. Elle l'accueillit avec beaucoup de douceur , et lui promit d'avoir soin de son enfance. Cette humanité n'auroit pu que lui faire honneur ; mais comme on lui avoit dit que l'enfant dansoit avec grace , elle le fit danser en sa présence , au son des instrumens , tandis que le sang de son père couloit encore , et qu'on allumoit le bûcher où alloit être jetée sa mère. Dans quelle classe d'hommes , hors le rang *suprême* , trouveroit-on des exemples d'une pareille dureté de cœur ?

Le retour de la reine mère auroit renouvelé les débats entre les deux princesses , si le duc d'Orléans n'étoit devenu le point de réunion. Dès son arrivée en France , Anne d'Autriche avoit pris avec lui des manières très-libres. Le prince observoit peu de cérémonial avec elle ; et cela paroissoit d'autant plus étrange , qu'en Espagne , où l'étiquette est extrêmement sévère , la princesse ne devoit point avoir appris à user d'une liberté semblable. On prétendoit que Louis XIII n'étoit pas d'une complexion capable de promettre des successeurs au trône , et l'on croyoit que le duc d'Orléans auroit eu besoin du même conseil que la duchesse d'Angoulême avoit autrefois donné à François premier , à l'égard de Marie d'Angleterre. Louis XIII , qui n'aimoit des femmes *que l'espèce* , disoit la reine Christine , devint cependant fort jaloux de la sienne , et se rendit le jouet de ses courtisans , et sur-tout de ses ministres , intéressés à demeurer seuls en possession de tout le crédit. Une préférence marquée pour son beau-frère ne fut pas la seule galanterie qu'on attribua à la reine ; il couru des bruits injurieux sur elle , à l'égard du duc de Buckingham , favori de Charles II , roi d'Angleterre , et ambassadeur

de ce prince en 1625. Le duc se déclara publiquement l'amant de l'autrichienne. Richelieu en conçut du dépit ; ils se brouillèrent. Louis XIII , irrité , éloigna la dame d'atour de la reine , et chassa quelques-uns de ses domestiques. L'ambassadeur partit ; et quoi qu'en aient dit des auteurs mercenaires , il y a toute apparence qu'en effet Anne , qui souvent faisoit des neuvaines pour avoir des enfans , cherchoit aussi à s'en procurer par des moyens dont l'efficacité lui paroissoit mieux constatée.

Quant à la conspiration de Chalais , petit-fils du maréchal de Montluc , il n'a pas été prouvé qu'Anne d'Autriche , ni même la reine mère , y fussent entrées. On dit qu'il étoit question d'ôter au roi ou la vie , ou la liberté de faire prononcer la nullité du mariage de la reine , pour cause d'impuissance de la part de Louis , et de la marier avec le duc d'Orléans. On ajoute que les interrogatoires secrets du conspirateur fournissoient des preuves contre les deux reines et contre Gaston d'Orléans : mais on ne les fit point connoître. Si quelque chose peut donner lieu à croire qu'Anne d'Autriche fût coupable , c'est qu'il est constant qu'elle se préparoit à épouser le duc d'Orléans , lorsqu'en 1630 ,

Louis XIII tomba si dangereusement malade qu'on désespéra de sa vie : la proposition en fut faite à Gaston , et tous deux s'en occupoient , lorsque le roi se rétablit. Déjà cruellement agité depuis la conspiration de Chalais , ce prince dut regarder comme une nouvelle preuve du crime , de semblables négociations entamées pendant sa maladie ; et lorsque Marie de Médicis eut quitté la cour , Anne d'Autriche demeura exposée à tout le ressentiment d'un mari dont la méfiance s'accroissoit chaque jour , et d'un ministre qui n'ignoroit pas les intrigues des Espagnols avec elle et avec sa belle-mère , dont les intérêts étoient réunis avec les siens depuis qu'elle faisoit cause commune avec Gaston d'Orléans. Louis XIII fit défendre à l'ambassadeur d'Espagne de la voir aussi fréquemment. Pour la seconde fois , on lui ôta ses confidentes et ses domestiques , et l'on fit peu d'attention à des menaces qui devoient être sans l'effet.

En 1637 cependant , sa correspondance continue avec Marie fit naître encore des inquiétudes : elle employa contre le cardinal une maîtresse du roi , mademoiselle de la Fayette , qui lui étoit toute dévouée , malgré leur rivalité : elles y employèrent toutes

deux le jésuite Caussin. Anne s'entendoit avec le conseil d'Espagne , pour empêcher l'abaissement de la maison d'Autriche , de ce colosse effrayant , dont la puissance et l'orgueil ébranlent l'Europe et fatiguent encore la France ; mais rien ne réussit à cette femme intrigante , que le projet de donner un héritier à Louis XIII. Quel fut le père de cet enfant ? c'est encore une énigme. On prit toutes les précautions possibles pour en accorder les honneurs au roi. Mademoiselle de la Fayette , retirée au couvent de la Visitation , où elle se dispoisoit à prendre le voile , eut , au commencement de décembre 1637 , un entretien de quatre heures avec Louis XIII , qui étoit venu de Grosbois à Paris , exprès pour la voir. A son retour le mauvais temps l'ayant forcé de chercher un abri , il le trouva au Louvre , chez la reine , qui lui offrit sa table et son lit. Cette partie sembloit être arrangée ; car le roi quitta Paris dès le lendemain , et ne parut pas vivre depuis en meilleure intelligence avec la reine , qui cependant , neuf mois après , mit au monde ce trop fameux Louis XIV , à qui la France dut ensuite soixante années de malheurs.

Louis XIII savoit-il que la reine étoit enceinte , et se prêta-t-il à ce manège qui pou-

voit ôter la couronne à un frère qu'il haïsoit ? La demoiselle la Fayette avoit-elle opéré ce raccommodement momentané , ou pour couvrir la foiblesse de la reine , ou pour essayer en effet de faire naître un successeur au trône ? Cette dernière conjecture paroît peu vraisemblable , lorsqu'on se rappelle que Louis XIII avoit toujours été soupçonné d'impuissance , et que l'on n'ignoroit pas que ses maîtresses n'étoient pour lui qu'une simple société de confiance et d'amitié. Quoi qu'il en soit , et de la complaisance de Louis XIII, qui peut-être crut que le ciel avoit fait un miracle en sa faveur , et de la chasteté plus que douteuse de la reine Anne , elle déclara sa grossesse , et Richelieu parut en être fort mécontent. Etoit-ce un jeu ? vouloit-il cacher à son maître la part qu'il pouvoit avoir à cette intrigue ? C'est encore ce qu'on ignore parfaitement. La naissance du dauphin fut suivie de près par celle du duc d'Anjou , depuis duc d'Orléans. Après avoir souffert la naissance d'un premier enfant , il n'y avoit pas de prétexte à en défendre un second. Quoi que la maternité dût rendre la reine plus chère à son mari , s'il avoit cru être le père de deux fils , on ne voit pas qu'elle ait eu plus de crédit , ni qu'elle ait obtenu plus de con-

fiance de sa part. Au lit même de la mort ; Louis XIII ne l'ayant point encore appelée , elle envoya auprès de lui M. de Chavigny , avec ordre de lui demander pardon de ce qui pouvoit lui avoir déplu dans sa conduite , le suppliant de croire qu'elle n'avoit jamais trempé dans la conspiration de Chalais , ni conçu le dessein d'épouser Gaston , son frère. Louis reçut cette ambassade avec beaucoup de froideur. « Dans l'état où je suis , répon- » dit il , je dois lui pardonner ; mais je ne » peux pas la croire ». Il étoit temps pour elle de se soumettre : on pense bien qu'elle aspirait à la régence , et qu'elle la vouloit sans aucune restriction. Il falloit que la nécessité dictât à Louis XIII une loi bien impérieuse pour le faire consentir à laisser l'autorité à une femme et à un frère , qu'il paroissoit haïr également. Si le cardinal eût encore vécu , peut-être auroit-il agi autrement. Enfin il céda aux représentations , et nomma sa femme régente , en lui confiant l'éducation des deux princes , ses fils , avec l'administration des affaires publiques ; il nomma Gaston , son frère , à la lieutenance générale du royaume ; mais il ordonna en même temps que ni la reine , ni le duc d'Orléans , ne pourroient rien faire sans l'avis du conseil

conseil de la régence ; composé de ses cousins le prince de Condé et le cardinal Mazarin, du chancelier Séguier, du surintendant des finances et du secrétaire des commandemens, qualifiés tous de ministres d'état. Il ordonna que tout seroit délibéré dans ce conseil, décidé à la pluralité des voix, et qu'il y seroit pourvu, à la même pluralité, tant aux plus importans emplois et principaux offices de la couronne, qu'aux charges de surintendant des finances, de premier président, de procureur-général au parlement de Paris, et de secrétaire des commandemens. C'étoit donner des bornes bien étroites à l'autorité de la reine ; et déjà son ambition ne connoissoit plus de bornes : aussi Louis XIII avoit à peine fermé les yeux, le 14 mai 1643, qu'elle songea aux moyens de faire anéantir ces restrictions, qu'elle trouvoit offensantes. C'étoit le seul acte de justice qu'avoit fait dans sa vie ce détestable roi, surnommé *Louis le juste*, et il fut annullé dans vingt-quatre heures ; tandis que les maux qu'il avoit faits à la nation ont préparé tous ceux qu'elle a enduré pendant un siècle et demi, et dont elle n'est qu'à demi délivrée.

Cette déclaration du roi avoit été signée le 19 avril ; il mourut le 14 mai ; le 15, la  
*Crim. des rein. de Fr.* C c

régente se transporta en grande pompe au parlement ; et tandis qu'elle y signoit cette même déclaration , elle avoit reçu le serment des ministres de se départir de tous les droits qu'elle leur accordoit. Le comble de la dérision des rois envers les nations , c'est le cérémonial qu'on pratique à leur égard ; on fait tenir un *lit de justice* à un embryon de quatre ans et demi ; on lui fait dire qu'il accorde la régence à sa mère ; un chancelier vient à genoux prendre *les ordres du roi* ; une cour souveraine enregistre des *très-exprès commandemens du roi*. On ne voit point de pareils actes de folie dans les états où aucunes des charges ne sont héréditaires, où, suivant l'ordre de la nature, les enfans ne sont que des enfans, et où l'on n'insulte point à la dignité des hommes faits. Ces honteuses genuflexions, ces farces dégoûtantes, rappellent l'admission du cheval de Caligula au sénat romain.

Mazarin s'empara bientôt de la confiance de l'ignorante princesse, qui n'avoit pas même autant d'esprit que Marie de Médicis. Elle le fit premier ministre ; un pareil choix déplut aux grands et même au peuple, fatigué du joug insupportable de Richelieu : mais tout étoit corrompu, avili, incapable d'aucune énergie ; le

ministre de Louis XIII avoit anéanti la force qui restoit aux grands ; il ne leur avoit laissé que leur orgueil, leurs prétentions, et quelques biens ; les magistrats n'existoient plus, et le peuple sans dignité comme sans appui, ne pouvoit rien exiger de ceux qui n'avoient pas encore senti qu'ils ne sont rien sans lui. Des femmes cabalèrent contre Mazarin ; non contentes d'être célèbres par des aventures galantes, elles se jetèrent au travers des affaires politiques, et l'on vit régner dans la ridicule guerre de la fronde tout le désordre et l'inconséquence qui caractérisent les grands projets conduits par des têtes désordonnées. La victoire du prince de Condé, cette victoire si célèbre dans les annales de la France esclave, et qu'a déjà désavouée, au nom d'un peuple libre, l'assemblée constituante dans ses jours de gloire, avoient donné au commencement de la régence un éclat que fit disparaître cette guerre, que le prince de Condé disoit *qu'on ne pouvoit écrire qu'en style burlesque*. Anne d'Autriche n'eut guère d'autre part au gouvernement que ses intrigues en faveur du cardinal Mazarin, et l'opiniâtreté qu'elle montrait à le soutenir ; elle embrassoit aveuglement tous les partis qu'il lui montrait, sans les calculer, et sans en pré-

voir les conséquences ; elle ne fut enfin qu'un docile instrument des volontés de cet homme dont le génie étoit presque aussi redoutable que Richelieu , et qui auroit été aussi haïssable s'il n'avoit pas eu le caractère souple et délié de son pays. La guerre de la fronde s'apaisa ; le duc d'Orléans , le prince de Condé , le fameux coadjuteur de Retz et son parti cédèrent ; les femmes cessèrent de clabauder ; et le cardinal , peu reconnoissant de la protection que lui avoit constamment accordée la reine , ne fut pas plutôt délivré par elle d'une partie de ses ennemis , qu'il travailla à l'écartier de la confiance de son fils , et à s'emparer seul de l'esprit du jeune prince : il y réussit complètement. Louis XIV ne manquoit à aucun des devoirs extérieurs envers sa mère ; mais il ne cherchoit point à s'instruire auprès d'elle ; et après la mort du cardinal , elle ne fut point appelée au premier conseil que tint le roi déjà majeur : elle en fut mécontente ; mais elle se souvint heureusement du sort de Marie de Médicis ; & peu curieuse d'aller terminer ses jours à Cologne , elle se retira prudemment de toutes les affaires , et mourut tranquillement à la cour le 20 janvier 1666 , dans sa soixante-cinquième année , sans avoir fait aucun bien , mais sans avoir fait autant de mal que beaucoup d'autres. On ne lui con-

noit aucune vertu, beaucoup de vices et de défauts ; elle passa sa vie à intriguer, à brouiller, et il est à présumer qu'elle eût été plus détestable, si elle n'avoit pas été soumise à l'ascendant de deux hommes de génie, qui ne vouloient pas lui laisser partager le fruit de leurs crimes.

Mazarin avoit encore fait à la France le présent d'une Espagnole Autrichienne. Louis XIV avoit épousé ; le 9 juin 1660, Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV et d'Elisabeth de France, sœur de Louis XIII ; elle avoit vingt-deux ans lorsque son père préféra pour elle l'alliance de la France à celle de l'empereur. Mazarin la lui avoit fait proposer en 1658, et pour l'y déterminer, il négocia en même temps le mariage du roi avec Marguerite de Savoie. Le duc et sa femme vinrent à Lyon, et y amenèrent la princesse ; le jeune roi en paroisoit content, lorsque le comte de Pimentel arriva *incognito*, et vint offrir, de la part de son maître, la paix et l'infante Marie-Thérèse. L'offre fut acceptée : le duc de Savoie, devenu le jouet de Mazarin, partit de Lyon précipitamment ; et si ce prince avoit été plus puissant, sans doute il s'en seroit suivi une guerre entre lui et la France, et deux peuples se seroient égorgés.

pour la querelle de deux familles. Le traité des Pyrénées fut la suite de cette alliance. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les conséquences de tous ces traités faits entre les rois et non entre les nations ; mais il est constant que les *augustes monarques* n'en ont pas fait un seul que la France libre doive avouer, sans les avoir examinés avec le plus grand scrupule, et les avoir modifiés, non d'après les idées étroites des despotes imbécilles, mais selon la dignité d'un peuple qui traite des plus grands intérêts de l'humanité.

Enfin, Marie-Thérèse vint régner en France : les dépenses excessives que la cour fit en cette occasion présageoient la magnificence du règne de Louis XIV ; et dans un roi qui dispose en maître de la fortune de l'état, la magnificence est criminelle. Le seul carrosse du roi étoit du prix de soixante-quinze mille livres, ce qui vaut aujourd'hui cinquante mille écus ; la broderie des habits coûta deux millions. Les fêtes effacèrent tout ce qu'on avoit vu jusqu'alors, parce que le bon goût servoit plus à les embellir que la richesse même ; tout ce que les arts ont de plus flatteur, ce que l'esprit peut avoir de plus séduisant, se disputèrent le prix sous un prince avide de louanges, et prompt à les récompenser. Les poètes, les

orateurs, les historiens, les artistes s'empres-  
sèrent à le flatter bassement. On lui répéta tant  
et de si bonne heure qu'il étoit le plus grand  
roi du monde, qu'il se le persuada; et quel est  
l'homme assez ferme, assez sage, pour que  
les honneurs de l'apothéose ne parviennent  
pas à lui faire croire, comme au fou de Sé-  
ville, qu'il est ou Jupiter, ou Neptune?

Malgré cette grandeur empruntée, Louis XIV  
ne montra jamais ni ce courage, ni cette su-  
périorité d'ame que lui attribuoient ses flat-  
teurs; il ressembloit à ces idoles des Indiens  
renfermées dans de superbes pagodes, envi-  
ronnées d'or, de colonnes, de tapis, qui les  
dérobent à la vue, et qui n'offrent enfin,  
quand on les approche, qu'une espèce de ca-  
ricature dont l'homme instruit détourne les  
yeux, quoique les ignorans se prosternent  
devant elles.

Qui pourroit reconnoître du courage dans  
un roi qui ne s'expose jamais aux mêmes  
périls que ses soldats, et qui ne marchoit à  
leur tête que par esprit de parade et d'ostenta-  
tion? Quel homme est assez près de la cor-  
ruption royale pour honorer du nom de  
grand, un roi dont les ordres sanguinaires ont  
fait ruisseler le sang dans presque toute l'Eu-  
rope? En vain les plus beaux génies de la

France se sont prostitués jusqu'à vanter en lui le meurtre, le carnage, la dévastation ; en vain Boileau s'est-il traîné dans la poussière ; en vain l'auteur du siècle de Louis XIV, Voltaire, a-t-il flétri sa renommée par des louanges serviles à un des plus détestables tyrans de la France ; en vain tous les esclaves de son temps, et même après lui, l'ont déifié, l'humanité se lève et s'écrie : Impitoyables flatteurs, race empoisonnée, nourrie du sang qui échappe à la soif insatiable de vos maîtres, songez à l'invasion de la Flandre, à celle de la Franche-Comté, à la guerre de la Hollande, au ravage de la Lorraine et de l'Alsace, aux deux embrâsemens du Palatinat, à la guerre d'Angleterre, aux dragonades, à la révocation de l'édit de Nantes ; songez que ce long amas d'horreurs, cet enchaînement presque incroyable de crimes, est l'ouvrage d'un seul homme ! Sainte humanité ! quand naîtra le jour où toutes les nations, attentives à ta voix, reconnoîtront leurs erreurs passées, chercheront enfin, dans la simplicité des loix de la nature, les bases de l'équilibre politique du gouvernement, n'en souilleront plus la majesté, et ne permettront plus qu'un être ait jamais le funeste pouvoir de faire le malheur, ni même le bonheur des hommes ! Nous,

écrivains français, qui ne verront jamais luire ce jour heureux, qui même n'osons plus le prévoir en faveur de nos enfans, mais à qui la nature a donné un caractère libre et vrai, efforçons-nous du moins de préparer la lumière qui doit éclairer les races futures; ne cédon point au torrent, n'adoucissons point l'austérité de notre langage; montrons la vérité à ceux qui l'aiment, et à ceux même qui la redoutent; nommons tous les crimes par leur nom; nommons aussi les criminelles. Un jour les peuples éclairés et heureux diront, en foulant la terre qui nous couvrira : *Ici reposent des hommes qui furent nos amis*; ils chercheront à connoître nos descendans : ils leur tendront les mains, et verseront avec eux d'honorables larmes sur la cendre de leurs pères.

Je viens de peindre les plus grands traits du règne de Louis XIV; Il fut aussi méprisable dans le cabinet, qu'il étoit barbare au dehors; son histoire est remplie d'infidélités de sa parole, de fausseté dans sa conduite, traités faits et rompus par lui seul, des villes prises au mépris de ses promesses, de fausses garanties données et violées sans scrupule, de déclarations signées au moment où il les démentoit ou par d'autres actes publics, ou

par ses actions, de fanatisme d'un côté, d'impiété d'un autre, de meurtres, d'assassinats commis alternativement pour Jésus-Christ, Calvin, Mahomet : sa vie privée n'est pas plus digne de grace. Tandis que ses ordres sanguinaires semoient la mort dans tous les climats de l'Europe, le lâche monarque passoit sa vie dans les bras des plus belles femmes de la cour ; il ne rougissoit pas de déshonorer son frère, et d'exposer sa belle-sœur, *madame* Henriette, à la fureur d'un mari outragé. C'est un préjugé sans doute que l'opinion qui assujettit un homme à partager le déshonneur d'une femme infidelle ; mais enfin ce préjugé existoit : étoit-il séant à un roi de manquer aussi indignement de respect et d'égards pour son frère ? étoit-il pardonnable de séduire les filles attachées à la princesse, pour dérober aux yeux de *Monsieur* ce criminel attachement ? et n'étoit-ce pas agir en brigand, plutôt qu'en *roi*, en *législateur*, en *père*, titre que nos rois se sont arrogé de tout temps, et qu'on voudroit même ressusciter encore ?

La dame de Beauvais, femme de chambre de la reine Anne d'Autriche, avoit été la première inclination de Louis XIV ; elle l'avoit initié, et en récompense elle reçut de

lui le don d'une superbe terre, dont il n'avoit pas le droit de disposer plus que de tout autre bien : l'or dont il l'acheta, appartenoit au peuple, et non à un jeune étourdi, ou à une vieille intrigante. A cette première folie, succéda mademoiselle de Lamotte-Argencourt, plus jeune, plus aimable, mais aussi plus légère, et à qui les présens du roi servoient, dit-on, à s'attacher d'autres amans. Après elle, parut sur les rangs Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin, fort belle fille et fort coquette, qui n'aspiroit pas à moins qu'à la main du jeune roi. Le cardinal n'avoit pas cette ambition, elle auroit été contraire à toutes ses vues d'intérêt; l'or de l'Espagne n'auroit pas coulé dans ses mains; et dès qu'il s'aperçut que la passion du jeune homme l'emportoit au-delà des bornes d'une galanterie, il se hâta de la marier : en 1657, elle épousa le comte de Soissons, et il semble qu'étant devenu femme, elle sut se respecter; car dans le temps de la maladie de Louis XIV, en 1658, elle s'informa simplement de sa santé, sans envoyer en son nom; et loin de l'estimer davantage d'une réserve qui faisoit honneur à ses mœurs, le superbe monarque lui en sut mauvais gré, et l'en punit dans la suite. Sa sœur, Marie Mancini, devint à son

tour l'objet d'une passion aussi emportée que la première. Les nièces de Mazarin en vouloient absolument à la couronne, et Louis XIV, comme l'amoureux du festin de pierre, la promettoit à toutes. La reine mère, croyant que Mazarin résistoit foiblement au violent désir de son fils, s'emporta si vivement contre lui, le traita même avec tant de hauteur, lui fit des menaces si violentes, que le vieillard effrayé éloigna sa nièce, et bientôt après dissipa les soupçons de la reine mère par la conclusion du mariage avec la princesse d'Espagne. Marie épousa le connétable Colonne en 1651, à-peu-près un mois après la mort de Mazarin. Ces filles avoient assez de bien pour prétendre à de grands établissemens; le ministre laissoit une succession si considérable, qu'on l'a portée à une valeur de cent cinquante millions; ce qui peut bien n'être pas exagéré, si l'on y comprend les terres, les maisons, les bijoux, le mobilier et l'argent. Son neveu *Mancini-Mazarini* avoit acquis le duché de Nevers, un des plus riches domaines de la France; et c'est de cette tige peu ancienne que sont descendus les Nevers, qui s'étoient placés depuis au rang de la *haute noblesse*.

La reine parut fixer un moment le cœur

volage de Louis XIV; mais les plaisirs permis ne sont rien pour un roi, et Marie-Thérèse qui s'étoit crue aimée, eut bientôt à essayer des chagrins, d'autant plus amers qu'elle eut la prudence de les dévorer : par une singulière prédilection de la nature, elle fut du petit nombre de nos reines qui n'ont fait aucun mal à la nation; aussi fut-elle malheureuse et dédaignée. Il faut à des êtres aussi corrompus que les rois, des femmes qui leur ressemblent, autrement leurs tristes compagnes sont foulées aux pieds, comme le reste de ceux qu'ils appellent leurs *sujets*. Louise-Françoise de la Beaume le Blanc, connue depuis sous le nom de la duchesse de la Vallière, fille d'honneur de Madame, attira les regards du prince : on prétend qu'elle l'aima véritablement, mais il paroît bien difficile, bien hors de la nature, que l'on puisse aimer son *maître*; elle fut d'abord extrêmement surveillée par la reine mère, qui auroit voulu prévenir les désagrémens qu'elle prévoyoit pour sa belle-fille. Mademoiselle le Blanc essaya de se dérober à la passion du roi, ou feignit de le vouloir, et se retira dans un convent. Louis XIV courut l'en arracher, et cela étoit facile à prévoir. Il la ramena auprès de lui; elle y jouit dès-lors de la liberté qu'on lui avoit

contestée jusqu'alors , et neuf mois après , le 2 octobre 1666 , elle accoucha d'une fille , qui fut depuis légitimée sous le nom de *mademoiselle de Blois*. Le titre de père donna de nouvelles forces à l'attachement du roi ; et cette fille qui , disent les flatteurs , ne témoigna jamais à Louis XIV ni ambition , ni avidité , se laissa gratifier de la terre de Vaujour , et de la baronnie de Saint-Cristophe , qui furent érigées en duché-pairie , sous le nom de la Vallière , en faveur de la mère et de l'enfant. Le préambule des lettres patentes ressemble à un chapitre de l'Astrée , et c'est une dérision insultante à la nation qu'un acte public , enregistré au parlement , et dans lequel il est question des *rare* *perfections* de Louise le Blanc , de l'*affection singulière* du roi pour elle , de sa *modestie* , de sa *beauté* , de la justice que le monarque trouve à récompenser les rares services qu'il a reçus de sa maîtresse ; enfin il y est dit qu'à titre de récompense , Louis XIV lui achète , de *ses deniers* , les terres *également* considérables par *leurs revenus* et par *le grand nombre de leurs mouvances*. De ses deniers ! Et quels étoient les deniers de nos rois , de ceux-là qui n'avoient aucune propriété , aucun revenu fixe ? C'étoient nos biens , nos travaux , nos sueurs qui leur ser-

voient à doter leurs maîtresses, et à légitimer et enrichir leurs bâtards. L'année suivante, mademoiselle de la Vallière donna un frère à mademoiselle de Blois, et cet enfant fut encore légitimé sous le nom de *comte de Vermandois*. Cette seconde couche fut extrêmement pénible, et la Vallière ne recouvra point ses charmes, effacés sans retour par les souffrances. Louis XIV devint inconstant. Elle se retira aux Carmélites; et cette fois, l'amant fatigué de la jouissance, la laissa faire profession, et consumer le reste de sa vie dans les rigueurs d'une règle dont l'austérité portoit jusqu'à son comble la folie des vœux monastiques.

C'étoit à mademoiselle de Fontange que Louis XIV avoit sacrifié la Vallière; celle-ci étoit encore fille d'honneur de madame Henriette, elle se fit moins aimer que sa rivale. La Vallière étoit douce et modeste, l'autre devint fière et dédaigneuse; elle ne fit de bien à personne; les courtisans lui reprochèrent les prodigalités du roi, parce qu'elle ne les partageoit point avec eux. Elle eut, comme la Vallière, le titre de duchesse; le roi lui donnoit cent mille écus par mois, et presque autant en bijoux, en étoffes, et autres superfluités d'un luxe effréné. Sa faveur étoit au

plus haut degré ; elle triomphoit de tout ses ennemis ; mais elle eut un fils , et sa figure étant altérée comme celle de la Vallière , elle s'apperçut comme elle , que le prince , qui n'avoit aucune sensibilité , n'étoit susceptible que des impressions des sens ; elle demanda la permission de se retirer à Port-Royal ; on la laissa partir ; et comme elle étoit plus altière que sa rivale , elle supporta sa disgrâce avec moins de résignation.

Mais tandis que Louis XIV avoit eu ces deux maîtresses , tandis qu'il leur faisoit des infidélités en faveur de sa belle-sœur , chez laquelle il passoit sa vie , il avoit aussi madame de Montespan , qui étoit toujours la favorite en titre , et dont la cour avoit certainement plus d'éclat que celle de la reine. Il l'avoit arrachée à un mari amoureux et délicat , qui réclamoit avec force contre cette outrage aux loix divines et humaines. Malgré son caractère inconstant , elle conserva son empire depuis 1668 jusqu'en 1683 , & l'on vit à la fois à la cour une reine dédaignée et presque oubliée ; une maîtresse qui en jouoit presque le rôle , et qui présentoit à son amant cette autre reine de théâtre , madame de Maintenon , dont la conduite artificieuse devoit l'éclipser ; une princesse , victime à la fleur de son âge des  
désirs

désirs insensés de ce prince , et en même temps toutes les filles de la cour dégradées et avilies jusqu'au rang de ses maîtresses. Pendant ce temps , tous les états voisins étoient jonchés de morts et de mourans , et la France épuisée n'avoit point assez d'or pour rassasier ce roi féroce et débauché , ses ministres , ses maîtresses avec leur nombreuse lignée , ses généraux et ses prêtres ; car il trouva le secret d'être toujours entouré de prostituées , de moines et d'assassins , et c'est pour cela qu'on ne pouvoit s'empêcher de faire entrer ici la nomenclature de ses femmes , n'ayant rien à dire de celle qui avoit au moins des droits à son attachement , qui par cette raison n'y eut jamais de part , et qui mourut en 1682 , dévorée de chagrin et d'ennui : elle avoit eu six enfans , mais aucun ne vécut , et elle voyoit naître et légitimer tous ceux de ses rivales ; elle portoit même la douceur jusqu'à les accueillir et les caresser. Répétons-le , il falloit qu'elle fût singulièrement née , pour être Espagnole , Autrichienne , reine , n'avoir aucun vice , et même pratiquer des vertus.

Madame de Montespan eut neuf enfans , dont plusieurs furent légitimés , enrichis ; et entre ceux-ci , le duc du Maine joue un rôle

important dans le règne suivant : elle mourut le 28 mai 1707 ; elle avoit depuis long-temps cédé la faveur à la fameuse Maintenon , plus coupable qu'elle ; et dans sa jalousie contre cette femme ambitieuse et dissimulée , il étoit toujours entré un secret pressentiment , et ensuite un vif chagrin , des infamies dont elle partagea la honte avec son amant. Si quelque chose peut racheter dans une femme le scandale d'une vie dépravée , c'est l'humanité ; madame de Montespan se déclara ouvertement en faveur des malheureux protestans , et ne cessa de solliciter pour eux , tandis que la veuve Scarron les faisoit égorger.

On connoît son histoire. Née en 1635 dans les prisons de la conciergerie de Niort en Poitou , traînée en Amérique par un père et une mère fugitifs , ramenée en France par sa mère , et laissée par elle en otage dans les mains d'un de ses créanciers , élevée par madame de Villette , sa tante , dans la religion protestante , retirée de chez cette parente par des dévotes qui voulurent l'instruire des principes du catholicisme , et n'en firent qu'une fanatique , elle se crut trop heureuse d'épouser , en 1650 , le cul-de-jatte Scarron , quoiqu'elle eût beaucoup d'amans , et , dit-on , beaucoup de vertu. Elle se trouva riche au-delà de ses

espérances d'une pension de quinze cents liv. que la reine mère avoit accordée à son mari ; qu'elle avoit perdue à sa mort , et que madame de Montespan lui fit rendre. Elle se trouvoit encore trop heureuse d'obtenir le titre très-subalterne de gouvernante des enfans de cette même Montespan , malgré l'opposition du roi , qui alors ne pouvoit souffrir sa dévotion affectée , son ton dogmatique et l'austérité de sa morale sententieuse , toujours subordonnée à ses intérêts. Long-temps consacrée à ce poste humiliant , elle eut à souffrir des caprices et des hauteurs de sa maîtresse ; mais quoiqu'elle se plaignît perpétuellement d'être *obligée à élever de ses mains les fruits du vice*, et qu'elle *offrît perpétuellement à Dieu les désagrémens de son état*, elle enduroit patiemment les mortifications , dans l'espoir de parvenir à ce même degré de vice qu'elle ne blâmoit que dans madame de Montespan. Elle trouva le secret de ne rendre enfin compte de l'éducation des enfans qu'au roi seul , et dès-lors ses artifices eurent un plein succès ; elle prit sur lui l'empire dont toute la France n'a que trop senti les cruels effets. En faisant le tableau des crimes de Louis XIV, on fait celui des crimes de cette espèce de reine , qui mérita bien la couronne , si elle

ne put jamais la porter. La guerre générale de la France avec l'Europe étoit accompagnée , par le ministère de cette femme impie , des horribles guerres de religion ; les querelles du quiétisme , la persécution des gens les plus estimables de la cour ; entre autres , celle de Fénélon , dont le plus grand crime étoit de n'avoir pas plié sous le joug de cette vieille idole ; enfin la guerre imprudente de la succession , le choix des plus mauvais conseillers , des plus mauvais ministres , des prêtres les plus fanatiques , l'épuisement des finances , la dette énorme de l'état , la misère excessive du peuple , la ruine des campagnes , l'appauvrissement du commerce , la révocation de l'édit de Nantes qui fit massacrer des milliers d'hommes , et fit perdre à la France tant de familles industrieuses et utiles ; tous ces fléaux sont l'ouvrage de cette femme hardie , ainsi que celui de Louis XIV ; et tous deux placés au même rang par l'immuable burin de l'histoire , méritent également chez un peuple libre , ou qui aspire à l'être , d'être inscrits à côté de ces tyrans dont le nom est une mortelle injure.

Comme autrefois tous les crimes se rachetoient par des fondations d'église et d'hôpitaux , la Maintenon crut sans doute obtenir

le pardon des siens par l'établissement d'éducation de Saint-Cyr. Ce dévot personnage, qui répétoient sans cesse que tous les *hommes étoient égaux devant Dieu*, ne le fonda cependant que pour les filles de la noblesse ; et son humilité prépara les institutions les plus orgueilleuses et les plus frivoles à des enfans nés dans la pauvreté, destinés à y rentrer au sortir de cette somptueuse maison : elle y mourut le 15 avril 1719, au milieu de ses religieuses et de ses pensionnaires, c'est-à-dire, au milieu des flatteurs, et ne se rappelant sûrement point qu'elle étoit née misérable, qu'elle avoit été persécutée, et qu'élevé par la fortune au plus haut degré des grandeurs humaines, elle n'avoit employé ce rare bonheur qu'à se rendre l'effroi de l'humanité.

La France désolée auroit eu besoin de quelque grand événement pour réparer ses maux ; mais le concours des circonstances sembloit accélérer la chute de ce grand état. Un règne désastreux venoit de finir ; et par les vices dont le nouveau gouvernement parut infecté, il sembloit que ce superbe empire, ébranlé jusque dans ses fondemens, dût bientôt disparaître des annales du monde.

Le règne de Louis XV est moins effrayant,

peut-être ; il présente une suite moins nombreuse de crimes éclatans ; le sang a moins de fois rougi la terre ; le soleil n'a pas si souvent éclairé les champs couverts de cadavres au lieu de moissons ; mais c'est dans l'ombre des cachots , c'est dans les tours sourcilleuses des châteaux forts , que le despotisme a enseveli ses crimes ; c'est du fond de ces antres obscurs que s'élève un cri formidable contre la puissance des rois , contre l'audace impunie de leurs agens , contre les auteurs impies et de cette puissance et de cette audace. On ne se retrace point l'idée de ces fameuses prisons d'état , de ces triples murs d'airain , garans de cette *ordre* et de cette *paix* que demandent les tyrans , sans s'imaginer entendre sortir de l'immense profondeur de leurs voûtes des milliers de voix gémissantes , qui implorent la liberté pour leurs descendans , et maudissent ceux qui la leur refusent , ceux qui s'y opposent , et ceux qui , après l'avoir assurée , osèrent la trahir et la renverser ! Ah ! sans doute , puisque le ciel est juste , ces cris funèbres se font entendre au cœur de ces grands criminels ; sans doute ils sont poursuivis par ces ombres plaintives ; et leurs ames bourelées , en proie aux tourmens aigus du remords , tremblent en

contemplant leur propre ouvrage ; ils n'ignorent pas que souvent l'instrument de la tyrannie en a été la première victime , et qu'il a imploré , mais en vain , la force des peuples que sa main barbare avoit plongés dans les ténèbres de l'esclavage.

Si l'on dit que Louis XV fit couler moins de sang que le roi précédent , ce n'est pas cependant que la fureur de la guerre n'ait régné avec lui ; ce n'est pas que ce prince sans courage n'ait encore sacrifié des hommes à une gloire imaginaire ; ce n'est pas que l'entretien des armées de terre et de mer n'ait ruiné les campagnes et accru la dette nationale à un point effrayant. Les despotes feront toujours la guerre ; elle est nécessaire à leur puissance ; il faut qu'ils occupent les peuples au-dehors , qu'ils les tiennent dans cet état d'anxiété qui suspend tous les mouvemens intérieurs ; il faut que des succès prolongent l'idolâtrie , et qu'éblouie par l'éclat trompeur des victoires , une malheureuse nation ne voie que des drapeaux enlevés à l'ennemi , un roi triomphant , des fêtes , des réjouissances , des illuminations qui lui fascinent les yeux , et l'empêchent de fixer les maux qu'entraîne la guerre , même la plus heureuse. Les républiques anciennes , toutes grandes qu'elles

étoient, ne se détruisirent que parce qu'elles furent conquérantes. Eh ! qui parvint chez elles à opprimer la liberté ? ce furent leurs généraux et les soldats qui avoient vaincu sous eux ! Aucun décret n'avoit semblé promettre à la France une liberté plus stable, que ce décret sublime qui déclaroit, au nom d'un peuple courageux, une paix générale à toutes les nations.

Louis XV n'avoit que quatre ans et demi lorsqu'il monta sur le trône, en 1715. Son éducation fut celle qu'on donne aux rois ; elle fut nulle. A dix ans, ses études n'avoient abouti qu'à le faire danser sur le théâtre des Tuileries. Le cardinal de Fleury, son instituteur, ne lui apprit rien ; on est toujours sûr de gouverner un ignorant. A dix ans, on voulut lui procurer, disoit-on, des *amusemens dignes d'un roi*. C'étoient le spectacle d'un camp et le simulacre des sièges et des batailles. Il se mit lui-même à la tête d'un parti, et l'on juge bien que le royal marmot fut vainqueur. C'étoient là des *plaisirs dignes d'un roi*. On leur apprend à aimer le sang, à donner la mort, à voir tomber des hommes sous leurs coups ; il semble qu'on dresse des animaux à la chasse ; et l'on croit que les rois pourroient être des hommes ! Passons sur le

reste de sa minorité, sur la banqueroute du régent, suite du système de Law, sur l'infamie de la conduite de ce prince, qui offrit de nouvelles scènes de débauches, sur lesquelles peut-être il faut jeter un voile, par respect pour les mœurs; il suffit de nommer la duchesse de Berry et l'abbesse de Chelles, ses deux filles, et l'on aura tout dit. Louis XV cessa d'être enfant, sans être devenu homme, sans être capable de gouverner, et sans même y songer. Le régent conserva l'autorité; il l'avoit partagé avec le cardinal Dubois, un des plus grands scélérats, et des hommes les plus méprisables que le despotisme ait jamais placés au ministère. Dubois étoit mort avant lui; et lorsque lui-même expira, Louis XV confia les rênes de l'état au duc de Bourbon, dont il fit son premier ministre. Si la religion étoit périssable, ceux qui se sont arrogé le droit absurde de la défendre, l'auroient anéantie; elle n'a jamais eu de prétendus vengeurs que parmi ceux qui l'outrageoient, et l'immoralité de leurs actions publiques et privées faisoit connoître combien ils ajoutoient peu de foi aux dogmes qu'ils feignoient de révéler. Le duc de Bourbon, non moins débauché que ses prédécesseurs, renouvela les persécutions contre les

protestans , par un édit sévère du 14 mars 1723. Cependant les restes de ces malheureuses victimes de Louis XIV ne montroient aucun désir d'exciter du trouble ; dispersés , et conservant dans le silence leur foi et leurs mœurs , ils vivoient obscurément ; et loin de chercher à propager leurs opinions , ils prenoient le plus grand soin de les cacher. C'étoit donc un acte barbare , commis pour le seul plaisir de faire le mal. Quand les rois ou leurs ministres n'ont pas d'occasion d'exercer leur tyrannie , ils la cherchent ; elle est pour eux un besoin.

Cependant il falloit fournir à Louis XV , à cet être nul , le moyen de multiplier sa race ; on songeoit à le marier. La fille du roi de Pologne , Stanislas Leksinski , devint reine de France , le 4 septembre 1723 ; et le renvoi de l'infante d'Espagne , qu'on avoit destinée à Louis XV dès son enfance , irrita le roi son père , et prépara des événemens fâcheux. Qui pourroit croire que ce fut une intrigante , maîtresse du premier ministre , qui fut cause d'un pareil affront et du mariage de Marie-Thérèse ? Cependant il est vrai que la vieille marquise de Prie opéra cet événement : elle gouvernoit le duc de Bourbon ; elle prévint que la disgrâce de son

amant suivroit de près le mariage du roi avec une espagnole, qui voudroit régner et disposer des emplois à son gré; elle trembloit de perdre sa part des prévarications d'un premier ministre. La duchesse de Bourbon, mère du duc, approuva le changement des vues de la cour, parce qu'elle prétendoit donner une de ses filles au jeune roi; et la marquise de Prie, qui n'aimoit pas la duchesse, et qui craignoit d'en être dominée, engagea le duc de Bourbon à jeter les yeux sur la fille d'un roi détrôné; alliance fort étrange, sans doute, dans les préjugés reçus. Louis XV parut lui être sincèrement attaché; et durant quelques années, il demeura fidèle à cette femme absolument nulle du côté de l'esprit et des connoissances, mais sans vices et sans défauts essentiels. Dévote jusqu'aux préjugés les plus absurdes, mais douce et patiente, nullement avide, et plus embarrassée souvent d'une dette de cent louis, que ne l'étoit une riche financière d'une dépense de cent mille écus; elle devint, dans la suite, mélancolique et boudense; mais il en faut accuser les dégoûts que lui fit essuyer le roi, et la dévotion outrée dans laquelle elle se jeta, lorsqu'elle s'en vit abandonnée et méprisée.

Le premier acte d'autorité personnelle que

fit Louis, fut la disgrâce du duc de Bourbon ; et ce trait seul suffira pour donner une juste idée de son caractère. La lettre de cachet qui exiloit le premier ministre à Chantilly étoit signé dès le matin ; le roi partoit pour aller à la chasse à Rambouillet : le duc se présente ; il l'accable de caresses, lui demande s'il ne le verra pas durant son voyage, et le quitte avec les marques de la plus sincère amitié. A peine est-il parti, qu'on remet au duc l'ordre de quitter la cour. Toutes les actions de la vie de Louis XV portent avec elles la même empreinte de bassesse et de fourberie. Au reste, ce n'étoit pas pour gouverner par lui-même qu'il chassoit le duc de Bourbon ; c'étoit pour donner sa place au cardinal de Fleury ; car jamais ce roi imbécille et paresseux ne sut agir par lui-même ; il répugnoit même à entendre parler de la plus simple occupation ; il n'avoit aucun amour de la gloire ni d'aucune espèce de réputation ; il croyoit avoir reçu de Dieu une autorité sans bornes ; il en étoit jaloux ; et cependant lorsqu'on la lui faisoit déployer par des actes arbitraires, son naturel indolent et craintif lui causoit une telle révolution, qu'on étoit obligé, pour cacher sa pâleur, de le farder comme une femme.

A peine le cardinal fut-il parvenu au ministère, qu'il devint maître absolu. Bientôt les querelles du jansénisme et du molinisme s'emparèrent de l'esprit public, et les persécutions se rallumèrent pour la bulle *Unigenitus*, tandis que la cour, plongée dans la débauche, offroit le spectacle le moins édifiant à ceux qui combattoient pour le mystère inintelligible de la *grace suffisante* et de la *grace efficace*. La régularité des mœurs de la reine n'en imposoit point aux autres femmes de la cour; excepté celles qui l'approchoient de plus près, toutes étoient l'image du débordement le plus scandaleux: mademoiselle de Charolais ne rougissoit pas d'accoucher presque tous les ans, sans prendre aucune précaution pour cacher un semblable désordre; mademoiselle de Sens et mademoiselle de Clermont, ses sœurs, ne mettoient pas plus de mystère dans leur conduite; et la comtesse de Toulouse étoient à la tête de toutes leurs orgies. Le cardinal de Fleury ne cherchoit point à détourner *son maître* de la société de ces prostituées; il se félicitoit, au contraire, de l'y voir attaché; il espéroit qu'un jour il feroit un choix ou parmi elles ou auprès d'elles, et qu'une fois enchaîné par le goût du libertinage, il lui abandonneroit sans retour le

timon des affaires. Il faut avouer que Louis XV résista long-temps à cet attrait et à la force de l'exemple; long-temps attaché à la reine, il paroissoit sensible au plaisir d'être père, plaisir que les rois affectent quelquefois, selon les circonstances, mais qu'en effet, ils ne peuvent jamais ressentir pleinement, puisque c'est une sensation délicieuse de la belle nature. Enfin il céda aux artifices du cardinal, et en 1736, la première qui triompha de sa résistance, fut mademoiselle de Mailly. Dès-lors, livré aux femmes, aux flatteurs, et à tous les excès d'une vie licencieuse, il ne s'arrêta plus; le fameux Richelieu, dont la longue vie a été une longue suite de bassesses et d'ordures, fut le complaisant ministre des sales plaisirs de son maître; aussi n'y eut-il point *d'honneurs* auxquels cet homme sans honneur ne pût prétendre, et qu'il n'ait obtenus.

Le cardinal feignit de hasarder des représentations à un homme déjà corrompu par ses soins; Louis XV n'étoit plus en état d'entendre, et le ministre ne l'ignoroit pas. « *Je* » *vous ai abandonné la conduite de mon* » *royaume*, lui répondit-il, *j'espère que vous* » *me laisserez maître de la mienne* ». Paroles indignes d'un prince qui croit en effet

qu'un royaume peut lui appartenir, et que le sort du peuple qui l'habite est légitimement remis entre ses mains par la divinité. C'étoit peu de madame de Mailly, Louis XV eut en même temps sa sœur, madame de Vintimille ; et celle-ci étant morte en accouchant d'un fils, la première demeura seule en possession, non du cœur de *l'auguste amant*, mais de sa personne. Son cœur étoit d'une insensibilité révoltante ; maîtresses, ministres, favoris, tout lui étoit cher par habitude, par foiblesse, par défaut de caractère ; il ne pouvoit s'en passer, et dès qu'ils étoient ou morts ou absens, il les oublioit d'un moment à l'autre, avec une facilité dont on se fait à peine une idée. Après madame de Mailly, madame de Châteauroux devint favorite, et depuis cette dernière, on ne peut tirer de la foule que la célèbre Pompadour et la Dubarry. Mais si l'on observe combien ces deux dernières ont coûté à la France ; si la Pompadour, jouant le rôle d'un ministre, a disposé du sort des hommes, a fait, à son gré, la guerre et la paix, dissipé l'argent, mis en place des scélérats, des fripons, nommé des généraux ineptes ; si elle a étendu l'usage exécrationnable des lettres de cachet, jusqu'à en faire distribuer des milliers ;

si le moindre mot hasardé sur sa personne, son pouvoir, et même sur son métier, étoit puni par une prison éternelle; si elle a enfin contribué, autant que Louis XV même, à rendre sa personne et son règne méprisables et odieux; si l'institution du *parc aux cerfs*, de cette espèce de sérail, dans lequel elle enfermoit ce voluptueux Sardanapale au milieu des filles dont elle avoit soin de le remplir, met le dernier sceau à l'infamie de cette vile prostituée; si la Dubarry, ramassée dans la fange, a dignement achevé le tableau des basses inclinations de cet être blasé sur la débauche, comme ces gens qui, blasés sur le goût du vin, réveillent leur goût par l'usage des liqueurs fortes, nous devons moins nous irriter contre des femmes perdues, que contre les rois qui s'abandonnent à elles, et sur-tout contre les reines qui les ont imitées, quelquefois surpassées dans leurs excès et dans leurs crimes.

---

## C R I M E S

D E

MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE,

DERNIÈRE REINE DE FRANCE.

DE tous les fléaux qui désolent la terre, le plus grand, le plus honteux est le despotisme d'un seul, quand le despote est une femme, ou mené par une femme; Catherine, l'impératrice de Russie, et Marie-Antoinette, épouse du dernier roi de France, ne l'ont que trop prouvé. Celle-ci eut pour mère cette Autrichienne, si connue en France sous le nom exécré de *reine de Hongrie*. Pouvoit-on s'attendre à quelques vertus de la part d'Antoinette, qui ne sortit de l'école de Thérèse que pour passer sous la férule de deux prêtres, Rohan et Vermond, et dans les bras d'un Bourbon, plus stupide encore que François, le mari de sa mère?

Remarquons l'enchaînement des vicissitudes humaines. A quoi tenoit-il que nous ne soyons encore aujourd'hui courbés sous le joug d'un roi? Au sortir du règne le plus dissolu, le

*Crim. des rein. de Fr.*

E e

plus dilapidateur , qu'on suppose Louis XVI recevant pour compagne une princesse vertueuse , économe et douce , qui ne se croit que la première citoyenne de l'état , jalouse de servir de modèle à son sexe , et de mériter tous les respects de l'autre ; une princesse qui , renfermée dans le cercle étroit et paisible de ses devoirs domestiques , inspire au père de ses enfans l'amour de l'ordre , la haine des flatteurs et l'éloignement pour toute intrigue ; une princesse douée d'un caractère heureux , qui lui eût donné assez d'ascendant sur l'esprit de son royal époux pour le détourner des mesures tyranniques et perfides qui ont conduit Capet à l'échafaud. Si princesse de ce mérite eût été dans la classe des choses possibles , c'en étoit fait de la France libre ; la nation, indulgente et sensible, en avoit peut-être encore pour plus d'un siècle à végéter , flétrie sous le sceptre d'un maître. Quelques bonnes œuvres , semées autour du trône , l'auroit garanti de la foudre populaire ; on eût pardonné à la royauté , en faveur de quelques sentimens louables dont nous aurions tenu compte au monarque ; et la liberté eût été encore une fois ajournée.

Félicitons-nous à présent de ce que les attentats publics d'une Antoinette d'Autriche

ont succédé au gaspillage de la Dubarry. Le règne d'une princesse scélérate, remplaçant celui d'une fille publique, mit le comble à la somme d'iniquités que le peuple, toujours équitable, sembloit attendre pour exercer sa justice souveraine, trop long-temps suspendue. Ainsi, dans la société civile comme dans la nature, quelquefois l'excès du mal en est le remède.

Antoinette entre en France en 1770 ; et le premier pas qu'elle y fait, cause la mort à plusieurs centaines de citoyens. L'accident affreux de la ci-devant place de Louis XV, aux fêtes du mariage de Louis XVI, présageoit-il tout le sang qui devoit couler par les ordres et pour les intérêts de ce couple monstrueux ?

Et comment désigner autrement l'association de deux êtres sans entrailles, qui n'ont rien fait pour réparer, autant qu'il étoit en eux, la catastrophe horrible arrivée à leur occasion ? Antoinette de retour à Versailles, le lendemain, a déjà tout oublié : la voilà qui se livre à toutes les dissipations d'une jeunesse sans frein.

Une plume républicaine, et qui respecte ses lecteurs, se refuse à souiller les pages de l'histoire, du récit des turpitudes commises dans le cours des premières années du règne de

Marie-Antoinette ; qu'il nous suffise de vouer à la malédiction des siècles à venir les noms des personnages , agens et complices des crimes privés de la femme Capet : Dillon et Coigny, Lambesc, Lausun et Jersen, Vaudreuil et Bièvre , la Guémené , la Lamballe et la Polignac , la Montensier , directrice de théâtre , la Bertin , faiseuse de modes , le coëffeur Leonard , Bézenval , Campan et Bazin , Breteuil et Terray , Clugny et Calonne ;.... la faveur de tous ces bas valets suffit pour servir de témoignage aux mœurs de leur maîtresse , et indique assez les causes de ce déficit énorme qui poussa le peuple français à bout. Les courses d'ânes et de chevaux , les proverbes orduriers , joués à grands frais dans les petits appartemens de Versailles et de Trianon , les sommes prodiguées pour payer le vice , faire taire la vérité et claquemurer la vertu , les fêtes clandestines , les caprices ruineux d'une cour blasée et insatiable de jouissances ;..... tous ces détails ne doivent pas entrer ici , et tenir la place du récit rapide des crimes publics de l'étrangère.

Le premier de tous , est cette dilapidation scandaleuse et perfide de la fortune nationale , dont Antoinette dispoit avec impudence en faveur du tyran Joseph II , son frère , bien

avant la révolution française , pour l'aider à faire avorter celle des Pays-Bas. L'autrichienne y trouvoit à remplir à la fois deux de ses vœux les plus chers ; elle payoit les frais d'une guerre impie contre les patriotes du Brabant ; & achevoit la ruine d'un peuple hospitalier , dont elle avoit dans son cœur juré déjà la perte , prévoyant bien que le mépris ne tarderoit pas à succéder à l'engouement qu'avoient produit les premiers mois de son séjour en France. En outre , ses goûts équivoques et volages provoquoient des dépenses journalières , qu'on acquittoit , n'importe à quel prix : le choix des moyens n'embarassoit jamais. Le supplice des Danaïdes (1) étoit , pour ainsi dire , l'emblème de la conduite d'Antoinette.

Le renvoi du vertueux Targot est le second de ses crimes , et dut d'autant plus effrayer les amis du bien public , que cette disgrâce , prononcée contre le plus intègre et le plus éclairé des ministres , ne laissoit plus de doute sur l'ascendant que le mauvais génie de la reine prenoit sur l'esprit de son royal

---

(1) Ces cinquante filles de roi , meurtrières de leurs maris , moins une , sont condamnées , dans le Tartare , à remplir d'eau des paniers percés.

et sot époux. De ce moment, la main de l'étrangère puisa, sans retenue, dans les coffres de la nation ; et le besoin d'une crise politique se fit sentir pour tous les partis.

C'est ici que nous allons voir ce que nos neveux auront peine à se figurer : une femme, luttant presque seule contre toute une nation, et entravant pendant quatre années la marche d'une grande révolution qui auroit pu s'accomplir en quatre mois. Il ne s'agissoit, aussitôt la Bastille prise, le 14 juillet au soir, que de se porter la nuit même au château de Versailles, et de le réduire en cendre, après avoir fait main-basse sur le despote, sa famille et toute sa cour, ainsi que sur les deux ordres insolens qui avoient disputé le pas au peuple-souverain dans l'assemblée nationale ; puis, de suite, aller secouer dans chacune des provinces le flambeau de l'insurrection, et immoler en quelques jours tous les aristocrates dont nous n'avons cessé de faire justice depuis ce moment ! c'en étoit fait : l'esprit de terreur et notre exemple eussent délivré toute l'Europe des brigands couronnés contre lesquels nous sommes obligés de guerroyer encore aujourd'hui. La liberté de tout le globe n'eût été qu'un coup de main, et n'eût coûté que le temps et la peine de le parcourir.

Mais, revenons à Marie-Antoinette ; et suivons-là dans les principales époques de nos annales révolutionnaires , depuis l'assemblée des notables jusqu'au moment de son dernier supplice ; écoutons - là dire à son mari perplexe : On nous a mal conseillés ; en recourant aux notables , nous nous sommes liés les mains , et on nous mènera plus loin que nous ne voudrons. Craignons aussi que cette liberté de tout dire , que ton conseil d'état vient d'accorder à la nation , ne nous oblige bientôt à tout entendre et à tout souffrir ; la liberté de la presse nous tuera. On nous demande à grands cris la convocation des états-généraux : nous serons encore forcés d'en passer par-là ; mais nous , de notre côté , convoquons nos troupes ; ayons du moins toute la force armée à notre disposition ; plus habiles que le cardinal de Richelieu , abandonnons la noblesse , livrons le clergé au peuple ; quand la bête féroce nous aura délivré de ces deux ordres , qui portoient ombrage au trône , le monarque n'en sera que plus absolu , et la nation plus obéissante.

L'instinct grossier du peuple fut suffisant pour déjouer cette politique profonde ; il fraternisa avec l'armée , et cela seul déterminâ la révolution en sa faveur ; il eut tout

à la fois de son côté la nature , la raison , la force et les vertus sociales. Il ne resta à Marie-Antoinette que la ressource du crime , et elle en usa sans réserve avec toute l'opiniâtreté , toute l'effronterie d'un être né pour le mal. Elle fut l'ame de tous les complots , le nœud de toutes les intrigues , le foyer de toutes ces horreurs qui nous ont inspiré cette forte haine de la royauté , que nous laisserons pour héritage à nos enfans. Ce fut elle qui conçut le projet d'affamer Paris pour le réduire , ou d'en faire le siège à boulets rouges , s'il s'avisait d'opposer résistance à oppression. Montmartre conserve encore les traces de ce plan , exécuté jadis par Néron , dans Rome , et digne de la cour de Capet - d'Autriche. Ce fut elle qui arrangea ce festin qui devoit être le signal d'une Saint-Barthélemy des Parisiens , en mettant aux prises les troupes de ligne avec les gardes nationales. Ce fut à cet horrible banquet qu'Antoinette répéta mal-adroitement , mais dans d'aussi perfides intentions , cette scène qui avoit si bien réussi à sa mère , quand celle-ci , pour s'attacher les bataillons hongrois , qui paroisoient vouloir secouer le joug , passa dans leurs rangs , tenant entre ses bras son fils Joseph II , de tyrannique mémoire. Antoinette , par ce

manège usé , ne put gagner à elle que ses gardes , voués à l'esclavage , et dignes du sort que le peuple de Paris leur préparoit.

Ce fut Marie-Antoinette qui , dans la rage de n'avoir pas obtenu le même succès que Marie-Thérèse , conseilla , au 5 octobre , le départ pour Metz , au risque d'exposer son mari et ses enfans au juste ressentiment de toute la France , au risque d'en être elle-même la victime ; car elle avoit dit qu'elle se sacrifieroit volontiers , pourvu que le même coup qui l'eût frappé eusse anéanti une nation rébelle , c'est-à-dire , lasse de ses tyrans. Cependant , au moment de la catastrophe , ce grand caractère qu'elle avoit d'abord déployé avec affectation , se démentit : elle ne tint pas tête à l'orage , comme elle l'avoit promis. Tremblante , égarée , elle fut trop heureuse de s'être ménagé assez de temps pour se réfugier dans les bras de son mari , sachant bien qu'on n'avoit pour lui que du mépris , au lieu que la haine se mêloit au peu de cas qu'on faisoit d'elle. Antoinette ne fut donc qu'une comédienne , comme sa mère , et toutes les princesses ambitieuses , dont le nom souille les pages de l'histoire.

Les premiers momens de son séjour à Paris confirment l'idée qu'on avoit conçue de cette

femme ; elle fit preuve des sentimens les plus bas. Une autre qui se fût respectée et eût su rougir , ne se seroit pas montrée aux yeux de toute une grande cité , pleine du bruit de ses forfaits. Antoinette brave l'opinion publique , et s'expose à entendre les vérités les plus dures , les plus humiliantes , prévenue d'ailleurs qu'elle n'avoit rien à risquer pour sa vie , de la part d'un peuple généreux. Aussi dissimulée que Catherine de Médicis , on la vit se faisant toute à tous , prendre , serrer , poser sur son cœur la main des citoyennes qu'elle auroit voulu étouffer ; et tantôt avec un faux serment , tantôt par des larmes feintes , presque toujours accompagnée de son enfant , qui lui servoit de rempart , elle cherchoit à capter la multitude débonnaire , dont elle méditoit la ruine totale , et à l'instant même où elle combinait , de concert avec Lafayette , cette loi martiale , dont elle provoqua le décret en faisant assassiner le malheureux Français ; il est vrai qu'elle prit sous sa protection la veuve et les orphelins de sa victime. Ce trait révolte ; il peint bien la scélératesse des cours. Antoinette étoit coutumière du fait : ne l'a-t-on pas déjà vu tenir cette conduite atroce dans l'affaire du collier , désavouer lâchement ses agens ,

et les abandonner à la justice , après avoir acheté le silence des juges sur la cause première de cette basse intrigue ? Fidelle à son système de dissimulation et de perfidie , ce fut elle qui , tout en paroissant compâtrer à la misère du peuple , son ouvrage , tout en faisant publier dans tous les journaux , qu'elle retiroit à ses frais les hardes et le linge du pauvre , engagés au Mont-de-Piété , divertissoit l'emploi des revenus publics au profit de son digne frère l'empereur , non pas seulement pour subvenir à la guerre des Pays-Bas , mais pour le disposer à en porter toutes les horreurs sur les frontières de la France devenue libre ; n'avoit-elle pas aussi à payer les plumes vénales des Meude-Maupas , Gauthier , Pelletier , Rivarol , Durosot , Parisot , Julien , Laplatière , Marchand , Pâris ( le garde ) , Mallet du Pan , etc. ; car Antoinette ne faisoit mettre des entraves à la liberté de la presse , par le ministère de Lafayette et Bailly , que pour les écrits patriotiques. Et pendant qu'elle ordonnoit le siège de la maison de Marat , elle admettoit à ses petits appartemens , et dans ceux du dauphin , de plats rimeurs , de sales journalistes , qui jetoient de la boue sur le berceau de la liberté naissante.

Il lui falloit aussi des ressources pécu-

niaires pour soudoyer une armée de mouchards , dont Lafayette , Gouvion , Brissac , Acloque , et plusieurs autres officiers , formoient l'état-major , qui se répandoient parmi les groupes de peuple , dans les tribunes de l'assemblée nationale et de la commune , dans les districts , dans les clubs , dans les cafés , aux théâtres , par-tout où il étoit de l'intérêt du château des Tuileries d'influencer l'esprit public , ou d'en connoître le thermomètre. Cette armée *d'observateurs* (espions) a plus fait de mal à la révolution que toutes celles des despotes coalisés. Il entroit aussi dans le système atroce de Marie-Antoinette d'entretenir à sa dévotion un ramas de prêtres réfractaires et autres , pour , au premier moment favorable , organiser dans Paris , ou tout au moins dans les départemens , une guerre religieuse , telle qu'elle a eu lieu par la suite dans la Vendée.

Car , semblable à cet insecte impur , qui , dans l'ombre , tend de droite et de gauche des fils déliés , où viennent se prendre les moucherons sans expérience , dont elle fait sa proie ; Antoinette ourdissoit une tramé perfide qui s'étendoit sur la France entière , atteignoit toute la nation , de la circonférence au centre , et de toutes les parties de l'empire

attiroit au comité autrichien des victimes ou des suppôts.

C'est cette *tarentule* (1) politique qui, après avoir ordonné le massacre de Nancy, qui lui réussit mieux que la soirée des chevaliers du poignard, aux Tuileries, arrangea la fuite du 20 juin, manquée le 14 mars, et fit prendre à la cour le chemin de Montmédy, place forte, d'où elle auroit pu, tout à son aise, soutenue par l'empereur, Provence, d'Artois, Condé, Bouillé, Broglie, organiser une guerre civile, la plus affreuse de toutes celles connues jusqu'à cette époque.

Ce fut elle qui, perdant l'espoir de se venger à force ouverte, changeant de batteries, et se bornant au système de corruption dont elle avoit essayé déjà avec succès, présidoit ce comité, réviseur de la constitution, composé de traîtres gagés par la liste civile, pour faire passer le peuple français sous le joug d'un despotisme légal, et le mettre au régime de la charte royale de l'Angleterre; ce fut elle qui, pour reconnoître le pardon généreux que lui avoit accordé la nation, fit massa-

---

(1) Espèce la plus venimeuse, la plus malfaisante des araignées; elle se trouve dans la patrie de *Catherine de Médicis*.

crer les patriotes dans le Champ-de-Mars , et n'eut qu'un regret ce jour-là ; c'est de n'avoir pas été le témoin de cette scène sanglante , qui dura trop peu à son gré ; mais l'Autrichienne craignoit pour ses jours.

La femelle du tigre , une fois qu'elle a vu et goûté du sang , ne peut plus s'en rassasier : Marie-Antoinette , peu satisfaite de massacrer les Français en détail , conçoit un plan plus vaste ; elle commence par disposer des premiers grades de l'armée en faveur de ses agens et complices ; puis l'or de la liste civile coule à grands flots pour obtenir une déclaration de guerre contre la maison même dont elle sort , piège adroit , qui obtint son plein effet , malgré les vives réclamations des patriotes éclairés de ce temps-là. Laisser manquer de tout les braves volontaires , enjoindre aux généraux de se faire battre ou de céder le terrain à l'ennemi , porter toutes les munitions et subsistances sur quelques points de la frontière , afin que les soldats de la Prusse et de l'Autriche n'aient que la peine de venir les enlever , exporter les grains , sous le prétexte de ravitailler les places de guerre , promener les trains d'artillerie par-tout où on n'en avoit pas besoin , pour dégarnir les postes qui ne pouvoient s'en passer , envoyer

à Vienne et à Coblentz des *duplicata* de toutes les marches de l'armée française : tel fut le plan de campagne arrêté sous les yeux d'Antoinette dans le cabinet des Tuileries , et fidèlement mis à exécution pendant trop long-temps. Que de milliers de braves citoyens ont péri , en conséquence de ces mesures meurtrières ! que de familles en deuil et dans la détresse , pour assouvir le ressentiment d'une femme altière et vindicative !

Tous ces crimes d'état ne la satisfont point encore. Le territoire de la France étoit envahi et jonché de cadavres ; mais les braves volontaires déjouoient toutes les machinations par un héroïsme soutenu ; ils supportoient toutes les privations , tous les maux , toutes les horreurs d'une guerre déloyale , sans se plaindre , sans se rebuter ; bien au contraire , à l'exemple du sanglier , le soldats français revenoit sur le coup que lui détachoit des mains perfides. Antoinette , toujours impatiente de prouver un grand caractère qu'elle confondoit avec l'audace d'une femme qui se croit tout permis , appeloit l'occasion de commettre elle-même un grand forfait , et de marcher dans le sang d'un peuple qui résistoit à tout , et n'étoit dupe de rien. Elle avoit présumé par le massacre de la Chapelle

et celui des Champs - Élisées. Elle voulut se hâter de prévenir le moment où le peuple , trop indulgent , consentiroit à son impunité , pourvu qu'elle fût réduite à l'impuissance totale de commettre de nouvelles scélératesses. On lui refusoit une garde de son choix ; on la privoit de ses Suisses ; on l'obligeoit à chasser ses ministres ; on maudissoit la horde de prêtres et de nobles dont elle s'obstinoit à s'entourer ; elle étoit menacée de quelque chose de plus.

Tout le monde savoit que Capet n'étoit que le prête-nom des crimes du sceptre , métamorphosé en quenouille. L'opinion publique , long-temps contrainte par les entraves mises à la pensée et à la presse ; conformément aux ordres du château , reprenoit son intensité ; et déjà le mot de *République* , si terrible pour la cour , voloit de bouche en bouche. Il étoit temps de faire de part et d'autre un puissant et dernier effort. La journée du 20 juin avoit des signes alarmans pour Marie-Antoinette ; ce bonnet rouge , dont on la força de se coëffer , produisoit sur elle l'effet de la vue des étoffes écarlates sur la panthère des forêts. Cette fois , elle écouta davantage sa fureur que sa politique.

Dès le 7 août , méditant le grand forfait  
du

du 10 , la voilà qui , entourée d'officiers suisses , travaille aux cartouches avec les soldats , et mâche elle-même les balles !!! Elle va trouver d'Affry , et lui mettant le pistolet sous la gorge , lui dit : Je te somme de déclarer si nous pouvons compter sur toi ; le vieux colonel répondit en balbutiant , et s'esquiva du château , ne voulant point souiller par le plus grand des attentats les derniers jours d'une vie déjà trop déshonorée par de viles et coupables complaisances. Le 9 , veille du jour qui doit décider de la révolution , la voilà qui , le soir , redouble d'instances auprès de son mari pour qu'il se mette à la tête de sa garde et de ses chevaliers du poignard. Insinuations et prières , caresses et menaces , calomnies et suppositions , tout est mis en œuvre : montrez-vous donc enfin , lui dit-elle , il en est bien temps ; attendrez-vous qu'on vienne encore vous conspuer jusques dans mes bras ? voici le moment de laver dans le sang d'une canaille révoltée votre antique couronne , que vous avez laissé couvrir de l'infâme bonnet rouge ; prenez ce pistolet , et une fois dans votre vie , soyez roi : le peuple de Paris n'étoit pas , à beaucoup près , si criminel , quand Charles IX , l'un de vos prédécesseurs , tira sur lui du haut d'un

balcon du Louvre. Faites - vous craindre ; d'abord , pour qu'on vous aime par la suite ; il faut que cette journée soit décisive : tout le château est plein de nos amis , depuis les souterrains jusques au comble , et ils sont tous bien armés ; le peuple , s'il ose approcher , trouvera à qui parler : qu'il vienne. Suleau , Rivarol , et beaucoup d'autres de nos gens , à la tête de fausses patrouilles , vont et viennent par la ville , égorgeant tous ceux qui ne voudront pas crier : vive la famille royale , au diable la révolution ! Nos habits rouges feront aussi bonne contenance , et recevront comme il convient les habits bleus , si ceux-ci avancent sous les fenêtres du château. J'ai fait distribuer aux Suisses une certaine quantité de mauvaises cartouches , qu'ils jeteront aux Parisiens et aux Marseillois pour les attirer ; ceux-ci se précipiteront bêtement dans les bras de nos gardes , qu'ils croiront leurs frères , il en résultera un carnage des patriotes , qui nous rendra maîtres du champ de bataille. Nos fidèles chevaliers , de leur côté , se muniront d'uniformes nationaux et suisses , afin de pouvoir monter au Louvre , et faire un feu roulant tout le long du quai , par les fenêtres du Muséum , sur les sections armées , accourant au siège. Nous pouvons

compter sur Pétion et Rœderer, ils protégeront notre fuite au manège, si la chose devenoit douteuse pour nous : ils ont donné l'ordre de repousser la force par la force. Quant au commandant de la garde nationale, tu sais que Mandat nous est tout dévoué, lui et presque tout son état-major. Quel plaisir, si les bataillons pouvoient en venir aux mains les uns contre les autres, celui de St.-Honoré contre celui du faubourg Saint-Antoine, et ainsi du reste. Le poste du Pont-Neuf et le canon d'Henri IV sont à notre service, couperont le chemin, et diviseront les forces ; la consigne est donnée de ne laisser entrer dans les cours du château que les citoyens qui se déclareront pour nous ; les logis de la Borde, et autres, serviront d'avant-poste dans le besoin. Nous garderons les canons des deux gardes, montante et descendante. Toi, achève mon ouvrage ; passe une revue sous le péristyle du château, et sur la terrasse du jardin : j'ai disposé toutes les têtes ; j'ai échauffé les cerveaux les plus froids, en distribuant de l'eau-de-vie assaisonnée de poudre à canon. Que ne puis-je abreuver d'eau-forte tout ce peuple qui nous réduit à de telles extrémités ! Mais le jour des vengeances est arrivé ; ce jour nous payera trois années de

tourmens et de honte ; ils prouveront ce qu'on gagne à se jouer du trône. Les misérables ! ils se souviendront du 14 juillet , du 5 et 6 octobre , du 20 juin ; le 10 août nous acquittera de toutes ces horreurs. Ils ont jeté les hauts cris sur la journée du 17 juillet , ils n'ont encore rien vu ; il faut donner aujourd'hui un grand exemple au reste du royaume. Il faut que Paris nage dans le sang , et que le feu nous fasse justice des rebelles que le fer n'aura pu atteindre. Repose-t-en sur moi , nos vœux seront remplis , et nos ordres fidèlement exécutés. Quand on sera las de tuer autour du château , j'ai dit qu'on se porte de suite aux Cordeliers et aux Jacobins , et qu'on braque le canon sur ces deux repaires , qui nous ont tant fait de mal. On n'oubliera pas la législature , aussitôt que nous en serons sortis pour rentrer triomphans dans notre palais des Tuileries ; on balayera tout cela , ainsi que la commune , et tous ceux qui hésiteront à prendre la cocarde blanche. Allons , mon mari , embrasse-moi , seconde-moi bien , nous touchons au terme de nos maux. Si tu avois eu mon courage , il y a long-temps que tout seroit fini ; tu as bien tout ce qu'il faut pour un roi , il ne te manque qu'un peu plus de fer-

meté ; je connois tes sentimens ; ils sont dignes de ta maison et de la mienne..... J'oublois de te dire : fais-toi prier long-temps de passer , avec ta famille , dans la salle du manège ; feins de vouloir rester au château ; mais garde-toi d'attendre le moment du siège , nous gâterions notre cause ; et , d'ailleurs , la prudence veut que tu laisse agir les choses en ton absence ; si elles vont mal , tu en seras quitte pour les désavouer : tu es habile à ce jeu ; sur-tout , aie l'air de ne te défier de rien. Vas ! à la première bordée , tu entendras tous ces Parisiens fuir , et demander grace à genoux. Le principal est de faire peur à toutes ces *grenouilles de la Seine* , qui , si on les laissoit faire plus long-temps , finiroient par te traiter comme le soliveau de la fable. Quittons-nous un moment , pour ne point éveiller le soupçon , et séparés l'un de l'autre , agissons de concert ; encore cette bourasque , et nous rentrons au port.

Telles furent les instructions données par Marie-Antoinette à Louis Capet , non loin , et presque en présence de plusieurs patriotes , mêlés parmi les détachemens de gardes nationaux indignement vendus à cette cour scélérate. L'Autrichienne fut ponctuellement obéie ; mais son calcul péchoit par la base

elle comptoit sur la lâcheté de tous les Parisiens : et c'est en quoi elle se trompa , et courut à sa perte.

La France et toute l'Europe connoît l'histoire du 10 août, de cette journée, l'une des plus mémorables dans les annales du monde, et qui doit servir incessamment de leçon aux autres peuples. Au bruit des premiers coups de canon, Antoinette et son mari, déjà réfugiés dans la loge d'un journaliste de l'assemblée législative, tressaillirent de joie, et ne purent dissimuler, sur leur visage épanoui, l'espoir d'une vengeance complète et prochaine.

Le peuple fut vainqueur, comme il le sera toutes les fois qu'il se lèvera en masse. Qui peut résister à la force du peuple ? Mais il fit, ce jour-là, la même faute que le 5 octobre. Au lieu de se contenter de l'incendie de quelques baraques de la cour dite des princes, une fois maître du château il devoit y mettre aussi-tôt le feu, et de suite, se porter à l'assemblée nationale, en arracher toute la famille Capet, l'immoler sans pitié, de compagnie avec les députés royalistes dont on savoit les noms ; et sur les cadavres sanglans de toute cette horde perverse, proclamer solennellement la république.

On se contenta de constituer Capet, sa femme, son fils, sa fille et la tante, prisonniers dans une des tours du Temple, où ils formèrent d'abord une espèce de cour, presque aussi insolente et dispendieuse qu'avant le 10 août. Antoinette, que le malheur ne rendoit pas plus humble, continua d'afficher ses airs despotiques et méprisans, et garda ce caractère de dissimulation profonde, qui ne la quitta même point sur l'échafaud. Elle passa le temps de sa captivité à tirer parti du peu de ressources qui lui restoit pour séduire et corrompre ses gardiens; du reste, ses mœurs domestiques n'amendèrent point; son vorace appétit fut toujours le même, ainsi que ses propos. On la surprit plus d'une fois, à l'instar des femmes de théâtre, se permettre, dans un coin, de mauvaises plaisanteries, des jeux de mots équivoques, des gestes indécens, quand elle pensoit ne pas être vue des magistrats du peuple qui la surveilloient. Le remords de tous les forfaits commis par elle, le remords, la seule vertu des grands coupables, ne put trouver accès dans son cœur. Livrée à tous ses anciens amusemens, fidèle à tous ses goûts, autant que les circonstances le lui permettoient, elle sembloit braver la vindicte publique, dont

le glaive pourtant étoit suspendu sur son front superbe et sans pudeur ; sans doute , elle se flattoit que la main de la nation n'oseroit jamais frapper sa tête criminelle.

Le supplice de son mari rabattit un peu ses espérances , mais ne lui arracha que des larmes de rage ; les sentimens de la nature n'y étoient pour rien , et son orgueil s'en accrut. Ne voulant pas en avoir le démenti , et rêvant peut-être déjà la chimère d'une régence, on la vit affecter de rendre , à son fils , les honneurs que l'étiquette consacroit jadis au rang qu'avoit tenu le père ; mais en outre , une intention perfide étoit masquée sous ce cérémonial ridicule , observé par la mère à l'égard de son fils. Elle conjecturoit que les partisans du trône et les vengeurs de son mari lui sauroient gré de reconnoître Louis XVII dans sa prison, et en prendroient acte pour , de leur côté, le proclamer tel à Lille , à Valenciennes , à Dunkerque , à Lyon , à Toulon , au Calvados, et sur-tout dans la Vendée.

Ces douces illusions s'évanouirent lors du transport d'Antoinette à la Conciergerie, le..., pour être traduite au tribunal révolutionnaire. Qui le croiroit ! jusqu'au fond de son cachot, elle se berça de nouvelles prétentions ; et jusqu'au prononcé du jugement , l'Autri-

chienne trouva moyen d'intriguer, et ne perdit tout à fait l'espoir de régner et se venger, qu'en perdant la vie sous le fer de la justice du peuple.

---

*Exécution de la veuve Capet, ci-devant  
et dernière reine de France.*

( *Extrait du journal des Révolutions de Paris.* )

Marie-Antoinette d'Autriche, veuve Capet, après un interrogatoire de trois jours consécutifs, jugée à mort par le tribunal révolutionnaire, a subi la peine due à ses forfaits politiques et personnels, le 25 vendémiaire; à midi, sur la place de la Révolution, au pied de la statue de la Liberté. Elle soutint assez bien son caractère de dissimulation et d'orgueil jusqu'au dernier moment. On verra dans chacune de ses réponses aux interpellations des juges, un mélange de fausseté et d'hypocrisie royale, qui perçoit jusques dans son maintien; en voici un trait: Il lui fut demandé si son mari ne l'avoit pas consultée lors de la révision de la constitution. Antoinette, qui sentit parfaitement toute l'importance de cette imputation, ne répondit fort adroitement autre chose, sinon que

son mari qui avoit beaucoup de confiance en elle la consultoit quelquefois ; mais c'étoit s'avouer complice de tous les crimes qui conduisirent Louis Capet à l'échafaud.

Le citoyen Samson , exécuteur des jugemens , se présenta dans sa chambre , à sept heures du matin : *Vous venez de bonne heure, monsieur* , lui dit-elle , *ne pourriez-vous pas retarder ? -- Non, madame, j'ai ordre de venir.* Elle étoit déjà toute prête , c'est-à-dire , habillée de blanc , à l'instar de feu son mari , le jour de son supplice. Cette affectation fut remarquée , et fit sourire le peuple. La couleur symbole de l'innocence convenoit mal à Marie - Antoinette. Elle vouloit aller à la guillotine sans bonnet sur la tête , ce qui ne lui fut point accordé. Elle s'étoit coupé les cheveux elle-même. On vint lui dire , dans la chambre de sa prison : Voilà un curé de Paris qui demande si vous voulez vous confesser. On l'entendit répéter tout bas : *Un curé de Paris !..... Il n'y en a guères.* Le confesseur s'avança , et lui dit : Voulez-vous , madame , que je vous accompagne ? -- *Comme vous voudrez, monsieur ;* Mais elle ne se confessa point , et ne dit pas un mot dans toute la route.

Au sortir de la Conciergerie , quand elle

apperçut la charette , on lui vit faire un mouvement de surprise et d'indignation. Elle étoit persuadée qu'on la conduiroit en carosse , comme son mari. Il fallut pourtant monter dans cette voiture , qui blessait son ame superbe ; et l'on peut assurer que son supplice commença à cet instant , quoiqu'elle fit parade de fermeté ; mais il étoit facile de s'appercevoir que cette fermeté apparente lui coûtait beaucoup. Son visage , de ce moment , fut défait. Ses mains étoient liées derrière le dos , comme à l'ordinaire. ( On devoit renoncer à cet usage , et laisser les criminels jouir de leur liberté jusqu'à la fin. ) Elle observa absolument la même contenance tout le long du chemin , excepté pourtant vis-à-vis le ci-devant Palais-Royal ; cette maison lui rappela probablement des souvenirs qui lui firent impression ; elle y jeta un regard fort animé. Le peuple la vit passer assez paisiblement. Il y eut des battemens de mains à certains endroits ; mais en général , on parut un moment oublier tous les maux causés à la France par cette femme , pour ne penser qu'à sa situation actuelle. Justice se faisoit ; c'est tout ce qu'avoit demandé le peuple.

En montant à l'échafaud , Antoinette mit,

par mégarde , le pied sur celui du citoyen Samson ; et l'exécuteur des jugemens en ressentit assez de douleur pour s'écrier : *Aie !* Elle se retourna, en lui disant : *Monsieur, je vous demande excuse, je ne l'ai pas fait exprès.* Il se pourroit qu'elle ait arrangé cette petite scène pour qu'on s'intéresse à sa mémoire ; car l'amour-propre ne quitte certains individus qu'à la mort. Au reste , tels étoient tous ces personnages de cour. Ils commettoient les plus grandes horreurs , les injustices les plus révoltantes , de sang - froid et sans remords ; et ils demandoient pardon des petites niaiseries qui leur échappoient. Et tel prince a laissé une réputation de clémence et d'humanité , avec deux ou trois anecdotes semblables : il n'en falloit pas davantage pour couvrir et faire excuser leurs forfaits.

Quelques esprits foibles parurent douloureusement affectés de l'exécution de la veuve Capet , en ne la considérant que sous le titre de mère et de femme malheureuse. Mais comme reine de France , comme épouse de Capet , comme princesse d'Autriche , tout le monde s'accordoit à conveuir de la justice du trop doux châtiment qu'elle subissoit. Qui a pu oublier les mœurs scandaleuses de sa conduite privée , et les attentats de sa vie po-

litique , non-seulement depuis la révolution , mais même dès son entrée en France ? Qui ne sait qu'elle ne fit tomber ses graces et ne partagea ses faveurs que sur les courtisans et les femmes de la cour , qui étoient de moitié dans ses turpitudes et ses déprédations ? Elle s'est quelquefois entendu appeler bonne reine , pour avoir envoyé une somme aux pauvres de sa paroisse ; et elle avoit soin de faire publier que cette aumône étoit prise sur ses menus plaisirs , tandis qu'elle dépensoit des millions avec ses marchandes de modes. On se rappelle les cadeaux , les gratifications qu'elle prodiguoit à des comédiens , et les biens dont elle combla une Polignac et autres femmes perdues de cette espèce. Les haillons du pauvre blessoient ses yeux : elle les faisoit chasser loin d'elle. L'infortuné l'importunoit. Les greniers de Versailles étoient remplis de familles dans l'extrême misère , et Antoinette payoit un million le rocher factice de ses jardins anglois de Trianon. Elle et ses deux beaux-frères ont plus dépensé , pendant leur règne , que ce que nous coûte la guerre générale sur nos frontières , soutenue à si grands frais ; et plus elle gaspilloit le trésor public , plus ses besoins se multiplioient.

Il falloit avoir recours aux plus honteux expédiens. Elle avoit la bassesse de tirer des pots-de-vin des receveurs aux impositions , sous la condition qu'elle leur feroit obtenir au conseil d'état la permission d'augmenter le prix des assignations ; en sorte que ces percepteurs infâmes , pour reprendre ce qu'ils avoient donné à leur reine , envoient coup sur coup des assignations aux malheureux hors d'état d'acquitter tout de suite leurs impositions. Le citoyen , taxé à 6 livres , en dépensoit presque autant en frais d'avertissemens et de commandemens.

Antoinette , du temps de Breteuil , n'eut pas honte de recevoir 50,000 livres d'épingles , pour faire obtenir la permission de construire trois cents baraques de bois tout le long du quai de la Féraille. Ces boutiques , qui obstruoient la voie publique et interceptoient le jour des maisons en face , avoient six pieds carrés , et étoient louées 300 livres à de pauvres petits marchands regrattiers , qui faisoient à peine de quoi s'acquitter de leurs locations.

On n'a pas oublié tout l'or prodigué en bâtimens fastueux et inutiles , à Versailles , à Trianon , à Saint-Cloud , etc. , tout l'or

que lui coûtoient ses orgies secrètes avec d'Artois , Fersen , Coigny , etc. , tout l'or qu'elle envoyoit incognito à son frère , pour étouffer , dans son berceau , la liberté de la Belgique. On n'a pas oublié , et on n'oubliera pas de long-temps , tous ces *bons* qu'elle faisoit signer à son mari ivre ; c'étoient autant de sentences de proscriptions , c'étoient autant de brevets d'infâmie ou de spoliation. Inspirée par le genie infernal de Cluni , de Necker , de Calonne , de Narbonne , etc. , que de cachots ont été remplis , par elle , de citoyens qui n'avoient d'autre tort que celui de déplaire à cette femme sans mœurs comme sans entrailles !

Qui de nous pourra oublier tout le sang versé au Champ-de-Mars , pour elle , par les ordres de Lafayette ; tout le sang versé sur nos frontières , pour elle , et par les ordres de Dumourier , complice de la maîtresse absolue du château des Tuileries ; tout le sang qui baigna ce même palais au 10 août ; tout le sang qui a coulé depuis dans la Vendée ; tous les crimes avant et depuis la révolution , sont ceux de Marie - Antoinette. Son sang impur ne suffira point pour laver tous ces forfaits. Mais , du moins , le peuple français aura donné une grande leçon , un grand

exemple de justice , qui , tôt ou tard , aura des imitateurs chez les nations voisines. Le beau jour que celui où tous les despotes des deux sexes laisseront , comme Capet et sa veuve , leur tête sur l'échafaud !....

---

PIECES JUSTIFICATIVES  
DU PROCÈS  
DE MARIE-ANTOINETTE  
DE LORRAINE D'AUTRICHE,  
VEUVE CAPET.

---

*Audience du Tribunal Révolutionnaire de Paris, du  
23 vendémiaire, an deuxième de la République,  
13 novembre 1793, (vieux style.)*

ACTE D'ACCUSATION.

INTERROGÉE de ses noms, surnoms, âge, qualités, lieu de naissance et demeure :

A répondu se nommer Marie - Antoinette Lorraine d'Autriche, âgée d'environ 38 ans, veuve du roi de France, née à Vienne, se trouvant, lors de son arrestation, dans le lieu des séances de l'assemblée nationale.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation dont la teneur suit :

Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public près le tribunal criminel révolutionnaire, établi à Paris par décret de la convention nationale, du 10 mars 1793, l'an deuxième de la république, sans aucun recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article II d'un autre décret de la convention, du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger, sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens :

Expose que, suivant un décret de la convention, du premier août dernier, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été traduite au tribunal révolutionnaire, comme prévenue d'avoir conspiré contre la France ; que par autre décret de la convention, du 3 octobre,

il a été décrété que le tribunal révolutionnaire s'occu-  
peroit sans délai et sans interruption du jugement ; que  
l'accusateur public a reçu les pièces concernant la veuve  
Capet, les 19 et 20 du premier mois de la seconde  
année, vulgairement dits 11 et 12 octobre courant mois ;  
qu'il a été aussitôt procédé, par l'un des juges du tri-  
bunal, à l'interrogatoire de la veuve Capet ; qu'examen  
fait de toutes les pièces transmises par l'accusateur  
public, il en résulte, qu'à l'instar des Messalines  
Brunchant, Frédégonde et Médicis, que l'on qualifioit  
autrefois de reines de France, et dont les noms, à jamais  
odieux, ne s'effaceront pas des fastes de l'histoire, Marie-  
Antoinette, veuve de Louis Capet, a été, depuis son séjour  
en France, le fléau et la sang-sue des Français ; qu'avant  
même l'heureuse révolution qui a rendu au peuple  
français sa souveraineté, elle avoit des rapports poli-  
tiques avec l'homme qualifié de roi de Bohême et de  
Hongrie ; que ces rapports étoient contraires aux intérêts  
de la France ; que non-contente, de concert avec les  
frères de Louis Capet, et l'infâme et exécrationnable Calonne,  
lors ministre des finances, d'avoir dilapidé d'une ma-  
nière effroyable les finances de la France (fruit des  
sueurs du peuple) pour satisfaire à des plaisirs désor-  
donnés, et payer les agens de ces intrigues criminelles ;  
il est notoire qu'elle a fait passer à différentes époques,  
à l'empereur, des millions qui lui ont servi et lui servent  
encore à soutenir la guerre contre la république, et que  
c'est par ces dilapidations excessives qu'elle est parvenue  
à épuiser le trésor national.

Que depuis la révolution, la veuve Capet n'a cessé  
un seul instant d'entretenir des intelligences et des cor-  
respondances criminelles et nuisibles à la France, avec  
les puissances étrangères et dans l'intérieur de la répu-  
blique, par des agens à elle affidés, qu'elle soudoyoit  
et faisoit soudoyer par le ci-devant trésorier de la liste  
ci-devant civile ; qu'à différentes époques, elle a usé de  
toutes les manœuvres qu'elle croyoit propres à ses vues  
perfidés, pour opérer une contre-révolution ; d'abord  
ayant, sous prétexte d'une réunion nécessaire entre les  
ci-devant gardes-du-corps et les officiers et soldats du  
régiment de Flandres, ménagé un repas entre ces deux  
corps, le premier octobre 1789, lequel est dégénéré  
en une véritable orgie, ainsi qu'elle le désiroit, et

pendant le cours de laquelle les agens de la veuve Capet , secondant parfaitement ses projets contre-révolutionnaires , ont amené la plupart des convives à chanter , dans l'épanchement de l'ivresse , des chansons exprimant le plus entier dévouement pour le trône , et l'aversion la plus caractérisée pour le peuple , et de les avoir insensiblement amenés à arborer la cocarde blanche et à fouler aux pieds la cocarde nationale , et d'avoir , par sa présence , autorisé tous ces excès contre-révolutionnaires , sur-tout en encourageant les femmes qui l'accompagnoient à distribuer les cocardes blanches aux convives ; d'avoir , le 4 du mois d'octobre , témoigné la joie la plus immodérée de ce qui s'étoit passé à cette orgie.

En second lieu , d'avoir , conjointement avec Louis Capet , fait imprimer et distribuer avec profusion , dans toute l'étendue de la république , des ouvrages contre-révolutionnaires , de ceux mêmes adressés aux conspirateurs d'outre-Rhin , ou publiés en leurs noms , tels que les *pétitions aux émigrans* , la *réponse des émigrans* , les *émigrans au peuple* , les *plus courtes folies sont les meilleures* , le *journal à deux liards* , l'*ordre* , la *marche et l'entrée des émigrans* ; d'avoir même poussé la perfidie et la dissimulation au point d'avoir fait imprimer et distribuer avec la même profusion des ouvrages dans lesquels elle étoit dépeinte sous des couleurs peu avantageuses , qu'elle ne méritoit déjà que trop en ce temps , et ce , pour donner le change et persuader aux puissances étrangères qu'elle étoit maltraitée des Français , et les animer de plus en plus contre la France ; que pour réussir plus vite dans ses projets contre-révolutionnaires , elle avoit , par ses agens , occasionné dans Paris et les environs , les premiers jours d'octobre 1789 , une disette qui a donné lieu à une nouvelle insurrection , à la suite de laquelle une foule innombrable de citoyens et de citoyennes s'est portée à Versailles , le 5 du même mois ; que ce fait est prouvé d'une manière sans réplique par l'abondance qui a régné le lendemain même de l'arrivée de la veuve Capet et de sa famille à Paris.

Qu'à peine arrivée à Paris , la veuve Capet , féconde en intrigues de tout genre , a formé des conciliabules dans son habitation ; que ces conciliabules , composés de tous les contre-révolutionnaires et intrigans des assemblées

constituante et législative , se tenoient dans les ténèbres de la nuit ; que l'on y avoisoit aux moyens d'anéantir les droits de l'homme et les décrets déjà rendus , qui devoient faire la base de la constitution ; que c'est dans ces conciliabules qu'il a été délibéré sur les mesures à prendre pour faire décréter la révision des décrets qui étoient favorables au peuple ; qu'on a arrêté la fuite de Louis Capet , de la veuve Capet et de toute la famille , sous des noms supposés , en juin 1791 , tentée tant de fois et sans succès , à différentes époques ; que la veuve Capet convient dans son interrogatoire que c'est elle qui a tout ménagé et tout préparé pour effectuer cette évasion , et que c'est elle qui a ouvert et fermé les portes de l'appartement par où les fugitifs sont passés ; qu'indépendamment de l'aveu de la veuve Capet , à cet égard , il est constant , d'après les déclarations de Louis-Charles Capet et de la fille Capet , que Lafayette , favori , sous tous les rapports , de la veuve Capet , et Bailly , lors maire de Paris , étoient présens au moment de cette évasion , et qu'ils l'ont favorisée de tout leur pouvoir ; que la veuve Capet , après son retour de Varennes , a recommencé ces conciliabules ; qu'elle les présidoit elle-même , et que , d'intelligence avec son favori Lafayette , l'on a fermé les Tuileries , et privé par ce moyen les citoyens d'aller et de venir librement dans les cours et le ci-devant château des Tuileries ; qu'il n'y avoit que les personnes munies de cartes qui eussent leur entrée ; que cette clôture , présentée avec emphase par le traître Lafayette , comme ayant pour objet de punir les fugitifs de Varennes , étoit une ruse imaginée et concertée dans ces conciliabules ténébreux pour priver les citoyens des moyens de découvrir ce qui se tramoit contre la liberté dans ce lieu infâme ; que c'est dans ces mêmes conciliabules qu'a été déterminé l'horrible massacre qui a eu lieu le 17 juillet 1791 , des plus zélés patriotes qui se sont trouvés au Champ-de-Mars ; que le massacre qui avoit eu lieu précédemment à Nancy , et ceux qui ont eu lieu depuis dans les divers autres points de la république , ont été arrêtés et déterminés dans ces mêmes conciliabules ; que ces mouvemens , qui ont fait couler le sang d'une foule immense de patriotes , ont été imaginés pour arriver plutôt et plus sûrement à la révision des décrets rendus et fondés sur les droits

de l'homme , et qui , par-là , étoient nuisibles aux vues ambitieuses et contre-révolutionnaires de Louis Capet et de Marie-Antoinette ; que la constitution de 1791 , une fois acceptée , la veuve Capet s'est occupée de la détruire insensiblement par toutes les manœuvres qu'elle et ses agens ont employé dans les divers points de la république ; que toutes ses démarches ont toujours eu pour but d'anéantir la liberté , et de faire rentrer les Français sous le joug tyrannique , sous lequel ils n'ont languï que trop de siècles ; qu'à cet effet , la veuve Capet a imaginé de faire discuter dans ces conciliabules ténébreux , et qualifiés depuis long temps avec raison de cabinet Autrichien , toutes les loix qui étoient portées par l'assemblée législative ; que c'est elle , et par suite de la détermination prise dans ces conciliabules , qui a décidé Louis Capet à apposer son *veto* au fameux et salutaire décret rendu par l'assemblée législative contre les ci-devant princes , frères de Louis Capet , et les émigrés , et contre cette horde de prêtres réfractaires et fanatiques répandus dans toute la France ; *veto* qui a été l'une des principales causes des maux qu'a , depuis , éprouvé la France.

Que c'est la veuve Capet qui faisoit nommer les ministres pervers , et aux places , dans les armées et dans les bureaux des hommes connus de la nation entière pour des conspirateurs contre la liberté ; que c'est par ses manœuvres et celles de ses agens , aussi adroits que perfides , qu'elle est parvenue à composer la nouvelle garde de Louis Capet d'anciens officiers qui avoient quitté leurs corps lors du serment exigé , de prêtres réfractaires et d'étrangers , et enfin de tous hommes réprouvés , pour la plupart , de la nation , et dignes de servir dans l'armée de Coblenz , où un très-grand nombre est en effet passé depuis le licenciement.

Que c'est la veuve Capet , d'intelligence avec la faction liberticide qui dominoit alors l'assemblée législative , et pendant un temps la convention , qui a fait déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie son frère ; que c'est par ses manœuvres et ses intrigues , toujours funestes à la France , que s'est opérée la première retraite des Français du territoire de la Belgique.

Que c'est la veuve Capet qui a fait parvenir aux puissances étrangères les plans de campagne d'attaque qui

étoient convenus dans le conseil ; de manière que , par cette double trahison , les ennemis étoient toujours instruits à l'avance des mouvemens que devoient faire les troupes de la république ; d'où suit la conséquence , que la veuve Capet est l'auteur des revers qu'ont éprouvés , en différens temps , les armées françaises.

Que la veuve Capet a médité et combiné avec ses perfides agens , l'horrible conspiration qui a éclaté dans la journée du 10 août , laquelle n'a échoué que par les efforts courageux et incroyables des patriotes ; qu'à cette fin , elle a réuni dans son habitation , aux Tuileries , jusques dans des souterrains , les suisses qui , aux termes des décrets , ne devoient plus composer la garde de Louis Capet ; qu'elle les a entretenus dans un état d'ivresse depuis le 9 jusqu'au 10 matin , jour convenu pour l'exécution de cette horrible conspiration ; qu'elle a réuni également , et dans le même dessein , dès le 9 , une foule de ces êtres qualifiés de chevaliers du poignard , qui avoient figuré déjà dans ce même lieu , le 23 février 1791 , et depuis , à l'époque du 20 juin 1792.

Que la veuve Capet craignant sans doute que cette conspiration n'eût pas tout l'effet qu'elle s'en étoit promise , a été dans la soirée du 7 août , vers les neuf heures et demie du soir , dans la salle où les suisses et autres à elle dévoués , travailloient à des cartouches ; qu'en même temps qu'elle les encourageoit à hâter la confection de ces cartouches , pour les exciter de plus en plus , elle a pris des cartouches et a mordu des balles. ( Les expressions manquent pour rendre un trait aussi atroces. ) Que le lendemain 10 , il est notoire qu'elle a pressé et sollicité Louis Capet à aller dans les Tuileries , vers cinq heures et demie du matin , passer la revue des véritables suisses et autres scélérats qui en avoient pris l'habit , et qu'à son retour , elle lui a présenté un pistolet , en disant : « voilà le moment de vous montrer » , et que sur son refus , elle l'a traité de lâche ; que quoique , dans son interrogatoire , la veuve Capet ait persévéré à dénier qu'il ait été donné aucun ordre de tirer sur le peuple , la conduite qu'elle a tenue le dimanche 9 , dans la salle des suisses , les conciliabules qui ont eu lieu toute la nuit , et auxquels elle a assisté , l'article du pistolet et son propos à Louis Capet , leur retraite subite des Tuileries , et les coups de fusils tirés au

moment même de leur entrée dans la salle de l'Assemblée législative, toutes ces circonstances réunies ne permettent pas de douter qu'il n'ait été convenu, dans le conciliabule qui a eu lieu pendant toute la nuit, qu'il falloit tirer sur le peuple, et que Louis Capet et Marie-Antoinette, qui étoit la grande directrice de cette conspiration, n'ait elle-même donné l'ordre de tirer.

Que c'est aux intrigues et manœuvres perfides de la veuve Capet, d'intelligence avec cette faction liberticide, dont il a été déjà parlé, et tous les ennemis de la république, que la France est redevable de cette guerre intestine qui la dévore depuis si long-temps, et dont, heureusement, la fin n'est pas plus éloignée que celle des auteurs.

Que dans tous les temps, c'est la veuve Capet qui, par cette influence qu'elle avoit acquise sur l'esprit de Louis Capet, lui avoit insinué cet art profond et dangereux de dissimuler et d'agir, et promettre, par des actes publics, le contraire de ce qu'il pensoit, et tramoit, conjointement avec elle dans les ténèbres, pour détruire cette liberté, si chère aux Français, et qu'ils sauront conserver et recouvrer; ce qu'ils appeoient la plénitude des prérogatives royales.

Qu'enfin la veuve Capet, immorale sous tous les rapports, et nouvelle Agrippine, est si perverse et si familière avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mère et la démarcation prescrite par les loix de la nature, elle n'a pas craint de se livrer avec Louis-Charles Capet son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécentes dont l'idée et le nom seul font frémir d'horreur.

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Marie-Antoinette, se qualifiant dans son interrogatoire de Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, pour avoir méchamment et à dessein : 1°. de concert avec les frères de Louis Capet et l'infâme ex-ministre Calonne, dilapidé d'une manière effroyable les finances de la France, et d'avoir fait passer des sommes incalculables à l'empereur, et d'avoir ainsi épuisé le trésor national.

2°. D'avoir, tant par elle que par ses agens contre-révolutionnaires, entretenu des intelligences et des cor-

respondances avec les ennemis de la république , et d'avoir informé et fait informer ces mêmes ennemis des plans de campagne et d'attaque convenus et arrêtés dans le conseil.

3°. D'avoir , par ses intrigues et manœuvres , et celles de ses agens , tramé des conspirations et des complots contre la sûreté intérieure et extérieure de la France , et d'avoir à cet effet allumé la guerre civile dans divers points de la république , et armé les citoyens les uns contre les autres , et d'avoir , par ce moyen , fait couler le sang d'un nombre incalculable de citoyens ; ce qui est contraire à l'article IV de la section première du titre premier de la seconde partie du code pénal , et à l'article II de la seconde section du titre premier du même code.

En conséquence , l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte , par le tribunal assemblé , de la présente accusation ; qu'il soit ordonné qu'à sa diligence , et par un huissier du tribunal , porteur de l'ordonnance à intervenir , Marie-Antoinette , se qualifiant de Lorraine d'Autriche , veuve de Louis Capet , actuellement détenue dans la maison d'arrêt , dite la Conciergerie du palais , sera écrouée sur les registres de ladite maison , pour y rester comme en maison de justice ; comme aussi , que l'ordonnance à intervenir sera notifiée à la municipalité de Paris et à l'accusée.

Fait au cabinet de l'accusateur public , le premier jour de la troisième décade du premier mois de l'an second de la république , une et indivisible.

*Signé* , FOUQUIER.

Le tribunal , faisant droit sur le réquisitoire de l'accusateur public , lui donne acte de l'accusation par lui portée contre Marie-Antoinette , dite Lorraine d'Autriche , veuve de Louis Capet.

En conséquence , ordonne qu'à sa diligence , et par un huissier du tribunal , porteur de la présente ordonnance , ladite Marie-Antoinette , veuve de Louis Capet , sera prise au corps , arrêtée et écrouée sur les registres de la maison d'arrêt , dite la Conciergerie à Paris , où elle est actuellement détenue , pour y rester comme en maison de justice ; comme aussi , que la présente ordon-

nance sera notifiée , tant à la municipalité de Paris qu'à l'accusée.

Fait et jugé au tribunal, le second jour de la troisième décade du premier mois de l'an second de la république. Amand-Martial-Joseph HERMAN , Etienne FOUCAULT , Gabriel-Toussaint SCHELLER , Pierre-André COFFINHAL , Gabriel DELIÉGE , Pierre-Louis RAGMEY , Antoine-Marie MAIRE , François - Joseph DENIZOT , Etienne MAÇON , tous juges du tribunal , qui ont signé.

*Le président à l'accusée.* Voilà ce dont on vous accuse : prêtez une oreille attentive , vous allez entendre les charges qui vont être portées contre vous.

On procède à l'audition des témoins.

Laurent Lecointre , député à la convention nationale , dépose connoître l'accusée pour avoir été autrefois la femme du ci-devant roi de France , et encore pour être celle qui , lors de sa translation au Temple , l'avoit chargé de présenter une réclamation à la convention , à l'effet d'obtenir , pour ce qu'elle appeloit son service , treize ou quatorze personnes qu'elle désignoit ; la convention passa à l'ordre du jour , motivé sur ce qu'il falloit s'adresser à la municipalité.

Le déposant entre ensuite dans des détails de fêtes et orgies , qui eurent lieu dans la ville de Versailles depuis l'année 1779 jusqu'au commencement de celle de 1789 , dont le résultat a été une dilapidation effroyable dans les finances de la France.

Le témoin donne les détails de ce qui a précédé et suivi les assemblées des notables jusqu'à l'époque de l'ouverture des états-généraux , l'état où se trouvoient les généreux habitans de Versailles , leurs perplexités douloureuses à l'époque du 23 juin 1793 , où les artilleurs de Nassau , dont l'artillerie étoit placée dans les écuries de l'accusée , refusèrent de faire feu sur le peuple. Enfin , les Parisiens ayant secoué le joug de la tyrannie , ce mouvement révolutionnaire ranima l'énergie des francs Versailliens , ils formèrent le projet très-hardi et courageux sans doute , de s'affranchir de l'oppression du despote et de ses agens.

Le 28 juillet , les citoyens de Versailles formèrent le vœu de s'organiser en gardes nationales , à l'instar de leurs frères de Paris ; on proposa néanmoins de consulter le roi : l'intermédiaire étoit le ci-devant prince

de Poix. On chercha à traîner les choses en longueur ; mais l'organisation ayant eu lieu , on forma un état-major ; d'Estaing fut nommé commandant - général , Gouvert commandant en second , etc. etc.

Le témoin entre ici dans les détails des faits qui ont précédé et suivi l'arrivée du régiment de Flandres. Le 29 septembre , l'accusée fit venir chez elle les officiers de la garde nationale , et leur fit don de deux drapeaux : il en restoit un troisième , lequel on leur annonça être destiné pour un bataillon de prétendue garde soldée , à l'effet , disoit-on , de soulager les habitans de Versailles , que l'on sembloit plaindre en les cajolant , tandis que d'un autre côté ils étoient abhorrés.

Le 29 septembre 1789 , la garde nationale donna un repas à ses braves frères , les soldats du régiment de Flandres ; les journalistes ont rendu compte dans le temps que , dans le repas des citoyens , il ne s'étoit rien passé de contraire aux principes de la liberté , tandis que celui du premier octobre suivant , donné par les gardes-du-corps , n'eut pour but que de provoquer la garde nationale contre les soldats ci-devant de Flandres et les chasseurs des Trois-Evêchés.

Le témoin observe que l'accusée s'est présentée dans ce dernier repas avec son mari , qu'ils y furent vivement applaudis , que l'air *O Richard , ô mon roi* , y fut joué , que l'on y but à la santé du roi , de la reine et de son fils , mais que la santé de la nation , qui avoit été proposée , fut rejetée. Après cette orgie , on se transporta au château de la ci-devant cour dite de Marbre ; et là , pour donner au roi vraisemblablement une idée de la manière avec laquelle on étoit disposé à défendre les intérêts de sa famille , si l'occasion s'en présentoit , le nommé Perceval , aide-de-camp de d'Estaing , monta le premier ; après lui , ce fut un grenadier du régiment de Flandres ; un troisième , dragon , ayant aussi essayé d'escalader ledit balcon , et n'ayant pu y réussir , voulut se détruire. Quant audit Perceval , il ôta la croix dont il étoit décoré , pour en faire don au grenadier qui , comme lui , avoit escaladé le balcon du ci-devant roi.

Sur le réquisitoire de l'accusateur public , le tribunal ordonne qu'il sera décerné un mandat d'amener contre Perceval et d'Estaing.

Le témoin ajoute que le 3 octobre, même mois, les gardes-du-corps donnèrent un second repas : ce fut là où les outrages les plus violens furent faits à la cocarde nationale, qui fut foulée aux pieds, etc. etc.

Le déposant entre ici dans les détails de ce qui s'est passé à Versailles les 5 et 6 octobre. Nous nous dispenserons d'en rendre compte, attendu que ces mêmes faits ont déjà été imprimés dans le recueil des dépositions reçues au ci-devant châtelet de Paris, sur les événemens des 5 et 6 octobre, et imprimés par les ordres de l'assemblée constituante (1).

Le témoin observe que, dans la journée du 5 octobre, d'Estaing, instruit des mouvemens qui se manifestoient dans Paris, se transporta à la municipalité de Versailles, à l'effet d'obtenir la permission d'emmener le ci-devant roi, qui, pour lors, étoit à la chasse, (et qui vraisemblablement ignoroit ce qui se passoit,) avec promesse de la part de d'Estaing de le ramener lorsque la tranquillité seroit rétablie.

Le témoin dépose sur le bureau les pièces concernant les faits contenus dans sa déclaration.

*Le président à l'accusée.* Avez-vous quelques observations à faire sur la déposition du témoin ?

*R.* Je n'ai aucune connoissance de la majeure partie des faits dont parle le témoin. Il est vrai que j'ai donné deux drapeaux à la garde nationale de Versailles. Il est vrai que nous avons fait le tour de la table le jour du repas des gardes-du-corps, mais voilà tout.

Vous convenez avoir été dans la salle des ci-devant gardes-du-corps, y étiez-vous lorsque la musique a joué l'air : *O Richard, ô mon roi ?*

*R.* Je ne m'en rappelle pas.

Y étiez-vous lorsque la santé de la nation fut proposée et rejetée ?

*R.* Je ne le crois pas.

Il est notoire que le bruit de la France entière, à cette époque, étoit que vous aviez visité vous-même les trois corps armés qui se trouvoient à Versailles, pour les engager à défendre ce que vous appeliez les prérogatives du trône.

*R.* Je n'ai rien à répondre.

---

(1) Voyez le premier volume desdites déclarations, imprimé chez Baudoin en 1790.

Avant le 14 juillet 1789, ne teniez-vous point des conciliabules nocturnes, où assistoit la Polignac; et n'étoit-ce point là que l'on délibéroit sur les moyens de faire passer des fonds à l'empereur?

*R.* Je n'ai jamais assisté à aucuns conciliabules.

Avez-vous connoissance du fameux lit de justice tenu par Louis Capet au milieu des représentans du peuple?

*R.* Oui.

N'étoit-ce pas Desprémesnil et Thouret, assisté de Barentin, qui rédigèrent les articles qui furent proposés?

*R.* J'ignore absolument ce fait.

Vos réponses ne sont point exactes, car c'est dans vos appartemens que les articles ont été rédigés.

*R.* C'est dans le conseil où cette affaire a été arrêtée.

Votre mari ne vous a-t-il point lu le discours une demi-heure avant que d'entrer dans la salle des représentans du peuple, et ne l'avez-vous point engagé à le prononcer avec fermeté?

*R.* Mon mari avoit beaucoup de confiance en moi, et c'est cela qui l'avoit engagé à m'en faire lecture; mais je ne me suis permise aucunes observations.

Quelles furent les délibérations prises pour faire entourer les représentans du peuple de baïonnettes, et pour en faire assassiner la moitié, s'il avoit été possible?

*R.* Je n'ai jamais entendu parler de pareille chose.

Vous n'ignoriez pas sans doute qu'il y avoit des troupes au Champ de-Mars: vous deviez savoir la cause de leur rassemblement?

*R.* Oui, j'ai su dans le temps qu'il y en avoit; mais j'ignore absolument quel en étoit le motif.

Mais ayant la confiance de votre époux, vous ne deviez pas ignorer quelle en étoit la cause?

*R.* C'étoit pour rétablir la tranquillité publique.

Mais à cette époque, tout le monde étoit tranquille, il n'y avoit qu'un cri, celui de la liberté. Avez-vous connoissance du projet du ci-devant comte d'Artois, pour faire sauter la salle de l'assemblée nationale; ce plan ayant paru trop violent, ne l'a-t-on pas engagé à voyager, dans la crainte que, par sa présence et son

étourderie , il ne nuisit au projet que l'on avoit conçu , qui étoit de dissimuler jusqu'au moment favorable aux vues perfides que l'on se proposoit ?

R. Je n'ai jamais entendu parler que mon frère d'Artois eût le dessein dont vous parlez. Il est parti de son plein gré pour voyager.

A quelle époque avez-vous employé les sommes immenses qui vous ont été remises par les différens contrôleurs des finances ?

R. On ne m'a jamais remis de sommes immenses ; celles que l'on m'a remises ont été par moi employées pour payer les gens qui m'étoient attachés.

Pourquoi la famille Polignac et plusieurs autres ont-elles par vous été gorgées d'or ?

R. Elles avoient des places à la cour qui leur procuroient des richesses.

Le repas des gardes-du-corps n'ayant pu avoir lieu qu'avec la permission du roi , vous avez dû nécessairement en connoître la cause ?

R. On a dit que c'étoit pour opérer leur réunion avec la garde nationale.

Comment connoissez-vous Perceval ?

R. Comme aide-de-camp de M. d'Estaing.

Savez-vous de quels ordres il étoit décoré ?

R. Non.

On entend un autre témoin.

Jean-Baptiste Lapierre , adjudant général par *interim* de la quatrième division , dépose des faits relatifs à ce qui s'est passé au ci-devant château des Tuileries , dans la nuit du 20 au 21 juin 1791 , où lui , déposant , se trouvoit de service ; il a vu , dans le courant de la nuit , un grand nombre de particuliers à lui inconnus , qui alloient et venoient du château dans les cours , et des cours au château ; parmi ceux qui ont fixé son attention , il a reconnu Barré.

N'est-il pas à votre connoissance qu'après le retour de Varennes , le Barré dont vous parlez se rendoit tous les jours au château , où il paroît qu'il étoit bien venu , et n'étoit ce pas lui qui provoqua du trouble au théâtre du Vaudeville ?

R. Je ne peux pas affirmer ce fait.

*Le président à l'accusée.* Lorsque vous êtes sortie , étoit-ce à pied ou en voiture ?

R. C'étoit à pied.

Par quel endroit ?

R. Par le Carrousel,

Lafayette et Bailly étoient-ils au château au moment de votre départ ?

R. Je ne le crois pas.

N'êtes-vous point descendue par l'appartement d'une de vos femmes ?

R. J'avois à la vérité sous mes appartemens une femme de garde-robe.

Comment nommez-vous cette femme ?

R. Je ne m'en rappelle pas.

N'est-ce point vous qui avez ouvert les portes ?

R. Oui.

Lafayette n'est-il point venu dans l'appartement de Louis Capet ?

R. Non.

A quelle heure êtes-vous partie ?

R. A onze heures trois quarts.

Avez-vous vu Bailly au château ce jour-là ?

R. Non.

On entend un autre témoin.

N.... Roussillon, chirurgien et canonnier, dépose que le 10 août 1792, étant entré au château des Tuileries, dans l'appartement de l'accusée, qu'elle avoit quitté peu d'heures avant, il trouva sous son lit des bouteilles, les unes pleines, les autres vuides ; ce qui lui donna lieu de croire qu'elle avoit donné à boire, soit aux officiers des suisses, soit aux chevaliers du poignard qui remplissoient le château.

Le témoin termine en reprochant à l'accusée d'avoir été l'instigatrice des massacres qui ont eu lieu dans divers endroits de la France, notamment à Nancy et au Champ-de-Mars ; comme aussi d'avoir contribué à mettre la France à deux doigts de sa perte, en faisant passer des sommes immenses à son frère, ( le ci-devant roi de Bohême et de Hongrie ) pour soutenir la guerre contre les Turcs, et lui faciliter ensuite les moyens de faire un jour la guerre à la France, c'est-à-dire, à une nation généreuse qui la nourrissoit ainsi que son mari et sa famille.

Le déposant observe qu'il tient ce fait d'une bonne citoyenne, excellente patriote, qui a servi à Versailles sous l'ancien régime, et à qui un favori de la ci-devant cour en a fait confidence.

Sur l'indication faite par le témoin de la demeure de cette citoyenne, le tribunal, d'après le réquisitoire de l'accusateur public, ordonne qu'il sera à l'instant décerné contre elle un mandat d'amener, à l'effet de venir donner au tribunal les renseignements qui peuvent être à sa connoissance.

*Le président à l'accusée.* Avez-vous quelques observations à faire contre la déposition du témoin ?

R. J'étois sortie du château, et j'ignore ce qui s'y est passé.

N'avez-vous point donné de l'argent pour faire boire les suisses ?

R. Non.

N'avez-vous point dit en sortant à un officier suisse : buvez, mon ami, je me recommande à vous ?

R. Non.

Où avez-vous passé la nuit du 9 au 10 août dont on vous parle ?

R. Je l'ai passée avec ma sœur (Elisabeth) dans mon appartement, et ne me suis point couchée.

Pourquoi ne vous êtes-vous point couchée ?

R. Parce qu'à minuit nous avons entendu le tocsin sonner de toutes parts, et que l'on nous annonça que nous allions être attaqués.

N'est-ce point chez vous que se sont assemblés les ci-devant nobles et les officiers suisses qui étoient au château, et n'est-ce point là que l'on a arrêté de faire feu sur le peuple ?

R. Personne n'est entré dans mon appartement.

N'avez-vous pas, dans la nuit, été trouver le ci-devant roi ?

R. Je suis restée dans son appartement jusqu'à une heure du matin.

Vous y avez vu sans doute tous les chevaliers du poignard et l'état-major des suisses, qui y étoient ?

R. J'y ai vu beaucoup de monde.

N'avez-vous rien vu écrire sur la table du ci-devant roi ?

R. Non.

Étiez-vous avec le roi lors de la revue qu'il a faite dans le jardin ?

R. Non.

N'étiez-vous point pendant ce temps à votre fenêtre ?

R. Non.

Pétion étoit-il avec Rœderer dans le château?

R. Je l'ignore.

N'avez-vous point eu un entretien avec d'Affry, dans lequel vous l'avez interpellé de s'expliquer si l'on pouvoit compter sur les suisses pour faire feu sur le peuple, et sur la réponse négative qu'il vous fit, n'avez-vous pas employé tour-à-tour les cajolemens et les menaces?

R. Je ne crois pas avoir vu d'Affry ce jour-là.

Depuis quel temps n'aviez-vous vu d'Affry?

R. Il m'est impossible de m'en rappeler en ce moment.

Mais lui avez-vous demandé si l'on pouvoit compter sur les suisses?

R. Je ne lui ai jamais parlé de cela.

Vous niez donc que vous lui ayez fait des menaces?

R. Jamais je ne lui en ai fait aucunes.

L'accusateur public observe que d'Affry, après l'affaire du 10 août, fut arrêté et traduit par-devant le tribunal du 17, et qu'il ne fut mis en liberté que parce qu'il prouva que, n'ayant point voulu participer à ce qui se tramoit au château, vous l'aviez menacé, ce qui l'avoit forcé de s'en éloigner.

Un autre témoin est entendu.

Jacques-René Hébert, substitut du procureur de la commune, dépose qu'en sa qualité de membre de la commune du 10 août, il fut chargé de différentes missions importantes, qui lui ont prouvé la conspiration d'Antoinette; notamment un jour au Temple, il a trouvé un livre d'église à elle appartenant, dans lequel étoit un de ces signes contre-révolutionnaires, consistant en un cœur enflammé, traversé par une flèche, sur lequel étoit écrit: *Jesu, miserere nobis*. Une autre fois, il trouva, dans la chambre d'Elisabeth, un chapeau, qui fut reconnu pour avoir appartenu à Louis Capet; cette découverte ne lui permit plus de douter qu'il existât parmi ses collègues quelques hommes dans le cas de se dégrader au point de servir la tyrannie. Il se rappelle que Toulan étoit entré un jour avec son chapeau dans la tour, et qu'il en étoit sorti nue tête, en disant qu'il l'avoit perdu. Il ajoute que Simon lui ayant fait savoir qu'il avoit quelque chose d'important à lui communiquer; il se rendit au Temple, accompagné du maire et du procureur de la commune; ils y regurent  
une

une déclaration de la part du jeune Capet, de laquelle il résulte qu'à l'époque de la fuite de Louis Capet à Varennes, Lafayette étoit un de ceux qui avoient le plus contribué à la faciliter ; qu'il avoit pour cet effet passé la nuit au château ; que pendant leur séjour au Temple, les détenues n'avoient cessé pendant long-temps d'être instruites de ce qui se qui se passoit à l'extérieur ; on leur faisoit passer des correspondances dans des hardes et souliers ; le petit Capet nomma treize personnes, comme étant celles qui avoient, en parti, coopéré à entretenir ces intelligences ; que l'un d'eux l'ayant enfermé avec sa sœur dans une tourelle, il entendit qu'il disoit à sa nièce : je vous procurerai les moyens de savoir des nouvelles, en envoyant tous les jours un colporteur crier près de la tour le journal du soir. Enfin le jeune Capet, dont la constitution physique dépérissoit chaque jour, fut surpris par Simon dans des pollutions indécentes et funestes pour son tempérament ; que celui-ci lui ayant demandé qui lui avoit appris ce manège criminel, il répondit que c'étoit à sa mère et à sa tante qu'il étoit redevable de la connoissance de cette habitude funeste. De la déclaration, observe le déposant, que le jeune Capet a faite en présence du maire de Paris et du procureur de la commune, il résulte que ces deux femmes le faisoient souvent coucher entre elles deux, que là, il se commettoit des traits de la débauche la plus effrénée ; qu'il n'y avoit pas même à douter, par ce qu'a dit le fils Capet, qu'il n'y ait eu un acte incestueux entre la mère et le fils.

Il y a lieu de croire que cette criminelle jouissance n'étoit point dictée par le plaisir, mais bien par l'espoir politique d'énervier le physique de cet enfant, que l'on se plaisoit encore à croire destiné à occuper un trône, et sur lequel on vouloit, par cette manœuvre, s'assurer le droit de régner alors sur son moral. Que par les efforts qu'on lui fit faire, il est demeuré attaqué d'une descente, pour laquelle il a fallu mettre un bandage à cet enfant ; et depuis qu'il n'est plus avec sa mère, il reprend un tempérament robuste et vigoureux.

*Le président à l'accusée.* Qu'avez-vous à répondre à la déposition du témoin ?

R. Je n'ai aucune connoissance des faits dont parle Hébert ; je sais seulement que le cœur dont il parle a

été donné à mon fils par sa sœur ; à l'égard du chapeau dont il a également parlé , c'est un présent fait à la sœur du vivant du frère.

Les administrateurs , Michonis , Jobert , Marino et Michel , lorsqu'ils se rendoient près de vous , n'apportoient-ils pas des personnes avec eux ?

*R.* Oui , ils ne venoient jamais seuls.

Combien apportoient-ils de personnes chaque fois ?

*R.* Souvent trois ou quatre.

Ces personnes n'étoient-elles point elles-mêmes des administrateurs ?

*R.* Je l'ignore.

Michonis et les autres administrateurs , lorsqu'ils se rendoient près de vous , étoient-ils revêtus de leurs écharpes ?

*R.* Je ne m'en rappelle pas.

Sur l'interpellation faite au témoin Hébert , s'il a connoissance de la manière dont les administrateurs font leur service , il répond ne pas en avoir une connoissance exacte ; mais il remarque , à l'occasion de la déclaration que vient de faire l'accusée , que la famille Capet , pendant son séjour au Temple , étoit instruite de tout ce qui se passoit dans la ville ; ils connoissoient tous les officiers municipaux qui venoient tous les jours y faire leur service , ainsi que les avantures de chacun d'eux , de même que la nature de leurs différentes fonctions.

Le citoyen Hébert observe qu'il avoit échappé à sa mémoire un fait important qui mérite d'être mis sous les yeux des citoyens jurés. Il fera connoître la morale de l'accusée et de sa belle-sœur. Après la mort de Capet , ces deux femmes traitoient le petit Capet avec la même déférence que s'il avoit été roi. Il avoit , lorsqu'il étoit à table , la préséance sur sa mère et sur sa tante. Il étoit toujours servi le premier , et occupoit le haut bout.\*

*L'accusée.* L'avez-vous vu ?

*Hébert.* Je ne l'ai pas vu , mais toute la municipalité le certifiera.

*Le président à l'accusée.* N'avez-vous pas éprouvé un tressaillement de joie , en voyant entrer avec Michonis , dans votre chambre à la Conciergerie , le particulier porteur d'œillet ?

R. Etant depuis treize mois renfermée sans voir personne de connoissance, j'ai tressaillie dans la crainte qu'il ne fût compromis rapport à moi.

Ce particulier n'a-t-il pas été un de vos agens ?

R. Non.

N'étoit-il pas au ci-devant château des Tuileries le 20 juin ?

R. Oui.

Et sans doute aussi dans la nuit du 9 au 10 août ?

R. Je ne me rappelle pas de l'avoir vu.

N'avez-vous pas eu un entretien avec Michonis sur le compte du particulier porteur de l'œillet ?

R. Non.

Comment nommez-vous ce particulier ?

R. J'ignore son nom.

N'avez-vous pas dit à Michonis que vous craigniez qu'il ne fût pas réélu à la nouvelle municipalité ?

R. Oui.

Quel étoit le motif de vos craintes à cet égard ?

R. C'est qu'il étoit humain envers tous les prisonniers.

Né lui avez-vous point dit le même jour : C'est peut-être la dernière fois que je vous vois ?

R. Oui.

Pourquoi lui avez vous dit cela ?

R. C'étoit pour l'intérêt général des prisonniers.

*Un juré.* Citoyen président, je vous invite à vouloir bien observer à l'accusée qu'elle n'a pas répondu sur le fait dont a parlé le citoyen Hébert, à l'égard de ce qui s'est passé entre elle et son fils.

Le président fait l'interpellation.

*L'accusée.* Si je n'ai pas répondu, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère. (*Ici l'accusée paroît vivement émue.*) J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici.

On continue l'audition des témoins.

Abraham Silly, notaire, dépose qu'étant de service au ci-devant château des Tuileries, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, il vit venir près de lui l'accusée, vers les six heures du soir, laquelle lui dit qu'elle vouloit se promener avec son fils ; qu'il chargea le sieur Laroché de l'accompagner ; que quelque temps après, il vit venir Lafayette cinq ou six fois dans la soirée chez

Gouvion ; que celui-ci, vers les dix heures, donna l'ordre de fermer les portes, excepté celle donnant sur la cour dite des ci devant princes ; que le matin, ledit Gouvion entra dans l'appartement où se trouvoit lui déposant, et lui dit, en se frottant les mains avec un air de satisfaction : *Ils sont partis* ; qu'il lui fut remis un paquet qu'il porta à l'assemblée constituante, dont le citoyen Beauharnois, président, lui donna décharge.

*Le président.* A quelle heure Lafayette est-il sorti du château, dans la nuit ?

*Le témoin.* A minuit moins quelques minutes.

*Le président à l'accusée.* A quelle heure êtes-vous sortie ?

*R.* Je l'ai déjà dit, à onze heures trois quarts.

Etes-vous sortie avec Louis Capet ?

*R.* Non, il est sorti avant moi.

Comment est-il sorti ?

*R.* A pied, par la grande porte.

Et vos enfans ?

*R.* Ils sont sortis une heure avant avec leur gouvernante : ils nous ont attendu sur la place du petit Carrousel.

Comment nommez-vous cette gouvernante ?

*R.* De Tourzel.

Quelles étoient les personnes qui étoient avec vous ?

*R.* Les trois gardes-du-corps qui nous ont accompagné, et qui sont revenus avec nous à Paris.

Comment étoient-ils habillés ?

*R.* De la même manière qu'ils l'étoient lors de leur retour.

Et vous, comment étiez-vous vêtue ?

*R.* J'avois la même robe qu'à mon retour.

Combien y avoit-il de personnes instruites de votre départ ?

*R.* Il n'y avoit que les trois gardes du-corps à Paris qui en étoient instruits ; mais sur la route, Bouillé avoit placé des troupes pour protéger notre départ.

Vous dites que vos enfans sont sortis une heure avant vous, et que le ci-devant roi est sorti seul : qui vous a donc accompagné ?

*R.* Un des gardes du corps.

N'avez-vous pas , en sortant , rencontré Lafayette ?

R. J'ai vu en sortant sa voiture passer au Carrousel , mais je me suis bien gardée de lui parler.

Qui vous a fourni ou fait fournir la fameuse voiture dans laquelle vous êtes partie avec votre famille ?

R. C'est un étranger.

De quelle nation ?

R. Suédoise.

N'est-ce point Fersen , qui demouroit à Paris , rue du Bacq ? (1)

R. Oui.

Pourquoi avez-vous voyagé sous le nom d'une baronne Russe ?

R. Parce qu'il n'étoit pas possible de sortir de Paris autrement.

Qui vous a procuré le passe-port ?

R. C'est un ministre étranger qui l'avoit demandé.

Pourquoi avez-vous quitté Paris ?

R. Parce que le roi vouloit s'en aller.

On entend un autre témoin.

P. J. Terrasson, employé dans les bureaux du ministre de la justice, dépose que, lors du retour du voyage connu sous le nom de Varennes, se trouvant sur le perron du ci-devant château des tuileries, il vit l'accusée descendre de voiture, et jeter sur les gardes nationaux qui l'avoient escortée, ainsi que sur tous les autres citoyens qui se trouvoient sur son passage, le coup-d'œil le plus vindicatif ; ce qui fit penser sur le champ , à lui déposant , qu'elle se vengeroit : effectivement, quelque temps après arriva la scène du Champ-de-Mars ; il ajoute que Duranthon lui dit , étant ministre de la justice , avec qui il avoit été très-lié à Bordeaux , à raison de la même profession qu'ils y avoient exercée ensemble , que l'accusée s'opposoit à ce que le ci-devant roi donnât sa sanction à différens décrets ; mais qu'il lui avoit représenté que cette affaire étoit plus importante qu'elle ne pensoit , et qu'il étoit même urgent qu'ils le fussent promptement ; que cette observation fit impression sur l'accusée , et , alors , le roi sanctionna.

*Le président à l'accusée.* Avez-vous quelques observations à faire sur la déposition du témoin ?

R. J'ai à dire que je n'ai jamais assisté au conseil.

(1) Colonel du régiment ci-devant Royal-Suédois.

Un autre témoin est entendu.

Pierre Manuel, homme de lettres, dépose connoître l'accusée, mais qu'il n'a jamais eu, avec elle ni avec la famille Capet, aucuns rapports, sinon pendant qu'il étoit procureur de la commune, qu'il s'est transporté au Temple plusieurs fois pour faire exécuter les décrets; que du reste, il n'a jamais eu d'entretien particulier avec la femme du ci-devant roi.

*Le président au témoin.* Vous avez été administrateur de police ?

R. Oui.

Eh bien ! en cette qualité, vous devez avoir eu des rapports avec la cour ?

R. C'étoit le maire qui avoit les relations avec la cour ; quant à moi, j'étois, pour ainsi dire, tous les jours à la Force, où je faisais, par humanité, autant de bien que je pouvois aux prisonniers.

Louis Capet fit, dans le temps, des éloges de l'administration de police ?

R. L'administration de police étoit divisée en cinq branches, dont l'une étoit les subsistances ; c'est à celle-là que Louis fit une distribution de louanges.

Sur la journée du 20 juin, avez-vous quelques détails à donner ?

R. Ce jour-là, je n'ai quitté mon poste que pendant peu de temps, attendu que le peuple auroit été fâché de ne point y trouver un de ses premiers commettans ; je me rendis dans le jardin du château : là, je parlai avec divers citoyens, et ne fit aucune fonction de municipal.

Dites ce qui est à votre connoissance sur ce qui s'est passé au château, la nuit du 9 au 10 août.

R. Je n'ai point voulu quitter le poste où le peuple m'avoit placé : je suis demeuré toute la nuit au parquet de la commune.

Vous étiez très-lié avec Pétion : il a dû vous dire ce qui s'y passoit ?

R. J'étois son ami par fonction et par estime, et si je l'avois vu dans le cas de tromper le peuple, et d'être initié dans la coalition du château, je l'aurois privé de mon estime. Il m'avoit dit, à la vérité, que le château désiroit la journée du 10 août, pour le rétablissement de l'autorité royale.

Avez-vous eu connoissance que les maîtres du château aient donné l'ordre de faire feu sur le peuple ?

R. J'en ai eu connoissance par le commandant du poste, bon républicain, qui est venu m'en instruire. Alors, j'ai sur le champ mandé le commandant-général de la force armée, et lui ai, en ma qualité de procureur de la commune, défendu expressément de faire tirer sur le peuple.

Comment se fait-il que vous, qui venez de dire que dans la nuit du 9 au 10, vous n'avez point quitté le poste où le peuple vous avoit placé, vous ayez, depuis, abandonné l'honorable fonction de législateur, où sa confiance vous avoit appelé ?

R. Lorsque j'ai vu les orages s'élever dans le sein de la convention, je me suis retiré ; j'ai cru mieux faire : je me suis livré à la morale de Thomas Payne, maître en républicanisme ; j'ai désiré, comme lui, de voir établir le règne de la liberté et de l'égalité sur des bases fixes et durables ; j'ai pu varier dans des moyens que j'ai proposés, mais mes intentions ont été pures.

Comment, vous vous dites bon républicain, vous dites que vous aimez l'égalité, et vous avez proposé de faire rendre à Pétion des honneurs équivalens à l'étiquette de la royauté !.....

R. Ce n'est point à Pétion, qui n'étoit président que pour quinze jours, mais c'étoit au président de la convention nationale, à qui je voulois faire rendre des honneurs, et voici comment : je desirois qu'un huissier et un gendarme le précédassent, et que les citoyens des tribunes se levassent à son entrée. Il fut prononcé, dans le temps, des discours meilleurs que le mien, et je m'y rendis.

Connoissez-vous les noms de ceux qui ont averti que Pétion couroit des risques au château ?

R. Non, je crois seulement que ce sont quelques députés qui en ont averti l'assemblée législative.

Pourquoi avez-vous pris sur vous d'entrer seul dans le Temple, et sur-tout dans les appartemens dits royaux ?

R. Je ne me suis jamais permis d'entrer seul dans les appartemens des prisonniers ; je me suis, au contraire, toujours fait accompagner par plusieurs des commissaires qui y étoient de service.

Pourquoi avez-vous marqué de la sollicitude pour les valets de l'accusée, de préférence aux autres prisonniers ?

R. Il est vrai qu'à la Force, la fille Tourzel croyoit sa mère morte, la mère en pensoit autant de sa fille ; guidé par un acte d'humanité, je les ai réunies.

N'avez-vous pas entretenu des correspondances avec Elisabeth Capet ?

R. Non.

*Le président à l'accusée.* N'avez-vous jamais eu, au Temple, d'entretiens particuliers avec le témoin ?

R. Non.

On entend un autre témoin.

Jean-Silvain Bailly, homme de lettres, dépose n'avoir jamais eu de relation avec la famille ci-devant royale ; il proteste que les faits contenus en l'acte d'accusation, touchant la déclaration de Charles Capet, sont absolument faux ; il observe, à cet égard, que lors des jours qui ont précédé la fuite de Louis, le bruit couroit, depuis quelques jours, qu'il devoit partir ; qu'il en fit part à Lafayette, en lui recommandant de prendre à cet égard les mesures nécessaires.

*Le président au témoin.* N'étiez-vous pas en liaison avec Pastoret et Rœderer ? (ex-procureurs-généraux-syndics du département de Paris.)

R. Je n'ai eu avec eux d'autres liaisons que celles d'une relation entre magistrats.

N'est-ce pas vous qui, de concert avec Lafayette, avez fondé le club connu sous le nom de 1789 ?

R. Je n'en ai pas été le fondateur, et je n'y fus que parce que des Bretons, de mes amis, en étoient. Ils m'invitèrent à en être, en me disant qu'il n'en coûtoit que cinq louis ; je les donnai, et fus reçu : eh bien ! depuis, je n'ai assisté qu'à deux dîners.

N'avez-vous pas assisté aux conciliabules tenus chez le ci-devant la Rochefoucault ?

R. Je n'ai jamais entendu parler de conciliabules ; il se peut faire qu'il en existât, mais je n'ai jamais assisté à aucuns.

Si vous n'aviez pas de conciliabules, pourquoi, lors du décret du 19 juin 1790, par lequel l'assemblée constituante, voulant donner aux vainqueurs de la Bastille le témoignage éclatant de la reconnoissance

d'une grande nation , les récompensoit de leur courage et de leur zèle , notamment en les plaçant d'une manière distinguée au milieu de leurs frères , dans le Champ-de-Mars , le jour de la fédération ; pour quoi , dis-je , avez-vous excité des troubles entre eux et leurs frères d'armes , les ci-devant gardes-françaises ; puis , ensuite , été faire le pleureur à leur assemblée , et les avez-vous forcé de reporter la gratification dont ils avoient été honorés ?

*R.* Je ne me suis rendu auprès d'eux qu'à la demande de leurs chefs , à l'effet d'opérer la réconciliation des deux partis ; c'est , d'ailleurs , l'un d'eux qui a fait la motion de remettre les décorations dont l'assemblée constituante les avoit honorés , et non pas moi.

Ceux qui ont fait cette motion ayant été reconnus pour vous être attachés en qualité d'espions , les braves vainqueurs en ont fait justice , en les chassant de leur sein.

*R.* On s'est étrangement trompé à cet égard.

N'avez-vous pas prêté les mains au voyage de Saint-Cloud , au mois d'avril , et de concert avec Lafayette , n'avez-vous pas sollicité , auprès du département , l'ordre de déployer le drapeau rouge ?

*R.* Non.

Étiez-vous instruit que le ci-devant roi recéloit , dans le château , un nombre considérable de prêtres réfractaires ?

*R.* Oui , je me suis même rendu chez le roi , à la tête de la municipalité , pour l'inviter de renvoyer les prêtres insermentés qu'il avoit chez lui.

Pourriez-vous indiquer les noms des habitués du château , connus sous le nom de chevaliers du poignard ?

*R.* Je n'en connois aucuns.

A l'époque de la révision de la constitution de 1791 , ne vous êtes-vous pas réuni avec les Lameth , Barnave , Desmeunier , Chapellier , et autres fameux réviseurs coalisés , ou pour mieux dire , vendus à la cour , pour dépouiller le peuple de ses droits légitimes , et ne lui laisser qu'un simulacre de liberté ?

*R.* Lafayette s'est réconcilié avec les Lameth , mais moi , je n'ai pu me raccommoder , n'ayant pas été lié avec eux.

Il paroît que vous étiez très-lié avec Lafayette, et que vos opinions s'accordoient assez bien ?

R. Je n'avois avec lui d'autre intimité que relativement à sa place ; du reste, dans le temps, je partageois sur son compte l'opinion de tout Paris.

Vous dites n'avoir jamais assisté à aucun conciliabule, mais comment se fait-il qu'au moment où vous vous êtes rendu à l'assemblée constituante, Charles Lameth tira la réponse qu'il vous fit, de dessous son bureau ; cela prouve qu'il existoit une criminelle coalition ?

R. L'assemblée nationale avoit, par un décret, mandé les autorités constituées ; je m'y suis rendu avec les membres du département et les accusateurs publics. Je ne fis que recevoir les ordres de l'assemblée, et ne portai point la parole ; ce fut le président du département qui prononça le discours sur l'événement.

N'avez-vous point aussi reçu les ordres d'Autoinette, pour l'exécution du massacre des meilleurs patriotes ?

R. Non ; je n'ai été au Champ-de-Mars que d'après un arrêté du conseil-général de la commune.

C'étoit avec la permission de la municipalité que les patriotes s'étoient rassemblés au Champ-de-Mars, ils en avoient fait leur déclaration au greffe, on leur en avoit délivré un reçu ; comment avez-vous pu déployer contre eux l'inférial drapeau rouge ?

R. Le conseil ne s'est décidé que parce que, depuis le matin que l'on avoit été instruit que deux hommes avoient été massacrés au Champ-de-Mars, les rapports qui se succédoient devenoient plus alarmans d'heure en heure, le conseil fut trompé, et se décida à employer la force armée.

N'est-ce point le peuple, au contraire, qui a été trompé par la municipalité ? ne seroit-ce point elle qui avoit provoqué le rassemblement, à l'effet d'y attirer les meilleurs patriotes, et les y égorger ?

R. Non, certainement.

Qu'avez-vous fait des morts, c'est-à-dire, des patriotes qui y ont été assassinés ?

R. La municipalité ayant dressé procès-verbal, les fit transporter dans la cour de l'hôpital militaire, au Gros-Caillou, où le plus grand nombre fut reconnu.

A combien d'individus se montoit-il ?

R. Le nombre en fut déterminé et rendu public, par le procès-verbal que la municipalité fit afficher dans le temps ; il y en avoit douze ou treize.

*Un juré.* J'observe au tribunal, que me trouvant ce jour-là au Champ-de-Mars avec mon père, au moment où le massacre commença, je vis tuer, près de la rivière, où je me trouvai, dix-sept à dix-huit personnes des deux sexes ; nous-mêmes n'évitâmes la mort qu'en entrant dans la rivière jusqu'au cou.

Le témoin garde le silence.

*Le président à l'accusée.* A combien pouvoit se monter le nombre des prêtres que vous aviez dans le château ?

R. Nous n'avions auprès de nous que les prêtres qui disoient la messe.

Ils étoient insermentés ?

R. La loi permettoit au roi, à cet égard, de prendre qui il vouloit.

Quel a été le sujet de vos entretiens sur la route de Varennes, en revenant, avec Barnave et Pétion, à Paris ?

R. On a parlé de choses et d'autres, fort indifférentes.

On continue l'audition des témoins.

Jean-Baptiste Hébain, dit Perceval, ci-devant employé aux chasses, et actuellement enregistré pour travailler à la fabrication des armes, dépose que le premier octobre 1789, se trouvant à Versailles, il a eu connoissance du premier repas des gardes-du-corps, mais qu'il n'y a point assisté ; que le 5 du même mois, il a, en sa qualité d'aide-de-camp du ci-devant comte d'Estaing, prévenu ce dernier qu'il y avoit des mouvemens dans Paris ; que d'Estaing n'en tint pas compte ; que vers l'après-midi, la foule augmenta considérablement ; qu'il a averti d'Estaing pour la seconde fois, mais qu'il ne daigna pas même l'écouter. ( Le témoin entre dans le détail de l'arrivée des Parisiens à Versailles, entre onze heures et minuit. )

*Le président.* Ne portiez-vous point, à cette époque, une décoration ?

R. Je portois le ruban de l'ordre de Limbourg ; j'en avois, comme tout le monde, acheté le brevet, moyennant 1500 liv.

N'avez-vous point, après l'orgie des gardes-du-corps, été dans la cour de marbre, et là, n'avez-vous pas, un des premiers, escaladé le balcon du ci-devant roi ?

R. Je me suis trouvé à l'issue du repas des gardes-du-corps ; et comme ils dirigeoient leurs pas vers le château, je les y ai accompagnés.

*Le président, au témoin Lecointre.* Rendez compte au tribunal de ce qui est à votre connoissance, touchant le témoin présent.

R. Je sais que Perceval a escaladé le balcon de l'appartement du ci-devant roi, qu'il fut suivi par un grenadier du régiment de Flandre ; et qu'arrivé dans l'appartement de Louis Capet, Perceval embrassa, en présence du tyran, qui s'y trouvoit, ledit grenadier, et lui dit : il n'y a plus de régiment de Flandres, nous sommes tous gardes royales ; un dragon des Trois-Évêchés, ayant essayé d'y monter après eux, et ne pouvant y réussir, voulut se détruire. Le déposant observe que ce n'est point comme témoin oculaire qu'il dépose de ce fait, mais bien d'après le témoin Perceval, qui, le même jour, lui en fit confidence, et qui, par la suite, a été reconnu exact. Il invite, en conséquence, le citoyen président de vouloir bien interpeler Perceval de déclarer si, oui, ou non, il se rappelle lui avoir tenu les propos du détail dont est question.

*Perceval.* Je me rappelle avoir vu le citoyen Lecointre, je crois même lui avoir fait part de l'histoire du balcon ; je sais qu'il étoit, le 5 octobre et le lendemain, à la tête de la garde nationale, en l'absence de d'Estaing, qui étoit disparu.

Lecointre soutient sa déposition sincère et véritable. On entend un autre témoin.

Reine Millot, fille domestique, dépose qu'en 1783, se trouvant de service au grand commun, à Versailles, elle avoit pris sur elle de demander au ci-devant comte de Coigny, qu'elle voyoit un jour de bonne humeur : est-ce que l'empereur continuera toujours à faire la guerre aux Turcs ? Mais, mon Dieu ! cela ruinera la France, par le grand nombre de fonds que la reine fait passer, pour cet effet, à son frère, et qui, en ce moment, doivent au moins se monter à 200,000,000. Tu ne te trompes pas, répondit-il : oui, il en coûte déjà plus de 200,000,000, et nous ne sommes pas au bout.

Il est à ma connoissance , ajoute la témoin , qu'après le 23 juin 1789 , me trouvant dans un endroit où étoient des gardes d'Artois et des officiers de hussards , j'entendis les premiers dire , à l'occasion d'un massacre projeté contre les gardes-françaises , il faut que chacun soit à son poste et fasse son devoir ; mais que les gardes-françaises , ayant été instruit à temps de ce qui se tramait contre eux , crièrent aux armes ; alors le projet se trouvant découvert , il ne put avoir lieu.

J'observe aussi , continue la témoin , avoir été instruite , par différentes personnes , que l'accusée ayant conçu le dessein d'assassiner le duc d'Orléans , le roi , qui en fut instruit , ordonna qu'elle fût incontinent fouillée ; que par suite de cette opération , on trouva sur elle deux pistolets ; alors , il la fit consigner dans son appartement pendant quinze jours.

*L'accusée.* Il se peut que j'aie reçu , de mon époux , l'ordre de rester quinze jours dans mon appartement , mais ce n'est pas pour une cause pareille.

*La témoin.* Il est à ma connoissance que , dans les premiers jours d'octobre 1789 , des femmes de la cour ont distribué , à différens particuliers de Versailles , des cocardes blanches.

*L'accusée.* Je me rappelle avoir entendu dire que le lendemain ou le surlendemain du jour du repas des gardes du-corps , des femmes ont distribué de ces cocardes ; mais , ni moi , ni mon époux , n'avons été les moteurs de pareils désordres.

*Le président.* Quelles sont les démarches que vous avez faites pour les faire punir , lorsque vous en avez été instruite ?

R. Aucune.

On entend un autre témoin.

Jean-Baptiste Labénette dépose qu'il est parfaitement d'accord avec un grand nombre de faits contenus en l'acte d'accusation ; il ajoute que trois particuliers sont venus pour l'assassiner , au nom de l'accusée.

*Le président à l'accusée.* Lisiez-vous l'Orateur du peuple ?

R. Jamais.

François Dufresne , gendarme , dépose s'être trouvé dans la chambre de l'accusée au moment où l'écillet lui fut remis ; il a connoissance que , sur ce billet , il y avoit

écrit : Que faites-vous ici , nous avons des bras et de l'argent à votre service ?

Magdeleine Rosay , femme Richard , ci-devant concierge de la maison d'arrêt , dite la Conciergerie du palais , dépose que le gendarme Gilbert lui ayant dit que l'accusée avoit reçu visite d'un particulier , amené par Michonis , administrateur de police , lequel lui avoit remis un œillet dans lequel étoit un billet , qu'ayant pensé qu'il pouvoit compromettre elle déposante , elle en fit part à Michonis , qui lui répondit que jamais il n'amèneroit personne auprès de la veuve Capet.

Toussaint Richard déclare connoître l'accusée pour avoir été mise sous sa garde , depuis le 12 août dernier.

Marie Devaux , femme Arel , dépose avoir resté près de l'accusée , à la Conciergerie , pendant quarante et un jours ; n'a rien vu ni entendu , sinon qu'un particulier étoit venu avec Michonis , et lui avoit remis un billet ployé dans un œillet ; qu'elle , déposante , étoit à travailler , et qu'elle a vu revenir ledit particulier une seconde fois dans la journée.

*L'accusée.* Il est venu deux fois dans l'espace d'un quart-d'heure.

*Le président à la témoin.* Qui vous a placée près la veuve Capet ?

R. C'est Michonis et Jobert.

Jean Gilbert , gendarme , dépose du fait de l'œillet. Il ajoute que l'accusée se plaignoit à eux gendarmes de la nourriture qu'on lui donnoit , mais qu'elle ne vouloit pas s'en plaindre aux administrateurs ; qu'à cet égard , il appela Michonis , qui se trouvoit dans la cour des femmes , avec le particulier porteur de l'œillet ; que Michonis étant remonté , il a entendu l'accusée lui dire : Je ne vous reverrai donc plus ? Oh ! pardonnez-moi , répondit-il , je serai toujours au moins municipal , et en cette qualité , j'aurai droit de vous revoir. Le déposant observe que l'accusée lui a dit avoir des obligations à ce particulier.

*L'accusée.* Je ne lui ai d'autres obligations que celle de s'être trouvé près de moi le 20 juin.

On passe à l'audition d'un autre témoin.

D'Estaing , interrogé de ses noms , surnoms et qualité , a répondu qu'il s'appeloit Charles-Henri Estaing , matelot et soldat.

*Le président au témoin.* Pourquoi ne prenez vous que ces qualifications militaires, n'en n'avez-vous pas d'autres ?

R. Ces qualités sont les premières de toutes; j'ai, d'ailleurs, le titre d'amiral; j'étois aussi lieutenant-général de terre, d'après un décret de l'Assemblée législative, qui vouloit que je fus susceptible de servir ma patrie sous ces deux différens rapports.

Connoissez-vous l'accusée ?

R. Oui, je la connois depuis qu'elle est en France: j'ai même à me plaindre d'elle; j'ai cru et je crois qu'elle m'a empêché de recevoir la récompense de mes services, du sang que j'ai répandu en Amérique, sur la terre de la liberté, et d'être fait maréchal de France; mais je n'en dirai pas moins la vérité. Je n'ai rien à dire de relatif à l'acte d'accusation.

Est-il à votre connoissance que Louis Capet et sa famille devoient partir de Versailles le 5 octobre ?

R. Non.

Avez-vous connoissance que les chevaux aient été mis et ôtés plusieurs fois ?

R. Oui, suivant les conseils que recevoit la cour; mais j'observe que la garde nationale n'auroit point souffert ce départ.

N'avez-vous pas vous-même fait sortir des chevaux, ce jour-là, pour faire fuir la famille royale ?

R. Non.

Avez-vous connoissance que des voitures ont été arrêtées à la porte de l'orangerie ?

R. Oui.

Avez-vous été au château ce jour-là ?

R. Oui.

Y avez-vous vu l'accusée ?

R. Oui.

Qu'avez-vous entendu au château ?

Le témoin a laissé échapper ces mots : *Je la déteste....* Peuple françois, je vous demande pardon de ce que je viens de dire; oui, je la déteste. Mais vous voulez la vérité, je vais vous la dire: J'ai entendu des conseillers de cour dire à l'accusée que le peuple de Paris alloit arriver pour la massacrer, et qu'il falloit qu'elle partît; à quoi elle avoit répondu, avec un grand caractère: Si les Parisiens viennent ici pour m'assassiner, c'est aux pieds de mon mari que je le serai, mais je ne fuirai pas.

*L'accusée.* Cela est exact ; on vouloit m'engager à partir seule , parce que , disoit-on , il n'y avoit que moi qui couroit des dangers ; je fis la réponse dont parla le témoin.

*Le président au témoin.* Avez-vous connoissance des repas donnés par les ci-devant gardes-du-corps ?

R. Oui.

Avez-vous su que l'on y a crié vive le roi , et vive la famille royale ?

R. Oui , je sais même que l'accusée a fait le tour de la table en tenant son fils par la main.

N'en avez-vous point aussi donné à la garde nationale de Versailles , à son retour de Ville-Paris , où elle avoit été chercher des fusils ?

R. Oui.

Vous avez voulu engager le citoyen Lecointre à se trouver à un second diner des gardes-du-corps ?

R. Si je l'ai fait , ce que je ne me rappelle pas , j'ai eu sans doute pour objet , ne devant pas y aller moi-même , d'y envoyer un officier dont le patriotisme étoit aussi reconnu. J'observe que le but de toute ma conduite a été d'empêcher l'effusion du sang , et de veiller à ce que la portion du peuple , habitant de Versailles , attendit et reçût avec calme la masse de celui de Paris , pour , après , en suivre l'impulsion ; lorsque j'étois à la municipalité de Versailles , une grande foule de Parisiens , non organisée , étoit déjà arrivée ; sous le prétexte de cette foule , il auroit pu se commettre des vols , et la propriété des citoyens de Versailles auroit pu être attaquée ; c'étoit pour l'éviter , que la municipalité de cette ville m'avoit autorisé , par écrit , à repousser la force par la force , en me recommandant d'employer auparavant tous les moyens de douceur , c'étoit indubitablement la seule chose qu'elle avoit entendue , l'unique que je voulois et pouvois exécuter , et la seule que la municipalité de Versailles devoit entendre , en donnant un pareil ordre. La foule parisienne , arrivée à Versailles vers les onze heures du matin , étoit déjà immense , qu'elle avoit avec elle deux petites pièces de canon. Si les voleurs avoient hasardé de profiter de l'occasion pour commettre des brigandages et piller les magasins de Lecointre , je serois mort devant la porte de ce citoyen pour l'empêcher ;

Qu'à l'égard du retour de la ci-devant famille royale à Versailles, il sembloit alors pardonnable à cette municipalité de le désirer. La révolution étoit naissante, et tout le monde n'étoit pas encore inspiré par cet élan sublime qui a fait totalement oublier les intérêts particuliers.

Etiez-vous, le 5 octobre, en votre qualité de commandant-général, à la tête de la garde nationale ?

R. Est-ce sur le matin ou l'après-midi, que vous voulez que je réponde ?

Depuis midi jusqu'à deux heures.

R. J'étois alors à la municipalité.

N'étoit-ce pas pour obtenir l'ordre d'accompagner Louis Capet dans sa retraite, et le ramener ensuite, disiez-vous, à Versailles ?

R. Au contraire ; dès que Lafayette fut arrivé, il m'a témoigné qu'il vouloit avoir affaire au commandant en second ; je me suis retiré, pour ne reparoître que le matin, et accompagner à cheval la ci-devant famille royale à Paris, ainsi que je l'avois promis à la municipalité de Versailles.

Ne vous êtes-vous pas mis, le 5 octobre, à la tête des gardes-du-corps ?

R. Je ne l'ai pas fait ; j'ai simplement traversé un de leurs escadrons, pour aller seul me placer au milieu de la foule des Parisiens, et parler spécialement aux citoyennes de la halle, qui me connoissoient, m'écouèrent et me traitèrent bien.

*Le président au témoin Lecointre.* Citoyen, n'aviez-vous pas dit, dans la déposition que vous avez faite hier, que le déposant ne s'étoit point trouvé, le 5 octobre, à la tête de la garde nationale, où son devoir l'appeloit ?

*Lecointre.* J'affirme que non-seulement d'Estaing ne s'est point trouvé, depuis midi jusqu'à deux heures, à l'assemblée de la garde nationale, qui eût lieu ce jour-là, 5 octobre, mais qu'il n'a point paru de la journée ; que pendant ce temps, il étoit, à la vérité, à la municipalité, c'est-à-dire, avec la portion des officiers municipaux vendus à la cout ; que là, il obtint d'eux un ordre ou pouvoir d'accompagner le ci-devant roi dans sa retraite, sous la promesse de le ramener à Versailles le plutôt possible.

J'observe, contraie Lecoindre, que les municipaux d'alors trahirent doublement leur devoir, 1°. parce qu'ils ne devoient point se prêter à une manœuvre criminelle, en favorisant la fuite du ci devant roi; 2°. c'est que, pour prévenir le résultat des évènements, ils eurent grand soin de ne laisser subsister aucuns indices sur les registres, qui pussent attester formellement que cette permission, ou pouvoir, eût été délivré à dessein.

*Le témoin.* J'observe au citoyen Lecoindre qu'il se trompe, ou que, du moins, il est dans l'erreur, attendu que la permission dont est question, est datée du 6, et que ce n'est qu'en vertu d'elle que j'ai parti, le même jour, à onze heures du matin, pour accompagner le ci-devant roi à Paris.

*Lecoindre.* Je persiste à soutenir que je ne suis pas dans l'erreur, à cet égard; je me rappelle très-bien que la pièce originale, que j'ai déposée hier entre les mains du greffier, contient en substance que d'Estaing est autorisé à employer les voies de conciliation avec les Parisiens, et qu'en cas de non-réussite à cet égard, de repousser la force par la force; les citoyens jurés comprendront aisément que ces dernières dispositions ne peuvent être applicables à la journée du 6, puisqu'alors la cour étoit à la disposition de l'armée parisienne. J'invite, à cet égard, l'accusateur public et le tribunal de vouloir bien ordonner que la lettre d'Estaing, que j'ai déposée hier, soit lue, attendu qu'elle porte avec elle la preuve des faits dont je viens de parler.

Lecture est faite de ladite pièce, dans laquelle se trouve ce qui suit :

« Le dernier article de l'instruction que notre municipalité m'a donné, le 5 de ce mois, à quatre heures après-midi, me prescrit de ne rien négliger pour ramener le roi à Versailles le plutôt possible ».

*Le témoin.* Je ne fais pas l'apologie sur le nom du ci-devant roi et de la ci-devant famille royale, dont il est parlé dans ma lettre, parce que tel étoit l'idiôme du temps, et qu'on s'occupoit encore de ces misères-là.

*Le président au témoin.* Persistez-vous à dire que cette permission ne vous a pas été délivrée le 5 octobre ?

*R.* Je me suis trompé dans la date, j'avois pensé qu'elle étoit du 6. Dans l'âge mûr, il est difficile de se ressouvenir ponctuellement de tout ce qui s'est passé lorsqu'on

étoit au berceau. Il est évident que je n'ai pu être à la municipalité le 6 octobre après-midi, puisqu'alors la famille ci-devant royale étoit sur le chemin de Paris, et que j'étois, à cheval, à côté de la voiture; ma méprise ayant fait désirer, par le citoyen Lecointre, la lecture de la lettre que j'avois écrite, le 8 octobre, à la garde nationale de Versailles, lettre dont elle avoit, dans le temps, ordonné l'impression, et dont un exemplaire a paru être remis, par le citoyen Lecointre, entre les mains du citoyen greffier, je me trouve, par cette lecture, avoir prévenu d'autres objections, fait preuve de mes sentimens, et avoir rappelé ma mémoire sur la méprise de la date du 5 au 6 octobre.

Vous rappelez-vous que la permission que vous aviez obtenu vous autorisât à repousser la force par la force, après avoir épuisé les voies de conciliation?

R. Oui, je m'en rappelle.

On entend un autre témoin.

Antoine Simon, ci-devant cordonnier, employé en ce moment, en qualité d'instituteur, auprès de Charles-Louis Capet, fils de l'accusée, déclare connoître Antoinette depuis le 30 août dernier, qu'il monta, pour la première fois, la garde au Temple.

Le déposant observe que pendant le temps que Louis Capet et sa famille avoient la liberté de se promener dans le jardin du Temple, ils étoient instruits de tout ce qui se passoit, tant à Paris que dans l'intérieur de la république.

*Le président au témoin.* Avez-vous eu connoissance des intrigues qui ont eu lieu au Temple pendant que l'accusée y étoit?

R. Oui.

Quels sont les administrateurs qui étoient dans l'intelligence?

R. Le petit Capet m'a déclaré que Toulan, Péron, Lafayette, Lépitre, Bougnot, Michonis, Vincent, Manuel, Lebœuf, Jobert et Daugé, étoient ceux pour qui sa mère avoit le plus de prédilection; que ce dernier l'avoit pris entre ses bras, et lui avoit dit en présence de sa mère: je voudrois bien que tu fusses à la place de ton père.

*L'accusée.* J'ai vu mon fils jouer aux petits palets dans

le jardin avec Daugé ; mais je n'ai jamais vu celui-ci le prendre entre ses bras.

*Le président au témoin.* Avez-vous connoissance que pendant que les administrateurs étoient avec l'accusée et sa belle-sœur , on ait enfermé le petit Capet et sa sœur dans une tourelle ?

R. Oui.

Est-il à votre connoissance que le petit Capet ait été traité en roi , principalement lorsqu'il étoit à table ?

R. Je sais que sa mère et sa tante , à table , lui donnoient le pas.

*Le président à l'accusée.* Depuis votre détention , avez-vous écrit à la Polignac ?

R. Non.

N'avez-vous pas signé des bons pour toucher des fonds chez le trésorier de la liste civile ?

R. Non.

*L'accusateur public.* Je vous observe que votre dénégation deviendra inutile dans un moment , attendu qu'il a été trouvé , dans les papiers de Septeuil , deux bons signés de vous ; à la vérité , ces deux pièces , qui ont été déposées dans le comité des 24 , se trouvent en ce moment égarées , cette commission ayant été dissoute ; mais vous allez entendre les témoins qui les ont vues.

Un autre témoin est entendu.

François Tisser , marchand , rue de la Barillerie , employé sans salaire , à l'époque du 10 août 1792 , au comité de surveillance de la municipalité , dépose , qu'ayant été chargé d'une mission à remplir chez Septeuil , trésorier de la ci-devant liste civile , il s'étoit fait accompagner par la force armée de la section de la place Vendôme , aujourd'hui des Piques , qu'il ne put se saisir de sa personne , attendu qu'il étoit absent ; mais qu'il trouva dans la maison , Boucher , trésorier de la liste civile , ainsi que Morillon et sa femme , lesquels il conduisit à la mairie ; que parmi les papiers de Septeuil , on trouva deux bons , formant la somme de 80,000 liv. , signés *Marie-Antoinette* , ainsi qu'une caution de deux millions , signée *Louis* , payable à raison de 110,000 liv. par mois , sur la maison Laporte , à Hambourg ; qu'il fut trouvé également un grand nombre de notes de plusieurs paiemens faits à Favras et autres , un reçu signé *Bouillé* , pour une somme de 900,000 livres , un autre

de 200,000 liv., etc. ; lesquelles pièces ont toutes été déposées à la commission des 24, qui, en ce moment, est dissoute.

*L'accusée.* Je désirerois que le témoin déclarât de quelle date étoient les bons dont il parle.

*Le témoin.* L'un étoit daté du 10 août 1792 ; quant à l'autre, je ne m'en rappelle pas.

*L'accusée.* Je n'ai jamais fait aucuns bons, et surtout, comment en aurois-je pu faire, le 10 août, que nous nous sommes rendus vers les huit heures du matin à l'assemblée nationale ?

N'avez-vous pas, ce jour-là, étant à l'assemblée législative, dans la loge du Moniteur, reçu de l'argent de ceux qui vous entouroient ?

*R.* Ce ne fut pas dans la loge du Moniteur, mais bien pendant les trois jours que nous avons demeuré aux Feuillans, que nous trouvant sans argent, attendu que nous n'en avions pas emporté, nous avons accepté celui qui nous a été offert.

Combien en avez-vous reçu ?

*R.* Vingt-cinq louis d'or simples ; ce sont les mêmes qui ont été trouvés dans mes poches, lorsque j'ai été conduite du Temple à la Conciergerie : regardant cette dette comme sacrée, je les avois conservés intacts, afin de les redonner à la personne qui me les avoit remis, si je l'avois vue.

Comment nommez-vous cette personne ?

*R.* C'est la femme Auguel.

Un autre témoin est entendu.

Jean-François Lépitre, instituteur, dépose avoir vu l'accusée au Temple, lorsqu'il y faisoit son service, en qualité de commissaire notable de la municipalité provisoire ; mais qu'il n'a jamais eu d'entretien particulier avec elle, ne lui ayant jamais parlé qu'en présence de ses collègues.

*Le président au témoin.* Ne lui avez-vous pas quelquefois parlé politique ?

*R.* Jamais.

Ne lui avez-vous pas procuré les moyens de savoir des nouvelles, en envoyant tous les jours un colporteur crier le journal du soir près la tour du Temple ?

*R.* Non.

*Le président à l'accusée.* Avez-vous quelques observations à faire sur la déclaration du témoin ?

*R.* Je n'ai jamais eu de conversation avec le témoin ; d'un autre côté, je n'avois pas besoin que l'on engageât les colporteurs à venir près de la tour, je les entendois assez tous les jours, lorsqu'ils passaient rue de la Corderie.

Représentation faite d'un petit paquet, à l'accusée, elle déclare le reconnoître pour être le même sur lequel elle a apposé son cachet, lorsqu'elle a été transférée du Temple à la Conciergerie.

Ouverture faite dudit paquet, le greffier en fait l'inventaire, ainsi qu'il suit :

Un paquet de cheveux de diverses couleurs.

*L'accusée.* Ils viennent de mes enfans, morts et vivans, et de mon époux.

Un autre paquet de cheveux.

*L'accusée.* Ils viennent des mêmes individus.

Un papier sur lequel sont des chiffres.

*L'accusée.* C'est une table pour apprendre à compter à mon fils.

Divers papiers de peu d'importances, tels que mémoires de blanchisseuses, etc. etc.

Un porte-feuille en parchemin et en papier, sur lequel se trouvent écrits les noms de diverses personnes, sur l'état desquelles le président interpelle l'accusée de s'expliquer, ainsi qu'il suit :

Quelle est la femme Salentin ?

*R.* C'est celle qui étoit depuis long-temps chargée de toutes mes affaires.

Quelle est la demoiselle Vion ?

*R.* C'étoit celle qui étoit chargée du soin des hardes de mes enfans.

Et la dame Chaumette ?

*R.* C'est celle qui a succédé à la demoiselle Vion.

Quel est le nom de la femme qui prenoit soin de vos dentelles ?

*R.* Je ne sais pas son nom ; c'étoit les femmes Salentin et Chaumette qui l'employoient.

Quel est le Bernier dont le nom se trouve écrit ici ?

*R.* C'est le médecin qui avoit soin de mes enfans.

L'accusateur public requiert qu'il soit à l'instant déli-

vré des mandats d'amener contre les femmes Salentin, Vion et Chaumette, et qu'à l'égard du médecin Bernier, il soit simplement assigné.

Le tribunal fait droit sur le réquisitoire.

Le greffier continue l'inventaire des effets.

Une servante, ou petit porte-feuille, garni de ciseaux, éguilles, soie et fil, etc.

Un petit miroir.

Une bague en or, sur laquelle sont des cheveux.

Un papier, sur lequel sont deux cœurs en or, avec des lettres initiales.

Un autre papier, sur lequel est écrit : *Prière au sacré cœur de Jésus, prière à l'immaculée conception.*

Un portrait de femme.

*Le président.* De qui est ce portrait ?

*L'accusée.* De madame Lamballe.

Deux autres portraits de femmes.

*Le président.* Quelles sont les personnes que ces portraits représentent ?

*L'accusée.* Ce sont deux dames avec qui j'ai été élevée à Vienne.

*Le président.* Quels sont leurs noms ?

*L'accusée.* Les dames de Mecklembourg et de Hesse.

Un rouleau de vingt-cinq louis dor, simples.

*L'accusée.* Ce sont ceux qui m'ont été prêtés pendant que nous étions aux Feuillans.

Un petit morceau de toile, sur lequel se trouve un cœur enflammé, traversé d'une flèche.

L'accusateur public invite le témoin Hébert à examiner ce cœur, et à déclarer s'il le reconnoît pour être celui qu'il a déclaré avoir trouvé au Temple.

*Hébert.* Ce cœur n'est point celui que j'ai trouvé, mais il lui ressemble, à peu de chose près.

L'accusateur public observe que, parmi les accusés qui ont été traduits devant le tribunal, comme conspirateurs, et dont la loi a fait justice, en les frappant de son glaive, on a remarqué que la plupart, ou pour mieux dire, la majeure partie d'entre eux, portoit ce signe contre-révolutionnaire.

Hébert observe qu'il n'est point à sa connoissance que les femmes Salentin, Vion et Chaumette aient été employées au Temple pour le service des prisonniers.

*L'accusée.* Elles l'ont été dans les premiers temps.

*L'accusateur public.* N'avez-vous point fait, quelques jours après votre évasion du 20 juin, une commande d'habits de sœurs-grises?

*R.* Je n'ai jamais fait de pareilles commandes.

On entend un autre témoin.

Philippe-François-Gabriel la Tour-du-Pin-Gouvernet, ancien militaire au service de France, dépose connoître l'accusée depuis qu'elle est en France; mais il ne sait aucun des faits contenus en l'acte d'accusation.

*Le président au témoin.* N'avez-vous point assisté aux fêtes du château?

*R.* Jamais, pour ainsi dire, je n'ai fréquenté la cour.

Ne vous êtes-vous pas trouvé aux repas des ci-devant gardes-du-corps?

*R.* Je ne pouvois point y assister, puisqu'à cette époque j'étois commandant en Bourgogne.

Comment! est-ce que vous n'étiez point alors ministre?

*R.* Je ne l'ai jamais été, et n'aurois point voulu l'être, si ceux qui étoient alors en place me l'eussent offert.

*Le président au témoin Lecointre.* Connoissez-vous le déposant pour avoir été, en 1789, ministre de la guerre?

*R.* Jene connois pas le témoin pour avoir été ministre; celui qui l'étoit à cette époque est ici, et va être entendu à l'instant.

On fait entrer le témoin.

Jean-Frédéric la Tour-du-Pin, militaire et ex-ministre de la guerre, dépose connoître l'accusée, mais il déclare ne connoître aucun des faits portés en l'acte d'accusation.

*Le président au témoin.* Etiez-vous ministre le premier octobre 1789?

*R.* Oui.

Vous avez sans doute, à cette époque, entendu parler des repas des ci-devant gardes-du-corps?

*R.* Oui.

N'étiez-vous point ministre, à l'époque où les troupes sont arrivées à Versailles, dans le mois de juin 1789?

*R.* Non, j'étois alors député à l'assemblée.

Il paroît que la cour vous avoit des obligations, pour vous avoir fait ministre de la guerre?

*R.* Je ne crois pas qu'elle m'en eût aucune.

Où étiez-vous le 23 juin , lorsque le ci-devant roi est venu tenir le fameux lit de justice au milieu des représentans du peuple ?

R. J'étois à ma place de député à l'assemblée nationale.

Connoissez-vous les rédacteurs de la déclaration dont le roi fit lecture à l'assemblée ?

R. Non.

N'avez-vous point entendu dire que ce fut Linguet , d'Espréménil , Barentin , Lally-Tollendal , Desmeuniers , Bergasse ou Thouret ?

R. Non.

Avez-vous assisté au conseil du ci-devant roi , le 5 octobre 1789 ?

R. Oui.

D'Estaing y étoit-il ?

R. Je ne l'y ai pas vu.

D'Estaing prend la parole , et dit : Et bien ! j'avois donc , ce jour-là , la vue meilleure que vous , car je me rappelle très-bien vous y avoir vu.

*Le président.* Avez-vous connoissance que ce jour , 5 octobre , la famille royale devoit partir par Rambouillet pour se rendre ensuite à Metz ?

*La Tour-du-Pin.* Je sais que ce jour-là , il a été agité dans le conseil si le roi partiroit , oui ou non.

Savez-vous les noms de ceux qui provoquoient le départ ?

R. Je ne les connois pas.

Quel pouvoit être le motif sur lequel ils fondoient ce départ ?

R. Sur l'affluence du monde qui étoit venu de Paris à Versailles , et sur ceux que l'on y attendoit encore , et que l'on disoit en vouloir à la vie de l'accusée.

Quel a été le résultat de la délibération ?

R. Que l'on resteroit.

Où proposoit-on d'aller ?

R. A Rambouillet.

Avez-vous vu l'accusée , en ces momens-là , au château ?

R. Oui.

N'est-elle pas venue au conseil ?

R. Je ne l'ai point vu venir au conseil ; je l'ai seulement vu entrer dans le cabinet de Louis XVI.

Vous dites que c'étoit à Rambouillet que la cour devoit aller, ne seroit-ce pas plutôt à Metz ?

R. Non.

En votre qualité de ministre, n'avez-vous point fait préparer des voitures, et commander des piquets de troupes sur la route, pour protéger le départ de Louis Capet ?

R. Non.

Il est cependant constant que tout étoit préparé à Metz pour y recevoir la famille Capet ; des appartemens y avoient été meublés en conséquence.

R. Je n'ai aucune connoissance de ce fait

Est-ce par l'ordre d'Antoinette, que vous avez envoyé votre fils à Nancy, pour diriger le massacre des braves soldats qui avoient encouru la haine de la cour, en se montrant patriotes ?

R. Je n'ai envoyé mon fils à Nancy que pour y faire exécuter les décrets de l'assemblée nationale ; ce n'étoit donc pas par les ordres de la cour que j'agissois, mais bien parce que c'étoit alors le vœu du peuple. Les Jacobins même, lorsque M. Camus fut à leur société faire lecture du rapport de cette affaire, l'avoient vivement applaudi.

*Un juré.* Citoyen président, je vous invite à vouloir bien observer au témoin qu'il y a, de sa part, erreur ou mauvaise foi, attendu que jamais Camus n'a été membre des Jacobins, et que cette société étoit loin d'approuver les mesures de rigueur qu'une faction libéricide avoit fait décréter contre les meilleurs citoyens de Nancy.

R. Je l'ai entendu dire dans le temps.

Est-ce par les ordres d'Antoinette que vous avez laissé l'armée dans l'état où elle s'est trouvée ?

Certainement, je ne crois point être dans le cas de reproche à cet égard, attendu qu'à l'époque où j'ai quitté le ministère, l'armée française étoit sur un pied respectable.

Etoit-ce pour la mettre sur un pied respectable que vous avez licencié plus de trente mille patriotes qui s'y trouvoient, en leur faisant distribuer des cartouches jaunes ; à l'effet d'effrayer par cet exemple les défenseurs de la patrie, et les empêcher de se livrer aux élans du patriotisme et à l'amour de la liberté ?

*R.* Ceci est étranger , pour ainsi dire , au ministre. Le licenciement des soldats ne le regarde pas , ce sont les chefs des différens corps qui se mêlent de cette partie-là.

Mais vous , ministre , vous deviez vous faire rendre compte de pareilles opérations par les chefs des corps , afin de savoir qui avoit tort ou raison.

*R.* Je ne crois pas qu'aucun soldat puisse être dans le cas de se plaindre de moi.

Le témoin Labénette demande à énoncer un fait. Il déclare qu'il est un de ceux qui ont été honorés par Latour-du-Pin , d'une cartouche jaune , signée de sa main , et cela , parce qu'au régiment dans lequel il servoit , il démasquoit l'aristocratie de messieurs les muscadins qui y étoient en grand nombre , sous la dénomination d'état-major. Il observe que lui , déposant , étoit bas-officier , et que le témoin se rappellera peut-être de son nom , qui est *Clair-voyant* , caporal au régiment de.....

*Latour-du-Pin.* Monsieur , je n'ai jamais entendu parler de vous.

*Le président.* L'accusée , à l'époque de votre ministère , ne vous a-t-elle pas engagé à lui remettre l'état exact de l'armée française ?

*R.* Oui.

Vous a-t-elle dit quel usage elle en vouloit faire ?

*R.* Non.

Où est votre fils ?

*R.* Il est dans une terre près Bordeaux , ou dans Bordeaux.

*Le président à l'accusée.* Lorsque vous avez demandé au témoin l'état des armées , n'étoit-ce point pour la faire passer au roi de Bohême et de Hongrie ?

*R.* Comme cela étoit public , il n'étoit pas besoin que je lui en fisse passer l'état , les papiers publics auroient pu assez l'en instruire.

Quel étoit donc le motif qui vous faisoit demander cet état ?

*R.* Comme le bruit couroit que l'assemblée vouloit qu'il y eût des changemens dans l'armée , je desirois savoir l'état des régimens qui seroient supprimés.

N'aviez-vous pas abusé de l'influence que vous aviez sur votre époux , pour en tirer des bons sur le trésor public ?

*R.* Jamais.

Où avez-vous donc pris l'argent avec lequel vous avez fait construire et meubler le petit Trianon, dans lequel vous donniez des fêtes, dont vous étiez toujours la déesse ?

R. C'étoit un fonds que l'on avoit destiné à cet effet.

Il falloit que ce fonds fût conséquent, car le petit Trianon doit avoir coûté des sommes énormes ?

R. Il est possible que le Petit-Trianon ait coûté des sommes immenses, peut-être plus que je n'aurois désiré; on avoit été entraîné dans les dépenses peu-à-peu; du reste je désire plus que personne que l'on soit instruit de ce qui s'y est passé.

N'est-ce pas au Petit-Trianon que vous avez connu pour la première fois la femme Lamotte ?

R. Je ne l'ai jamais vue.

N'a-t-elle pas été votre victime dans l'affaire du fameux collier ?

R. Elle n'a pu l'être, puisque je ne la connoissois pas. Vous persistez donc à nier que vous l'avez connue ?

R. Mon plan n'est pas la dénégation, c'est la vérité que j'ai dite et que je persisterai à dire.

N'étoit-ce pas vous qui faisiez nommer les ministres et autres aux places civiles et militaires ?

R. Non.

N'aviez-vous pas une liste des personnes que vous désiriez placer, avec des notes encadrées sous verre ?

R. Non.

N'avez-vous pas forcé différens ministres à accepter pour les places vacantes, les personnes que vous leur désigniez ?

R. Non.

N'avez-vous pas forcé les ministres des finances de vous délivrer des fonds, et sur ce que quelques-uns d'entre eux s'y sont refusés, ne les avez-vous pas menacés de toute votre indignation ?

R. Jamais.

N'avez-vous pas sollicité Vergennes à faire passer six millions au roi de Bohême et de Hongrie ?

R. Non.

On entend un autre témoin.

Jean-François Marhey, concierge de la tour du Temple, dépose qu'à l'occasion d'une chanson, dont le refrain est : *Ah ? il t'en souviendra du retour de Varennes*, il

avoit dit à Louis-Charles Capet : t'en souviens-tu , du retour de Varennes ? Ah ! oui , dit-il , je m'en souviens bien ; que , lui ayant demandé ensuite comment on s'y étoit pris pour l'emmener , il répondit qu'il avoit été emporté de son lit où il dormoit , et qu'on l'avoit habillé en fille , en lui disant : viens à Montmédy.

*Le président au témoin.* N'avez-vous point remarqué pendant votre séjour au temple , la familiarité qui régnoit entre quelques membres de la commune et les détenus ?

*R.* Oui. J'ai même un jour entendu Toulan dire à l'accusée , à l'occasion des nouvelles élections faites pour l'organisation de la municipalité définitive : madame , je ne suis point renommé , parce que je suis Gascon. Il a remarqué que Lépître et Toulan venoient souvent ensemble ; qu'ils montoient tout de suite , en disant : montons toujours , nous attendrons nos collègues là-haut. Il a vu un autre jour Jobert remettre à l'accusée des médaillons en cire : la fille Capet en laissa tomber un qui se cassa. Le déposant entre ensuite dans les détails de l'histoire du chapeau trouvé dans la cassette d'Elisabeth , etc.

*L'accusée.* J'observe que les médaillons dont parle le témoin étoient au nombre de trois ; que celui qui tomba et fut cassé , étoit le portrait de Voltaire ; que les deux autres représentoient , l'un Médée , et l'autre des fleurs.

*Le président à l'accusée.* N'avez-vous point donné une boîte d'or à Toulan ?

*R.* Non , ni à Toulan , ni à d'autres.

Le témoin Hébert observe qu'un officier de paix lui est venu apporter au parquet de la commune une dénonciation , signée de deux commis du bureau des impositions , dont Toulan étoit chef , qui annonçoit ce fait de la manière la plus claire , en prouvant qu'il s'en étoit vanté lui-même dans le bureau : cela fut renvoyé à l'administration de police , nonobstant les réclamations de Chaumette et de lui déposant , qui n'en a plus entendu parler depuis.

On entend un autre témoin.

Jean-Baptiste Olivier-Garnerin , ci-devant secrétaire de la commission des vingt-quatre , dépose qu'ayant été chargé de faire l'énumération et le dépouillement

des papiers trouvés chez Septeuil, il a vu parmi lesdits papiers un bon d'environ 80,000 liv., signé *Antoinette*, au profit de la ci-devant Polignac, avec un billet relatif au nommé Lazaille, une autre pièce qui attesloit que l'accusée avoit vendu ses diamans, pour faire passer des fonds aux émigrés français. Le déposant observe qu'il a remis dans le temps toutes lesdites pièces entre les mains de Valazé, membre de la commission, chargé alors de dresser l'acte d'accusation contre Louis Capet, mais que ce ne fut pas sans étonnement que lui déposant apprit que Valazé, dans le rapport qu'il avoit fait à la convention nationale, n'avoit pas parlé des pièces signées, *Marie-Antoinette*.

*Le président à l'accusée.* Avez-vous quelques observations à faire sur la déposition du témoin ?

*R.* Je persiste à dire que je n'ai jamais fait de bons ?  
Connoissez-vous le nommé Lazaille ?

*R.* Oui.

Comment le connoissez-vous ?

*R.* Je le connois pour un officier de marine, et pour l'avoir vu à Versailles se présenter à la cour comme les autres.

*Le témoin.* J'observe que les pièces dont j'ai parlé, ont été, après la dissolution de la commission des vingt-quatre, transportés au comité de sûreté générale, où elles doivent être en ce moment, attendu qu'ayant, ces jours derniers, rencontré deux de mes collègues, ci-devant employés comme moi à la commission des vingt-quatre, nous parlâmes du procès qui alloit s'instruire à ce tribunal contre Marie - Antoinette ; je leur demandai s'ils savoiient ce que pouvoient être devenues les pièces dont est question, ils me répondirent qu'elles avoient été déposées au comité de sûreté générale, où ils sont en ce moment l'un et l'autre employés.

Le témoin Tisset invite le président à vouloir bien interpellier le citoyen Garnerin de déclarer, s'il ne se rappelle pas avoir également vu, parmi les papiers trouvés chez Septeuil, des titres d'acquisition en sucre, café, blé, etc. etc. montant à la somme de deux millions, dont quinze cents mille livres avoient déjà été payées, et s'il ne sait pas aussi que ces titres, quelques jours après, ne se sont plus retrouvés.

*Le président au témoin.* Citoyen, vous venez d'entendre l'interpellation, voudriez-vous bien y répondre ?

*Garnerin.* Je n'ai aucune connoissance de ce fait. Je sais néanmoins qu'il y avoit dans toute la France, des préposés chargés de titres pour faire des accaparemens immenses, à l'effet de procurer un surhaussement considérable dans le prix des denrées, pour dégoûter, par ce moyen, le peuple, de la révolution et de la liberté, et par suite le forcer à redemander lui-même des fers.

*Le président à l'accusé.* Avez-vous connoissance des accaparemens immenses des denrées de première nécessité, qui se faisoient par ordre de la cour, pour affamer le peuple & le contraindre à redemander l'ancien ordre de choses, si favorable aux tyrans et à leurs infâmes agens, qui l'ont tenu sous le joug pendant quatorze cents ans ?

*R.* Je n'ai aucune connoissance qu'il ait été fait des accaparemens.

On entend un autre témoin.

Charles-Eléonore Dufriche-Valazé, propriétaire, ci-devant député à la convention nationale, dépose que, parmi les papiers trouvés chez Septeuil, et qui ont servi, ainsi que d'autres, à dresser l'acte d'accusation contre feu Louis Capet, et à la rédaction duquel il a coopéré, comme membre de la commission des vingt-un, il en a remarqué deux qui avoient rapport à l'accusée. Le premier étoit un bon, ou plutôt une quittance signée d'elle, pour une somme de quinze ou vingt mille livres, autant qu'il peut s'en rappeler; l'autre pièce est une lettre, dans laquelle le ministre prie le roi de vouloir bien communiquer à Marie-Antoinette le plan de campagne qu'il avoit eu l'honneur de lui présenter.

*Le président à Valazé.* Pourquoi n'avez-vous point parlé desdites pièces dans le rapport que vous avez fait à la convention ?

*R.* Je n'en ai point parlé, parce que je n'ai pas cru qu'il fût utile de citer dans le procès de Capet une quittance d'Antoinette.

N'avez-vous point été membre de la commission des vingt-quatre ?

*R.* Oui.

Savez-vous ce que ces deux pièces peuvent être devenues ?

*R.* Les pièces qui ont servi à dresser l'acte d'accusation de Louis Capet, ont été réclamées par la com-

mune de Paris, attendu qu'il composoit des charges contre plusieurs individus, soupçonnés d'avoir voulu compromettre plusieurs membres de la convention, pour en obtenir des décrets favorables à Louis Capet. Je crois qu'aujourd'hui toutes ces pièces doivent être rétablies au comité de sûreté générale de la convention.

*Le président à l'accusée.* Qu'avez-vous à répondre à la déposition du témoin ?

R. Je ne connois ni le bon, ni la lettre dont il parle.

*L'accusateur public.* Il paroît prouvé, nonobstant les dénégations que vous faites, que, par votre influence, vous faisiez faire au ci-devant roi votre époux tout ce que vous désiriez.

R. Il y a loin de conseiller de faire une chose à la faire exécuter.

Vous voyez qu'il résulte de la déclaration du témoin, que les ministres connoissoient si bien l'influence que vous aviez sur Louis Capet, que l'un d'eux l'invite à vous faire part du plan de campagne qui lui avoit été présenté quelques jours avant, d'où il s'ensuit que vous avez disposé de son caractère foible, pour lui faire exécuter de bien mauvaises choses; car en supposant que de vos avis il n'ait suivi que les meilleurs, vous avouerez qu'il n'étoit pas possible d'user de plus mauvais moyens pour conduire la France au bord de l'abîme, qui a manqué de l'engloutir.

R. Jamais je ne lui ai connu le caractère dont vous parlez.

On entend un autre témoin.

Nicolas Lebœuf, instituteur, ci-devant officier municipal, proteste ne rien connoître des faits relatifs à l'acte d'accusation; car, ajoute-t-il, si je m'étois aperçu de quelque chose, j'en aurois rendu compte.

*Le président au témoin.* N'avez-vous jamais eu de conversation avec Louis Capet ?

R. Non.

N'avez-vous pas, étant de service au temple, conversé sur les affaires politiques, avec vos collègues et les détenus ?

R. J'ai causé avec mes collègues, mais nous ne parlions pas d'affaires politiques.

Avez-vous

Avez-vous souvent adressé la parole à Louis-Charles Capet ?

R. Jamais.

N'avez-vous pas proposé de lui donner à lire le nouveau Télémaque ?

R. Non.

N'avez-vous pas manifesté le désir d'être son instituteur ?

R. Jamais.

N'avez-vous pas témoigné du regret de voir cet enfant prisonnier ?

R. Non.

L'accusée interpellée de déclarer si elle n'a pas eu de conversation particulière avec le témoin, répond que jamais elle ne lui a parlé.

On entend un autre témoin.

Augustin-Germain Jobert, officier municipal et administrateur de police, déclare ne connoître aucun des faits portés en l'acte d'accusation.

*Le président au témoin.* N'avez-vous pas eu, pendant le temps de votre service au temple, des conférences avec l'accusée ?

R. Jamais.

Ne lui avez-vous pas fait voir un jour quelque chose de curieux ?

R. J'ai à la vérité montré à la veuve Capet et à sa fille des médaillons en cire, dits camées ; c'étoient des allégories à la révolution.

Parmi ces médaillons, n'y avoit-il pas un portrait d'homme ?

R. Je ne le crois pas.

Par exemple, le portrait de Voltaire.

R. Oui : d'ailleurs j'ai chez moi environ quatre mille de ces sortes d'ouvrages.

Pourquoi, parmi ces ouvrages, se trouvoit-il le portrait de Médée ? vouliez-vous en faire quelque allusion à l'accusée ?

R. Le hazard seul l'a voulu ; j'en ai tant : ce sont des ouvrages Anglais, dont je fais commerce : j'en vends aux négocians.

Avez-vous connoissance que de temps en temps on enfermât le petit Capet, pendant que vous et d'autres administrateurs, aviez des entretiens particuliers avec l'accusée ?

R. Je n'ai aucune connoissance de ce fait.

Vous persistez donc à dire que vous n'avez point eu d'entretien particulier avec l'accusée ?

R. Oui.

*Le président à l'accusée.* Persistez-vous à dire que vous n'avez pas eu d'entretiens, au Temple, avec les deux derniers témoins ?

R. Oui.

Soutenez-vous également que Bailly et Lafayette n'étoient pas les coopérateurs de votre fuite, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791 ?

R. Oui.

Je vous observe que, sur ces faits, vous vous trouvez en contradiction avec la déclaration de votre fils.

R. Il est bien aisé de faire dire à un enfant de huit ans tout ce que l'on veut.

Mais on ne s'est pas contenté d'une seule déclaration, on l'a lui a fait répéter plusieurs fois et à diverses reprises : il a toujours dit de même.

R. Eh bien ! je nie le fait.

Depuis votre détention au Temple, ne vous êtes-vous pas fait peindre ?

R. Oui, je l'ai été en pastel.

Ne vous êtes-vous pas enfermée avec le peintre, et ne vous êtes-vous pas servie de ce prétexte pour recevoir des nouvelles de ce qui se passoit dans les assemblées législative et conventionnelle ?

R. Non.

Comment nommez-vous ce peintre ?

R. C'est Coëstier, peintre polonais, établi depuis plus de vingt ans à Paris.

Où demeure-t-il ?

R. Rue du Cocq-St.-Honoré.

On entend un autre témoin.

Antoine-François Moyle, ci-devant suppléant du procureur de la commune, auprès des tribunaux de police municipale et correctionnelle, dépose que, de trois fois qu'il a été de service au Temple, il l'a été une fois près de Louis Capet, et les deux autres près des femmes : il n'a rien remarqué, sinon l'attention ordinaire aux femmes, de fixer un homme que l'on voit pour la première fois ; il y retourna de nouveau, en mars dernier : on y jouoit à différens jeux ; les détenues

venoient quelquefois regarder jouer, mais elles ne parloient pas; enfin, il proteste d'ailleurs n'avoir jamais eu aucune intimité avec l'accusée pendant son service au Temple.

*Le président à l'accusée.* Avez-vous quelques observations à faire sur la déposition du témoin?

*R.* L'observation que j'ai à faire, est que je n'ai jamais eu de conversation avec le déposit.

Un autre témoin est entendu.

Renée Sévin, femme Chaumette, dépose connoître l'accusée depuis six ans, lui ayant été attachée en qualité de sous-femme-de-chambre; mais qu'elle ne connoît aucun des faits portés en l'acte d'accusation, si ce n'est que, le 10 août, elle a vu le roi faire la revue des gardes-suissees: voilà tout ce qu'elle dit savoir.

*Le président à la témoin.* Etiez-vous au château, à l'époque du départ pour Varrennes?

*R.* Oui, mais je n'en ai rien su.

Dans quelle partie du château couchiez-vous?

*R.* A l'extrémité du pavillon de Flore.

Avez-vous, dans la nuit du 9 au 10, entendu sonner le tocsin et battre la générale?

*R.* Non: je couchois sous les toits.

Comment! vous couchiez sous les toits, et vous n'avez point entendu le tocsin?

*R.* Non, j'étois malade.

Et par quel hasard vous êtes-vous trouvée présente à la revue royale?

*R.* J'étois sur pied depuis six heures du matin.

Comment! vous étiez malade, et vous vous levez à six heures?

*R.* C'est que j'avois entendu du bruit.

Au moment de la revue, avez-vous entendu crier, vive le roi, vive la reine?

*R.* J'ai entendu crier vive le roi, d'un côté, et de l'autre, vive la nation.

Aviez-vous vu, la veille, les rassemblens extraordinaires des gardes-suissees, et des scélérats qui en avoient pris l'habit?

*R.* Je ne suis pas, ce jour-là, descendue dans la cour.

Et pour prendre vos repas, il falloit bien que vous descendiez?

*R.* Je ne sortois pas, un domestique m'apportoit à manger.

Mais, au moins, ce domestique a dû vous faire part de ce qui se passoit ?

*R.* Je ne tenois jamais de conversation avec lui.

Il paroît que vous avez passé votre vie à la cour, et que vous y avez appris l'art de dissimuler. Comment nommez-vous la femme qui avoit soin des dentelles de l'accusée ?

*R.* Je ne la connois pas : j'ai seulement entendu parler d'une dame Couet, qui raccommoît la dentelle, et faisoit la toilette des enfans.

Sur l'indication faite par la témoin, de la demeure de ladite femme Couet, l'accusateur public requiert, et le tribunal ordonne, qu'il sera à l'instant décerné contre elle un mandat d'amener.

On continue l'audition des témoins.

Jean-Baptiste Vincent, entrepreneur maçon, dépose avoir fait son service au Temple, en sa qualité de membre du conseil-général de la commune, mais qu'il n'a jamais eu de conférence avec l'accusée.

Nicolas-Marie-Jean Beugnot, architecte et membre de la commune, dépose, qu'appelé par ses collègues à la surveillance des prisonniers du Temple, il ne s'est jamais oublié au point d'avoir des conférences avec les détenues, encore moins avec l'accusée.

*Le président au témoin.* N'avez-vous pas fait enfermer dans une tourelle, le petit Capet et sa sœur, pendant que vous et quelques-uns de vos collègues teniez conversation avec l'accusée ?

*R.* Non.

N'avez-vous pas procuré les moyens de savoir des nouvelles, par le moyen des colporteurs ?

*R.* Non.

Avez-vous entendu dire que l'accusée avoit gratifié Toulan d'une boîte d'or ?

*R.* Non.

*L'accusée.* Je n'ai jamais eu aucun entretien avec le déposant.

On entend un autre témoin.

François Daugé, administrateur de police, dépose avoir été un grand nombre de fois de service au Temple, mais que, dans aucuns temps, il n'a eu, ni dû avoir

de conférences, ni d'entretiens particuliers avec les détenus.

*Le président au témoin.* N'avez-vous jamais tenu le jeune Capet sur vos genoux ? Ne lui avez-vous pas dit : « Je voudrais vous voir à la place de votre père ? »

R. Non.

Depuis que l'accusée est détenue à la Conciergerie, n'avez-vous pas procuré à plusieurs de vos amis l'entrée de sa prison ?

R. Non.

Avez-vous ouï parler qu'il y ait eu du monde d'introduit dans la Conciergerie ?

R. Non.

Quelle est votre opinion sur l'accusée ?

R. Si elle est coupable, elle doit être jugée.

La croyez-vous patriote ?

R. Non.

Croyez-vous qu'elle veuille la république ?

R. Non.

On passe à un autre témoin.

Jean-Baptiste Michonis, limonadier, membre de la commune du 10 août, et administrateur de police, dépose qu'il connoît l'accusée pour l'avoir, avec ses collègues, transféré, le 2 août dernier, du Temple à la Conciergerie.

*Le président au témoin.* N'avez-vous pas procuré à quelqu'un l'entrée de la chambre de l'accusée, depuis qu'elle est à cette prison ?

R. Pardonnez-moi, je l'ai procuré à un nommé Giroux, maître de pension, faubourg Saint-Denis ; à un autre de mes amis, peintre, au citoyen....., administrateur des domaines, et à un autre de mes amis.

Vous l'avez sans doute procurée à d'autres personnes ?

R. Voici le fait, car je dois et veux dire ici toute la vérité. Le jour de la Saint-Pierre, m'étant trouvé chez un sieur Fontaine, où il y avoit une bonne compagnie, notamment trois ou quatre députés à la convention ; parmi les autres convives, se trouvoit la citoyenne Tilleul, laquelle invita le citoyen Fontaine à venir faire la Magdeleine chez elle, à Vaugirard ; elle ajouta : le citoyen Michonis ne sera pas de trop ; lui ayant demandé d'où elle pouvoit me connoître, elle répondit qu'elle m'avoit vu à la mairie, où des affaires

l'appeloient. Le jour indiqué étant arrivé, je me rendis à Vaugirard ; je trouvai une compagnie nombreuse. Après le repas, la conversation étant tombée sur le chapitre des prisons, on parla de la Conciergerie, en disant : la veuve Capet est là ; on dit qu'elle est bien changée, que ses cheveux sont tous blancs. Je répondis qu'à la vérité ses cheveux commençoient à grisonner, mais qu'elle se portoit bien. Un citoyen, qui se trouvoit là, manifesta le désir de la voir ; je lui promis de le contenter, ce que je fis. Le lendemain, la Richard me dit : connoissez-vous la personne que vous avez amenée hier ? lui ayant répondu que je ne le connoissois que pour l'avoir vu chez un de mes amis ; eh bien ! me dit-elle, on dit que c'est un ci-devant chevalier de St.-Louis ; en même-temps, elle me remit un petit morceau de papier écrit, ou du moins, piqué avec la pointe d'une épingle ; alors, je lui répondis : je vous jure que jamais je n'y mènerai personne.

*Le président au témoin.* N'avez-vous point fait part à l'accusée que vos fonctions venoient de finir à la commune ?

*R.* Oui, je lui ai tenu ce discours-là.

Que vous a répondu l'accusée ?

*R.* Elle m'a dit : On ne vous verra donc plus ? Je répondis : Madame, je reste municipal, et pourrai vous voir de temps en temps.

Comment avez-vous pu, vous, administrateur de police, au mépris des réglemens, introduire un inconnu auprès de l'accusée ; vous ignoriez donc qu'un grand nombre d'intrigans mettaient tout en usage pour séduire les administrateurs ?

*R.* Ce n'est point lui qui m'a demandé à voir la veuve Capet, c'est moi qui le lui ai offert.

Combien avez-vous dîné de fois avec lui ?

*R.* Deux fois.

Quel est le nom de ce particulier ?

*R.* Je l'ignore.

Combien vous a-t-il promis, ou donné, pour avoir la satisfaction de voir Antoinette ?

*R.* Je n'ai jamais reçu aucune rétribution.

Pendant qu'il étoit dans la chambre de l'accusée, ne lui avez-vous vu faire aucun geste ?

*R.* Non.

Ne l'avez-vous point revu depuis ?

R. Je ne l'ai vu qu'une seule fois.

Pourquoi ne l'avez-vous point fait arrêter ?

R. J'avoue que c'est une double faute que j'ai faite , à cet égard.

*Un juré.* Citoyen président , je dois vous observer que la femme Tilleul vient d'être arrêtée , comme suspecte et contre-révolutionnaire.

Un autre témoin est entendu.

Pierre-Edouard Bernier , médecin , déclare connoître l'accusée depuis quatorze ou quinze ans , ayant été depuis ce temps le médecin de ses enfans.

*Le président au témoin.* N'étiez-vous pas , en 1789, le médecin des enfans de Louis Capet ; et , en cette qualité , n'avez-vous pas entendu parler , à la cour , quelle étoit la cause , à cette époque , du rassemblement extraordinaire de troupes , qui eut lieu , tant à Versailles qu'à Paris ?

R. Non.

Le témoin Hébert observe , sur l'interpellation qui lui est faite , que , dans les journées qui ont suivi le 10 août , la commune républicaine fut paralysée par les astuces de Manuel et de Pétion , qui s'opposèrent à ce que la table des détenues fût rendue plus frugale , et à ce que la valetaille fût chassée , sous le faux prétexte qu'il étoit de la dignité du peuple que les prisonniers ne manquassent de rien. Le déposant ajoute que Bernier , témoin présent , étoit souvent au Temple , dans les premiers jours de la détention de la famille Capet ; mais que ses fréquentes visites l'avoient rendu suspect , surtout , dès que l'on se fut aperçu qu'il n'approchoit des enfans de l'accusée qu'avec toutes les bassesses de l'ancien régime.

Le témoin assure que , de sa part , ce n'étoit que bienséance , et non bassesse.

Claude-Denis Tavernier , ci-devant lieutenant à la suite de l'état-major , dépose , qu'étant de garde dans la nuit du 20 au 21 juin 1791 , il a vu venir , dans la soirée , Lafayette , lequel parla plusieurs fois à la Jarre et à la Colombe ; vers deux heures après minuit , il a vu passer , sur le pont dit royal , la voiture de Lafayette ; enfin , il a vu ce dernier changer de couleur , lorsque l'on apprit que la famille Capet avoit été arrêtée à Varennes.

Jean-Maurice-François Lebrasse , lieutenant de gendarmerie , à la suite des tribunaux , déclare connoître l'accusée depuis quatre ans : il n'a aucune connoissance des faits contenus en l'acte d'accusation , sinon , que se trouvant de service près de la maison d'arrêt, dite la Conciergerie , la veille du jour où les députés , Amar et Sévestre , vinrent interroger la veuve Capet , un gendarme lui avoit fait part de la scène de l'œillet , il s'étoit empressé de demander une prompte instruction de cette affaire , ce qui a eu lieu.

Joseph Boze , peintre , déclare connoître l'accusée depuis environ huit ans , qu'il peignit à cette époque le ci-devant roi ; mais ne lui a jamais parlé. Le témoin entre ici dans les détails d'un projet de réconciliation entre le peuple et le ci-devant roi , par l'intermédiaire de Thierry , valet-de-chambre de Louis Capet.

L'accusée tire de sa poche un papier , et le remet à l'un de ses défenseurs.

L'accusateur public interpelle Antoinette de déclarer quel est l'écrit qu'elle vient de remettre.

R. Hébert a dit ce matin que dans nos hardes et souliers on nous faisoit passer des correspondances ; j'avois écrit , dans la crainte de l'oublier , que toutes nos hardes et effets étoient visités lorsqu'ils parvenoient près de nous , que cette surveillance s'exerçoit par les administrateurs de police.

Hébert observe à son tour , qu'il n'a été fondé à faire cette déclaration , que parce que la fourniture des souliers étoit considérable , puisqu'elle se montoit à quatorze et quinze paires par mois.

Didier Jourdheuil , huissier , déclare qu'au mois de septembre 1792 , il a trouvé une liasse de papiers chez d'Affry , dans laquelle étoit une lettre d'Antoinette qu'elle écrivoit à celui-ci ; elle lui marquoit ces mots : « peut-on compter sur vos Suisses , feront-ils bonne contenance lorsqu'il en sera tems ? »

L'accusée. Je n'ai jamais écrit à d'Affry.

L'accusateur public observe que l'année dernière , se trouvant directeur du juré d'accusation , près le tribunal du 17 août , il fut chargé de l'instruction des procès de d'Affry et Cazotte ; qu'il se rappelle très-bien avoir vu la lettre dont parle le témoin , mais la faction de Roland étant parvenue à faire supprimer le tribunal , en a fait enlever les

papiers ; au moyen d'un décret qu'ils escamotèrent , notwithstanding les réclamations de tous les bons républicains.

*Le président à l'accusée.* Quels sont les papiers qui ont été brûlés à la manufacture de Sèves ?

R. Je crois que c'étoit un libelle ; au reste on ne m'a pas consulté pour cet effet , on me l'a dit après.

Comment se peut-il faire que vous ignorassiez ce fait ; c'étoit Riston qui fut chargé de la négociation de cette affaire ?

R. Je n'ai jamais entendu parler de Riston , et persiste à dire que je n'ai pas connu la Lamotte ; si l'on m'avoit consultée , je me serois opposée à ce que l'on brûlât un écrit qui étoit contre moi.

On entend un autre témoin.

Pierre Fontaine , marchand de bois , déclare ne connoître aucun des faits portés en l'acte d'accusation , ne connoissant l'accusée que de réputation , et n'ayant jamais eu aucun rapport avec la ci-devant cour.

*Le président au témoin.* Depuis combien de temps connoissiez-vous Michonis ?

R. Depuis environ quatorze ans.

Combien a-t-il été dîner de fois chez vous ?

R. Trois fois.

Comment nommez-vous le particulier qui a dîné chez vous avec Michonis ?

R. On l'appelle de Rougy. C'est un particulier dont les manières nile ton ne me revenoient pas ; il avoit été amené par la dame Dutilleul.

D'où connoissez-vous ladite femme Dutilleul ?

R. Je l'ai rencontrée un soir avec une autre femme sur le boulevard ; nous fîmes conversation , et fîmes prendre une tasse de café ensemble ; depuis ce temps elle est venue chez moi plusieurs fois.

Ne vous a-t-elle point fait quelque confidence ?

R. Jamais.

Quels sont les noms des députés , qui se sont trouvés avec de Rougy et Michonis ?

R. Il n'y en avoit qu'un.

Comment le nommez-vous ?

R. Sautereau , député de la Nièvre à la convention , et deux autres commissaires envoyés par les assemblées primaires du même département , pour apporter leur acte d'acceptation de la constitution.

Quels sont leurs noms ?

R. C'est Balendrot , curé de Beaumont , et Paulmier , également du même département.

Savez-vous ce que peut être devenu Rougy ?

R. Non.

Un autre témoin est entendu.

Michel Gointre , employé au bureau de la guerre , dépose avoir lu attentivement l'acte d'accusation , et avoir été étrangement surpris de ne point y voir l'article de la complicité des faux assignats de Passy. Polverel , accusateur public près le tribunal du premier arrondissement , qui avoit été chargé de la poursuite de cette affaire , étant venu à la barre de l'assemblée constituante , pour rendre compte de l'état où se trouvoit la procédure , annonça qu'il lui étoit impossible d'aller plus loin , à moins que l'assemblée ne décrétât qu'il n'y avoit que le roi d'inviolable.

Cette conduite donna lieu à lui déposant de soupçonner qu'il n'y avoit que l'accusée dont Polverel vouloit parler , attendu qu'il ne pouvoit y avoir qu'elle dans le cas de fournir les fonds nécessaires à une entreprise aussi considérable.

*Le témoin Tisser.* Citoyen président, je voudrois que l'accusée fût interpellée de déclarer , si elle n'a pas fait avoir la croix de St. Louis et un brevet de capitaine au nommé Laregnie ?

R. Je ne connois personne de ce nom.

N'avez-vous pas fait nommer Collot de Verrière , capitaine des gardes du ci-devant roi ?

R. Oui.

N'est-ce pas vous qui avez procuré au nommé Pariseau , du service dans la ci-devant garde du ci-devant roi ?

R. Non.

Vous avez tellement influencé l'organisation de la ci-devant garde royale , qu'elle ne fut composée que d'individus contre lesquels s'élevoit l'opinion publique ; et en effet , les patriotes pouvoient-ils voir sans inquiétude le chef de la nation entouré d'une garde , où figuroient des prêtres insermentés , des chevaliers du poignard , etc. Heureusement votre politique fut en défaut ; leur conduite anti-civique , leurs sentimens contre-révolutionnaires forcèrent l'assemblée législative à les licencier , et Louis Capet , après cette opération , les solda , pour ainsi dire , jusqu'au 10 août , où il fut renversé à son tour.

Lors de votre mariage avec Louis Capet, n'avez-vous pas conçu le projet de réunir la Lorraine à l'Autriche ?

R. Non.

Vous en portez le nom.

R. Parce qu'il faut porter le nom de son pays.

N'avez-vous pas, après l'affaire de Nancy, écrit à Bouillé pour le féliciter de ce qu'il avoit fait massacrer dans cette ville, sept à huit mille patriotes ?

R. Je ne lui ai jamais écrit.

Ne vous êtes-vous pas occupée à sonder l'esprit des départemens, districts et municipalités ?

R. Non.

L'accusateur public observe à l'accusée, que l'on a trouvé dans son secrétaire une pièce, qui atteste ce fait de la manière la plus précise, et dans laquelle se trouvent inscrits en tête les noms des Vaublanc, des Jaucourt, etc. etc.

Lecture est faite de ladite pièce; l'accusée persiste à dire qu'elle ne se rappelle pas avoir rien écrit dans ce genre.

*Le témoin.* Je désirerois, citoyen président, que l'accusée fût interpellée de déclarer, si le même jour que le peuple fit l'honneur à son mari de le décorer du bonnet rouge, il ne fut pas tenu un conciliabule nocturne dans le château, où l'on délibéra de perdre la ville de Paris, et s'il ne fut pas aussi décidé que l'on feroit composer des placards, dans le sens royaliste, par le nommé Esménard, rue Plâtrière.

R. Je ne connois point ce nom-là.

N'avez-vous pas, le 9 août 1792, donné votre main à baiser à Tassin de l'Etang, capitaine de la force armée des filles St. Thomas, en disant à son bataillon : vous êtes de braves gens, qui êtes dans les bons principes, je compte toujours sur vous ?

R. Non.

Pourquoi, vous qui aviez promis d'élever vos enfans dans les principes de la révolution, ne leur avez-vous inculqué que des erreurs, en traitant, par exemple, votre fils avec des égards, qui sembloient faire croire que vous pensiez encore à le voir un jour le successeur du ci-devant roi son père ?

R. Il étoit trop jeune pour lui parler de cela. Je le faisois mettre au bout de la table, & lui donnois moi-même ce dont il avoit besoin.

Ne vous reste-t-il plus rien à ajouter pour votre défense ?

R. Hier je ne connoissois pas les témoins ; j'ignoreis ce qu'ils alloient déposer contre moi : eh bien , personne n'a articulé contre moi aucun fait positif. Je finis en observant que je n'étois que la femme de Louis XVI, et qu'il falloit bien que je me conformasse à ses volontés ?

Le président annonce que les débats sont terminés.

Fouquier , accusateur public , prend la parole , et est entendu : il retrace la conduite perverse de la ci-devant cour , ses machinations continuelles contre une liberté qui lui déplaisoit , et dont elle vouloit voir la destruction à tel prix que ce fût , ses efforts pour allumer la guerre civile , afin d'en faire tourner le résultat à son profit , en s'appropriant cette maxime machiavélique , *diviser pour régner* , ses liaisons criminelles et coupables avec les puissances étrangères , avec lesquelles la république est en guerre ouverte ; ses intimités avec une faction scélérate , qui lui étoit dévouée , & qui secondoit ses vues , en entretenant dans le sein de la convention les haines et les dissensions , en employant tous les moyens possibles pour perdre Paris , en armant les départemens contre cette cité , et en calomniant sans cesse les généreux habitans de cette ville , mère et conservatrice de la liberté ; les massacres exécutés par les ordres de cette cour corrompue dans les principales villes de France , notamment à Montauban , Nismes , Arles , Nancy , au Champ-de-Mars , etc. etc. Il regarde Antoinette comme l'ennemie déclarée de la nation Française , comme une des principales instigatrices des troubles qui ont eu lieu en France depuis quatre ans , et dont des milliers de Français ont été les victimes , etc. etc.

On entend dans le plus grand silence Chauveau et Tronçon-Ducoudray , nommés d'office par le tribunal pour défendre Antoinette ; ils s'acquittent de ce devoir avec autant de zèle que d'éloquence.

Herman , président du tribunal , prend la parole , et prononce le résumé suivant :

#### CIToyENS JURÉS,

Le peuple français , par l'organe de l'accusateur public , a accusé devant le jury national Marie-Antoinette d'Autriche , veuve de Louis Capet , d'avoir été la complice , ou

plutôt l'instigatrice de la plupart des crimes dont s'est rendu coupable ce dernier tyran de la France ; d'avoir eu elle-même des intelligences avec les puissances étrangères , notamment avec le roi de Bohême et de Hongrie , son frère , avec les ci-devant princes français émigrés , avec des généraux perfides ; d'avoir fourni à ces ennemis de la république des secours en argent , et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté extérieure et intérieure de l'état.

Un grand exemple est donné en ce jour à l'univers , et sans doute il ne sera point perdu pour les peuples qui l'habitent. La nature et la raison si long-temps outragées , sont enfin satisfaites , l'égalité triomphe.

Une femme qu'environnoient naguère tous les prestiges les plus brillans , que l'orgueil des rois et la bassesse des esclaves avoient pu inventer , occupe aujourd'hui au tribunal de la nation la place qu'occupoit il y a deux jours une autre femme , et cette égalité lui assure une justice impartiale. Cette affaire, citoyens-jurés , n'est pas de celles où un seul fait ; un seul délit est soumis à votre conscience et à vos lumières ; vous avez à juger toute la vie politique de l'accusée , depuis qu'elle est venue s'asseoir à côté du dernier roi des Français ; mais vous devez sur-tout fixer votre délibération sur les manœuvres qu'elle n'a cessé un instant d'employer pour détruire la liberté naissante , soit dans l'intérieur , par ses liaisons intimes avec d'infâmes ministres , de perfides généraux , d'infidèles représentans du peuple ; soit au dehors , en faisant négocier cette coalition monstrueuse des despotes de l'Europe , à laquelle l'histoire réserve le ridicule pour son impuissance ; enfin par ses correspondances avec les ci-devant princes français émigrés , et leurs dignes agens.

Si l'on eût voulu de tous ces faits une preuve orale , il eût fallu faire comparoître l'accusée devant tout le peuple français ; la preuve matérielle se trouve dans les papiers qui ont été saisis chez Louis Capet , énumérés dans un rapport fait à la convention nationale par Gohier , l'un de ses membres , dans le recueil des pièces justificatives de l'acte d'accusation porté contre Louis Capet par la convention ; enfin , et principalement , citoyens-jurés , dans les événemens politiques dont vous avez tous été les témoins et les juges.

Et s'il eût été permis , en remplissant un ministère impassible , de se livrer à des mouvemens que la passion de l'humanité commandoit , nous eussions évoqué

devant le jury national les mânes de nos frères égorgés à Nancy, au Champ de Mars, aux Frontières, à la Vendée, à Marseille, à Lyon, à Toulon, par suite des machinations infernales de cette moderne Médicis, nous eussions fait amener devant vous les pères; les mères, les épouses, les enfans de ces malheureux patriotes. Que dis je? malheureux! ils sont morts pour la liberté, et fidèles à leur patrie. Toutes ces familles éplorées, et dans le désespoir de la nature, auroient accusé Antoinette de leur avoir enlevé ce qu'ils avoient de plus cher au monde, et dont la privation leur rend la vie insupportable. Et en effet, si les satellites du despote Autrichien ont entamé pour un moment nos frontières, et s'ils y commettent des atrocités, dont l'histoire des peuples barbares ne fournit point encore d'exemple; si nos ports, si nos camps, si nos villes, sont vendus ou livrés, n'est-ce pas évidemment le dernier résultat des manœuvres combinées au château des Tuileries, et dont Antoinette d'Autriche étoit l'instigatrice et le centre. Ce sont, citoyens jurés, tous ces événemens politiques qui forment la masse des preuves qui accablent Antoinette.

Quant aux déclarations qui ont été faites dans l'instruction de ce procès, et aux débats qui ont eu lieu, il est résulté quelques faits qui viennent directement à la preuve de l'accusation principale portée contre la veuve Capet. Tous les autres détails, faits pour servir à l'histoire de la révolution, ou au procès de quelques personnages fameux, et de quelques fonctionnaires publics infidèles, disparaissent devant l'accusation de haute trahison qui pèse essentiellement sur Antoinette d'Autriche, veuve du ci-devant roi.

Il est une observation générale à recueillir, c'est que l'accusée est convenue qu'elle avoit la confiance de Louis Capet.

Il résulte encore de la déclaration de Valazé, qu'Antoinette étoit consultée dans les affaires politiques, puisque le ci-devant roi vouloit qu'elle fût consultée sur un certain plan, dont le témoin n'a pu ou voulu dire l'objet.

L'un des témoins, dont la précision et l'ingénuité ont été remarquables, vous a déclaré que le ci-devant duc de Coigny lui avoit dit en 1788, qu'Antoinette

avoit fait passer à l'empereur son frère 200 millions, pour lui aider à soutenir la guerre qu'il faisoit alors.

Depuis la révolution, un bon de 68 à 80,000 liv. signé *Antoinette*, et tiré sur Septeuil, a été donné à la Polignac, alors émigrée, et une lettre de Laporte recommançoit à Septeuil de ne point laisser la moindre trace de ce don.

Lecointre de Versailles vous a dit, comme témoin oculaire, que, depuis l'année 1779, des sommes énormes avoient été dépensées à la cour, pour des fêtes dont Marie-Antoinette étoit toujours la déesse.

Le premier octobre, un repas, ou plutôt une orgie est ménagée entre les gardes-du-corps et les officiers du régiment de Flandres, que la cour avoit appelé à Versailles, pour servir ses projets. Antoinette y paroît avec le ci-devant roi et le dauphin, qu'elle promène sur les tables; les convives crient: vive le roi! vive la reine! vive le dauphin! au diable la nation! Le résultat de cette orgie est que l'on foule au pieds la cocarde tricolore, et l'on arbore la cocarde blanche.

L'un des premiers jours d'octobre, le même témoin monte au château, il voit dans la galerie des femmes attachées à l'accusée, distribuant des cocardes blanches, en disant à chacun de ceux qui avoient la bassesse de les recevoir: *conservez-la bien*; et ces esclaves mettant un genou en terre, baisoient ce signe odieux, qui devoit faire couler le sang du peuple.

Lors du voyage connu sous le nom de *Varennes*, c'est l'accusée qui, de son aveu, a ouvert les portes pour la sortie du château; c'est elle qui a fait sortir la famille.

Au retour du voyage et à la descente de la voiture, l'on a observé sur le visage d'Antoinette et dans ses mouvemens, le désir le plus marqué de vengeance.

Le 10 août, où les suisses du château ont osé tirer sur le peuple, l'on a vu sous le lit d'Antoinette, des bouteilles vides et pleines. Un autre témoin a dit avoir connoissance que les jours qui ont précédé cette journée, les suisses ont été *regalés*, pour me servir de son expression, et ce témoin habitoit le château.

Quelques-uns des suisses expirans dans cette journée, ont déclaré avoir reçu de l'argent d'une femme, et plusieurs personnes ont attesté qu'au procès de d'Affry

il est établi qu'Antoinette lui a demandé, à l'époque du 10 août, s'il pouvoit répondre de ses suisses. Pouvons-nous, écrivoit Antoinette à d'Affry, compter sur vos suisses ? feront-ils bonne contenance lorsqu'il en sera tems ?

Les personnes qui, par devoir de surveillance, fréquentoient le Temple, ont toujours remarqué dans Antoinette un ton de révolte contre la souveraineté du peuple. Elles ont saisi une image représentant un cœur, et cette image est un signe de ralliement, dont presque tous les contre-révolutionnaires, que la vengeance nationale a pu atteindre, étoient porteurs.

Après la mort du tyran, Antoinette suivoit au Temple, à l'égard de son fils, toute l'étiquette de l'ancienne cour. Le fils de Capet étoit traité en roi. Il avoit dans tous les détails de la vie domestique, la préséance sur sa mère. A table il tenoit le haut-bout, il étoit servi le premier.

Je ne vous parlerai point, citoyens jurés, de l'incident de la conciergerie, de l'entrevue du chevalier de S. Louis, de l'écillet laissé dans l'appartement de l'accusé, du papier piqueté donné ou plutôt préparé en réponse. Cet incident n'est qu'une intrigue de prison, qui ne peut figurer dans une accusation d'un si grand intérêt.

Je finis par une réflexion générale que j'ai déjà eu occasion de vous présenter. C'est le peuple français qui accuse Antoinette, tous les évènements politiques qui ont eu lieu depuis cinq années, déposent contre elle.

Voici les questions que le tribunal a arrêté de vous soumettre :

1°. Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres et intelligences avec les puissances étrangères et autres ennemis extérieurs de la république ; lesdites manœuvres et intelligences tendant à leur fournir des secours en argent, à leur donner l'entrée du territoire français, et à y faciliter le progrès de leurs armes ?

2°. Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir coopéré aux manœuvres, et d'avoir entretenu ces intelligences ?

3°. Est-il constant qu'il ait existé un complot et conspiration tendant à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la république ?

4°. Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, es-elle convaincue d'avoir participé à ce complot et conspiration ?

Les jurés, après avoir resté environ une heure aux opinions, rentrent à l'audience et font une déclaration affirmative sur toutes les questions qui leur ont été soumises.

Le président prononce au peuple le discours suivant :

Si ce n'étoit pas des hommes libres, et qui par conséquent sentent toute la dignité de leur être, qui remplissent l'auditoire, je devrois peut-être leur rappeler qu'au moment où la justice nationale va prononcer la loi, la raison, la moralité, le ciel commandent le plus grand calme; que la loi leur défend tout signe d'approbation, et qu'une personne, de quelques crimes qu'elle soit couverte, une fois atteinte par la loi, n'appartient plus qu'au malheur et à l'humanité.

L'accusée est amenée à l'audience.

*Le président à l'accusée; Antoinette, voilà qu'elle est la déclaration du jury.*

On en donne lecture.

Vous allez entendre le réquisitoire de l'accusateur public.

Fouquier prend la parole et requiert que l'accusée soit condamnée à la peine de mort, conformément à l'article premier de la première section du titre premier de la deuxième partie du code pénal, lequel est ainsi conçu :

« Toute manœuvre, toute intelligence avec les ennemis de la France, tendant soit à faciliter leur entrée dans les dépendances de l'empire français; soit à leur livrer des villes, forteresses, ports, vaisseaux, magasins ou arsenaux appartenant à la France, soit à leur fournir des secours en soldats, argent, vivres ou munitions, soit à favoriser d'une manière quelconque le progrès de leurs armes sur le territoire français, ou contre nos forces de terre ou de mer, soit à ébranler la fidélité des officiers, soldats et des autres citoyens envers la nation française, seront punis de mort ».

Et encore à l'article II de la première section du titre premier de la seconde partie du même code, lequel est ainsi conçu ;

» Toutes conspirations et complots tendant à troubler  
» l'état par une guerre civile , en armant les citoyens  
» les uns contre les autres , ou contre l'exercice de l'au-  
» torité légitime , seront punis de mort. »

Le président interpelle l'accusée de déclarer si elle a quelques réclamations à faire sur l'application des lois invoquées par l'accusateur public ; Antoinette secoue la tête en signe de négative. Sur la même interpellation , faite aux défenseurs , Tronçon prend la parole et dit : Citoyen président, la déclaration du jury étant précise, et la loi formelle à cet égard , j'annonce que mon ministère , à l'égard de la veuve Capet , est terminé.

Le président recueille les opinions de ses collègues , et prononce le jugement suivant :

Le tribunal, d'après la déclaration unanime du jury, faisant droit sur le réquisitoire de l'accusateur public, d'après les lois par lui citées, condamne ladite Marie-Antoinette, dite Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, à la peine de mort ; déclare, conformément à la loi du 10 mars dernier, ses biens, si aucuns elle a dans l'étendue du territoire français, acquis et confisqués au profit de la république ; ordonne, qu'à la requête de l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté sur la place de la révolution, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la république.

---

---

## NOMS DES REINES DE FRANCE

*Comprises dans l'Histoire des crimes des Reines,  
et des concubines des Rois.*

BASINE, femme de Childéric.	2
CLOTILDE, femme de Clovis.	5
AUDOUERE, première femme de Chilpéric.	7
FREDÉGONDE, seconde femme de Chilpéric.	9
BRUNHAUT, femme de Sigebert, roi d'Austrasie.	25
BATILDE, femme de Clovis II.	31
MAIRES DU PALAIS.	33
PLECTRUDE, femme de Pepin, maire du palais.	36
FASTRADE, femme de Charlemagne.	39
INTERREGNE.	41
JUDITH, femme de Louis-le-Débonnaire.	45
RICHELDE, femme de Charles-le-Chauve.	61
INTERREGNE.	66
BERTHE, première femme de Robert, dit le Pieux.	68
CONSTANCE, seconde femme de Robert, dit le Pieux.	69
BERTRADE, femme de Philippe.	76
ÉLÉONOR DE GUYENNE, femme de Louis VII.	88
BLANCHE DE CASTILLE, régente.	94
MARGUERITE, femme de Saint-Louis.	117
ISABEAU DE BAVIERE, femme de Charles VI.	132
MARIE D'ANJOU, femme de Charles VII.	192
CHARLOTTE DE SAVOIE, femme de Louis XI.	197
ANNE DE BEAUJEU, régente.	198
ANNE DE BRETAGNE, femme de Charles VIII et de Louis XII.	213
MARIE D'ANGLETERRE, 2e femme de Louis XII.	225
LOUISE DE SAVOIE, régente.	226

CATHERINE DE MÉDICIS , femme de Henri II.	257
MARGUERITE DE VALOIS , femme de Henri IV.	336
INTERREGNE.	346
GABRIELLE D'ESTRÉE.	348
MARIE DE MÉDICIS , seconde femme de Henri IV.	358
ANNE D'AUTRICHE , femme de Louis XIII.	396
MARIE THÉR. D'AUTRICHE , femme de Louis XIV.	406
MONTESPAN.	417
MAINTENON.	418
INTERREGNE.	422
MARIE LEKSINSKI.	427
POMPADOUR.	431
DUBARRY.	432
MARIE-ANTOINETTE.	433
Les pièces de son procès.	465

ON trouve les articles suivans au bureau du JOURNAL DES RÉVOLUTIONS DE PARIS, rue des Marais, F. S. G. N<sup>o</sup>. 20, et de l'imprimerie du citoyen Prudhomme.

Histoire de la Révolution de France, sous le titre de Révolutions de Paris, publiée par L. Prudhomme, à dater de la fameuse époque du 12 juillet 1789, jusqu'au 30 pluviôse de l'an 2<sup>e</sup> de la République Française, (18 février 1794, vieux style).

Cet ouvrage complet, composé de 225 numéros avec 222 gravures, qui rappellent tous les événemens de la Révolution, forme 17 volumes.

Il y a, en tête de cet ouvrage, une introduction qui, dans un aperçu clair et succinct des déprédations du ministère français, depuis le cardinal de Richelieu jusqu'à nos jours, rend compte des différentes causes qui ont préparé et mûri la Révolution, jusqu'au 12 juillet 1789.

Ces 17 volumes in-8<sup>o</sup>. de 800 pages chacun, environ, avec une table des matières à chaque volume, et une table générale à la fin du 17<sup>e</sup>. pour placer les 222 gravures, coûtent, brochés en carton avec titres sur le dos, 100 livres; brochés en 225 numéros, 92 liv.

Ceux qui les voudront reliés, payeront la reliure à part.

Les personnes qui voudront compléter leurs collections, sont invitées de le faire au plutôt, vu que beaucoup de numéros sont en petit nombre. Chaque numéro coûtera 10 s. jusqu'au numéro 216 compris, et les 9 derniers à raison de 12 s. chaque, non compris le port.

Il leur sera délivré gratis les gravures qui pourront leur manquer.

*Nota.* On observe qu'il ne reste qu'un très-petit nombre de collections complètes.

Nouvelle édition, corrigée, de la République Française en 85 départemens; dictionnaire géographique et méthodique, avec un atlas complet de la carte générale de la république et de celle des 85 départemens, enluminées; par une société de géographes, et sous l'inspection du citoyen Mentelle, dont les talens géographiques sont connus; ouvrage destiné aux administrateurs, négocians, banquiers, gens d'affaires, et à ceux qui étudient la géographie de la France, et dans lequel on trouve, par chaque département, les districts et les cantons, les sièges des tribunaux, l'étendue en lieues carrées, la population, la contribution, les bureaux de poste et leur taxe; une description géographique et physique du département, et un dictionnaire de tous les chef-lieux de canton et de district, où sont indiquées les productions et le commerce, les manufactures, forges, verreries, papeteries et les rivières, avec une table alphabétique de tous les chef-lieux de cantons; en tête de l'ouvrage, une carte générale de la République Française, et un atlas complet des cartes enluminées des 85 départemens.

Cette édition est considérablement augmentée et rectifiée, principalement pour les distances d'un lieu à un autre, qui ont été exactement vérifiées, de sorte que les endroits où les distances qui n'étoient point déterminées, le sont dans cette édition. En outre, dans chaque lieu se trouvent marquées les distances au chef-lieu de département, de district et de Paris, etc., avec les longitudes et latitudes.

Cet ouvrage avec l'atlas, broché en carton, en 1 volume in-8<sup>o</sup>., 15 liv. Broché en 2 volumes, c'est-à-dire, l'atlas à part, sur papier fort, 16 liv. 10 sols. Le dictionnaire sans atlas, avec la carte générale, broché, 7 liv. 10 sols. L'atlas, sur papier fort, sans le dictionnaire, 9 liv., non compris le port desdits ouvrages, qui ne peuvent être envoyés que par les diligences.

Les crimes des papes, depuis Simon Barjone, dit Saint-Pierre, jusqu'à Pie VI, un vol. in-8°. de plus de 600 pages, beau papier, caractères Didot, avec 9 belles gravures, représentant leurs principaux forlains, par L. Lavicomterie, député à la convention nationale. Prix, 6 liv. broché, 7 liv. franc de port pour les départemens.

Les crimes des Rois de France, depuis Clovis jusqu'à Louis XVI, 1 vol. in-8°. de 500 pages, beau papier, caractères Didot, avec 5 gravures, par le même auteur; nouvelle édition. Prix, 5 liv. broc. et 6 liv. 10 sols franc de port.

Les crimes des Reines de France, depuis le commencement de la monarchie, jusques et y compris la mort de Marie-Antoinette, avec les pièces justificatives de son procès, 1 vol. in-8°. de 500 pages, beau papier, caractères Didot, avec 5 gravures, nouvelle édition. Prix, 5 liv. broché, et 6 liv. 10 sols franc de port.

L'on vendra séparément le règne de Marie-Antoinette et son procès, qui sert de supplément aux premières éditions, 25 s., et 30 s. fr. de port.

Les crimes des Empereurs d'Allemagne, depuis Lothaire I jusqu'à Léopold II, 1 vol. in-8°. , beau papier, caractères Didot, avec 5 grav. Prix, 4 liv. 10 sols broché, et 6 liv. franc de port.

Incessamment la suite de la collection des crimes de tous les scélérats couronnés.

Résumé général et exact des cahiers, pouvoirs, instructions et demandes de tous les bailliages de France à leurs députés aux états-généraux. Cet ouvrage doit être regardé comme le recueil le plus précieux: c'est la nation elle-même qui parle; c'est elle qui indique les abus à proscrire et les maux à réparer, qui pose les fondemens de sa régénération; 3 gros vol. in-8°. publiés à la fin de juin 1789. Prix, 12 liv. broché, et 15 liv. franc de port. Ce recueil est indispensable aux électeurs, législateurs, administrateurs et municipaux.

Calas, drame; par C. Lemierre. Prix, 36 sous franc de port.

Souvenir d'un roi de France. Prix, 18 s. et 24 s. franc de port.

Le prisonnier d'état, ou Tableau historique de la captivité du prévôt de Beaumont, prisonnier pendant 22 ans et 2 mois, tant à la Bastille qu'au donjon de Vincennes, pour avoir dénoncé un pacte de famine; 1 vol. in-8°. Prix, 36 s. et 45 s. franc de port.

Histoire du docteur Castelford, père du lord vicomte de Cherington, ornée de quatre gravures; 2 vol. in-12. Prix, 3 l. et 3 l. 12 s. fr. de port.

Tableau pittoresque de la Suisse; par Delangle, auteur du voyage en Espagne: 1 vol. in-8°. Prix, 24 s. et 30 s. franc de port.

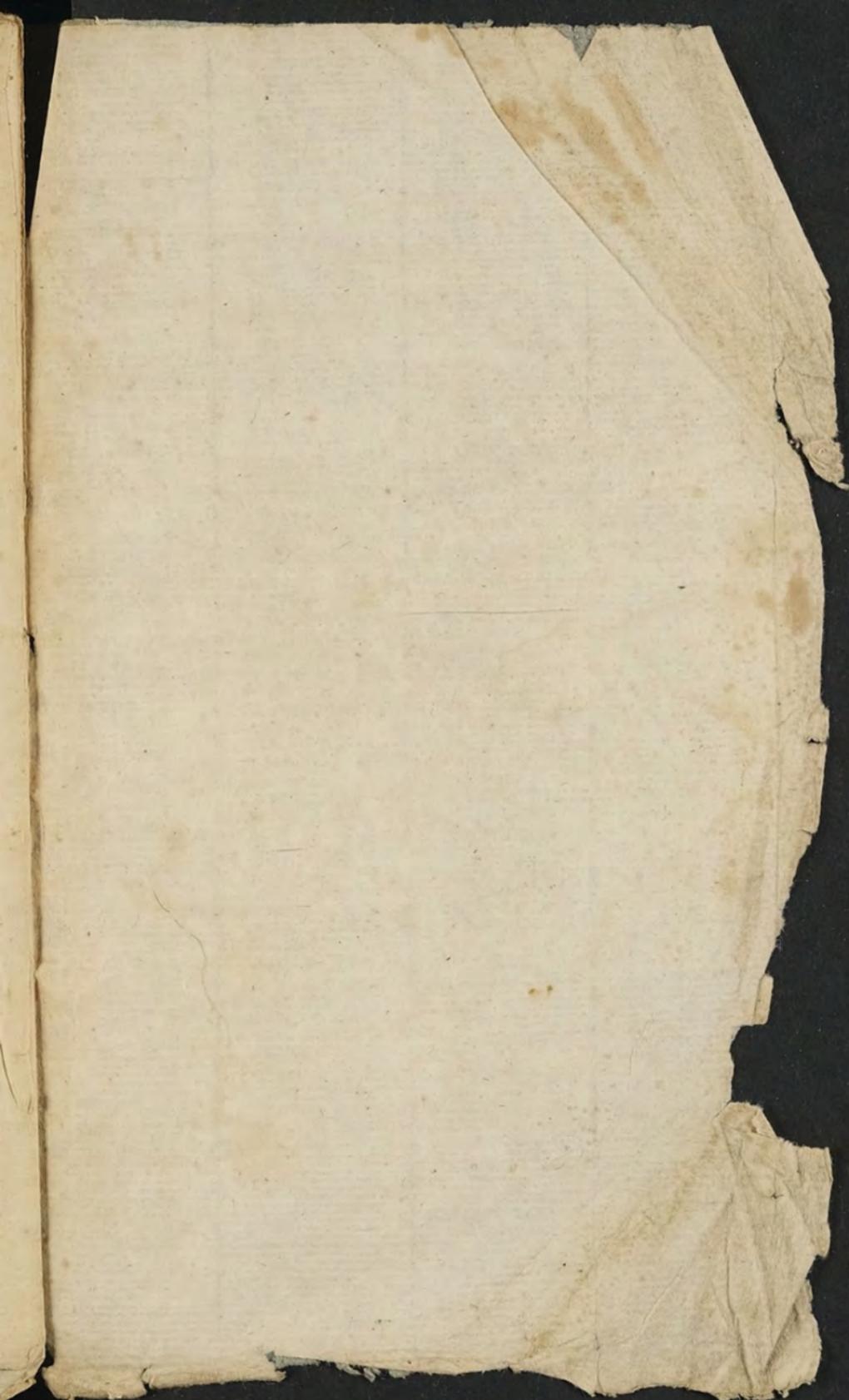
Essai sur l'histoire de Neustrie et de Normandie, depuis Jules-César jusqu'à Philippe-Auguste, suivi d'une esquisse historique de la province, de 1204 à 1788; 2 vol. in-12. Prix, 5 l. broché, et 7 l. franc de port.

Observation historique, politique, théorique sur les monnoies; par Beyerlé, commissaire de la commission des Monnoies, in-4° de 200 pag. broché en carton. Prix, 4 liv. 10 sous.

Les droits du peuple sur l'Assemblée nationale, par Lavicomterie, député de Paris, imprimé en 1791; 1 vol. in-8°. broché, 1 l. 16 s., 2 l. 5 s. franc de port.

Du Peuple et des Rois, par le même; 1 vol. in-8°. broché 1 l. 10 s. et 1 liv. 16 s. franc de port.

Le citoyen PRUDHOMME donnera aussi, le plutôt possible, L'Histoire de France, impartiale, annoncée depuis deux ans, Et le dictionnaire de l'Europe, 1 vol. in-8°. de 1800 pages, en petit texte à deux colonnes.





DÉNONCIATION  
DU LIVRE

PORTANT POUR TITRE  
LES CRIMES DES REINES

DE FRANCE.

Par M. ROCHEPLATE, ancien Officier  
d'Infanterie.



A PARIS,  
De l'Imprimerie de CRAPART, rue d'Enfer,  
Place S. Michel, n° 129.

1 7 9 2.

COMMUNICATION

DEPARTMENT

OF THE

NAVY

WASHINGTON

OFFICE OF THE CHIEF OF BUREAU

NAVY



RECEIVED

---

A D R E S S E  
A L' A S S E M B L É E  
N A T I O N A L E ,

*A tous les bons François , à tous les  
Souverains de l'Europe ; et Dénonciation  
de l'infame libelle , portant pour titre :  
Les crimes des Reines de France , depuis  
le commencement de la Monarchie jus-  
qu'au règne présent. Publiés par LOUIS  
PRUDHOMME , et signé par ce Régicide.*

---

J'ENTREPRENDS une tâche difficile ,  
n'ayant pas le talent d'écrire ; mais l'hor-  
reur que m'a inspirée cet ouvrage infernal m'a  
déterminé à l'analyser , l'extraire , et à dé-  
noncer au comité de surveillance un écrit  
aussi méprisable que perfide et dangereux.  
Le coquin qui l'a dicté écrit bien ; son venin ,

son insolence sont d'autant plus punissables que son dessein, exprimé, dans tout le cours de cet ouvrage, est de séduire la nation, et d'exciter quelques monstres à commettre les plus grands crimes, qui, selon lui, seroient de belles actions et des vertus héroïques. Si les François avoient le malheur de partager la façon de penser du teinturier de Prudhomme, le nom François seroit un injure atroce, et la nation seroit avilie et proscrite dans tout l'univers. Heureusement que les évènements désastreux n'ont point changé le caractère estimable et connu de ce peuple qui chérit les vertus douces, et respecte et aime ses ROIS. On a droit d'être surpris qu'on laisse subsister un pareil ouvrage; ce seroit une honte pour la nation; ne pas punir un pareil forfait, ce seroit le partager; et puisque la foudre du ciel n'a pas encore écrasé ce rédacteur et son complice, il faut que la justice la plus sévère frappe, d'une main sûre, ces indignes coupables, vils rebuts du néant et de l'être; de pareils scélérats doivent être exterminés le plus promptement possible. Mes conclusions et ma pétition portent: que le rédacteur soit écartelé par quatre chevaux; que l'homme assez infame pour avoir publié et signé ce dédale monstrueux de crimes, desirés et inspirés, soit témoin du supplice du rédacteur et ensuite pendu, et que cette exécution se fasse dans la place du Palais-Royal, point central de cette malheureuse ca-

pitale; qu'on transporte dans un tombereau les deux cadavres pour être livrés à Monfaucon , à six gros chiens affamés ; que les noms de ces monstres soient totalement éteints , avec défenses expresses aux deux familles de porter ce nom flétri , titre d'ignominie et de dépravation ; que les maisons qui servent de repaires à ces deux vipères soient rasées , que leurs biens fonds et mobiliers soient vendus au profit des pauvres orphelins et des vieillards infirmes ; qu'à la place de chaque maison il soit construit une croix , en pierre dure , et à côté un petit obélisque surmonté de trois fleurs de lys en cuivre , doré d'or moulu ; que le bâtiment où on a imprimé ce monstrueux ouvrage soit pareillement détruit , et que l'arrêt qui aura purgé la société de ces deux perfides insectes soit inscrit et détaillé en grosses lettres d'or , sur chacun des obélisques , et que dans ces deux places soient brûlés , par la main du bourreau , tous les ouvrages tendant à corrompre les mœurs et les bons principes , et tous les écrits qui attaqueroient la religion et la réputation de quelqu'un , et particulièrement ceux qui seroient contre l'honneur , le respect , la fidélité dues à notre Monarque et à sa famille , ou contre quelque souverain de l'univers. Nous devons punir les écrivains qui distillent le venin ; les laisser subsister est un acte d'inhumanité et de barbarie ; temporiser est une honte indigne de nous. Ressouvenons - nous que nous

sommes François, et que jusqu'à cette époque nous avons mérité l'estime des nations, même les plus éloignées; que le méchant, le perfide, le régicide tremble à l'aspect d'un François; que le bon citoyen, l'homme vertueux, soit certain de trouver en lui un ami, un consolateur, un frère.

Prudhomme, qui a été assez hardi pour signer l'explication des perfides gravures, s'est fait assez connoître en infectant la société de ses Numéros sur les Révolutions de Paris, dans lesquels règne le régicide détaillé, conseillé: au bas de la gravure introductrice de cette affreux libelle on trouve ces deux vers:  
Un peuple est sans honneur et mérite ses chaînes,  
Quand il baisse le front sous le sceptre des Reines.

Ce commencement annonce bien l'ouvrage, qui, avec autant d'esprit que de noirceur, de méchanceté et de hardiesse, peint, avec les plus odieuses couleurs, tous les Rois et les Reines, et en fait des monstres et des tyrans.

Pour bien faire connoître l'ouvrage que je dénonce à tous les honnêtes gens, je suis obligé de copier littéralement quelques phrases de ce monstrueux auteur, et ma plume indignée trace, avec peine, ce tissu d'abominations. Il traite du règne de Louis le Débonnaire; il cite, page 55, une confession publique que fit le Roi; voilà ses propres expressions:

« On remarque dans cette confession générale deux expressions singulières pour le tems; le reproche d'avoir violé la foi des

» états, et celui d'avoir troublé le repos de la  
 » nation par des guerres injustes. Ils prou-  
 « vent au moins que les évêques étoient plus  
 » éclairés qu'on ne le croit communément ,  
 » et que dès-lors les traîtres savoient voiler  
 » à propos leurs intérêts personnels du mot de  
 » bien public et de droits nationaux. Mais  
 » si en 834 , on nommoit criminel celui qui  
 » avoit troublé le repos de la nation par des  
 » guerres injustes ; si c'étoit un prétexte à  
 » sa déposition , si on croyoit en avoir ac-  
 » quis le droit de le condamner à une prison  
 » éternelle ; que ferons-nous aujourd'hui à  
 » un traître , qui ayant reconnu les droits  
 » d'une nation , s'y étant soumis , ayant fait  
 » serment de les défendre et de les mainte-  
 » nir , ne cherche pas seulement à troubler  
 » le repos de cette nation dans l'intérieur ,  
 » mais abusant encore de la confiance et de  
 » la sécurité publique , s'enfuit dans l'ombre ,  
 « et va chercher les hordes de Germanie ,  
 » comme un chef de brigands , court avertir  
 » sa bande qu'elle peut s'assurer d'une riche  
 » capture ? En 834 , une poignée d'hommes  
 » corrompus , cherchant personnellement à  
 » se venger , se servoient d'une idée informe ,  
 » insuffisante des droits des nations. En  
 » 1791 , lorsque ces droits sont reconnus ,  
 » dans toute leur majesté , le premier sénat  
 « de la république françoise veut faire grace  
 « au violateur public de ces mêmes droits.  
 » Que dis-je ? lui faire grace ! ce seroit donner

» des bornes trop étroites à sa clémence ; il ne  
 » veut pas même qu'il soit coupable , et si  
 » la crainte ne l'arrêtoit , si l'opinion ne le  
 » faisoit trembler , déjà Louis et Antoinette  
 » auroient eu , ou la liberté de partir , ou  
 » celle de mettre des conditions au bienfait  
 » de leur présence ».

L'horreur , l'indignation , le mépris me  
 font tomber la plume des mains : je suis forcé  
 de suspendre ; malgré l'ardeur de mon zèle.

Existe-t-il des expressions plus coupables ,  
 plus hardies contre le meilleur et le plus à  
 plaindre des ROIS ? L'infame auteur desiroit  
 le plus grand crime et le plus grand malheur.  
 Apprends à connoître ton roi , vil insecte ;  
 ce prince ne partoit que pour ramener la par-  
 tie égarée de ses sujets à l'ordre , à la tran-  
 quillité ; leur bonheur a toujours été l'objet  
 de ses vœux , et tu as l'indignité de l'appeller  
 traître ! Tu as donc oublié , méprisable écri-  
 vain , que c'est ton ROI qui a appelé les états-  
 généraux pour l'aider de leurs avis , afin de  
 trouver les meilleurs moyens de diminuer ou  
 de combler le déficit : cet acte de paternité  
 et de bienfaisance est gravé dans l'ame de  
 tous les cœurs honnêtes. Rappelle toi , indigne  
 monstre , les horribles forfaits des 5 et 6 oc-  
 tobre , et la trame détestable qui fut ourdie  
 alors , par des gens qui te ressemblent ; exa-  
 mine impartialement , si tu en es capable ;  
 les procédés qu'ont essayé depuis la Famille  
 Royale ? As-tu oublié l'indigne insulte qu'elle  
 a éprouvée à l'occasion d'un petit voyage de

St. Cloud , projeté par Sa Majesté et la Famille Royale ? Où as-tu vu et appris , infame régicide que les actes d'un être qui n'est pas libre fussent valable ? Et tu déclare criminel ton ROI , parce qu'il avoit le dessein de ramener la nation à la raison , à la justice et au devoir ! Si ton cœur étoit moins infecté du venin que ta plume hardie distille , tu bénirois ton souverain de ses intentions bien-faisantes et de sa clémence. Avoue , vil mercenaire , que ton ouvrage infernal t'a été payé , grassement , par un monstre de nature , et que son or ta fait imiter Jacques Clément , Ravailiac et Damiens ; car prêcher le crime ou le commettre est la même chose. Tu me fais horreur. Sais-tu encore , vers de terre , que quand il seroit vrai qu'un ROI eût commis une grande faute , c'est à Dieu seul à le punir , et que ses sujets n'ont aucun droit sur lui ? Ce n'est pas là la morale des antres que tu habites , c'est le langage de l'honneur et de la vertu , sentimens qui te sont inconnus. Tu t'avises de blâmer l'assemblée nationale d'avoir déclaré le ROI inviolable ; apprends que mieux instruits que toi , ils savoient bien que sans renverser tous les principes , ils ne pouvoient faire autrement. N'as-tu pas lu , perfide écrivain , toutes les adresses des départemens , qui louent l'assemblée à ce sujet ? Comment cela n'a-t-il pas arrêté ta plume homicide ? Mais la soif de l'or a dirigé ta main coupable ; tu n'ignores pas combien tu es abject ; je suis bien persuadé que tu te fais

horreur à toi même, et que tes crimes te pèsent ;  
mais l'échaffaud t'attend , pour purger la terre  
de ton odieuse existence.

Pour quel'on juge mieux l'indigne auteur ,  
je copie son infame diction , telle est sa phrase  
page 65. R<sup>o</sup>.

« La secorde race des ROIS de France  
» disparoît à nos regards , sans nous offrir  
» aucune femme dont on puisse citer le nom ;  
» heureuses d'avoir été nulles de n'avoir pas  
» laissé une mémoire en horreur à la postérité :  
» plus heureuses encore si , éloignées de ces  
» trônes souillés par le sang des peuples , elles  
» n'avoient pas partagé avec de coupables  
» époux et la substance et la dépouille des  
» nations ; et si l'horreur qu'inspire aux hom-  
» mes libres le seul nom des ROIS , n'enve-  
» loppoit dans la proscription de ce titre  
« odieux , tout ce qui jamais a pu approcher  
» de ces êtres féroces dont

Semblables aux animaux farouches et stupides ,  
Les loix de leur instinct sont les uniques guides.

Quoi de plus atroce ! ma dénonciation est  
la cause des ROIS. L'indigne auteur continue  
sa perfide déclamation , et dit , page 67 « : Ainsi  
» les tigres sont moins à craindre que les  
» ROIS. L'expression me manque pour rendre  
énergiquement mon indignation.

Le perfide auteur fait , page 82 et 83 , une  
noble comparaison des voleurs et des ROIS ,  
et dit :

« Les ROIS seuls dans la nature et les vo-  
» leurs dans les bois peuvent respirer en paix

» au milieu de leurs complices. Page 103,  
 » il dit : Peuples, n'ayez point de ROIS, puis-  
 » que leurs actions, même les plus indiffé-  
 » rentes, peuvent attirer sur vous, à chaque  
 » pas, l'horrible fléau de la guerre ». Et page  
 104 105 et 106, parlant de Blanche, veuve  
 de Louis VIII, mère de St. Louis, cet homme  
 exécrable écrit ces mots :

« Les historiens, fidèles à leur pacte de  
 » servitude avec leurs maîtres, ont exalté à  
 » l'envi les vertus de Blanche et de son fils ;  
 » ils nous peignent la régente sous les traits  
 » de Venus. Il se peut que ce fut une très-  
 » belle fille, lorsqu'elle vint en France, dans  
 » la fleur de la plus brillante jeunesse; mais  
 » il semble à ces flatteurs, que les Reines ne  
 » vieillissent point; et quand Belle-Forêts'ex-  
 » tasia à louer sa mignardise et sa gentil-  
 » lesse; lorsque son fils monte sur le trône;  
 » lorsqu'il parle de son tant doux regard et  
 » de sa gracieuse contenance, il semble par-  
 » ler d'une femme de l'âge de vingt ans, et il  
 » croit sans doute faire oublier qu'elle en  
 » avoit quarante. Une femme à cet âge peut  
 » être encore, ce que l'on appelle, bien con-  
 » servée; mais elle a perdu la fraîcheur qui fait  
 » le charme de la jeunesse, et le terme fatal  
 » est arrivé où elle doit être satisfaite, quand  
 » on dit encore : elle a été belle. Qu'on juge  
 » par de semblables adulations, sur un point  
 » dont les yeux seuls font juger, combien  
 » elles ont été plus fortes sur le génie et les  
 » talens. Ces complimenteurs, gagés des ROIS,

» admirent l'éducation que Blanche don-  
 » noit à St. Louis. Un esprit philosophe et  
 » droit sait distinguer la vérité même dans  
 » leurs propres récits , et dans les faits qu'ils  
 » n'ont pu dénaturer. La vérité est , qu'elle  
 » ne fit et qu'elle ne voulut faire de son fils  
 » qu'un enfant docile et soumis, un dévot ,  
 » plus occupé des Saints et des offices , que  
 » des peuples et des affaires , un homme di-  
 » gne d'être canonisé plutôt qu'estimable. Il  
 » entendoit le latin de l'église, et c'étoit là  
 » que se bernoient ses profondes connois-  
 » sances. On prétend qu'elle lui faisoit étu-  
 » dier l'histoire. Eh ! quels étoient les auteurs  
 » qui pouvoient la lui apprendre ? Les chro-  
 » niques mensongères des couvents, les vies  
 » des Saints , la légende dorée et autres  
 » écrits , uniques productions du génie Fran-  
 » çois , et propres à augmenter l'ignorance  
 » des ROIS et celle des peuples.

Page 109 , en rappelant l'horrible soupçon  
 que quelques méchants avoient eu sur la  
 mort de Louis VIII , qui tomboient sur  
 Blanche , il dit : « n'imputons point de crimes  
 » aux ROIS , on croiroit que nous en avons  
 » besoin pour les rendre odieux.

Page 116 et 117, l'indigne auteur parlant  
 de St. Louis :

« Ce ROI canonisé , l'un des plus mau-  
 » vais qu'ait eu la nation , avoit déjà dix-neuf  
 » ans , lorsqu'il plut à sa mère de le marier.  
 Jalouse de son empire, elle ne s'étoit pas  
 empressée de le mettre au hasard ; mais

» enfin les peuples qui trembloient toujours  
» qu'il ne manquât de louvetaux élevés à les  
» dévorer, manifestèrent leur vœu, et Blanche fut assez généreuse pour s'y rendre.

Et pages 124 et 125, continuant à déchirer Blanche, il s'exprime ainsi :

« Nous passerons sur les guerres civiles ou étrangères, que l'infailibilité et l'inviolabilité des ROIS firent éprouver au François, (1) sous le règne de St. Louis. Si Blanche agissoit alors, c'étoit comme la mère de Néron, derrière un voile, invisible et présente. Nous traçons les crimes des Reines, et souvent emportés par l'indignation, ceux de leurs maris et de leurs fils viennent s'unir sous la plume aux récits qui nous glacent d'effroi.

L'auteur traitant l'article de la captivité du Roi St. Louis, et parlant toujours de la Reine Blanche, qui étoit régente pendant le

---

(1) « Il est peut-être étonnant que le comité de constitution de l'assemblée nationale actuelle n'ait pas créé l'infailibilité du Roi des François; ce mot n'étoit pas plus inintelligible que celui d'inviolabilité, et il auroit mis le comité plus à son aise; par exemple dans le cas présent: un Roi infailible ne peut commettre aucun délit, il ne peut y avoir lieu à accusation contre l'infailibilité. Il est encore tems, Messieurs, et comme l'absurdité des idées ne vous effraye pas, vous pouvez substituer un mot à l'autre, lorsque vous présenterez votre constitution à signer à votre Roi. Ce moyen vous conservera à jamais mais l'inviolabilité de la précieuse liste civile.

séjour de son fils dans la Palestine, s'exprime de cette manière, pages 127 128 129 et 130.

« Il se présenta devant elle un espèce de » visionnaire prêcheur, qui avoit eu des con- » férences avec la Vierge, et entretenoit » une correspondance suivie avec les anges. » Il avoit reçu ordre de prêcher une croi- » sade pour la délivrance du ROI; mais seu- » lement aux bergers et aux agriculteurs : » la conquête de la terre Sainte étant réservée » au peuple par la volonté de Dieu, qui dé- » daignoit l'orgueil de la noblesse. Blanche, » dupe de ces fables grossières, permit à cet » insensé de prêcher sa croisade, sans exa- » miner, d'abord, le ridicule de ces pro- » messes, et ensuite l'efficacité des moyens; » sans calculer le tems nécessaire au ras- » semblement d'hommes, à l'équipement des » vaisseaux, à leur approvisionnement, à » leur voyage, et sans calculer que l'or qu'il » en devoit coûter, seroit mieux employé » à payer promptement une rançon à des » barbares qui avoient à leur discrétion la vie » de son fils et celle de l'armée chrétienne. » Le frère prêcheur entraîna dans ses pièges » tout ce qu'il rencontra de gens simples, » crédules, religieux, et ensuite de vaga- » bons, de bandits, de gens de tout âge et » de tout sexe, perdus de débauche, et n'ayant » d'autre ressource que le crime. Son armée » de prétendus croisés monta bientôt à près » de cent mille hommes. Au commencement, » chacun s'étoit empressé de leur fournir les

» besoins de la vie ; mais leur nombre s'étant  
» accru d'une manière si prodigieuse , ils ne  
» vécurent plus que de pillages et de vols pu-  
» blics. Le chef de ces brigands s'attribua  
» ensuite une autorité spirituelle et tempo-  
» relle. Il attaquoit les villes , brûloit les  
» villages , enlevait les femmes et les filles ,  
» et les prostituait à ses soldats ; il cassa les  
» mariages et les testamens , prêchoit une  
» religion nouvelle et se faisoit écouter du  
» peuple par une déclamation contre les vices  
» du clergé , les profanations de la cour de  
» Rome , et les vexations des fanatiques , in-  
» quisiteurs de la foi. Il partageoit le butin  
« entre ses sectateurs et lui : tous les crimes  
» lui étoient familiers , il agissoit vraiment  
» en ROI ; mais personne n'ayant dit qu'il  
» tenoit sa puissance de Dieu , on agit avec  
» ce ROI et son peuple (1) comme avec un

---

« (1) Sous un certain point de vue , les Rois ont raison  
» de dire , mon peuple : ils ont en effet un peuple à  
» à eux :

- » Et moi , vous le savez , je tiens sous ma puissance
- » Cette foule de chefs , d'esclaves , de muets ;
- » Peuple que dans ces murs renferme ce palais ,
- » Et dont à ma faveur les âmes asservies
- » M'ont vendu dès long-tems leur silence et leurs vies.

*Racine , Bajazet ; Acte II , Scène première.*

» Voilà l'image de la cour des Rois , voilà leur peuple ,  
» leurs fidèles sujets , leurs défenseurs , et voilà ce  
» que les sénateurs d'un peuple libre craignent aujour-  
» d'hui de combattre.

« volent de grands chemins et sa bande ; on  
 » s'arma contr'eux , on leur fit la guerre ;  
 » on les fit presque tous périr , on en délivra  
 » la France : heureux , si le peuple François  
 » eût appris par cette expérience qu'on pou-  
 » voit se défaire également d'un Roi comme  
 » d'un autre , et que Dieu n'avoit pas créé  
 » des brigands inviolables ! Blanche un peu  
 » étonnée d'avoir eu tort , sans pouvoir le  
 » dissimuler , crut se laver de cette impru-  
 » dence en avouant qu'elle s'étoit trompée ,  
 » comme si cet aveu avoit réparé les crimes  
 » que venoient de commettre ces prétendus  
 » envoyés de la Vierge et des anges. Les  
 » fautes des ROIS ne sont pas de celles qui  
 » peuvent être pardonnées ; leurs suites sont  
 » trop cruelles , trop longues , et leur enchaî-  
 » nement nous enseigne qu'il faut les rejeter  
 » pour jamais , si nous voulons jouir en paix  
 » de la dignité de notre être et des bienfaits  
 « de la nature.

Page 138 et 139. Voilà les termes du per-  
 fide que je dénonce.

« A tant d'horreurs , à celle de la guerre  
 » générale qui enveloppoit tous les états de  
 » l'Europe , il manquoit en France la main  
 » d'une femme , pour augmenter la dissen-  
 » tion , et répandre un poison subtil dans  
 » toutes les ames. Isabeau , élevée par les  
 » furies pour consumer la ruine de l'état , et  
 » le vendre aux ennemis ; Isabeau de Bavière  
 » parut , et son mariage célébré à Amiens ,  
 le

» le 17 juillet 1385, seroit regardé comme  
 » l'époque la plus effrayante de nos annales,  
 » si, le 16 mai 1770, nous n'avions vu former  
 » des liens plus funestes encore, sous des  
 » auspices plus sinistres, présage trop vrai  
 » de tous les maux que traînoit avec elle une  
 » nouvelle fille d'Achab et de Jézabel ».

Avec quelle fureur et monstrueuse atrocité, cet indigne écrivain se déchaîne contre la Reine et son illustre maison ! Non, le supplice le plus effroyable sera encore trop doux pour un criminel de cette espèce, et ce seroit partager ses sentimens, que de laisser impunie une vipère aussi dangereuse ; l'honneur françois est trop intéressé à son juste châtement.

Pages 140 et 141. L'auteur parlant des fêtes du couronnement d'Isabeau, s'exprime de cette manière.

« Si l'indigne Reine avoit quelque sentiment d'humanité, n'auroit-elle pas demandé que cette vaine cérémonie du couronnement fût remise à des tems plus heureux ? N'auroit-elle pas sacrifié le frivole plaisir de se montrer, l'avare desir de s'enrichir par les dons d'un peuple épuisé, au bonheur de soulager les impôts de. . .

» Mais quel délire nous égare ? Osons-nous supposer l'humanité dans l'ame des femmes couronnées ? Est-ce dans le cœur des lionnes et des panthères qu'elle établit son empire ? Le fatal couronnement d'Isabeau fut suivi d'une augmentation dans la

» gabelle , et cette ressource paroissant en-  
» core insuffisante , on eut recours au moyen  
» désastreux de l'altération des monnoies ;  
» les vols publics n'effrayent point les tyrans ».  
Qu'on apprécie ce style et la récompense  
qu'il mérite !

Page 142. Cet atroce régicide s'exprime  
ainsi.

« Elle donna l'exemple scandaleux d'une  
» intrigue publique avec le duc d'Orléans ,  
» dont l'audace ne craignit pas de souiller le  
» lit de son frère : ce prince étoit hardi , pro-  
» dige et débauché comme d'Artois ; la  
» Reine étoit comme Antoinette , violente ,  
» avare , incapable de modération dans ses  
» desirs , tourmentée du désir de régner ; mais  
» Antoinette n'a pas eu besoin , comme Isa-  
» beau , d'embrasser , tour-à-tour , plusieurs  
» partis différens , et de tenir la balance  
» entre divers chefs , toujours prêts à s'entre-  
» gorger. Les tems ont seuls été la cause des  
» différences qui se trouvent dans la vie de  
» ces deux femmes ; mais dans l'atrocité de  
» leur conduite , elles font également frémir  
» d'horreur ».

Est-il concevable que notre malheureux  
siècle ait produit un écrivain aussi coupable ,  
et d'une perfidie aussi hardie !

Page 144. Expressions de l'auteur infernal.

« En 1392 , la lumière de la raison n'avoit  
» pas brillé aux yeux du peuple françois ; en  
» 1392 , il n'existoit peut-être pas dans tout

» l'Empire un seul homme qui , instruit ;  
 » osât douter qu'un Roi frénétique fût tou-  
 » jours inviolable et sacré : en 1791 , le peu-  
 » ple est assez éclairé pour croire qu'il ne  
 » l'est pas ; mais ceux qui le conduisent ,  
 » ceux qu'il a choisis pour manifester ses  
 » volontés , et pour les faire exécuter , veu-  
 » lent lui faire embrasser , au moyen du  
 » canon et des baïonnettes , la doctrine re-  
 » çue en 1392 ».

Que ces lignes sont perfides contre l'au-  
 torité royale , et insultantes contre l'assemblée  
 nationale ! On reconnoît bien , à cette diction ,  
 le sentiment des Jacobins.

Page 147. Telles sont ses expressions.

« Si les désordres de la Reine Isabeau n'eus-  
 » sent pas les mêmes suites que ceux d'An-  
 » toinette ; s'ils ne conduisirent pas le peuple à  
 » faire usage de sa force , et à mettre en pra-  
 » tique la loi suprême de son salut , c'est que  
 » cette loi si sainte étoit entièrement mé-  
 » connue ».

C'est donc une sainte loi que tout ce qui  
 se passe d'affreux depuis la révolution , l'a-  
 narchie révoltante , les crimes fréquens , les  
 vols journaliers , le Roi et sa famille conti-  
 nuellement insultés. Que l'on se rappelle les  
 forfaits des 5 et 6 octobre de l'année dernière ,  
 le déficit augmenté de deux milliards , l'é-  
 norme rareté du numéraire , et l'indigne li-  
 berté des écrits les plus dangereux , le renver-  
 sement des mœurs et de tous les bons prin-

cipes, l'indiscipline des troupes, l'augmentation des impôts. François, ouvrez les yeux, et voyez comme on s'y prend pour réparer des abus auxquels votre bon Roi voudroit remédier; et on injurie ce monarque, on ose lui donner des noms odieux?

Page 163 et 164. L'auteur parlant de l'assassinat du duc d'Orléans par les ordres du duc de Bourgogne, commis presque sous les yeux de la Reine Isabeau, s'exprime de cette manière.

« Ce n'étoit là qu'une ressource ordinaire »  
 » à un criminel assez puissant pour se défendre : mais que le duc de Bourgogne ait »  
 » poussé l'impudence jusqu'à justifier publiquement, par le ministère d'un prêtre avocat, l'assassinat dont il avoit fait l'aveu ; »  
 » qu'il ait coloré cette perfidie du nom de politique et de raison d'état ; qu'il ait fait »  
 » approuver le meurtre d'un frère au misérable insensé, de la personne duquel il »  
 » s'étoit emparé ; c'est ce qu'on auroit peine »  
 » à croire, *si la raison humaine n'avoit »*  
 » *désormais classé la race des Rois et des*  
 » *Princes, parmi les différens genres d'animaux carnaciers* ».

L'insolent auteur, en rapportant ce crime, a la hardiesse d'insulter tous les Rois et les Princes. Quel comble de noirceur, de haine implacable et d'impudence !

Et page 165, ce coquin d'écrivain s'exprime ainsi dans sa note.

« Peuples, n'espérez jamais composer avec  
 » vos despotes. Si vous avez une fois un  
 » avantage sur eux, hâtez-vous de les anéan-  
 » tir; autrement attendez-vous à toutes les  
 » horreurs des vengeances les plus atroces.  
 » Dussé-je être accusé de provoquer au  
 » meurtre, je dirai, avec Billaud de Va-  
 » rennes, la tyrannie qui s'abreuve de sang,  
 » ne peut être étouffée que dans le sang ».

Comment monstre as-tu osé tracer ces odieux caractères? Ignores-tu les bonnes qualités de ton Roi? Et ton Billaud de Varennes et toi vous méritez les supplices les plus affreux, pour contenir et effrayer les malheureux qui vous ressemblent. Si on peut se permettre d'examiner de près notre infortuné souverain, c'est un excès de bonté qui cause notre désastre et le sien. De justes et de sévères punitions sont loin de la tyrannie: la révolte et le régicide feront toujours horreur aux honnêtes gens; et apprends, vil insecte, pour le tems qu'il te reste à vivre, que quand un Roi auroit des torts, ce n'est point à ses sujets à l'en punir; une pareille morale est digne de toi: attends le plomb fondu qui doit couler dans tes veines, pour purger la terre que ta fatale existence souille; tu ne peux échapper.

Pages 170 et 171. Voilà, mot à mot, la note de l'auteur; sa noirceur et ses affreuses inspirations, ainsi que son insolence, se montrent avec évidence.

« Et vous coupables représentans de la  
» nation françoise aux premiers rayons de sa  
» gloire; vous qui avez donné à des Rois,  
» dont la conservation est déjà un de vos  
» crimes publics, l'initiative dans le droit  
» de paix et de guerre; vous aussi, vous avez  
» part à l'horreur qu'inspire aux citoyens le  
» souvenir des journées de Crécy, de Poi-  
» tiers et d'Azincourt? Malgré vos précau-  
» tions semblables aux préambules des édits  
» royaux, lorsqu'un jour ( et ce sera peut-  
» être demain ) un Roi ou une Reine trou-  
» veront le secret de nous faire attaquer, et  
» sauront nous provoquer à une guerre dé-  
» fensive; lorsque l'ennemi, pénétrant dans  
» nos foyers, les inondera de sang, mar-  
» chera sur nos corps palpitans; lorsqu'une  
» soldatesque esclave ira vous arracher à  
» vous-mêmes et la vie et l'or que vous avez  
» reçu pour armer des tyrans d'un pouvoir  
» formidable, parlez, criminels agioteurs  
» de la paix des nations, que répondrez-vous  
» à la voix gémissante de vos concitoyens,  
» de leurs épouses, de leurs fils massacrés?  
» Quand vous serez entourés des vapeurs  
» empoisonnées qui s'élèveront des champs  
» imbibés par vous seuls du sang françois,  
» que répondrez-vous à ceux qui resteront,  
» et qui vous diront : hommes avides, c'est  
» par vos mains que nos frères viennent de  
» périr? Je vois déjà la postérité indignée,  
» foulant aux pieds vos fragiles statues d'un

» jour, écrire, en traits de sang, sur les fastes  
» de l'histoire, vos noms détestables à côté  
» des noms de ces perfides sénateurs, qui  
» alloient au temple rendre grâces des for-  
» faits de Néron ».

Est-il possible de rien imaginer de plus sanguinaire et de plus perfide que cette note? En insultant gravement l'assemblée nationale, l'auteur fait une indigne comparaison du meilleur des Rois avec le tyran le plus détestable qu'ait produit Rome. François, souffrirez-vous une pareille monstruosité! Et vous législateurs, refuserez-vous d'admettre ma dénonciation? C'est votre cause et celle de tous les Rois.

Pages 194 et 195. L'indigne auteur s'exprime ainsi:

« Les Rois ne sauroient être aimables; le  
» crime les environne, tout porte autour  
» d'eux son empreinte funeste; le glaive est  
» toujours suspendu, même sur leurs com-  
» plices; celui qui les a le mieux servis leur  
» paroît le plus à craindre, souvent il doit sa  
» chute à sa trop grande habileté. Qui pour-  
» roit donc les aimer? Sont-ils faits pour sentir  
» ou inspirer l'amour? »

Le style de ce monstrueux auteur ne respire que le régicide et le républicanisme; il distribue ses maximes, et darde son venin, prêchant et souhaitant, avec une criminelle ardeur, le plus abominable forfait.

Pages 238 239. Traitant, sur le règne de

François premier, de la duchesse d'Angoulême, telles sont les expressions du perfide écrivain.

« Accordez à vos Rois le droit monstrueux  
 » de faire grace, c'est-à-dire, de se placer  
 » au-dessus des loix, ils n'en useront jamais  
 » qu'en faveur des plus grands scélérats ; ce  
 » sont leurs pairs ».

Respectables Souverains, et vous célèbres Ambassadeurs, leurs représentans, souffrirez-vous une telle atrocité?

Pages 243 et 244. Cet indigne coquin écrit ces lignes à l'occasion de la prise de François premier à la bataille de Pavie, parlant de la douleur de sa mère.

« La consternation répandue dans Paris  
 » ajouta encore à la sienne ; la douleur y étoit  
 » peinte sur tous les visages. Les vils his-  
 » toriens prétendent que la captivité d'un Roi  
 » chéri, admiré de toute l'Europe, étoit la  
 » cause de cette tristesse accablante. Accou-  
 » tumés à considérer toute la nation dans le  
 » seul être qui la dévaste, ils ne voient pas  
 » pas que chaque famille qui avoit à déplorer  
 » la mort d'un père, d'un frère, d'un fils,  
 » d'un ami, ne pouvoit qu'offrir l'image du  
 » désespoir ; et si la captivité du soi-disant  
 » héros pouvoit y ajouter un degré, c'est  
 » qu'on devoit présumer quels trésors on  
 » alloit demander pour sa délivrance. On  
 » accusoit la duchesse d'Angoulême de ce  
 » nouveau désastre ; on se rappelloit la vio-

» lence de ses passions, son avarice, son  
» amour de la vengeance; mais on n'avoit  
» ni le sens, ni la fermeté d'abandonner dans  
» les fers un insensé qui, en s'y précipitant  
» lui-même, avoit en outre fait périr des  
» milliers de citoyens plus utiles que lui.  
» Que les François auroient paru grands,  
» s'ils avoient dit à l'Empereur : vous avez  
» ambitionné la fausse gloire de tenir un Roi  
» dans vos chaînes, eh bien! gardez-le, la  
» nation n'a nul besoin de lui, sa mère peut  
» le délivrer en qualité de citoyen; mais il  
» n'a pas mérité de nous que nos veuves et  
» nos orphelins augmentent leur misère pour  
» ramener dans leur sein la cause de tant de  
» maux. Mais comment se seroit-on élevé  
» alors à ce degré de morale? Nous sommes  
» encore si fort au-dessous!»

Oui, monstre, nous sommes bien éloignés de cette façon de penser; tu es seul capable de réunir tant d'insolence à tant de bassesses, malgré l'argent semé pour corrompre la populace des fauxbourgs et des halles, la nation conservera ses vertus et te voue à l'exécration dont tu es digne.

Pages 251 et 252, l'indigne auteur critiquant la générosité de François premier, qui ne voulut pas se venger de Charles-Quint, en manquant à sa parole, s'exprime de cette manière.

« François premier, qui n'avoit qu'une  
» générosité de parade, l'employa en cette

» occasion où elle n'étoit nullement néces-  
 » saire. Quel mal moral y avoit-il à se rendre  
 » maître d'un brigand, accoutumé lui-même  
 » à violer la foi des sermens , à user de re-  
 » présailles envers lui, à en exiger l'accom-  
 » plissement d'un traité solennel , et l'anni-  
 » hilation d'un acte que François avoit accepté  
 » dans les fers , et que la nation n'avoit pas  
 » consenti ? Si ce prince avoit eu véritable-  
 » ment de la vertu , il auroit distingué ce qui  
 » qui blessoit la vertu ou ce qui s'accordoit  
 » avec elle. Mais lorsqu'on se fait un exercice  
 » de convention , ou plutôt de décoration ,  
 » d'une pratique vertueuse , il est bien rare  
 » qu'on ne l'applique pas mal à propos ; car  
 » l'esprit ne conduit pas le cœur. Il se piqua  
 » donc d'une fausse générosité , sacrifia l'in-  
 » térêt national à son fantôme de gloire per-  
 » sonnelle , et se fit un mérite d'avertir l'em-  
 » pereur des conseils que lui donnoit la du-  
 » chesse d'Etampes. Eh ! qui sait si Fran-  
 » çois , en faisant cette confiance à Charles-  
 » Quint , n'avoit pas le dessein d'attirer sur  
 » sa maîtresse ou les égards ou les bienfaits  
 » de son rival ? Ce manège n'est que trop di-  
 » gne de la bassesse du rang suprême. Mais  
 » ne prononçons point sur un sentiment in-  
 » térieur que nous ne pouvons garantir.  
 » Les Rois nous dispensent de scruter leurs  
 » cœurs ; la corruption nous en est assez dé-  
 » montrée par leurs actions ».

Cette critique , ame vile et abjecte , prouve

bien la bassesse et la perversité de ton caractère. François premier avoit donné sa parole royale à Charles-Quint qu'il seroit respecté dans ses états , et c'est sur cette confiance qu'il passa en France : ce qui fait honneur à François premier , après les mauvais traitemens qu'il avoit éprouvés à Madrid , si Charles-Quint avoit douté de la bonne foi du Roi de France , il eût évité de passer dans les états d'un prince qu'il avoit traité si inhumainement ; mais il connoissoit les sentimens d'honneur de François premier , et c'est , sans contredit , une très-belle action. Mais méprisable reptile , tu es incapable d'en sentir la magnanimité. François premier avoit eu le malheur d'être pris les armes à la main à la bataille de Pavie ; il étoit de bonne prise : l'Empereur en usa mal avec son généreux ennemi : il est très-condamnabable ; mais François premier ce seroit couvert de honte , s'il l'eût fait arrêter contre sa parole , et la duchesse d'Etampes étoit peu délicate de donner ce mauvais conseil à son amant. Elle ne peut trouver d'excuse que dans la tendresse qu'elle avoit pour ce prince , et le ressentiment des traitemens barbares qu'il avoit éprouvé , de Charles-Quint, qui s'étoit manqué à lui-même. Il n'y a que les ames basses , comme la tienne , qui puissent condamner , sur cet article , la conduite de François premier , qui a été admirée de tous les êtres pensans. Ces sentimens sont si au-dessus de ton limon infect ,

que je te parle une langue étrangère. En attendant ton exécution, je te laisse dans ta fange, toi et tes infames sectateurs, qui en te payant, te méprisent presque autant que je le fais.

Page 256, ainsi s'exprime l'auteur :

« François ! vous avez pu frémir plusieurs  
 » fois en voyant refracer les horreurs dont  
 » Reines ce sont souillées ! Vous avez dû  
 » verser des larmes sur le sort de vos pères ;  
 » leur sang répandu par ces furies a dû crier  
 » vengeance au fond de vos cœurs : vous  
 » n'avez pas encore vu les plus détestables.  
 « Catherine de Médicis va paroître, et après  
 » elle..... lisez et voyez : mais qui croyez-  
 » vous avoir à juger ? Ces femmes perfides,  
 » corrompues, abruties ? Non ; vous-mêmes.  
 » Lisez encore une fois ; et en fermant le livre,  
 » dites si vous êtes libres, si vous êtes dignes  
 » de l'être.

On conçoit aisément les perfides maximes de cet indigne auteur ; le crime le plus affreux se montre à chacune de ces phrases, et ses intentions monstrueuses percent à chaque ligne, il nous reproche, ce monstre, de n'être pas aussi abominables que lui.

Page 274, l'auteur parlant des intelligences que les Anglois pratiquoient avec le prince de Condé, s'exprime de cette manière

« Eh ! quelle usurpation encore ! Tyran  
 « pour tyran, ne valoit-il pas mieux subir  
 » dans ce moment le joug d'Elizabeth que

» celui de Médicis ? Elisabeth étoit Reine ;  
» à ce titre , aujourd'hui , son nom me paroît  
» exécration ; à ce titre elle a mérité l'animad-  
» version des hommes libres ; à ce titre  
» Brutus en auroit délivré le monde entier :  
» mais dans les genres d'animaux féroces , il  
» il est des espèces plus carnacières les unes  
» que les autres ; et il en est qui se jettent sur  
» la proie sans que la faim les presse ; telle  
» étoit Médicis.

Et page 277.

« Tous les règnes de nos Reines se res-  
» semblent par des caractères généraux. Ou  
» régentes , ou femmes des ROIS , elles ont  
» toujours multiplié autour d'eux l'attrait des  
» plaisirs corrupteurs ; elles ont plongé dans  
» la mollesse les ames qu'elles vouloient  
» asservir , et les ont abruties pour les ren-  
» dre violentes et cruelles. Médicis , qui te-  
» noit de son pays des idées plus variées de  
» débauche , et un tempérament plus em-  
» porté que les François , passa aussi en in-  
» ventions de cette nature toutes celles qui  
» avoient employé cet odieux moyen , et  
» donna l'exemple à celles qui l'ont suivie.

Il n'est pas possible de pousser plus loin  
l'insolence et l'atrocité.

Note de la page 282.

» On a raison de classer le meurtre des  
» rois dans un autre rang que l'assassinat.  
» Le mot homicide ne pouvoit les regarder.  
» Je voudrois , tant qu'il existera des rois ,

» qu'on eût soin de conserver ce mot régicide.  
 » Au premier examen , lorsque nous voyons  
 » qu'on a inventé un mot , comme s'ils étoient  
 » d'une espèce différente de la nôtre , nous  
 » croyons qu'on a voulu les placer dans une  
 » région supérieure. En effet , nos pères  
 » ignorans et superstitieux , ont pu avoir  
 » cette pensée ; mais nous à qui une longue  
 » expérience n'a pas enseigné à détruire la  
 » royauté , quoiqu'elle nous ait appris à  
 » juger les rois , conservons avec eux le  
 » mot régicide , c'est comme si on disoit  
 » léonicide , tigricide , etc.

Quel infame jeu de mots ! Il est digne du monstrueux écrivain ; c'est une preuve nouvelle de ses sentimens pervers et de ses indignes insinuations. Nos pères étoient simples et plus vertueux que nous ; ils ne connoissoient pas le venin que renferme ce que des êtres sanguinaires osent appeller philosophie. Quelle profanation d'une expression qui ne doit peindre que la raison , la justice , l'équité et la modération , *ô tempora ! ô mores !*

Page 284 , termes de l'auteur.

» Le titre de rebelles avoit un pouvoir sur-  
 » prenant dans ces tems d'ignorance des loix  
 » naturelles : on secouroit quelquefois les  
 » opprimés ; mais le mot rebellion repoussoit  
 » des hommes incapables de sentir que la  
 » rebellion envers des rois n'est que la jute  
 » défense de soi-même.

Ces affreux principes tendent au républicanisme ; c'est de cette manière que des cœurs corrompus abusent des droits de l'homme et du mot liberté. Notre bonheur dépend de l'union, de l'humanité, de la fraternité : adorer Dieu, respecter ses souverains, sera toujours le parti des honnêtes gens, et de l'homme en société. Les Cannibales, les Antropophages pensent différemment ; les vertus sociales et la religion paroissent foiblesse à ces monstres, et l'auteur est cent fois plus coupable et plus méprisable qu'eux ; car l'instruction et l'esprit ne lui manquent pas ; ils ne lui ont pas été donnés pour en faire un aussi perfide usage.

Pages 293 et 294. Pour que l'on soit plus à portée de juger les indignes intentions de l'auteur, au lieu de l'analyser, je le copie ; voilà une de ses notes.

» Il n'est pas sûr que le fanatisme n'ait pas  
 » quelque part à l'espèce de contrerévolution  
 » que l'on vient d'éprouver à Paris, la ville  
 » de France la moins digne de la liberté,  
 » la plus courbée sous le joug de l'intérêt  
 » personnel, la plus ensevelie dans le luxe  
 » et la mollesse, la plus corrompue par l'in-  
 » fluence maligne de la cour. Le fanatisme  
 » n'ose se montrer à découvert, il est vrai,  
 » mais soyons sûrs qu'il habitera toujours  
 » auprès de ce trône que viennent de relever  
 » des hommes coupables, éblouis par un  
 » indigne salaire. Soyons sûrs que lorsque

» d'énormes prérogatives , soutenues par  
» d'énormes richesses , auront mis un roi en  
» état de lever contre la nation l'étendard de  
» la rebellion , ce sera au nom de Dieu  
» qu'il s'écriera : Peuple , rentrez sous le  
» joug que vous avoient imposé mes ancêtres.  
» Ce sera au nom de Dieu que des prêtres  
» fanatiques prêcheront une obéissance ser-  
» vile au peuple étonné , surpris et vaincu.  
» Ce sera au nom de Dieu que les hommes  
» libres tomberont sous le glaive ; que tous  
» les amis de l'humanité périront sans dé-  
» fense et qu'il ne restera que le souvenir  
» de cette révolution si bien commencée ,  
» si mal soutenue , et anéantie au moment  
« où elle alloit s'achever. Funeste présage !  
» me dira-t-on ! Il n'est malheureusement  
» que trop bien fondé. Calculons la guerre  
» déclarée aux amis de la vérité , aux patrio-  
» tes , aux hommes libres , leur incarcera-  
» tion , l'erreur dans laquelle on a jetté quel-  
» que portion des provinces , pour avoir le  
» tems de consommer la trahison méditée par  
» l'assemblée nationale ; d'exercer impune-  
» ment la perversité des tribunaux ; d'ériger  
» au nom de la loi , profanée , un pouvoir  
» supérieur à toutes les loix , et de former  
» une législature corrompue d'avance , et  
» incapable de remédier à nos maux. Calculons tout ce qui s'est écoulé depuis le 15  
» juillet dernier , et osons croire que la  
» liberté peut renaître , sans un miracle nou-  
veau

» veau de cette providence qui nous avoit  
» si bien dirigés.

Il n'est pas possible de prêcher le crime avec plus d'insolence, de méchanceté et de noirceur. Cet ennemi des souverains et des représentans de la nation tend à exciter le peuple à la plus affreuse atrocité, sous le prétexte spécieux de conserver sa liberté : on est forcé de le répéter, il existe peu de monstres aussi dangereux que lui.

Page 344 et 345 le perfide auteur dit :

» Marguerite de Navarre se distingua par  
» une modération peu ordinaire ; elle ne  
» commit qu'un seul crime , un seul assassi-  
» nat fut ordonné par elle : quel excès de  
» vertu ?

La noire méchanceté de ce sarcasme n'échappera pas à une ame honnête. Il poursuit de cette manière :

« Avant de montrer sur la scène tragique  
« de nos royales ennemies , une seconde  
» Italienne et de nouvelles scènes odieuses  
» nous jetterons un coup-d'œil sur la vie des  
« maîtresses regnantes de notre antique  
» idole Henri IV. Il fut despote comme un  
» autre ; sa conquête fut un acte de despo-  
» tisme ; il régna despotiquement , et les  
» maux qu'il a faits sont peut-être plus  
» grands que ceux qu'ont faits ses pareils ,  
» parce que les peuples eurent le malheur de  
» l'aimer.

Ce régicide , cet animal immonde ose at-

taquer le mérite et les vertus d'Henri IV. Il reproche à ce héros couronné , les efforts qu'il a faits pour détruire la ligue et monter sur un trône qui lui appartenoit ; il regarde comme un malheur l'amour et le respect que ses sujets avoient pour ce prince , chéri de tous les êtres pensans , et admiré de toute l'Europe. Ce Roi , que ce coquin déchire , n'étoit occupé que du bonheur de ses peuples , qu'il regardoit comme ses enfans ; et si une main aussi infame que celle de cet écrivain n'eût pas abrégé ses jours , il auroit laissé la France heureuse.

Page 420 , ce pernicieux écrivain s'exprime de cette manière en traitant de madame de Maintenon et de Louis XIV.

« La révocation de l'édit de Nantes , qui  
 » fit massacrer des milliers d'hommes , et fit  
 » perdre à la France tant de familles industrieuses et utiles ; tous ces fléaux sont l'ouvrage de cette femme hardie , ainsi que celui de Louis XIV ; et tous deux placés au même rang par l'inexorable burin de l'histoire , méritent également , chez un peuple libre , ou qui aspire à l'être , d'être inscrits à côté de ces tyrans dont le nom est une mortelle injure.

Comment une erreur dans laquelle on avoit fait donner ce grand Roi , fait oublier à ce monstre toute la gloire que ce Monarque avoit si justement acquise , et cette méprisable insecte a l'indignité de l'appeller tyran !

Pages 434 et suivantes , cet infame coquin

s'exprime ainsi sur le compte de la REINE  
 Pour le mieux faire connoître je le copie exac-  
 tement, et c'est à regret que ma plume trace  
 ces indignes et odieuses expressions.

« On crut que Louis XVI avoit quelques-  
 » unes de ces dispositions que les peuples fa-  
 » çonnés au joug regardent comme d'un heu-  
 » reux présage. On n'apprécioit pas encore le  
 » caractère de sa femme. Mariée en 1770, à  
 » l'âge de quatorze ans, elle n'avoit montré  
 » publiquement que de la légèreté, de l'é-  
 » tourderie, un amour de la liberté qui,  
 » dans une femme, pouvoit annoncer l'a-  
 » mour de la licence. Heureusement le peu-  
 » ple n'étoit plus superstitieux; il n'avoit pas  
 » regardé comme un augure effrayant le fatal  
 » événement de la rue Royale, qui, au-  
 » tresfois auroit fait dire que les furies avoient  
 » éclairé les fêtes nuptiales. Il avoit déjà  
 » couru des bruits peu avantageux sur la  
 » Dauphine; mais elle ne plaisoit point alors  
 » à ses beaux-frères, encore moins à leurs  
 » femmes, dont la laide figure contrastoit  
 » peu agréablement avec l'élégance de la taille  
 « et l'air de beauté qu'Antoinette avoit alors:  
 » son aversion pour l'étiquette de la cour et  
 » pour toute espèce de gêne, même exté-  
 » rieure, déplaisoit aux tantes. La Dubary  
 » s'étoit avisée de remarquer dans son carac-  
 » tère d'aisance et de légèreté, des indices aux-  
 » quels elle pouvoit se connoître. On croyoit  
 » assez généralement que tant de gens inté-

» ressés à nuire avoit voulu écarter la jeune  
 » princesse du cœur de Louis XV , dont elle  
 » avoit été chérie , et qu'ils l'avoient calom-  
 » niée pour y réussir : aussi l'avneture avec  
 » la petite Langeac , avoit passé pour un men-  
 » songe atroce. On regardoit du même œil  
 » certaines anecdotes sur le tems qui avoit  
 » précédé l'arrivée en France , et l'on croyoit  
 » qu'Antoinette étoit venue innocente et  
 » qu'elle l'étoit encore.

» Est-il vrai que déjà le public étoit dans  
 » l'erreur ? Est-il vrai qu'Antoinette ait eu  
 » promptement soin de le tromper ? Mérite-  
 » t-elle la haine et le mépris dont elle a reçu  
 » tant de marques ? On n'a aucune preuve  
 « acquise de tout ce qu'on lui impute ; on ne  
 » peut marcher que d'après des conjectures :  
 » un jour viendra , où plus instruite , l'his-  
 » toire lui marquera sa place : aujourd'hui ,  
 » soumise au seul tribunal de l'opinion pu-  
 » blique , Antoinette , jugée par elle , peut  
 » seule savoir , dans sa conscience , si elle est  
 » ou plus innocente ou encore plus criminelle  
 » que la nation entière ne le croit.

» On dit quedès le voyage de Rheims , en  
 » juillet 1775 , malgré les représentations  
 » que Louis XVI lui avoit faites sur la légè-  
 » reté de sa conduite ; malgré les promesses  
 » qu'il lui avoit arrachées , elle donna dans  
 » cette ville même le spectacle inconnu d'une  
 » promenade nocturne , qui ne ressembloit  
 « pas peu aux orgies des Bacchantes. Avant  
 » de quitter Versailles , elle avoit déjà

» changé la face de la cour ; non-seulement  
 » les vieilles femmes en avoient été chassées,  
 » mais encore les femmes seulement dans  
 » l'âge mur. Elle n'étoit plus environnée que  
 » d'une jeunesse bruyante , sans mœurs et  
 » sans frein. Cette conduite ne pouvoit qu'ac-  
 » créditer les bruits qui se répandoient, et  
 » l'on jugeoit de ce qui pouvoit être par ce  
 » qui étoit. Peu de tems après la mort de  
 » Louis XV , un petit écrit , intitulé :  
 » *Levé de l'aurore* , avoit circulé ; ce livre  
 » sembloit expliquer le plaisir qu'Antoinette  
 » prenoit depuis quelque tems à parcourir le  
 » parc de Versailles , presque seule à la  
 » pointe du jour. L'auteur fut mis à la Bas-  
 » tille , probablement il y est mort : l'écrit  
 » fut supprimé avec soin ; mais il avoit été  
 » lu , et un emprisonnement n'est pas une  
 » réfutation.

« Le voyage de Rheims produisit donc de  
 » mauvais effets , sans toutefois fixer une  
 » opinion qui , grace à la stupeur des Fran-  
 » çois , au seul nom de Roi , prenoit difficile-  
 » ment une concistance contre eux. On disoit  
 » que Louis XVI avoit trouvé la scène un  
 » peu trop forte , et s'en étoit expliqué vive-  
 » ment avec sa moitié. Louis XVI n'a pas  
 » naturellement le goût des mauvaises  
 » mœurs ; il ne s'est accoutumé que par de-  
 » gré à les voir régner autour de lui ; et lors  
 » de son avènement au trône , il s'étoit mis  
 » dans la tête de réformer les désordres

» qu'il avoit remarqués à la cour de son ayeul.  
 » Ce dessein bien connu , et si mal rempli ,  
 » répandoit dans le public des doutes sur les  
 » désordres qu'on attribuoit à Antoinette.

» On n'ignoroit cependant pas qu'elle avoit  
 » pour le luxe un amour effréné ; que Louis  
 » XVI avoit aussi prétendu diminuer la dé-  
 » pense , et qu'elle l'avoit engagé à la plus  
 » extravagante prodigalité pour le sacre ;  
 » que les équipages , les vases précieux , les  
 » parures les plus rares , et du goût le plus  
 » recherché , avoient été , par son ordre ,  
 » étalés sans pudeur aux yeux d'un peuple  
 » mourant de faim et de misère : on murmuroit  
 » de cet excès sans être persuadé de  
 » l'autre. A son retour , on eut lieu de juger  
 » qu'elle accordoit souvent sa protection ,  
 » sans faire un choix fort délicat des objets  
 » de sa faveur. La Montansier , directrice  
 » des spectacles de Versailles , avoit des dettes  
 » immenses ; une banqueroute , ou réelle ou  
 » frauduleuse , alloit en être la suite : Antoinette  
 » fit payer ses dettes , et l'on prétendit  
 » qu'elle s'étoit conservé en elle une com-  
 » plaisante dont elle étoit sûre ; mais ce n'é-  
 » toit rien encore que des écarts ordinaires.

» Nous venons de parcourir un tableau qui  
 » nous apprend combien nos reines ont été  
 » dépravées , combien elles ont été viles  
 » dans leurs choix. Mais est-il vrai qu'Antoinette  
 » surpassant toutes ses pareilles , ait  
 » infecté la cour de France d'un genre de

» libertinage qui n'y avoit pas encore géné-  
» ralement régné ? Est-il vrai qu'une de ses  
» femmes de chambre ait été la première  
» initiée à ces mystères odieux ? Que des du-  
» chesses , des marquises , des princesses (1),  
» enfin des femmes de la cour , des femmes  
» titrées , des femmes de la plus haute no-  
» blesse du royaume , des femmes si fières  
» du sang de leurs ancêtres , qu'elles se  
» croyoient en droit d'insulter à tout ce qui  
» étoit moins grand et moins méprisable ,  
» se soient dégradées , avilies , prostituées ?....  
» La plume s'arrête. Antoinette ! Si l'or de  
» l'Etat a servi dans tes mains criminelles à  
» corrompre , à séduire ces misérables insen-  
» sées , à gangréner leurs cœurs , à fouler aux  
» pieds cette pudeur , la première vertu de  
» leur sexe , à les transformer en de vils  
» animaux , parle , quel seroit désormais dans  
» le monde entier l'être assez impur pour  
» entendre ton nom sans horreur ?

» En même tems que le public entendoit  
» raconter ces scandaleuses histoires et com-

» (1) On sent bien , dit l'auteur , que je ne me sers ici de  
» ces qualifications prosrites par la loi , que pour faire  
» contraster l'insolence des jadis grands avec l'incalcu-  
» lable bassesse de leurs actions. Il n'y a pas sur nos  
» ports un brave matelot dont la pudique rusticité  
» n'eût repoussé avec mépris les faveurs de ces grandes  
» dames , s'il avoit connu l'infame métier auquel elles  
» se livroient ».

» mençoit à y donner crédit, il remarquoit  
 » entre Antoinette et le beau-frère d'Artois  
 » une familiarité qui paroissoit lui devenir  
 » suspecte. Les courses de chevaux étoient  
 » à la mode : les insoucians et frivoles Fran-  
 » çois ne savoient alors prendre chez les  
 » Anglois que des usages que nos mœurs  
 » efféminées rendoient pour nous un ridicule  
 » de plus ; ces courses fameuses de Vicennes  
 » et du bois de Boulogne, où l'intrépidité  
 » des jockeis décidoit des fortunes, avoient  
 » souvent Antoinette pour témoin : vêtue en  
 » Amazone, c'est-à-dire, de la manière la plus  
 » commode, elle partageoit publiquement  
 » avec son beau-frère ce genre de plaisir ;  
 » delà on se rendoit à Trianon, lieu où n'en-  
 » trèrent jamais que des favoris généralement  
 » haïs et méprisés. Est-il étonnant que des  
 » apparences si peu ménagées aient paru au  
 » peuple François une certitude de ces cri-  
 » minelles actions que des indiscrets avoient  
 » pu révéler ?

» D'Artois n'étoit pas le seul objet du  
 » soupçon public ; on en voyoit encore  
 » d'autres jouir successivement des bontés  
 » particulières d'Antoinette ; et si la voix  
 » générale doit en être crue, on peut lui  
 » associer le fade Dillon, qui, pour avoir été  
 » en Amérique, pour en être revenu comme  
 » d'autres, décoré de l'ordre de Cincinnatus,  
 » n'a pas moins prouvé, comme eux, que les  
 » réputations lointaines perdent à être con-

» sidérées de près. On peut encore joindre à  
 » la liste des rivaux de d'Artois, Coigny ,  
 » Fersen, et beaucoup d'autres, dit-on, ou  
 » égaux en dignités, ou excessivement in-  
 » férieurs aux premiers. Les parties de plai-  
 » sir, les promenades nocturnes, les séjours  
 » fréquens à Trianon, à Saint-Cloud, les  
 » voyages à Paris, les bals, les spectacles,  
 » les liaisons intimes avec des hommes et  
 » des femmes perdus de réputation, la pro-  
 » tection accordée à des gens indignes de  
 » s'attirer les regards d'un honnête homme ;  
 » tant d'inconséquences, encore une fois,  
 » dont tout le public étoit témoin, n'étoient  
 » que trop capables de réaliser à ses yeux  
 » tout ce qu'on lui disoit, ce qu'il ne voyoit  
 » pas.

» En voilà sans doute assez sur l'article  
 » des mœurs d'Antoinette, pour justifier le  
 » mépris dans lequel elle est tombée depuis  
 » si longtems, si elle est obligée de se dire  
 » à elle-même : je l'ai mérité. On ne ment  
 » point à sa conscience, et peut-être quel-  
 » quefois depuis deux ans elle est descendue  
 » au fond de son cœur.

» J'ai déjà observé que ce ne seroit rien  
 » que des écarts ordinaires ; j'ai dit que s'il  
 » étoit vrai qu'Antoinette eût infecté les  
 » mœurs publiques d'un nouveau genre de  
 » poison, elle devoit être l'horreur de la  
 » société ; je l'ai dit, je le répète ; cependant

» j'observerai qu'elle auroit pu devenir ,  
 » comme femme , l'objet de cette horreur ,  
 » sans faire à l'Etat les maux qu'on lui re-  
 » proche. Messaline a laissé son nom en  
 » partage à toutes les femmes qui sont par-  
 » venues comme elle , aux derniers degrés  
 » de la dépravation. Messaline , toute mé-  
 » prisable qu'elle étoit aux yeux du dernier  
 » des Romains , n'avoit point soif de leur  
 » sang , ne trafiquoit point des places et des  
 » charges ; elle n'avoit point de frère à qui  
 » elle vendit la république , et dans les mains  
 » duquel elle fit passer les trésors de l'Etat ,  
 » la subsistance du pauvre , le fruit précieux  
 » des sueurs du laboureur accablé de misère :  
 » son opprobre lui étoit personnel ; et lors-  
 » que l'imbécille Claude la sacrifia , on le  
 » trouva barbare , parce qu'il ne vengeoit  
 » que sa propre honte , et qu'il n'avoit point  
 » à rendre justice aux Romains offensés et  
 » trahis .

» Qu'importe en effet à la nation entière ,  
 » qu'Antoinette se fût respectée ou traî-  
 » née dans la fange ? Qu'importe que la  
 » naissance de ses enfans fût ou légitime  
 « ou non ? Si la France n'est point libre ,  
 » le prince royal de l'assemblée constituante  
 » mal élevée , corrompu , dès l'enfance ,  
 » sera un despote , un tyran , quelque soit le  
 » hasard qui l'a fait naître ; si nous appren-  
 « ons à connoître la liberté , à l'apprécier ,  
 « à en jouir enfin dans toute son étendue ,

» le prince royal deviendra un citoyen s'il  
» mérite l'être, peut-être un fonctionnaire  
» public s'il en est digne ; mais à coup-sûr ,  
» si nous étions libres avant dix ans , aucun  
» office dans l'Etat ne seroit héréditaire ;  
» et dans ce cas , qu'importe encore à l'Etat  
» la légitimité d'un enfant , s'il a des talens  
» et de la vertu ?

» Mais on reproche à Antoinette des cri-  
» mes plus graves, plus effrayans, plus im-  
» pardonnables. On l'accuse d'un pacte secret  
» avec son frère, l'abominable Joseph II ,  
» pour lui sacrifier la France, faire passer  
» dans ses mains tout l'or de la nation, nous  
» réduire à un tel état d'épuisement qu'il  
» pût enfin s'emparer des provinces qui étoient  
» à sa bienséance, démembrer le royaume,  
» et satisfaire à-la-fois, et l'insatiable am-  
» bition de la maison d'Autriche, et sa haine  
» héréditaire pour le nom François. On l'ac-  
» cuse d'être arrivée avec ce fatale projet,  
» et de s'être, pour le conduire à sa fin,  
» immiscée dans le maniement des affaires  
» publiques, auxquelles son caractère fri-  
» vole et ses goûts divers sembloient la rendre  
» tout-à-fait étrangère ; de s'être défaite par  
» toutes sortes de moyens, de certains mi-  
» nistres qui pouvoient être assez avides  
» pour piller l'Etat, mais non assez criminels  
» pour le vendre.

« On l'accuse d'avoir conduit toutes les

» intrigues qui ont fait et défait des ministres  
» jusqu'à l'entrée de cet infâme Calonne, si  
» couvert d'opprobres depuis les affaires de  
» Bretagne et celle de M. de la Chalotais,  
» que Louis XV même n'auroit osé l'em-  
» ployer; de ce Calonne, dont l'ame inac-  
» cessible à la honte, étoit seul capable de  
» seconder des projets dont on n'avoit pas eu  
» d'exemple depuis Isabeau de Bavière,  
» d'exécrable mémoire. Dès ce moment, les  
» spéculations les plus fausses, les projets  
» les plus hardis, les entreprises les plus  
» hasardeuses, l'abnégation totale de toute  
» pudeur dans les moyens d'attirer l'argent,  
» tout démontroit, dans le système du gou-  
» vernement, le projet concerté de miner et  
» d'anéantir l'état, et l'on voyoit en même  
» tems Antoinette chérir et caresser le mi-  
» nistre, chef de ce complot, travailler avec  
» lui, le seconder, le soutenir de tout son  
» crédit; on lui voyoit prodiguer l'argent à  
» toutes ses créatures: les Vaudreuil, les  
» Polignac, les Dillon, et tant d'autres,  
» couverts comme eux d'ignominie, englou-  
» tis<sup>a</sup>ient des sommes effrayantes, en pen-  
» sions, en dons fréquens, en acquits comp-  
» tans, en échanges frauduleux de biens  
» imaginaires, ou de mince valeur, contre  
» des domaines réels et magnifiques. Le mi-  
» nistre entretenoit publiquement une cour-  
» tisanne, l'image de celles d'Athènes, et lui  
» faisoit des présens de mille francs à la

» fois (1). D'Artois se faisoit une part scan-  
 » daleuse dans les vols effrénés dont on ac-  
 » cusoit sa belle-sœur. Les principaux valets  
 » d'Antoinette; Basin, chef des plaisirs de  
 » Trianon; Campan, à qui on attribuoit l'in-  
 » tendance des lieux secrets du Palais de  
 » Versailles, et cette foule d'esclaves en  
 » sous-ordre, valets des grands, valets des  
 » petits, avoient une portion considérable de  
 » la dilapidation générale. La somme des  
 » pensions étoit effrayante, celle des présens  
 » et des cadeaux ne l'étoit pas moins. Parmi  
 » les passe-tems publics, le jeu le plus ex-  
 » travagant faisoit disparaître des tas d'or  
 » de la main de ceux qui ne l'avoient acquis  
 » que par le crime; et l'on disoit que plu-  
 » sieurs des plus fameux tripots de Paris  
 » étoient soufferts, malgré la rigueur des  
 » ordonnances; qu'ils étoient même autorisés,  
 » parce que leurs infâmes propriétaires ren-  
 » doient à Antoinette une partie de leurs gains  
 » odieux. Un chef de voleurs qui, dans le  
 » fond de son repaire, partage à sa bande le  
 » butin de sa journée, met plus d'ordre dans  
 » la répartition et dans l'emploi de ses ra-

(1) « Au mois de janvier 1788, pendant que l'as-  
 » semblée des Notables ne voyoit de ressource aux  
 » plaies de l'état que celle de la banqueroute, Calonne  
 » envoya pour étrennes, à sa maîtresse, une bonbon-  
 » nière dans laquelle il y avoit cent pastilles, enve-  
 » loppées chacune dans un billet de caisse de cent pis-  
 » toles. »

» pines, que les brigands dont je parle dans  
 » leurs dépenses. A mesure que l'or fondoit,  
 » pour ainsi dire, dans leurs mains, il falloit  
 » en fournir encore au brigand d'Allemagne,  
 » et cinq cent mille francs par semaine  
 » comptés à l'ambassadeur Mercy, pour de  
 » prétendues indemnités relatives au honteux  
 » traité de 1756, n'étoient encore rien, si on  
 » a bien calculé tout ce qu'il a, dit-on, reçu  
 » des mains de sa sœur (1).

« Le luxe le plus scandaleux régnoit autour d'Antoi-  
 » nette; c'est un fait dont tout le monde a pu juger.  
 » Mais en quoi ce luxe a-t-il consisté? En frivolités,  
 » en objets de caprice aussi passagers que ses goûts va-  
 » riables. Les superbes manufactures d'étoffes de soie,  
 » d'or et d'argent, dont le commerce de France s'énor-  
 » gueillissoit, qui fournissoient toute l'Europe, et fai-  
 » soient subsister des milliers d'hommes, ont été ruinées  
 » par la mode des toiles, des mousselines, des gazes  
 » et du linon. Les riches étoient trop chères pour être  
 » renouvelées tous les jours, et leur durée ne pouvoit  
 » s'accorder au caprice d'une femme qui vouloit pa-  
 » roître à chaque heure, pour ainsi dire, sous une  
 » forme nouvelle. D'ailleurs, on disoit alors qu'un  
 » habit de toile étoit plus commode; qu'on pouvoit  
 » l'ôter en sortant d'un boudoir ou d'une promenade,  
 » et tromper ainsi ceux qui auroient pu observer mali-  
 » gnement certaines altérations dans une parure plus  
 » complète et plus riche. Ainsi les manufactures sont  
 » restées oisives; les ouvriers de Lyon et des autres  
 » villes ont été réduits à la mendicité; les entrepreneurs  
 » ruinés; et l'autre branche de commerce n'a rien gagné  
 » à ces changemens, parce que les toiles des Indes,  
 » les mousselines ont mis un obstacle à l'accroissement  
 » des manufactures de ce genre. La fureur des gazes a

« On ajoute que les projets de ce tyran  
 » n'étoient que trop bien secondés par la  
 » haine d'Antoinette pour les François. Ils  
 » n'approuvoient pas sa conduite. Le rap-  
 » porte ici leur opinion; elle étoit fixée, et  
 » les lettres-de-cachet n'empêchoient pas les  
 » libelles, les chansons, les propos, les mar-

» fait tomber celles de France; on n'a plus voulu que  
 » des gazes angloises, et aujourd'hui les gaziers de  
 » Paris n'ont plus d'ouvrage, les ouvriers sont sans  
 » état, et l'argent du commerce passe dans les pays  
 » étrangers, sans que les objets de luxe fabriqués ici  
 » puissent nous procurer l'équivalent. Que de maux,  
 » dont on ne peut calculer l'étendue! La toilette des  
 » femmes est devenue extrêmement chère: quoique  
 » l'achat de chaque décoration soit moins dispendieux  
 » dans le détail, la grande quantité les rend hors de  
 » proportion avec la plus grande partie des fortunes.  
 » Des habits légers ont beaucoup moins de durée; leur  
 » entretien coûte davantage; et c'est ainsi que cette  
 » espèce de luxe, augmentant les desirs et les dépenses,  
 » ruine les mœurs privées. La parure actuelle est fort  
 » élégante, on n'en disconvient pas; mais sans être  
 » d'une extrême rigueur, sans vouloir bannir les graces  
 » et le bon goût, on pourroit y désirer plus de dé-  
 » cence. On a remarqué qu'elle se ressentoit, depuis  
 » quelques années, du style des artistes qui travail-  
 » loient en ce genre avec Antoinette. La Bertin et la  
 » Guimard, président à l'anguste toilette, s'il faut  
 » ajouter foi aux bruits publics, ont épargné aux filles  
 » la peine de se cacher parmi les honnêtes femmes;  
 » car tout-à-coup elles ont paru ambitionner d'être les  
 » filles les mieux mises de tout Paris et de toute la  
 » cour. Que de maux, encore une fois! et personne ne  
 » nie qu'Antoinette ne soit la source de tous ceux que  
 » son luxe a enfantés! »

» ques enfin du mépris général et de l'aversion  
» qui le suit de près. Si elle est capable de tant  
» d'égaremens et de tant de crimes, il ne se-  
» roit pas étonnant que la haine publique  
» excitât dans son cœur plus de rage que de  
» remords. Un scélérat a toujours médité la  
» ruine de ceux qui osent le juger : mais celle  
» de l'état n'alloit point assez vite au gré de  
» Joseph II ; Calonne même n'étoit pas assez  
» infâme, un plus grand criminel (le cardinal  
» de Rohan) lui paroissoit digne de porter  
» les derniers coups : il vouloit en faire un  
» premier ministre de France. Mais Antoi-  
» nette pouvoit tout sacrifier à son frère,  
» hors sa vengeance personnelle ; le cardinal,  
» dit-on, avoit toujours porté ses vues jus-  
» qu'à elle ; les bruits sont partagés sur le sort  
» qu'avoient éprouvé ses soupirs : heureux ou  
» non, on assure qu'il avoit été jaloux ; que,  
» sous le prétexte du respect et de l'attache-  
» ment, il avoit donné des avis à l'Impéra-  
» trice ; que sa lettre étoit parvenue à An-  
» toinette ; et qu'elle avoit conservé dans son  
» ame le ressentiment le plus vif d'une telle  
» offense. Le cardinal étoit ambitieux, avide,  
» prodigue, débauché ; c'est l'assemblage de  
» tous les vices. Qui pourroit prononcer sur  
» l'étrange affaire du collier ? Elle a été jugée  
» sans être expliquée ; peut-être ne la sera-t-  
» elle jamais : c'est un chaos dans lequel on  
» ne distingue que des scélérats, des fripons,  
» des femmes perdues, des suppôts du des-  
» potisme ,

» potisme, la lie de la nation, le rebut de  
 » l'humanité, et dans laquelle des juges de  
 » la même trempe ont rendu un arrêt inique ».

« Si les projets qu'on attribue constamment  
 » à Antoinette, avoient été combinés par  
 » une femme de génie, elle auroit pu mieux  
 » réussir ; mais chacun sait qu'elle a peu d'es-  
 » prit, et qu'elle prend pour du caractère son  
 » excessif entêtement : aussi trouve-t-elle un  
 » obstacle dans les lumières de la nation ; et  
 » en la poussant à bout par des moyens vio-  
 » lens et rapides, son défaut de calcul et de  
 » prudence ne lui faisoit pas appercevoir  
 » qu'elle finiroit par la soulever toute entière.  
 » La fermentation devenoit grande ; les im-  
 » bécilles édits de Calonne, la première as-  
 » semblée des notables, la témérité de Brienne  
 » et de Lamoignon, le siège du palais, l'exil  
 » du parlement, la conduite imprudente de  
 » d'Artois, l'hypocrisie de Xavier, l'empri-  
 » sonnement des douze Bretons, tout cet  
 » amas de crimes et d'extravagances condui-  
 » soit à grands pas le royaume ou dans le  
 » fond de l'abîme, ou vers une révolution.  
 » Tout-à-coup la nation se lève, brise ses  
 » chaînes, le souverain paroît, et les usur-  
 » pateurs consternés se cachent dans la pous-  
 » sière. O François ! peuple vraiment grand !  
 » peuple en effet digne d'être le modèle de  
 » tous les peuples ! si tu étois moins crédule  
 » et moins facile à tromper ! Tu étois con-  
 » vaincu qu'Antoinette avoit dit plus d'une

» fois qu'elle ne seroit contente que quand  
 » elle auroit lavé ses mains dans ton sang,  
 » et tu as respecté le sien. »

Cette phrase homicide est le comble de l'horreur; elle crie vengeance dans le cœur de tous les honnêtes gens.

« Tous les misérables qu'on regardoit comme  
 » ses complices, avoient fui; elle demeurait  
 » seule, et l'on assure qu'elle n'avoit pas perdu  
 » l'espoir. Il est certain qu'à la veille du sac  
 » de Paris, tandis que les troupes destinées à  
 » le mettre en cendres, l'environtoient de  
 » toutes parts; tandis que l'artillerie étoit  
 » prête à en renverser les murs, que les bou-  
 » lets, les grils, les bombes s'appretoient;  
 » que l'appareil formidable de la guerre se  
 » déployoit; tandis qu'on s'attendoit à voir  
 » détruire le frère par le frère, les épouses  
 » et les mères par leurs fils, les enfans périr  
 » au milieu des flammes; on assure, dis-je,  
 » qu'Antoinette et ses courtisanes, dont  
 » elle étoit environnée, dansoient à Versailles  
 » au son de la musique des troupes alleman-  
 » des, dont ces femmes impies animoient la  
 » fureur par le mouvement de la danse, le  
 » bruit des instrumens, et par des liqueurs  
 » fortes. Eh bien! au 5 octobre, lorsque la  
 » nation toute-puissante avoit pardonné tant  
 » d'horreurs dont elle la croyoit bien ferme-  
 » ment coupable, n'a-t-on pas vu se renou-  
 » veller la même scène? N'a-t-on pas vu de  
 » nouvelles orgies? N'a-t-elle pas une se-

» conde fois paru au milieu d'une troupe  
 » d'hommes plongés dans l'ivresse et le dé-  
 » lire, et méditant de nouveaux forfaits? On  
 » dit qu'elle conduisoit le fil de cette nou-  
 » velle trame ; que l'erreur et l'imprudence  
 » ne la menèrent point à cette odieuse fête ,  
 » et qu'on remplissoit son cœur d'espérance  
 » et de joie, en foulant aux pieds le signe de  
 » la liberté d'une nation qu'elle vouloit  
 » anéantir. »

« Antoinette a-t-elle encore à se reprocher  
 » d'avoir corrompu le général de la garde-  
 » nationale - parisienne , et d'avoir fait un  
 » courtisan, un esclave, de cet homme qui  
 » prétendoit être l'émule de Washington, et  
 » qui avoit été choisi comme tel pour com-  
 » mander, au nom de la liberté, aux vain-  
 » queurs de la Bastille? ou bien n'at-elle  
 » fait qu'employer la corruptibilité d'un en-  
 » fant de la cour, d'un fils de Noailles, d'un  
 » homme sans caractère et sans énergie?  
 » Est-ce elle qui a su lui dicter l'image de  
 » ces souris flatteurs, de ces discours cares-  
 » sans, au moyen desquels il s'étoit attaché  
 » si fortement les gardes - nationales non-  
 » soldées, qu'à sa voix enfin ils n'ont pas  
 » balancé à se souiller d'une tache tellement  
 » ineffaçable, que les peuples qui, en nous  
 » imitant, feront un jour la conquête de leur  
 » liberté, se garderont d'enrégimenter une  
 » portion de leurs citoyens, et de confier  
 » leur sort aux mains d'une seule tête, dont

» l'ascendant funeste peut user d'un pouvoir  
 » aussi effrayant que celui du despote le plus  
 » sanguinaire (1)? Est - ce Antoinette  
 » qui avoit dirigé la scène ridicule, mais  
 » atroce, des poignards, et qui, d'accord  
 » avec le général, avoit préparé la diversion  
 » bizarre du château de Vincennes, et fait  
 » conduire toute la garde parisienne et toute  
 » l'artillerie de la ville hors des murs, pour  
 » faire pompeusement fuir ou saisir quarante  
 » hommes, et quelques enfans séduits, comme  
 » l'avoient été, en 1788, les misérables qui  
 » brûlèrent la maison du paisible et honnête  
 » Réveillon? »

« Est-ce elle qui avoit prémédité le voyage  
 » de S. Cloud du 14 mars, et qui avoit juré  
 » avec le général la perte des braves grenadiers  
 » qui s'y opposèrent? Est-ce elle qui  
 » avoit combiné le départ du 20 juin, et qui,

(1) « Lafayette étoit mécontent de la cour : on lui  
 » avoit refusé des grâces : Louis XVI et Antoinette ne  
 » pouvoient le souffrir. Il parut être du parti de la nation,  
 » lors des troubles et de la seconde assemblée  
 » des notables : la révolution se fit sans lui ; la Bastille,  
 » les Invalides, le Champ de Mars furent pris sans lui :  
 » il parut lorsque le peuple fut vainqueur, et se fit  
 » élire on ne sait comment : il courut demander au Roi  
 » la permission de prendre cette place que le peuple  
 » lui donnoit. Sans doute il crut, comme tant d'autres,  
 » que cette effervescence n'auroit que peu de durée, et  
 » il saisissoit ce moment de se rendre agréable à ses  
 » maîtres, et de rentrer en grâce. Qui sait quelles furent  
 » alors leurs conventions? »

» dans l'ombre de la nuit , se déroband à la  
 » puissance des loix et à celle du peuple de  
 » qui elles émanent , couroit dans les bras  
 » de son autre frère chercher la vengeance  
 » qui bouillonne au fond de son cœur ? Est-  
 » il vrai qu'à son retour , lorsqu'elle venoit de  
 » comprendre , par le silence du peuple , à  
 » quel point elle en avoit offensé la majesté  
 » suprême , concevant quel arrêt il devoit  
 » dicter , s'il étoit juste et prévoyant , elle  
 » dit à de certains représentans , *que s'ils ne*  
 » *se hâtoient de la réintégrer , elle déclareroit*  
 » *hautement tout l'or qu'elle leur avoit donné*  
 » *pour la laisser partir*. Est-il vrai que cette  
 » menace et de nouveaux dons ont gangrené  
 » les ames déjà souillées de Barnave , de  
 » Chapelier , de Lameth , de Dandré , de  
 » Lavie , et autres confrères subalternes des  
 » chefs de la bande ? que Bailly et Lafayette  
 » aient eu le double motif de faire taire cette  
 » femme , et de sauver leurs têtes coupables  
 » aussi du départ de son mari ? Est-il vrai  
 » que ce soit à elle que les victimes du champ  
 » de Mars aient été immolées , comme celles  
 » de Nancy , par la plus abominable des  
 » trahisons ? Est-ce pour elle que le champ  
 » de la fédération a été profané ; que l'autel  
 » de la patrie est encore teint du sang des  
 » citoyens , des femmes et des enfans ? Au-  
 » tresfois couverte par le camp des soldats du  
 » despotisme , cette plaine célèbre la vit dis-  
 » paroître cette horde d'esclaves , au premier

« cri de la liberté. O honte ! ô douleur ! on  
 » a vu les enfans de la patrie, méconnois-  
 » sant les cris de leur mère, lancer un plomb  
 » meurtrier sur leurs frères paisibles, réunis  
 » sans armes pour le salut de tous, à l'om-  
 » bre de la loi ; on les a vus les poursuivre,  
 » leur fermer les passages, les immoler sans  
 » défense à leurs pieds ! A qui obéissoient-  
 » ils ? A un magistrat sans pudeur, qui avoit  
 » donné à un général sans vertu des ordres  
 » mendifiés à des législateurs impies, vils es-  
 » claves de tyrans que nous avions su dompter !  
 » Si l'on n'a pas entendu Antoinette dicter  
 » ces loix aux indignes représentans d'une na-  
 » tion trop patiente ; si on ne l'a pas vue ap-  
 » plaudir au mensonge et à la calomnie qui  
 » ont régné dans les récits de Bailly et de la  
 » Fayette ; si on ne l'a pas vue leur en payer  
 » le prix convenu entre elle et eux, ce qu'il  
 » y a de certain, c'est que l'effet en a été  
 » aussi heureux, pour elle, que si elle eût  
 » tracé le plan du complot ; c'est que malgré  
 » le vœu manifesté de la nation, elle est en-  
 » core la femme du Roi ; c'est qu'en deux  
 » mois tout ce qu'il y avoit de mieux  
 » dans la constitution a été détruit ; c'est  
 » qu'on a rendu à Louis XVI la majeure  
 » partie de ce que la raison et la justice lui  
 » avoient ôté ; c'est qu'on lui a donné tous  
 » les moyens possibles de recouvrer le reste ;  
 » c'est qu'enfin, si la majorité de l'assemblée  
 » constituante, qui vouloit anéantir la na-  
 » tion et mettre à sa place le pouvoir arbi-

» traire abattu en 1789 , n'a pas opéré seule  
 » la contre-révolution méditée depuis si long-  
 » tems , si la journée infamante du 17 juillet ,  
 » ordonnée par elle , n'a pas été en 1791 , le  
 » tombeau de la liberté françoise , comme le  
 » 14 juillet 1789 en fut la première explosion ,  
 » si la mort ou l'émigration des patriotes n'a  
 » pas remplacé celle des traîtres à la patrie ,  
 » si les jugemens d'un tribunal vendu n'ont  
 » pas assouvi la rage des despotes sur les têtes  
 » les plus chères aux citoyens ; si nous con-  
 » servons encore une ombre de liberté , nous  
 » la devons uniquement à six personnes ,  
 » dont l'attitude fière et imposante a quelque-  
 » fois repoussé l'audace de la coalition des  
 » pervers. Rendons hommage à nos Brutus ,  
 » à nos Catons , dont la vie peut-être n'a  
 » pas été en sûreté au milieu de la horde de  
 » brigands qui sapoient les fondemens de  
 » l'état , et qui ont bravé la mort pour le sa-  
 » lut de leurs concitoyens , qui ne les au-  
 » roient ni défendus ni vengés (1).

« (1) Oui la tête de Péthion et celle de Robespierre  
 » ont été menacées. Si les efforts des ennemis de la  
 » patrie avoient réussi , c'en étoit fait d'eux , ils mou-  
 » roient victimes de la liberté : la liberté seroit morte  
 » avec eux. Ils ont rallié les Jacobins épouvantés ; ils  
 » ont couvert les Feuillans d'opprobre ; ils ont ranimé  
 » l'espoir des patriotes , et empêché dans l'assemblée  
 » la consommation du crime. Qu'ils en reçoivent le  
 » prix ! Les vrais citoyens donnent peu d'éloges ; mais  
 » ils racontent les actes de vertu ; ils les transmettent à  
 » la postérité : ils citent pour exemples à leurs neveux  
 » les hommes qui en ont été capables.

« Est-il vrai que , méditant de nouveaux  
 » forfaits , Antoinette se sert de la puis-  
 » sance et de la liberté qu'elle s'est fait ren-  
 » dre pour suivre la trame qu'elle avoit déjà  
 » ourdie ? Est-il vrai que c'est à sa voix  
 » que se rassemblent vers nos frontières  
 » les hordes de Germanie ; que des con-  
 » jurés François , dont le nombre s'ac-  
 » croît chaque jour , vont l'attendre à Worms  
 » et à Coblenz ; qu'elle soudoie cette armée  
 » de traîtres ; qu'elle seconde leurs projets  
 » en semant la discorde dans tous les départe-  
 » temens ; qu'elle paie ces vagabonds qui ,  
 » errant dans les campagnes , menacent de  
 » les dévaster ; qu'elle encourage les prêtres  
 » réfractaires ; qu'elle promet l'impunité aux  
 » ministres dont la perfide intelligence avec  
 » elle nous laisse presque sans défense , ex-  
 » posés aux insultes et au glaive de l'ennemi ;  
 » qu'elle a déjà formé dans l'assemblée légis-  
 » lative un parti de royalistes ; qu'elle y a  
 » fait nommer des gens à elle ; qu'elle y a  
 » découvert et salarié ces êtres lâches et  
 » avides qui demandent à genoux de l'or et  
 » de l'esclavage ; qu'elle a étouffé les cris de  
 » ceux qui veulent du fer et de la liberté ,  
 » et fait révoquer le sublime décret qui de-  
 » voit anéantir pour jamais cette pompe ser-  
 » vile , ce cérémonial ridicule , à l'aide duquel  
 » on fascine les yeux éblouis d'une classe  
 » d'hommes simples et crédules ? Est-il vrai  
 » que la mollesse de l'assemblée , dans la-

» quelle il y a cependant des hommes libres ,  
 » est déjà l'ouvrage de l'or et des promesses  
 » d'une femme, dont l'ambition et la ven-  
 » geance ne se lasseront jamais? Antoinette!  
 » si tu as combiné ce tissu de forfaits dont  
 » toute la France t'accuse avec les nations  
 » étrangères; si tu en projettes encore, prends  
 » garde à toi ! le courroux d'une nation peut  
 » être suspendu par la pitié ; il peut être ra-  
 » lenti par une stupeur passagère ; on peut  
 » l'éblouir peut-être par de scandaleuses illu-  
 » minations, par un don ridicule et mes-  
 » quin , à des pauvres qui n'ont pas reçu de  
 » ta main de quoi subsister un seul jour ; on  
 » peut l'endormir par des sermens impos-  
 » teurs , par des lettres qu'on a peut-être dé-  
 » menties d'avance ; par les adroites manœu-  
 » vres des esclaves du despotisme : mais songe  
 » que le sommeil du peuple est celui du lion ;  
 » que le germe de la liberté est répandu  
 » dans toute l'Europe ; que tu es moins sûre  
 » que tu ne penses de tes soldats étrangers ; que  
 » tes François émigrans sont tous des lâches ,  
 » incapables de se mesurer avec des citoyens ;  
 » que tout annonce la chute des tyrans ; que  
 » le premier pas vers nos frontières nous fera  
 » tous relever à la fois , et que tu te verras  
 » seule contre vingt-quatre millions d'hom-  
 » mes , et l'être éternel qui les a créés égaux  
 » et libres !

« Antoinette ! tu peux seule te juger ; tu peux  
 » seule te dire à quel point la nation a droit

» de te haïr. Ce sont là les crimes dont elle  
 » t'accuse; tous les maux qu'elle a soufferts,  
 » elle les croit ton ouvrage; tous ceux qu'on  
 » lui prépare, elle croit te les voir méditer  
 » dans l'enceinte du palais qu'elle te donne,  
 « et que tu trouves vieux, étroit et incom-  
 » mode. Si tu es insatiable de forfaits, elle  
 » ne peut couvrir ton nom de trop d'oppro-  
 » bre; cependant c'est à de pareils excès  
 » qu'elle doit déjà cette portion de liberté que  
 » tu n'a pu lui arracher: c'est à ceux que tu  
 » médites qu'elle devra le reste. N'espère pas  
 » que les écrivains gardent un lâche silence  
 » sur les entreprises de tes agens et des tien-  
 » nes; envain la corruption des premiers lé-  
 » gislateurs a voulu porter atteinte à la li-  
 » berté de la presse; ni toi, ni eux, ni leurs  
 » successeurs, n'échaperez à la surveillance  
 » et à la censure publique. Le feu de la li-  
 » berté, le saint amour de tous, brûle encore  
 » dans le cœur des écrivains; leurs conci-  
 » toyens les appellent, le sort de la posté-  
 » rité les enflamme, et l'être qui dans son  
 » cœur a juré de vivre libre ou mourir, se  
 » joue de la colère des tyrans ».

Législateurs, je vous dénonce eet horrible  
 ouvrage, le plus indigne, le plus atroce, le  
 plus dangereux, le plus insolent qui ait ja-  
 mais paru. Vengez la nation de ce tissu de  
 crimes et d'abominations. Que d'outrages  
 réunis et répétés à chaque page de cet infame  
 libelle qui attaque personnellement le Roi,

la Reine et la Famille Royale ; qui tend à armer le bras de quelque enragé , qui veut » couvrir de honte l'Assemblée Nationale. Députés de la nation ! vous ne souffrirez pas que de vils mercenaires déchirent le meilleur des Rois , et cherchent à couvrir de honte et d'ignominie son auguste moitié par des mensonges odieux, débités avec adresse et vomis avec fureur. Ces perfides écrivains , fléau de la nature , ne sauroient être trop tôt anéantis. Vengez la France attaquée et avilie dans la personne de son souverain et de son épouse , calomniée horriblement ; vengez la nation insultée dans ses représentans ; apprenez à l'Europe indignée de cet affreux repaire de monstruosités , que nos législateurs sont justes et sévères , que l'honneur des citoyens leur est cher , et que vous savez que tous les bons François , que vous représentez , préfèrent l'honneur à la vie. Hâtez-vous de punir ces coupables , et que les plus affreux supplices , publics , étonnent et contiennent les scélérats qui leur ressemblent. Montrez votre candeur , votre équité , votre énergie , votre fermeté à l'Univers , qui a les yeux sur vous ; et si le malheur veut que quelqu'un de vos collègues ait prêté sa plume sanguinaire au malheureux Prudhomme , n'en soyez que plus inexorables. Des législateurs qui auroient concouru au perfide écrit que je vous dénonce , n'en seroient que plus coupables ; les punir de leur atrocité avec la plus grande rigueur ,

est un acte de justice qui vous méritera l'estime et même le respect de toute l'Europe. Tous les souverains sont insultés dans cet ouvrage ; les meilleurs Rois , le perfide auteur en fait des tyrans. Les imputations odieuses que fait l'indigne auteur à la Reine , sont de toute fausseté , et sa noirceur suppose des crimes où il n'y a que de simples amusemens. La beauté , la jeunesse et les graces répandues sur cette princesse , ont animé contre elle la critique et la jalousie ; et on a eu la hardiesse d'écrire des faits qui n'ont jamais existé ; et on les réalise sur de fausses apparences. Quelles expressions le perfide auteur emploie en parlant de l'Impératrice , mère de notre Reine , que ce monstre ose outrager. Cet enragé a-t-il oublié que l'Impératrice , Reine de Hongrie , a mérité le respect de toute l'Europe ? Ce reptile n'a jamais su admirer le mérite de cette princesse ; sa fermeté , sa prévoyance , son habileté et son caractère inépuisable en ressources ; et il a l'indignité de la comparer à Jézabel. Tout ce qu'il écrit sur le compte de l'Empereur mort , et sur celui qui existe , n'est fondé que sur des suppositions et des mensonges grossiers , et des impostures qui crient vengeance. Quel nom cet infame écrivain donne à notre Roi ! Quelle honte pour nous , si nous laissons subsister des criminels aussi abominables , qui outragent horriblement nos souverains et tous ceux de l'Europe !

Cet écrivain infernal prêche le régicide, et il ose nous reprocher de n'avoir pas commis ce crime atroce, et dont l'idée seule fait frémir. Il reproche à M. de la Fayette de ne s'être pas prêté au monstrueux projet qui étoit médité pour le 5 et 6 octobre. Sans ce général, c'étoit fait du Roi et de la Famille Royale. Que ne lui devons-nous pas et à la garde nationale parisienne ! Souffrir de pareilles insinuations, ce seroit les partager. Purgez la terre de ces monstres, législateurs insultés et attaqués par ce pernicieux ouvrage; c'est votre cause, celle du Roi, de la Reine et de tous les Monarques connus. Faites saisir l'imprimeur, et que les tortures les plus violentes lui fassent avouer les perfides auteurs de cet ouvrage sanguinaire, et que leurs supplices effrayans prouvent la droiture et la pureté de vos sentimens, et l'horreur que vous inspirent de pareils forfaits. Et je ne crains pas de vous le répéter, si le malheur vouloit que quelques membres de l'assemblée nationale se trouvassent participer à ce crime, n'en sévissez que plus rigoureusement; cet acte de justice vous fera un honneur infini, et l'on verra que nos législateurs sont éloignés de toute partialité et personnalité. La liberté que vous avez donnée à l'empire François seroit pour nous le plus grand des malheurs, si elle toléroit les crimes et les forfaits les plus atroces; l'abus de la liberté de la

presse doit être réprimé et puni ; l'honneur et la réputation du moindre des citoyens doit être sous la sauve-garde et la protection de la loi , à plus forte raison celui de notre souverain et de sa famille : et les rues et les cours du Palais Royal sont semées d'écrits affreux avec des estampes indignes et impudiques , et toutes ces maudites brochures sont contre la Reine. C'est inutilement que j'en ai informé plusieurs fois M. Bailly. Rien de plus pressé , selon moi , et de l'avis de tous les honnêtes gens , que de proscrire tout libelle diffamatoire , et d'en punir les auteurs. Mais celui que je vous dénonce , Messieurs , est rempli d'un venin homicide , digne des plus grands tourmens ; il provoque l'assassinat et en fait une vertu. La nation seroit méprisée et déshonorée si vous ne la vengiez pas ; votre réputation et votre honneur y son intéressées. Je persiste dans mes conclusions , qui sont au commencement de ce petit extrait : vous les trouverez peut-être trop douces ; mais votre énergie , vos lumières , votre sagesse , votre intégrité , votre fermeté y suppléeront : la confiance que j'ai en vous autorise mon zèle , et vous ferez droit à ma dénonciation. Si ma démarche fait commettre un crime de plus aux scélérats que je dévoue au glaive de la loi , en m'égorgeant , je leur pardonne ; alors je ne verrai plus , je n'entendrai plus les horreurs et les impiétés qui me rendent l'existence pé-

( 63 )

nible ; et pour mettre les coquins à leur aise ,  
je signe tous mes noms , et indique ma de-  
meure.

*Paris , ce 20 janvier 1792.*

LOUIS-FRANCOIS JOURDAIN DE ROCHF-  
PLATE , ancien Officier d'infanterie ,  
rue de Grenelle St. Honoré , à l'hôtel  
d'Orléans, vis-à-vis la rue du Pélican.

---

(2)

Alph. et ...  
le ...  
...

Paris, chez ...

Pointe ...  
...  
...  
...



